
3 1761 07532916 9

# COLLECTION

DES

# INVENTAIRES SOMMAIRES

## DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE

Sous la Direction du Ministère de l'Instruction Publique

---

# LOT-ET-GARONNE

# INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

## DE LOT-ET-GARONNE

Rédigé par MM. G. THOLIN et R. BONNAT, Archivistes

Correspondants du Ministère de l'Instruction Publique

## SÉRIE E. SUPPLÉMENT

### TOME II

Archives des communes des arrondissements de Nérac et de Villeneuve sur-Lot

AVEC SUPPLÉMENT A L'INVENTAIRE

des Archives communales des quatre arrondissements

et TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE



AGEN

IMPRIMERIE MODERNE, *43, rue Voltaire*

IMPRIMERIE DE L'AGENAIS, *5, rue Camille-Desmoulins*

1898 - 1931

# INTRODUCTION

## Observations sur la série E. SUPPLÉMENT des Archives de Lot-et-Garonne

Dans le cadre de classement des Archives, la série E. Supplément est réservée aux fonds historiques de l'Ancien Régime qui sont la *propriété des communes*, que ces fonds soient conservés dans les mairies ou qu'ils aient été déposés par les municipalités aux Archives départementales.

Or les deux volumes d'inventaire de cette série montrent qu'en Lot-et-Garonne il n'en est pas ainsi. On y a fait figurer, sur un ensemble de 3.900 articles environ, 393 registres ou liasses qui auraient dû trouver place ailleurs qu'en cette série E. Supplément. Quelques-uns sont *propriété de l'Etat* : ils ont été versés aux Archives départementales comme tels ou doivent normalement y être réintégrés un jour (1). Le plus grand nombre est *propriété effective du Département* et non des communes : c'est le produit d'une série d'*achats* effectués à l'aide des crédits départementaux, de *transcriptions* de documents anciens dues aux archivistes Bosvieux et Tholin, ou de *dons* extrêmement abondants, parfois très précieux, comme ceux des Châteaurenard et des Lusignan, qui ont offert au Lot-et-Garonne les chartriers de leurs châteaux de Cauzac et de Xaintrailles.

Il m'a paru utile d'expliquer pourquoi ce classement défectueux a été fait et, après cette explication, de dresser sous forme de tableau l'état des documents improprement placés dans la série E. Supplément en les situant dans leur série réglementaire (2).

---

(1) Par exemple les fonds des justices ordinaires qui doivent figurer dans la série B des Archives de Lot-et-Garonne et qui se trouvent encore dans certaines communes comme Laplume, Sainte-Colombe-en-Bruilhois et Clairac.

(2) En dressant ce tableau, je satisfais au désir du regretté Alexandre Vidier, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives, qui l'avait examiné et approuvé au cours de sa dernière visite en Lot-et-Garonne, quelques semaines avant de mourir.

## I

Pourquoi ?

Mon érudit prédécesseur, M. Georges Tholin, qui a rédigé le premier volume de l'inventaire de cette série E. Supplément et la plus grande partie du second, l'indique en une courte note à la suite du don des Archives de Cauzac (1) : il a classé et inventorié au milieu des fonds historiques des communes tout ce qui est entré aux Archives départementales après l'année 1878, parce que l'Inventaire sommaire des Archives anciennes conservées au dépôt départemental était terminé, imprimé et livré au public depuis 1878. Comme il rédigeait l'analyse des fonds communaux, il a pensé que mieux valait y incorporer de suite les richesses nouvelles des Archives départementales, quitte à leur donner un classement contraire aux règles de l'archivistique, qu'attendre une deuxième édition d'une œuvre à peine éditée ou un supplément dont la publication menaçait d'être indéfiniment retardée. Et le Ministère de l'Instruction Publique accepta cette façon de procéder.

Revenir sur ce classement assurément défectueux, qui se justifie par le vif désir de faire connaître au plus vite les acquisitions nouvelles des archives de Lot-et-Garonne, serait une faute parce que les cotes de l'inventaire ont été citées comme références dans maints travaux d'érudition. Mais il est possible de rétablir, au moins sur le papier, l'ordre normal aujourd'hui détruit. Le tableau qui suit n'a pas d'autre but.

## II

### Attribution aux séries des Archives Départementales des articles irrégulièrement classés dans E. Supplément comme Fonds communaux

| SÉRIE ET TITRE SOMMAIRE | DATES extrêmes | ORIGINE | NUMÉRO de E. Supplément |
|---|---|---|---|
| **SÉRIE A** | | | |
| Acte de vente de la seigneurie de Laperche par la reine Jeanne d'Albret ........ | 1551 | Don | 1461 |
| **SÉRIE B** | | | |
| **Bailliage du Bruilhois** | | | |
| Archives du greffe. — Enquêtes, sentences, informations, insinuations, registres d'audience, etc. ........ | 1570-1590 | A réintégrer : se trouvent à Laplume | 532 à 548 |
| **Ordinaires** | | | |
| *Ordinaire d'Astaffort* | | | |
| Registres des audiences du juge ........ | 1621-1787 | Réintégration | 77 à 81 |

(1) *Inventaire*, tome Ier, page 58, note 1.

| SÉRIE ET TITRE SOMMAIRE | DATES extrêmes | ORIGINE | NUMÉRO |
|---|---|---|---|
| *Ordinaire de Clairac* | | | |
| Plaintes, mémoires, procédures diverses, correctionnelles et civiles. Audiences. Insinuations. Inventaire............................ | 1538-1751 | A réintégrer de Clairac | 2133 à 2179 |
| *Ordinaire de Gontaud* | | | |
| Procédures; confrontations, procès-verbaux; divers................. | 1637-1764 | Réintégration ou à réintégrer | 1615 à 1617 |
| *Ordinaire de Grateloup* | | | |
| Plumitif des audiences. Sentences. Appointements.................. | 1639-1645 | Réintégration | 1298 |
| *Ordinaire de Lagruère* | | | |
| Procédures et sentences.................................................. | 1598-1715 | Réintégration | 1836 |
| *Ordinaire de Sainte-Colombe* | | | |
| Ordonnances. Insinuations; informations; enquêtes. sentences........ | 1703-1790 | A réintégrer de Ste-Colombe | 639 à 634 |
| *Ordinaire de Sainte-Livrade* | | | |
| Enquètes pour un procès au civil........................................ | 1771 | Don Castex | 3682 |
| *Ordinaire de Tonneins* | | | |
| Enquète par le juge ordinaire sur la coutume en fait d'élection consulaire ................................................ | 1557 | Don de St-Saud | 2289 bis |
| *Ordinaire de Villeneuve* | | | |
| Concordat pour l'exercice de la justice entre l'ordinaire et les consuls. | 1612 | Don Bouyssy | 3783 |
| *Ordinaire de Villeréal* | | | |
| Arrêt sur l'exercice de la justice entre l'ordinaire et les consuls...... | 1594 | Don Bouyssy | 3839 |
| Plumitif des audiences de l'ordinaire........................................ | 1782-1784 | A réintégrer | 3840 |
| **Maîtrise des eaux et forêts** | | | |
| Procés entre le Marquis de Lusignan et les Franciscains de Nérac. . | 1775-1776 | Don Tamizey de Larroque | 2761* |
| **Juridiction spéciale** | | | |
| Procédure par comm issaires royaux sur les séditions de Port-Sainte-Marie pendant la Ligue.............................................. | 1591-1592 | Don Magen | 962* |

| SÉRIE ET TITRE SOMMAIRE | DATES extrêmes | ORIGINE | NUMÉRO de E. Supplément |
|---|---|---|---|
| **SÉRIE C** | | | |
| **Subdélégations** | | | |
| *Subdélégation de Castéljaloux* | | | |
| Etat des invalides pensionnés | 1778-1785 | Achat Chollet | 2430* |
| *Subdélégation de Castillonnès* | | | |
| Etat des invalides pensionnés | 1778-1785 | » | 3262* |
| *Subdélégation de Marmande* | | | |
| Statistique industrielle et agricole : instruction publique ; assistance : population : topographie | 1695-1779 | » | 1686* |
| Etat des pensions militaires | 1778-1785 | » | 1687* |
| *Subdélégation de Monflanquin* | | | |
| Offices consulaires ; enquêtes — Etat des invalides pensionnes de 1758 à 1785 | XVIIIe s. | » | 2425* |
| *Subdélégation de Nérac* | | | |
| Comptes, travaux, corvées ; invalides et soldats pensionnés | 1748-1785 | Achat Lacaze | 3152 |
| *Subdélégation de Villeneuve* | | | |
| Administration des villes. Elections consulaires ; enquête | 1765 | Achat Chollet | 3784* |
| Pensions des invalides | 1778-1785 | » | 3785* |
| **Election d'Agen** | | | |
| Impositions : tailles et taillon de *Cahuzac* | 1647-1653 | Achat Lacaze | 3237 |
| Etat des impositions dans la juridiction de *Castillonnès* | 1647-1653 | » | 3250* |
| Tailles et comptes pour les gens de guerre à *Clermont Dessus* | 1647-1653 | » | 1111* |
| » Id. » | 1651 | Réintégration | 1112* |
| Rôles des tailles de la juridiction de *Montanc* | 1680-1681 | Don Bouyssy | 3801* |
| Rôles des tailles de la juridiction de *Puymiclan* | 1647-1662 | Don Béchade | 2020* |
| Rôles de la capitation dans la juridiction de *Saint-Pardoux* | 1713-1762 | Don Tamizey de Larroque | 1778* |

| SÉRIE ET TITRE SOMMAIRE | DATES extrêm | ORIGINE | NUMÉROS de l'... |
|---|---|---|---|
| État des impositions levées sur les juridictions de *Sommensac* et de *Malromet* | 1647-1654 | Achat Lacaze | 1431 |
| Paiement des travaux effectués au château de *Castelculier* | 1498 | Don de Lessert | 1108 |
| Paiement des frais de guerre et garde de *Marmande* | 1428 | Achat Voisin | 1658 |
| Montre d'armes et paiements effectués à *Monségur* | 1596 | Achat Charavay | 3422 |
| **Election de Condom** | | | |
| Rôles des tailles de la ville de *Nérac* | 1789 | Achat Lacaze | 3114 |
| **Bureau des Finances** (*Domaine Royal*) | | | |
| Reconnaissance pour Charles, duc de Guyenne, frère de Louis XI, sur Port de-Penne et Allemans | 1471 | ? | 3556 |
| **SÉRIE E** | | | |
| **II. E. Titres de Famille** | | | |
| *Aiguillon (duc d')* : Acte de cession d'une île pour le maréchal d'Estrades | 1643 | Don de Lessert | 862 |
| Lods et ventes. Revenus du duché | 1734-1769 | Achat Chollet | 863 |
| Château : travaux. Revenus | 1765 | Don Lafargue | 868 |
| Revenus du duché d'Aiguillon | 1785 | » | 869 |
| Procès entre le duc et les villes d'Agen, Marmande, Condom | 1746 | Achat Saffroy | 1684 |
| Reconnaissance des habitants de Dolmayrac | 1777 | » | 3580 |
| *Bérays (de)* : Provisions d'offices, ventes, etc | 1604-1720 | Achat Charavay | 3426 |
| *Boileau (de)* : Titres de famille divers | 1748-1774 | Don Lesueur de Pérès | 2564 |
| *Cieutat (de)* : Terrier de la seigneurie de Monlau, juridiction de Monflanquin | 1618-1620 | Achat Lacaze | 3424 |
| *Cauzac* (seigneurie de) : Archives du château de Cauzac (famille de Thioras, de Galard, de Verdusan, de Châteaurenard etc.) | 1263-1789 | Don du comte Aymard de Châteaurenard | 320 à 379 |
| *Cours (de)* : Bail à fief | 1470 | Don Dubois | 3781 |

**

| SÉRIE ET TITRE SOMMAIRE | DATES extrêmes | ORIGINE | NUMÉRO de E. Suppl ment |
|---|---|---|---|
| *[illegible]*, seigneurs de Boud[illegible]u | 1555-1702 | Don Campagne | 3411 |
| *[illegible]* seigneurs d'[illegible] : dénombrement des terres et revenu[illegible] | 1682-1747 | Don Bouyssy | 3824 |
| *[illegible]* Jos[illegible]ph, con[illegible] : factum | 1755 | Achat Ritti | 3324 |
| *[illegible]* seigneurie de , appartenant aux Lusirac | 1755 | Don Petit | 3858 |
| *[illegible] de Gen[illegible]lhac (de)* : reconnaissances | 1706 | Don Bouyssy | 3183 |
| *Guyenne* (Charles de), frère de Louis XI : reconnaissance | 1471 | ? | 3556* |
| *Hébrard* (Famille d') : reconnaissances | 1434-1529 | Dons Bouyssy et Dubois | 3419*-3420 3782* |
| *Jacoubet* (de) : Généalogie ; partages : reconnaissances | XVIe-1779 | Don Lafargue | 3598 |
| *Lacombe* (de) : terrier ; liquidations | 1520-XVIIIe | Achat Lacaze | 1177-1178 |
| *Lapeyre* (Moïse) : partage de succession | 1771 | Achat Chollet | 2787* |
| *Laspeyres*, de Nérac : livre de raison | 1638-1706 | Achat Lacaze | 3154 |
| *Laubie* (Louis) : testament et succession | 1655-1688 | ? | 2036* |
| *Lamon* (seigneurie de) : échange contre La Hitte | 1788 | Achat Chollet | 2787 |
| *Mauvezin* (château de) : archives | XIIIe-1648 | Don Tamizey de Larroque | 2014* |
| *Monferran* (François de) : reconnaissances | 1607-1614 | Don | 2366* |
| *Monpeyran* (de) : reconnaissances | XVIIe s. | Don Fouquier de Boves | 3857* |
| *Paloque* (seigneur de) : titres de famille | 1589-1768 | Don Bouyssy | 3417* |
| *Persy* (famille de) : divers | 1583-1680 | » | 3418 |
| *Petit* (Étienne), receveur général du Languedoc : quittance | 1462 | Achat Charavay | 3779 |
| *Pontajon* (Nicolas de) : contrat | 1651 | Don Bouyssy | 3563 |
| *Raymond* (de) : reconnaissances | 1609-1620 | Achat Lacaze | 3423 |
| *Roquefère* (seigneurie de) (Jean de Foix, famille de La Chaussade) | 1470-1495 | Don Campagne | 3412* |
| *Sarrazin* (Pierre) : titres de nomination | 1612-1618 | Don Bouyssy | 3558* |
| *Tastes* (Famille de) : titres divers | 1611-1774 | Don Schneider | 1857* |
| *Teyssonnac* (seigneurie de) : reconnaissances et titres (Familles de Cours, de Gironde, de Gombault). Correspondance | 1534-1792 | Achat Drilhon | 3786 à 3793* |
| *Turenne*, maréchal de France, et la princesse Charlotte de Caumont : reconnaissances | 1660-1665 | ? | 2361* à 2366* |
| *Vallet* (Barthélémy) : testament | 1651 | Don Béchade Labarthe | 1461* |
| *Xaintrailles* (château et seigneurie de) : familles de Lau de Lusignan, Pothon de Xaintrailles, de Lamothe, de Chamborel, de Montesquiou, Montpezat. Seigneurie de Durance | 1325-1790 | Don des héritiers de la marquise de Lusignan | 2859 à 2892* |
| Factums pour les de Lau de Lusignan | 1786-1787 | Achat Voisin | 2858* |

| SÉRIE ET TITRE SOMMAIRE | DATES extrêmes | ORIGINE | NUMÉRO de l'entrée |
|---|---|---|---|
| **III. E. Notaires** | | | |
| *Astaffort* ; Actes notariés | 1347-1407 | Réintégration | 121* |
| » Minutes de Pierre de Mazanc | 1351-1354 | » | 122 |
| » » de Garcies de Gruyères | 1359-1420 | » | 123 |
| » » de Jourdan d'Escalhus | 1364-1382 | » | 124 |
| » Actes notariés divers | 1369-1370 | » | 125 |
| » Minutes de Géraud Dubernet | 1370-1398 | » | 126* |
| » » de Denis Nopvador | 1374-1375 | » | 127 |
| » » de Pierre Roux | 1387-1388 | » | 128 |
| » » Minutes de Cadilhan, de Muret (Haute-Garonne) | 1392-1419 | » | 129*-130 |
| » Minutes. Divers | 1400-1414 | » | 131*-133 |
| *Lavardac* ; Actes notariés provenant de l'étude Truaut, notaire à Lavardac | 1631-1790 | Don Tamizey de Larroque | 2793 à 2810 |
| *Madaillan* : Actes notariés intéressant la juridiction de Madaillan | 1598-1787 | Don Magen du maire et achat Calbet | 1057 |
| *Monflanquin* : Actes notariés intéressant la juridiction de Monflanquin et celle de Gavaudun | 1320-1354 | Don Campagne | 3410 |
| Idem. | 1589-1653 | » | 3413* |
| Idem. | 1496-1498 | Don Lafargue | 3414 |
| Idem. | 1646 | Don Tamizey de Larroque | 3415* |
| Idem. | 1699-1709 | Don Petit | 3422* |
| *Montagnac-sur-Auvignon* : Minutes d'Arnaud de Rosières | 1586-1587 | Réintégration | 3082* |
| » Minutes de Coustan | 1644 | » | 3083 |
| *Penne* : Minutes de Chassan et Grayssac | 1517-1526 | Don Bouyssy | 3557 |
| *Sainte-Colombe-en-Bruilhois* : Minutes Laclaverie | 1601-1602 | Don Magen | 664 |
| *Tournon* : Minutes Anthérieux | 1502-1506 | Don Tamizey de Larroque | 3664 |
| **IV. E Communes** | | | |
| *Agmé* : Jurades | 1653-1673 | Don Béchade Labarthe | 1518 |
| *Aiguillon* : Comptes. Biens communaux. Inventaire des archives. Divers* | 1571-1790 | Don Lafargue | 864* à 867* |
| *Bruch*, Comptes de la communauté | 1647-1653 | Achat Lacaze | 2762* |
| *Buzet* : Moulin ; comptes | 1736-1741 | Achat Chollet | 2565* |

| SÉRIE ET TITRE SOMMAIRE | DATES extrêmes | ORIGINE | NUMÉRO de E. Supplément |
|---|---|---|---|
| *Cahuz[illegible] :* Divers | 1566-1654 | Don Bouyssy | 3246* |
| *C[illegible] :* Comptes de la communauté | 1521-1584 | Achat Lacaze | 2423* à 2427 |
| » Procès de la communauté | 1514-1622 | » | 2438 |
| *C[illegible] :* Juridiction. Privilèges | 1259-1484 | Don Bouyssy | 3247 |
| » Juridiction consulaire | 1698 | » | 3248 |
| » Troupes | 1631-1650 | » | 3251 |
| » Procès. Accords | 1283-1725 | » | 3252 |
| » Contrats. Quittances | 1467-1585 | | 3261 |
| *C[illegible] :* Greffe de la communauté. Mémoires pour procès | 1779-1788 | Don Lesueur de Pérès | 2129 |
| *Fresperh :* Extraits de chartes intéressant la communauté | 1271-1732 | Achat Delrieu | 3481 |
| *Gavaudun :* Pièces diverses | 1655-1789 | Don Petit | 3353 |
| *La Capelle-Biron :* Divers | 1715-1783 | » | 3356 |
| *Le S[illegible] :* Factum contre les consuls | 1785 | Achat Chollet | 3161 |
| *Madaillan :* Procès de la communauté contre le duc d'Aiguillon | 1261-1763 | Don de St Marc et achat Saffroy | 1041 à 1046* bis |
| *Marmande :* Comptes de la communauté | 1574-1575 | Don Magen | 1657 bis |
| » Divers | 1552-1752 | Achat Chollet | 1685 |
| *Monflanquin :* Divers | 1271-1676 | Don Bouyssy | 3416 |
| *Montagnac-sur-Lède :* Terrier, reconnaissances, affaires diverses intéressant Montagnac et Pauliac | 1672-1784 | Don Petit | 3452 |
| *Montesquieu :* Coutumes | [illegible] 1349 | Don de Raymond | 2811 |
| *Montignac-Toupinerie :* Mariage entre catholique et protestant | 1654 | Don Béchade Labarthe | 2019 |
| *Montpouillan :* Coutumes | 1317 | Don Lesueur de Pérès | 1956* |
| *Penne :* Privilèges et coutumes | 1486 | Achat Delrieu | 3504* |
| *Puymirol :* Troupes, excès par elles commis | 1651 | Achat Lacaze | 1114 |
| Justice, rentes, inventaires | XIIe-1757 | Don Lafargue | 1178 bis |
| *Saint-Barthélemy :* Élections consulaires | 1611-1669 | Don Béchade Labarthe | 2041* |
| » Rentes seigneuriales, comptes, troupes | 1608-1757 | » | 2042* |
| » Garnison, justice | 1606-1750 | » | 2044*-2045* |
| » Cultes | 1622-1699 | » | 2055* |
| » Comptes; inventaires; actes notariés; observations météorologiques | 1617-1789 | » | 2056* |

| SÉRIE ET TITRE SOMMAIRE | DATES extrêmes | ORIGINE | NUMÉROS de [illegible] |
|---|---|---|---|
| *Saint-Pastour :* Affaires consulaires; travaux publics; tailles. ..... | 1657-1766 | Don Béchade Labarthe | 3324 à 3327* |
| » Enquêtes judiciaires; dragons envoyés à Saint-Pastour, | 1685 | » | 3333* |
| *Sos* : Donation d'une chambre dans une maison........................ | 1631 | Don d Archives Saône & Loire | 3002* |
| *Tonneins* ; Elections consulaires. Police des vins..................... | 1557-1714 | Don de Saint-Saud | 2289* bis |
| *Tournon* : Comptes pour la Fronde................................ .... | 1647-1655 | Achat Lacaze | 3621* |
| » Impositions; reconnaissances; procuration.................. | 1605-1744 | Don Bouyssy | 3665* |
| » Contrats, paiements et quittances ........................... | XVIIe-1772 | Don Petit | 3666* |
| *Verteuil*: Testament; enquêtes judiciaires, instructions sur les protestants. | 1592-1699 | Don Béchade Labarthe | 1349* |
| *Villeneuve-d'Agenais* : Inventaire des titres et privilèges de la ville . . . | 1680 | Don F. de Mazet | 3691* |
| » Extraits des statuts et privilèges ............... | 1301-1765 | » | 3692* |
| » Listes des consuls, élections.................... | 1555-1766 | » | 3694* |
| » Jurades.......................................... | 1676-1677 | » | 3695* |
| » » .......................................... | 1689-1690 | » | 3696* |
| » » .......................................... | 1748-1750 | » | 3698* |
| » Conflits entre la Jurade et le curé de Sainte-Catherine. Vins ................................ | 1702-1775 | » | 3713* |
| » Saisimentum. Exemption. Divers................. | 1271-1778 | » | 3794* |
| **V. E. Etat-Civil** | | | |
| *Saint-Barthélémy* (paroisse de).................................... | 1700-1793 | Don anonyme | 2054* |
| *Saint-Sernin de Sos* (paroisse de) ..................................... | 1737-1788 | Don des archives de la Hte-Garonne | 2999* |
| **SÉRIE F** | | | |
| 1. Copies de documents faites par M. *Bosvieux*, archiviste départemental, dans divers dépôts d'archives et principalement à Pau, et intéressant le Lot-et-Garonne d'aujourd'hui .................. | | | |
| *Bruch et Clermont-Dessous :* Restitution par Jean d'Armagnac. (Archives des Basses-Pyrénées )........................................ | 1365 | Don Bosvieux | 920* |
| *Caudecoste* : Terrain ; arrêt du Parlement (Archives des B.-P.) .. | 1344-XVIe | » | 152* |

| SÉRIE ET TITRE SOMMAIRE | DATES extrêmes | ORIGINE | NUMÉRO de E. Supplément |
|---|---|---|---|
| *Fals* Echange du câteau (B.-P.) | 1464 | Don Bosvieux | 194* |
| *Marmande, Clairac et château de Puy-Gayraud* : Droits de Garsie de Jusix (B.-P.) | 1330 | » | 1688* |
| *Meilhan*. Pièces diverses tirées du fonds d'Albret à Pau | 1265-1518 | » | 1917* |
| *Nérac* : Baronnie. Justice. Chambre des Comptes (B.-P.) | 1294-1752 | » | 3155* |
| *Pindères* : Cession d'une rente par B. d'Albret (B.-P.) | 1333 | » | 2754* |
| *Tournon* : Ville et seigneurs de Tournon (B.-P.) | 1373-1577 | » | 3662* |
| *Lavardac* : château; seigneurie; succession | 1270-1368 | » | 2792* |
| 2) Copies faites par M. *G. Tholin* : extraits d'un inventaire du XVII^e siècle contenant des renseignements sur *Tournon* | XV^e-XVII^e | Don Tholin | 3667* |
| 3) Copies faites par *O. Fallières* et collationnées par *G. Tholin* sur *Port-Sainte-Marie* : police consulaire | 1510-1511 | Don Fallières | 958* |

## SÉRIE G

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Clermont-Dessous* : Eglise Saint-Jean : fondation d'obit | 1592 | Don Bessières | 891* |
| *Coulx* : Ancienne église de Brech | 1654-1734 | Achat Chollet | 1281* bis |
| *Le Mas-d'Agenais* : (Pompéjac, Tournefeuille. Chapelle : rente. Patronage | 1375-1699 | Don Schneider | 1841* |
| *Naresse* : Reconstruction du presbytère (peut être attribuée à la série C : subdélégation) | 1784 | Don Fourquier de Boves | 3805* |
| *Rives* : Registre de la fabrique. Revenus du prieuré. | 1640-1653 | » | 4811* |
| Sépultures. Prieuré. Ventes de terre | 1319-1322 | Don Campagne | 3812* |
| *Saint-Pastour* : chapelle dans l'église. Sépulture | 1675-1695 | Don Béchade Labarthe | 3332* |
| *Villeneuve* (St-Etienne) : Conflit entre curés | 1739 | Don de Mazet | 3795* |
| *Vrazeil* (Prieuré de) : Revenus et charges. Nominations aux cures voisines | 1730-1789 | Achat Chollet | 1742* |

## SÉRIE H

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Abbaye de Gondon* : Baux, ventes, constructions | 1673-1705 | Don Béchade Labarthe | 3223* |
| *Bon-Encontre* : *Terciaires*. Procès | 1774-1775 | Don Tamizey de Larroque | 14* |

| SÉRIE ET TITRE SOMMAIRE | DATES extrêmes | ORIGINE | NUMÉRO de la Société |
|---|---|---|---|
| *Marmande ; Annonciades.* Actes de vêture ; noviciat, professions religieuses. Visite de la communauté. | 1779-1789 | Réintégration | 1680' |
| *Mas-d'Agenais : Dominicaines.* Rentes. Contrats. Professions religieuses; inventaire des archives | 1728-1770 | Don Cabrit | 1839' bis |
| *Religieuses du Rosaire* : Divers | 1615-1790 | Réintégration | 1839' |
| *Paravis :* Religieuses de *Fontevrault.* Procès. Obits | 1468-1592 | Don Bessières | 891' |
| » Recettes. Dépenses | 1522-1558 | Don Lafargue | 2784' |
| » Chartrier du prieuré : inventaire | 1705 | Achat | 2785' |
| *St-Jean de Jérusalem* : Commanderie *d'Argentens* : reconnaissances. | 1779 | Achat Lacaze | 3153' |

## SÉRIE I

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1) *Hautefage :* Fondations et obits dans l'église d'Hautefage. | XVIe s. | Copies Bosvieux | 3497' |
| 2) *Le Nomdieu* : Copies de documents du fonds de Malte des archives de la Haute-Garonne. Accords ; inventaires ; sentences; procès-verbaux de visite | XVIIe-1737 | Copies Tholin | 2745' |
| 3) *Le Temple* : donations ; coutume; paréage ; transaction, circonscription; procès; revenus; reconnaissances, etc. Arch. de la H.-G. | 1289-1759 | » | 3607' |
| 4 *Paravis* ; Ratification d'un échange entre l'ordre du Temple et le couvent du Paravis | 1298 | » | 2783' |
| 5 *Sauvagnas* : Hospice de Saint-Jean de Ferran, près Marmande : donations ; plan ; visites générales | 1280-XVIIIe | » | 1679' |
| 6 *Villeneuve* ; Eglise de Saint-Sulpice Rive-Lède ; conflits entre le recteur et l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem | 1465-1482 | » | 3780' |

Département de Lot-et-Garonne.

# INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

## SUPPLÉMENT A LA SÉRIE E.

### ARRONDISSEMENT DE NÉRAC.

#### Canton de Casteljaloux.

ANZEX.

E. Supplt. 2371. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-8° et in-12, 196 feuillets, papier.

**1649-1705.** — Paroisses de Sainte-Christine d'Anzex, de Saint-Pierre de Gassac et de Bairac, son annexe. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lagardère, Castaignos, Larbès, Dardilouze, Dubrana, Motes, Lestrade, Bugaret, Lamirail, Benquet, Bugaret, Lamirail, Ségueys, Salenave, Corbefin, Castagnet, Dumerc, Besse, Dupeiré, Dubourg, Corrète, Lamarque, Lacourège.

E. Supplt. 2372. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-8°, 170 feuillets, papier.

**1706-1751.** — Anzex, Gassac, Bairac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dusseaux, Coursan, Vincens, Lanson, Lange, Maurigeau, Condom, Ducon, Touton, Reille, Cantegrit, Castex, Serbat, Dumercq, Augey, Laubardin, Debatz, Latreille, Marot, Rivière, Duluc, Augé, Lapeyre.

E. Supplt. 2373. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-8°, 150 feuillets, papier.

**1751-1791.** — Anzex, Gassac, Bairac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bouchet, Laban, Denux, Cluset, Faget, Vigier, Pérès, Mauruqueu, Latapy, Dupouy, Dubédat, Larbès, Duprat, Peys, Bernède, Dulau, Saint-Marc, Chanson, Monteil, Mainiu, Petit.

E. Supplt. 2374. (GG. 4.) (Cahiers.) — In-8° et in-12, 175 feuillets, papier.

**1621-1706.** — Paroisse de Saint-Martin de Corbian. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Autegrit, Duboscq, Bouirouleau, Bufandeau, Du-

bourc, Labeyrie, Ducos, Curson, Lalibert. Larribau, Gautier, Condom, Coursan, Renauld, Labadie, Lagardère.

E. Supplt. 2375. (GG. 5.) (Cahiers.) — In-8° et in-12, 162 feuillets, papier.

**1708-1792.** — Corbian. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Familles Molère, Cassières, Faste, Guérin, Barrail, Bouchet, Baquée, Lagleyre, Raillet, Mouret, Laporte, Ducousse, Bouclat, Carrasset, Corbefin, Cousinet.

### Beauziac.

E. Supplt. 2376. (CC. 1.) (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

**1672.** — Arpentement de la paroisse de Bouchet. Les terres, divisées en 5 degrés, sont évaluées comme superficie, d'après les mesures de Casteljaloux. — Ce cadastre est établi par noms de propriétaires. — Mention de consuls de Bouchet. — Table par ordre alphabétique des prénoms.

E. Supplt. 2377. (CC. 2.) (Registre.) — In-folio, 113 feuillets, papier.

**1672.** — Arpentement de la paroisse du Tren, juridiction de Casteljaloux. Mêmes divisions, même ordre que pour l'article ci-dessus.

E. Supplt. 2378. (GG. 1.) (Registre.) — In-4°, 160 feuillets, papier.

**1628-1697.** — Paroisses de Saint-Pierre du Tren, de Saint-Loubert de Bouchet et de Beauziac. — Baptêmes mariages et sépultures. Familles Blanc, Deys, Bernos, Camescaze, Mengeon, de Lesfosses, de Castaignet, Naudau, Mounillot, Moulins, Lague, Lagardère, de Coursan, de Montarras, de Labeille, Duboscq, Augier, Duvigneau, Raffin, Tausin, Dubuc, Larchey.

E. Supplt. 2379. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

**1684-1699.** — Paroisses de Tren, de Bouchet, de Beauziac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Ardilouse, Lagausère, Delas, Caumade, Lacase.

E. Supplt. 2380. (GG. 3.) (Registre.) — In-4°, 469 pages, papier.

**1699-1740.** — Paroisses du Tren, de Bouchet, de Beauziac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Casaubon, Gaubert, Duluc, Goudron, Dubos, Bordes, Latapy, Androdias, Dupon, Saubat, Pébereau, Bernos, Farbos, Ducasse, Capdeville, Vignoles, Saubebère, Cassaigneau. — Table des actes par ordre alphabétique des prénoms.

E. Supplt. 2381. (GG. 4.) (Registre.) — In-4°, 286 pages, papier.

**1738-1767.** — Le Tren, Bouchet et Beauziac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Garrouchet, Navails, Séguès, Perrens, Cassade, Casemajou, Guicheney, Audinet, Cujaley, Planthion, Bresque, Cassoulet, Herrey, Guiraud, Constans, Cluset, Salabrun, Lalubin, Gué, Chael, Branens. — Table des actes par ordre alphabétique des prénoms.

E. Supplt. 2382. (GG. 5.) (Registre.) — In-4°, 279 pages, papier.

**1768-1783.** — Le Tren, Bouchet et Beauziac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Pons, Lausun, Cardouet, Chauvin, Machateau, Samson, Audinot, Coumet, Bladet, Feugas, Samazeuilh, Grignon, Sarounet, Lacave, Desclarens, Poublan, Béziade, Cadillon, Puiguiraud. — Table des actes par ordre alphabétique des prénoms.

E. Supplt. 2383. (GG. 6.) (Registre.) — In-4°, 47 feuillets, papier.

**1784-1791.** — Le Tren, Bouchet et Beauziac. — Baptêmes mariages et sépultures. Familles Nadau,

Dieulivol, Cantegrit, Galebrun, Laribal, Merlaut, Condom, Monereu, Pagan, Bernède, Lacouture, Bourdet, Marchand, Dubos.

-

CASTELJALOUX.

E. Supplᵗ. 2384*. (AA. 1.) (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

**XVᵉ et XVIᵉ siècles.** — Prise de possession de la baronnie de Casteljaloux par le connétable Charles d'Albret. Sans date. Copie de l'époque, signée par de Vidal, notaire. — Lettres aux consuls de Charles d'Albret, et d'une dame d'Albret, relatives: au payement d'une somme indéterminée; — à la nécessité de faire bonne garde; — aux réparations faites au château et à la ville; — à une incursion faite par les Anglais. — Accord entre Alain d'Albret et les consuls relativement à l'exercice de la justice. Un bailli présidera le conseil. Cette charge sera mise aux enchères et devra produire au moins 200 francs bordelais. 1507. — Requête des syndics des consuls au Roi de Navarre, duc d'Albret, aux fins d'être maintenus dans l'exercice de la justice civile et criminelle qui avait été enlevé aux consuls depuis l'établissement de la sénéchaussée.

E. Supplᵗ. 2385. (AA. 2.) (Liasse.) — 8 pièces, papier, dont 7 imprimées.

**1734-1778.** — Lettres circulaires des intendants prescrivant des fêtes publiques, des feux de joie et des *Te Deum* pour des victoires et des naissances. — Avis de la nomination de M. de Lafont comme subdélégué de Casteljaloux.

E. Supplᵗ. 2386. (BB. 1.) (Registre.) — In-folio, 117 feuillets, papier.

**1561-1577.** — Jurades. — Listes des consuls. — Délibérations relatives: à la garde des portes, dont deux seulement resteront ouvertes; — à des achats de munitions de guerre. — Gages d'un régent, 30 livres, d'un médecin de la ville, 50 livres. — Ravages causés par la peste. — Deux « chanoynies » sont attribuées l'une aux gages d'un ministre l'autre aux gages d'un régent. On décide qu'une prière sera faite au commencement et à la fin de chaque assemblée de jurade. — Députation envoyée au Sendat, auprès de Monluc, qui vent imposer le sieur de Xaintrailles comme capitaine de la ville et somme les habitants de livrer leurs armes. — Ordonnance des consuls pour l'exécution de ces ordres et la remise des armes. — Don de 50 écus au sieur du Sendat, qui a préservé la ville du passage des gens de guerre. — « Remontrances » du sieur du Sendat et de Xaintrailles au sujet de l'exemption du logement des gens de guerre et de la remise des clefs de la ville et des armes. — On décide: qu'une requête sera faite au Parlement de Bordeaux pour contraindre les ecclésiastiques à contribuer à la nourriture des pauvres; — que les étrangers seront chassés de la ville; — que certains réfugiés de la R. P. R. seront interrogés sur le motif qui les a obligés à s'expatrier. — Délibérations relatives au logement de compagnies espagnoles. — On écrit à Chevalier, médecin de la reine, pour savoir la vérité au sujet des ravages causés dans le pays par la peste. — On supprime les marchés pour éviter la contagion. — Discussion au sujet de l'exercice de la R. P. R. — Déclaration du roi sur l'exercice de la religion dans les faubourgs de certaines villes: Casteljaloux pour la sénéchaussée d'Albret; Tarbes pour celle de Bigorre, etc. « Faict » au Conseil tenu au boys de Vincennes, 24 » juin 1563. » — Lettre écrite par la reine de Navarre aux consuls de Casteljaloux pour assurer l'exécution de la dite déclaration. — A l'occasion de la cène célébrée par ceux de la R. P. R. on décide que tous les habitants de la sénéchaussée qui voudront y participer déposeront leurs armes avant d'entrer dans la ville. — Visite des vins. On constate que l'approvisionnement de la ville est de 1,300 barriques. — Ordre aux verriers de la banlieue d'éteindre leurs feux dans un délai de huit jours. — Réception d'une lettre de la reine de Navare statuant sur les sépultures de ceux de la R. P. R. — Taxe de la boucherie et des vivres. — Lettre de la reine de Navarre à M. de Xaintrailles lui ordonnant d'organiser les gardes dans la ville de Casteljaloux, attendu qu'elle est avertie que le commandeur de Cours et les capitaines Sendat et Laburnatère font des levées d'hommes pour délivrer les prisonniers détenus dans cette ville. Nérac, 9 avril 1564. — Nominations de

jurats. — Protestation d'un consul au sujet du renouvellement des clefs de la ville. — Défense aux consuls d'exercer individuellement la justice sans en avoir référé à leurs collègues. — Délibération sur l'exécution d'un ordre donné par Monluc pour faire contribuer Casteljaloux à l'approvisionnement de la ville de Nérac, à l'époque du passage du roi de Navarre. Mars 1564-65. — Taxe de la boucherie. — Envoi de vivres à Captieux, à l'occasion du passage du roi de Navarre. — Mesures prises : pour faire observer l'édit sur l'exercice de la R. P. R. Les habitants de la sénéchaussée d'Albret seront seuls admis à recevoir la cène à Casteljaloux ; — pour le logement de l'escorte de M. et de M[me] de Guise. 16 mai 1565. — Élections consulaires du 25 juillet 1565. — Ordonnance expulsant de la ville les filles de mauvaise vie.— Délibérations relatives aux actes de procédure faits dans les procès de la ville : contre les paroisses des Lugues, au sujet de la réparatition des tailles et impositions; — contre les confréries ; — contre les verriers. — Acte de vente de la maison dite de l'école. — Nomination d'un régent. — Destruction des fours des verriers, en exécution de lettres patentes de la reine de Navarre. Les consuls avaient sollicité cette mesure pour remédier au déboisement. — Ferme de la dîme de Pompogne. — Démarches diverses faites par les consuls pour obtenir le droit d'exercer la justice criminelle. — Réception de Pierre Merrel comme régent. — Délibération de la jurade du 11 avril 1566. Le consul Ducastaing « soutient que d'aultant » que ceux de la religion ne participent à aulcune » administration de sacremens ez eglizes romaines, » il sera fort socorable au public que le roy prengue » les dixmes des biens de ceulx de l'esglize. » — Élections consulaires de l'année 1567. On nomme, selon la coutume, deux nouveaux consuls sur quatre et l'on désigne les deux anciens consuls qui doivent rester en charge. Les jurats sont au nombre de vingt. — Le 29 septembre 1567, sur la nouvelle que « en ce royaulme y avoit tumulte et guerre, » on décide que l'on fera la garde. — Ordre à un lépreux de s'abstenir de toute fréquentation avec les personnes non atteintes de lèpre et de porter son enseigne hors de sa ceinture. — Réception d'une lettre de Monluc qui engage les habitants de Casteljaloux à « se contenir en bonne paix et ne se injurier » ne molester d'une religion ne d'autre ». 2 octobre 1567. — Lettre et ordonnances de Monluc, datées d'Agen 2 octobre 1567, sur la garde de la ville de Casteljaloux et l'exemption des logements militaires. — Délibérations relatives au projet fait par les habitants de Tonneins, qui devront envoyer cinquante enfants pour les faire baptiser dans le temple de Casteljaloux. — Nomination de Boilatin comme régent. — Lettre de Jeanne d'Albret, datée de Nérac, 19 août 1568, annonçant aux consuls de Casteljaloux sa prochaine arrivée et les assurant que son intention est de les conserver « en paix et en repoz indifferem- » ment d'une et d'autre religion. » — Don de 750 livres à Monluc pour l'exemption du passage des gens de guerre. On donne de plus 4 livres tournois, à M. de L..., son secrétaire. — Ordre donné par Monluc au capitaine Gondrin (?) pour qu'il se rende à Tonneins, au Mas-d'Agenais, à Casteljaloux et à Samazan, afin d'empêcher les ennemis du roi de s'emparer de ces villes. Monluc recommande aux consuls de faire bonne garde et de ne laisser entrer dans leur ville aucun des ennemis du roi, sinon « il les en viendra tirer et enverra compagnyes en la présente ville. » — Par application des édits royaux qui interdisent à ceux de la R. P. R. d'exercer des offices, le secrétaire de la jurade, qui est de la R. P. R. est destitué. — Projet de transaction avec le capitaine Sendat au sujet des dîmes de Cantiran. — On laissera entrer ceux de la R. P. R. d'après les commissions expresses données par M. et M[me] de Monluc. — Nomination d'un consul catholique en remplacement d'un consul de la R. P. R.. — Décisions prises : contre le régent de la R. P. R. qui veut reprendre l'enseignement ; — sur l'observance du repos du dimanche. — Sur la proposition du capitaine Dupleix on décide: que les habitants seront tenus de se munir de poudre; que les soldats du capitaine Dupleix ne seront reçus dans la ville qu'à la condition d'être munis de passeports. — On cite un ordre de Monluc d'après lequel la ville ne doit avoir que quinze soldats et un chef. — Le capitaine Dupleix ayant menacé de « thuer tous les consuls » si on ne lui paye pas les arriérés de ses gages on lui accorde 100 livres. — Injonction pour faire restituer à Sulac, ministre, les livres et les meubles qui lui ont été dérobés. — Plainte du collecteur des tailles contre ceux de la R. P. R. qui ne veulent payer que les deniers royaux. — Le lieutenant Bacoue annonce aux consuls son intention de réunir tous les habitants de Casteljaloux pour leur faire prêter le serment de vivre en paix. On décide

pour cela la convocation d'une assemblée des notables. 6 novembre 1570. — Mesures pour assurer les rentes hypothécaires de l'hôpital, qui s'élèvent à 1,200 livres. — Procès contre les habitants de Goux et d'Allons pour leur faire payer leur quote-part des frais de la garnison. — Ordonnance rendue contre une femme dite La Tamarète qui fréquente les lépreux. On lui interdit de communiquer avec les habitants de la ville. — Délibérations relatives à un procès contre Monluc pour lui faire restituer des armes empruntées à la ville. — Construction du pont de Veyries. — Deux consuls sont envoyés à Nérac pour voir la reine de Navarre. — Des compagnies de gens de guerre ayant tenté de pénétrer dans la ville par force, on redouble de surveillance. 3 juillet 1572. — M. de Frédeville, lieutenant de M. de Biron, demande un inventaire de l'artillerie et des munitions qui sont déposées dans la maison de ville et dans le château. Cet inventaire est dressé par des consuls et des jurats pris par moitié dans chaque religion. — A la nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy, les consuls décident qu'on fera confirmer l'exemption des logements militaires, qu'on ne laissera entrer aucun homme armé, qu'on redoublera de surveillance, qu'on mettra aux portes deux serrures dont les clefs seront remises l'une à un consul catholique, l'autre à un consul de la R. P. R. — Lettre de Montpezat, lieutenant général pour le roi, annonçant la confirmation de l'exemption des logements militaires. — Deux consuls de la R. P. R. se démettent de leurs fonctions pour obéir aux arrêts. — A la nouvelle d'une tentative faite sur Villandraud par les ennemis du roi, on décide qu'on avertira l'amiral et qu'on redoublera de surveillance. Une seule porte restera ouverte. 6 décembre 1572. — L'amiral écrit qu'il confie la garde de la ville aux habitants et demande qu'on tienne dans le château une garnison de quinze soldats qui sera commandée par Xaintrailles. Les consuls font part des raisons qu'ils ont de ne pas recevoir le sieur de Xaintrailles. — « Certains personages qui auroyent faict le mas » sacre a Bouglon » se réfugient à Casteljaloux. Comme il reste des doutes sur leur participation audit massacre, on les reçoit provisoirement. — Le prieur du Mas se réfugie dans la ville de Casteljaloux à cause des troubles. Février 1573. — Le roi de Navarre ayant écrit en faveur du sieur de Xaintrailles, on lui envoie un message pour lui expliquer les raisons qui empêchent de le recevoir comme gouverneur. — On décide qu'un marché n'aura pas lieu à cause « des gendarmes huguenotz qui sont » loges es paroisses circonvoisines. » 5 mai 1573. — On dressera un rôle de ceux qui sont obligés d'avoir une arquebuse et de la poudre. — On décide que nul de ceux qui ont porté les armes contre le roi durant les derniers troubles ne pourra être reçu habitant de la ville. — Le sieur de Monluc ayant annoncé son intention d'entrer dans la ville, on le prie pour le moment de renoncer à ce projet à cause des troubles. 24 décembre 1573. — Le 6 février de l'année suivante le sieur de Monluc est admis à entrer dans la ville mais sans escorte. Sur la proposition du gouverneur on lui présentera une liste de trois personnes parmi lesquelles il en désignera une pour « chef et capitaine des habitants de la ville. » — Publication de l'édit de pacification. — 20 août 1576. « a este proposé que ceulx de la religion reformée » entendent quicter le temple de Saint-Raphael et » antendent aller faire leur exersisse à la maison de » Saint-Nycolas et continuer les sépultures aux lieux » acoustumez, ce qui a esté trouvé bon par toute » l'assemblée. » — 30 novembre 1576. « de Pussac » a remontré que les catholiques de ceste ville » entendent appeler un prescheur pour prescher les » advens, ce que a voleu faire entendre afin qu'il » ne soict point moleste, ce qui a este trouvé bon » par la dite assemblée. »

E. Suppl<sup>t</sup>. 2387. (BB. 2.) (Registre.) — In-folio, 603 feuillets, papier.

**1589-1601**. — « Libre des arrets et ordonnances » de la jurade. » — Procès-verbaux des élections consulaires. Les consuls, élus chaque année vers la fin de décembre par leurs prédécesseurs assistés des jurats, sont au nombre de quatre. Les jurats, dont le nombre est de vingt au moins, sont nommés à vie. Ils sont élus dans le cours de l'année, suivant les vacances, à la pluralité des voix. La jurade est à peu près mi-partie. Après chaque élection les consuls prêtent serment et se répartissent les charges. On procède ensuite à la ferme des bancs de la boucherie, du souquet, du « halatge » ou droit de plaçage les jours de marchés et de foires, des dîmes de Saint-Jean de Cantiran, de Saint-Martin de Guerguit, de Leyritz, de Sainte-Pompogne. On reçoit la prestation de serment des bouchers et des boulangers ; on publie la taxe des boucheries ; on procède à la red-

dition des comptes de l'année précédente ; on fixe l'assiette des cotisations, qui se lèvent chaque année en trois quartiers. — Le roi de Navarre, se préparant à entrer en campagne, demande aux consuls de Casteljaloux d'entretenir une garnison de soixante soldats pour la garde de la ville et de creuser vers les marais un fossé de la largeur de trois cannes. — Procès avec le seigneur du Sendat. — Règlement d'affaires avec la veuve de Pierre Domenges, ancien gouverneur. — On dresse un rôle de ceux qui sont en état d'acheter une arquebuse. — Construction d'une école. — Ceux qui ont vendangé avant la publication des bans sont condamnés à dix sous d'amende. — Autorisation pour l'entrée des vins dans la ville, à cause de la guerre. — Démarches pour obtenir de ne pas participer à une imposition extraordinaire que lèvent les habitants de Bazas. — On écrit à Fabas, gouverneur de la ville, qui a été blessé. On lui fait présent de quatre barriques de vin en considération des services qu'il a rendus à la ville depuis les trois ans qu'il est gouverneur. — Emprisonnement d'un consul, à la requête du trésorier Castaing, pour le paiement d'une dette de la ville de 336 livres. — On fera une enquête sur la soustraction des « dragées et confitures » données à la dame de Montmorency, lors de son passage à Casteljaloux. — Le capitaine Fabas ordonne d'envoyer des manœuvres pour le siège de Marmande. Mars 1590. — Réparations aux murailles. Les maçons qui ont soustrait la pierre des créneaux seront mis en prison. — Location de la *tourasse* de Saint-Raphaël faite par le capitaine Pierre, moyennant la somme de 31 sous. — Réceptions de forains comme bourgeois. Leur taille sera « incorporée avec celle de la ville. » — Ducros est « ouy et examiné en ceste » assemblée » pour savoir s'il est capable d'être régent. Il est reçu après cet examen et « la dispute » et alléguation qu'il a fet en latin. » Il prête serment de vivre en bon régent « sans divertir les en- » fants de leur religion soit catholique romaine ou » religion refformée ». — Décisions relatives : à la construction de la maison du collège ; — au curage des fossés, ordonné par le maréchal de Matignon ; — à l'obligation pour les réfugiés de participer à la garde de la ville ; — à l'exécution d'un ordre de Fabas, gouverneur, qui défendait de laisser entrer dans la ville aucun habitant de Marmande ou des villes qui tenaient pour la Ligue ; — aux mesures à prendre contre les habitants qui abandonneront la ville pour aller avec les compagnies de gens de guerre qui ravagent le pays. — Procès-verbaux de réception de divers bourgeois. Énumération des privilèges attachés à la bourgeoisie, dont le principal consiste dans la franchise accordée aux vins qui sont récoltés dans les vignes bourgeoises. Pour chaque réception on perçoit une somme variant d'un demi-écu à six écus. — Contestations au sujet de la nomination de trois jurats de la R. P. R., « ce qui met » les catholiques en minorité dans la jurade alors que » les consuls sont mi-partis. » — Cadeaux de vin et prêt de poudre à Fabas, gouverneur. — Réception du capitaine Tiercelin en qualité de jurat. — On fournit au maréchal de Matignon de passage à Casteljaloux, un tonneau de vin, 11,000 pains et 11 paires de bœufs pour l'attelage d'un canon. — Conseils donnés, pour la défense de la ville, par le capitaine Fabas, avant son départ pour Condom, dont il est nommé gouverneur. 22 avril 1591. — Décisions relatives : à la police générale ; — au ban des vendanges ; — à l'entrée des vins. — Liste des consuls et des jurats de l'année 1591. — Ordre aux bouchers, boulangers, cabaretiers de débiter des vivres et d'accepter en payement les sous et les liards aux coins de France et de Béarn. — Arrêt du parlement de Bordeaux faisant défense aux officiers du sénéchal de Casteljaloux de prélever des droits de justice plus élevés que ceux que percevaient autrefois le juge ordinaire pour les causes dont la connaissance appartenait au dit juge. — Délibérations relatives : au payement des gages du sénéchal de Bazadais ; — aux différends entre nobles et roturiers pour la contribution aux tailles. — Taxe des blés et des vins. — Sur la proposition de Fabas, gouverneur, on décide qu'une palissade sera établie autour du château pour en assurer la défense. — Réception de Baradat comme régent. — On s'efforce de passer une capitulation avec les habitants de Marmande qui s'emparent du bétail des paysans. — Avis du passage de « Madame sœur unique du roy. » 18 octobre 1592. — Élections consulaires pour l'année 1593. On nomme « selon la coutume » trois consuls de la R. P. R. et un consul catholique. — Ordonnances de Fabas et des consuls statuant sur la nomination des jurats. On décide que ces offices seront héréditaires si les les jurats décédés laissent des fils ayant l'âge et la capacité nécessaires pour les remplir. La règle d'après laquelle la jurade doit être mi-partie est considérée comme pernicieuse. — Contrat passé entre les

consuls et Jean de Tauziet pour la réparation de La Tourasse et des guérites. — Condamnation à un écu d'amende prononcée contre des marchands qui s'étaient servis de faux poids. — Règlement fait par Fabas pour la garde de la ville, l'entretien de ses fortifications et l'achat de la poudre. — Publication d'une trève. — Conflit au sujet des élections pour l'année 1594. Les consuls et les jurats catholiques refusent de participer à l'élection à moins qu'on ne veuille nommer deux consuls catholiques. Une ordonnance décide que, pour cette année, les élections auront lieu à la pluralité des voix. — Députation à des assemblées qui doivent se tenir à Nérac et à Condom pour la répression du brigandage. — Décisions relatives aux secours à donner aux pauvres qui sont en grand nombre. Les pauvres de la ville seront répartis entre les habitants, les pauvres étrangers seront renvoyés. — Ordonnance prescrivant aux consuls de se rendre à toutes les assemblées sous peine de 100 sous d'amende. — Démarches faites auprès du roi de France afin d'obtenir que les habitants de la sénéchaussée d'Albret continuent à jouir de tous les privilèges accordés aux sénéchaussées de l'ancien domaine. — Mémoires et instructions donnés aux députés à l'assemblée de Bazas qui doit s'occuper de cette question et aux deux députés envoyés vers le roi. Les habitants de la sénéchaussée se plaignent de la déchéance de leurs privilèges et des usurpations faites sur leurs droits. Leur situation, au lieu de s'améliorer à l'avènement du roi au trône de France, n'a fait qu'empirer. 19 octobre 1595. — Alain, sergent, est condamné à 15 jours de prison et destitué pour avoir entretenu chez lui une femme de mauvaise vie. — Les bouchers de la ville ayant violé les règlements on leur défend d'exercer leur métier. La ville sera approvisionnée par un boucher de Bazas. — Réception de Bézin comme régent. — Défense de faire des jardins dans les fossés et sur les éperons de la ville. — Réparation des dégâts causés par une grande inondation le 29 mai 1596. — Achat de la maison de Jean Fagedet. — Lettres patentes de Henri IV portant confirmation des privilèges accordés aux terres d'Albret. — Lettre de Madame, sœur du roi, duchesse d'Albret, au sujet de la déclaration du roi. — Délibération relative à la revendication par les consuls du droit d'exercer la justice civile et criminelle. — Achat de la place des Moines. — Copie de la confirmation du droit de souquet accordé aux consuls de Casteljaloux par Charles d'Albret, en l'année 1443. — La garde du château est confiée à trois soldats. — « Pour le regard de lengraignat, il est » ordonné qu'il sera remis à la ladrerie ancienne, » pour y demeurer à la charge de ne luy donner » rien pour vivre. » — Réparation au bastion de Sauboas. — Sur l'avis que les habitants de Marmande préparent une entreprise contre la ville, la jurade décide qu'un seule porte sera ouverte et qu'on fera la garde. 28 avril 1597. Les marchés se tiendront hors la ville. Il est défendu aux habitants de monter sur les murailles. — Fausse nouvelle de la mort du roi. 28 août 1597. — On décide un prise d'armes pour marcher contre le capitaine Rognac dont les bandes ruinent le pays. — Contestations avec certains nobles qui refusent de payer les tailles. — Conflit au sujet des élections consulaires pour l'année 1598, qui se font, contrairement à la coutume, à la pluralité des voix et sans distinction de religion. — Requête au parlement de Bordeaux contre les moines, le chapitre et les marguilliers pour les faire contribuer à la nourriture des pauvres. — Délibérations relatives au maintien des privilèges de la ville au sujet de l'exercice de la justice ordinaire, de l'exemption des tailles et des logements militaires. — Procès-verbal fait par Bacoue, lieutenant principal en la sénéchaussée d'Albret, sur les élections consulaires. — Nomination de Gaultier comme régent. — Requête de Magona, bourgeois, au sujet d'un empiètement fait sur ses terres. Le chemin de Brostet à Casteljaloux ayant été rompu par une inondation, on passe sur sa propriété malgré son opposition. La jurade conclut avec le dit Magona un échange des vieux chemins avec les terres occupées par le nouveau tracé. — Emprunt de 1,000 livres pour secourir les pauvres. On fait de plus un règlement pour mettre à la charge des habitants la nourriture desdits pauvres. — Sentence rendue contre Bareyre et Duboscq qui ont entré du vin récolté hors de la juridiction. — Garde des portes, afin de défendre l'entrée de la ville aux gens venant de Bordeaux où sévit la peste. 10 octobre 1599.

E. Supplt. 2388. (BB. 3.) (Registre.) — In-4°, 314 feuillets, papier.

**1602-1614.** — Jurades. — Ordonnances de police. Défense de parcourir la nuit les rues de la ville sans lumière. — Taxe de la boucherie. — Pour met-

tre fin au procès que la ville soutient contre le chapitre au sujet des régents on décide que sur les deux régents on en nommera un catholique. — Ordre donné aux consuls par un commissaire de l'artillerie d'avoir à rendre compte de l'artillerie et des munitions de guerre qui existent ou ont existé dans la ville depuis l'année 1585. — Envoi d'un député à l'assemblée de Bazas, où l'on doit travailler à l'abolition des élus. — Mesures prises pour la garde de la ville à cause de la peste. 9 juillet 1606. — Procès soutenu par la sénéchaussée de Bazadais contre les *gabelleurs* du vin. — Le roi ayant réuni les terres d'Albret au domaine de la Couronne, on décide qu'on lui enverra une députation pour le prier de confirmer les privilèges de la ville et de maintenir les trois sénéchaussées de Casteljaloux, de Tartas et de Castelmoron, dont les habitants de Nérac poursuivent la suppression. On l'entretiendra également de quelques affaires particulières, de la prétention des ecclésiastiques qui voudraient s'emparer de l'administration de l'hôpital, de la levée des tailles, de l'indemnité à à payer aux cordeliers ce qui nécessite une imposition, etc. Novembre 1607. — On contracte un emprunt pour venir en aide aux pauvres, qui sont en grand nombre. — Députation aux assemblées du pays qui doivent traiter de la suppression des élus. — On offre au sieur de Moncassin les dîmes de Cantiran et de Saint-Martin pour la somme de 1,000 écus. Le sieur de Vicoze offre de ces dîmes la somme de 4,000 livres. — Contrat de location de la maladrerie. — Le sieur de Léglize ayant fait doubler de velours sa robe consulaire, contrairement à l'usage, on décide qu'il fera changer cette doublure, toutes les robes devant être pareilles. — A l'occasion de la mort du roi, on décide de fortifier la garnison du château et de faire des gardes. — Résignation par Jean de Fabas de sa charge de gouverneur de Casteljaloux en faveur de Jean de Fabas, son fils. Lettres de provision accordées par le roi au nouveau gouverneur. 7 octobre et 31 décembre 1610. — Achats de poudre et réparations aux murailles. — Les consuls de Casteljaloux s'associent : aux consuls de Villefranche dans leur opposition à un échange proposé au roi par le sieur de Moncassin de sa terre de Durance contre la juridiction de Villefranche ; — aux consuls de Nérac qui demandent le maintien de la Chambre de l'Édit dans leur ville. — Défenses faites par la reine régente et la Chambre de l'Édit de tenir à Casteljaloux une assemblée de partisans de la R. P. R. — Sur l'ordre de Fabas, gouverneur, on recommence à faire la garde.

E. Suppl^t. 2389. BB. 4. (Registre.) — In-4°, 746 feuillets, papier. Ce registre est irrégulièrement paginé, de 217 à 540 et de 241 à 422.

**1628-1636.** — Jurades. — Garde aux portes de la ville pour se préserver de la peste. — On décide qu' « ung capot sera pansé et médicamenté aulx » despaus de l'hospital. ». — Le duc d'Épernon ordonne aux consuls d'envoyer deux manœuvres pour le *deguast* de Montauban. — Emprunt pour établir une réserve de vivres dans le château. — Les sieurs de Madaillan et de Puyferrat avertissent les consuls qu'ils auront à loger dans la ville quelques compagnies de gens d'armes. On manque d'argent pour subvenir aux frais de ces garnisons. — Achats d'armes et de munitions de guerre ; 6 quintaux de mèches, à 24 livres le quintal ; 6 quintaux de plomb, à 16 livres le quintal ; 30 mousquets, à 10 livres pièce ; 30 piques, à 45 sous pièce ; 10 quintaux de poudre pour la somme de 720 livres. — On dresse un rôle des pauvres, qui sont au nombre de 565. On emprunte 400 écus pour acheter du blé à leur distribuer. — Le 28 mars 1629 on constate que les pauvres sont au nombre d'au moins 750. On les répartit entre les particuliers et l'hôpital. On obtient un arrêt contre les ecclésiastiques pour les forcer à participer à l'entretien des pauvres dans la proportion d'un sixième. — Députations envoyées auprès du prince et du duc d'Épernon pour traiter des affaires militaires. — « Achapt de drogues préservatifs » contre le mal contagieux. » — Députation à une assemblée du pays où l'on doit arrêter et déposer les comptes des frais faits pendant la dernière guerre. — Envoi de dix maçons et de quarante manœuvres pour la démolition de Lavardac. 11 mai 1630. — En raison de la disette, les consuls décident que les marchés seront libres et que les étrangers ne pourront faire d'achats de grain avant l'heure ordinaire. — Nombreuses délibérations sur les moyens de secourir les pauvres. Les pauvres étrangers sont mis hors la ville. On fait dresser un état des pauvres par paroisses. On décide que les indigents du Condomois seront distingués de ceux du Bazadais. On donnera à chaque pauvre un sou 6 deniers par jour. Les ecclésiastiques devront payer cette somme à 100 pauvres

sur 600 ; l'hôpital entretiendra 200 pauvres. — On apprend qu'à Antagnac huit personnes sont mortes de la peste dans la même maison. Deux corps restent sans sépulture. On décide que l'on tâchera de trouver quelqu'un pour ensevelir ces morts et garder le grain et les meubles qui sont dans la maison « sy » non le feu sera mis à la maison et au bled qui est » en gerbe pour éviter plus grand mal. » — Mesures prises contre la peste. Tous les grains seront moulus au moulin du château. Ceux qui ont communiqué avec les pestiférés sont mis en quarantaine. La maladie fait de grands ravages dans la paroisse de Bouchet. — Convocation des députés de toutes les bastilles pour rédiger des mémoires contre les élus. — Ordonnances du duc d'Épernon sur les élections consulaires des années 1626 et 1632, par lesquelles il confirme les choix faits par les consuls, nonobstant diverses intrigues et oppositions. — Organisation des gardes bourgeoises pour interdire l'entrée de la ville à tous les gens venant de Nérac où sévit la peste. 3 mai 1632. — Lettres du Roi portant règlement pour les fournitures de vivres aux gens d'armes et le logement. — Passage de six compagnies de gens d'armes du comte de Serre. — Délibération sur l'exécution des règlements relatifs à l'entrée du vin. — Certains abus s'étant produits par suite des indiscrétions commises par les jurats, on prête le serment de ne rien révéler des délibérations de la jurade et de ses actes. — Pour éviter une émeute au sujet de la gabelle, on décide que les habitants de la ville seront convoqués et qu'on leur demandera de prêter le serment de ne rien faire contre l'autorité du Roi. — Délibérations et pièces diverses relatives : au procès que la ville soutient contre les paroisses des Lugues au sujet de la répartition proportionnelle des impôts et des charges ; — à l'exécution des ordres contenus dans une lettre du roi qui prescrit la démolition du château de Casteljaloux. 24 juillet 1635. — Vérification des titres de bourgeoisie. — Rôles des tailles de l'année 1636. Total 2,921 livres. — Enquête sur la façon dont le château doit être démoli, contenant une description sommaire dudit château. — Levée de miliciens faite en exécution d'une ordonnance du duc d'Épernon, à l'occasion d'une guerre contre l'Espagne. — Soulèvement de quelques habitants des Lugues qui attaquent les consuls et les habitants de Casteljaloux, tuant trois personnes et en blessant grièvement plusieurs autres. 5 novembre 1636.

E. Suppl[t]. 2390. (BB. 5.) Registre. — In-folio, 390 pages, papier.

**1637-1640.** — Jurades. — Levée de vingt soldats à envoyer au duc d'Épernon. — Contributions extraordinaires pour les approvisionnements du magasin de Mont-de-Marsan. — Passage du duc d'Épernon. — On contraindra par la force les habitants à s'acquitter de l'impôt. — Fournitures de vivres à l'armée qui est à la frontière. — Passage d'un régiment et de nombreuses compagnies. — Envoi de gens d'armes dans les paroisses des Lugues pour les contraindre à payer leur quote-part de la subsistance de la compagnie du duc d'Épernon. — Suite du procès entre la ville de Casteljaloux et les paroisses des Lugues. — Réception de Dunoyé comme régent. — Nomination de nouveaux jurats. — Les jurats sont au nombre de 31 en l'année 1638. — Envoi de blé à Mont-de-Marsan, en exécution d'une ordonnance du duc d'Épernon. — État des impositions pour l'année 1638. Total 3,391 livres. — Accord avec les consuls de Mézin et de Francescas pour une compensation destinée à éteindre une dette. — Réception du prince de Condé. 9 juin 1638. — Répartition entre les villes de la sénéchaussée de Casteljaloux des fournitures de blé et de ration imposées par le duc d'Épernon pour des régiments et des compagnies en marche. — Liquidation des frais d'étapes entre les villes du Condomois et du Bazadais. — Réception d'une lettre du prince de Condé ordonnant aux gentilshommes de se tenir prêts à rejoindre l'armée au premier ordre, et d'une lettre de l'évêque d'Aire ordonnant aux consuls de Casteljaloux de fournir pour le service du roi 300 hommes d'armes. — Juillet 1638. La durée du service des milices sera d'un mois à compter du jour du départ. — Assemblée des paroisses pour fixer la répartition des 300 soldats à lever dans le ressort de Casteljaloux. — Imposition de 30 quartiers pour subvenir à l'entretien des milices. — Ordonnances : du prince de Condé, déléguant de nouveau l'évêque d'Aire pour activer l'armement des communes ; — de l'évêque d'Aire, mandant aux consuls de Casteljaloux d'envoyer leurs milices au camp le 30 octobre. —

Délibérations relatives à l'exécution de ces ordres : levée, armements, équipement, entretien des milices. — Le 19 octobre 1638, on reçoit une lettre de l'évêque d'Aire annonçant qu'il n'est pas nécessaire d'envoyer au camp les milices de Casteljaloux. On procède à la liquidation de la somme de 300 livres déjà dépensée pour ladite levée. — Lettre du prince annonçant qu'une compagnie de chevau-légers prendra ses quartiers d'hiver à Casteljaloux. — Le prince ordonne aux consuls d'envoyer des députés aux états qui se tiendront à Agen pour traiter des garnisons et de la subsistence de l'armée. — Difficultés pour l'envoi d'une partie des chevau-légers dans les Lugues. D'une part les cavaliers refusent de s'y rendre et d'autre part on craint une résistance des habitants des Lugues. — Dans l'élection consulaire de l'année 1639 on nomme un consul de la R. P. R. le quatrième « selon la coutume. » — Délibérations relatives à la liquidation des frais faits l'année précédente pour la levée des milices et les logements militaires. Cette liquidation amène des difficultés avec les paroisses des Lugues qui refusent de contribuer aux nouvelles impositions. — Lettres et ordonnances de l'évêque d'Aire relatives à la levée des milices dans la province de Guienne pour la prochaine campagne. Le ressort de Casteljaloux fournira 300 hommes. Une de ces lettres, en date du 1er mars 1639, contient de nombreuses recommandations sur la façon dont la milice doit être levée et équipée sans causer de grands frais. — Arrêt du Conseil d'État déclarant que les ecclésiastiques et les gentilshommes sont tenus de participer aux nouvelles contributions. — Requête des consuls à l'évêque d'Aire pour obtenir la réduction à 100 hommes de la levée de 300 qui leur est ordonnée. Ils déclarent qu'il leur est impossible de trouver 300 hommes en état de porter les armes. Les paroisses des Lugues ne peuvent leur venir en aide étant « abandonnées et tout-à fait désertes pour le » mauvais traitement qu'ilz ont receu et de plus » encore que l'année passée mesmement lors des » passages des troupes de cavallerie de son Altesse. » — Ordonnance de l'évêque d'Aire réduisant les miliciens que doit fournir la ville de Casteljaloux au nombre de 250. — Assemblée des députés des villes de la sénéchaussée d'Albret. On décide qu'on fera de nouvelles démarches auprès de l'évêque d'Aire pour obtenir quelques réductions en hommes ou en argent. On constate que la somme nécessaire pour les subsistances est de 16,034 livres. 23 avril 1639. — Délibérations relatives à la levée des impositions, à des emprunts, aux logements militaires, à la levée de 200 hommes et de 16 pionniers. — Lettre et ordonnance du prince de Condé, prescrivant de lui envoyer le plus tôt possible tous les soldats qu'on pourrait lever. Narbonne, 22 septembre 1639. — On envoie 52 hommes. — On prie l'évêque de Bazas de vouloir bien laisser à cette ville son régent, qui est prêtre, et qu'il voulait contraindre à quitter sa place, sous prétexte qu'il ne pouvait exercer ces fonctions sans son autorisation. — Ordonnance du prince de Condé rendue sur la requête des consuls de Casteljaloux, les autorisant à imposer la ville afin de payer les emprunts faits pour la subsistance des gens de guerre. — Lettres et délibérations relatives au refus que font les consuls de l'année 1640 de prêter le serment accoutumé et aux mauvaises excuses qu'ils donnent pour ne pas exercer leurs charges. — Itinéraire du régiment de Ventadour qui laisse trois compagnies en quartier d'hiver à Casteljaloux. — Réception d'Ubert comme régent, après un examen où il soutient une thèse pendant deux heures. — Délibérations sur les logements militaires. — On décide que les consuls de l'année 1641 seront mi-partis.

E. Suppl. 2391. (BB. 6.) Registre.) — In-4°, 451 feuillets, papier. On a fait une erreur de 300 feuillets dans la pagination : le feuillet 445 fait suite au feuillet 144.

**1641-1649.** — Jurades. — Liste des jurats pour l'année 1641, au nombre de 29. — Démarches pour obtenir un dégrèvement des contributions pour les gens de guerre qui s'élèvent à la somme de 900 livres. — Le sieur de Moncassin envoie « dix panonseaux » de fer blancq dans lesquels est escrit la défense de » la chasse afin de les faire afficher aux lieux » publicqs de cette ville et juridiction. » — Lettre du Roi au comte de Tonnerre contenant ordre de convertir en argent les réquisitions de vivres pour les recrues. — Lettre de Henri de Bourbon, recommandant de prendre toutes les mesures pour assurer le maintien des privilèges accordés aux paroisses du duché d'Albret qu'il vient d'acquérir. — Discussion : sur la police des boucheries et de l'entrée des vins ; sur la vérification des rôles des tailles et l'état des

dettes de la commune. Le total des tailles pour l'année 1641 est de 4,078 livres. — Députation envoyée au prince de Condé à Narbonne. — On demande au même prince la permission de reconstruire les portions des murs d'enceinte qui tombent en ruine, afin de mettre la ville à l'abri « des larcins » et viollances qui se pourroient faire de nuit. » — Assemblées et députations au Roi pour obtenir la décharge des gages du présidial de Nérac. — La nomination annuelle des consuls est faite par le prince de Condé sur une liste de trois candidats pour chaque charge à lui présentée par la jurade. — Députation envoyée à Mézin pour saluer le maréchal de Schomberg, commandant en cette province. — Le droit de souchet est vendu à l'hôpital qui possède déjà les droits de boucherie et de hallage. Ces aliénations sont faites pour employer les sommes qui en proviennent au payement des dettes de la commune. — Le duc de Saint-Simon ayant eu avis que les ennemis ont le projet de faire une descente vers le Médoc, on décide, d'après le conseil de l'évêque de Bazas, de dresser un rôle des personnes en état de porter les armes. 26 juin 1642. — La ville de Casteljaloux fournira immédiatement 25 miliciens. — Réceptions de bourgeois. — Réparation au moulin du château et aux portes. — Délibérations relatives à la vente et au commerce du blé. — Taxe des grains. — Cérémonie funèbre à la mort du roi Louis XIII. — Le sieur de Lisle est nommé régent aux gages de 150 livres, et Pierre de Chardevent, médecin de la ville, aux gages de 150 livres. Le dit médecin est tenu à la résidence. Il ne pourra prendre que 10 sous par jour des malades les plus riches, un demi-teston de ceux de moyenne condition. Il soignera gratuitement les pauvres, sur la réquisition du syndic de l'hôpital. — En raison de la disette, on décide que le revenu de l'hôpital sera distribué aux pauvres de la ville. Il sera interdit aux pauvres étrangers de mendier dans la ville. On dresse un rôle de 732 pauvres et l'on fait des achats de grains et de fèves pour les distribuer. — On décide la réduction au nombre de 24 des charges de jurats. — État des terres et paroisses appartenant au prince de Condé comme possesseur du duché d'Albret. Cet état est fait au point de vue de l'exemption des logements militaires confirmée par le duc d'Épernon. — Requête à l'évêque de Bazas pour obtenir que les ecclésiastiques contribuent à l'entretien des pauvres. — Deux ou trois artisans ayant été battus par des personnes de qualité, on craint une émeute et les consuls interviennent pour apaiser le différend. — Vérification des vignes dites bourgeoises, c'est-à-dire des vignes dont les produits sont exemptés des droits d'entrée. — Plantation de pieux pour barrer diverses routes par lesquelles on fait entrer du vin en fraude. — Requête faite par Gabriel Roy, âgé de 80 ans, au prince de Condé pour obtenir que son fils le remplace en la charge de deuxième consul. Ordonnance du prince faisant droit à cette requête. — On décide que pour l'année 1646 le consulat sera mi-parti. Dans leur requête au prince de Condé, en marge des passages où les consuls rappellent les anciens usages sur les élections on trouve ces notes marginales, qui, sur l'original, étaient de la main du prince : « vostre » ville n'est nullement en estat à cest esgard de » remettre les anciennes formes ; ainsi je veux con- » tinuer les eslections a ma mode. Je ne veux esta- » blir nul autre ordre pour les consulz que ma » volonté. » — Intervention des consuls revêtus de leurs livrées pour faire cesser une rixe entre deux gentilshommes assistés de partisans. — La peste s'étant déclarée à Bordeaux, on fait la garde aux portes. — Délibérations sur le payement du don gratuit, du droit des greffes et des gages consulaires. — Députation envoyée à Bordeaux auprès du duc d'Épernon pour l'assurer que la ville restera fidèle au roi. 24 janvier 1649. — Avis de la convocation des États généraux. Députation à l'assemblée de Nérac où doivent se rédiger les cahiers. — Cahier des doléances de la sénéchaussée de Casteljaloux. On se plaint de la surcharge des tailles qui ruinent complètement le pays. On déclare inutiles les charges d'intendant, la Cour des Aides, les trésoreries de cour, les élus, les receveurs particuliers, dans un pays où les tailles sont réelles. On allègue qu'au temps où ces administrations n'étaient pas créées « la levée des deniers du roy et la recepte se faisoit » plus fidellement. » On réclame la liberté des élections consulaires. On se plaint de la vénalité des offices. Articles spéciaux au duché d'Albret. — Correspondance avec le duc d'Épernon au sujet des mesures à prendre pour la défense de la ville et du château. — Lettre du prince de Condé ordonnant aux consuls de tenir la main à ce que les maisons de ceux de la R, P. R. soient parées de tentures pour le passage de la procession du Saint-Sacrement. — Conflit entre Lagarde, procureur du Roi, et les consuls au sujet de la mise en défense du château. —

Réception de M. le chevalier de Rivière, gouverneur d'Albret.

E. Suppl. 2392. BB. 7. (Registre.) — In-folio, 402 feuillets, papier.

**1649-1652.** — Jurades. — Rôles pour la répartition des tailles entre les paroisses de la juridiction de Casteljaloux. — Extraits de la table : « Délibération au sujet de la levée de 50 soldats. — Ordonnance de M. le duc d'Épernon au sujet de ladite levée. — Département de la subsistance desdits cinquante soldats. — Ordonnance de M. de Rivière, gouverneur d'Albret, portant que le sieur Merlet, premier consul, se rendra maître du château de cette ville, ainsi qu'il avoit déjà fait au commencement des troubles, pour icelluy garder, avec une lettre dudit gouverneur. — Lettre de M. le prince par laquelle il donne au sieur de Villeneuve le commandement de son château de ceste ville. — Délibération par laquelle les gages des consuls sont supprimés pour estre employés au au payement des debtes de la communauté. — Afferme du souchet à 500 livres. — Délibération au sujet de la garde du château. — Autre au sujet d'une lettre de M. le duc d'Épernon aux consuls, par laquelle il les exorte d'être fidelles au roy et de ne faire aucune levée de deniers ny souffrir qu'il soit fait des levées des gens de guerre sans son ordre expres. 15 juin 1650. — Autre au sujet de 264 écus que le commandant du régiment de Bains (?) demandoit par jour, outre le foin et l'avoine, à la communauté de cette ville. — Département de la somme de 6,000 livres pour l'entretien dudit régiment des Bains pour cinq jours. — Ordonnance de M. le général de Lavalette pour le logement des compagnies de MM. Dubreuilh et Roques. — Délibération au sujet de 9,000 livres que ledit seigneur de Lavalette demandoit pour ledit délogement. — Autre, au sujet de la révolte des habitants de la paroisse de Gouts... où le nommé Labori feut tué. — Délibération où il paroit que la subsistance des gens de guerre monte, pour vingt-quatre jours, 31,575 livres. — Arrivée du roy et la reine à Libourne. — Arrest du Parlement portant règlement pour la nomination des consuls. — Délibération au sujet de la liberté de M. le prince. — Autre au sujet de ce que le roy avait baillé le duché d'Albret à M^gr le duc de Bouillon. 1 avril 1651. — Autre de police contre certains particuliers qui débitoient en détail de la viande crue. — Délibération pour remédier aux fraudes qui se commettent en la levée du souchet. — Autre au sujet de l'assignation donnée à la communauté à la requête du syndic du chapitre pour contribuer à la bâtisse de l'église Notre-Dame. — Département fait sur cette ville et juridiction pour les manœuvres, bois et chandelle nécessaires à la réparation et garde du château. — Ordre de M^gr le prince aux habitans de cette ville et bastilles de payer la subsistance de 30 soldats et deux sergents pour garder le château. — État de ce qui est nécessaire pour le magasin et garde du château, avec le département sur les paroisses de la juridiction. — Département de la somme de 2,600 livres sur la ville et juridiction d'icelle pour les réparations des murailles, portes et barrières de la ditte ville, suivant l'ordonnance de M. Le Chevalier de Rivière. — Autre, au sujet des excès et viollances commises sur la personne du sieur Mulle, consul, par le sieur Latute. — Autre, au sujet d'un coup de poin donné au sieur Duluc, consul, par Gabriel Lagardère. — Autre, au sujet de l'armée qui étoit entre Condom et Leytoure. — Autre, au sujet de ce que le public craignoit d'être volé par les gens de guerre. — Autre, au sujet de l'armée de M. d'Harcourt qui étoit près Nérac. 15 Mars 1652. — Autre, au sujet d'une lettre de M. d'Harcourt, par laquelle il demande une contribution pour la subsistance de l'armée, avec copie de ladite lettre. — Autre au sujet de ladite lettre et la réponse que M. le prince fit aux députés qui lui avoient communiqué ladite lettre. — Autre, au sujet de la sommation faite par un trompette de la part de M. le comte d'Arcourt à M. Chambert, commandant dans le château, de remettre la place pour le service du Roy. — Autre, au sujet de la levée de 40,000 livres demandée pour la subsistance de l'armée, pour en éviter le logement. — Ordonnance de M. d'Harcourt au sujet de ladite levée. Département de ladite somme de 40,000 livres. — Autre au sujet des ordres que M. d'Harcourt avoit donnés à M. de Marin de venir asiéger le château. — Il est noté à la page 401 que le château de cette ville feut asiégé le 21 avril 1652 et le com-

» mandant du dit château se soumit le 29 du dit » mois. Le reste du livre ne s'étend que sur le pil- » lage et ravage qne l'armée fit dans la ville et dans » la campagne. »

E. Suppl^t. 2393. (BB. 8.) (Registre.) — In-folio, 461 feuillets, papier.

**1652-1658.** — Jurades. — Liste des jurats de l'année 1652, au nombre de 29. — Délibération relative à la reddition de la ville faite le 29 avril 1652 par de Chabert, gouverneur. On enverra une députation au comte d'Harcourt pour le prier de confier aux consuls la garde du château et de faire déloger les troupes. — Le comte d'Harcourt exige une contribution de 34,000 livres moyennant, quoi il fera droit à la requête des consuls. — Quatre régiments de l'armée du Roi sont logés dans les communes de Rufiac, Poussignac, Bouglon, Labastide, Villefranche. — Délibérations relatives au payement de la contribution. — Nota : « M. Marin s'en alla de » ceste ville le 5 du dit mois de May. » — Les boulangers ne trouvant pas de blé à acheter, les pauvres meurent de faim. On décide qu'on fera la visite afin de contraindre les détenteurs à mettre en vente tout l'excédant de leur provision au prix de 12 livres le boisseau de froment, 10 livres 10 sous le boisseau de *mesture* de froment et seigle, etc. — Le comte d'Harcourt accorde le délogement des troupes (8 mai); on lui payera 6,000 livres à répartir sur le pays pour la subsistance des troupes qui ont assiégé le château. — Ordonnance du comte d'Harcourt pour la répartition sur le pays des 6,000 livres pour les frais du siége du château, indépendamment des 40,000 livres déjà imposées pour la subsistance de l'armée. — Département de la somme de 6,000 livres. Casteljaloux paye pour sa part 506 livres. — Deslandes est nommé par le comte d'Harcourt gouverneur du château qui recevra une garnison de 10 soldats et un sergent. — Ordonnances à ce sujet datées du camp de Monheurt. — Ducastaing, consul, étant allé dans les paroisses de la juridiction pour leur faire payer leur quote-part de la subsistance de l'armée, déclare qu'il » a trouvé les habi- » tans des dites paroisses dans la lande tous attrou- » pés et armés la plus part disant qu'ils ne veulent » point payer. » — Réception d'une lettre du comte d'Harcourt (15 mai) déclarant que si la contribution de 40,000 livres n'était pas payée avant la fin de la semaine il enverrait des troupes pour contraindre audit payement. On décide qu'avant samedi on réunira toutes les sommes disponibles et qu'on demandera un délai pour le reste. — On paye 8,447 livres et l'on sollicite l'emploi de la contrainte contre les paroisses réfractaires. — Ordonnances du comte d'Harcourt accordant à la ville de Casteljaloux la sauvegarde des logements militaires. — On décide que les habitants qui ont quitté la ville et n'y sont point rentrés, nonobstant une ordonnance du comte d'Harcourt, seront condamnés, d'après ladite ordonnance, à payer 1,500 livres. — Le sieur Duluc, consul, à la tête d'un corps de cavaliers, va contraindre les paroisses des landes à payer leur quote-part des contributions. Les paysans s'attroupent et leur volent trois chevaux. — Réparations aux murs de la ville. — Ducastaing, consul, envoyé à Allons avec des cavaliers pour forcer les réfractaires à payer les contributions, revient sans avoir fait de recette, après avoir été menacé d'être attaqué. — Ordonnance du comte d'Harcourt : obligeant les communes de Caseneuve et de Castelnaud à payer leur part des contributions pour frais de guerre ; — décidant la création d'un magasin de vivres dans le château de Casteljaloux ; — confisquant les biens du sieur Bacoue, procureur du roi à Casteljaloux, qui a pris le parti des rebelles et fomentait la sédition. — Sur les nouvelles instances faites par le comte d'Harcourt pour obtenir le payement du reliquat des 40,000 livres, les consuls envoient un député au camp de Villeneuve pour faire observer au comte d'Harcourt que la ville de Casteljaloux a payé sa quote-part et le prier de la décharger de toute solidarité avec les villes qui n'ont point participé au payement de cette contribution. — Ordonnance du comte d'Harcourt fixant l'ustensile de la garnison de Casteljaloux et sommant les habitants des Lugues de contribuer aux frais d'entretien de ladite garnison. — Les rôles pour la garde sont refaits. Les habitants seront contraints par toutes voies de contribuer à l'entretien des cavaliers qui ont été envoyés en garnison. — Incursion des habitants de Bazas jusqu'aux portes de la ville. On demande du secours au comte d'Harcourt. — Le gouverneur de la ville déclare qu'il consent à se démettre de sa charge en faveur des consuls, moyennant le payement d'une somme de 12,000 livres. — Lettre de MM. Duplessis-Bellièvre et Sauvebœuf à M. de Tracy, lieutenant général pour

le Roi en Guienne, le priant de suspendre toute contrainte contre les habitants de Casteljaloux qui ont payé leur part des subventions et ne sauraient être solidaires des réfractaires. — Passage de l'armée royale à Casteljaloux, le 23 octobre 1652. Pillage et excès commis par ces troupes. — Un parti de gens de guerre venant de Bazas menace la ville. On décide de surveiller la marche de cette troupe, de faire une garde exacte et d'avertir le gouverneur. — Ordonnances : de l'intendant Pontac et de Vougy, lieutenant de l'armée du roi, mandant de loger à Casteljaloux 6 capitaines, 5 lieutenants, 2 enseignes, 12 sergents et 92 soldats du régiment de Rouillac ; — de Marin, lieutenant général des armées du Roi en Guienne, mandant aux habitants de Casteljaloux de faire fermer les murailles de leur ville et réparer les brèches. — Sur la nouvelle que le prince de Condé a assiégé Castelnaud et va assiéger Casteljaloux, que ses troupes sont déjà à Saint-Martin, à Antagnac et à Beauziac, plusieurs habitants se préparent à quitter la ville. La jurade décide qu'on ne laissera sortir personne sans en exiger une attestation expresse. 14 novembre 1652. — Lettre de Balthazar sommant la ville de se rendre. Les consuls lui envoient des députés pour faire leur soumission. 15 novembre. — Articles accordés par Balthazar aux habitants de Casteljaloux. — Nota que le château se rendit le 21 novembre. — La campagne est « entiè» rement désolée » par l'armée du Roi. — Envoi de députés à de Marsin pour obtenir d'être dégrevé d'une partie des logements militaires. — « Le 29 no» vembre 1652 M. de Marchin partit de ceste ville » et toute l'armée aussy qui estoit aux environs de » de la dite ville, avec deux canons, et allèrent » assiéger Le Mas qu'ils prindent dans peu de jours » par assaut. » — Délibération sur le payement d'une somme de 20,000 livres imposée par le sieur de Marsin, et des sommes nécessaires à l'entretien de la garnison du château. — Lettre de Marsin à Desaides gouverneur de Casteljaloux pour lui recommander de mettre en état de défense la ville et le château. — Le gouverneur fait emprisonner quatre bourgeois sous prétexte que la levée des subsistances ne se fait pas régulièrement. — Démarches faites auprès des chefs des deux armées pour obtenir la neutralité de la ville. Cette neutralité est accordée par les chefs de l'armée du Roi à la condition que la ville et la sénéchaussée payeront 30,000 livres, et par M. de Marsin à condition que la ville lui payera 20,000 livres. — On fait un emprunt de 10,000 livres. — Ordre de Balthazar pour le logement du régiment de Labatut du 21 décembre 1652 au 5 janvier 1653. — Nomination des consuls par le prince de Conti. — Ordonnance de Marsin, prescrivant d'employer la contrainte contre les habitants de Casteljaloux qui ne payent pas leur part des impositions. — Délibérations relatives à la répartition, à la levée et au payement des diverses sommes dues aux chefs des deux armées et des sommes nécessaires à l'entretien du gouverneur et de la garnison du château. — Incursions faites jusqu'aux portes de la ville par les habitants de Marmande et du Mas. Le gouverneur autorise les habitants de Casteljaloux à écrire à ceux de Marmande que s'ils ne cessent ces menaces et ces pillages on leur résistera à main armée. — Le duc de Candalle ordonne de démolir le château. 11 mars 1653. — On indemnisera le gouverneur qui réclame 2,000 livres puis déclare qu'il sera satisfait de 1,000 livres. Le dit gouverneur se retire le 2 avril 1653. — La commune est sommée de contribuer au payement des maçons qui travaillent à la démolition du donjon du château. 11 avril 1653. — Ordonnance de Marsin déclarant qu'en raison de tout ce que les habitants de Casteljaloux ont souffert pendant la guerre, il les exempte des logements militaires. — Plainte des habitants d'Antagnac contre une bande de 12 brigands de Ruffiac et de Saint-Martin. On fait une expédition contre ces brigands. — Commission accordée par de Marsin à Gardelle, conseiller du Roi, pour la démolition du château. — La peste ayant éclaté à Lectoure on décide de reprendre la garde aux portes. — On fait sortir de la ville des personnes venues de Moncassin où la peste s'est déclarée. — Passage de cavaliers des deux partis. — Les consuls de Puch reprochent à ceux de Casteljaloux de donner asile aux soldats qui leur font la guerre. — Agression faite par des cavaliers contre les habitants de Casteljaloux qui transportaient du grain. Le sieur de Plaisance est tué. Poursuite contre ses meurtriers dont l'un, condamné à mort, est grâcié, à la demande des consuls. — Les frais de la démolition du château à rembourser par les habitants de la juridiction s'élèvent à 4,090 livres. — La peste se déclare à Casteljaloux. On met hors la ville tous ceux qui habitent les maisons des pestiférés. Octobre 1652. — Précautions prises pour éviter la propagation de la peste. Construction de huttes. — Les consuls font des démarches pour obtenir que l'on tienne compte du

privilège d'exemption des logements militaires accordé aux habitants de Casteljaloux. — La commune est taxée à 12,000 rations de pain. — On fait fermer les maisons dans lesquelles sont morts des pestiférés. — Le 30 octobre 1653, huit personnes meurent de la peste. On n'a trouvé aucun chirurgien qui ait voulu s'exposer à les soigner. — Contribution de 12,000 livres pour l'entretien de l'armée. — Élection de six nouveaux jurats. — Entrée de Jabel, qui prend possession du duché d'Albret au nom de M^me de Bouillon. Le dit Jabel annonce son intention de réformer les dernières nominations des jurats. — Liste de jurats de l'année 1654, au nombre de quarante. — Nomination des quatre consuls par le sieur Jabel, sur une liste de présentation de douze candidats. — Ceux qui sont atteints de la peste sortiront de la ville. Ils porteront un bâton blanc et feront une quarantaine. — Lettre du Roi qui ordonne aux consuls de reconnaître M^me de Bouillon comme duchesse d'Albret. Dernier décembre 1653. — On payera une somme de 60 livres pour désinfecter l'hôpital. — Envoi d'une députation au sieur de Morin, qui a reçu la charge de gouverneur d'Albret. — Ordonnance du duc de Candalle condamnant les consuls à rembourser au sieur de Morin les frais des logements militaires qu'ils lui ont imposés sans égard pour son privilège d'exemption. — Envoi d'une députation au Roi pour demander que les frais faits pour l'entretien des gens de guerre soient compensés sur la taille. — Payements pour la démolition du donjon, faite en l'année 1653. — Provisions de la charge de gouverneur de l'Albret délivrées par la duchesse de Bouillon en faveur de M. de Morin. — Taxe de la boucherie réformée en raison de la grande disette de viande. — Approbation d'un emprunt de 2,400 livres. — Ordre aux habitants de faire désinfecter leurs maisons. — Abolition du privilège de la libre entrée des vins bourgeois. — Règlement pour l'administration de l'hospice. On décide qu'il n'y aura qu'un syndic dont les pouvoirs dureront un an. Ce sera alternativement un catholique et un protestant. Cette fonction sera gratuite. — Requête de Duluc, en son nom et au nom de ses collègues au consulat durant l'année 1652. Il se plaint d'être sans cesse actionné par les particuliers, en raison des dégâts commis en ce temps par les gens de guerre. — Réception de l'intendant. — Le comte d'Estrades se plaint qu'on ait volé le cheval d'un de ses cavaliers. Les consuls pourront prouver que ce cheval avait été dérobé l'année précédente à un propriétaire de Pompogne et que celui-ci ayant trouvé l'occasion de reprendre son bien ne saurait être coupable. — Taxe des boisseaux de grains : froment, 12 livres ; seigle, 8 livres ; fèves, orge, etc., 8 livres ; avoine, 5 livres, *panis*, 5 livres ; *milloque*, 3 livres. — Remboursement des gages du régent, qui n'ont pas été payés pendant trois ans. — On décide de faire un « honnête » présent » à M^me de Bouillon en reconnaissance de ses bons offices pour faire décharger la ville des logements militaires. — Règlement général sur l'entrée des vins et confection d'un état des privilégiés qui pourront faire entrer librement dans la ville leurs vins bourgeois. — Réception comme régent d'Aubert, prêtre prébendier. — Ordonnance de M. de Morin sur les formalités de la vérification des comptes. — Liste des jurats de l'année 1655. — Copie d'une lettre du Roi et des ordonnances du comte d'Estrades et de Tallemans, intendant, sur le logement de trois compagnies du régiment d'Estrades et le payement d'une somme de 1,378 livres pour contribution au quartier d'hiver. — Citation faite par l'évêque de Bazas d'Aubert qui a accepté les fonctions de régent de Casteljaloux sans lui demander une autorisation. Les consuls font une démarche auprès dudit évêque pour faire ratifier leur choix. — Ordre du Roi et du comte d'Estrades pour faire transférer à Mézin les troupes en quartier d'hiver à Casteljaloux. Les capitaines des compagnies logées dans la ville refusent d'obéir. — Levée de 50 écus pour fournir 4 soldats à M. de Morin. — Notification d'un arrêt de la Cour des Aides autorisant la ville de Casteljaloux à s'imposer une somme de 59,681 livres à répartir en 15 années pour le payement de ses dettes. — Copie de la lettre adressée par le Roi à de Pontac, premier président au parlement de Guyenne, au sujet de l'exaltation au pontificat du pape Alexandre VII. — État des dettes de la communauté. — Frais d'un souper de vingt personnes offert à M. et M^me de Morin : 109 livres 10 sous. — Taxe du boisseau de grain en 1655 : froment, 5 livres 10 sous ; seigle, 3 livres 8 sous ; avoine, 50 sous. — Réception de Besson comme messager pour le public entre Casteljaloux et Bordeaux. Ses gages sont de 12 livres. — Adjudication du souchet pour la somme de 420 livres. — La taille de l'année 1656 comprend 287 quartiers. On soumet les rôles à la vérification des élus. — En raison des prétentions de Birac, qui veut faire peser toutes les marchandises

au poids de M. de Morin, on demandera à ce dernier de maintenir l'ancienne coutume d'après laquelle on peut faire peser où l'on veut les marchandises dont le poids net ne dépasse pas 25 livres.— Taxe de la boucherie. — Ordonnance du prince de Conti accordant l'exemption des logements militaires à toutes les terres du duché d'Albret. — Liquidation des frais de construction des murailles à raison de 3 livres la canne. — Condamnation à deux jours de prison de quelques individus qui avaient coupé les pins plantés devant la porte de deux consuls. — État des dettes de la ville. Total : 40,813 livres. — Envoi d'une députation au duc de Bouillon à l'occasion de la mort de la duchesse sa mère. — Autorisation de fabriquer de l'eau-de-vie dans la ville, à la condition de distiller tout le vin qu'on aura fait entrer à cet effet. — Démarches faites pour obtenir le maintien de la coutume d'après laquelle le premier et le troisième consul doivent être catholiques et les deux autres de la R. P. R. — Les consuls font emprisonner le sieur de Pomiers, de Samazan, pour obtenir de la commune de Samazan le payement de ce qu'elle doit.

E. Suppl<sup>t</sup>. 2394. (BB. 9.) Registre. — In-folio, 189 feuillets, papier.

**1658-1662**. — Jurades. — Bans des vendanges. — Taxes des grains. — Délibérations et décisions diverses relatives à l'entrée et au débit des vins : répression des abus qui se commettent pour l'entrée ; — défense aux habitants de vendre le vin plus de 3 sous le pot ; — arrêt qui autorise la perception d'un droit de 3 livres sur chaque barrique vendue au détail ; — la distribution des billets d'entrée se fera à la maison commune les dimanches et les mardis ; — adjudication du droit de souchet ; — défense aux hôteliers et aux habitants de la ville d'en sortir du vin en gros sans avertir les fermiers et les consuls, sous peine de confiscation ; — les consuls de Casteljaloux décident, à l'exemple d'Éause, la levée d'une taxe exceptionnelle de 15 livres sur chaque tonneau de vin qui se vend au détail dans la ville. Ils autorisent les débitants à vendre le pot 4 sous. Les produits de cet impôt seront consacrés au payement des dettes de la commune. Cette décision est homologuée par des arrêts du parlement de Bordeaux, de la Cour des Aides et du Conseil. Le nouvel impôt est affermé aux enchères jusqu'à la somme de 3,010 livres. — Nomination et droits des consuls : les élections sont faites par les tuteurs honoraires du du duc de Bouillon ; — conflits et difficultés au sujet de ces élections ; — on décide que les consuls ne prendront point de gages et que l'argent consacré aux gages sera employé au profit de la commune ; — appel d'une ordonnance de M. de Morin qui porte que les consuls iront prêter serment par devant lui ; — délibérations au sujet d'un arrêt du Parlement de Bordeaux qui décide que dans les villes de Nérac et de Casteljaloux les trois premiers consuls seront catholiques et le quatrième de la R. P. R. — Envoi de deux députés à Bordeaux, auprès du Roi qui doit passer dans cette ville pour aller épouser l'infante. — Passage du duc de Bouillon. On paye la dépense de sa suite et on lui fait un présent. — « Du 8 octobre 1659, » assemblés en jurade... par ledit sieur Boutes a esté » propose que le roy doibt arriver aujourd'huy en » ceste ville et ceux qui ont soin des charriotz ont » dict qu'il falloit agrandir la porte de Nostre-Dame » parce qu'elle est trop estroite, et on desia com- » mancé d'y faire travailler des massons, lesquelz il » faut payer ; a este arreste que ledit sieur Leglise » baillera audict sieur Comblon, consul, la somme » de 21 livres 6 sous qu'il a dict avoir de reste de » l'argent quy luy faut baillé suivant l'acte du 2 du » présent et ledit sieur Comblon fournira aux frais » du dict travail.... par ledict sieur Boute a este » propose que le mareschal de logis du roy a demande » qu'il désire d'estre défraye et que c'est la costume ; » a esté arreste que lesdictz sieurs consulz tache- » ront d'esviter ladite depense s'il se peut sinon » qu'ilz la payeront. Nota. Ledict iour le roy, la » reyne, Monseigneur le duc d'Anjou, Monseigneur » le prince de Conty et Monseigneur le duc de Bouil- » lon arriverent en ceste ville et s'en partirent le » lendemain après avoir ouy la saincte messe au » couvant ; et s'en allèrent vers Nérac. » — Sur la requête des religieux de Casteljaloux, le prince de Conti rend une ordonnance enjoignant aux consuls de prêter main-forte à l'exécution d'un arrêt contre M<sup>me</sup> de Flammarens. Les consuls fournissent pour pour cet effet un sergent et deux fusiliers. — Procès de la ville : contre Laboissière et le père gardien du couvent du Mas qui prétendent avoir l'administration des biens de l'hospice ; — contre les Cordeliers, terminé par divers arrangements dont l'un porte que les biens ruraux desdits religieux seront

exemptés des frais municipaux. — Récusation par les consuls du sieur de Tastes, lieutenant-général au siège de Casteljaloux, dans le procès de la ville contre Laboissière. Les consuls exposent tous leurs griefs contre ledit Tastes, qui a juré leur ruine et ne manque pas une occasion d'agir contre les intérêts de la ville. — Table.

E. Suppl<sup>t</sup>. 2395. (BB. 10.) (Registre.) — In-folio, 362 feuillets, papier.

**1662-1671**. — Jurades. — Listes des jurats. — Nominations consulaires. — Adjudications des droits de hallage, de souchet, des dîmes de Pompogne et de Cantiran appartenant à l'hospice. — Taxes des grains. — Bans des vendanges. — Répression des fraudes pour l'entrée des vins. — Délibérations relatives au procès de la ville contre Charrière, gardien du couvent du Mas, soi-disant vicaire-général en Bazadais, qui élève la prétention d'administrer les biens de l'hôpital. — Arrêt du parlement de Bordeaux contre R..., consul de Casteljaloux, accusé de malversation, faisant défense aux consuls et prud'hommes de Casteljaloux d'admettre ledit R... dans aucune réunion de la maison de la ville. — Défense de distiller des vins pour fabriquer de l'eau-de-vie dans l'intérieur. — Réception du sieur de Lisle comme régent. On le nomme sans prendre l'avis de l'évêque de Bazas. — Ventes de petits emplacements appartenant à la ville. — Logement de 10 gardes de Mgr de Saint-Luc. — Discussion au sujet d'une proposition de réduction du nombre des jurats de la R. P. R. et sur la question de savoir si l'on doit avoir un ou deux consuls de la R. P. R. — Ordonnance du duc de Bouillon revendiquant pour lui seul le droit de nommer les consuls — Délibération sur l'administration des biens de l'hospice. — Arrêt du parlement de Bordeaux décidant que sur les quatre consuls de Casteljaloux les trois premiers devront être catholiques et le quatrième de la R. P. R., que les jurats seront réduits au nombre de vingt-quatre, dont les trois quarts devront être catholiques (1664). — Liste des jurats réformée suivant les termes dudit arrêt. — Avis de l'envoi d'un commissaire chargé de fixer les indemnités dues aux villes pour les dépenses occasionnée par les dernières guerres. On décide de faire des démarches pour obtenir une part d'indemnité. — Procès-verbal de foi et hommage rendu genou en terre par le premier consul, agissant pour la commune, au procureur du duc de Bouillon. — Vérification des dettes de la ville. — Usurpation de divers droits de la ville sur l'hospice. — Quelques habitants ayant fait des brèches aux murailles, pour entrer et sortir librement, on leur enjoint de refermer ces brèches. — La Fontaine, régent, demande une augmentation de gages et prie les consuls d'interdire à tous les régents étrangers d'enseigner autrement qu'en particulier. — Conflit entre les consuls et les évêques de Bazas et de Condom au sujet de la nomination de Beauville, prêtre, comme régent. L'évêque de Bazas avait refusé son autorisation audit de Beauville que l'évêque de Condom, sous un prétexte inconnu, avait fait emprisonner. — Questionnaire envoyé par l'intendant sur les mesures, les prix, la conservation des grains, leur quantité, l'étendue des bois, etc. — État des dettes de la ville. — Lettre de l'intendant Pellot, avisant les consuls que la ville de Casteljaloux a été comprise parmi les étapes et qu'ils seront tenus, à l'occasion, de fournir des vivres aux troupes. Ces dépenses leur seront d'ailleurs remboursées. — Protestation du sieur de Morin, gouverneur de l'Albret, contre les consuls de Casteljaloux qui se sont assemblés pour discuter une donation à lui faite par le duc de Bouillon des paroisses de Loupiac, Bayrac et Anzex. — Démarches pour obtenir la restitution aux archives de pièces confondues dans la succession du sieur de Léglise.— Ordonnances de Pellot, intendant, rendues à la requête des consuls de Casteljaloux : prohibant l'entrée des vins forains ; — arrêtant l'état des dettes de la ville qui devra être enregistré au greffe de l'élection de Condom ; — pour le remboursement des frais d'étapes. — État des biens qui ont appartenu à la commune et qui ont été aliénés à diverses époques, dressé conformément aux ordres du Roi. — Copie d'une consultation au sujet de l'échange passé entre le duc de Bouillon et le sieur de Morin, qui attribue à ce dernier la propriété de trois paroisses voisines de Casteljaloux. — Protestations du sieur de Morin contre certains habitants de Casteljaloux qui tiennent des assemblées sans son autorisation et suscitent contre lui un procès au sujet de l'aliénation des trois paroisses consentie en sa faveur par le duc de Bouillon. — Lettre de Saint-Luc aux consuls de

Casteljaloux, les priant de faciliter autant que possible la levée des soldats, attendu qu'il est urgent de renforcer le régiment de Turenne. — Les consuls ayant fait battre la caisse n'ont recruté qu'un soldat. Ils tâcheront d'en trouver trois autres. On leur fait savoir que l'on comptait sur eux pour fournir au moins quinze miliciens. — État des frais municipaux en l'année 1668 : gages des consuls ou robes consulaires, 300 livres ; gages de trois valets ou sergents, 75 livres ; gages du secrétaire, 15 livres ; du maître horloger, 21 livres ; du médecin, 75 livres, du régent, 150 livres, du messager de Bordeaux, 36 livres ; quatre flambeaux pour les consuls le jour de la Fête-Dieu, 12 livres ; rente au couvent de Saint-François, 50 livres ; réparations aux édifices publics, cas imprévus, 50 livres ; non valeurs des tailles, 50 livres. Total, 837 livres. — Arrêt du Conseil d'État décidant que les communes ne pourront, à l'avenir, faire aucune députation sans l'autorisation des commissaires du Roi dans les provinces. Ne pourront être députés les maire, consuls, échevins en charge. — Passage de la compagnie de Ferrand du régiment de La Marine. — Itinéraire de ladite compagnie pour aller en Roussillon. — Remontrances au duc de Bouillon contre M. de Morin qui, au mépris des privilèges de la ville, a nommé les consuls de l'année 1669 en dehors de la liste de présentation. — On prie le gardien des Cordeliers de procurer un religieux de son ordre pour remplir les fonctions de régent. — Envoi par l'intendant Pellot des instructions relatives à la réforme du cadastre. — Déclaration du Roi relative à la vérification des dettes des communes. — Vol d'une liasse appartenant aux archives. On déclare que les consuls et les jurats seront tenus de se purger par serment de n'avoir point contribué à cette soustraction. — Vérification des dettes de la commune en l'année 1670. Total : 37,653 livres. — Discussion sur la répartition des logements militaires. En vertu des ordres du Roi, ceux qui ont dix enfants sont exemptés de cette charge. — Itinéraire de la compagnie de Prémont, du Roussillon au Château-Trompette.

E. Suppl'. 2396. BB. 11. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets, papier.

**1671-1673.** — Jurades. — Nominations consulaires. — Listes des jurats. — Bans des vendanges. — Adjudications aux enchères du souchet et des dîmes. — Préparatifs pour l'entrée du duc d'Albret, gouverneur de la province. — Ordonnance du duc d'Albret défendant les attroupements en armes, interdisant le port d'armes et la chasse. — Inspection de la rivière de l'Avance par un délégué de l'intendant, le frère Raphaël, de l'ordre des carmes, afin de reconnaître si l'on pourrait rendre cette rivière navigable. — Requête à de Morin pour obtenir l'autorisation de chasser les loups. — Affichage de l'ordonnance relative à la confection du cadastre. Les consuls devront remettre les cadastres, les rôles des tailles et toutes les pièces qui peuvent faciliter ce travail. Les nobles qui se prétendent exempts devront produire leurs titres. — Réception solennelle de l'évêque de Bazas. — Exemption des logements militaires accordée par le maréchal d'Albret à Marguerite Conte, veuve de Gratien Moras, en raison des services qu'elle rend aux capucins de Casteljaloux. — Vérification des titres de possession des vignes bourgeoises. — Protestation de l'évêque de Bazas contre l'usage de choisir un des deux syndics de l'hospice parmi les jurats de la R. P. R. — Itinéraire des compagnies : de Peyrade, du régiment royal des vaisseaux d'infanterie, de Bordeaux à Marseille ; — de Barrau, du régiment de Turenne, pour aller de Dax à Sainte-Ménehould. — Formation à Casteljaloux de la compagnie de Latuque, du régiment d'Enghien, à destination de Provins. — Formation à Bazas d'une compagnie du régiment de la Reine, à destination de Perpignan. — Procès contre le sieur d'Artiguebère, qui a insulté un consul. On rappelle que l'année précédente, il avait traîné par la ville les livrées consulaires attachées à la queue de son cheval. — Passage de diverses compagnies. — La jurade s'oppose au projet d'établissement d'une fontaine proposé par l'intendant. — Installation du sieur Alary, prêtre, comme régent. — Liquidation des frais d'étapes faits par la commune. — Construction d'une muraille autour des fossés de la tour de Béraud. — La jurade décide que la somme de 300 livres attribuée aux consuls pour leurs gages sera désormais répartie entre les consuls et les jurats, à la condition que tous seront rigoureusement tenus de se rendre aux assemblées. — Vérification des titres de noblesse des sieurs de Brocas.

E. Suppl^t. 2397. (BB. 12.) (Registre. — In-4°, 121 feuillets, papier.

**1674-1678.** — Jurades. — Nominations consulaires. Listes des jurats. — Adjudication du souchet. — Taxes des grains. — Délibérations relatives à la répression des abus qui se commettent pour l'entrée des vins. — Ordonnance de l'intendant de Sève réduisant à 400 livres l'imposition de 800 livres à laquelle la commune était taxée comme possédant les boucheries. Les consuls lui avaient fait remarquer que les droits de boucherie, de dîmes et de hallage avaient été aliénés en faveur des pauvres de la ville. — État des répartitions de la taille entre la ville de Casteljaloux et les paroisses de la juridiction. — On dressera un état des dépenses extraordinaires faites par la ville pour les logements militaires, la levée et l'équipement des dix miliciens. — En 1675 le rôle des tailles est établi d'après le nouveau cadastre. — Assemblée à Casteljaloux de 20 hommes de recrues de la compagnie de Beaupuy, du régiment de Picardie. — Assemblée à Bazas d'une compagnie du régiment de Piémont. — Discussions au sujet de décharges à faire sur le cadastre au profit de particuliers qui se prétendent exempts ou trop chargés. — Signification d'un arrêt du parlement de Bordeaux ordonnant aux consuls d'élire leur secrétaire en dehors de la jurade. On passe outre et l'on maintient un jurat en l'office de secrétaire comme cela a été pratiqué de tout temps. — Requêtes à l'intendant contenant des plaintes au sujet des usurpations du sieur de Brocas. qui se prétend faussement noble, qui a réussi à s'emparer d'une charge consulaire pendant trois ans et qui agit sans cesse contre les intérêts de la commune. — Rapport sur une députation de Brostans, médecin, envoyé auprès du maréchal d'Albret pour lui attester « qu'il n'a » point este faict d'assemblée tumultueuse, sédi» tieuse, ny contraint lesditz sieurs consuls de sortir » de l'assemblée, ny ne s'estoit sonné du tocsin, com» me on l'on luy avoit faict entendre ». — Passage du prince du Maine. — Assemblée générale sur le faux bruit que l'armée de Catalogne viendrait prendre ses quartiers d'hiver dans la région. Tout se réduit à de nombreux passages de troupes. — Les consuls solliciteront l'exemption des logements militaires. Ils sont appuyés dans leur requête par le sieur de Lamazellière, lieutenant général au siège de Nérac et gouverneur d'Albret. — Démarches pour le remboursement des étapes. — Nouvelle requête à l'intendant de Sève contre le sieur de Lanauze Brocas qui a fait à la commune « tant de maux que » que le détail en seroit ennuyeux et même impos» sible ». — Arrêt du parlement de Bordeaux, annulant une élection consulaire et des nominations de jurats de la R. P. R, faites dans une assemblée illicite, maintenant les droits du duc de Bouillon et les candidats désignés par lui. — Ordonnance de l'intendant, portant que, dans les assemblées, les trois quarts des jurats devront être catholiques, à peine de nullité des décisions qui seraient prises. — Ordre aux habitants de faire réparer les pavés dans toute la partie des rues qui est au devant de leurs maisons. — Passage de gens de guerre. — Procès-verbal des dégâts causés aux récoltes par la gelée, en avril 1676. — Application de la taxe des arts et métiers. — Notes sur la remise faite par le procureur de divers registres faisant partie des archives. — Traité avec le régiment de Navarre pour éviter de le loger. — Plaintes contre le sieur Pallas qui fomente des divisions et qui a insulté le sieur de Lanauze Brocas, premier consul. — Règlement pour les exemptions des logements militaires.—Passages de troupes: compagnie Dutuc, du régiment de la Marine; — compagnie de Lafite, du régiment de Piémont; — compagnie de Raymond, du régiment de Barbezieux; — compagnie de Brassard, du régiment de la Marine; — compagnie de Lamothe-Colomet, du régiment de Navarre. — Mention d'un lieu dit à la Grande papeterie. — Ordre aux habitants de laisser pénétrer dans leurs maisons les salpétriers, pour vérifier si leurs caves contiennent du salpêtre. — Ordonnance du Roi qui punit de 300 livres d'amende et de la déchéance de toute charge tout officier municipal qui aura délivré de faux certificats d'étapes. — Le chapitre ayant fait des démarches pour être exempté du droit d'octroi de 15 livres par tonneau de vin, les consuls adressent une requête à l'intendant et obtiennent une ordonnance confirmant leur droit d'imposer tous les vins sans exception. — Ordre à deux distillateurs d'eau-de-vie établis dans la ville de tenir leur magasin de bois dans des endroits écartés pour prévenir tout danger d'incendie.

E. Suppl'. 2398. BB. 13 (Registre.) — In-4°, 287 pages, papier.

**1678-1680**. — Jurades. — Nominations consulaires. — Taxes des grains et bans des vendanges. — Délibérations relatives au privilège prétendu par le commandeur d'Argentens d'entrer ses vins en franchise. On lui reconnait ce droit et l'on décide que, pour éviter la fraude, le vin de ses dîmes sera marqué dans les chaix de ses fermiers. — Déclaration du Roi et ordonnance de l'intendant concernant les étapes et les logements militaires. — Adjudications de l'impôt sur les vins à 3,035 livres, et du souchet, à 520 livres. — Confiscation de certaine quantité de viande mise en vente en contravention aux règlements de la boucherie. — Fonte de la cloche de l'horloge. — On décide que le prix du vin vendu à pot et à pinte sera fixé d'après le prix d'achat des tonneaux. — Réduction du nombre des cabaretiers. — Reconnaissance des biens de la commune. — Ordre aux consuls de dresser un état exact des chemins qui exigent des réparations. — Copie d'un arrêt de la Chambre de l'Édit de Guyenne, de l'année 1602, qui maintient les consuls dans la charge de grand voyer. — Délibérations relatives : au maintien des droits pour l'entrée des vins du chapitre ; — à l'exécution du privilège de libre entrée accordé au commandeur d'Argentens.— Mention d'un procès entre la ville et le duc de Bouillon au sujet de la propriété des fossés. — Passage de la compagnie de Montastruc, du régiment de Piémont, allant de Bordeaux à Marseille ; — de la compagnie Duplessis, du régiment de Navarre, allant de Bordeaux à Perpignan. — Table.

E. Suppl'. 2399. BB. 14. (Registre.) — In-folio, 186 feuillets, papier.

**1680-1683**. — Jurades. — Nomination des consuls. — Listes des jurats. — Contestation avec les capucins au sujet de la propriété d'un fossé près de la tour Saint-Raphaël. — Lettre du Roi au maréchal de Roquelaure, lui prescrivant de faire justice du meurtre de La Mazellières, lieutenant général de Nérac, capitaine du duché d'Albret, qui a été assassiné par quelques gentilshommes dudit duché. — Taxes des grains. — Bans des vendanges. — Délibérations et décisions relatives à l'entrée et à l'impôt des vins : défense de vendre du vin à pot et à pinte ou de transporter les barriques d'un lieu à l'autre sans avertir les fermiers de l'impôt ; — nomination des jurats chargés de signer les billets d'entrée ; — démarches auprès du Roi pour obtenir le maintien de l'impôt sur le vin. — Délibérations et documents relatifs à la condition des réformés : avis donné par M. de Thibaud, conseiller au parlement, de la découverte de plusieurs titres appartenant à la commune, faite parmi les papiers du consistoire ; — arrêt du Conseil qui enjoint aux communes du duché d'Albret d'avoir à nommer incessamment des jurats catholiques à la place de ceux de la R. P. R. ; — procès-verbal de la nomination de jurats catholiques faite en exécution de cet arrêt, non sans difficulté « attendu que la plus grande portion des bourgeois » et autres personnes sont de ladite R. P. R. » ; — démolition du temple en exécution des ordres donnés par M. de Thibaud. — Contestation entre les consuls et les officiers du sénéchal à l'occasion du feu de joie fait pour la naissance du duc de Bourgogne. Dépense faite à cette occasion, 113 livres 13 sous. — Passage du duc de Bouillon. — Établissement des religieuses de Saint-Benoît. — Différend entre les consuls et le chapitre lequel prétend lever une contribution sur les habitants pour la reconstruction de l'église de Notre-Dame. Les consuls, sans admettre ce droit, reconnaissent qu'il importe de subvenir à cette reconstruction, attendu que « l'église où le » chapitre fait le service divin despuis l'entière dé- » molition de ladicte eglise collégiale paroissiale » Notre-Dame faite par ceux de la R. P. R. en » l'année mil cinq cens soixante-huit ne peut conte- » nir la moitié du peuple ». — Passages de troupes. — Table.

E. Suppl'. 2400. BB. 15. (Registre.) — In-4°, 549 feuillets, papier.

**1683-1690**. — Jurades. — Nominations consulaires. — Délibérations relatives à la répression des abus qui se commettent pour l'entrée des vins. Amendes et confiscations. — Passage et itinéraires des compagnies : de Tacher, du régiment de Laroque,

allant de Bordeaux à Die ; — de Landrieu, du régiment des vaisseaux d'infanterie, allant de Bordeaux à Condom ; — de Marot, du régiment de Piémont, allant de Bordeaux à Pignerol ; — ; — d'Olivier, du régiment de la Reine, allant de Bordeaux à Die ; — de Lachapelle, du régiment de Picardie, allant de Bordeaux à Antibes ; — de Lartiguère, du régiment de la Reine, allant de Bordeaux à Perpignan ; — de Paulle, du régiment royal des vaisseaux d'infanterie, allant de Nîmes à Saint-Macaire ; — de Labatut, du régiment de Navarre, allant de Bordeaux à Salins ; — de Vire, du régimentde la Marine, allant de Roquefort à Bordeaux, etc. Casteljaloux est l'étape entre Bazas ou La Réole d'une part, Damazan, Buzet, Nérac, d'autre part. — Délibérations relatives à la levée de la taille. — Copie de l'acte de jurade accordant aux religieuses de Saint-Benoît l'autorisation de fonder un couvent dans la ville. — Règlement d'après lequel ceux qui ont la charge du plat des captifs et les pères spirituels des capucins et des cordeliers sont sujets aux logements militaires. — Discussion des prétentions des particuliers qui se disent nobles. — Ordonnance de l'intendant pour faire rétablir les prairies qui avaient été transformées en terres labourées. — Procès-verbal de l'abjuration de protestants, signé par cinquante nouveaux convertis. 3 septembre 1685. — Réception de nouveaux convertis dans la jurade. — Nominations de collecteurs. — Mention d'une lettre du marquis de Saussey, priant les consuls de lui donner les noms des nouveaux convertis qui ne vont pas à la messe afin qu'il les charge de logements militaires. Ils devront aussi lui signaler les gentilshommes qui offrent chez eux un refuge aux religionnaires et ceux qui tiennent de mauvais discours contre la religion. — Répartition des troupes en quartier d'hiver. — « Remède des » prieurs de Cabrières pour les descentes (de ma- » trice) donné au public par la bonté du roy. » Formule du remède qui varie suivant l'âge des femmes et prescription pour le bandage. — Ordonnance du marquis de Boufflers, décidant que les troupes qui logeront par étapes à Casteljaloux camperont sous les murailles de la ville. — Exemption des tailles accordée aux religieuses de Saint-Benoît pour une maison qu'elles ont acquise afin de compléter leur clôture. — Ordonnance de l'intendant sur les réquisitions militaires de bœufs et de charrettes, avec copie de la taxe des charrois. — Réparations à la maison commune. — On décide que le lieutenant général sera convoqué à toutes les assemblées de la jurade. — Démarches auprès de l'intendant pour obtenir l'autorisation d'appliquer au payement des dettes de la ville la moitié des revenus de l'impôt sur les vins qui se débitent à pot et à pinte. — Maintien de la coutume qui autorise les valets de ville à prendre du bois sur les charrettes qui entrent dans la ville « en » reconnaissance du soin qu'ilz ont d'ouvrir et fermer » les portes de ladicte ville jour et nuit et tenir le » devant d'icelles net. » — Contestation entre Brostand, lieutenant général et les consuls sur les droits honorifiques de porter le poêle du Saint-Sacrement le jour de la Fête-Dieu, d'allumer le feu de la Saint-Jean, etc., qui ont de tous temps appartenu aux consuls. — On met tous les frais d'entretien des soldats dans les cabarets à la charge des habitants qui ferment leurs maisons pour éviter les logements militaires. — Transaction entre les consuls et le lieutenant général au sujet de l'exercice de la police et des droits honorifiques. — Réparations aux chemins. — Liste des vingt-quatre jurats de l'année 1688. — On recherchera les noms des nouveaux convertis qui ont quitté le pays et de ceux qui ne remplissent pas leurs devoirs religieux, pour en aviser qui de droit. — Avis donné à l'intendant sur ce sujet. — Taxe sur les marchands forains. — Copie d'un arrêt du Conseil d'État sur les marques, la fabrication et le commerce des étoffes. — Lettres du Roi ordonnant aux nouveaux convertis de remettre leurs armes aux mains des consuls. — On décide de faire exécuter un inventaire des archives. — État des armes qui ont été remises aux consuls par les nouveaux convertis et qui doivent être envoyées au Château-Trompette. Total : 44 fusils ; 2 mousquetons ; une paire de pistolets ; 44 épées ; 2 mousquets ; 6 hallebardes ; une pique. — Ordonnance du Roi portant augmentation de peines contre les consuls qui contreviennent aux dispositions du règlement sur les étapes. Détail des rations. — Nomination des syndics de l'hôpital. — Levée de deux miliciens. — Dénonciation des nouveaux convertis qui continuent à porter l'épée. — Délibérations relatives à des procès entre la ville et les consuls du Sendat ; — et MM. de Lanauze. — État des frais municipaux ordinaires parmi lesquels figure une somme de 300 livres pour les gages et les robes des consuls. — Assemblée générale convoquée pour discuter la prétention du chapitre qui veut que le produit de l'impôt sur le vin soit appliqué uniquement à la reconstruction de l'église,

tandis que les consuls l'emploient au payement des dettes de la ville. On décide que l'intendant sera saisi de l'affaire et qu'on lui exposera les raisons de la communauté. — Règlement arrêté entre le chapitre et les consuls pour le feu de la Saint-Jean.

E. Suppl^t. 2401. (BB. 16.) (Registre.) — In-4°, 383 feuillets, papier.

**1690-1696.** — Jurades. — Envoi à l'intendant d'un état des prétendus exempts des logements militaires. — Ordonnance de l'intendant, rendue à la requête de la communauté, faisant défense aux consuls de Villefranche de tenir à l'avenir aucun marché sans permission expresse du Roi. — Nomination de jurats. — Taxes des grains. — Mesures de surveillance pour l'entrée des vins. — On décide qu'en exécution de la transaction du 15 février 1661 les Cordeliers seront déchargés des impositions municipales. — Approbation de la conduite des valets de ville qui ont tué les porcs errant dans la ville. Les contrevenants sont condamnés chacun à 30 sous d'amende. — Autorisation accordée aux membres de la jurade assistant aux réunions d'inscrire sur le registre les motifs de leur opposition. — Lettres de Sourdis, intendant, ordonnant de former quatre compagnies de milice bourgeoise. — Piquetage des vignes qui sont dans le taillable de la juridiction. — Édit du Roi portant réunion au corps des villes et communautés des offices de procureurs, greffiers ou secrétaires. — Taxes sur les arts et métiers. — Titre de la ville portant exemption du droit de foraine. — Nominations de régents des écoles, de syndics de la commune. — Réceptions de maires et de procureurs. — Prorogation du règlement portant un impôt sur l'entrée des vins. — Passages de troupes et logements militaires. — Adjudication aux enchères du droit de souchet. — Copie de l'arrêt du Conseil portant règlement général pour les fonctions, rang et préséance des maires, assesseurs, commissaires aux revenu et logements militaires, etc. — Envoi de députés à Nérac pour s'entendre sur la confection de l'abonnement général. — Opposition faite au duc de Bouillon qui, au mépris des coutumes, veut contraindre les habitants à faire moudre leurs grains à son moulin. — Toutes les mesures seront égalisées et marquées au poinçon de la ville. — Nominations de collecteurs. — Table.

E. Suppl^t. 2402. (BB. 17.) (Registre.) — In-4°, 741 pages, papier.

**1697-1712.** — Jurades. — Délibérations au sujet : de la taxe des arts et métiers ; — de la propriété d'une allée d'ormes contestée par les capucins ; — d'un arrêt de la cour des Aides qui ordonne de dresser les rôles des tailles d'après l'arpentement général; — d'un procès de la commune contre le sieur de Moncassin. — Nominations des consuls. — Taxes des grains. — Bans des vendanges. — Rôle arrêté pour le payement de la somme de 550 livres exigée pour la suppression de l'office de mouleur de bois et de charbon. — Délibérations relatives : à la vérification des titres de noblesse de M. Hébrard ; — à l'établissement de foires et de marchés dans la commune de Villefranche. — Réception de Lacrosse fils en la charge de gouverneur de la ville. — Ferme du souchet, à 600 livres. — Lettre de Sourdis, intendant, prescrivant le rétablissement des revues et des exercices pour les milices bourgeoises. — Délibérations au sujet du payement du loyer du presbytère. — Prorogation du règlement et de l'impôt pour l'entrée des vins. — Mesures prises pour la surveillance de l'entrée des vins et l'application du règlement. — Copie de l'édit portant suppression des offices de receveurs des deniers d'octroi. — Répartition de la capitation. — Ordonnance de l'intendant Lamoignon de Courson sur les logements militaires.

E. Suppl^t. 2403. (BB. 18.) (Registre.) — In-4°, 780 pages, papier.

**1714-1727.** — Jurades. — Adjudication du souchet, 1255 livres. — Provisions de la charge de conseiller du Roi, commissaire alternatif et mi-triennal aux revues et logements des gens de guerre, en faveur d'Arnaud Lacrosse. — Délibérations relatives : à la répression des fraudes pour l'entrée des vins ; — à la répartition de la capitation et aux réclamations des prétendus exempts ; — à la restauration du pont. — Nomination des consuls. — Mesures prises pour la conservation des vacants que la ville possède dans la paroisse de Coutures. — Passage de troupes. — Transaction entre la ville et le chapi-

tre pour l'entrée des vins. — Réparations à l'hôtel de ville. — Taxes des grains. — Liste des vingt-quatre jurats de l'année 1719. — Démission de Joseph de Broca, sieur de Lanauze, écuyer, de ses fonctions de jurat, en raison de son grand âge et de ses infirmités. — Contestations entre les consuls et les jurats d'une part et les officiers du sénéchal d'autre part, au sujet du rang occupé par les uns et les autres aux bancs de l'église collégiale Notre-Dame. — Ordonnance mettant la réparation des chemins à la charge des propriétaires. Mêmes prescriptions pour l'entretien du pavé des rues. — Imposition de 28 livres pour les réparations à faire à la cathédrale de Bazas. — Brevet de maître-perruquier accordé à Jean Cathalot. — En raison de la disette de l'année 1724, on supplie le duc de Bouillon de tâcher d'obtenir la suppression des tailles ordinaires et l'ajournement des tailles extraordinaires imposées pour le remboursement des dettes de la ville arrêtées au chiffre de 4,306 livres. — Taxe des grains cette même année : froment 13 livres ; seigle, 7 livres 15 sous ; avoine 6 livres 5 sous. — Projet de création d'une promenade du côté de la porte de Beyries. — État de la recette des droits de bourgeoisie, 67 livres. — Taxe des grains en 1725 : froment, 8 livres 7 sous ; seigle, 6 livres.— Précaution prises contre l'épizootie: défense aux bouchers de tuer et débiter des bœufs et des vaches, aux tanneurs de recevoir des peaux d'animaux morts dans la campagne. — Copie de l'édit du Roi portant suppression des offices de trésoriers des villes et de commissaires vérificateurs des rôles des tailles. — Tableau des collecteurs.

E. Suppl[t]. 2404. (BB. 19.) (Registre.) — In-4°, 314 feuillets, papier.

**1728-1746.** — Jurades. — Nomination des consuls par le duc de Bouillon. — On décide de faire venir dans la ville des eaux de source et de bâtir des fontaines. — Taxes des grains et de la viande de boucherie. Le veau, l'agneau, le mouton, 8 à 9 sous la livre ; le porc, 7 sous la livre. — État des réparations faites à la maison des Dames de la Foi et à la maison occcupée par la maréchaussée. — Délibération portant règlement général sur l'entrée des vins. — Requête adressée à l'intendant pour obtenir justice contre Comblon, qui avait insulté les consuls. — Confection des rôles de la capitation et de la taille. — Réception de Jean Murat comme maître-perruquier barbier étuviste. — Octrois de quelques privilèges de bourgeoisie ou exemption de droits pour l'entrée des vins. — Élections de jurats. — Nominations de régents. — Feux de joie à l'occasion des victoires nationales. — Adjudication aux enchères du souchet. — Plantation d'une croix de mission sur la promenade de Veyries et réparations à cette promenade. — On décide que MM. du chapitre resteront assujetis à la taille pour leur maison capitulaire, mais que cette taille peut être payée sur les deniers de l'impôt levé pour la reconstruction de de l'église Notre-Dame. — Menues réparations aux portes de la ville, à la maison du régent, à l'horloge. — On décide que la promenade de Veyries aura 22 toises de largeur, 38 toises de longueur et qu'elle sera plantée de quatre rangées d'ormeaux. — Réponse au questionnaire envoyé par l'intendant relatif à un projet d'établissement de Frères de la charité à l'hospice. La jurade déclare que cet établissement aurait de grands inconvénients. L'entretien des Frères serait onéreux et, d'après leur règlement, on ne pourrait admettre à l'hospice les femmes malades. — Ordonnance de Tourny condamnant les consuls « à » payer au fermier du domaine par forme de resti- » tution le droit de controlle de neuf délibérations » énoncées audit procès-verbal et en la somme de » 2,000 livres d'amande, savoir 1,800 livres pour le » défaut de controlle desdites délibérations et 200 » livres pour avoir refusé la représentation des » registres des six années ». Cette amende de 2.000 livres est modérée à celle de 15 livres.

E. Suppl[t]. 2405. (BB. 20.) (Registre.) — In-4°, 361 feuillets, papier.

**1746-1761.** — Jurades. — Enregistrement de l'arrêt du parlement de Bordeaux qui prohibe à ceux de la R. P. R. l'exercice de toute charge publique. — Taxe des grains pour l'année 1746 : froment 6 livres 16 sous le boisseau ; seigle 3 livres 15 sous ; avoine, 3 livres 7 sous. — Taxe de l'année 1747 : froment, 11 livres 15 sous ; seigle, 8 livres. — Délibérations sur l'exécution des arrêts du Conseil du 10 et du 12 octobre 1747 relatifs aux offices municipaux. Les consuls demandent à l'intendant : 1° si le duc de Bouillon doit reprendre le droit qu'il exerçait avant 1733 de nommer les quatre consuls sur une

liste de présentation de huit candidats : 2° si, dans le cas où le duc exercerait ce droit, les consuls nommés par lui rempliraient les offices réunis en jouissant de toutes prérogatives : 3° si, dans le cas où la communauté aurait le droit de nommer les quatre consuls, la charge de ces derniers serait annuelle ou perpétuelle. — Réponse de l'intendant de Tourny, d'après laquelle la communauté doit nommer elle-même les consuls dont la charge sera annuelle. — En 1748, le froment est taxé à 18 livres le boisseau, le seigle à 13 livres 1 sou. — Ordre de l'intendant prescrivant des corvées pour tirer de la pierre et former des encaissements sur les routes qui conduisent de Casteljaloux à Bazas et à Nérac. — Nomination d'un receveurs des vins forains et bourgeois, des cotisateurs, des collecteurs. — Tableau de la collecte. — Édit du Roi supprimant les offices de procureurs de police et des hôtels de ville. — Exempts des logements militaires suivant l'ordonnance du Roi du 25 juin 1750. — Délibérations au sujet du casernement de deux compagnies de dragons du régiment de La Ferronnaie. — Listes des jurats. — Arrêt du parlement de Bordeaux rendu pour assurer l'exécution des édits contre les religionnaires : qui enjoignent aux ministres et aux prédicants de quitter le royaume ; qui défendent aux nouveaux convertis de se faire marier par les ministres ; qui déclarent illégitimes les enfants nés des prétendus mariages faits par les ministres, etc. — Nomination d'un syndic et de trois adjoints pour diriger les corvées faites sur les grands chemins. — Requête à l'intendant au sujet des corvées pour l'empierrement des chemins d'Antagnac à Casteljaloux et de Casteljaloux à Pompiey. Ces corvées constituent une charge écrasante pour un pays déjà ruiné par la cherté du blé. Ils demandent une réduction de ce travail. — Nouveau règlement pour l'entrée des vins.

E. Suppl<sup>t</sup>. 2406. (BB. 21.) (Registre.) — In-4°, 424 feuillets, papier.

**1762-1772**. — Jurades. — Délibération au sujet de la prétention du duc de Bouillon de se faire rendre l'hommage par les consuls. — Requête à l'intendant pour obtenir une modification du tracé du chemin projeté entre Casteljaloux et Le Mas. — Réparations « aux vitreaux et aux trapes des voûtes » de l'église. — Levée des milices du bataillon de Nérac. — Autorisation accordée par l'intendant à la communauté de lever elle-même les droits sur les vins pendant une année pour se rendre compte du produit de cet impôt. — Règlement pour la perception dudit impôt. — Devis pour la reconstruction du pont Jubelin. — Autorisation accordée par les consuls à Pierre Potié d'ouvrir une auberge et un cabaret. — Copie de la déclaration du Roi portant règlement pour l'imposition, la levée et le recouvrement des tailles. — Règlement sur le même sujet applicable aux élections de Condom et d'Agen. — Arrêts du parlement de Bordeaux : prescrivant aux négociants de faire parapher leurs livres par les consuls ; — relatif à l'exécution de la déclaration du Roi du 27 décembre 1770 concernant le commerce des grains. — Levée des milices du régiment provincial de Marmande. — En 1765, la nomination des consuls est encore faite par le duc de Bouillon, sur la liste de présentation dressée par la jurade. — Tableau de la collecte. — Cahier des charges pour le bail de l'impôt sur les vins. — Sur l'avis que le Roi a « l'intention de fixer par un règlement précis l'état des maisons religieuses de son royaume, même d'en réduire le nombre », les consuls écrivent à l'intendant pour demander la conservation du couvent des cordeliers qui ont rendu les plus grands services en travaillant à la conversion des protestants et qui admettent les jeunes gens de la ville à faire leurs études avec leurs novices. — Contestations avec le duc de Bouillon au sujet de la banalité des fours. — Réparations au collège. — Délibérations relatives à l'application des règlements sur l'entrée des vins, sur la boucherie et la gendarmerie. — Mémoire adressé au Roi pour obtenir que les bâtiments et revenus du couvent des religieux bénédictins, dont la suppression a été déterminée depuis 1732, soient appliqués à l'hospice, qui est très insuffisant, très pauvre et très mal desservi. Plusieurs religieuses y sont mortes ; il n'en reste qu'une seule fort âgée. — Règlement de police générale sur la voirie, les cabarets, le poinçonnage des mesures, les marchés. — Requête des habitants pour la conservation du couvent des Bénédictins. — On décide de dresser un alignement général pour les rues de la ville. — Réparations aux mesures publiques.

E. Supplt. 2407. (BB. 22.) (Registre.) — In-4°, 106 feuillets, papier.

**1771-1790.** — Jurades. — Rapport sur les causes de l'aliénation en faveur de l'hospice des droits sur la halle et les boucheries. On décide de faire des démarches pour racheter ces droits moyennant une rente de mille livres qui serait payée à l'hospice. — Adjudication aux enchères du souchet et de l'impôt sur les vins pour la somme de 2,480 livres. — Une épidémie cause des ravages en ville. Les médecins déclarent que les exhalaisons produites par le cimetière de Saint-Raphaël peuvent être des causes de la propagation du mal. On décide de faire des démarches pour obtenir l'autorisation de transférer ce cimetière devenu d'ailleurs insuffisant. — L'intendant provoque à ce sujet une consultation des médecins de Paris, qui recommandent l'abandon de ce cimetière après qu'on l'aura recouvert de plâtras et de terre. — Les consuls remercient l'intendant d'avoir autorisé la translation du cimetière et accordé des secours de riz et d'argent aux pauvres malades. — On décide que le nouveau cimetière sera établi hors de l'enceinte de la ville et qu'il aura 30 toises carrées de superficie. — Réceptions de maires et de jurats. — Mémoire adressé à l'intendant sur une révolte qui s'était produite au marché des grains et sur les moyens énergiques pris pour la réprimer. — Lettre de l'intendant félicitant les consuls de leur prudence et de leur énergie, annonçant qu'il enverra des troupes pour assurer l'ordre au marché suivant. Mai 1773. — Réception de Jean Serbuë comme médecin de la ville aux gages de 90 livres. — Refus d'augmenter le prix de la viande, nonobstant la requête des administrateurs de l'hospice, propriétaires des boucheries. — On décide que la commune n'a rien à opposer aux prétentions de MM. de Morin, de Brocas, de Bérault, de Lacrosse et de Bonneau qui veulent être exempts des fonctions de collecteurs comme nobles. Réserves faites quant à MM. Canterac d'Andiran et de Mothes. — Formation d'un bureau de charité. — Plantation d'ormeaux sur les avenues de la ville. — Ordonnance de l'intendant portant réunion de l'impôt sur le vin aux revenus de la communauté. — Discussion du projet de l'intendant d'établir des ateliers de charité. — Refonte de la cloche de Notre-Dame. — Réparations à la maison d'école, à une tour. — *Te Deum* et feu de joie à l'occasion de la convocation des États-Généraux.

E. Supplt. 2408. (BB. 23.) (Liasse.) — 21 pièces, papier.

**1731-1766.** — Procès-verbaux : de nominations de consuls par les ducs de Bouillon sur les listes de présentation composées par la jurade ; — de prestations de serment des nouveaux consuls. — Requête présentée au Parlement de Bordeaux par les consuls de Casteljaloux contre le sieur de Mothes, lieutenant-général, qui a la prétention d'intervenir dans les nominations des consuls. — Requête adressée à l'intendant par Barbeguière, consul, pour obtenir d'être déchargé de ses fonctions en raison de son grand âge et de ses infirmités.

E. Supplt. 2409*. (CC. 1.) (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1533-1609.** — Tailles et impositions. — Commission de Henri, roi de Navarre, pour la levée du don à lui fait par ses sujets, à l'occasion du mariage de sa sœur aînée, Anne, et, après la mort de celle-ci, à l'occasion du mariage d'Isabeau son autre sœur, alors unique. — Lettre des jurats de Bazas à ceux de Casteljaloux relative aux tailles, et portant convocation à une réunion des communautés du Bazadais.

E. Supplt. 2410*. (CC. 2.) (Liasse.) — 41 pièces, papier.

**1584-1591.** — Comptes de la communauté. Pièces justificatives. Mandats et quittances. — États des frais du voyage fait à Saintes par Laurent Bérauld, afin de continuer le procès de M. Saraillan. Total : 71 livres 11 sous pour un mois et trois jours. — Requête pour faire payer les ouvriers qui enlevèrent le sable accumulé sous le pont du portail de Veyries. — Réparations faites au bâtardeau de la Bombe, aux fortifications. — Passage de gens de guerre. — Louage d'un cheval donné à un gentilhomme de M. de Matignon, qui devait se rendre

à Condom, 4 livres. — État des sommes payées par Pierre Berauld, consul, suivant les ordres du maréchal de Matignon. — Pièces relatives : à la construction d'un fort ; — au rabais ou au payement des droits de *dasse*. — Achat de deux pipes de vin à raison de 6 et 10 écus.

E. Suppl^t. 2411*. (CC. 3.) (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, parchemin.

**1615**. — Transaction entre la ville de Casteljaloux et les paroisses des lugues sur le mode de payement d'une somme de 7,730 livres que les consuls de Casteljaloux ont été condamnés, par deux arrêts de la Chambre de l'Édit, à payer à Jacques de Mauléon, seigneur de Sarailhan.

E. Suppl^t. 2412*. (CC. 4.) (Liasse.) — 27 pièces, papier.

**1625-1681**. — Comptes de la communauté. — Rôle de la somme de 50 livres employée à payer la chandelle qu'on donnait au château. — Ordonnance des élus, imposant 12 livres 1 sou 6 deniers sur la communauté de Casteljaloux. — Convocation aux paroisses de la juridiction pour contribuer à la manœuvre qu'il fallut envoyer au « dégat » de Montauban. — Un voyage à Nérac pour aller voir M. d'Épernon, 4 livres. — Dons : de 10 pots de vin au duc d'Épernon, lors de son passage ; — d'une barrique de vin à M. le président Lalanne, lors de son passage dans cette ville. — Réparations faites au pont de Notre-Dame. — Frais divers de messages à Agen et à Bordeaux. — Pièces d'un procès soutenu par la communauté de Casteljaloux contre celles de Meilhan et d'Aillas, au sujet du payement d'une contribution de guerre.

E. Suppl^t. 2413*. (CC. 5.) (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

**1671**. — Cadastre de la paroisse de Saint-Gervais, juridiction de Casteljaloux. — Biens communs à Pise. — Propriétés : de noble François de Malvin ; — du prieur de Saint-Raphaël. — Table.

E. Suppl^t. 2414. (CC. 6.) (Registre. — In-folio, 299 feuillets, papier.

**1672**. — Cadastre des paroisses du Sendat, Saint-Martin de Mirandes, Coutures et Beyrac. — Procès-verbal de l'abonnement de Casteljaloux. Limites du taillable. — Biens de Jean de Coursan, d'Arnaud de Segueys, de noble Charles de Loupiac, seigneur et baron de Moncassin. — Tables.

E. Suppl^t. 2415. (CC. 7.) (Registre. — In-folio, 269 feuillets, papier.

**1672** (?). — Cadastre des paroisses de Loupiac et Gassac de la juridiction de Casteljaloux. — Propriétés de noble André de Bacalan, d'Antoine du Castaing, de Barthélemi du Branna, de Jérémie Joly, sieur du Sabla, de Jean de Ferrières, écuyer, etc. — Tables.

E. Suppl^t. 2416. (CC. 8.) (Registre.) — In-folio, 195 feuillets, papier.

Fin du XVII^e siècle et commencement du XVIII^e. — Cadastre et rôles des tailles de la ville de Casteljaloux et des paroisses de sa juridiction, Saint-Raphaël, Notre-Dame de Belloc, Gassac, Loupiac, Bayrac, composés de divers cahiers formant un registre factice. Quelques notes marginales sur les mutations de propriété. Énumération sommaire des maisons de la ville, sans indications de rues et de confrontations.

E. Suppl^t. 2417. (CC. 9.) (Registre.) — In-folio, 198 pages, papier.

**1693**. — Rôles des charges et décharges pour la ville de Casteljaloux. Énumération des maisons par rues.

E. Suppl[t]. 2418. (CC. 10.) (Liasse.) — 40 pièces, papier.

**1736-1787**. — « Sommiers des amortissements et francs-fiefs ». — Notes sur les réclamations. Indication des contenances des biens nobles. — États de contrainte. — Notes des frais de poursuite pour obtenir le payement des droits de francs-fiefs. — Correspondance relative à ces payements. — Procès-verbaux de nomination de collecteurs. — Rôle des maisons de la ville de Casteljaloux dressé en exécution d'une ordonnance de l'intendant en date du 9 octobre 1762 pour servir à la répartition des logements militaires : 1[re] classe, comprenant les maisons privilégiées ; 2[me] classe, comprenant les maisons non privilégiées qui peuvent servir à loger les officiers, 34 maisons ; 3[me] classe, comprenant les maisons non privilégiées qui peuvent loger les officiers subalternes et les soldats, 197 maisons. Les exempts sont Messieurs du chapitre et du sénéchal, les jurats, ces derniers autorisés à ne loger qu'au cas d'une grande foule. Quant aux prétendus exempts comme nobles, au nombre de 23, les consuls déclarent en reconnaître seulement cinq qui ont fait enregistrer leurs titres. (Ce dernier document a été donné aux archives par M. Jean Labat).

E. Suppl[t]. 2419. (CC. 2). (Registre.) — In-4°, 288 feuillets, papier ayant pour filigrane une tête de cheval.

**1372-1544**. — Notes sommaires sur la reddition des comptes de la communauté de Casteljaloux. Langue vulgaire. — La ville a quatre consuls. Les comptes commencent au jour de la fête de Saint-Jacques. — Total des recettes en 1372, 454 francs. — Construction de la barbacane de Saint-Raphaël. — Achat du registre 2 francs 15 sous. — Réparations aux portes. — 1377. Payement à des bouchers pour ce qu'ils ont fourni aux hommes d'armes qui occupent Casteljaloux, 6 francs et demi. — Rôle de la taille. — 1398. Note sur les gardes de nuit et de jour. — 1399. Constructions importantes. Le souchet est affermé moyennant la fourniture et la pose de 4,000 pierres. — Emprunt de 6 francs en 1406. En raison de la disette, la taille ne peut être levée cette année. — Procès-verbal de prestation de serment des consuls de l'an 1413. — En 1433, construction de la barbacane de Notre-Dame. — Inventaire du mobilier de la ville dressé en 1452 : un coffre contenant les archives ; 4 mesures pour le vin ; une marque de fer qui sert à poinçonner les mesures ; 2 arbalètes ; 3 boulets de canon ; le sceau de la ville ; 3 sacs de poudre ; 2 coulevrines garnies ; « XVIII pires de plum de colevrine ; tres « dozeines de treyt ». — En 1456 « tailles feitez « per la donnassion de six pipez de vin a ma dame « e a monsseinher le vicomte e de la donassion de « ma damiselle per son maridage ». — En 1457, le total des recettes est de 246 francs 3 sous 8 deniers et le total des dépenses de 242 francs 6 sous 8 deniers. — En 1462, taille pour « la donacion a « monsseinher por aver fet sous homenaiges au rey « nostre seinher ». — Mention de l'original des privilèges et coutumes de la ville dans l'inventaire de 1464 et de quatre canons dans l'inventaire de 1469. — Élection de nouveaux jurats. Liste des jurats de l'année 1488 au nombre de 31. — Règlement arrêté en l'an 1386 pour la répartition de la taille. Ce règlement est fait par les quatre consuls assistés de prudhommes désignés par eux : « Tot « prumeyrament hordenen e taxssen la vinha de la « fozie de .XL. homes de dens los decx e defora en- « gualment a .XXV. libras e per eyhssi monte la « fozie de .I. home XII sols e mey ». Et pour les vignes qui seront plantées, le fermier (fazendey), s'il est au régime du tiers, payera deux parts de la taxe et le propriétaire l'autre tiers, s'il est au régime du quart, il payera trois quarts et le propriétaire l'autre quart. Le journal de terre labourée, semée ou de pré, de bois ou de vigne payera deux livres. Pour toute pugnère de froment de rente, 5 livres « casecuna airode de molin sus la « nausse a II[c] libras ». Les maisons non louées de la ville sont taxées d'après la déclaration faite avec serment par les propriétaires. Chacun devra, sous la foi de serment, faire la déclaration de ses propriétés. Aucun droit ne sera levé sur des propriétés grevées de dettes, mais la déclaration des dettes sera faite par serment et les payements des dettes devront être signalés aux consuls. « Qui no aura valent libra « paguera lo fugatge, so es assaber V sols per « quarteyron ». — Frais d'un procès contre les habitants des lugues au sujet de la perception du souquet. — Liste des jurats de l'année 1508, au nombre de 21. — Nota : à partir de l'an 1507 les procès-verbaux de reddition des comptes sont rédigés en partie

et français avec quelque mélange de mots de la langue vulgaire. Le total des recettes et des dépenses varie entre 300 et 500 francs bordelais. Ces chiffres sont généralement donnés sans aucun détail. — Procès-verbaux de réceptions de jurats dans les années 1538 et 1539 — de bourgeois, en l'an 1544. — Note sur l'appel fait à l'évêque d'Auch d'une sentence obtenue, en 1438, par l'évêque de Bazas contre les habitants de Casteljaloux et le seigneur d'Albret. — Procès-verbal d'élection des consuls et des jurats en l'année 1448. — Ordonnance de Peyroton de Saint-Martin, lieutenant du capitaine de Casteljaloux et des consuls : défendant de jouer la nuit aux dés ou à tout autre jeu après que l'*Ave Maria* sera sonné, défendant de jouer du blé, du vin, des armes ; prescrivant aux habitants de se tenir prêts, à toute heure, à se rendre avec leurs meilleures armes aux convocations qui seraient faites par le capitaine, le lieutenant ou le bailli. 1449. — Liste de la jurade des années 1450, 1458 et 1469. — Prestations de serment des consuls. — Réceptions de bourgeois — Nota qu'en 1504, sur l'ordre de Mgr, les consuls firent sculpter ses armes *sive timbres* sur les portes de la ville. — Procès-verbal d'une assemblée générale tenue en 1432 dans laquelle on décide que toute personne « qui portera saubatgie cum es fer o feuglar mascle o fempna sia metut al pes de la livra » afin que les consuls puissent taxer lesdites *saubatgies* à leur volonté.

E. Suppl<sup></sup>

E. Suppl^t. 2420. (CC. 12. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1590-1598**. — Comptes de la commune. En 1590, recette 169 écus 2 sous 10 deniers. — Quittances. — Compte de 1595 rédigé en forme de testament politique. Dans la recette figurent les revenus des boucheries, des dîmes de Saint-Nicolas, du droit de *dasse*, du souchet, du hallage, de la messagerie, la location de la *tourasse* de Saint-Raphaël, des tours de Notre-Dame, du Boulevard et de Veyries, d'une maison joignant le temple de Saint-Nicolas, la dîme de Pompogne et la rente de 25 livres due par le chapitre pour le régent. — Dépenses : bois et chandelles pour le corps de garde ; — maçon exempt de la garde, à la condition de réparer les guérites ; — frais du procès contre les habitants de Sainte-Bazeille pour le payement de transports d'artillerie ; — M. de Vivant doit 50 livres de poudre de canon à lui prêtée ; le capitaine Lasserre et Pierre Léglise, 160 livres de poudre ; — frais divers pour les fortifications de la ville : — faire continuer l'inventaire des archives. — Comptes et état des affaires de la ville, en 1598.

E. Suppl^t. 2421. (CC. 13. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier, dont une imprimée.

**1625-1775**. — Comptes de la commune. — Contrats de ferme du droit à lever sur le vin vendu au détail. — Arrêt du parlement de Bordeaux, homologuant le règlement fait par les consuls au sujet de l'entrée des vins. — Édit du Roi portant suppression des offices de receveurs et contrôleurs des octrois et revenus patrimoniaux. — État des entrées des vins bourgeois.

E. Suppl^t. 2422. (CC. 14. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

**1785** — an VII. — Livre des mandats. — Un barril de poudre, 50 livres. — Trois mois de gages d'un sergent de ville, 25 livres. — Ports de lettres. — Achats de bois et de chandelle. — A Taurignac, serrurier, 2 livres pour réparation aux canons de la ville. — A Serbuë, médecin de la ville, pour une année de ses gages, 300 livres. — Loyer de la chambre qu'occupe le corps de ville, 48 livres par an.

E. Suppl^t. 2423*. (CC. 15.) (Cahiers.) — In-folio, 11 feuillets, papier.

**1521**. — Comptes de la communauté. — Langue vulgaire. — Réparations à l'horloge, qui était en partie rompue. — Pour le dîner donné par les consuls au corps de ville à l'occasion des élections consulaires, 4 francs bordelais. — Réparations aux tours, aux portes, au pont de Veyries. — On fait visiter Pédero soupçonné d'avoir la peste. — La toiture de la maison d'école est refaite. — On va véri-

fier à Saint-Geniès l'acte de fondation de l'hopital « per so que le rector lo bole tenir en sa man ». — — La journée des ouvriers employés à réparer les murailles se paye 6 ardits. — A la mort du cardinal d'Albret, jour de Saint-Thomas, le sire d'Albret ordonne de fermer les portes de la ville et de ne laisser entrer ni sortir personne. — Frais de transport du vin qu'on va chercher pour le sieur d'Albret à Vianne et à Nérac. — (Acheté à M. Lacaze, en 1884).

E. Supplt. 2424*. (CC. 16.) (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets, papier.

**1526.** — Comptes de la communauté. Langue française. — Ferme du souquet, 243 francs. — Reçu du Père gardien du couvent des FF. Mineurs, pour son droit de bourgeoisie, un franc. — Total de la recette 402 francs bordelais 13 ardits. — Achat de drap pour les robes consulaires et pour l'équipement du sergent 95 francs bordelais 40 ardits. Façon desdits costumes 2 francs 48 ardits. — Au prédicateur du Carême 16 francs, en plus 2 douzaines de harengs et 4 livres d'huile d'olive. — A Me Bertrand de La Vallade, procureur général d'Albret, pour la dépense des commissaires députés par le Roi à Bazas, auxquels on envoya les coutumes de la ville pour les faire réformer, 8 francs. — Achat d'une trompette qu'on fait venir de Limoges pour remplacer celle qui était rompue, 2 francs 50 ardits. — Réparations à la halle et aux mesures en pierre.— Pavage de quelques ruelles. — « Plus ont forny et « payé lesdits consulz pour avoir une absolution « pour ce que les ouvriers de la glise Saint-Raphaël « avoient obtenu par surprinse excomenge contre « eulx, la somme de 18 arditz. » (Acheté à M. Lacaze, en 1884).

E. Supplt. 2425*. (CC. 17.) (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

**1528.** — Comptes de la communauté. — Par ordre de Cauboue, capitaine de la ville, on transporte deux charges de tapisseries au Mas-d'Agenais, à l'occasion du passage du roi et de la reine de Navarre dans cette ville. — Transport d'artillerie de Xaintrailles à Casteljaloux et frais divers à l'occasion de l'entrée du roi et de la reine de Navarre, le 5 janvier 1527 (1528 n. st.) — Pour la confection du procès-verbal qui constate le serment que le Roi prêta aux consuls lors de son entrée et le serment des consuls au Roi, 12 francs. — Sur la nouvelle que la peste sévit à Bordeaux et à Tonneins on mit des gardiens aux portes. (18 avril). — Dépenses pour la sépulture d'indigents ou de personnes trouvées mortes sur les routes. — (Acheté à M. Lacaze, en 1884).

E. Supplt. 2426*. (CC. 18.) (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

**1554-1555.** — Comptes de la communauté. — Les messageries de la ville n'ont pas trouvé de fermier et les consuls ont dû les adjuger pour rien. — Gages d'Antoine Corboles, régent, 40 francs bordelais. — Députation envoyée au roi de Navarre à Durance (22 janvier 1555) et démarches pour faire contribuer le plat pays à l'impôt sur les villes closes. — Messages envoyés au mois de mars pour s'informer si la peste avait éclaté dans le pays, notamment à Calonges et à Tonneins. — Le total de la recette est de 512 francs bordelais et celui de la dépense, de 411 francs. — (Acheté à M. Lacaze, en 1884).

E. Supplt. 2427*. (CC. 19.) (Cahier.) — In-folio, 7 feuillets, papier.

**1584.** — État de la dépense faite par Arnauton de Pussac, consul, pour les affaires de la ville de Casteljaloux. — Voyages pour des procès de la ville, dont l'objet n'est pas spécifié, contre le sieur du Sendat et le sieur de Savailhan. — (Acheté à M. Lacaze, en 1884).

E. Supplt. 2428. (DD. 1.) (Liasse.) — 12 pièces, papier, dont 4 imprimées.

**1643-1781.** — Propriétés communales. Voirie. Cours d'eau. — Contrat passé entre les consuls et

Pierre Caussonneau, maître maçon, pour la construction de deux arceaux au-dessus des portes de Veyries et de Saint-Raphael, moyennant la cession audit Caussonneau d'une portion des fossés de la ville. — Instructions diverses données par les intendants sur les corvées applicables à la confection ou à la réparation des chemins. — Requête des Cordeliers aux consuls pour obtenir la réparation du chemin de Casteljaloux à Tonneins. — Requête de Moret, Roque et Joret, habitants de Casteljaloux, fermiers du moulin du château, à de Bastard, maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France, pour obtenir le curage de l'Avance et la réunion en un seul canal des eaux qui forment un marais au-dessous de la papeterie. — Procès-verbal fait par les sieurs Villette et Blanc, ingénieurs de Bordeaux, commis à cet effet par arrêt du Parlement, de la visite de la rivière de l'Avance faite dans le but de fixer le niveau de tous les moulins. État de la rivière depuis les sources où est établie la papeterie, jusqu'au moulin du château. État des moulins du château, des Cordeliers, de Lannes, du foulon de Baudrin, des moulins de Labastide, de Guitard, du Clavier, de La Herrère, du Grézet, de Mézailles, du Tarre de Haut, du Cruc, du Travail, de Larode, du Tarre de Bas, de Neau, de Hauqueton, de La Teinture, de La Baquère, du Pont, de Cantecor, de Lapeyre, de La Tisouenque, de Tarrouat. — Devis des réparations à faire à la maison commune de Casteljaloux, dressé par Marsaudon aîné, architecte.

E. Suppl^t. 2429*. (EE. 1.) (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

**1562-1664.** — Lettre de Monluc, relative à la charge du capitaine de Casteljaloux. — Pièces relatant la démolition des murailles des villes de Puch, Monheurt, Nérac et Clairac (1622-1625). — Lettre du prince de Condé aux consuls et aux habitants de Casteljaloux, leur donnant avis de l'envoi de trois compagnies du régiment de Ventadour, pour tenir garnison dans la ville. — Sentence arbitrale entre les communautés de Casteljaloux, de Meilhan et d'Aillas, au sujet du payement des contributions de guerre.

E. Suppl^t. 2430*. (EE. 2.) (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1778-1785.** — Compagnie de Bordeaux. Département d'Agen. Subdélégation de Casteljaloux. État des invalides pensionnés : 3 en 1778 ; — 4 en 1882 ; — 3 en 1885. A cette date les pensions varient de 108 à 300 livres. — (Acheté à M. Paul Chollet, en 1881).

E. Suppl^t. 2431. (EE. 3.) (Liasse.) — 27 pièces, papier.

**1729-1793.** — Affaires militaires. — Instructions de Boucher, intendant, sur la levée des milices et le tirage au sort. — Ordre à 12 miliciens de Casteljaloux de se rendre à Nérac. — Itinéraires de troupes et lettres des intendants sur leur passage. — Procès-verbal et plaintes sur des excès commis par des troupes de passage en 1748. — État des garçons de la juridiction qui doivent participer au tirage au sort en 1755 : la ville, 27 hommes ; Saint-Raphaël et Belloc, 19 ; Gassac, 27 ; Lupiac, 11 ; Bayrac, 13 ; Le Sendat, 10 ; Coutures, 6. Total 113. — Réparations pour le casernement des chevaux de la cavalerie. — État des passages de troupes et des itinéraires de 1787 à 1793.

E. Suppl^t. 2432*. (FF. 1.) (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

**1508-1544.** — Sentence rendue dans un procès contre Vidal, consul de Casteljaloux, accusé d'avoir commis un double adultère avec Marianne de Béchons, qui était enfermée dans la basse fosse de la tour de Saint-Raphaël sous l'accusation de sorcellerie. (Le mauvais état de la pièce rend indéchiffrables les clauses de ce jugement qui paraît être une protestation des consuls de Casteljaloux contre les décisions d'un autre tribunal favorables à Vidal). — Procès criminel intenté par le bailli et les consuls de Casteljaloux contre Vidault de L..., accusé de vol, terminé par une condamnation à la prison, à 10 livres d'amende et aux frais. — Permission accordée aux consuls et jurats de Casteljaloux, au nom du sire d'Albret par le seigneur de Cauboue et son procu-

reur de La Valade, de placer dans la ville une cage de fer pour y renfermer les malfaiteurs. — Procès devant le juge d'appeaux de Casteljaloux et le procureur du roi de Navarre, sire d'Albret, au sujet de concussions commises par un receveur des tailles. Mention du passage du roi et de la reine de Navarre, en l'année 1540. — Information faite, à la requête des consuls, par Jean Jacmet, notaire de Casteljaloux, contre Gabriel Bacra, assesseur de la justice, accusé de vénalité dans l'exercice de sa charge.

E. Suppl<sup>t</sup>. 2433*. FF. 2. (Registre.) — In-4°, 139 feuillets, papier.

**1565.** — Procès de la communauté de Casteljaloux contre les villes circonvoisines, dites les lugues, pour obtenir que ces communes participent aux frais de guerre et aux impositions. Arrêt du parlement de Bordeaux, déclarant que ces villes ne sont pas contribuables solidairement. Procédures diverses pour l'exécution de cet arrêt.

E. Supplt. 2434*. (FF. 3.) (Registre.) — In-4°, 186 feuillets, papier.

**1565-1566.** — Procédures, entre la communauté de Casteljaloux et les chapitres de Saint-Étienne et de Saint-Caprais d'Agen, au sujet de l'attribution de deux prébendes, situées à Casteljaloux, qui devaient appartenir à un docteur en théologie et à un instituteur pour les petits enfants, et qui n'étaient pas occupées par des titulaires dans les conditions requises : requête détaillée des consuls ; — commission donnée par le Parlement au sieur de Merle, pour informer ; — informations, exploits d'assignations, etc.

E. Supplt. 2435*. (FF. 4.) (Registre.) — In-4°, 123 feuillets, papier.

**1581.** — Procès entre la communauté de Casteljaloux et la veuve de Sendat, au sujet de la perception d'une dîme en la juridiction de Moncassin. — Requêtes, informations. (Incomplet).

E. Supplt. 2436*. (FF. 5.) (Liasse.) — 4 pièces et 3 cahiers, ensemble 80 feuillets, papier.

**1589-1598.** — Procès de la communauté de Casteljaloux contre celle de Bazas et contre Danglade, son syndic, aux fins de faire casser une ordonnance rendue par le lieutenant général de Bazas. Il s'agissait d'une commission pour imposer la ville de Casteljaloux solidairement avec celle de Bazas. Les consuls de Casteljaloux soutiennent qu'ils font corps à part et ne sont nullement tenus de participer aux charges. — Factum, plaidoiries, répliques (Incomplet).

E. Supplt. 2437*. FF. 6. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1611-1723.** — Lettres de Pierre D..., procureur, aux consuls de Casteljaloux, au sujet d'un procès de la communauté contre les consuls des villes voisines. — Trois inventaires des pièces produites par André d'Escurrain, sieur de Lagrange, au Parlement de Bordeaux. Ledit sieur de Lagrange était défenseur dans un appel d'une sentence du sénéchal de Casteljaloux.

E. Supplt. 2438*. (FF. 7.) (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

**1514-1622.** — Procès de la commune. — Procès-verbal de nomination, par les bailli, consuls et syndics de Casteljaloux, de procureurs et substituts pour les représenter dans les procès. Sont nommés : Raymond de Tastes, Robert Silhon, Arnault-Guillem, Désantoz, Hélie Maler. Acte passé par devant Joseph Béraut, notaire (17 janvier 1513-14). — Arrêt du parlement de Bordeaux, rendu dans une instance entre les consuls de Casteljaloux, d'une part, et les habitants des paroisses d'Antagnac, Heulies, Saint-Gervais, Ruffiac, Goux, Allons, Jautan, d'autre part, au sujet du droit de souquet. Après vérification des comptes rendus depuis l'année 1369, la Cour décide que les droits ont été régulièrement perçus et les comptes régulièrement rendus par les consuls de Casteljaloux (1567). — Pièces de procédure se rap-

portant à un différend entre les consuls de Casteljaloux et les habitants des paroisses rurales de la juridiction, qui émettent la prétention de s'administrer eux-mêmes. Les consuls de Casteljaloux font remarquer que ces paroisses n'ont jamais eu de consulat et que, si on leur a imposé l'obligation de nommer deux collecteurs, ces derniers n'ont aucun droit de passer pour chefs de communauté. — Procédure contre Lagardère, prêtre, qui refuse de payer la taille pour ses biens personnels. — (Acquis de M. Lacaze, en 1884.)

E. Suppl. 2439. FF. 8. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier.

**1527-1778**. — Procès de la ville. — Cahier des additions et réponses fournies par Gabriel de Beaupuy dans l'instance où il revendique le privilège de l'exemption du payement des subsides et du droit de souchet. — Pièces diverses relatives aux contestations entre la ville de Casteljaloux et les paroisses des Lugues, au sujet de la répartition proportionnelle des charges. — Procès-verbal d'une délibération de la jurade au sujet des poursuites à faire contre certains habitants de Pindères qui « firent rébellion, « tuèrent des habitants de ceste ville et en blaissè- « rent d'autres. » 18 décembre 1650. — Arrêt de la Cour des Aides, siégeant à Libourne, condamnant les habitants de Meilhan, d'Aillas, de Marcellus à remettre aux mains des consuls de Casteljaloux certaines sommes levées par eux. — Contestations entre les consuls et Étienne Joly de Sabla, qui fait des démarches pour obtenir d'être rayé des rôles de la capitation de la ville de Casteljaloux et compris dans les rôles de la noblesse du Bazadais. — Lettre aux consuls de l'intendant Esmangard, les félicitant des mesures qu'ils ont prises pour réprimer les troubles causés par les achats de grains. (22 mai 1773).

E. Suppl. 2440. FF. 9. (Cahier.) — 11 feuillets, papier.

**1561**. — Enquête faite par Antoine Castain, juge ordinaire de Casteljaloux, assisté des consuls, au sujet du vol de quelques pièces d'argenterie.

E. Suppl. 2441. (GG. 1.) (Registre.) — Assemblage de cahiers in-folio et in-8°, ensemble 367 pages, papier.

**1657-1699**. — Registres paroissiaux de Saint-Raphael et de Notre-Dame, de Casteljaloux. — Baptêmes : Marthe Fontaines, fille de Jacques et de Marie Dutruilh ; — Louis Bitaubé, fils de Simon et d'Isabeau Dutruilh ; — François de Moncaubet, fils de Jean et de Marie Gueyssieu ; — Henri du Castaing, fils d'Antoine, conseiller au siège de Casteljaloux, et d'Anne Ducasse ; — Pierre de Gans, fils de Jean et de Judith Peynot ; — Pierre Brun, fils de Louis, docteur en médecine, et de Suzanne Daymar ; — Pierre Timbaudi, fils de Jérôme et d'Anne Legrand ; — Pierre de Genesti, fils de Pierre et de Jeanne Fournel. — Mariages : Barthélemi Dastillou et Madeleine Darquey ; — Jean-Baptiste Beauroche et Jeanne Laqueilhe ; — Pierre Brocas, écuyer, et Jeanne Baroque ; — Jean Gounard et Catherine Comblon. — Sépultures : Guillaume Jourdan ; — Jacques Ricaud ; — François Lassalle.

E. Suppl. 2442. (GG. 2.) (Registre.) — In-4°, 319 feuillets, papier.

**1700-1728**. — Registres paroissiaux de Saint-Raphaël, de Belloc et de Saint-Gervais, annexes de Saint-Raphaël. — Baptêmes : Anne Larrieu ; — Catherine Brostaret ; — Jeanne de Malvin ; — Henriette Larraffie du Barrail ; — Jean Léglise ; — Noël Augier, fils de Jean et de Marie Saint-Marc ; — Jacques Ducourneau, fils de Gabriel et de Marie Latapie ; — Marie-Anne de Sacriste de Samazan, fille de Maurice et de Marie de Gascq ; — Jean Dupuy du Busca, fils de Joseph et de Jeanne de Malvin. — Mariages : Barthélemi Ferran et Jeanne Laguë ; — Jean-Jacques Constans et Jeanne Françoise du Castaing, avec dispenses de l'évêque de Bazas pour le troisième degré de consanguinité ; — François La Ruffie, sieur du Barrail, et Marie de Caubios ; — Vital Duluc et Catherine Cazaubon ; — Arnaud Castaing et Marie Mouret. — Sépultures : Ursule de Boc, femme de Jean Malvin, écuyer ; — Maurice de Sacriste, écuyer ; — Louis Filhol ; — Pierre Capdeville. — Sur cent actes, trente environ sont signés au moins par un témoin.

E. Suppl^t. 2443. (GG. 3.) (Registre.) — Réunion de cahiers in-folio et in-4°, ensemble 283 feuillets, papier.

**1728-1755.** — Registres paroissiaux de Saint-Raphaël, Belloc et Saint-Gervais. — Baptêmes : Annet Zacharie, fils d'Alexandre, et d'Anne Pescay ; — Daniel Brocas, fils d'Henri, écuyer, et Jeanne Ducasse ; — Étienne Bédrines, fils de Simon et de Catherine Sarrauste ; — Daniel-Henri de Brocas, fils de noble Pierre-Henri et de Jeanne Brocas de Ducasse ; — Michel de Malvin, fils de noble Jean François, écuyer, et d'Anne de Mouthes ; — Joseph de Lacrosse, fils de Joseph, capitaine au régiment d'Auvergne, et de Marie-Louise de Montesquieu. — Mariages : Jean Thomas et Jeanne Barcire ; — Barthélemi Couchet et Marie Augeri ; — François Ballenton et Anne Murat. — Raymond Dubrana et Marie Vignolles ; — Jean de Mothes, sieur de La Béziade, et Jeanne Dorgouilhous ; — Joseph de Canterac d'Andiran et Anne Geneste ; — Louis de Mothes, écuyer, sénéchal de Casteljaloux, et Catherine de Béraud. — Sépultures : Jean Bareyres ; Pierre Geneste, avocat ; — Jérôme Cazemajour. — Acte de « consentement mutuel » au mariage, passé entre Jean Raffart et Marie Pons, par devant le vicaire général du diocèse, officiel « pour des raisons à nous connues. » — Sur 100 actes, 28 à 30 portent la signature d'au moins un témoin.

E. Suppl^t. 2444. (GG. 4.) (Registre.) — In-4°, 397 feuillets, papier.

**1756-1792.** — Registres paroissiaux de Saint-Raphaël, de Belloc et de Saint-Gervais. — Baptêmes : Anne Duprat, fille de Jacques et d'Anne Jéhu ; — Marie Maréchal, fille de Nicolas, et de Marie Réaup ; — François Sauvebère, fils de Nicolas et de Marie Cailley ; — Marie de Montesquiou de Béraud, fille de Honoré, écuyer, et de Marie de Brocas ; — Bernard de Laval, fils de Roux, écuyer, ancien capitaine du régiment de Béarn, et de Marie de Mirambet ; — Jeanne Col, fille de Joseph et de Louise Canihac ; — Duplec Jean, fils d'Étienne et de Catherine Labat ; — Pierre-Bernard-Louis de Béraud, fils de Pierre, baron d'Ambrus, et d'Olive de Béraud ; — Auguste de Mazellières, fils de Joseph et de Louise Roux de Laval. — Mariages : Raymond Bachère et Marie Roussel ; — Pierre Gaubert, avocat, et Marie Larrieu ; — Jean Lataste et Barthélemie Lucy ; — Bernard Lamarque et Marie Duvigneau ; — Pierre Jolis et Jeanne Dubourg. — Sépultures : Pierre Lacombe ; — Jeanne Guichard ; — Barthélemi Montpouillan ; — Bertrand Pellabricq ; — Bernard Coussan. — Sur 100 actes des années 1788, 1789, 35 environ sont signés au moins par un témoin.

E. Suppl^t. 2445. (GG. 5.) (Registre.) — Réunion de cahiers de format in-4° et in-12, ensemble 177 feuillets, papier.

**1700-1733.** — Registres paroissiaux de Notre-Dame de Casteljaloux. — Baptêmes : Pierre et Marie Petit, jumeaux, fils et fille d'Antoine et de Françoise Labadie ; — Jean Ducasse, fils de Gabriel et de Marie Gueymen ; — François du Castaing, fils de Pierre et de Jeanne Laliman ; — Anne du Castaing, fille d'Henri, sieur de Beaupuy et de Thérèse Marquet. — Mariages : François Guiché et Marthe Bordes ; — Jean-Baptiste de Grenier, sieur de Labarthe, et Marie Guayrin ; — Jean de Brocas, écuyer, sieur de Vila, et Élisabeth Sabla ; — Pierre-Henri de Brocas, écuyer, sieur de La Grézère, et Jeanne Ducasse ; — Jean de Coustans et Jeanne Augier. — Sépultures : Jean Vallade ; — Jean Jéhu ; — Bernard Duprat. — Nota : manque l'année 1704.

E. Suppl^t. 2446. (GG. 6.) (Registre.) — In-folio, 283 pages, papier.

**1733-1764.** — Registres paroissiaux de Notre-Dame de Casteljaloux. — Baptêmes : Gabriel Barbarin, fils de Pierre et de Marie Lagleyre ; — Antoine Murat, fils de Jean et de Marie Picat : — Hugues-Joseph de Mothes, sieur de La Bésiade, fils de Jean et de Jeanne Dorgouilhous : — Bernard de Mothes, fils de Louis, écuyer, et de Catherine de Béraud ; — François Destrac, fils de Jean et de Marianne Denis ; — Jean, fils naturel de Marie Lebrère et d'un père inconnu ; — Jean Poudensan,

fils de Joseph et d'Anne Fenouilh. — Mariages : François Bichère et Marie Labarrère : — François Degans et Anne Degans ; — Guillaume Labadie et Marie Tiduan ; — Antoine Bardon et Jeanne Verge ; — Guillaume de Tastes, écuyer, et Anne Joly de Bonneau. — Sépultures : François Latreilhe ; — François Faure ; — Jean Augier ; — Antoine Ducasse.

E. Supplt. 2447. (GG. 7.) (Registre.) — In-folio, 251 pages, papier.

**1765-1789**. — Registres paroissiaux de Notre-Dame de Casteljaloux. — Baptêmes : Pierre Cazaux, fils de Jean et de Marie Taillade ; — Simon-Raymond Guichard, fils d'Antoine et de Catherine Laterre ; — Marguerite Tarraube, fille de Mathieu-Alexis et d'Hélène Magnon. — Mariages : Mathieu Degans et Marie-Louise Lafon ; — Jean Lagardère et Anne Lagardère, dispensés par un bref du pape en raison de leur parenté au second degré ; — Jean Verdon et Barthoumieue Bareyre ; — Jean Bouthout et Marie Caillau ; — Pierre Lacourrège et Jeanne Puy ; — Pierre Samazeuilh et Marie-Eulalie Marsaudon ; — Jacques Labadie et Marie Maynon ; — Raymond Jolibert et Jeanne Delort. — Sépultures : Jean Marsaudon ; — Isabeau Dubrana ; — Pierre Augier, ancien capitaine ; — Jean Murat ; — Bernard Brocas ; — Mathieu Dutour ; — Joseph de Lafon, écuyer ; — Jean de Mothes, de La Béziade.

E. Supplt. 2448. (GG. 8.) (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

**1657-1789**. — Tables des registres paroissiaux de Notre-Dame dressées par ordre alphabétique des prénoms puis subdivisées par ordre alphabétique des noms. Ces tables portent l'indication des filiations pour les baptêmes et la date des actes.

E. Supplt. 2449. GG. 9. Registre. — Réunion de cahiers de format in-4°, in-8° et in-12°, ensemble 156 feuillets, papier.

**1692-1791**. — Registres paroissiaux de Moleyres. — Baptêmes : Marie Lagardère, fille d'Antoine et de Marguerite Lestrade ; — Marie Bachère, fille de Pierre et de Jeanne Dubourg ; — Blaise St-Marc, fils de Jean St-Marc et de Jeanne Nifurt. — Mariages : Bernard Duluc et Françoise Angey ; — Louis Laban et Jeanne Pétrose ; — Jean Mouret et Marie Dardilouze ; — Pierre Régimont et Catherine Deu. — Sépultures : Catherine Grignon ; — Jean Lavardin ; — Marie Cassières. — Nota : manquent les années 1697, 1698, 1706, 1708 à 1712, 1723. — Notes sur les services rendus à la paroisse par Monestier, transféré à la cure de Saint-Giny, en 1785.

E. Supplt. 2450. (GG. 10.) (Registre.) — Réunion de cahiers de format in-8° et in-12, ensemble 339 feuillets, papier.

**1700-1787**. — Registres paroissiaux d'Anzex et de ses annexes, Gassac et Beyrac. — Baptêmes : Jean Labadie, fils de Bernard et de Marie Lestrade ; — Bernard Besse, fils de Bernard et d'Andrieue Lacomère ; — Catherine Moulères, fille de Guillaume et de Jeanne Lavardin. — Mariages : Pierre d'Andiran et Marie Poussou ; — Joseph Montaras et Marguerite Baillet ; — Jean Bouchet et Marie Bernède ; — Jean Laujacq de l'Isle et Marguerite Besse ; — Jean Lalibert et Catherine Bouchet. — Sépultures : Bernard Lacourrège ; — Pierre Lagardère, âgé de 12 ans, décédé de mort subite ; — Barthélemi Hirandeu ; — Joseph Laberdoulie ; — Etienne Bouillon. — Nota : manquent les années 1706, 1710 à 1712, 1715, 1717, 1720 à 1726, 1729 à 1732. — Dispenses accordées par l'évêque de Condom pour le mariage de Pierre Lucguiraud et Marguerite Angey, parents du troisième au quatrième degré.

E. Supplt. 2451. (GG. 11.) (Registre.) — Réunion de cahiers de format in-8° et in-12, ensemble 94 feuillets, papier.

**1604-1792**. — Registres paroissiaux de Vayries et de Lupiac et 1 cahier de la paroisse de La Bastide. — Baptêmes : Joannete de Beulebegne, fille de Bertrand et de Berthoumieue Darène ; — Vidale

de Lagardère, fille de Joannicon et de Guallardine de Vieille ; — Thoumieue de Lestrade, fille de Gachot et d'Anne de Lagardère ; — Estaven de Leyritz, fils de Berthoumieu et de Françoise Grignon ; — Pierre Dubrana, fils de Berthoumieu et de Jeanne Drouillet ; — Gabriel Dubourg, fils de Pierre et de Louise de Labadie ; — Jean et Marie Delas, jumeaux, fils et fille de Jean et de Marguerite Beylat ; — Jean Larrival, fils de Jean et de Marie Saint-Marc ; — Mathieu et Marguerite Campagne, jumeaux, fils et fille de Nicolas et de Marie Aurio. — Mariages : Étienne Boutin et Marie Habant ; — Pierre Dubourg et Marie Berni ; — Jean Dubos et Françoise Prieuley. — Sépultures : Jeanne Dubourg ; — Pierre Capdeville ; — Marie Dutilh ; — Jean Laguë ; — Jean Augey, ancien curé du Sendat. — Manquent les actes des années 1655 à 1783. De 1604 à 1653 aucun acte n'est signé par les parties et les cahiers ne renferment que des actes de baptêmes.

E.Supplt. 2452. (GG. 12.) (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1520-1528.** — Chapitre. — Traduction française de la bulle du pape Léon X fondant le chapitre de l'église de Notre-Dame de Casteljaloux, à la requête d'Alain d'Albret, moyennant le consentement du curé. Le chapitre se composera d'un doyenné principal, d'une trésorerie, de huit canonicats et d'autant de prébendes et de dix prébendiers mineurs, tous tenus à la résidence et à la célébration quotidienne de l'office. Le droit de patronage et de présentation appartiendra aux seigneurs d'Albret. Clauses relatives : à la mense du chapitre, aux élections des syndics, à la distribution des revenus, dont une partie sera dispensée suivant l'assistance aux heures constatée par un pointage ; aux assemblées capitulaires ; aux costumes, etc. Le revenu du chapitre est évalué à la somme de 1,650 francs bordelais. — Accord passé entre les ayants-droit de feu Alain d'Albret et le prieur de Saint-Raphaël au sujet des dîmes des paroisses de Tren, de Bouchet, de Saint-Raphaël, de Saint-Gervais et de Belloc.

E. Supplt. 2453. (GG. 13.) (Liasse.) — 9 pièces, papier.

**1598-1661.** — Chapitre. — Reçus des dîmes de Saint-Raphaël. — Ordonnonnance du chapitre qui porte que les chanoines et prébendiers qui sont *in sacris* ne percevront que la moitié des revenus de leurs canonicats et prébendes. — Cahier contenant des extraits de divers actes relatifs à la fondation et aux droits du chapitre : copie d'une partie de la bulle d'érection du chapitre ; reconnaissances en faveur du chapitre. Ces extraits sont faits d'après les originaux qui font partie des archives de la Chambre de Nérac. — Pièces diverses mentionnant un procès soutenu par le chapitre contre le doyen qui est accusé d'avoir soustrait des quittances et fait disparaître le cahier de pointage qui sert de base à la répartition des revenus. — Nomination d'un syndic du chapitre.

E. Supplt. 2454. (GG. 14.) (Registre.) — In-4°, 291 feuillets, papier.

**1628-1647.** — Actes et délibérations du chapitre. — Congé de trois mois, accordé, sur sa demande, à François Fonfrède, prébendier, qui est obligé de se rendre à Paris pour des affaires personnelles. Deleye, chanoine, signe comme opposant « attendu » que, par arrêt du 31 mars 1624, il est enioint au » chapitre de faire exacte et fidelle pointe de ceux » qui sont présens ou absens au service de leur » eglise, sans pouvoir excuser ceux qui n'y assiste- » ront, sinon qu'ils soyent absens pour les affaires de » leur chapitre ou malades dans la present ville de » Casteljaloux ». — Nomination de commis à la levée des rentes et de syndics. — Actes portant approbation des comptes et décharge de registres ou de documents. — Députation du doyen à Bordeaux pour la poursuite de divers procès. — Députations aux synodes. — Assignations pour le payement de rentes. — Quittances. — Décharges de sequestres. — Congés. — Requête pour obtenir que François Fonfrède, nommé chanoine sans être prêtre, ne perçoive que la moitié des revenus de son canonicat jusqu'à ce qu'il ait reçu les ordres. — Rabais accordé au fermier de la dîme de Riome, en raison

des dégâts causés par la grêle et la gelée dans les propriétés sujettes à la dîme. — Acte de réception comme chanoine de Bouigués en la place de François Fonfrède. Cette réception a lieu malgré l'opposition de Pierre Margeon, chanoine, « a la reception » dudit Bouigues, d'autant qu'il n'est point prestre, » suivant la fondation dudit chappitre, arrest du » grand conseilh, ny n'a l'eage pour estre pourveu » a l'ordre de pretrise, de plus qu'il n'entent point » le plain chant pour servir et officier les grandes » messes qui se disent journellement par les cha» noines dudit chappitre. » — Opposition à la permutation du doyenné du chapitre entre Jean et Antoine de Cosages. — Acte par lequel Barthélemi d'Estenau est commis à faire le pointage des chanoines présents aux offices. On signale de nombreux abus. Certains chanoines ne paraissent qu'au premier psaume et vont se promener pendant le reste de l'office. — Maussac, syndic, sera remboursé de la dépense par lui faite pour l'entretien de l'évêque de Bazas, qui a passé quatre jours à Casteljaloux. — Ordonnances de l'évêque de Bazas relatives : aux droits des chanoines ; à la reconstruction de l'église, à la confrérie de Saint-Nicolas ; à la suppression de certaines prébendes ; aux droits du vicaire de Saint-Raphaël sur la célébration des offices ; au pointage des assistants et à la sanction des absences (16 à 32 sous de retenue) ; aux droits d'entrée (les dignitaires, 20 écus, les chanoines, 10 écus, les prébendiers, 5) ; à la tenue des assemblées capitulaires ; à la reddition des comptes ; à la répression des abus. « Deffandeu » a tous chanoines, prebandiers ou autres ecclesias» tiques de permettre l'entrée de leurs maisons a » auccunes femmes ou filhes de quelque quallite ou » ages qu'elles soyent, saufz leurs proches paran» tes. » Défense de donner aucune part aux distributions à Barthélemi Dupuy, chanoine, qui n'a pas obtenu un brevet définitif. Défense aux chanoines de jouer aux cartes, etc. — Information et monitoire relatifs au vol d'un calice dans la sacristie de l'église Saint-Raphaël. — On envoie chercher à Marmande le P. Azémard pour prêcher les quarante heures. — Réceptions de sous-diacres et de vicaires. — Ordonnance de la congrégation de l'évêque de Bazas fixant le taux des amendes ou de la réduction des revenus applicables aux chanoines qui manquent les offices. Ces retenues sont faites en prenant pour base de la portion de chaque chanoine la somme de 216 livres. — Actes relatifs à l'estimation des amendes d'après le pointage et à la distribution des revenus. — Information contre deux femmes de Casteljaloux, de la R. P. R. qui, de leur fenêtre, avaient craché sur le poêle lors de la procession de la Fête Dieu. — Congé de deux ans accordé à Pierre Lalande, prébendier mineur du chapitre, pour achever ses études. — Jean de Cosages, doyen, âgé de 72 ans, est dispensé d'assister aux matines, en raison de son âge et de ses infirmités. — Conflit entre Fonfrède, chanoine, et Lalande, prébendier, ce dernier accusé d'avoir été irrévérencieux dans le chœur et d'avoir refusé le payement des dépenses faites par lui dans l'hôtel de Guirol. Lalande est privé de l'assistance au chœur jusqu'à ce qu'il ait fait les réparations nécessaires. — Acte capitulaire décidant que tous chanoines et prébendiers au service des curés seront privés de leur quote-part. — Députation de Pierre Lalande pour desservir les paroisses du Tren et de Bouchet, en remplacement de Boygues.

E. Suppl[t]. 2455. (GG. 15.) Liasse. — 4 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier.

**1703-1785.** — Chapitre. — Comptes rendus par les syndics des années 1703 à 1706. Recettes 1,412 livres 8 sous ; dépense égale à 2 livres 10 sous près. — Baux à ferme de propriétés du chapitre. — Arrêt du parlement de Bordeaux homologuant une ordonnance du duc de Bouillon qui supprime deux canonicats et deux prébendes du chapitre de Notre-Dame de Casteljaloux, attendu que les ressources dudit chapitre sont insuffisantes. 1741. — Baux à ferme des propriétés de Nazareth, d'Espiens et de Praichac. — Mémoire adressé au duc de Bouillon par le chapitre pour obtenir le rétablissement des deux canonicats et des deux prébendes supprimés. 1780. — Lettre de M. Joly de Sabla, chanoine au chapitre de Saint-André de Bordeaux, adressée à M. de Coustans, premier consul de Casteljaloux, renfermant divers renseignements sur la constitution et les droits du chapitre de Saint-André comparé à celui de Casteljaloux. — Pièces diverses relatives à M. Deschamps, chanoine, à sa nomination, à son testament en faveur de l'hospice.

E. Supplᵗ. 2456. (GG. 16.) (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1758-1765.** — Eglises collégiale de Notre-Dame de Casteljaloux et de Saint-Raphaël. — Requête de Marsaudon, architecte, pour être déchargé de faire la collecte pendant les quatre années que dureront encore la construction du portail et la restauration du cul-de-lampe de l'église Notre-Dame. Les travaux ont été adjugés à son père en l'année 1733, moyennant la somme de 41,863 livres. Ordonnance des élus faisant droit à cette requête. — Pièces diverses relatives : à la construction du clocher de Saint-Raphaël ; — à l'examen des constructions de la façade de Notre-Dame faite en mauvais matériaux ; — aux obligations des décimateurs relativement aux réparations de ces églises.

E. Supplᵗ. 2457. (GG. 17.) (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1634-1672.** — Prieuré de Saint-Raphaël. Chapellenie de Saint-Nicolas. — Reconnaissances : en faveur du prieur de Saint-Raphaël, consentie par Gabriel Augier ; — en faveur du chapelain de Saint-Nicolas, consentie par Dubourg Rodier. — Procès-verbal de la prise de possession du prieuré de Saint-Raphaël par Pierre Delort. — Minute d'un mémoire présenté par les syndics du chapitre contre Pierre Delort qui accusait le chapitre de s'être emparé de l'église de Saint-Raphaël et de lui refuser les dîmes de Saint-Raphaël et celles des moulins des paroisses de Saint-Gervais et de Belloc. Les syndics déclarent ces plaintes odieuses. Ils font remarquer qu'en l'année 1567 l'église de Notre-Dame fut entièrement démolie par les protestants qui violèrent même les tombeaux de la maison d'Albret, pour ensevelir leurs morts à cette même place. En raison de ces faits le service divin fut transféré dans l'église de Saint-Raphaël par ordonnance d'un commissaire délégué à cet effet, approuvée par l'évêque de Bazas, lequel installa lui-même le chapitre dans l'église de Saint-Raphaël. Depuis lors les revenus des deux paroisses furent réunis et le chapitre contribua à la restauration de l'église de Saint-Raphaël.

E. Supplᵗ. 2458. (GG. 18.) (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

**1756.** — Capucins de Casteljaloux. — Pièces diverses relatives à une contestation entre la ville et les Capucins qui prétendent avoir le droit d'émonder une allée d'ormeaux plantés près de la porte de Saint-Raphaël.

E. Supplᵗ. 2459. (GG. 19.) (Liasse.) — 43 pièces, papier.

**1625-1674.** — Cordeliers. — Déclarations de dépenses pour une saisie des fruits d'une métairie appartenant aux Cordeliers. — Acte de cession du droit de prélation sur une pièce de terre, consentie par le syndic du couvent des Cordeliers en faveur de Pierre Marquey, marchand, moyennant la somme de 63 livres. — Actes de reconnaissances en faveur du couvent des Cordeliers, consentis par : Pierre Salavane, — Breton Dubourg, — Andrieu Dieulivol, — Jean Fauconneau, etc. — Quittances de payements de rentes et baux à nouveau fief.

E. Supplᵗ. 2460. (GG. 20.) (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1700-1739.** — Dames de la Foi. — Pièces relatives : à l'achat fait par les consuls d'une maison pour y installer les filles de l'Union chrétienne, qui tiendront une école pour les filles ; — à des réparations à faire à ladite maison.

E. Supplᵗ. 2461. (GG. 21.) (Registre.) — In-folio, 276 feuillets, papier.

**1672-1747.** — Hospice de Casteljaloux. « Livre » ou sont escripts les arrestatz de jurade concernant » les affaires des pauvres de l'hôpital. » — Délibérations relatives au payement des rentes dues à l'hospice et à la vérification des comptes. — Etat des créances, des revenus, des charges, des dettes et des procès de l'hospice. — Procès-verbaux des délibé-

rations du bureau de direction de l'hôpital à partir de l'année 1731. — Nominations de syndics. — Le sieur Castaing est nommé chirurgien de l'hospice. Il se charge d'opérer et de fournir les remèdes aux conditions suivantes : saignées, application de sangsues et de ventouses, gratis ; purgations, 7 sous ; lavements, 2 sous 6 deniers ; l'once de sirop de pavôt blanc, 2 sous ; la dragme de thériaque, 1 sou ; le grain de laudanum gratis ; l'once de bon quina, 13 sous ; chaque pansement, 3 sous ; l'opération du trépan ou toute autre où il faudra la scie, 15 livres. — On écrira à l'intendant que l'hôpital ne peut recevoir des orphelins mais seulement des malades. — Gages du secrétaire, 27 livres, du médecin de l'hospice, 90 livres, de l'hospitalier, 54 livres. — Nominations de directeurs. — Adjudications aux enchères : des boucheries, dont les revenus appartiennent à l'hospice 295 livres pour les petites boucheries, 400 et 125 livres pour les deux grandes ; — des dîmes de Pompogne et des droits de hallage. — Notes : sur des achats de pain, de vin, de viande, de linge, de bois ; — sur des prêts. — Nomination d'experts pour l'évaluation des dîmes de Cantiran. — Réparations à la halle. — Inventaire des effets de l'hôpital : 8 lits garnis ; 35 linceuls. — Gages de l'hospitalière, 120 livres. — L'évêque de Bazas propose de confier l'hospice aux soins de quatre frères de la Charité, ordre de Saint-Jean de Dieu. Questionnaire de l'intendant à ce sujet. Délibérations du bureau et réponses. On considère comme un grand inconvénient la restriction du règlement d'après laquelle les frères ne peuvent soigner les femmes. Les frais à faire pour l'entretien de quatre religieux seraient trop onéreux. — Règlement sur le service de l'hospice et les attributions des directeurs dont le nombre est augmenté. — Gages des sœurs hospitalières, 300 livres. — Taxe de la viande arrêtée par les consuls : agneau, 11 sous la livre ; veau et mouton, 10 sous. — État des revenus et des dettes de l'hospice et remise de titres au bureau. — François Lacaze, maître peintre, ayant fait le tableau de la *Descente de Croix* que le bureau lui avait commandé, on lui paye le prix convenu de 40 livres. — Envoi d'une députation à l'évêque de Bazas pour le prier d'autoriser la bénédiction de la chapelle de l'hospice. — Ordonnance de l'évêque accordant cette autorisation. — Fondation de la chapelle des agonisants. — Réglement et statuts de ladite confrérie.

E. Supplt. 2462. (GG. 22.) (Cahiers.) — In-4°, 184 feuillets, papier.

**1717-1731.** — Hospice. Délibérations du bureau. Fermes des boucheries. — On priera l'évêque de Bazas de déléguer quelqu'un pour le représenter dans le bureau de l'hospice, en exécution de la déclaration du roi de l'année 1689. — Nominations de trésoriers et de syndics. — Réceptions de malades. — Discussion avec les consuls au sujet des archives de l'hospice sur la question de savoir si ces documents doivent rester à la maison commune ou être transférés à l'hospice. — Le bureau accepte les propositions de la mère Robert, qui, avec l'approbation de l'évêque de Bazas, s'engage à soigner les malades de l'hospice. Elle sera assistée d'une autre religieuse et d'une servante. Elle réclame une pension convenable et la reconstruction de l'hospice. — Délibérations relatives à la reconstruction de l'hospice. 1718. — Le sieur Bachère, vicaire perpétuel de la paroisse de Notre-Dame ayant soulevé des difficultés à l'occasion de ce projet on décide qu'il ne sera plus admis dans les assemblées du bureau. Cette exclusion donne lieu à un procès. — Difficultés pour le remboursement des sommes dues à l'hospice, qui doivent servir à payer les frais de construction. — Reddition de comptes. — Adjudication au rabais des ouvrages de menuiserie et de serrurerie à faire pour le nouveau bâtiment de l'hospice. — État des créances de l'hospice, dont le total est de 19,648 livres, réduit à 2,122 livres en raison des payements faits pour la construction. — Note sur la vente de l'emplacement du temple, appartenant à l'hôpital. — Requête à l'évêque de Bazas, présent à l'assemblée, pour obtenir d'avoir trois sœurs grises de la Charité pour soigner les pauvres et les malades à l'hospice. L'évêque promet de prendre les précautions nécessaires pour procurer des sœurs grises à l'hospice.

E. Supplt. 2463. (GG. 23.) (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

**1747-1750.** — Hospice. Délibérations du bureau. — Achats de pain, de viande et de remèdes. — Frais de sépulture des pauvres, 1 livre 15 sous à 1 livre 75 sous par mort. — Fermes : grande bou-

cherie, 400 livres ; porcherie, 90 livres ; autre boucherie, 115 livres ; hallage, 80 livres. — Billets d'entrée de soldats à l'hospice. — Achats d'un lit à tombeau, d'une cloche. — Redditions des comptes. — Honoraires de Barbeguière, médecin, 90 livres. — Gages des sœurs, 300 livres par an. — Nominations de syndics. — Dénonciation aux consuls des fraudes commises pour l'entrée de la viande, au détriment des bouchers, fermiers de l'hospice. — Mémoire envoyé par le bureau aux docteurs de la Sorbonne « pour savoir si l'hôpital pouvait légitime-» ment prendre intérêt de contrats d'obligation sim-» ples ». — Réponse de Messieurs de la Sorbonne qui donnent huit raisons à l'appui de cette décision « que les biens des hôpitaux ne peuvent être donnés » à intérêt sur billets simples mais seulement par » contrats de constitution. » — Adjudication du bail des remèdes et des pansements contenant les prix des opérations et de plus de cent remèdes : la dragme de thériaque, 4 sous ; l'once de quinquina, 25 sous ; la saignée, 2 sous ; l'opération du trépan ou toute autre où il faudra employer la scie, 12 livres. — Bail pour six années des dîmes de Saint-Jean de Cantiran et de Saint-Martin de Guirguil.

E. Supplt. 2161. (GG. 24.) (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, papier.

**1750-1756.** — Hospice. Délibérations du bureau. — État des gros revenus appartenant à l'hospice : grande boucherie, 350 livres ; autre grande boucherie, 320 livres ; petite boucherie, 350 livres ; porcherie, 80 livres ; hallage, 80 livres ; *dixmon* de Pompogne, 30 sacs et demi de seigle ; *dixmon* de Saint-Jean de Cantiran et de Saint-Martin de Guirguil, 255 livres. — État des charges de l'hôpital : décimes au bureau de Condom pour les dîmes ; au chapitre pour quatre obits, 13 livres 10 sous 8 deniers ; aux Cordeliers, pour une messe, 11 livres ; gages du secrétaire, 36 livres, du médecin ordinaire, 90 livres, etc. — État des revenus constitués par des obligations en faveur de l'hospice. — Notes journalières sur les mandats des dépenses en pain, vin, viande, bois, remèdes, pansements. — Dans une réunion à laquelle assiste l'évêque de Bazas on décide de transférer à un étage supérieur la salle des malades et d'établir une séparation pour isoler la pièce où seront admises les femmes et les filles. — Adjudications : des travaux à faire pour ce nouvel aménagement, 3,300 livres ; — des remèdes et des pansements ; — des boucheries. — Frais de sépultures. — Réceptions de syndics. — Bail de ferme de la dîme de Pompogne. — Pièces relatives à la vérification des comptes de l'hospice par l'intendant. — Devis des réparations à faire à la halle, adjugées pour la somme de 220 livres.

E. Supplt. 2165. (GG. 25.) (Registre.) — In-folio, 245 feuillets, papier.

**1756-1764.** — Hospice. Délibérations du bureau. — Adjudication aux enchères des boucheries. — Copie d'un procès-verbal de délibérations de la jurade qui décide de maintenir la taxe de la boucherie. — Adjudication au moins offrant des réparations à faire à l'*écorcherie* pour le prix de 400 livres. — Vente du blé provenant des dîmes. — Décès de Barbeguière, médecin de l'hospice. Burgué est nommé à sa place. — Tous les procès-verbaux de délibérations du bureau, qui s'assemble une fois par semaine, se réduisent à des décisions pour le mandatement des achats de pain, de vin, de viande, de bois, de remèdes, le payement des gages, des frais de sépultures. Aucune note sur l'admission, l'entrée et la sortie des malades, les distributions aux pauvres. Ces notes ont dû être consignées sur d'autres registres qui n'ont pas été conservés.

E. Supplt. 2166. (GG. 26.) (Registre.) — In-folio, 244 feuillets, papier.

**1764-1770.** — Hospice. Délibérations du bureau. — Construction d'une cuisine. — Façon de 40 aunes de toile à 4 sous 3 deniers l'aune. — Décès de Burgué, médecin. Il est remplacé par Richard. — Réparations au portail de l'hospice. — Achat de deux bancs pour les boucheries. — Placements : d'une somme de 1,193 livres, remboursée à l'hospice et prêtée à Antoine Barqué par contrat d'obligation ; — d'une somme de 1,000 livres, prêtée au sieur Dandiran. — Fermes. — Achats. — Notes des mandats.

E. Suppl^t. 2467. (GG. 27.) (Registre.) — In-folio, 214 feuillets, papier.

**1770-1776** — Hospice. Délibérations du bureau. — La jurade propose au bureau de l'hospice de racheter les boucheries et la halle moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 1,000 livres, au principal de 20,000 livres, sans retenue. On en référera au procureur général et à l'évêque. Il n'est plus question de cette proposition et le bureau continue à affermer les boucheries. — Le bureau, en trop petit nombre, s'adjoint quelques personnes capables et intelligentes. — En 1773, les ressources manquent et le syndic dépose son compte. — Inventaire des meubles de l'hospice : grande salle, 6 lits ; salle des femmes, 3 lits ; chambre d'entrée, 1 lit ; chambre des sœurs, 2 lits. — Obligation de 890 livres, consentie en faveur de l'hospice par François Leclerc. — Création dans l'hospice d'une *apothicairerie* qui sera confiée à demoiselle Anne Joret « qui s'est voüée au service des pauvres uniquement » par zèle et par inclination. » — On décide que la servante de l'hospice sera entretenue sur les fonds des pauvres. — Notes sur les fermes, les achats, les mandats.

E. Suppl^t. 2468. (GG. 28.) (Registre.) — In-folio, 188 feuillets, papier.

**1776-1781**. — Hospice. Délibérations du bureau. — Fermes : grande boucherie, 520 livres ; petite boucherie, 225 livres. — État des charges annuelles de l'hospice. — Clôture des comptes des années 1775 à 1778. La recette s'élève à la somme de 18,904 livres, la dépense à la somme de 15,590 livres. — Plaintes du bureau contre Labarrère, syndic, qui refuse de payer les mandats. On exige la reddition de ses comptes. Le compte produit étant rédigé dans une forme trop sommaire et contre toutes les règles, on exige qu'il soit refait. — Notes sur les achats, les mandats.

E. Suppl^t. 2469. (GG. 29.) (Registre.) — Grand in-folio, 88 feuillets, papier.

**1781** — an XII. — Hospice. Délibérations du bureau. — Achats de pain, gages, fermes, mandats. — Ferme des boucheries, 610 livres. — Lettre de Boutin, intendant, au sujet des formalités à remplir pour obtenir le payement des sommes dues pour l'admission des marins dans les hôpitaux. — Droit de timbre payés pour quatre registres, 98 livres 16 sous. — Réparations à la halle. — Réception d'Anne Florans, servante de l'hospice, comme sœur hospitalière. — Délibérations relatives au payement des arrérages de rente.

E. Suppl^t. 2470. (GG. 30.) (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

**1782** — an XII. — Hospice. Délibérations du bureau. — Vérification des comptes. — Délibérations relatives aux mesures à prendre pour le recouvrement de certaines créances et le payement des arrérages. — Réparations à la voiture de l'*écorcherie*. — Adjudication du droit de hallage. — Nomination de l'abbé Samazeuilh comme aumônier de l'hospice, moyennant 36 livres de gages. — Don de 12,000 livres pour le bouillon des pauvres fait par Antoinne Lalanne, pour pareille somme léguée par Bernard Lalanne, son oncle.

E. Suppl^t. 2471. (GG. 31.) (Registre.) — In-folio, 195 pages, papier.

**1557-1583**. — Hospice. Livre des contrats passés par les syndics de l'hospice pour la liquidation des successions attribuées à cet établissement. — Testaments : de Bernard Grangier ; — de Marguerite Guyrauld, qui veut être ensevelie dans le temple de Notre-Dame de Casteljaloux et constitue pour héritier universel Pierre Fau, son mari ; — de Pierre Fau, qui lègue ses biens à l'hôpital de Casteljaloux « veult en estre nourris les pouvres vergougnans et » mandians de Castelgelloux, les pouvres femmes » veicves et pour marier pouvres filles. » Nomination

de deux syndics aux gages de 30 livres chacun pour faire la liquidation et la distribution aux pauvres des biens provenant de l'hérédité de Pierre Fau. — Règlement arrêté par les officiers et jurats de Casteljaloux sur le gouvernement et l'administration des biens et revenus de l'hôpital et maison-dieu. Attendu que tous les biens de l'hospice proviennent des legs faits par Jean Le Roux, Ymbert Guirauld et Pierre Fau, on décide que leurs testaments seront enregistrés. La jurade élira chaque année, le 25 juillet, un ou plusieurs syndics de l'hospice. L'administration des biens provenant de la succession de Jean Leroux ne pourra être confiée qu'à des catholiques, celle des autres biens à des catholiques ou à des protestants indifféremment. Les pauvres de la ville inscrits sur un rôle recevront seuls des secours périodiques. Aux pauvres étrangers passant on pourra donner un repas et le coucher ou un peu d'argent pour continuer leur chemin. On nommera un hospitalier. Défense sera faite aux pauvres inscrits sur le rôle de mendier aux portes. Les syndics feront les achats de grains, de linge, etc. Ils ne pourront donner des aumônes de plus de 5 sous. Ils rendront leur compte tous les ans. 1573. — Conditions imposées pour la ferme du moulin de Guitard, qui appartient par indivis à l'hospice et à Dusollier. — Procès-verbaux : de la vente aux enchères des biens de Guirauld et de Pierre Fau ; — de l'ouverture du testament de Pierre Fau. — Actes de constitution de rente en faveur de l'hospice moyennant la cession de propriétés provenant des legs faits à l'hospice par les testateurs susnommés. — Testament d'Ymbert Guirauld, qui lègue la moitié de ses biens à l'hospice. — Transaction entre les syndics de l'hospice et les héritiers d'Ymbert Guirauld pour le partage de la succession. — Inventaire et évaluation des biens de la succession. — Publication des ventes et des fermes. Conditions imposées aux acquéreurs et aux fermiers.

E. Supplᵗ. 2472. (GG. 32.) (Registre.) — In-folio, 232 feuillets, papier.

**1573-1673.** — Hospice. Livre des contrats passés pour des constitutions ou des amortissements de rentes ou des transactions au sujet des rentes, ou des renouvellements d'obligations, ou des quittances. — Débiteurs de rentes à payer à l'hospice : François Tareyre ; — Pierre Bérauld ; — Guillaume Dargelles ; — Étienne Margon ; — Étienne Brostard, etc. — Table.

E. Supplᵗ. 2473. (GG. 33.) (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

**1574-1691.** — Hospice. Contrats. — Obligations en faveur de l'hospice : Olivier Tauzin et Gabriel Sauvaige, une rente de 10 francs bordelais 2 sous 6 deniers ; — Pierre de Labarrière, une rente de 11 francs bordelais 7 sous tournois ; — Antoine de Castaing et Gabriel de Labadie, une rente de 20 livres tournois. — Acte de saisie d'une maison délaissée par Tauzin pour le payement de sa dette envers l'hospice. — Contrat d'achat des dîmes de Saint-Jean de Cantiran et de Saint-Nicolas situées dans les paroisses de Moncassin et de Pompogne, en Condomois, appartenant à la ville de Casteljaloux. Cette vente est consentie par les consuls et les jurats en faveur de l'hospice, moyennant le prix de 4.000 livres. 1620. — Ordonnance autorisant la saisie et la vente des biens de Pierre Béteilhe pour le payement d'une obligation de 60 livres 15 sous. — Obligation de 900 livres tournois consentie par les syndics de l'hospice en faveur de Nicolas de Léglise. On lui donne en garantie les dîmes de Pompogne. — Contrats : de ferme du hallage ; — de liquidation des sommes dues à l'hospice par Jean et Arnaud Lafon après réduction au denier vingt des intérêts primitivement payés au denier quinze. — Obligation d'une somme de 200 livres consentie par les syndics des pauvres en faveur de Nicolas Constans, avec stipulation de payement d'intérêt au denier quinze.

E. Supplᵗ. 2474. (GG. 34.) (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier.

**1708-1791.** — Hospice. Contrats. — Obligations en faveur de l'hospice : Jean Valade, 236 livres ; — Antoine Girault, 160 livres ; — Bernard Ducasse, 1,000 livres ; — Henri du Castaing, sieur de Beaupuy, 1,100 livres ; — Marc-Antoine de La Saubolle, écuyer, 400 livres ; — Nicolas Sallefranque, rente de 139 livres 5 sous ; — François Leclerc, rente de

41 livres ; — Jean de Mothes de La Béziade, écuyer, seigneur de Corbian, 300 livres ; — Jean-Baptiste Prosper de Lafon, lieutenant criminel au sénéchal de Casteljaloux, 670 livres. — Brevet par lequel le roi accorde les biens des consistoires du diocèse de Bazas à savoir un tiers pour la construction du séminaire de Bazas, un tiers à l'hôpital de Bazas, un tiers à l'hôpital de Casteljaloux, 1709. — Achat d'une maison pour l'agrandissement de l'hospice. Vendeur Étienne [illegible]. Prix 493 livres. — Contrats de ferme de la petite et de la grande boucherie, des droits de hallage, des dîmes appartenant à l'hospice. — Titres de rentes remboursables appartenant à l'hospice de 5,258 livres et de 13,020 livres. — Bail à location perpétuelle d'une maison appartenant à l'hospice, consentie en faveur de Mathieu Degans moyennant le prix de 15 livres par an.

E. Suppl<sup>t</sup>. 2475. (GG. 35. (Registre.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

**1586.** — Hospice. Comptes. — Recettes : reliquat du compte précédent, 76 livres ; — capital 3,049 livres. — Dépenses. Notes des prêts ou placements d'argent et des contrats passés à des dates antérieures à 1786 constatant lesdites obligations. — État détaillé des dépenses faites pour chaque pauvre secouru par l'hospice et des sommes données d'après les ordonnances de la jurade. — Chapitre des deniers distribués sans mandement : A Brunette, en raison de sa « maladye et deffortune, 2 sous. » ; — à trois petits pauvres, 9 deniers. — Chapitre des frais de réparations et de payement des gages du médecin, du chirurgien et d'autres dettes. — Chapitre des deniers non reçus. — Chapitre des frais faits pour les procès et écritures. — Les principaux revenus de cette année proviennent des successions de Guibert Guirauld et Pierre Fau. La jurade a l'administration des biens de l'hospice. Les comptes sont rendus par-devant le procureur du roi de Navarre et le sénéchal d'Albret ou son lieutenant.

E. Suppl<sup>t</sup>. 2476. (GG. 36. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 79 pièces, papier.

**1625-1626.** — Hospice. Comptes. — Dépenses : à 7 soldats venant du siège de La Rochelle, 7 sous ; — à 2 passants, de Saintonge, 2 sous ; — à 2 espagnols passant, 2 sous ; — à des pauvres passant, de Normandie, de Provence, etc. 1 sou à chacun. — Pièces justificatives des comptes et pièces relatives à la gestion des syndics : requêtes des pauvres pour obtenir des secours ; — mandats des consuls ; — compte de l'apothicaire ; — quittances.

E. Suppl<sup>t</sup>. 2477. (GG. 37. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

**1626-1629.** — Hospice. Comptes. — État des distributions de blé aux pauvres. — Listes des pauvres de la ville de Casteljaloux et des paroisses voisines Bayrac, Couthures, Poussignac. — Notes sur les dîmes dans les paroisses où l'hospice a des droits : paroisse de Gassac, dîmes du curé et du commandeur d'Argentens ; — à Labartère, dîmes de l'évêque de Condom ; — à Rauzan, dîmes du chapitre de Condom. — Quittances. — Requêtes des pauvres pour obtenir des secours. — État des capitaux et des revenus de l'hospice avec notes sommaires sur les contrats d'obligations. — État des procès de l'hospice dont les uns ne peuvent être poursuivis pour le moment en raison de la peste qui sévit à Bordeaux. — Notes des revenus de l'hospice : boucheries, hallage, dîmes. — Charges : au médecin de l'hospice, 37 livres 10 sous ; — au clerc chargé des affaires de l'hôpital 12 livres ; — au chapitre, pour les fêtes annuelles, 4 livres 6 sous 8 deniers ; — aux religieux pour les messes du Saint-Esprit qu'ils disent suivant le testament du sieur du Sendat, 11 livres 8 sous.

E. Suppl<sup>t</sup>. 2478. (GG. 38. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

**1628-1634.** — Hospice. Comptes. — Dépenses : 3 pauvres soldats venant de la guerre de Piémont, 6 sous ; — à un pauvre soldat de Poitou passant chemin, 1 sou ; — à 2 pauvres femmes de Marcellus, 2 sous ; — à 2 pauvres hommes venant l'un de Bretagne l'autre de Cahors, 2 sous ; — à un pauvre homme estropié de près de Paris, 1 sou ; — à 2 pauvres pélerins de Bourgogne, 4 sous ; — à 4 pauvres pélerins venant de Lyon, 8 sous ; — à un pauvre religieux d'Italie passant, 2 sous ; — aux pauvres

qui étaient devant l'église de Saint-Raphael, le jour de la Toussaint, à l'issue de la messe, 4 sous. — Pièces justificatives : mention de quatre obits dans l'église de Notre-Dame ; — réparations à l'hospice; — quittances; — requêtes des pauvres aux consuls pour obtenir des secours.

E. Supplt. 2479. (GG. 39.) (Liasse.) — 97 pièces, papier.

**1634-1638.** — Hospice. Comptes. — Pièces justificatives : quittances ; — requêtes des pauvres pour obtenir des secours. — Compte de l'année 1637. — Inventaire des meubles de l'hôpital. — État des obligations et des rentes. — Recettes des dîmes et des fermes. — Dépenses ordinaires. — Sommes prêtées sur les biens délaissés à l'hôpital par feu Le Roux. — Non valeurs et débiteurs insolvables. — Frais de procès. — Détail des sommes d'argent distribuées aux pauvres.

E. Supplt. 2480. (GG. 40.) (Liasse.) — 58 pièces, papier.

**1683-1696.** — Hospice. Comptes. — Total de la recette en 1683, y compris les obligations : 17,963 livres. — Total des dépenses, y compris le remploi des capitaux : 19,742 livres. — Pièces justificatives : Notes des décès et des sépultures; — États des revenus et des dettes de l'hôpital en 1692 et 1696. — Requêtes des pauvres aux consuls pour obtenir des secours.

E. Supplt. 2481. (GG. 41.) (Liasse.) — 156 pièces, papier.

**1695.** — Hospice. Comptes. Pièces justificatives. — Requêtes des pauvres aux consuls pour obtenir des secours avec les certificats des curés et les bons délivrés par les consuls.

E. Supplt. 2482. (GG. 42.) (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 67 pièces, papier.

**1699-1789.** — Hospice. Comptes et pièces diverses. — Pièces justificatives. — Suppliques adressées par les pauvres aux consuls pour obtenir des secours. — Copie d'un procès-verbal de délibérations du Conseil contenant les réponses au questionnaire de l'intendant sur les avantages et les inconvénients qu'offrirait l'établissement des Frères de Charité à l'hospice de Casteljaloux. — Quittance des décimes payés au diocèse de Condom par l'hospice, 193 livres 6 sous.

E. Supplt. 2483. (GG. 43.) (Registre.) — In-folio, 38 pages, papier.

**1787-1789.** — Hospice. Comptes. — Compte rendu par François Samazeuilh, syndic trésorier. — Recettes : arrérages des rentes ; — un semestre de la ferme des boucheries, 50 livres ; — un semestre du *dîmon* de Saint-Jean de Guirguit, 165 livres ; — un semestre de la ferme du hallage, 113 livres. — Notes sommaires sur les dépenses visant les mandements. Totaux : des recettes pour les deux années, 25,875 livres ; des dépenses, 25,616 livres.

E. Supplt. 2484. (GG. 44.) (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

**1612-1699.** — Hospice. Procès. — Sentences du Parlement de Bordeaux et du sénéchal de Casteljaloux prononçant des saisies ou des adjudications de biens en faveur des syndics de l'hospice contre des débiteurs qui refusaient de payer les rentes ou le capital qu'ils devaient : Anne Tiercelin, adjudication de sa maison pour la somme de 250 livres ; — Pierre Dubourg, saisie de l'hérédité de son père, Breton Dubourg ; — Lancelot de Cazaux, écuyer ; — Jean Dulon, sieur d'Esquinjos, etc. — Pièces de procès entre les syndics de l'hospice : et Antoine du Castaing, pour le payement d'une rente consentie par lui ; — et Jean Dubourg; — et Jeanne Dulamon ; — et la veuve de Noël Bastardy, qui détient une maison faisant partie de l'hérédité de François de Moncaubet, ancien syndic des pauvres, mort reliquataire de 400 livres non payées à la reddition de ses comptes. Les syndics poursuivent l'expropriation de ladite maison. — Assignation.

E. Suppl. 2485. GG. 15. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

**1682-1790.** — Hospice. Divers. — Rôle des pauvres de Casteljaloux et des paroisses voisines. — Inventaire sommaire des titres de l'hôpital : contrats d'obligation et baux de ferme. — État des charges annuelles de l'hôpital : au chapitre, 13 livres ; aux Cordeliers, 11 livres ; au duc de Bouillon, 6 livres ; décimes au diocèse de Condom, environ 36 livres ; gages du secrétaire, 60 livres, du médecin, 90 livres, du chirurgien, 36 livres ; au curé de Pompogne, 20 livres ; au collecteur, 12 livres. — Correspondance avec les intendants sur l'admission des soldats à l'hospice, avec des états des soldats soignés, dressés pour obtenir le remboursement des sommes avancées : 1747, 6 soldats ; 1756, 12 dragons ; 1757, 21 soldats du régiment de Bourgogne. — 7 états des fleurs données par les syndics à divers grands personnages ou bienfaiteurs de l'hospice. Ces fleurs sont des œillets d'espèces très variées : le diadème, la magnificence, l'Athalie, les amours de Flore, le blanc-picoté, le tigré, le sauvage, le sauvage enivré, le Ganganelli, la rose de Jéricho, la Manon, le jaune, le duc d'Anjou, la Conseillère, le buisson ardent, le manteau royal, etc., etc.

E. Suppl. 2486. GG. 16. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 71 pièces, papier.

**1700-1787.** — Hospice. Procès et divers. — Requête des syndics au sénéchal pour obtenir le payement d'une somme due par Mlle Léglise, veuve de Seigneron du Solier. — Pièces diverses de procédures : assignations, requêtes, appointements dans des procès où les syndics poursuivent le payement des rentes ou des capitaux dus à l'hospice. — Lettres et pièces diverses relatives aux obligations. — Copies de procès-verbaux de délibérations du bureau relatives aux procès. — Dossiers des procès soutenus par les syndics pour des payements d'obligations contre : Jean Aligé et Étienne Saint-Ourens ; — Guillaume Coumet ; — Joseph Comblon Barrail ; — Arnaud Gay ; — Joseph Navails.

E. Suppl. 2487. GG. 17. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

**1576-1596.** — Hospice. — Procédures et arrêts du Parlement de Bordeaux relatifs à l'attribution des dîmes et des revenus de la confrérie de Saint-Nicolas. — Lettre des consuls de Nérac, priant les consuls de Casteljaloux d'insister pour que l'édit de Nantes soit exactement observé. — Lettres du maréchal de Matignon relatives au logement des gens de guerre. — Avis du Parlement de Bordeaux sur une question de préséance entre les jurats et les gens du roi. — Contestations avec les jurats de Bazas au sujet de préséances dans une assemblée du pays. — Requêtes et protestations au Parlement de Bordeaux, au sujet de la détention arbitraire d'Odet Gueyrin, consul de Casteljaloux, retenu dans un cachot infect par Sébèze, commandant du château. — Pièces concernant les consistoires de Bazas et de Casteljaloux : payement de rentes ; cimetière des protestants.

E. Suppl. 2488. GG. 18. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1526-1759.** — Lettres : d'Henri d'Albret, roi de Navarre, au sujet du couvent de Saint-François fondé par ses prédécesseurs ; — du capitaine Fabas aux consuls de Casteljaloux, au sujet d'une assemblée de réformés demeurant dans la ville de Casteljaloux ; — du cardinal de Luynes, au R. P. Castaing, prieur du Jouy, au sujet des services qu'il a rendus à l'État.

E. Suppl. 2489. HH. 1. (Liasse.) — 15 pièces, papier, dont 5 imprimées.

**1709-1781.** — Epizooties. Prix des grains. Industrie. — Lettres des intendants indiquant les précautions à prendre pour combattre une épizootie. — Lettres patentes du roi et règlement pour la fabrique des bas et des articles de bonneterie. — Arrêt du Parlement de Bordeaux qui ordonne à tous les négociants et marchands en gros ou en détail de faire parapher leurs livres par les juges et consuls du lieu de leur résidence. — Ordre du subdélégué relative-

ment à l'entretien d'un étalon à Casteljaloux. — Cahiers des *forleaux* ou mercuriales contenant la note du prix des grains à chaque marché, de l'année 1770 à l'année 1784.

E. Supplᵗ. 2490. (H. 1.) (Registre. — In-folio, 6 feuillets, papier.

**1724.** — « Etat sommaire des registres de la « communauté de Casteljaloux qui se sont trouvés « devers sieur François Denis, secrettaire. » — Le plus ancien registre date de 1589. — « Plus une « transaction entre Messieurs du chapitre et la com- « munauté, du 2 novembre 1521. — Plus autre titre « concernant les droits et privilèges accordés par « Charles, roi de France, en faveur des habitans, en « l'année 1370. »

E. Supplᵗ. 2491. (H. 2.) (Pièce.) — Parchemin.

**1438.** — Bail à nouveau fief d'une pièce de terre et de sable sise près de la porte de Saint Raphaël, consenti par Perron de Montarrasi, comme tuteur des enfants de feu Pierre Bérart, en faveur de Guiraud Pomier.

E. Supplᵗ. 2492. (H. 3.) (Pièce.) — Papier.

**1749.** — Papiers de famille. De Bouillon, duc d'Albret. — Inventaire sommaire et production de pièces par devant de Lamazellières, écuyer, député par le roi pour la vérification des aveux et dénombrements fournis par les vassaux du duc de Bouillon. — Baux à fief : d'une terre située près de la porte de Saint-Raphaël, en 1438 ; — de la pièce du Caillau, en 1481. — Reconnaissances en faveur d'Amanieu du Castaing, en 1482, de Raymond du Castaing, en 1518. — Hommages rendus : au roi de Navarre par noble Raymond du Castaing, en 1538 ; — au duc de Bouillon par le sieur du Castaing, en 1663, etc.

E. Supplᵗ. 2493. (H. 4.) (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

**1774-1782.** — Papiers de famille. Duc de Bouillon. — « Liève pour faire la levée des rentes des « paroisses de Pindères, Sauméjan, Alon et Gouts « appartenentes a Monseigneur le duc de Bouillon, a « prendre puis 11 novambre 1774. » — État nominatif des tenanciers, avec l'indication des rentes qu'ils doivent en argent, en blé, en seigle, en avoine, en millet, en volailles. Notes marginales sur les payements. Relevé des ventes qui se sont faites dans lesdites paroisses. — Nota : le registre est déchiré après l'article 679.

E. Supplᵗ. 2494. (H. 5.) (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

**XIVᵉ siècle** — 1671. — Bail emphytéotique consenti par Guyraud Peyré, en faveur d'Hélias Calen,, bourgeois de Casteljaloux, de plusieurs terres de Roques et de La Molère, moyennant 33 sous 11 deniers et maille d'oublies. — Reconnaissance de Ferrande, de Jean et de Laurent Lagardère en faveur de nobles Raymond et Jean du Castaing pour les terres de Roques et de Moleyres. — Hommages rendus : au roi de Navarre par noble Raymond du Castaing, écuyer, pour les biens nobles de La Salette ; — au roi Louis XIII, par Daniel du Castaing, pour la maison noble de Beaupuy ; — au duc de Bouillon, par Jean-François du Castaing, pour la maison noble de Beaupuy. — Inventaire des pièces produites par Jean François du Castaing, écuyer, sieur de Beaupuy, seigneur foncier et direct des maisons nobles de La Salle, de Callen et de Beaupuy, par devant François de Morin, seigneur du Sendat, gouverneur du duché d'Albret, et Godefroid Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, duc d'Albret. Notes généalogiques et pièces prouvant la nobilité de sa maison. — Sentence de vérification de la nobilité des biens de Calen et de Camedèche, rendue en faveur de Jérémie du Castaing, par le sénéchal de Casteljaloux. — Jugement sur le même objet, rendu par Raymond Dufau, commissaire député par le roi pour l'exécution du bail de l'ancien

domaine de Navarre — Requête de Jean-François du Castaing pour obtenir d'être déchargé de l'obligation de fournir de nouveaux dénombrements.

E. Suppl. 2495. (H. 6.) (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1500-1536.** — Papiers de famille. Loupiac (Jean de), seigneur du Sendat. — Reconnaissance faite en faveur de Jean de Loupiac par Jeannot Lanusle pour des terres situées dans la paroisse de Samazan sujettes à une rente de 10 ardits. Cet acte est rédigé par Étienne Beraud, notaire, en langue vulgaire, avec quelques phrases en français et quelques phrases en latin. — Vente du moulin à blé de Hauqueton et du moulin à drap de Bathan, consentie par Jean de Loupiac en faveur de Barthélemi de Beaupuy, pour le prix de 1665 francs bordelais.

E. Suppl^t. 2496. (H. 7.) (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1641-1670.** — Papiers de famille. De Morin, seigneur du Sendat. — Avis d'un conseil d'avocats de Bordeaux au sujet de la légalité d'un échange fait entre le duc de Bouillon et le sieur de Morin, le premier cédant à l'autre ses droits sur les paroisses d'Anzex, de Loupiac, de Bayrac. Le conseil se prononce contre la validité de cette aliénation, qui aurait pour effet de soustraire ces paroisses au taillable de Casteljaloux et d'amener la création de nouvelles justices. — Reconnaissance de Barthélemi Buffandeau en faveur de Jean de Morin, baron de Sendat, pour des terres situées dans la paroisse de Poussignac. — Acte de renonciation à tous droits de fief et de directe sur la terre de Roques, consentie en faveur de Jean de Morin par Jean François Constans, agissant comme héritier de Jeanne du Castaing de Beaupuy, sa tante. — Quittance de la rente d'une barrique de vin et de 3 francs bordelais que la maison de Morin paye annuellement au couvent de Saint-François de Casteljaloux.

E. Suppl^t. 2497. (H. 8.) (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

**1749-1761.** — Papiers de famille. De Constans, seigneur de Beaupuy. — Dénombrement fourni au duc de Bouillon par Jean-François de Constans et et Jean de Constans, frères, héritiers de feu demoiselle Françoise du Castaing de Beaupuy, fille de Jean-François du Castaing. — Sentence de vérification de provision de biens nobles, rendue en faveur de Jean et de Jean-François de Constans, seigneur de Callen, en faveur du prieur de Saint-Raphaël, pour la métairie dite de Léglise.

E. Suppl^t. 2498. (H. 9.) (Pièce.) — Papier.

**1623-1696.** — Papiers de famille de Laban. — Requête de Gabriel de Laban, écuyer, sieur de Sainte-Gemme, à l'évêque de Bazas pour obtenir droit de sépulture pour sa famille dans l'église de Figuiès. Il fait valoir le droit de ses ancêtres interrompu « à cause » de changement de religion de ses dits prédéces- » seurs ». Ce droit est accordé et confirmé par les évêques de Bazas, en faveur de la famille, pendant 70 ans, à la condition d'entretenir le pavé vers les degrés de l'autel où sont situées lesdites sépultures.

E. Suppl^t. 2499. (H. 10.) (Liasse.) — 91 pièces, papier.

**1670-1779.** — Papiers de famille. De Sacriste, seigneurs de Bacone ou Malvirade et de Grézets. — Actes de reconnaissance en faveur de Pierre Sacriste, seigneur de Malvirade, consentis par : Jean Béteilh, vieux ; — Jean Labonne ; — Jean Dade ; — Ramond Landiros ; — Jean Chabanne, etc. — États : des actes de reconnaissance passés en faveur de Malvirade : — des rentes en la baronnie de Bouglon. — Reconnaissances en faveur de Jean Sacriste, baron de Grézets, consenties par : Jean de Labails, écuyer, sieur de Bachac ; — Antoine Teuley, notaire, procureur au sénéchal de Casteljaloux et juge de la baronnie de Grézets, etc.

E. Suppl^t. 2500.* (H. 11.) (Liasse.) — 1 pièce et 1 cahier, in-8°, de 26 feuillets, papier.

**1480-1510.** — Lettres patentes fixant l'assiette

des tailles à lever sur les pays de Condomois, d'Agenais et de Bazadais pour les années 1481 à 1482. La répartition est ainsi faite par Jean de Laloère, receveur des finances : Condom, 885 livres ; — comté de Gaure, 1,026 livres ; — Fimarcon, 1,096 livres ; Albret, 2,494 livres ; — Bazas, 169 livres ; — Bazadais, 1,377 livres ; — Uzeste et Xaintrailles, 9 livres, etc. — La ville de Puymirol est affranchie des tailles à cause des dépenses nécessitées par la réparation de son château. — Ordonnance d'Alain d'Albret, déclarant que les deniers du roi doivent être payés et qu'il sera sursis à toute démarche relativement à des déprédations dont se plaignent les consuls de Casteljaloux.

E. Supplt. 2501*. (II. 12.) (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1317-1616.** — Acte par lequel Amanieu d'Albret émancipe son fils Guitard (1317). (Transcrit aux archives départementales des Basses-Pyrénées, sur l'original coté E. 23, par M. Bosvieux). — Vente de la terre du Grana par Jean Bouchet à Pierre Beulibeigue.

## La Réunion. (1)

## Leyrits-Moncassin.

E. Supplt. 2502. (CC. 1.) (Registre.) — In-folio, 462 feuillets, papier.

**1671.** — Livre d'arpentement et d'abonnement des paroisses de Lussac, Les Bourres, Leyrits, Notre-Dame des Prés, Saint-Martin, Razimet. — Division des terres en trois degrés. Les mesures employées sont le journal et l'escat. Confrontations sommaires. — A la suite du cadastre de chaque paroisse, table par ordre alphabétique des prénoms des propriétaires.

(1) Pas d'archives anciennes.

E. Supplt. 2503. (GG. 1.) (Cahier.) — In-4° et in-12, 269 feuillets, papier.

**1622-1768.** — Paroisse de Saint-Laurent de Moncassin.— Baptêmes, mariages et sépultures. Actes intéressant les familles Dulac, Lagleyre, Danduran, du Sorbier, de Lamotte, Mourette, Michalot, Labat, Dubos, Laborde, Labadie, Taste, Lalibert, Dardilouse, Dubourg Daniès, Baqué, Descoms, Corsan, Dupau, Marot, Bouchet, Marsandon, Saint-Mézard, Picard. — Fragment d'un procès-verbal de prestation de serment, dans lequel figure M. du Sendat, un seigneur de Moncassin (1622). — « Mémoire de ceux qui sont morts depuis le 2 avril » 1652, dans la paroisse de Saint-Laurent de Moncassin, que l'armée de Mgr le duc d'Harcourt se » campa dans le duché d'Albret, jusqu'à la fin » d'avril. » Liste de 59 morts.

E. Supplt. 2504. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-8°, 66 feuillets, papier.

**1769-1791.** —Moncassin. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Hauret, Lestrade, Pinguereau, Bergat, Lange, Berni, Porq, Lafargue, Corbefin, Duclau, Rayne, Gay, Daniès, Laborde, Laborde, Masserat, Condom.

E. Supplt. 2505. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-12, 160 feuillets, papier.

**1648-1735.** — Paroisse de Notre-Dame des Prés et ses annexes Saint Martin de Martaillac, Saint-Pierre du Lanon ou de Martaillac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Romat, Dupeyré, Cantegrit, Beccaut, Castaing, Petit, Lacourrège, Soliès, Boychet, Maubecq, Guichené, Moret, Morgans, Rivière, Lagardère.

E. Supplt. 2506. (GG. 4.) (Cahiers. — In-8° et in-12, 139 feuillets, papier.

**1706-1776.** — Notre-Dame des Prés et ses an-

nexes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Casalis, Barayre, Nardon, Jardinet, Decamp, Bridon, Andiran, Gachiès, Breil, Pons, Vigneau, Guarina, Mouret, Dubreuil, Darclon. — Table des actes de 1723 à 1776.

E. Suppl^t. 2507. (GG. 5.) (Cahiers.) — In-8°, 171 feuillets, papier.

**1753-1792**. — Notre-Dame des Prés et ses annexes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Martiniès, Augié, Balade, Bernicade, Larbès, Coulom, Rey, Ladebat, Castex, Campagne, Bresque, Ricaut, Larrival, Hages, Nadau, Ponson, Fondeville.

E. Suppl^t. 2508. (GG. 6.) (Cahiers.) — In-8° et in-12, 63 feuillets, papier.

**1654-1776**. — Saint-Pierre de Lanon ou de Martaillac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Duprat, Bailhet, Fauconneau, Duclaux, Sallet, La Marque, Dupont. — Quelques actes de Lussac, de Leyritz et de Notre-Dame des Prés dans un fragment de cahier de 1654 à 1657.

E. Suppl^t. 2509. (GG. 7.) (Cahiers.) — In-12 et in-8°, 177 feuillets, papier.

**1623-1753**. — Paroisses de Saint-Geniès de La Bastide et de Saint-Pierre de Leyrits : quelques actes de Lusignan et de Notre-Dame des Prés dans un cahier de 1623 à 1646. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Béteilhe, La Corrège, Lanusquet, Lagorce, Desca, Duprat, Mourgans, de Lescun, de Marry, Bareyre, Bernos, Darclon, Areilhe, Dubrana, Béteilhe, Gueyrin, Grilhot, Mourran.

E. Suppl^t. 2510. (GG. 8.) (Liasse.) — 99 feuillets, papier.

**1647-1751**. — Fragments de cahiers de toutes les paroisses de la juridiction. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dusorbé, Pons, Dubourg, Lostaley, Labat, Gachies, Roberta, Bridon, Cantegrit, Daniès, Paderon, Duvigneau, Mourgans, Mesart, Condom, Lamarque.

## Saint-Martin-Curton.

E. Suppl^t. 2511. (CC. 1.) (Registre.) — In-folio, 367 feuillets, papier.

**1672**. — Cadastre de la paroisse de Saint-Martin-Curton fait à la mesure de Casteljaloux, savoir : le journal, composé de 20 lattes ; la latte, de 20 escats ; l'escat, de 9 pieds 1/2 de roi. Les terres sont réparties en 5 degrés, savoir : le premier, un journal simple ; le deuxième, 2 journaux pour un ; le troisième, 4 journaux pour un ; le quatrième, 6 journaux pour un ; le cinquième, 15 journaux pour un. — Division par noms de personnes. — Confrontations sommaires. — Table par ordre alphabétique des prénoms.

E. Suppl^t. 2512. (GG. 1.) (Registre.) — In-folio, 282 feuillets, papier.

**1644-1718**. — Paroisse de Saint-Martin-Curton. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Picart, Joieux, Lestrade, Lanovelle, Mouret, Longueville, Fondeville, de Jourdan, Lamothe, Carsin, Pabereau, Barte, Castaignet, Labails, Labé, Gaube, Mourlan, Bertet, Cassagneau, Lubet, Carasset, Ilion, Sabassien.

E. Suppl^t. 2513. (GG. 2.) (Registre.) — In-folio, 373 feuillets, papier.

**1718-1792**. — Saint-Martin-Curton. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bernède, Larrieu, Soulaignet, Bordes, Doux, Renard, Laprie, Cujaley, Condom, Bridon, Vignolles, Lange, Landerond, Meynier, Campagne, Michot, Duprat, Casdandet, Barouillet, Latapy, Comblon, Bésiade,

Laguë, Barrère. — En 1778 : baptêmes, 17 ; mariages, 2 ; sépultures, 27. — En 1779 : baptêmes, 24 ; mariages, 11 ; sépultures, 38. — En 1780 : baptêmes, 23 ; mariages, 2 ; sépultures, 20. — En 1781 : baptêmes, 25 ; mariages, 2 ; sépultures, 8. — En 1782 : baptêmes, 18 ; mariages, 1 ; sépultures, 27. — En 1783 : baptêmes, 17 ; mariages, 3 ; sépultures, 13.

E. Supplt. 2514. (GG. 3.) (Registre.) — In-4°, 91 feuillets, papier.

**1638-1677.** — Saint-Vincent de Heulies et Notre-Dame de Silas. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Tauzin, Frichon, Delas, Sauboua, Lafite, de Lagardelle, de Boas, Yort, Dufau, Vignau, Sasi, Sango, Boudet, Court, Bordes, Darnauzan, Bertrand.

E. Supplt. 2515. (GG. 4.) (Registre.) — In-4°, 93 feuillets, papier.

**1644-1699.** — Heulies et Silas. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Descoubet, de Lubet, de Doux, de Jourdan, Saint-Marc, Dupouy, Bernos, Dufresche, Casaubon, Lucbert, Martin, Dartigolles, Labat, Minielle, Latrille, Brahens, Boyer, Clavet, Farbos, de Fourcade.

E. Supplt. 2516. (GG. 5.) (Registre.) — In-4°, 129 feuillets, papier.

**1700-1749.** — Heulies et Silas. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Longueville, Sageros, Dulau, Duscau, Lagausère, Dubourdieu, Bais, Riquaut, Targe, Bertet, Dubrana, Fort, Desterane, Saumon, Labardine, Châteauneuf, Betbezé, Comblon, de Forcade, Mengin.

E. Supplt. 2517. (GG. 6.) (Registre.) — In-4°, 145 feuillets, papier.

**1750-1791.** — Heulies et Silas. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Larquey, Causac, Tuja, Rouchot, Laboirie, Dutilhol, Fougère, Branens, Pitanguë, Estenaués, Daragnes, Fargues, Ferran, Jolis, Darguenée, Pennatié, Camescasse, Ducam, Lafitan, Mouchette.

VILLEFRANCHE-DU-QUEYRAN

E. Supplt. 2518. (BB. 1.) (Cahiers.) — In-folio et in-4°, 329 feuillets, papier.

**1688-1789.** — Jurades. — Élections consulaires, le 1er septembre de chaque année. Les consuls, au nombre de quatre, sont choisis par les jurats sur une liste de huit noms dressée par les consuls sortant de charge. Dès la première moitié du XVIIIe siècle, le choix est fait sur présentation par les intendants des ducs de Bouillon. — Délibérations : sur le curage du ruisseau de Tareyre ; — sur la levée des trois miliciens que la commune fournit annuellement ; — sur la reddition des comptes ; — sur l'indemnité payée au prédicateur du carême ; — sur des réparations à faire à l'hospice. — Nomination d'un régent, aux gages de 150 livres. — Grêle du 30 avril 1763. Estimation des dommages. — Tableaux des collecteurs. — Requête du curé, qui propose de faire dire une messe du matin les dimanches et fêtes, moyennant 150 livres par an. — Délibérations sur la répartition des impositions qui, en l'année 1764, s'élèvent à la somme totale de 4,308 livres. — Réparations des deux ponts sur le grand chemin qui mène à Tonneins. On applique à ces réparations les matériaux tirés du puits sur la place publique, destiné à être comblé. On transporte à la porte de haut une croix qui était érigée sur la place publique. — En 1768, le procureur général au parlement de Bordeaux est saisi d'un conflit entre les échevins et notables, d'une part, et, d'autre part, les anciens magistrats qui suscitent des tracasseries de toute sorte. — Gages ordinaires des employés de la ville : médecin, 150 livres ; régent, 150 livres ; greffier, 75 livres ; valet de ville, 40 ; au messager qui va, deux fois par semaine, chercher le courrier à Tonneins, 16 livres. — On constate, en 1768, que les toitures de l'église et de la maison de ville exigent des réparations urgentes et qu'il faut renouveler les livrées consulaires. — Amende de 5 livres prononcée contre un boulan-

ger qui ne livrait pas le poids. — Règlement du poids du pain. — On demandera aux trésoriers de France l'autorisation de contraindre les propriétaires à paver les rues de la ville sur la moitié de l'espace compris au-devant de leurs maisons. — Nomination du sieur Ducros comme régent (1777). Outre les gages ordinaires de 150 livres, il recevra par mois 5 sous des enfants qui commencent à lire, 10 de ceux qui apprennent à lire et à écrire, 15 de ceux qui apprendront en plus l'arithmétique. Il fera deux classes par jour, de 3 heures chacune, sauf le jeudi, fera faire les prières et donnera une leçon de catéchisme par semaine. — Rétablissement des patrouilles à la suite de quelques désordres. — Nomination par le Roi de Ducros, régent, aux fonctions de secrétaire greffier de Villefranche (1779). — On demande à l'intendant l'autorisation d'établir un atelier de charité qui ferait une route de Villefranche à Tonneins (1783). La voiture de Limoges à Dax pourra passer par cette route. — Grêle les 17 et 19 juin 1786. — Une grêle du 4 mai 1788 et des pluies persistantes détruisent les récoltes. Requête à l'intendant pour obtenir des décharges. — Députation de deux délégués à l'assemblée du tiers état qui se tiendra à Casteljaloux le 14 janvier 1789. Ils ont pour mandat d'inscrire dans leurs doléances que les impositions soient payées également par tous, que la taille soit partout réelle. — Copies de lettres patentes du Roi relatives aux États Généraux et de procès-verbaux de l'Assemblée nationale.

E. Suppl<sup>t</sup>. 2519. (BB. 2.) (Liasse.) — 7 pièces, papier, dont 1 imprimée.

**1737-1764.** — Arrêt du Conseil d'État concernant la vente des offices municipaux (1737). — Procès-verbaux d'élections consulaires. Les consuls, au nombre de 4, sont nommés : en 1748, par leurs prédécesseurs et par les prudhommes ; en 1755, par Joseph de Lamazelières, intendant pour le duc de Bouillon au duché d'Albret, qui choisit les titulaires sur une liste de présentation de 8 noms.

E. Suppl[t]. 2520*. (BB. 3.) (Liasse.) — 17 pièces, papier.

**1687-1768.** — Liste des jurats. — Délibérations relatives : aux fournitures à faire à la cavalerie ; — à un procès de la commune non spécifié ; — aux réparations à faire au presbytère ; — à l'usage des communaux. — Nominations de quatre consuls faites sur des listes de présentation de huit par Joseph de Lamazelière, intendant du duché d'Albret. — Règlement de voirie urbaine. — Nominations de notables.

E. Suppl[t]. 2521. (CC. 1.) (Registre.) — In-folio, 463 feuillets, papier.

**1671.** — Cadastre de la juridiction de Villefranche, divisé par paroisses : Villefranche, Saint-Sabin, Saint-Pierre de Cabadès, Saint-Étienne de Crespian, Anzex, Corbian. — Les terres sont réparties en 5 degrés. Les mesures employées sont le journal et l'escat. Confrontations indiquées sommairement. — Articles du seigneur de Moncassin ; — de M. de Piis. — A la suite de chaque division, tables par ordre alphabétique des prénoms.

E. Suppl[t]. 2522. (CC. 2.) (Cahiers.) — In-folio, 170 feuillets, papier.

**1696-1757.** — Fragments d'un livre des charges et décharges. — État des dixièmes de la paroisse de Saint-Pierre de Cabadès (1717). — Rôle de la taille et des vingtièmes de la même paroisse (1757).

E. Suppl[t]. 2523. (CC. 3.) (Liasse.) — 31 pièces, papier, dont 10 imprimées.

**1741-1776.** — Déclaration du Roi et arrêt du Conseil pour la levée et la répartition du dixième.— Édit du Roi pour la levée du vingtième. — Lettre circulaire du procureur du Roi en l'élection de Condom pour faire afficher un arrêt de la Cour des Aides concernant ceux qui se prétendent exempts de taille et de collecte (1753). — Nominations de collecteurs. — Lettres de l'intendant pour la vérification des rôles de la capitation. — Arrêt de la Cour des Aides déterminant la catégorie de ceux qui ne doivent être compris ni sur le rôle des collecteurs ni sur le rôle des tailles (1777). — Ordonnance du Conseil d'État sur la reddition des comptes des communautés (1776).

E. Supplt. 2524. (CC. 4.) (Registre dérelié.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

**1768.** — An IV. — Livre des mandats de la communauté. — Gages du régent, 150 livres. — Au prédicateur de l'avent 60 livres, à celui du carême, 40. — Au vicaire qui dit la messe du matin, 37 livres. — Gages du médecin, 150 livres. — Comptes du syndic de l'hôpital. — Livrées consulaires, 60 livres. — En 1776, pavage des rues.

E. Supplt. 2525*. (CC. 5.) (Cahiers.) — In-4°, ensemble 84 feuillets, papier.

**1611-1612.**— Reconnaissances faites au Roi pour les terres de la baronnie de Villefranche. — Mention de la contenance, des délimitations, de la nature des propriétés : terres, prés, bois, vignes, etc.

E. Supplt. 2526*. (CC. 6.) (Liasse.) — 15 pièces, papier.

**1675-1777.** — Délibérations de la jurade sur la délimitation de la juridiction, au point de vue de la répartition des tailles. — État des biens nobles ou prétendus tels, envoyé à la Cour des Aides de Bordeaux. — Pièces relatives aux non valeurs et à des décharges de capitation. — Nominations de collecteurs. — Lettres au sujet de la vérification des comptes et des octrois.

E. Supplt. 2527. (DD. 1.) (Liasse.) — 43 pièces, papier.

**1749-1776.** — Lettres des subdélégués de Casteljaloux sur les corvées, les exemptions, la création de syndics, le recensement des paires de bœufs et l'ordre des corvées. — Application des corvées : aux réparations du chemin neuf de Damazan au Cap du Bosc (1757) ; — aux réparations du chemin neuf de Port de Pascau (1758). — En 1759, la communauté de Villefranche est dispensée des corvées sur les grands chemins, à la condition d'effectuer des transports de pierre de la carrière de Moncassin à Casteljaloux pour la construction de l'église de cette dernière ville. — Requête du maire et des échevins de Villefranche à Bastard, grand maître des Eaux et Forêts de Guienne, pour obtenir le curage des ruisseaux de Tareyre et de Roumat sur les bords desquels sont situées des prairies appartenant à la commune. Ordre donné en conséquence par de Bastard (1771).

E. Supplt. 2528. (EE. 1.) (Liasse.) — 36 pièces, papier, dont 9 imprimées.

**1733-1776.** — États des garçons de la juridiction qui doivent tirer au sort. — Ordonnances du roi et des intendants : sur le remplacement des miliciens qui manquent aux bataillons ; — sur les cas d'exemptions ; — sur l'assemblée des bataillons ; — permettant aux soldats déserteurs de s'engager pour bénéficier d'une amnistie. — Lettre de Lafon, subdélégué à Casteljaloux, demandant un état des armes de la juridiction. — Liste des paroisses de la juridiction : la ville, Saint-Sabin, Saint-Étienne de Crespian, Saint-Pierre-de-Cabadès, Corbian, Anzex, Lussac, Lesbourres, Notre-Dame et Saint-Martin, Razimet, Leyrits. — Ordonnances concernant l'organisation des milices bourgeoises et rôles des sergents et des caporaux desdites milices. — État des soldats réformés qui résident dans la juridiction, 6 noms. — Ordonnances : pour la formation des régiments provinciaux ; — contre les déserteurs.

E. Supplt. 2529*. (EE. 2.) (Liasse.) — 11 pièces, papier, dont 2 imprimées.

**1757-1776.** — Lettres circulaires et délibérations relatives : à la création d'un dépôt d'armes ; — à l'enrôlement de la noblesse et au recrutement des gardes du corps ; — à l'organisation des patrouilles ; — à l'exemption des patrouilles dans les communes où il n'y a pas 40 hommes de milice bourgeoise ; — au transport des équipages militaires ; — à l'application de l'amnistie accordée aux déserteurs.

E. Supplt. 2530. (FF. 1.) (Liasse.) — 8 pièces, papier, dont 4 imprimées.

**1754-1775.** — Lettre de Lafon, subdélégué à

Casteljaloux, demandant à M. Launé, maire de Villefranche, un état des crimes qui se sont commis dans la juridiction depuis 6 mois. — Ordonnances : du maréchal comte de Thomond, commandant en chef en Guienne, du duc de Richelieu, gouverneur : prohibant le port d'armes en Guienne ; — contre les mendiants et les vagabonds, déclarant qu' « il est naturel « que chaque ville, bourg ou paroisse nourrisse ses « pauvres ». (1758). — Pièces relatives à une instance des consuls contre un particulier qui avait ouvert leur courrier et qui est condamné pour ce fait à 2 jours de prison. Pouget, subdélégué à Casteljaloux, prie les consuls de ne pas exiger que le condamné subisse sa peine et de se contenter d'une amende honorable.

E. Suppl^t. 2531*. (FF. 2.) (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 16 pièces, papier.

**1710-1776.** — Inventaire des pièces produites par devant le juge ordinaire de Villefranche par Jean Deffa, bourgeois, à Damazan, contre André Descurain, sieur de Lagrange. — Procès-verbal relatif à l'incendie du gerbier du sieur Vigneau. — Pièces d'un procès soutenu et gagné par les officiers municipaux de Villefranche contre Jean Condom de Corbian, qui voulait être collecteur malgré eux.

E. Suppl^t. 2532. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-1° et in-12, 179 feuillets, papier.

**1684-1709.** — Paroisses de Sainte-Catherine de Villefranche, Saint-Sabin et les annexes Saint-Pierre de Cabadès, Saint-Étienne de Crespian ou de Laberon ou du Peyré. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lassarade, Dudevant, Tunca, Lescale, Carreté, Colon, Larbez, Dubourg, Fabré, Dardilouse, Ricaud, Lamaison, Duclau, Castaing, Lacampaine, Villeneuve, Lamothe, Launé, Campaigne, Bugaret, Meymon, Matha, Buffandeau, Lalibert.

E. Suppl^t. 2533. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-1° et in-12, 183 feuillets, papier.

**1705-1740.** — Sainte-Catherine et ses annexes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dupouy, Pouydebat, Dostes, Barroque, Salabert, Lebrère, Fabian, Bonnet, Caillau, Bordes, Carlis, Fabre, Lanterron, Lanelongue, Canihac, Labassac, Deneux, Lacoste, Duprat, Arblade.

E. Suppl^t. 2534. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-1°, 196 feuillets, papier.

**1740-1769.** — Sainte-Catherine et ses annexes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bernès, Vigneau, Berny, Faux, Corbefin, Luchet, Barbazan, Lassaubole, Blanchard, Mengin, Artagon, Guilloutet, Lestrade, Lalongue, Nicouleau, Dextérac, Jautard, Catalot.

E. Suppl^t. 2535. (GG. 4.) (Cahiers.) — In-1°, 120 feuillets, papier.

**1770-1792.** — Sainte-Catherine et ses annexes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Delpy, Coursan, Dussoulès, Chopis, Nadau, Deyres, Lanusse, Ponson, Castaignet, Daney, Teyssier, Coursan, Dumerq, Bagan, Barran, Morlan, Jautard, Ducamp.

E. Suppl^t. 2536. (GG. 5.) (Liasse.) — Cahiers et feuillets détachés, in-1°, 109 feuillets, papier.

**1639-1691.** — Paroisse de Notre-Dame de Lussac et son annexe Saint-Pierre de Lanon. Mention d'une chapelle au Peyré. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lafite, Lafontan, Bayle, Romas, Tastes, Charbonneau, Guilhot, Darblade, Latapy, Dubruil, Gautié, Dupeyré, Cantegril, Danglade, de Nouguès, Semond. — En 1685, 35 abjurations, entre autres celles de Jean-François Valade, docteur en médecine, résidant à Tonneins ; de Jeanne Blanché, veuve de Thimotée Valade, ci-devant ministre à Tournon.

E. Suppl^t. 2537. (GG. 6.) (Cahiers.) — In-12, 145 feuillets, papier.

**1692-1706.** — Lussac et son annexe. — Baptê-

mes, mariages et sépultures. Familles Ballet, Morgans, Lacassagnie, Lagulère, Cayrou, Launay, Larbès, Bousquet, Corbefin, Debans, Béteille, Laporte, Poumède, Belloc.

E. Supplt. 2538. (GG. 7.) (Cahiers.) — In-folio, in-4° et in-12, 186 feuillets, papier.

**1706-1739.** — Lussac et son annexe. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Cruzel, de Labarrière, Daliès, Cazade, Guilhem, Daspe, Dumoulin, Bèze, Guarin, Barbecane, Beaussens, Cruzel, Guiton, Dubos, Ducasse. — Baptême de Charles-Raymond de Montesquieu (*sic* pour Montesquiou), fils de Joseph, seigneur de Saint-Yrier et de Charlotte-Élisabeth de Montlezun de Lupiac (4 août 1709). — Décès d'Élisabeth de Bort, dame de Moncassin, en son château du Péray (4 octobre 1713).

E. Supplt. 2539. (GG. 8.) (Cahiers.) — In-4°, 220 feuillets, papier.

**1740-1792.** — Lussac et son annexe. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Montarrat, Brana, Courregeoles, Lespine, Bourdila, Condom, Raillet, Messine, Daure, Lalanne, Berdos, Peyré, Lange, Duluc, Bouirrelou, Dunau, Labbé, Gagnion, Anduran, Béteille.

E. Supplt. 2540. (GG. 9.) (Liasse.) — 89 pièces, papier.

**1757-1775.** — Lettres de Lafon, subdélégué, relatives : à des réparations faites à l'église de Villefranche ; — à des corvées imposées aux habitants de la juridiction pour le transport à Casteljaloux de pierres destinées à la construction de son église et qui sont tirées des carrières de Moncassin (1758-1760). — Pièces justificatives des comptes de l'hospice : certificats délivrés par le curé pour l'admission des malades indigents ; — mandats du maire pour des aumônes ; — états de petites réparations faites à l'hospice. — Compte rendu par le syndic de l'hospice pour l'année 1770. Les recettes montent à 80 livres 7 sous et les dépenses à 25 livres.

E. Supplt. 2541. (HH. 1.) (Liasse.) — 13 pièces, papier, dont 18 imprimées.

**1754-1776.** — Lettre de Lafon, subdélégué à Casteljaloux, demandant un état de toutes les récoltes de l'année 1754. — Arrêt du Conseil d'État qui permet l'exportation des grains par le port de Bordeaux (1755). — « Avis aux laboureurs pour se pré- « cautionner contre les accidens qui endommagent « leurs récoltes par la carie ou noirceur des grains « dans les épis. » Imprimé distribué par ordre de l'intendant. — État des tisserands de la juridiction, au nombre de 30, auxquels il est enjoint de marquer leurs toiles à leur nom, avec le mot *Guiene*, pour que ces étoffes soient exemptes de droits comme nationales (1763). — Dossier sur l'épizootie (1774-1776), composé d'arrêts du Conseil d'État, d'ordonnances de l'intendant, de lettres du subdélégué, de placards etc. : Précautions à prendre contre le fléau ; — interdiction de transport du bétail malade ; — inspection des métairies ; — déclaration des cas de maladie ; — enfouissement des animaux contaminés ; — pénalités : privation d'indemnité, emprisonnement, amende de 500 livres prononcés contre les habitants de Castelsagrat qui n'avaient pas déclaré les cas d'épizootie ; — contre des propriétaires qui avaient tenu une foire au bétail dans les environs de Laparade. — État du bétail de la juridiction qui a été marqué à la corne de la marque de chaque paroisse.

E. Supplt. 2542*. (HH. 2.) (Liasse.) — 16 pièces, papier, dont 1 imprimée.

**1756-1776.** — Arrêt du Conseil d'État au sujet de la culture de la garance. — Procès-verbal des dommages causés par la grêle en 1763. — Nominations de délégués par les laboureurs et les marchands. — Instructions relatives à l'épizootie.

## CANTON DE DAMAZAN

### AMBRUS.

E. Supplt. 2543. (GG. 1.) (Registre.) — In-4°, 87 feuillets, papier.

**1730-1760**. — Paroisses de Notre-Dame d'Ambrus et de Caubeyres, du diocèse de Condom. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Nayraud, Parage, Pile, Audouin, du Bousquet, Bacquieux, Anduran, Roumat, Dubos, Lacoste, Sourbé, Fourtanet, Despeirous, Giscos, Lamothe, Laborde.

E. Supplt. 2544. (GG. 2.) (Registre.) — In-4°, 97 feuillets, papier.

**1761-1792**. — Ambrus. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lafargue, Dubourdieu, Souriceau, Gez, Castagnes, Malartic, Castex, Nobis, Labat, Barat, Grignon, Lamarque, David, Bresque, Ducos, Daste, Laclote, Berrète, Bachère, Saintpé, Artigalas.

E. Supplt. 2545. (II. 1.) (Pièce.) — Papier.

**1317**. — Extrait d'un acte de constitution de dot par Fort de Padern, en faveur de sa fille Longue, qui épouse Bernard Dorte. Mention de Raymond de Gélas, co-seigneur d'Ambrus. — Cet extrait a été fait par Bosvieux, archiviste départemental, d'après l'original, qui existe aux archives départementales des Basses-Pyrénées (E. 23.) (1).

(1) Un certain nombre de documents du moyen âge relatifs à la seigneurie d'Ambrus ont été publiés : *Arch. histor. de la Gironde*, t. I, pp. 351, 375; T. III, p. 281; T. VI, pp. 131. 138, 220; — *Rec. des travaux de la Société d'Ag. Sc. et Arts d'Agen*, 2e série, T. IV, pp. 181 et 206; — Th. Carte, *Rolles Gascons*, I p. 22.

### BUZET.

E. Supplt. 2546. BB. 1. (Registre.) — Assemblage de cahiers in-folio et in-4°, 168 feuillets, papier.

**1696-1738**. — Jurades. — Les consuls, au nombre de quatre, sont nommés par le seigneur sur une liste de présentation de six. — Acceptation par la communauté d'un legs fait par Antoine Bareyre, capitaine. — Entretien de deux miliciens à raison de 2 sous par jour. — Passage d'une compagnie de dragons le 26 mai 1696. — La communauté paye les prédicateurs de l'avent 12 livres et ceux du carême 30 livres. — Ruine de l'église et mauvais état des chemins. — Au sujet de la taxe sur les armoiries, on déclare à l'intendant que le seigneur seul en a, que la communauté et les particuliers n'en ont jamais eu (3 février 1697). — Sommation faite au curé d'avoir à résider dans la paroisse. — Note sur un conflit avec le prieur qui exige la dîme sur les jardins. — Plaintes contre le boucher de la ville qui s'est engagé à vendre la viande aux prix cotés à Nérac et la vend 8 sous la livre tandis qu'elle est livrée à Nérac pour 7 sous. — La communauté prend à sa charge l'érection d'une croix de mission (décembre 1702). — Délibération relative à la refonte de la grosse cloche de l'église Saint-Pierre. — Réception de Pierre Deltech comme régent ; on lui fournira une maison ; il recevra des parents des écoliers de 5 à 15 sous par mois suivant la classe. — Requête à l'intendant au sujet de la disette de l'été 1724. — Réception de Cape comme régent : après un examen subi par devant la jurade et qu'il « a eu fait la lecture dans deux différans livres tant en françois « que latin, et escrit et compté ». — Députations aux assemblées convoquées par les consuls d'Agen, syndics du pays d'Agenais, pour aviser aux moyens de recouvrer les anciens privilèges relatifs à la descente des vins du pays jusques à Bordeaux dès la Saint-Martin d'hiver. — Réparations à l'église et au presbytère. — Informations et recherches dans les cadastres pour faire cesser les usurpations des biens communaux,

E. Supplt. 2547. (BB. 2.) (Registre.) — In-4°, 301 feuillets, papier.

**1739-1787.** — Jurades. — On décide, pour se conformer aux ordres de l'intendant, de planter quatre poteaux indicateurs aux carrefours des routes de la juridiction. — Répartition de la capitation. — Réceptions de régents. — Vérification des comptes de la communauté. — Réparations à l'église. — Le 19 mars 1748, on fait un règlement pour assurer la subsistance des pauvres ; ceux de la juridiction recevront une livre de pain par jour Les sommes que doivent fournir les particuliers seront remises à un syndic qui sera chargé de subvenir à la nourriture des pauvres de passage pour une demi-journée. — Démarches faites par l'intermédiaire du comte de Flamarens pour obtenir quatre foires par an et des marchés tous les lundis. — Délibérations relatives à la réfection du cadastre et de l'abonnement. — Copies de congés définitifs donnés aux miliciens fournis par la communauté. — Nomination de Larrieu comme médecin de la communauté aux gages de 50 livres par an et aux émoluments de 10 sous par visite. — Construction d'une halle sur piliers de pierre, en raison de la rareté des chênes (1769). — Nominations de syndics pour les pauvres et pour la fabrique de Saint-Pierre. — Délibérations relatives aux réparations du clocher, à l'entretien de l'allée du *padouen*. — Changements fréquents de régents. Réduction à 200 livres des gages qui leur sont attribués ; les gages de la régente sont de 50 livres. — On décide de vendre l'ancien presbytère.

E. Supplt. 2548. (CC. 1.) (Registre.) — In-folio, 346 feuillets, papier.

**1642.** — « Livre terrier de l'arpentement général « de toute la terre et jurisdiction de la seigneurie de « Buzet. » — Table des biens tenants par ordre alphabétique des prénoms. — Articles de Jean de Grossoles, baron de Flamarens, Buzet, etc. — Biens du prieuré. — L'arpentement est fait par quartiers, qui sont : Lagravère, Saint-Martin, Lous Gavaichs, Barbe, Guillem Boué, Coustau, Lou Touyre, Couilhebarrot, Laguardolle et Lemblanquidou, Lous Menjous et Larrabat, de Labeyre, la paroisse de Saint-Pierre-de Buzet.

E. Supplt. 2549. (CC. 2.) (Registre.)— In-folio, 457 feuillets, papier.

**1674.** — Cadastre de la juridiction par noms de propriétaires. Les terres sont divisées en plusieurs classes. Quelques notes sur les mutations postérieures. — Table.

E. Supplt. 2550. (CC. 3.) (Registre.) — In-folio, 208 feuillets, papier.

**1757.** — Cadastre de la juridiction refait en exécution d'un arrêt du Conseil d'État, attendu que les charges et décharges n'ayant pas été notées suffisamment il y a trop d'arbitraire dans la répartition. — Actes de la jurade relatifs à la nomination de commissaires pour le classement des terres. — Articles du marquis de Flamarens, grand louvetier de France, seigneur de Buzet, 818 journaux.

E. Supplt. 2551. (CC. 4.) (Registre.) — In-folio, 369 feuillets, papier.

**1766-1770.** — Charges et décharges, par noms de propriétaires.

E. Supplt. 2552. (GG. 1.) (Registre.) — In-folio oblong, 171 feuillets, papier.

**1594-1616.** — Paroisse de Notre-Dame de Buzet. — Baptêmes. Les premiers actes sont inscrits après « le règne » de Fr. Guillaume de Niort, profès de l'abbaye de Saint-Sever-Cap-de-Gascogne, prieur du prieuré de Notre-Dame de Buzet. — Familles Dubédat, Nagente, de Nouguès, Courrejolles, de Benquet, de Laraya, Bruzac, Gauteron, Moulas, de Grasse, Lagarde, de La Meynie, Ducos, Daron, Canin. — Le 17 janvier 1613, baptême de noble Antoine de Grossolles, fils de Jean, baron de Flamarens, Buzet, etc., et de dame Françoise d'Albret.

E. Supplt. 2553. (GG. 2.) (Registre.) — In-folio oblong, 108 feuillets, papier.

**1616-1628.** — Baptêmes. — Familles Dubourdila, Laroque, Florens, Germani, Duverdet, Hégas, Dupuy, de Lacase, de Marres, Salabert, Lafite, Labarte, Prébost, Fabeyres, Busquet, Descamps, Malartic, Gratiolles, Laboulbène, Dusauboa, de Coulin, Saubès, Perbosc.

E. Supplt. 2554. (GG. 3.) (Registre.) — In-4°, 283 pages, avec 1 cahier in-folio oblong de 44 feuillets, papier.

**1629-1673.** — Baptêmes. — Décès (1637-1673.) — Familles Labadie, Bresché, Larrieu, Bracemborde, Barès, Martin, Nouailles, Ticié, Priouleau, Broqua, Coudrat, Saubabère, Latapie, Fermat, Lamaignié, Pécarrère.

E. Supplt. 2555. (GG. 4.) (Registre.) — In-4°, 188 feuillets, papier.

**1643-1672.** — Baptêmes. — Familles Laterrère, Lapeyrière, Delignac, Coudret, Carrère, Mollas, Dupont, Besse, Maurin, Lacoude, Dupé, Serbat, Cantinolle, Bugaret, Sallegrand, Bacquié.

E. Supplt. 2556. (GG. 5.) (Registre.) — Assemblage de cahiers, in-folio et in-4°, 199 feuillets, papier.

**1673-1700.** — Baptêmes, mariages et sépultures. — Familles Humbet, Dubois, Poitevin, Dufresse, Pimpeterre, Lebrère, Dubernet, Lalanne, Millasseau, Leyrac, Estévenan, Mandy, Lile, Bitaubé, Goudin, Rabateau, Batanis, Tausin, Saubès.

E. Supplt. 2557. (GG. 6.) (Registre.) — In-12, 118 feuillets, papier.

**1700-1706.** — Baptêmes, mariages et sépultures. — Familles Antaigne, Dupré, Boutote, Gibert, Lagacherie, Fieux, Danduran, Castaing, Dupin, Pereuil, Sorbé, Bachère, Nugues, Soulié, Despeyroux. — Mentions d'inhumations dans la chapelle de Notre-Dame, qui est au bout de La Gravère.

E. Supplt. 2558. (GG. 7.) (Registre.) — In-4°, 132 feuillets, papier.

**1706-1713.** — Baptêmes, mariages et sépultures. — Familles Gros, Moulié, Gabel, Tulièbres, Casaubon, Cotigue, Brun, Lafaurie, Brosseleau, Vesin, Dulor, Tibaudeau, Laporte, Miaulet, Verdoulin, Candelon.

E. Supplt. 2559. (GG. 8.) (Registre.) — In-4°, 121 feuillets, papier.

**1714-1724.** — Baptêmes, mariages et sépultures. — Familles Gratiolet, Nougués, Mandeville, etc. — Au registre est attaché une lettre, du 22 mars 1716, écrite par de Maubranches, sans doute vicaire général de l'évêque de Condom, au curé de Buzet, touchant une dispense de parenté pour mariage : « Je « vous permets et à M. Gros d'absoudre tous les « extravagans qui ont fait tourner le tamis. S'il en « est quelqu'un d'aisé, faittes luy sentir par de bon- « nes aumosnes sa faute et sa folie. Je vous permets « aussi ou à M. Gros d'absoudre la femme coupable « de la superstition des herbes sèches. »

E. Supplt. 2560. (GG. 9.) (Registre.) — 130 feuillets, papier.

**1725-1737.** — Baptêmes, mariages et sépultures. — Familles Gibert, Lacroix, Dunau, Bayrou, Pontus, Marciliac, Marres, Lagacherie, Lartigue, Lapujade, Gourgues, Nebout, Brousse, Lafargue, Saintou, Delbosc.

E. Supplt. 2561. (GG. 10.) (Registre.) — Assemblage de cahiers in-folio, in-4°, in-12, 121 feuillets, papier.

**1738-1739.** — Baptêmes, mariages et sépultures.

— Familles Boisseleau, Lalane, Montagnac, Gibert, Pouget, Lagacherie, Pourquié, Vigneau, Penin, Ducourneau, Laigneau, Baillet.

E. Supplt. 2562. (GG. 11.) (Registre.) — In-4°, 171 feuillets, papier.

**1760-1779.** — Baptêmes, mariages et sépultures. — Familles Delpech, Marrigues, Lugas, Baudon, Puex, Caillavet, Puyos, Bergès, Vanau, Laborde, Barthe, Barrau, Lacombe, Ronserai, Bresque.

E. Supplt. 2563. (GG. 12.) (Registre.) — In-4°, 150 feuillets, papier.

**1780-1792.** — Baptêmes, mariages et sépultures. — Familles Cantinolle, Caupenne, Maurin, Artigalas, Tisané, Meyroux, Goze, Faveyres, Bretonne, Bastard, Deluc, Cazeneuve, Maisonié.

E. Supplt. 2564*. (II. 1.) (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

**1748-1774.** — Titres de la famille de Boileau, de Buzet. — Donation, valable après décès, d'un tiers de ses biens, par Claude de Boileau, écuyer, ancien commissaire des guerres, en faveur de Geneviève de Boileau, sa fille. Le donateur avait déjà fait le partage entre ses deux fils des deux autres tiers de ses biens. — Procuration donnée par Joseph de Boileau Descombes, capitaine, à Bonaventure de Rissan, écuyer, pour traiter du partage de ses biens. — Congé accordé à de Boileau, colonel du régiment de Besançon. Signatures autographes de Louis XV et du duc d'Aiguillon. — (Don de M. Lesueur de Pérès).

E. Supplt. 2565*. (II. 2.) (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

**1736-1741.** — Arrêt du Conseil d'État, correspondances et mémoires relatifs à la construction d'un moulin à quatre meules sur la Bayse, près de l'église de Buzet, ladite construction impliquant l'obligation de réparer l'écluse et la digue. Il résulte des considérants et du dispositif des arrêts du Conseil d'État, ainsi que d'un mémoire présenté par le marquis de Flamarens que ce dernier, à titre de seigneur de Buzet, avait obtenu la préférence sur le sieur Charron, ingénieur des Ponts et Chaussées de la Généralité de Bordeaux qui, le premier, avait demandé la concession de terrain et l'autorisation de construire ce moulin. M. le marquis de Flamarens, concessionnaire, cherche à supprimer la concurrence. Après avoir fait valoir le peu de profit qu'il a tiré de cet établissement, attendu qu'il possédait cinq moulins devenus inutiles, il cite un arrêt du Conseil d'État qui prescrit la destruction de tous les moulins à nef établis sur la Garonne depuis la ville d'Agen jusques à l'embouchure de la Bayse. Le duc d'Aiguillon, engagiste de l'Agenais, le combat sur ce point et soutient que « les revenus des comtés d'Agenois et Condomois sont déjà assès considérables « pour devoir le satisfaire. Tout le prix de la finance « de l'engagement, compris les augmentations, se « réduit à 239,530 l., et il tire annuellement 46,500 « livres de reveneu, dont voicy l'état : les rentes, « lots et ventes des biens nobles et roturiers et les « péages affermés, 20,000 l. ; les 13 salins, 13,000 l. ; « la nomination aux offices des justices royales, pro- « cureurs, notaires et sergens, 6,000 l. ; les droits « de prélation, 6,000 l. ; les amandes aux environs « de 1,500 l. ; total, 46,500 l. Voilà quatre fois le « reveneu de la finance et de quoy le désintéres- « ser ». — (Acquis de Paul Chollet, en 1884).

CAUBEYRES.

E. Supplt. 2566. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-folio et in-4°, 196 feuillets, papier.

**1711-1791.** — Paroisses de Caubeyres, de La Madeleine et de Saint-Pierre de Cabadez dit Saint-Pé. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Familles Danduran, Carrasset, Bresques, Matha, Nègre, Soubiran, Coudret, Gasc, Sourbé, Bonnefon, Tissier, Fabian, Giscos, Coulin, Benquet, Dubernet, Bouseran, Perrens, Bilières.

## DAMAZAN.

E. Suppl<sup></sup>. 2567. (BB. 1.) (Cahiers.) — In-folio, 217 feuillets, papier. Cahiers dérelies et détériorés par l'humidité.

**1690-1734.** — Jurades. — Les consuls, au nombre de 4, sont élus chaque année par la jurade. — En 1690, le total des impositions dépasse 11,400 livres. — En 1693, en raison de la disette, on décide de faire la visite des greniers pour contraindre ceux qui ont du blé à le vendre au prix courant. — On décide de dresser un rôle des maisons et des jardins pour mieux déterminer la taxe que chacun doit payer. — En décembre 1694, le passage de compagnies du régiment de Boissières cause quelques désordres. — Au commencement de l'année 1695, passage de dragons du régiment de Bretagne. — Taxe des grains, froment 4 livres 10 sous, seigle, 3 livres, établie pour payer ceux qui ont été empruntés. — Dans l'hiver de 1697, les froids détruisent les trois quarts des vignes. La même année, inondation. — Enregistrement des armes de la ville. — Délibérations sur la formation des milices bourgeoises. — Comptes municipaux de 1698. — Gages des consuls, 120 livres. — Nomination de Caze comme régent. — En 1700, logement de 3 compagnies de dragons du régiment de Nérac. — En 1701, répartition des impositions dont le total est de 10,005 livres. — (Lacune pour les années 1701 à 1717.) — En réponse à un questionnaire du subdélégué, les consuls déclarent que la communauté a un droit de péage sur les foires et marchés qu'elle tient du roi, ainsi que d'autres énumérés dans l'acte de foi et hommage de l'année 1660. — Pour maintenir en état le fossé près la porte de Buzet, qui sert d'abreuvoir, on décide de refaire sur ce point la muraille qui s'est écroulée. — Réparations à la guérite de la porte de Vignac, à la fontaine. — En 1720, les impositions sont de 13,919 livres, à répartir sur les 8,431 arpents que contient la ville et juridiction, qui dépend de l'élection de Condom. — Construction d'une caserne. — Mercuriales de 1719-20. Froment 12 livres, seigle 10 livres. — Mesures prises, par ordre du maréchal de Berwich, gouverneur, pour se préserver de la peste. On ne laissera que deux portes ouvertes, celle de Saint-Pierre et celle de Buzet, et l'on exigera des passe-ports ou certificats de santé des étrangers (mai 1721). — Provisions de gouverneur de Damazan, en faveur de Jean des Mothes, écuyer, ci-devant major du régiment de Charolais (1723). — Taxe des matériaux employés pour les travaux de la ville. — On cherche à se procurer un médecin de la ville, aux gages de 200 livres, pour remplacer Jean Filhon, décédé. — Nominations de répartiteurs de la capitation. — Mercuriales de 1732-33. Froment 6 livres 10 sous ; seigle, 4 livres ; avoine, 3 livres ; blé d'Espagne, 4 livres. — En 1734, la ville doit fournir 6 miliciens.

E. Suppl<sup></sup>. 2568. (BB. 2.) (Cahiers.) — In-folio, déreliés, 266 feuillets, papier.

**1734-1790.** — Jurades. — Réparations à la halle, dont plusieurs piliers (il y en avait autrefois 36) sont détruits. — Construction du presbytère. — Mercuriales de l'année 1737. Froment, 6 livres ; seigle, 4. — Total des impositions en 1737, 16.303 livres. — Réparations au clocher qui menace ruine. — Conflit entre les consuls et le maître de poste qui avait retenu un paquet de lettres. — Construction d'un corps de garde. — Réception de Carrère comme régent, sous le bon plaisir de l'évêque de Condom. — Les propriétaires des chapelles de l'église seront sommés d'avoir à les réparer, car, par suite de leur négligence, la grande nef menace ruine. — Règlement pour l'école : le régent peut se faire payer ce qu'il veut. Les classes ont lieu de 7 heures et demie du matin à 10 heures, et d'une heure et demie à 4 ; à la sortie de l'école, le régent doit conduire les enfants à l'église ; il n'y a pas de classe le jeudi. — En 1754, casernement de dragons du régiment d'Harcourt. — Délibérations sur l'établissement d'une régente. — En 1756, casernement de dragons du régiment de Languedoc. — Ordonnance du maréchal de Richelieu, gouverneur, prescrivant la remise des armes des particuliers à l'exception de 6 fusils qui resteront déposés chez le collecteur pour la police. Les armes, remises à l'hôtel de ville, serviront pour les milices bourgeoises (1761). — Requête de la municipalité pour être autorisée à démolir la porte dite du Vignoble qui menace ruine. — Répression des fraudes des cabaretiers qui ne doivent vendre que des

vins de la juridiction. — L'hiver de 1766 gèle et détruit une partie des vignes. — Production par Lamy, procureur du roi, de prétendus titres de noblesse, aux fins d'avoir des privilèges. — Établissement d'un atelier de charité sur le chemin de Vianne (1781). — État des murs et fossés et délibérations au sujet de l'arrêt du Conseil d'État qui en attribue la propriété au Roi (1782). — Le registre se termine par des copies de lettres patentes du roi et de procès-verbaux de l'Assemblée nationale.

E. Supplt. 2569. (CC. 1.) (Cahiers.) — In-folio, 466 feuillets, papier.

**1672.** — Fragments d'un cadastre de la juridiction, par noms de propriétaires. Les terres sont divisées en 5 degrés. — Indication sommaire des confrontations. Les mesures employées sont le journal et l'escat. — Table.

E. Supplt. 2570. (CC. 2.) (Registre.) — In-folio, 221 feuillets, papier.

**1683-1767.** — Charges et décharges, par noms de propriétaires. Énumération sommaire des propriétés. Après chaque article, des blancs pour inscrire les mutations. — Table par quartiers : Damazan, Barix, Saint-Léger, Monluc, Lompian, Vignes, Saint-Léon. Pour chaque quartier, ordre alphabétique des prénoms.

E. Supplt. 2571. (CC. 3.) (Registre.) — In-folio, 223 feuillets, papier.

**1767-1788.** — Charges et décharges. — Même méthode que pour le registre précédent.

E. Supplt. 2572. (GG. 1). (Registre.) — In-4°, 398 feuillets, papier.

**1655-1710.** — Paroisses de Notre-Dame de Damazan et ses annexes Saint-Pierre d'Escoubet, Notre-Dame d'Arcqs, Saint-Vincent de Prades et Saint-Jean de Barrouil. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lesayes, Filloles, Dusourbé, Daliès, Doucine, Lamongie, Faget, Baignos, Bouchan, Artigalas, Peiroulet, Verteuil, Lestrade, Castaing, Tarrère, Lugas, Boc, Cavaignac, Glairet, Dubarri, d'Ardilouse, Bayrac, Lebrère, Menvielle, Lalane, Lamarque, Saint-Gey, Mothes, Rat, Lestrade, de Laruffie, Lacroix, Dupuy, de Lassalle, Bordes, Serbué, Ducournau, Dubourdieu, Dunau. — Mariages : Pierre Nougués, capitaine d'armes, et Judith Laborde (1657); — Raymond-François de Boisset, écuyer, et Marie Dubourg (1657). — 6 abjurations en 1685.

E. Supplt. 2573. (GG. 2.) (Registre. — In-4°, 434 feuillets, papier.

**1711-1755.** — Damazan et ses annexes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lamy, Bridiez, Lacaze, Séré, Laffon, Cassaignau, Dubernet, Darblade, Castaing, Malherbe, Lauga, Dupouy, Orfeuille, Toucas, Lignac, Correjolles, Mamon, Layaut, Laclotte, Bayrou, Dutastas, Bourdilla, Dutrouil, Laserre, Bardin, Tabernes, Duberos, Ronseray, Laborde, Giscos, Pibrac, Bruch, Lacornée, Filhon, Cadillon, Benquet, Gibert, Lucy.

E. Supplt. 2574. (GG. 3.) (Registre.) — In-4°, 308 feuillets, papier.

**1756-1792.** — Damazan et ses annexes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Millasseau, Canteloup, Dutouja, Giny, Lafore, Elliès, Duchemin, Mourgues, Lavergne, Gez, Gratiolet, Lacourrège, Planté, Palaso, Justobro, Frayret, Dumon, Laboirie, Dubergé, Barrier, Laclotte, Barada, Dufandau, Boué, Labasset, Grimon, Labayssière, Péjac, Pujos, Lalibert, Lapujade.

E. Supplt. 2575*. (II. 1.) (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1712-Fin XVIIIe siècle.** — Papiers de l'étude de Moniquan, notaire. — Reconnaissance faite par

François Justobro, en faveur de Jean de Bridierz de Villemor, seigneur de Longuethil. — Décompte de la subsistance des compagnies de milice qui occupent le pays de Couserans pour la défense de la frontière. — Remontrances faites au Roi par les gens tenant la cour du Parlement, au sujet de l'édit qui interdit de faire des contrats de constitution au-dessus du denier cinquante.

E. Suppl<sup>t</sup>. 2576*. (II. 2.) (7 cahiers.) — Ensemble 161 feuillets, papier.

**1648-1789.** — Livre de raison, provenant de l'étude de Moniquan, notaire. — Comptes particuliers. Notes : de dépenses diverses ; — des payements de redevances ; — des conventions et des partages avec les métayers : — des avances ; — des achats ; — des ventes de grain, de vin et d'eau de-vie. — Inventaires de mobiliers. — Gages des domestiques. — Fabrication de draps pour l'usage de la famille. — Copies de lettres d'affaires.

E. Suppl<sup>t</sup>. 2577*. (II. 3.) (Registre.) — Petit in-folio, 212 feuillets, papier.

**1789.** — Terrier du fief de Betbèze, dépendant de M. Pons. — Liste des tenanciers, évaluation et confrontation de leurs terres. — Table (1).

(1) La bastide de Damazan, acquise par Alfonse de Poitiers, portait au moyen âge le nom de *Castrum Comitale*. Quelques chartes se rapportant à cette commune ont été publiées dans divers recueils : *Archives historiques de la Gironde*, 7 pièces. (Voir table au t. XX.) — Rymer : *Acta et fœdera*, 2 pièces (t. II, I, 150 et IV, 126 b.) — Thomas Carte, dans les *Rolles gascons*, donne les cotes de 3 pièces (I, pp. 28, 113, 182.) — Dans le *Trésor des Chartes* (J. 177) jugement (1456) relatif à la donation de la terre de Damazan faite par le roi Charles VI à Amanieu d'Albret. — 5 liasses des archives départementales des Basses-Pyrénées (E. 18, 198, 218, 302, 173) contiennent de nombreux documents relatifs à Damazan.

Pour la période moderne, nombreux actes dans le fonds de l'intendance de la Guyenne aux archives départementales de la Gironde, notamment un cadastre de Damazan, de l'année 1672, sous la cote C. 2121.

## FARGUES.

E. Suppl<sup>t</sup>. 2578. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-4° et in-8°, 225 feuillets, papier.

**1623-1676.** — Paroisses de Saint-Cirice de Fargues, de Pompogne, son annexe, et de Saint-Julien d'Avance. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Nadau, du Brana, Pouchon, Gabel, Pochet, Dubosc, Dupouy, de Lesperon, Guast, Nayrant, de Condom, Lamothe, Bacqué, Labarrère, Lafont, Bordes, Dardilouse, Bacquieux, Dublanc, Fourcade, Charmes, Dufresche, Coutoula, Castaigné.

E. Suppl<sup>t</sup>. 2579. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4° et in-8°, 188 feuillets, papier.

**1684-1720.** — Fargues, Pompogne et Saint-Julien. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dupeyré, Capdeville, Campaigne, Deix, Larbez, Gajaule, Ardilouse, Hourcade, Broqua, Chaineu, Matha, Castets, Carreté, Darché, Vidaliès, Dudoux, Mora, Despeyroux, Courdon, Nugues, Jourdain, Labeyrie.

E. Suppl<sup>t</sup>. 2580. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-4°, 236 feuillets, papier.

**1721-1790.** — Fargues, Pompogne et Saint-Julien. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Pau, Latreille, Barrère, Garin, Fillastre, Grosseville, Marol, Cantan, Rochetau, Lugeol, Cassaigneau, Tareyre, Bièle, Caillau, Bordilhes, Saint-Marc, Caseneuve, Peys, Peyré, Tissié, Lartigue, Dubourg, Bernède.

E. Suppl<sup>t</sup>. 2581. (GG. 4.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 168 feuillets, papier.

**1692-1729.** — Paroisses de Saint-Julien et de Lourdens. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lagardère, Mengeon, Pochet, Danduran, Castaing, Bordes, Labarrère, Dupin, Marrigues, Du-

bourg, Teuley, Dabadie, Bacquieux, Larché, Mouret, Labat, Lanouelle, Brun, Dama.

E. Suppl[t]. 2582. (GG. 5.) (Cahiers.) — In-4°, 108 feuillets, papier.

**1730-1769.** — Saint-Julien et Lourdens. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Pouzelet, Giscos, Barbarin, Capot, Bernès, Laperche, Tauzin, Dastes, Sape, Noailles, Neurit, Barsingues, Sango, Lacourège, Molié, Dulau, Rendouze, Descamp.

### Monheurt.

E. Suppl[t]. 2583. (BB. 1.) (Registre.) — In-folio, paginé 15 à 273 feuillets.

**1624-1658.** — Jurades. Les consuls sont au nombre de deux. A leur sortie de charge, chaque année, ils présentent une liste de quatre noms à la jurade, qui choisit les titulaires. — Nomination de syndics des pauvres. — Reddition des comptes, sous forme de procès verbaux sommaires. — Le vin débité par les cabaretiers est taxé à 4 sous le pot, prix courant dans les juridictions voisines. — Comme contribution à l'entretien de la garnison de Nérac, on doit payer 88 livres, faute de quoi les gens d'armes feront des courses dans la juridiction. — Autres contributions pour l'entretien des garnisons du Mas et de Caumont. — La communauté est ruinée et la jurade prie M. l'abbé de Saint-Ferme, prieur de Monheurt, d'intercéder auprès du duc d'Épernon pour la faire décharger des frais d'entretien des chevau-légers en garnison au Mas. — En 1627, le compte de la communauté accuse une recette de 449 livres et une dépense de 480 livres. — Restauration du pont de Mauhourat. — En juillet 1628, réquisition de pionniers pour faire le *dégast* de Montauban. — Le 2 août 1628, on annonce qu'en vertu d'une commission du duc d'Épernon, on a envoyé six manœuvres à « M. de Monbières, gouverneur d'Aiguillon, pour « aller desmolir les maisons du sieur de Viau (sans « doute l'héritier du poète Théophile), ce qu'ils ont « faict. » — La jurade députe deux des siens auprès du baron de Montbazon, logé à Damazan. Celui-ci les retient prisonniers jusques au moment où ils lui promettent 80 à 100 livres pour payer la dépense des soldats du sieur Lupiac. — En 1629, les pauvres meurent de faim. — Information contre un particulier qui avait grossièrement insulté deux jurats. — En mai 1630, envoi de six manœuvres et deux maçons pour la démolition des murailles de Lavardac. — La communauté est assignée par Jean Bruch, prêtre, aux fins de contribuer pour une somme de 150 livres à l'achat d'une cloche. — Délibérations relatives aux secours à donner aux pauvres. — Grand orage de grêle, le jour de la Pentecôte 1633. — Tous les ans des troupeaux viennent des Landes pacager dans la juridiction. On rappelle que l'usage est de faire payer à leurs conducteurs un sou par tête de bétail. — Rôles des sommes imposées en 1635. — Les consuls sont exempts de taille pendant l'année d'exercice de leur charge. — Contribution de 306 livres pour l'entretien de gens d'armes du duc d'Épernon, au Port-Sainte-Marie. — Comme contribution au ravitaillement de Bayonne, on transportera jusques à Sos 20 sacs et 25 picotins de froment. — Le sieur de Ferron multiplie les vexations contre la communauté. Il prétend l'obliger à revenir sur la vérification des comptes jusques à l'année 1621. — Le 25 et le 26 mai 1637, le régiment de Roquelaure passe par la juridiction où il « auroyt commis mille « insolences et voleries, battu les consulz, bruslé et « desmoly des maisons et emporté tout ce qu'ilz ont « peu, de sorte que la plus grand part des habitans « en demeurent entièrement ruinés ». Le duc d'Épernon, auquel on se plaint, n'accorde aucune satisfaction et les passages de troupes se succèdent pendant quatre mois. — En mai et juin 1638, logements de la compagnie du régiment de Muns. — En août 1638, la sénéchaussée de Nérac doit fournir 400 soldats pour l'armée de Fontarabie et, sur ce nombre, Monheurt doit en fournir dix. — Le 13 décembre 1638, on reçoit une ordonnance du prince de Condé prescrivant d'avoir un régent catholique et désignant le curé Bruch comme pouvant exercer ces fonctions. On décide de maintenir le régent protestant et d'admettre aussi Bruch, auquel on donnera le tiers des gages du régent, lesquels sont de 50 livres. — En octobre 1639, levée de deux soldats pour l'armée du Roussillon. — Usurpations sur les fossés de la ville « despuys l'endroyt où estoyt cy devant la « tour ronde jusque à l'endroyt où estoyt la porte et « pont-levis de la dicte ville ». — Pierre Delpoy,

médecin à Damazan, est nommé médecin de la ville aux gages de 40 livres. Il percevra de plus 10 sous par visite. — En 1644, disette. Le nombre des pauvres est grand. — En 1645, on décide de vendre les fossés et les bastions pour remettre l'argent qui en proviendra à l'hospice des pauvres. — 20 livres sont accordées à Chabot, chirurgien, en récompense des services qu'il a rendus. Cette somme doit être employée par lui à rapatrier son fils, fait prisonnier par les Espagnols à son retour des Indes. — En 1649, la sénéchaussée de Nérac élit, pour la représenter à l'assemblée des États-Généraux convoqués à Orléans, Du Roy, lieutenant général à Nérac. — En 1649 et 1650, contributions à l'entretien de la garnison de Marmande et nombreux passages de gens de guerre. — Députation au Roi, à Bourg, pour l'assurer de la fidélité de la ville. — Plaintes contre de soi-disants gentilshommes qui refusent de payer leur quote-part des impositions. — En décembre 1651, la contribution de la communauté à l'entretien des troupes de la province est de 125 livres par jour. — En 1652, selon la coutume, le consulat est mi-parti. — Le 20 mars 1654, on constate « que à cause des guerres « et maladies contagieuses qui ont esté dans ce lieu « et voisinage depuis deux ou trois ans, il n'y a eu « eslection de consuls, estant mort la plus grand « part des jurats ».

E. Suppl^t. 2584. (CC. 1.) (Cahiers dépareillés.) — 115 feuillets, papier.

**XVIII^e siècle.** — Fragments d'un cadastre de la juridiction. Les terres sont divisées en trois degrés.

E. Suppl^t. 2585. (CC. 2. (Cahiers.) — In-folio, 295 feuillets, papier.

**1689-1790.** — Fragments de registres des charges et décharges, les uns dans l'ordre chronologique, les autres par noms de propriétaires, avec des blancs pour noter les mutations. — Articles : Arnaud et Joseph de Madroumets ; — André de Labat de Vivens ; — Les anciens du consistoire ; — Jean de Rissan ; — Henri de Brienne ; — Henri Delmestre ; — Jacques de Lajaunie ; — Abraham de Morély ; — Louis-Joseph de Brillon.

E. Suppl^t. 2586. (GG. 1. (Registre.) — In-4°, 123 feuillets, papier.

**1673-1704.** — On a relié dans ce registre des cahiers d'actes protestants avec des registres paroissiaux.

Baptêmes protestants (1673-1683). — Familles Samaruc, Péric, Tournerie, Lafosse, Picart, Mombet, Galiné, Barutet, Coulin, Rigade, Farges, Mieusains, Claverie, Seignard.

Paroisse de Monheurt. — Baptêmes, mariages et sépultures (1683-1704). — Familles Dubenquet, Rousset, Lajugie, Lacassagne, Labat, Ébrard, Lacornée, Olivié, Tomeyragues, Lamarque, Saint-Jenès, Lafite. — Nota : quelques signatures, au bas des actes, ont été enlevées à coups de ciseau.

E. Suppl^t. 2587. (GG. 2 (Registre.) — In-4°, 205 feuillets, papier.

**1706-1759.** — Paroisse de Monheurt. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Barbarin, Laliman, Ducamp, Tronche, Daliès, Bégoule, Tournerie, Gorce, Bourillon, Bernès, Rousseau, Philip, Matha, Nadeau, Monthus, Noblet, Labaubie, Pouchare. — Nota : quelques signatures ont été enlevées à coups de ciseau.

E. Suppl^t. 2588. (GG. 3.) (Registre.) — In-4°, 361 pages, papier.

**1760-1792.** — Paroisse de Monheurt. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Ducom, Badie, Saintelagié, Moulès, Chabot, Ber, Despeirou, Campagne, Bonanfant, Gorce, Gazau, Lespiaud, Dubos, Mazat, Saphi, Laporte, Ardilouze, Estoube, Cazenove.

E. Suppl^t. 2589. (GG. 1. (Cahiers.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

**1788-1789.** — Baptêmes protestants. — États des mariages protestants de 1757 à 1789. Indication de la date de la célébration et du nombre d'enfants issus du mariage.

## PUCH.

E. Supplt. 2590. (CC. 1.) (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier.

**1713-1742.** — Livre des charges et décharges de la juridiction de Puch par noms de propriétaires, avec des blancs pour inscrire les mutations.

E. Supplt. 2591. (CC. 2.) (Registre.) — In-folio, 166 pages, papier.

**1769.** — Rôle de la capitation pour la juridiction de Puch. Le total à payer est de 9,381 livres, à répartir sur 3,927 arpents. La somme à payer par arpent est par conséquent de 47 sous 10 deniers. Il n'y a pas de biens nobles dans la juridiction.

E. Supplt. 2592. (CC. 3.) (Registre.) — In-folio, 66 pages, papier.

**1771.** — Rôle de la capitation.

E. Supplt. 2593. (CC. 4.) (Registre.) — In-4o, 79 feuillets, papier.

**1786.** — Rôle de la capitation, simple liste des contribuables avec la mention, en regard de chaque nom, de la somme à payer.

E. Supplt. 2594. (GG. 1.) (Registre.) — In-4o, 129 feuillets, papier.

**1630-1699.** — Paroisses de Saint-Jean de Lompian et de Notre-Dame de Vignes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Guérin, Olivier, Pagot, Dubernet, Sauboua, Dumiral, Tourtarel, Benquet, Lapeyrade, Gaujac, Dandiran, Seignourel, Barat, Dupeyré, Maurin, Labat, Barbe, Saint-Martin.

E. Supplt. 2595. (GG. 2.) (Registre.) — In-4o, 160 feuillets, papier.

**1647-1700.** — Paroisse de Saint-Fiacre de Puch. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Gargot, Lalane, Laclote, Laleurère, Dutrouil, Cantagril, Lacorneille, Vignau, Saingenet, Rey, Sorbé, Delort, Lome, Ardilouse, Pélissier, Charbonneau, Filhol, Laborde. — Procès-verbal, en date du 1er septembre 1685, d'une déclaration faite sur la place publique de Puch par les protestants de la juridiction décidés à abjurer pour obéir aux ordres du roi. Après les signatures de 88 convertis se trouve un paragraphe dans lequel les prêtres et vicaires de Puch déclarent relever lesdits convertis de l'excommunication qu'ils avaient encourue comme hérétiques. Suivent les signatures de deux prêtres et de deux notaires. Les desservants de Puch reconnaissent en outre qu'ils ont dressé un état des autres convertis (sans doute ceux qui ne savaient pas signer). Cette pièce ne se retrouve pas, comme l'autre, intercalée dans la série des registres paroissiaux.

E. Supplt. 2596. (GG. 3.) (Liasse.) — Fragments de cahiers in-12 et in-4o, 180 feuillets, papier.

**1679-1769.** — Paroisses de Puch, Lompian, Vignes et Saint-Pé du Lanon. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lacassaigne, Renouil, Condom, Sauvage, Jeanteau, Faure, Dupouy, Corbefin, Donneran, Labat, La Rufie, Campagne, Marchat, Lajugie, Ardilouze, Duvic, Baudy, Lafenestre, Bayrac.

E. Supplt. 2597. (GG. 1.) (Registre.) — In-4o, 254 feuillets, papier.

**1695-1730.** — Paroisses de Puch, Lompian, Vignes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Gras, Guimounet, Dupeyron, Tillet, Cazières, Cadrouy, Lalane, Bochet, Vergne, Valade Crestian, Larrieu, Matagen, Guichanet, Dubreuil, Morgans, Fauré, Popi, Ricaut, Araignes, Huc, Guiraud, Dussourbé, Bugarat, Dupeyré, Bourdila, Saint-Pé.

E. Suppl^t. 2598. (GG. 5.) (Registre.) — In-folio, 270 feuillets, papier.

**1731-1759.** — Paroisses de Puch, Lompian, Vignes et Saint-Pé du Lanon. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Baillet, Giscos, Ponçon, Chopin, Ducousté, Garin, Bareyre, Daliès, Toumairague, Castaing, Lubon, Lacombe, Molié, Rousé, Baudris, Larbès, Rousseau, Boudon, Verteuil, Laffore, Balet, Barbecane, Anduran.

E. Suppl^t. 2599. (GG. 6.) (Registre.) — In-folio, 267 feuillets, papier.

**1760-1774.** — Puch, Lompian, Vignes, Lanon. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Mourgues, Hiulet, Laterre, Peillaube, Mensac, Dufieux, Girard, Roucaut, Cazaux, Dastouet, Gabineau, Vigneau, Nauzières, Villotte, Garin, Bouchères, Diduan, Anzaz.

E. Suppl^t. 2600. (GG. 7.) (Registre.) — In-folio, 323 feuillets, papier.

**1775-1792.** — Puch, Lompian, Vignes, Lanon. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Peyré, Barbecane, Vincens, Cousseran, Dayre, Descombel, Gombaud, Marniesse, Dupin, Reou, Chabot, Bourillon, Lagardère, Latapy, Grimon, Garry, Monget, Lebon, Ducasse, Sotte, Doucet, Tillet, Collié, Lespiau.

## Razimet.

E. Suppl^t. 2601. (CC. 1.) (Cahiers.) — In-folio, 15 feuillets, papier.

**1702-1720.** — Fragments de livres des charges et décharges, dans l'ordre chronologique.

E. Suppl^t. 2602. (II. 1.) (Cahier.) — In-4°, 62 feuillets, papier.

**1742-1748.** — Fragments de délibérations de la municipalité de Villefranche du Cayran. — Lettres de réception de maire ancien mitriennal. — Délibérations relatives : à la confection des rôles des tailles ; — à la réparation des chemins. — Adjudication au plus offrant de deux journaux de terre au lieu dit Padouen, appartenant à la communauté. — Ordonnance de l'intendant relative à la reddition des comptes des communes. — Nomination de syndics des corvées. — Réception de Lauratet comme régent, aux gages de 150 livres ; de plus il pourra prendre de ses élèves, par mois, 3 sous pour apprendre à lire, 6 sous pour apprendre à écrire, 9 sous pour les leçons d'arithmétique.

## Saint-Léger.

E. Suppl^t. 2603. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-12 et in-4°, 123 feuillets, papier.

**1670-1744.** — Paroisse de Saint-Jean de Monluc. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bruch, Beyrié, Simon, Peillaube, Brassambordes, Layrac, Lasserad, Despouy, Lebrère, Anduran, Bourdila, de Clairfontaine, Ducournau, Lescure, Barbecane, Boudon, Péjac. — Signatures, environ 1/50. — La couverture d'un cahier, en parchemin, est un fragment de lettres royales (?) cassant un arrêt du Conseil privé dans une instance entre Jean et Étienne Robert, d'une part, et divers, d'autre (1557).

E. Suppl^t. 2604. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-12, 84 feuillets, papier.

**1745-1756.** — Monluc. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Guasquet, Charboneau, Vaqué, Duluc, Séguin, Bouchère, Lignac, Despeyroux, Carrère, Moucheteau, Rabie, Mommas, Troubat, Camus, Dunau, Cazenove, Anduran, Madronet, Larrival, Gazaulon, Saubou, Péjac, Caubet.

E. Suppl^t. 2605. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-12, 115 feuillets, papier.

**1757-1772.** — Monluc. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bordilla, Estarac, Maurin,

Duc, Billière, Duboscq, Larrival, Gassia, Lassarade, Grénadan, Mourgan, Longuechamps, Hautenpène, Fieux, Laville, Baillet, Compans, Benquet, Bonnefons, Millasseau, Rigade.

E. Suppl'. 2606. (GG. 4.) (Cahiers.) — In-folio et in-12, 90 feuillets, papier.

**1773-1792.** — Monluc. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Ballix, Boudi, Dallet, Laribal, Bonnet, Ligonel, Vigneau, Louvières, Darblade, Descadafals, Laclote, Charpentier, Bouchères, Lafosse, Dumas, Castaing. — En 1776, baptêmes de trois filles jumelles de Jean Barbecane.

E. Suppl'. 2607. (GG. 5.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 122 feuillets, papier.

**1692-1747.** — Paroisse de Saint-Léger, annexe de Monluc. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Monican, Lanusse, Galant, Dumoulin, Dalet, Faures, Lacroix, Dubrueil, Barrant, Bernus, Duberos, Marsillac, Ducasse, Ratié, Treilles, Gauturon, Dunau, Lalane. — Comme couverture d'un cahier, placard imprimé avec signatures des vicaires généraux de Condom : « Pardons et indulgences de plénière rémission, concedez à perpétuité par nos Saints Pères les Papes, en faveur des quinze vingts aveugles ». (1735).

E. Suppl'. 2608. (GG. 6.) (Cahiers.) — In-12, 104 feuillets, papier.

**1748-1765.** — Saint-Léger. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Simon, Pimpeterre, Fréchou, de Lor, de Guillaumès, Planté, Dallet, Poitevin, Barrau, Deffieux, Gaillard, Lacroix, Lignac, Descomps, Gardelle, Brugère, Gasquet, Péjean, Baca, Ducournau.

E. Suppl'. 2609. (GG. 7.) (Cahiers.) — In-folio et in-12, 110 feuillets, papier.

**1766-1792.** — Saint-Léger. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Florence, Barrau, Peccarel, Combabesouse, Baqué, Romas, Gasquet, Pébereau, Cugnio, Tamizey de La Couronne, Malartic, Bacha, Fillastre, Florens, Faron, Bouchet, Figuès.

SAINT-LÉON.

E. Suppl'. 2610. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, papier.

**1639-1717.** — Paroisse de Saint-Léon. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Molié, Dubernet, Dejan, Descomps, Larrieu, Barbe, Buffandeau, Danduran, Lanusse, Ponson, Cassaigne, Dubourg, Lugas, Lespiau, de Coquet, de Boisset, Sauboa, Dutrouy, Dardilouse, Lacour, Faget, Caubet, Lafont, Brassembordes, Beyries, Fouchard, Lalibert. — En 1673, abjuration de Salomon de Lajaunie.

E. Suppl'. 2611. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

**1718-1759.** — Saint-Léon. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Laboyrie, Lebrère, Bordes, Marcellin, Bugaret, Peys, Despalungue, Dusoulès, Lanègre, Labassac, Petit, Lamothe, Dumerq, Lourmeau, Tarrit, David, Falanpin, Boc, Barbe, Martial, Barbecane, Castendet, Darodes, Lorman, Lesparre, Campagne, Bonnecaze, Portets, Moulas, Despeiroux.

E. Suppl'. 2612. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-4°, 149 feuillets, papier.

**1760-1792.** — Saint-Léon. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Goumetou, Lussi, Nonlieu, Huc, Fortané, Landoyer, Cazemajou, Cheyre, Prieuleu, Esquirol, Tarrit, Cassani, Grimon, Pouy, Castaing, Nourrit, Guiton, Carrère, Bonnet, Boué, Bouchon, Courrejole, Baston, Constans, Sourbé, Caze, Sauvage, Raffin, Labat.

### Saint-Pierre-de-Buzet.

E. Suppl^t. 2613. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-folio et in-4°, 183 feuillets, papier.

**1641-1619.** — Paroisse de Saint-Pierre-de-Buzet. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Laborde, Giscos, Broustet, Dabadie, Bresqué, Benquet, Laporte, Besse, Correjolles, Tarric, Dufour, David, Dubernet, Castex, Châlon, Faget, Laterrère, Vignau, Boudon, Anduran, Dubédat, Lalanc, Clarmont, Delbreil. — En 1641, Combes-Rivière, religieux augustin, est vicaire de Saint-Pierre.

E. Suppl^t. 2614. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 135 feuillets, papier.

**1700-1724.** — Saint-Pierre. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles de Grenier, Bastard, Calonges, Robert, Rivière, Lagardère, Duffaux, Lanusse, Tournier, Labart, Capblant, Lacoude, Dutrouil, Gratiolet, Cazeaux, Beaujardin, Tavernes, Mandier, Cartaux, Lalaury. — Quelques cahiers ont des tables.

E. Suppl^t. 2615. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-4°, 159 feuillets, papier.

**1725-1752.** — Saint-Pierre. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Péberen, Latour, Ducos, Lameinie, Lacampagne, Moulère, Lafont, Lamore, Palasso, Dupoy, Furou, Garry, Papon, Ardilouze, Chabrière, Poitevin, Jonca, Neuville, Bégoule, Lisse, Huguet.

E. Suppl^t. 2616. (GG. 4.) (Cahiers.) — In-4°, 229 feuillets, papier.

**1753-1792.** — Saint-Pierre. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Imbert, Dubreuil, Bayron, Lugran, Dubergès, Carmentran, Saint-Martin, Cros, Maurin, Pouquet, Capdubos, Dufoix, Florence, Baillet, d'Aaron, Farlandé, Morlan, d'Elpeix, Labailh, Meyroux, Labassac, Lasserre, Marrigues, Montalin, Laterre.

## CANTON DE FRANCESCAS.

### Fieux.

E. Suppl^t. 2617*. (AA. 1.) (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1721-1762.** — Fieux. — Lettres du duc de Berwick et de Duquesne, ordonnant des feux de joie, à l'occasion du rétablissement de la santé du roi. Procès-verbal de prestation de serment de fidélité et de foi et hommage des consuls de Fieux au prince Charles de Latour d'Auvergne, duc d'Albret. — La nomination des consuls est faite par ledit seigneur, sur une liste présentée par la communauté.

E. Suppl^t. 2618*. (BB. 1.) (Liasse.) — 48 pièces, papier.

**1651-1758.** — Procès-verbaux de délibérations de la jurade. — Répartition des tailles. — Proclamation au sujet des engagements volontaires dans le régiment d'Albret. 2 pistoles d'or seront données, en outre de la paye, aux engagés. — Bans des vendanges. — La liste de présentation de la communauté contient les noms de quatre jurats, sur lesquels le seigneur choisit deux consuls. — Le régent des écoles a pour gages 10 livres par an. — Réparations au puits et à un pont. — Secours aux pauvres. — Informations contre des réfractaires. — Copies de quelques édits royaux. — Démolition de la porte de Dessus et de son arceau. — Quelques personnes, que l'on avait surprises à travailler le dimanche, sont condamnées à fournir de la cire et de l'huile pour le luminaire de l'église.

E. Suppl^t. 2619. (BB. 2.) (Registre.) — In-4°, 207 feuillets, papier.

**1641-1650.** — Jurades. — Les consuls sont au nombre de deux, nommés par le vicomte de Julliac, seigneur de Fieux, sur une liste de présentation de quatre noms proposés par la jurade. — Délibérations relatives à la confection des rôles de la taille. — Mé-

moire remis par le prince de Condé au sieur Bacoue pour faire vérifier tous les droits dépendant du duché d'Albret qu'il a nouvellement acquis (Paris, 23 mars 1641). — Inspection par les consuls des ponts, passages et chemins. — Les gages du régent sont de 36 livres, outre le legs du sieur Dubrouilh. — En 1643, le total des impositions supportées par la communauté est de 7,500 livres. — Les consuls « adver-« tis que le commissaire qui esprouve et vizitte les « sorciers est à Nomdieu et d'aultant qu'il importe « grandement de punir ung tel crime et vice ilz ont « convocqué la compagnie (jurade) pour savoir s'ils « trouvent à propos d'envoyer chercher ledit com-« missaire afin de faire la vizitte et esprouve au pré-« sent lieu ». Cette proposition est adoptée et le vicomte de Julliac offre de mettre sa maison à la disposition du commissaire (1644). — Ferme de la boucherie. — Les usurpations des particuliers sur les fossés appartenant à la communauté seront réprimées. — Le vicomte et la vicomtesse de Julliac étant arrivés en leur château de Fieux, on leur donne en présent un veau de lait, deux douzaines de paires de poulets et 6 sacs d'avoine (1647). — Mentions de propriétés de la commune, entre autres un bois taillis. — Contribution en lard, en suif et en bois à la création d'un magasin de vivres à Nérac par ordre du duc d'Épernon (16 juin 1650).

E. Supplt. 2620. (BB. 3.) (Registre.) — In-4°, 227 feuillets, papier.

**1651-1662**. — Jurades. — A la nouvelle de la mise en liberté des princes, on décide de faire un feu de joie. On distribue aux milices 5 livres de poudre et 30 aunes de ruban moitié bleu et moitié isabelle. — On prie l'évêque de Condom de contribuer à l'entretien des pauvres (juin 1651). — Députation à l'assemblée de Nérac qui doit se tenir pour l'élection de députés aux États-Généraux (8 juillet 1651). — Contributions à l'entretien de la garnison du château de Nérac (22 octobre 1651). — A la requête des consuls, le vicomte de Julliac fait des démarches pour obtenir que les habitants de Fieux ne subissent pas de logements militaires. — Le chevalier de Rivières, gouverneur de Nérac, réquisitionne cent paires de souliers pour la garnison. — Signification d'une ordonnance du comte d'Harcourt qui impose de 50,000 livres les juridictions ressortissant de Nérac. Les consuls déclarent que les habitants de Fieux ont été réduits à la mendicité par les logements militaires (14 juillet 1652). — « Le premier du mois « d'aoust dernier (1652), il passa au présant lieu « les gardes de Monseigneur le prince de Condé, qui « avoient esté faitz prisoniers au Perguain, conduitz « par ung garde de Monseigneur de Harcourt. » — Signification d'une ordonnance de Pontac, intendant de l'armée du roi, imposant 5 livres par jour à la communauté pour l'entretien de la garnison de Bruch (10 novembre 1652). — Nominations de collecteurs. — Démarches pour éviter que la compagnie du prince, qui est à Lavardac, ne vienne loger à Fieux (27 juillet 1656).

E. Supplt. 2621. (BB. 4.) (Registre.) — In-4°, 70 feuillets, papier.

**1665-1671**. — Jurades. — Correspondance avec l'intendant au sujet : de la vérification des titres de propriété de la communauté ; — de la prétendue nobilité de la chapelle Sainte-Catherine. — Présent fait au vicomte de Julliac, seigneur de Fieux, d'un mouton, de 6 paires de chapons, de 6 paires de poulets, de 6 paires de pigeons et de bouteilles de vin. — Délibérations relatives à l'achat d'un presbytère. — États du bétail de la juridiction. — Visite des chemins. — Nominations de syndics pour la levée des tailles. — Reddition des comptes. — La jurade décide qu'on fera respecter le règlement d'après lequel il est défendu aux cabaretiers de débiter des vins étrangers. — Nota : ce registre est détérioré par l'humidité.

E. Supplt. 2622*. (CC. 1.) (Liasse.) — 97 pièces, papier.

**1624-1762**. — Pièces justificatives des comptes de la communauté. — Transaction entre la Chambre des Comptes de Navarre et Jean François de Pujollé, relativement aux redevances qu'il a dans le territoire de Fieux. La perception se fera par indivis. — Reçu de la somme de 1,000 francs pour un quartier d'hiver, délivré par le capitaine Laplaigne. — Contestations entre les communautés de Nérac et de Fieux au sujet du payement proportionnel de la contribution extraordinaire de 50,000 livres à lever

pour l'entretien de l'armée du Roi. — Arrêt du Conseil d'État pour la nomination des collecteurs. — État des frais municipaux de la communauté. Total, 18 livres 3 sous. — Dénombrement de la population et rôle de la capitation. — État des biens et revenus ecclésiastiques. — Récépissés de l'élection. — Mandements des tailles. En 1720, la communauté doit payer 823 livres.

E. Suppl<sup>t</sup>. 2623. CC. 2. (Registre.) — In-folio. 62 feuillets, papier.

**1751-1791.** — Charges et décharges. — Articles dans l'ordre chronologique.

E. Suppl<sup>t</sup>. 2624*. EE. 1. (Liasse.) — 14 pièces, papier, dont 4 imprimées.

**1701-1741.** — Ordres de La Bourdonnaie, intendant : pour la levée des milices ; — interdisant les cotisations pour le remplacement, par des étrangers, de ceux sur lesquels est tombé le sort. — La ville de Fieux fournit deux soldats. — Lettres de Duquesne et de Dubernet de Mazières : sur la levée des milices ; — sur les mesures à prendre contre les réfractaires.

E. Suppl<sup>t</sup>. 2625. GG. 1. (Registre.) — In-4°, 191 feuillets, papier.

**1701-1736.** — Paroisse de Saint-Pierre de Fieux. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Ducasse, Labat, Coulin, Mouret, Bourgades, Saint-Martin, Lalanne, Lafitte, Martelle, Pérès, Dupuy, Laborde, Fortat, Bone, Dubourdin, Baqué, Larrad, Lafargue, Poudensan, Capot, Billet, Larquié, Figuès. — Mention de nombreux nouveaux convertis. — En 1736, « décès d'Isac Merle de la R. P. R. sans « avoir voulu faire le devoir de catholique à la mort, « âgé d'environ 72 ans, a été inhumé sur un carre- « four, à Gimbert, en présence de Joseph Ducros et « Jean Luseignet ». — Sépulture, dans un carrefour, d'Anne Massac, nouvelle convertie, âgée de 80 ans, qui avait refusé les sacrements. — Signatures des parties et des témoins, environ 1/60.

E. Suppl<sup>t</sup>. 2626. GG. 2. (Registre.) — In-4°, 161 feuillets, papier.

**1738-1763.** — Fieux. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Larrat, Lagassat, Laborde, Lafargue, Lapeyrouse, Léglise, Bonnecase, de Malvin, Garoste, Goudin, Sarreméjan, Saint-Pé, Souèges, Charroy, Birelichie, Caillau, Lebrère, Saintarailles, de Bergues, Peyrot, Mioussens, Coulange, Périssé, Dedieu. — Professions de presseurs d'huile, tisserands, cardeurs de laine, charrons, *brassiers* (ouvriers travaillant de leurs bras), tonneliers, charpentiers, maître tailleur, maître maçon.

E. Suppl<sup>t</sup>. 2627. GG. 3. (Registre.) — In-4°, 152 feuillets, papier.

**1764-1792.** — Fieux. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dufour, Saint-Mézard, Baratz, Lebrère, Dupin, Gautié, Tuillier, Claverie, Drapié, Bourgade, Dabos, Roussel, Lasserre, Dandrieu, Rouquette, Lestrade, Despeyroux, Laborde, Caup, Coulin, Dubédat, Demail. — Les cahiers sont paraphés par le lieutenant général au siège d'Albret.

E. Suppl<sup>t</sup>. 2628*. II. 1. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1651-1769.** — Actes notariés. — Contrats : d'obligation de 300 livres, consenti par les consuls en faveur de Saubage ; — de renonciation au bénéfice de division. — Récolement des archives de la communauté de Fieux, fait en 1740. On ne mentionne pas d'acte antérieur à 1641. — Autorisation de vendre une propriété pour payer ses dettes, donnée à Perissé, mineur, par le juge ordinaire de Fieux.

## Francescas.

E. Suppl<sup>t</sup>. 2629*. AA. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier, dont 1 imprimée.

**1525-1729.** — Procès-verbal du serment réciproque, prêté sur le livre des anciennes coutumes,

par l'évêque de Condom, co-seigneur, en paréage avec le roi de France, de la juridiction de Francescas, et les consuls et les habitants. Signature d'un notaire pour tout signe de validation. — Consultation sur la question de savoir si les habitants de Francescas peuvent se débarrasser de la sujétion du seigneur de Lussan, ou du moins racheter de lui pour une moitié la justice et le territoire de la ville. — Requête au Roi pour obtenir la liberté des élections consulaires. — Lettre-circulaire du duc de Duras, ordonnant des réjouissances publiques, à l'occasion de la naissance du Dauphin.

E. Supplt. 2630*. (BB. 1.) (Registre.) — In-4°, 110 feuillets, papier.

**1560-1570.** — Livre des jurades. — Entretien de la compagnie du capitaine Mérieux. — On prendra des informations sur la députation aux états. — On propose d'interdire les deux maîtres d'école qui sont de la R. P. R. et de prendre des mesures contre ceux qui dérobent les images dans l'église de Saint-Ourens. — Ordonnance pour la garde des troupeaux. — Redditions de comptes. — La communauté nomme un garde forestier. — Impositions de quartiers sur l'ordre du roi. — Monluc impose aux bénéficiers de la juridiction une cotisation pour l'entretien des gens de guerre, et nomme le sieur Dupuy gouverneur de Francescas. — On informera sur les plaintes de Jean Vignes, victime d'une agression. — Les portes de la ville ne sont ouvertes qu'alternativement, un jour l'une, un jour l'autre. Elles sont gardées. L'entrée de la ville est interdite à un pauvre étranger. — On envoie des présents à Monluc et on l'héberge à son passage. — Le prince et la princesse de Navarre étant à Nérac, pour prévenir toute surprise, on ferme les portes et l'on recommande à chacun de se tenir sur ses gardes. — Entretien de la compagnie de Saint-Ourens. — Ordonnances fixant l'époque des vendanges. — Attendu la pauvreté de la ville, les consuls envoient deux messagers à Agen pour prier Monluc de les décharger du logement des gens de guerre. — Autorisation accordée par Monluc de faire réparer l'église et d'imposer pour ces frais de restauration 500 livres sur ceux de la R. P. R. — Le registre est détérioré par l'humidité.

E. Supplt. 2631*. (BB. 2.) (Cahiers.) — In-4°, ensemble 130 feuillets, papier.

**1570-1580.** — Livres des jurades. — Sainctourens annonce le passage d'une troupe de gens d'armes, — Le seigneur du Saumont s'empare de la ville, tue 8 hommes et impose 300 écus (mai 1576). — On mettra aux enchères les fiefs, lods, ventes, baillage, greffe et leudes qui appartenaient autrefois à l'évêque de Condom, et qui maintenant appartiennent aux habitants. — Approvisionnements de blé. — Le roi de Navarre demande aux consuls de lui vendre quelques chênes du bois qui appartenait autrefois à l'évêque de Condom, pour réparer le château de Nérac et le moulin qu'il a sur la Bayse (12 août 1576). — On poursuit la restitution du métal des cloches. — On négociera avec le roi de Navarre un arrangement au sujet du droit de justice et des autres droits qui appartenaient autrefois à l'évêque de Condom. — État des compagnies qui ont séjourné dans la ville de Francescas, vivant à discrétion, durant les années 1573, 1574, 1575. Compagnies : de Casteljaloux, trois ou quatre cents hommes ; de Luzac, deux cents hommes ; vicomte de N..., quatre cents cavaliers ; trois compagnies de M. de Vivaret ; de M. de Saint-Sulpice ; du capitaine Bernade ; de M. de Grammont ; du capitaine Méteau, etc. — Le roi de Navarre entend tenir la ville sous son obéissance. — Permission à M. de Mermet de prêcher en ville (13 janvier 1577). — Passage de Monluc. — Réparations aux murailles. — Menaces du sieur du Saumont contre la ville qui déclare ne pouvoir lui payer la rançon de 300 écus. On lui avait offert pour 100 écus de chênes du bois de l'évêque de Condom. — Le sieur de Lasserre, ayant sommé les consuls de lui dire pour quel parti ils tenaient, sur leur réponse qu'ils étaient sous l'obéissance du roi de Navarre, déclare la guerre à la ville. On avertira le roi de Navarre auquel on demandera du secours. On nomme un gouverneur (19 mars 1577). — MM. de Campagno et de Roquepine menacent la ville. On lève des impositions pour équiper douze soldats. — Nomination de quatre consuls, à Pâques, suivant l'ancienne coutume. Les nouveaux consuls se présentent au temple. L'élection est ensuite publiée. — Achat de poudre. — On fera un pont pour monter sur la tour qui est au-dessus de la porte de Putz. — Marché avec Jean Peyre, maçon, pour faire murer les deux

portes de pierre. On lui donnera 4 livres. — La ville aura trente soldats. — On recevra le capitaine Saulmont qui est du parti du roi de Navarre. — Le capitaine de Réveilhac, en garnison dans la ville, est averti de l'approche des ennemis. S'il ne trouve pas la place assez forte, il doit se retirer à Nérac (28 juillet 1577). — Défense de faire des escaliers pour descendre puiser de l'eau dans les fossés. — Vacqua, consul, fait prisonnier par les catholiques, sur la route de Nérac, tandis qu'il faisait les affaires de la communauté, demande qu'on lui rembourse les 600 livres qu'il a dû payer pour sa rançon. — Arpentement de la juridiction. — La porte de Font de Larque est rouverte. — On accorde aux bouchers un rabais sur le prix de ferme, à cause de l'occupation de la ville par les ennemis. — On fera une nouvelle vente de bois au roi de Navarre pour bâtir le château de Nérac (1578). — Choix d'un cimetière pour ceux de la R. P. R. — D'après la coutume, les consuls sont juges au criminel. — Présent de chapons et de palombes envoyé à Monluc, à Estillac. — Les deux registres sont détériorés par l'humidité.

E. Suppl^t. 2632*. (BB. 3.) (2 Cahiers. — In-4°, ensemble 73 feuillets, papier.

**1580-1583**. — Cahiers des jurades. — On vendra toutes les propriétés et tous les droits qui appartenaient autrefois à l'évêque de Condom. — De Lasserre ordonne d'envoyer quinze paires de bœufs pour effectuer des transports de munitions de guerre à Condom. — Ordonnances de police générale. — Passage et solde de gens de guerre — Ventes de bois. — État des comptes de la communauté. — Ordonnances fixant l'époque des vendanges. — Les deux cahiers sont détériorés par l'humidité.

E. Suppl^t. 2633*. (BB. 4.) (Registre. — In-4°, 50 feuillets, papier.

**1585**. — Livre des jurades. — Les pauvres étrangers ne pourront séjourner dans la ville plus de deux jours. — On réservera quelques chênes pour la construction du temple. Les consuls feront valoir une exemption que leur a accordée le roi de Navarre pour obtenir de n'avoir point à loger de gens de guerre. — On publiera les ordonnances de police générale. — Impositions de quartiers. — On fermera les portes de la ville avec des palissades et l'on reconstruira en pierres non cimentées les portions de murailles détruites, afin d'être à l'abri des tentatives des pillards et de pouvoir empêcher d'entrer dans la ville ceux qui viennent de Bordeaux où sévit la peste. — Le régent des écoles doit faire trois classes par jour et conduire ses enfants aux offices du dimanche, pour le bon exemple. — Défense aux habitants d'une maison, où il y a eu des cas de peste, de sortir, sous peine « d'estre massacrés ». — Une compagnie de gens d'armes s'établit dans la ville, au mépris de l'exemption qui lui a été accordée. — Le roi de Navarre demande qu'on lui envoie des manœuvres pour travailler aux fossés et aux fortifications de Nérac. — La plupart des jurats étant à la guerre, au service du roi, on convoquera pour les assemblées tous les habitants de la ville et de la juridiction.

E. Suppl^t. 2634*. (BB. 5.) (Registre.) — In-4°, 288 feuillets, papier.

**1587-1598**. — Livre des jurades. — Les portes sont rouvertes. — Les habitants de Nérac et de Condom font prisonnniers quelques habitants de la juridiction parce que la ville de Francescas ne paye pas ses impositions. — Échange de messages entre les consuls et de Laporte, gouverneur du château de Nérac, et Labarre, gouverneur de Nérac. — Quelques habitants proposent de fortifier le clocher et l'église pour la défense commune. Les travaux ayant été commencés, on décide que ces fortifications seront démolies. Il vaut mieux que la ville soit plus faible, afin que personne ne s'en saisisse. Ceux de Nérac avaient témoigné l'intention de s'y retrancher. — La ville est pillée par une compagnie de soldats. — Grandes dépenses occasionnées par le passage des gens de guerre des deux partis. — Démarches pour obtenir que l'armée du maréchal de Matignon ne passe pas par la juridiction. — On décide que le clocher sera rasé pour éviter que ceux de la R. P. R. s'y fortifient. — La maison de M. de Saint-Verthomieu sera détruite afin qu'aucun parti ne s'y établisse. Cette maison sera reconstruite après la paix. — Contribution à l'entretien de la garnison de Nérac. — On nomme huit consuls en l'année 1588. — États des dépenses pour les tailles et pour les affaires de la

commune. — Rapport sur l'autopsie de deux cadavres faite par Burbail, chirurgien, qui déclare n'avoir rien trouvé qui décèle une maladie contagieuse. — Désertion des habitants par crainte de la peste. — On paye 200 livres, pour deux mois, un chirurgien de Larromieu. — Achat d'arquebuses. — Garde de la citadelle élevée dans la ville. — Ceux qui ont des maisons auprès des murailles feront réparer lesdites murailles, afin que les rondes puissent passer. — Les officiers de Condom demandent qu'on leur envoie quarante manœuvres pour travailler à leurs fortifications. — Pierre Doualle prendra le commandement dans la citadelle pendant trois mois, aux gages de 12 livres par mois. — Les détenteurs de munitions de guerre les remettront aux consuls. — Le sieur Vignes est détenu depuis sept à huit mois à Lamontjoie. — Ordre donné par le maréchal de recevoir dans la ville M. de Laugnac. — Démarches pour délivrer deux prisonniers retenus à Estrepuy.

E. Supplᵗ. 2635*. (BB. 6.) (Cahiers.) — In-4°, ensemble 86 feuillets, papier.

**1590-1593**. — Cahiers des jurades. — États des dépenses et des impositions. — Passage de gens de guerre. — On songe à fortifier la ville, autour de laquelle rôdent les voleurs pendant la nuit. — Le maréchal demande quatre paires de bœufs pour l'attelage d'un canon. — Échange de messages avec Saint-Chamarand, Monluc, de Montespan, au sujet des impositions, des passages de troupes, de la rançon des prisonniers. — On décide la démolition de deux maisons fortes pour éviter qu'un régiment s'établisse dans la ville. — Quittance d'un payement fait à l'évêque de Condom pour l'achat du temporel. — Nouvelles démarches pour obtenir l'autorisation de fortifier la ville. On promet de garder la ville dans l'obéissance du Roi.

E. Supplᵗ. 2636*. (BB. 7.) (Registre.) — In-4°, 154 feuillets, papier.

**1594-1596**. — Livre des jurades. — Celui qui dévoilera les secrets de la ville sera chassé des conseils. — On gardera nuit et jour la citadelle. Deux soldats, un jurat et quatre ou cinq habitants y resteront. — Défense de sortir la nuit sans lumière. — Inventaire des armes et objets déposés dans la citadelle. — Monluc demande aux consuls d'assembler autant d'hommes d'armes qu'ils le pourront et de les amener à Estillac. — Accord avec le sieur de Lasserre, pour l'achat du temporel qui avait appartenu à l'évêque de Condom. — Amende d'un écu infligée à un boulanger qui vendait du pain au-dessous du poids. — Les habitants de Mézin ont équipé quarante-cinq soldats pour le parti du roi. On délibère sur le nombre de soldats à envoyer aux états de Nérac. — Fonte de deux cloches par des fondeurs de Nérac. — Publication des ordonnances de police générale. — Présent au seigneur de Lasserre. — Monluc demande qu'on lui envoie des vivres au camp de La Terrade. — Réparations aux deux portes et à l'horloge. — Pour éviter le passage des gens de guerre, on se résout à imposer une somme pour le parti de l'Union. — Prisonniers détenus comme ôtages à Condom, pour le payement des impositions. — Charrois de pierres pour les constructions qui se font à Lasserre. — Coupe de chênes pour la restauration de l'église. — On informera contre Daniel Vacqua qui a pris des pierres en l'église Saint-Crabary. — Dans une assemblée générale, les habitants décident qu'ils demanderont au Roi ou au Parlement l'autorisation d'imposer sur la juridiction une somme de 550 écus. — Assignation par devant la sénéchaussée de Nérac des fondeurs qui se sont engagés à refaire les cloches dans le cas où elles viendraient à se briser pendant une période de dix ans.

E. Supplᵗ. 2637*. (BB. 8.) (Registre.) — In-4°, 178 feuillets, papier.

**1601-1604**. — Livre des jurades. — Ordonnances de police générale. Articles relatifs aux bois communs. — Assemblée factieuse tenue dans l'église. — On somme l'évêque de Condom de payer le tiers de ce que coûte la restauration de l'église, c'est-à-dire 2 ou 300 écus. L'évêque ne veut donner que 100 écus. Il s'ensuit un procès. — On songe à fonder un hôpital avec le revenu des chapelles. — Contestations au sujet du dénombrement des biens nobles de MMʳˢ de Baulens et de Saint-Berthomieu. — Élections consulaires. — Lettre du seigneur de Lasserre au sujet de l'emprisonnement de quatre individus faussement accusés d'avoir fait violence à une femme. — On informera aux frais de la ville contre Gilles qui avait

offensé un consul. — Selon le désir du seigneur de Lasserre, on lui promet « bonne chère » à son passage dans la ville. — On se charge de l'entretien d'un prédicateur envoyé pour le carême. — États des dépenses. — Arrêtés fixant l'époque des vendanges.

E. Suppl<sup>t</sup>. 2638*. (BB. 9.) (Registre. — In-4°, 236 feuillets, papier.

**1606-1612**. — Livres des jurades. — États des dépenses de la communauté. — Ordonnances de police générale publiées par les nouveaux consuls. — Suite du procès entre la communauté et M. de Saint-Berthomieu, au sujet de la prétention de ce dernier à la possession de biens nobles. — On fera assigner l'évêque de Condom, qui ne veut rien donner pour les pauvres. — On ira saluer le seigneur de Lasserre, sénéchal, qui doit venir à l'occasion du baptême de son fils, et on lui fera un présent de 12 ou 15 écus pour sa table. — Laborde doit jurer qu'il ne détient aucun papier qui puisse être utile à la ville, dans un procès. — On pose des bornes sur les limites du territoire de Nomdieu. — On ne pourra entreprendre de voyage sans passeport. Cette précaution est prise à cause de la maladie contagieuse. — Achat de plomb et de poudre pour la chasse aux loups. — Mesures relatives à la garde et à l'exploitation des bois communs. — Précautions de police pour la tenue des foires. — Imposition pour la construction et la destruction de la citadelle de Condom.

E. Suppl<sup>t</sup>. 2639*. (BB. 10.) (Registre. — In-4°, 319 feuillets, papier.

**1613-1622**. — Livre des jurades. — Exploitation des chênes du bois commun. — On offre à Laborde, député à La Rochelle, 30 livres pour ses frais de voyage. — Réparations aux murailles de la ville. On fera restituer par les particuliers tous les matériaux qu'ils ont pris aux murailles. — Distribution d'armes, piques et arquebuses, aux habitants de la ville qui les payent à raison de 25 à 50 sous la pique ou demi-pique, et 7 livres l'arquebuse. — Emprunt pour la restauration des fossés. — Chute du clocher. — L'évêque de Condom ne voulant payer que le tiers de la reconstruction de l'église, on l'assignera au Parlement de Toulouse. On prend copie d'un arrêt, obtenu par les habitants de Nérac, qui condamne l'évêque à pourvoir aux réparations de l'église et du clocher de Saint-Nicolas. — Les compagnies seront organisées et commandées, chacune, par un consul assisté de deux jurats. — Assemblée générale tenue pour fixer les conditions de la reddition de la ville qui allait être assiégée par le duc de Rohan. Les habitants de Francescas payeront 1,500 livres. Trois ôtages seront retenus en garantie de ce payement. 1615. — Démarches auprès du duc de Rohan, pour obtenir de lui l'annulation des promesses faites. — Prêt d'un tambour. — États des dépenses ordinaires de la communauté. — Proclamation de la paix. — Plaintes à M. de Lasserre contre le régiment de Roquelaure, qui avait commis des excès, pillé et violé. — Chute du dernier pan de mur du clocher. — Visite de l'évêque de Condom à l'église. — Une amende de 20 sous sera infligée aux jurats qui, dûment convoqués, manqueront d'assister aux réunions. — On fera un acte de sommation à l'évêque de Condom, s'il ne veut rien donner pour les pauvres. — Reconstruction de la tour de la porte de Larqué. — Démarches pour empêcher à des compagnies de gens de guerre de passer dans la ville. Le maréchal de Lasserre d'Aubeterre recommande de mettre sur pied le plus grand nombre possible de soldats. — On construit les créneaux sur les remparts. On fera bonne garde. — On prend part à la démolition des murailles de Moncrabeau.

E. Suppl<sup>t</sup>. 2640*. (BB. 11.) (Registre.) — In-4°, 158 feuillets, papier.

**1623-1628**. — Livre des jurades. — Délibérations relatives : à la vérification des biens nobles ; — aux menues dépenses de la communauté. — En 1623 la taille est de 135 livres, le taillon de 40 livres 12 sous, l'entretien des garnisons de 165 livres. La démolition des forteresses figure pour une somme de 65 livres, et la récompense donnée par le gouverneur de Clairac au sieur de Pujols, pour 5 livres 10 sous, etc. — La maison que Jean Bordonalie fait reconstruire sera mise à l'alignement de la rue. — On va saluer le maréchal d'Aubeterre en son château de Lasserre. — Démarches auprès de l'évêque au sujet des réparations de l'église. — On enverra des soldats à Condom pour fêter le duc d'Épernon, à son entrée. —

En 1625, les gages des consuls sont de 30 livres. — Inventaire des archives, parmi lesquelles on signale : le livre des coutumes composé de trente-cinq feuillets de parchemin, une copie de 1619 des mêmes coutumes et trois chartes de confirmation par les rois de France. — Réparations au portail de l'église de Saint-Crabary.

E. Supplt. 2641*. (BB. 12.) (Liasse.) — 3 cahiers de 12, 32, 18 feuillets et 1 pièce, papier.

**1628-1648.** — Jurades. — Liste des consuls de 1628 à 1648, avec les totaux des impositions pour ces mêmes années. — On s'oppose à l'usurpation d'une place vacante dite de Montozin. — Contestations avec le seigneur de Lasserre qui intervenait dans les élections consulaires, au mépris des privilèges de la ville. — Requêtes des consuls et des habitants au duc d'Épernon, gouverneur, qui, faisant droit à leurs plaintes, casse par une ordonnance les nominations faites par la force et autorise une nouvelle élection entourée de toutes garanties de liberté. — Le seigneur de Lasserre s'étant révolté contre cette décision, le duc d'Épernon ordonne au vice-sénéchal d'investir le château de Lasserre. — Règlements des logements des gens de guerre et des frais de l'expédition. 1634. — On décide en assemblée générale qu'on ira supplier l'évêque de Condom de racheter la seigneurie de Francescas, que possédaient ses prédécesseurs et que le seigneur de Lasserre avait acquise aux enchères. — Redditions de comptes.

E. Supplt. 2642*. (BB. 13.) (Registre.) — In-4°, 109 feuillets, papier.

**1638-1646.** — Livre des jurades. — Plaintes contre les soldats de la garnison. On s'efforce d'obtenir une exemption du logement des gens de guerre. — On suppliera l'évêque de Condom de faire célébrer les offices religieux, ainsi qu'il est convenable. — États des dépenses de la communauté et redditions de comptes. — Détention à Nérac de Pierre Guillaume, pour assurer le payement des impositions de la ville de Francescas. — Délibérations relatives : à la conservation du bois commun; — à la tenue des écoles. — Malgré les arrêts des consuls les habitants refusent de payer leur part de l'ustensile des gens de guerre. — Règlement pour la sonnerie. Les cloches de l'église appartiennent à la communauté. — Exploitation des bois communs. On trace des chemins dans ces bois — État des dettes de la communauté, qui s'élèvent à plus de 10,000 livres. — Le bois commun, d'une contenance de 70 cartelades, sera vendu aux habitants de la ville. — Procès contre les auteurs de dégâts dans les bois. — Passage de troupes. — On met aux enchères la charge de collecteur. — Ordonnance de police générale. — Rôles des sommes à payer pour l'entretien des gens de guerre par les villes des juridictions de Condom, de Fimarcon, de Casteljaloux, de Bazas, de Nérac, de Saint-Georges. — Règlements pour la paye des officiers et des soldats. — (Le registre est détérioré par l'humidité).

E. Supplt. 2643*. (BB. 14.) (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

**1646-1766.** — Administration des consuls. — Arrêt du parlement de Bordeaux, se déclarant seul compétent, à l'exclusion de tous sénéchaux, dans le procès soutenu par la communauté contre le marquis d'Aubeterre, pour le rachat de moitié de la justice, en faveur de l'évêque de Condom. — Élections consulaires. — États des dépenses ordinaires de la communauté. — Délibérations relatives : à l'entretien de la lampe du sanctuaire ; — aux secours à donner aux pauvres ; — à la construction d'une tribune dans l'église ; — à la répartition des tailles. — Démarches pour obtenir l'autorisation de vendre une partie du bois commun. — La comtesse de Lasserre, ayant témoigné le désir que Pierre Capot, cordonnier, fût admis dans la jurade, on décide qu'on maintiendra la coutume d'après laquelle les jurats ne peuvent être nommés qu'au premier jour de l'an, et ne doivent pas être choisis parmi les artisans. — Consultation au sujet du droit de préséance des consuls, contesté par les juges.

E. Supplt. 2644*. (BB. 15.) (Registre.) — In-4°, 377 feuillets, papier.

**1647-1657.** — Livre des jurades. — Nouvelles réparations au clocher. — Requêtes pour obtenir

l'autorisation d'imposer la ville. — Délibérations relatives à la garde du bois. — Vaqua, consul, expose longuement les griefs que la communauté a depuis longtemps contre les seigneurs de Lasserre d'Aubeterre et en particulier contre le seigneur actuel qui s'est rendu intolérable par ses « violances, excès, vexations et persécutions ». Il propose d'aller de nouveau supplier l'évêque de Condom de vouloir bien racheter la seigneurie de Francescas. De plus il faut aller se plaindre au duc d'Epernon. Ses propositions sont adoptées. Député pour ces affaires, il rend compte de ses démarches. Il a obtenu des ordonnances qui annulent les élections consulaires faites par le seigneur. — On s'engage à fournir à l'évêque de Condom une somme de 3,325 livres, pour l'aider à racheter la seigneurie. — Actes de sommation et de consignation de la somme, faits par le procureur de l'évêque au marquis d'Aubeterre, pour le rachat de la seigneurie. — Acte d'opposition fait par Vaqua, consul, à la consignation de la somme de 3,325 livres. Le seigneur de Lasserre doit à la communauté la somme de 10 à 12,000 livres. — Assemblée générale au sujet du payement de l'ustensile des gens de guerre. M. de Lasserre a déclaré qu'il ne payerait les tailles des biens de sa maison ni pour le passé ni pour l'avenir. — États des tailles et des dépenses ordinaires de la communauté. — Rigal, consul, est fait prisonnier et conduit à Condom, parce que la ville ne paye pas ses impositions. — Ordre du prince de Condé pour le départ de la compagnie du duc d'Enghien logée à Francescas (21 octobre 1651). — Mauvais état des portes, des ponts-levis, des routes qui avoisinent la ville. — Les habitants achèteront des armes et des munitions pour la défense commune. — Labordasse qui a insulté et menacé un particulier sera emprisonné et déféré à la justice. — Le passage de l'armée du comte d'Harcourt (16 mars 1652) ruine la ville. La disette s'ajoute à cette calamité. — Vu la nécessité du temps, toutes sortes de denrées pourront être introduites dans la ville, sans tirer à conséquence. — Le comte d'Harcourt exempte la communauté du logement des gens de guerre. — Lettre du comte de Lasserre, au sujet de la garnison de son château. — Ordonnance du comte d'Harcourt pour réprimer les excès commis par ses troupes et pour faire armer toute la population du pays contre les ennemis (8 avril 1652). — Après avoir refusé l'entrée de la ville à trois habitants qui avaient servi sous les princes, on consent à les recevoir, en prenant acte de leur promesse d'être désormais fidèles au Roi. Ce fait provoque des explications avec le lieutenant des armées royales. — Taxe de la boucherie. — Emprunt pour payer au comte d'Harcourt la somme de 600 livres qu'il impose sur la communauté. — Le juge royal prétend exercer la justice criminelle et *politique* qui a toujours appartenu aux consuls. — Présent envoyé au comte de Lasserre, en reconnaissance des services qu'il a rendus à la communauté pendant la guerre. — Garde de la ville pour prévenir l'envahissement de la maladie contagieuse, qui sévit à Fieux, à Nomdieu et même dans la banlieue. La plupart des habitants de Fieux succombent. Leur curé, déclaré *infect* pour avoir secouru les malades, est confiné par eux dans une hutte en planches non loin de Francescas. Les consuls de cette dernière ville l'autorisent à se réfugier pour y faire sa quarantaine dans l'église de Saint-Caprais, qui est à l'extrémité de leur juridiction. — Défense de sortir de la ville sans l'autorisation des consuls et des commissaires de la santé. — Vignaux, boucher, qui avait vendu de la viande à deux sous au-dessus du prix taxé, est condamné à 10 livres d'amende. — Ordonnance du Roi, mandant aux communautés de produire leurs comptes généraux de dépenses des années 1647 à 1653. — On se désiste de toute poursuite contre Balmont de Laprade, qui, ayant souffleté un consul, a consenti à demander pardon à la jurade et à l'offensé. — Ordonnance de police générale. — Note de la solde des gens de guerre en l'année 1639.

E. Suppl. 2645. BB. 16. Registre. — In-4°, 197 feuillets, papier.

**1657-1661**. — Livre des jurades. — Vérification des biens nobles. — Réparations à la toiture du clocher, à la muraille près de la porte de Larqué. — Il y aura dans l'hôpital un hospitalier et une hospitalière. — Élections consulaires et proclamations des des ordonnances de police générale, à l'avènement des consuls. — Contestations avec le juge royal au sujet de la compétence en matière criminelle. — Chute de la muraille de la porte de Bordeaux. — Délibérations relatives : aux dettes et aux créances de la communauté; — à la conservation des bois communs. — La moitié des pages du registre est rongée par l'humidité.

E. Suppl[t]. 2646*. (BB. 17.) (Registre.) — In-folio, dérelié et incomplet, 102 feuillets, papier.

**1660-1665**. — Livre des jurades. — Sommation faite aux consuls par Hyacinthe Bougin, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, d'avoir à lui payer la somme de 30 livres, qui lui reste due pour sa prédication du carême. — Gratification de 50 livres au sieur Darq, médecin, qui a bien voulu revenir d'Agen et s'établir en ville où il n'y a pas d'autre médecin, ce qui fait que nombre de pauvres manquaient de soins. — Il est décidé dans deux jurades « que les sieurs de Bourgade et Lafontan, consuls, « seront privés de gaiges consulaires en cas qu'ilz ne « se trouverait à faire les fonssions qu'ilz sont « obligé, comme de se truver dans la présant maison « de ville à toutes assemblées, dans l'églisse s'assoir « au banq des cònsulz, se truver aulx processions et « autres fonssions publicques, tant pour acister aulx « sainctz servisses divyns que à ceulx du roy et du « publicq ». — Fondation d'un marché chaque jeudi. — Pierre Claverie, maître fondeur d'Agen, qui a fondu une cloche pour la communauté, « refuze « d'acister à pesser lad. cloche et s'acorder d'un « maistre fondeur pour savoier sy lad. cloche est « sonante et rajsonante ». On s'adressera à un autre fondeur pour ces vérifications. — Vente aux enchères de 50 cannes de bois pour le prix de 205 livres. — Pavage des rues. — M[me] d'Aubeterre, religieuse au couvent du Chapelet d'Agen, fait des démarches pour fonder à Francescas un couvent de son ordre. — Contestations avec le sieur de Beaulens qui refuse de payer les tailles pour des propriétés qu'il prétend être nobles. — La peste sévissant dans la province, un grand nombre de pauvres se réfugient dans la ville « à cause de l'hospital qu'il y « y a en icelle ». La jurade cherche à remédier à cet abus. — Réparations à l'horloge. — Vérification des dettes de la communauté par M. de Laville, premier élu de l'élection d'Agenais.

E. Suppl[t]. 2647. (BB. 18.) (Cahiers.) — In-4°, 41 et 65 feuillets, papier.

**1675-1683**. — Jurades. — Lettre du comte de Lasserre, désignant, sur l'ordre du gouverneur, les quatre candidats à nommer consuls. — On ne fait nulle opposition à cet ordre. — La levée des tailles doit se faire en prenant pour base l'évaluation de la contenance totale des terres de la juridiction, portée sur le cadastre à 4,612 cartelades. — Marché pour lambrisser l'église paroissiale. — Délibérations relatives à l'administration de l'hôpital. — Liste complète des biens nobles. — Réception d'un jurat. — Acte d'opposition d'un consul à l'exécution de certaines mesures décidées sans son concours dans des assemblées tenues irrégulièrement. On avait résolu de payer 481 livres pour partie de l'aliénation de la seigneurie de Francescas, en faveur de l'évêque de Condom. — Lettre de Roquelaure, gouverneur, recommandant des candidats pour les charges de consuls. — Remarques sur les diverses sonneries, en usage pour les funérailles, selon le rang des défunts. — Tous les habitants sont tenus de produire des états des biens aliénés depuis l'année 1550. — La communauté doit payer la location du presbytère. — Des feuilles en parchemin d'un missel du XIV[e] siècle servent de couverture aux cahiers. Sur l'une de ces feuilles est insérée une note relative à la famine de l'année 1595.

E. Suppl[t]. 2648*. (BB. 19.) (Cahiers.) — In-4°, de 58, 55, 23, 14, 27 feuillets, papier.

**1697-1751**. — Jurades. — Délibérations relatives : à la répartition des tailles ; — à la vérification de quelques biens nobles ; — aux menues dépenses de la communauté. — Élections consulaires. — Mauvais état de la charpente de l'église. On demandera à l'évêque de Condom de donner quelque chose pour les réparations. — Tirage au sort pour les recrues. — Discussions sur la prétention du vicomte de Juliac et d'autres gentilshommes de posséder des biens noblement. — La ville doit fournir trois miliciens. — Réparations au clocher endommagé par la foudre. — Impositions diverses. — Établissement d'un grand chemin de Condom à Nérac.

E. Suppl[t]. 2649*. (BB. 20.) (Cahiers.) — In-4°, 192 feuillets, papier.

**1743-1770**. — Jurades. — Accord proposé au juge ordinaire par les consuls, sur des questions contestées d'attributions et de préséances. — Plaintes au

sujet de nombreuses contraventions aux règlements de police. — Impositions et dépenses communales. — Dégâts causés par la grêle et par le débordement de l'Auvignon. — Nominations de trois experts pour la visite des propriétés endommagées. — Nominations de deux administrateurs, d'un syndic et d'un trésorier de l'hôpital. — Réparations aux presbytère. — État des biens nobles. — Le duc d'Aiguillon est choisi pour médiateur entre la jurade et de Basignan, juge royal, qui prétendait avoir le droit de tenir ses audiences dans la maison de ville. Deux commissaires chargés d'étudier les précédents, reçoivent communication des archives dont ils donnent récépissé. — Ordonnances du maréchal, comte de Thomont, commandant en Guienne, pour la police des hôtelleries, la surveillance des étrangers, l'interdiction des assemblées et du port d'armes (1757). — Le 6 octobre 1759, décès d'Étienne-Philippe de Narbonne-Pelet, en son château de Lasserre. Les consuls de Francescas écrivent une lettre de condoléances à sa mère. — Deux grands orages de grêle en juin 1760. On dressera un état des pertes pour l'adresser à l'intendant. — Rejet d'une requête de la demoiselle veuve Dulong, qui prétend posséder des biens nobles, attendu que la communauté ne reconnaît pour gentilshommes que ceux qui ont fait la remise de leurs titres au secrétariat du procureur général de la Cour des Aides. Même décision pour la demoiselle Labat. — Régularisation des corvées pour la réparation du presbytère. Il y a 180 charrois de pierre. On prétend obliger le curé à nourrir les bouviers. — Le 30 mai 1761, grêle et débordement des ruisseaux. — Requête à l'intendant pour obtenir l'autorisation de faire un chemin « du côté de Lectoure vers Nérac ». — Protestation contre les curés qui prétendent percevoir la dîme sur les fourrages dits *ourbeilles* ou *barbotes*. — Création de la milice bourgeoise. — Députation envoyée au château de Lasserre auprès de M<sup></sup>me de Narbonne-Pelet, dame en paréage avec le Roi de la juridiction (1762). — Orages de grêle quotidiens du 30 avril au 9 mai 1763. — Procès-verbal de réunion générale des habitants pour protester contre la prétention des curés de faire payer « la dixme de « la vesce et autres grains insolites ». — Au cours d'une grande sécheresse, les consuls défendent de puiser de l'eau aux fontaines pendant la nuit (août 1767). — Des chiens enragés ayant mordu quelques enfants, les consuls ordonnent que tous les chiens dans la juridiction seront tenus enfermés par leurs propriétaires pendant 40 jours et que ceux qui offriraient les symptômes de la rage seront abattus à peine de 25 livres d'amende applicables aux réparations de l'hôtel de ville (1770).

E. Suppl<sup></sup>t. 2650*. BB. 21. (Cahiers.) — In-F°, 211 feuillets, papier.

**1771-1789.** — Jurades. — Le 27 juin 1771, un ouragan détruit le tiers des récoltes. — Condoléances adressées à Madame la Marquise de Monteton, à l'occasion du décès de sa fille, co seigneuresse avec le Roi de la juridiction. — Décès de la marquise de Monteton et Poudenas, comtesse de Lasserre (mai 1672). On adresse une lettre de condoléances au marquis de Monteton. — Réparations à l'horloge. — Les aubergistes ne doivent acheter que des vins de la juridiction tant que la récolte des habitants n'est pas épuisée. — Pourparlers avec l'évêque de Condom au sujet de la dîme des menus grains qui est insolite. — Précautions pour éviter l'épizootie qui, malgré les barrières, éclate dans la juridiction. — « Il est « convenu d'une voix unanime que le sieur Lasmoles demeurera pour agrée et receu pour remplir les fonctions de régent et, comme les gages « qui s'élèvent à la somme de deux cents livres par « an sont trop modiques, lesdits sieurs assemblés « délibèrent que les particuliers qui voudront envoyer « leurs enfants aux écoles payeront scavoir : pour « les abécédaires, par mois et d'avance, 5 sols; pour « ceux qui écriront, 10 sols; pour ceux qui écriront « et compteront, 15 sols, et pour ceux qui étudieront le latin, 20 sols. Les écoles s'ouvriront à la « Saint-Luc jusques au 8 septembre, selon l'usage. « Et le tems de l'école sera, pendant le printemps, « l'été et l'automne, depuis 7 heures du matin jusques à 9 heures et demi, et, pendant l'hiver, les « écoles s'ouvriront à 8 heures du matin jusques à « dix et demi; et, pour le tantôt, les écoles s'ouvriront à une heure après-midi jusques à trois heures « et demi en toute saison » (1771). — Nomination de Crechent comme greffier de la communauté par lettres patentes du Roi. — Barada lègue 100 livres à la communauté à la condition que l'on construira une école. — Grand orage de grêle, le 9 avril 1777. La même année les récoltes avaient été éprouvées par 13 gelées, ce qui amena une disette. La jurade demande à l'intendant l'autorisation : de créer un

bureau de charité; — de faire un chemin rejoignant la grande route de Nérac à Condom. Déjà le marquis de Monteton a fait les trois quarts de cette route, il construit à ses frais un pont sur la Bayse (1777). — Tableaux de ceux qui sont exempts de la charge de collecteur et de ceux qui sont appelés à l'exercer. — Distribution aux pauvres de 13 quintaux de riz et de 4 *carteaux* de fèves. — Taxe de la boucherie : la livre de veau de 40 onces, 13 sous; la livre de mouton et d'agneau, 12 sous. — Difficultés pour le bornage de la juridiction du côté de Nomdieu. — Le comte de Dijeon, seigneur de Lasserre et de Francescas, propose de donner 1,000 livres pour la construction d'un pont sur la Bayse. — Création d'un bureau de charité extraordinaire à cause du grand nombre de pauvres (mars 1789). — Cahier des doléances du tiers état de la ville de Francescas. 1° « Il faut apporter des bornes aux lettres de cachet ». 2° « Qu'il soit ordonné de la manière la plus solen« nelle par un acte autantique et permanent que la « nation seule a droit de s'imposer, c'est-à-dire « d'accorder ou de refuser les subsides, d'en régler « l'étandue, l'emploi, l'assiette, la répartition. 3° De « fixer irrévocablement le retour périodique et régu« lier des Etats Généraux au terme de quatre ans ». 4° Que toutes les lois générales, permanentes et bursales soient faites par les Etats généraux avec le concours du Roi et du consentement de la nation; elles porteront pour préambule *De l'avis et consentement des trois états du royaume*. 5° Que les lois d'administration et de police promulguées et exécutoires dans les intervalles des sessions des états seront soumises à la ratification des états. 6° Confirmer les capitulations et les traités qui unissent les provinces à la couronne. Assurer le maintien de toutes les propriétés particulières. 7° Restaurer le privilège des villes et le régime municipal. 8° Rétablir les états particuliers. 9° Ne rien changer au titre et à la valeur des monnaies sans l'assentiment des états généraux. 10° Suppression des milices et des corvées. 11° Déclarer le tiers état capable de tous emplois. 12° Déclarer les ministres responsables de toute déprédation dans les finances. 13° Liberté de la presse et suppression de la censure. 14° Suppression des committimus. 15° Les députés voteront la constitution avant d'accorder aucun subside. 16° Réforme des abus dans l'administration civile et criminelle. 17° Convocation des états dans deux ans. 18° La moitié des dîmes doit être appliquée à l'entretien des pauvres et aux églises. 19° Les dîmes ne seront que du douzième et non du septième, du huitième ou du neuvième comme dans le Condomois. 20° Affranchissement des droits perçus par la Cour de Rome pour la collation des grands bénéfices. 21° Abolition des droits de prélation, de lods et ventes, règlement pour le retrait féodal. « Les états prochains devront s'occuper du « rachat des droits féodaux introduits dans des siè« cles d'ignorance et de barbarie et qui concourent « avec les dîmes ecclésiastiques à la misère des « peuples. » — Création d'un comité permanent et d'un régiment national (20 août 1789).

E. Suppl^t. 2651*. (BB 22.) (Liasse.) — 17 pièces, papier.

**1761-1784.** — Extraits de délibérations et actes des consuls. — Sommation faite aux curés de la juridiction d'avoir à se désister de leurs prétentions sur les dîmes des menus grains (1766). — Consultation donnée par Tuquo, avocat à Bordeaux, sur la validité de l'élection d'un échevin. — Prorogation du bail des boucheries pour 3 ans. — Lettres du roi Louis XVI portant renouvellement du maire et des consuls de la communauté de Francescas (1775). — Déclaration de Léon de Malvin de Montazet, commandeur des terres de Nomdieu, au sujet d'une plantation de bornes sur les limites de la juridiction de Francescas (1782).

E. Suppl^t. 2652. (CC. 1.) (Registre.) — In-4°, 166 feuillets, papier.

**1553.** — Cadastre de la juridiction de Francescas, par noms de propriétaires. Les mesures employées sont la cartelade et l'escat. Confrontations. — Articles : Guillem de Lestrade; — Guillaumet de Batz; — Marquesa de Caussens; — Micheu de Lestrade; — Peyron de Saint-Pé. — Table.

E. Suppl^t. 2653. (CC. 2.) (Registre.) — In-folio, 339 feuillets, papier.

**1622.** — Cadastre de la juridiction de Francescas, établi dans les mêmes conditions que le précédent. Chapitres à part pour les propriétaires forains. — Articles : M. Lussan de Lasserre; — Jean La-

borde, capitaine; — Jean Biguos, notaire; — le maréchal d'Aubeterre; — Jean Figuès, notaire; — Pierre Ducos, juge; — Jean Sabathé, capitaine. — Table.

E. Suppl^t. 2654. (CC. 3.) (Registre.) — In-folio, 408 feuillets, papier.

**1648.** — Cadastre de la juridiction de Francescas, établi dans les mêmes conditions que les précédents. — Articles : Antoine de Caumont; — Charles de Campaigno; — M. de Beaulens; — le marquis d'Aubeterre. — Table.

E. Suppl^t. 2655. (CC. 4.) (Registre.) — In-4°, 430 feuillets, papier.

**1670.** — Cadastre de la juridiction de Francescas, établi dans les mêmes conditions que les précédents. — Articles Vidau Vivent, capitaine; — les hoirs de Louis Dudrot, capitaine; — biens nobles de M. de Beaulens, sieur de Saint-Barthélemi. — Fragment d'une table. Le registre est détérioré par l'humidité.

E. Suppl^t. 2656. (CC. 5.) (Registre.) — In-4°, 395 feuillets, papier.

**XVII^e siècle.** — Cadastre de la juridiction, établi comme les précédents. — Articles : François Bacqua; — Guillem de Moncoucut; — Guiraud Dubédat; — Jannon Sabathé, capitaine; — Naudette de Lapérnse; — Vital Sainte-Fauste, capitaine. — Table.

E. Suppl^t. 2657. (CC. 6.) (Registre.) — In-folio, 219 feuillets, papier.

**XVIII^e siècle.** — Cadastre de la juridiction de Francescas, établi comme les précédents. — Les 2 premiers feuillets manquent. 22 feuillets sont détachés.

E. Suppl^t. 2658. (CC. 7.) (Registre.) — In-4°, 252 feuillets, papier.

**1619-1651.** — Livre des charges et décharges, par noms de propriétaires, avec des renvois au cadastre pour l'énumération des biens et des blancs pour inscrire les mutations. — Articles : chapelles de Saint-Jean, de Moussaron, de Saint-Nicolas, de Notre-Dame de Consolation, de Sainte-Catherine; — le maréchal d'Aubeterre; — M. de Beaulens; — Pierre Labat, capitaine. — Table.

E. Suppl^t. 2659. (CC. 8.) (Registre.) — In-4°, dérelié, 221 feuillets, papier.

**1669-1705.** — Charges et décharges. Même méthode que pour le registre précédent.

E. Suppl^t. 2660. (CC. 9.) (Registre.) — In-4°, 482 feuillets, papier.

**1632-1647.** — Livre d'enquête sur la vérification des comptes de la commune et des pièces justificatives faite par des arbitres, en raison de difficultés entre les consuls et leurs trésoriers. — Articles relatifs : à l'exploitation des chênes du bois commun; — aux dépenses causées par le passage des gens de guerre.

E. Suppl^t. 2661. (CC. 10.) (Cahiers.) — In-folio, 29 feuillets, papier.

**1735.** — Rôle de la taille. — Le total des impositions est de 6,427 livres.

E. Suppl^t. 2662*. (CC. 11.) (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 31 pièces, papier.

**1535-1623.** — Tailles et comptes de la communauté. — Copies : de lettres closes adressées par François I^er au sénéchal d'Agenais et relatives au fait des aides; — des délibérations de la jurade au sujet de la vente aux enchères des biens temporels que les évêques de Condom possédaient autrefois dans la juridiction de Francescas. — Contrat de vente de certaines propriétés de la ville. — Assiette des tailles en 1591. — Vente du droit des boucheries à Paul d'Esparbès de Lussan. — Le cahier de reddition des comptes des années 1591 à 1600 contient quelques extraits de procès-verbaux des délibérations de la jurade, notamment ceux qui se rapportent au

nouvel arpentement de la juridiction. — Ordonnance des commissaires liquidateurs des droits de francs-fiefs pour la saisie des biens nobles non déclarés qui appartiennent à des roturiers (1605). — États des biens roturiers que le seigneur de Lasserre possède dans la juridiction (1620 et 1623). — Procès-verbaux de reddition des comptes des années 1617 à 1620.

E. Supplt. 2663.· (CC. 12.) (Liasse). — 4 cahiers, 6, 31, 82, 21 feuillets et 9 pièces, papier, dont 1 imprimée.

**1626-1647.** — Comptes de la communauté. Les comptes sont vérifiés par le juge royal. Ils comprennent les sommes payées pour les tailles et pour le taillon, ainsi que les dépenses particulières de la ville. — Commission donnée par le roi à Pierre de Gourgue, président au bureau des finances, pour vérifier les droits d'octroi des villes. — État de ce que la maison de Lasserre doit pour les tailles à la communauté de Francescas. — Cahier de résumé des comptes des années 1628 à 1642, avec les totaux des recettes perçues par les consuls et des dépenses qu'ils ont faites. — Mémoire pour Denys de Polastron, commandeur au Nomdieu, contre les consuls de Francescas, dans un procès que ceux-ci lui avaient intenté pour le payement des tailles. Ce mémoire relève un appel d'une sentence de la sénéchaussée. — Compte de l'année 1630, rendu par Isaac Guillaume, consul : ventes de chênes du bois commun; — 30 livres de gages à chacun des consuls; — gages de manœuvres employés à la démolition de Lavardac; — construction d'un pont de pierre sur l'Auvignon, 37 livres; — au messager qui est allé chercher à l'évêché de Condom le tableau qui est au grand autel, 3 livres. — Démarches faites auprès du seigneur de Lasserre, en 1646, pour le maintien des privilèges de la ville.

E. Supplt. 2664*. (CC. 13.) (Liasse.) — 19 pièces, papier.

**1631-1636.** — Comptes de la communauté. Péages. — Recettes et dépenses de l'année 1632. — Démarches pour être exempté de contribuer à la démolition d'Éauze. — Copie d'un arrêt de la Cour des Aides de Guyenne, daté d'Agen, rendu en faveur de Claude Le Mas, fermier de la coutume de Bayonne, défendant à peine de 500 livres d'amende aux fermiers de la foraine de Toulouse et de Narbonne de détourner des routes de la Guyenne les marchands qui se rendent en Espagne, autorisant ledit Le Mas à établir un surveillant sur la frontière de l'Armagnac. — Ventes de chênes. — Voyages des procureurs de la communauté. — Simples mentions des frais pour la poursuite des procès contre le recteur Doualle et contre le marquis d'Aubeterre. — Sommations faites par les collecteurs pour le payement de tailles, et vente aux enchères des biens saisis, etc.

E. Supplt. 2665*. (CC. 14.) (Liasse.) — 2 cahiers, 28 et 38 feuillets; 6 pièces, papier.

**1637-1639.** — Comptes de la communauté. — État des villes qui doivent encore leur quote-part de la contribution pour l'entretien de deux compagnies du régiment d'Albret. — Dépenses de l'année 1637 : gages de l'horloger, 4 livres 10 sous. — Solde de la garnison. — Envois de blé à l'armée de Bayonne, etc. — Enquête pour la vérification des comptes.

E. Supplt. 2666*. (CC. 15.) (Liasse.) — 2 cahiers, 26 et 41 feuillets; 6 pièces, papier.

**1638.** — Comptes de la communanté. — Clauses de la ferme de la boucherie. — Frais de logement et d'entretien des gens de guerre. — Note sur une transaction entre les consuls et la maréchale d'Aubeterre, pour le payement des tailles. — Compte rendu par Daniel Bigos : gages d'un consul, 30 livres. — Deux compagnies tiennent garnison dans la ville de Francescas. Les sommes affectées à leur entretien sont levées sur tout le pays, suivant la répartition faite par le lieutenant général de Condom. — Logement et subsistance de deux compagnies pendant cinq jours, 495 livres. — Passage de compagnies du régiment de Ventadour, etc.

E. Supplt. 2667*. (CC. 16.) (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 51 pièces, papier.

**1639-1650.** — Pièces sans date du XVIIe siècle. — Comptes de la communauté. — État des ventes de chênes du bois commun. — Emprunt de 120 livres à

Jacob, marchand de Nérac, pour les frais des milices. — Compte rendu par Vacqua Lamoliasse, consul, en 1639, mentionnant : le passage de la compagnie des chevau-légers de M. de Saint Simon ; — la mort de M. de Baulens. — Constitution par la communauté d'une rente de 75 livres en faveur du collège de Nérac, tenu par les religieux « de la doctrine crestienne ». — Difficultés soulevées dans la reddition des comptes par la négligence ou la mauvaise volonté du marquis d'Aubeterre à payer les impositions. — Mémoire contre le sieur de Juliac, dans le procès qu'il soutient pour faire reconnaître la nobilité de ses biens

E. Suppl^t. 2668*. CC. 17. (Liasse.) — 27 pièces, papier, dont 2 cahiers de 79 et 41 feuillets.

**1650-1667** — Comptes de la communauté. Pièces justificatives. — Vérification du compte rendu par Guillaume Cabos. Notes en marge des articles contestés. — Fournitures pour la cavalerie et pour l'artillerie de l'armée de Guyenne. — Passage du régiment de Saintonge. — Achat de trois épées, 9 livres. — Frais de voyage des procureurs de la communauté envoyés à Nérac, à Condom. — Dépens du procès contre le sieur de Baulens, qui refusait de payer les tailles, sous prétexte que ses biens étaient nobles.— Compte rendu par Antoine Lestrade, en 1667. Recettes : 3,550 livres pour le principal ; 106 et 130 livres, payées en conséquence des ordonnances de l'intendant par M. de Beaulens et le marquis de Juliac, pour leurs biens prétendus nobles.

E. Suppl^t. 2669*. CC. 18. (Liasse.) — 30 pièces, papier, dont 2 imprimées.

**1668-1681**. — Comptes de la communauté. Pièces justificatives. — Déclaration du Roi au sujet de la forme de la reddition des comptes des communautés. — Pièces diverses relatives au payement des dettes de la communauté. — Mémoire des frais faits au Conseil du Roi pour la poursuite du procès contre M. de Baulens : total, 410 livres 12 sous, sans compter les vacations de Lecuntier de Fleurval, avocat, qui s'élèvent à plus de 12 louis d'or. — Pour une mission du Carême, 50 livres. — Pour les gages de chaque consul, 15 livres.

E. Suppl^t. 2670*. CC. 19. (Liasse. — 162 pièces, papier, dont 1 imprimée.

**1681-1760**. — Comptes de la communauté et pièces justificatives. — Pièces du procès intenté par la communauté au vicomte de Juliac pour l'obliger à payer les tailles. — Quittance de la somme de 200 livres, délivrée par Dansas, charpentier, pour des réparations à l'église, au clocher et à la porte de Larqué. — En 1723, la recette est de 7,665 livres et la dépense de 7,535 livres. — Quittance de 100 livres des gages de la régente. — En 1739, recette 7,827 livres, dépense 7,856 livres. — Quittances de sommes diverses, délivrées par Jean Morel et par Germain de Valcourt, receveurs des tailles de l'élection de Condom. — Ordonnance de Tourny, intendant, portant qu'un syndic sera nommé par une assemblée générale dans chaque communauté des élections d'Agen et de Condom où il n'y a ni receveur ni trésorier, aux fins de procéder à la vérification des comptes des 29 dernières années (1746).

E. Suppl^t. 2671*. (EE. 1. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1535-1760**. — Lettres : de François I^er ordonnant d'employer les deniers communs aux travaux de fortification ; — du duc d'Épernon, exemptant les habitants de Francescas des logements militaires. — Ordres : du duc d'Épernon, de loger deux compagnies du régiment de Calonges ; — de M. Dubernet de Mazères, d'envoyer les miliciens à Nérac. — Autorisation accordée par le duc de Richelieu, gouverneur, aux consuls de Francescas, de prendre douze fusils pour faire les patrouilles.

E. Suppl^t. 2672. (FF. 1.) (Liasse. — 3 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

**1625-1662**. — Pièces d'un procès soutenu par Bernard de Patras, écuyer, sieur de Campaigno, syndic constitué par la majorité des habitants de Francescas, contre les consuls dudit lieu, qu'ils accusent d'avoir détruit les bois appartenant à la communauté pour s'appliquer les produits de ces ventes. — Requêtes aux fins d'obtenir la révision des comptes des consuls et les fulminations ecclésiastiques. — Infor-

mations et débats contradictoires. — Sentences, l'une du sénéchal, l'autre arbitrale, concernant le bornage des terres du sieur commandeur de Nomdieu et celles de la juridiction de Francescas. — Procès-verbaux de la vente aux enchères de diverses parcelles de bois taillis appartenant à la communauté.

E. Supplt. 2673*. (FF. 2.) (Registre.) — In-4o, 319 feuillets, papier.

**1657-1666.** — Information faite par Jean Bigou, juge royal à Francescas, au nom du comte de Lasserre, co-seigneur de ladite ville, au sujet des ventes de bois faites par les consuls.

E. Supplt. 2674*. (FF. 3.) (Registre.) — In-4o, 213 feuillets, papier.

**1667.** — Information faite par Jean Bigou, à la requête de Charles de Bazon, seigneur de Baulens, et de Charles de Patras, seigneur de Campaigno et de Ligardes, au sujet de la vérification des dettes de la communauté, et spécialement des ventes de bois consenties par les consuls.

E. Supplt. 2675*. (FF. 4.) (Liasse.) — 1 cahier, 65 feuillets et 10 pièces, papier.

**1669-1728.** — Suite de l'information faite par Jean Bigou sur les ventes des bois appartenant à la communauté.

E. Supplt. 2676*. (FF. 5.) (Liasse.) — 16 pièces, papier.

**1562-1676.** — Pièces incomplètes d'une information faite sur les voies de fait commises dans la ville de Francescas par ceux de la R. P. R. qui avaient pris les armes sous la conduite d'un prêtre marié. — Informations : contre R..., accusé d'avoir donné un coup d'épée à Jacques Labadie ; — au sujet d'un vol de gerbes de blé ; — sur des voies de fait. — Procès-verbal de la visite des corps de M. de Saint-Aignan et du cocher du comte de Lasserre, assassinés dans une émeute soulevée par un consul de Francescas.

E. Supplt. 2677. (GG. 1.) (Registre.) — In-4o, 24 feuillets, papier.

**1609-1614.** — Paroisses de Notre-Dame de Francescas et de Saint-Orens. — Baptêmes : d'Antoine et de Bertrand de Roustaing, fils de Jean et d'Antonie de Caumont, baptisés cinq mois après leur naissance ; — de Jeanne Labat ; — de Françoise Capot. — Familles Saint-Pé, Coulin, Artiguelongue, de Vidos, Comère, Milon, Courèges, Duportau, Duprat, de Garros, Laumon, Dumouché.

E. Supplt. 2678. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4o, 325 feuillets, papier.

**1647-1692.** — Notre-Dame et Saint-Orens. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Tourterel, Tholose, Bourratier, Goudin, Dubouich, Coulin, Nogaro, Ducousso, Faget, Dasque, Sauvage, Capot, Narp, Dupervil, Landas, Lafage, Lavoupilière, Bax, Planté, Birelechic, Labadie. — Signatures d'environ un quart des parties ou des témoins.

E. Supplt. 2679. (GG. 3.) (Registre.) — In-4o, 232 pages, papier.

**1679-1689.** — Notre-Dame. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles de Basignan, Barada, Goux, Denups, Bigos, Marracon, Cassoulet, Beaumont, Biben, Jougla, Capdeville, Argelé, Sabaté, Seignourel, Mouliné, Cabos, Dupré, Lapeyronie, Clamens, Daguilhe, Lafontan, Monteaulieu. — La maladie qui a causé les décès est fréquemment indiquée dans les actes.

E. Supplt. 2680. (GG. 4.) (Cahiers.) — In-4o, 379 feuillets, papier.

**1700-1737.** — Notre-Dame. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Burbas, Lucante, L'Hérisson, Lartigue, Labat, Lagassat, Bourratière, Tonnelé, Dubouchs, Denux, Lhérété, Labole, Cassaigneau, Lussagnet, Caignieu, Capot, Dupré, Betous, Labarrière, Artiguelongue, d'Aux de Lescout, Poitevin.

E. Suppl[t]. 2681. GG. 5. (Cahiers.) — In-8°, 90 feuillets, papier.

**1705-1769.** — Notre-Dame. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Labadie, Pordensan, Casenave, Castaing, Ducoumet, Ducros, Lassoujade, Lanegrand, Vergès, Pléchac, Demay, Talenton, Lapalue, Figuès, Lestrade, Dupeira, Dulon, Saint-Pé. — Baptême de Catherine Ducasse, administré « au désert ».

E. Suppl[t]. 2682. GG. 6. (Registre.) — In-4°, 981 feuillets, papier.

**1737-1780.** — Notre-Dame. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Sarreméjan, Laborde, Capuron, Fallières, Cailhavet, de Basignan, Laterrade, de Laroche, de Bigos, de Gaün d'Aiguillon, Garas, Pons, Saint-Mezard, Roussel, Bax, Dupron, Blad, Birelechic, Serret, Gélas. — Nombre des communiants en temps pascal ; 748 en 1777 ; 717 en 1780. — Les folios 319 et 373 sont lacérés. — Registre relié par M[e] Beaucaire, à Francescas, le 1[er] décembre 1780. Lafite étant curé de Francescas.

E. Suppl[t]. 2683. GG. 7. (Cahiers.) — In-4°, 155 feuillets, papier.

**1780-1792.** — Notre-Dame. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Créchen, Goux, Lascabanes, Laporterie, Gavarret, Labatut, Brucheaud, de Polignac, Garas, Gazères, Mazeret, Cassaigneau, Durieu, Barrère, Lacapère, Lapalue, Pugens, Cadeillan, Gramont, Laborde, Dubroc.

E. Suppl[t]. 2684. GG. 8. (Cahiers.) — In-4° et in-12, 251 feuillets, papier.

**1690-1792.** — Paroisse de Saint-Orens. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bense, Capot, Caillavet, Labadie, Faget, Ducros, Coulin, Dupon, Teulère, Laboubée, Sénat, Talenton, Figuès, Launet, Dutour, Saint-Pé, Lespiau, Gausseran, Lamarque, Poudensan, Ducasse, Sourbès, Lespine, Lacapère, Castets.

E. Suppl[t]. 2685*. GG. 9. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1506-1669.** — Copie d'une requête au Parlement et des délibérations du chapitre de Condom pour statuer sur les réparations à faire à l'église cathédrale de Saint-Pierre de Condom, à l'église des Cordeliers de Nérac, à l'église de Notre-Dame de Francescas. — Marché pour la construction du clocher de l'église de Francescas, passé en 1624. Bernard Marcon et David, maîtres maçons, s'engagent à construire cette tour qui aura 12 cannes et demie de hauteur, moyennant la somme de 1,750 livres. — Décision prise par les vicaires généraux de Condom, pour fixer la quotité à prendre, pour être distribuée aux pauvres, sur les 3,000 livres des dîmes de la paroisse de Francescas.

E. Suppl[t]. 2686*. II. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1532-1582.** — Reçu délivré par Raymond Lebrère, du Nomdieu, de la dot de sa femme Mariette Vignes, consistant en 20 francs bordelais et un trousseau composé d'un lit garni, de 6 draps, de 3 robes, d'une cape et d'un capuchon (1532). — Adjudication par l'archevêque de Bordeaux au seigneur de Lasserre, dernier enchérisseur, des droits seigneuriaux que possède l'évêque de Condom sur la juridiction de Francescas, au prix de 4,325 livres (1582) (1).

### Lamontjoie.

E. Suppl[t]. 2687*. AA. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1298-1784.** — Vidimus par le juge mage d'Agen,

(1) Des documents du moyen âge se rapportant à Francescas ont été publiés ou analysés dans les ouvrages suivants : *Arch. histor. de la Gironde*, t. I, p. 353-370. Voir table t. XX. — *Hist. génér. du Languedoc*, édit. Privat, t. VIII, p. 929. — Rymer, *Acta et Foedera*, t. II, part. I, p. 81, 150 ; t. II, part. IV, p. 77. — Th. Carte, *Rolles gascons*, t. I, p. 55, 106. — J. Noulens, *Documents historiques sur la maison de Galard*, t. I, p. 171, 175, 625, 626.

au nom du roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, en 1315, des lettres patentes de Philippe IV, confirmatives de celles du sénéchal d'Agen de l'an 1298, par lesquelles il fonde la commune de Lamontjoie et lui octroye ses franchises et coutumes. (Document publié par M. Crozet, archiviste du département de Lot-et-Garonne, dans la *Revue historique du droit français et étranger*. Sept.-Oct. 1860 et tirage à part.) — Minute d'une requête par laquelle le maire et les consuls de Lamontjoie demandent à l'intendant l'autorisation d'intervenir dans une instance au Parlement de Bordeaux. Une copie des privilèges de la commune est jointe à cette requête. En marge de cette pièce, on a écrit, au commencement de ce siècle, une petite notice historique et géographique sur Lamontjoie et sur les découvertes de monuments romains faites au lieu dit Laplagne.

E. Suppl^t. 2688*. (BB. 1.) (Registre.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier.

**1648-1669**. — Jurades. — Délibérations relatives : aux dépenses de la commune ; — à la vérification du livre de la taille ; — au règlement des obits ; — aux bans des vendanges ; — aux réparations faites aux portes et aux murailles pendant les troubles de la Fronde ; — aux achats de poudre et à l'armement ; — aux poursuites à exercer contre quelques personnes qui avaient menacé les consuls de mort ; — à une exploitation de chênes du bois commun, faite dans le but d'appliquer les produits de la vente à l'extinction des dettes de la communauté ; — aux logements de trente-six gardes du marquis de Lusignan ; — à la continuation des gardes ; — au passage du quart de l'armée qui revient du siège de Caudecoste. — Les jurats qui ne se rendront pas aux convocations payeront 8 sous d'amende. — Procession générale pour obtenir la cessation de la peste. — Difficultés pour la levée des impositions, à cause de la ruine du pays. — Les reliques de Saint-Louis sont confiées à la garde d'un P. Cordelier. — Plusieurs créanciers de la communauté demandent à être remboursés. — Bans des vendanges. — Les boulangers et les hôteliers devront se conformer à la taxe pour la vente du pain et du vin. — Une niche sera construite au centre du grand autel pour contenir l'image et les reliques de Saint-Louis.

E. Suppl^t. 2689*. (BB. 2.) (Registre. — In-4°, 322 feuillets, papier.

**1686-1758**. — Jurades. — Délibérations relatives aux impositions et aux dépenses diverses de la commune. — Vol d'une pièce de l'horloge. — Actes de remise des reliques de Saint-Louis. — Gages du prédicateur, 30 livres. — Réparations diverses à la maison de ville. — Les PP. Cordeliers sont autorisés à construire une muraille. — Nominations : de miliciens ; — de régents de l'école. — Ferme de la boucherie. — Établissement et rôle de la milice bourgeoise. — Élections consulaires. — Les Cordeliers s'engagent à chanter le *Libera* et le *De profundis* à l'issue des vêpres des quatre grandes fêtes de l'année. Les consuls leur donneront à chaque fois un quartier d'agneau de 3 livres. — En réponse à une lettre par laquelle l'intendant demande aux consuls de faire enregistrer les armoiries de la ville, ceux-ci déclarent que Lamontjoie n'a pas d'armoiries. — Coupes dans le bois commun. — On réclame la reddition des comptes des consuls et des collecteurs qui n'a pas été faite depuis 29 ans. — Extraits des rôles des tailles et indication des biens nobles. — Enquêtes sur la stérilité des champs, sur l'épizootie, etc. — Réparations à une porte. — Les gages du régent sont de 70 livres. Le régent recevra en outre des parents : pour chaque enfant apprenant à lire, 2 sous 6 deniers par mois ; pour ceux qui apprennent à lire, à écrire et à compter, 5 sous ; pour ceux qui apprennent le latin, 8 sous. — État des habitants qui ont besoin de prendre de la semence dans les magasins royaux. — Réparations : au clocher ; — aux fontaines. — On demandera à l'intendant l'autorisation d'imposer la somme de 30 livres, qui, jointe à celle de 50 livres donnée par divers habitants, servira d'honoraires au prédicateur du Carême. — Passage de troupes. — On donnera aux Cordeliers, qui font la prière chaque soir jusqu'à la fin des vendanges, 4 livres comme honoraires.

E. Suppl^t. 2690*. (BB. 3.) (Registre.) — In-folio et in-4°, 118 feuillets, papier.

**1732-1741**. — Jurades. — Élections consulaires le 7 septembre. Les consuls sont au nombre de 4. — Procès verbaux de la visite et de la remise des

reliques. — Délibérations relatives aux impositions et aux petites dépenses de la commune. — Coupes de bois. — Nominations de régents. — La réparation du pavage de l'église doit être faite par ceux qui ont le droit de sépulture. — Ferme de la boucherie. — Les récoltes de 1732 sont en partie détruites par les débordements des rivières et par la grêle. — Requête à l'intendant pour obtenir des réductions sur la capitation. — Achat d'un presbytère. — Nominations : des répartiteurs de la capitation ; — des vérificateurs des comptes. — Pourvoi auprès de l'intendant pour obtenir du sieur Laroche, procureur de la juridiction, la remise des archives de la commune. — Députations diverses et mentions de procès, dont l'un entre la commune et M. de Marin, pour ce qui concerne l'exercice de la justice criminelle. — Vu la misère du temps, les biens nobles ne seront pas exemptés des tailles. — Les marguilliers sont autorisés à mettre hors de l'église un banc qui y avait été placé sans droit. — Nominations : de syndics de la milice ; — de procureurs pour soutenir les procès de la commune.

E. Suppl[t]. 2691*. (BB. 4.) Registre. — In-4°, 102 feuillets, papier.

**1744-1766.** — Jurades. — Élections consulaires. — Délibérations relatives à la répartition de la capitation. — Procès-verbaux de la remise des reliques. — Contestations entre les consuls et les Cordeliers au sujet des reliques et de la régence. — Fermes de la boucherie. — Lettres patentes et pièces diverses relatives à la confection des terriers de l'Agenais et du Condomois. — Secours aux pauvres. — La démolition d'un pilier près de la porte de Condom est autorisée. — Nominations de miliciens. — L'église menace ruine. Mauvais état du clocher en bois qui contient quatre grandes cloches, et de la flèche bâtie en pierre. — Réparations aux rues et aux places. — Bernard Mignac est nommé procureur royal de la juridiction. — Coupes de bois. — Contestations avec le sieur de Marin au sujet de la contribution aux tailles. — Arrêt du Parlement de Bordeaux pour assurer l'exécution des édits relatifs à ceux de la R. P. R. — Règlement pour l'exploitation des bois communs arrêté par M. de Bastard, grand maître des Eaux et Forêts.

E. Suppl[t]. 2692*. (BB. 5.) Cahiers. — In-4°, 65 feuillets, papier.

**1781-1787.** — Jurades. — Procès-verbaux constatant la conservation et la transmission des reliques entre les mains du gardien du couvent. — Réparations à la toiture de l'église. — Nominations de collecteurs. — Déclaration des murs et des fossés appartenant à la commune. — Coupes de bois. — Crépissage de l'église. — Déclaration de grossesse. — Impositions pour les chemins, et corvées. — Capture d'un voleur. — Cession de la sacristie. — Les archives seront renfermées sous quatre serrures. — Rapport sur les sculptures et les décorations anciennes de l'église. Description ou mention des clefs de voûte, des chapiteaux, d'une clochette, d'une croix processionnelle, d'un bassin, etc. — Réparations à la grande cloche et à la petite porte de l'église. — Appel interjeté dans un procès que soutenait la commune contre le sieur de Maignos, qui prétendait être co-seigneur de la ville. — Pièces diverses relatives à ce procès.

E. Suppl[t]. 2693. (BB. 6.) Cahier. — In-4°, 32 feuillets, papier.

**1788-1789.** — Jurades. — Délibérations relatives : aux coupes de bois et au remplacement d'un garde forestier ; — à l'exécution du testament de Bernard Dubarry, ancien curé de Nomdieu, qui avait légué 6,000 livres pour la fondation d'une école gratuite à Lamontjoie. — Requête à l'intendant afin d'obtenir une remise des impositions, à cause de la misère publique. — Service funèbre à l'occasion de la mort du duc d'Aiguillon, seigneur du pays. — Procès-verbal de visite des reliques de Saint-Louis. — Réparations à la grande cloche. — Ban des vendanges. — Projet de création d'un bureau de charité. — Propositions à remettre à l'assemblée à l'occasion de l'organisation du département de Lot-et-Garonne. On émet le vœu que Lamontjoie soit rattaché à Agen pour les appels judiciaires et que ses anciens privilèges soient restaurés (12 décembre 1789).

E. Suppl[t]. 2694*. (FF. 1.) Liasse. — 6 pièces, papier.

**1668-1786.** — Procès-verbal de la profanation

commise dans l'église par un notaire, qui, en présence de l'évêque de Condom, avait rédigé un acte contre lui en s'appuyant pour écrire sur l'autel principal. — Information faite à ce sujet par Antoine de Perricot, lieutenant général criminel en la cour de la sénéchaussée. — Mémoire détaillé pour les habitants de Lamontjoie contre Pierre Serbaux de Maignos, écuyer, qui prétendait se faire reconnaître pour haut justicier de Lamontjoie en paréage avec le roi. Relation des intrigues du sieur de Maignos. Énumération des pièces qui constituent les privilèges de la commune. Texte et traduction d'une partie des coutumes avec des notes sur divers articles. Analyse et critique des pièces produites par le sieur de Maignos. — Information contre Marie-Anne Monceau accusée d'avoir effacé des litres dans l'église de Laplaigne.

E. Supplt. 2695*. (GG. 1. (Cahiers.) — In-8°, 20 feuillets, papier.

**1623-1716.** — Acte de fondation du couvent des Cordeliers de Lamontjoie. Lesdits religieux célèbreront leurs offices dans l'église paroissiale. La chapelle de Notre-Dame sera réservée au curé. Les habitants qui ont droit de sépulture dans l'église conserveront ce droit. Les reliques de Saint-Louis, au nombre de huit, seront confiées à la garde des religieux. Le terrain sur lequel doit s'élever le couvent est donné par le sieur de Marin. — Contrats passés : entre le curé et les habitants de Lamontjoie d'une part, et les Cordeliers d'autre part, au sujet des conditions de l'établissement de ces derniers, la cession de l'église paroissiale, les offrandes etc. ; — entre les Cordeliers et les curés de Lamontjoie au sujet des reliques et des offrandes.

E. Supplt. 2696*. (GG. 2. (Liasse.) — 39 feuillets, papier.

**1646-1700.** — Convention entre de Gardère, curé de Lamontjoie et les Cordeliers au sujet de la conservation des reliques et des offices religieux. — Redditions de comptes par les gardiens du couvent aux supérieurs. Recettes comprenant les honoraires des missions, le produit des ventes de bois et de grains donnés dans les quêtes. — Dépenses ordinaires. — Réparations diverses à l'église et au couvent. Achèvement du cloître. — Récolements : des meubles et des provisions du couvent ; — du mobilier de l'église dont les religieux ont la charge. — Procès-verbal d'exhibition des reliques.

E. Supplt. 2697*. (GG. 3.) (Liasse.) — 42 feuillets, papier.

**1705-1759.** — Mémoire rédigé par le curé de Lamontjoie pour empêcher l'établissement d'un vicaire. Articles relatifs aux rapports entre le curé et les religieux et à l'historique du couvent. — Reddition des comptes du couvent. — Procès-verbaux de remise des reliques. — Notes de dons tels qu'un menton d'argent, un doigt d'argent destinés au trésor de Saint-Louis. — Rôle de la quête d'Auvillars. — Récolements du mobilier.

E. Supplt. 2698*. (GG. 4.) (Liasse.) — 10 pièces, papier.

**1691-1784.** — Récolement du mobilier du couvent. — Mémoire sur les réparations à faire à l'église, sur les confréries, sur les chapelles, sur les obits, sur les revenus de l'église, sur les abus commis dans l'exercice du culte, etc. — Autorisation donnée au curé de Lamontjoie d'absoudre des cas réservés. — Devis des fournitures d'ornements ou des réparations au mobilier de l'église. — Ordre de faire désormais à 8 heures du matin la procession traditionnelle du jour de la Nativité. — Attestation de la pauvreté de Marie-Anne d'Esparbès de Lussan, délivrée par le curé de Lamontjoie, dans le but de faire dispenser ladite Anne de fournir une dot à un couvent. — Ordonnance de l'évêque de Condom énumérant les réparations à faire à l'église, les acquisitions nécessaires, etc. — Concession d'un vacant, sis autour de l'église, faite par les consuls au curé de Lamontjoie, afin qu'il construise une sacristie sur cet emplacement.

E. Supplt. 2699. (GG. 5. (Pièce.) — Papier.

**1688.** — Consultation de Dulaurens, avocat à Agen, au sujet des difficultés auxquelles donnait lieu l'acte de fondation des religieux de l'Observance, en 1663, lequel acte stipule que les religieux auront les reliques de Saint-Louis en dépôt dans leur chapelle. L'avocat estime que les consuls ne doivent pas se dessaisir de la propriété desdites reliques.

E. Suppl^t. 2700. (GG. 6.) (Registre.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

**1691-1694.** — Paroisse de Saint-Louis de Lamontjoie. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Serres, Bascaulès, Descurain, Montus, Gallade, Seignorel, Saint-Martin, Dugoujon, Desclaux, Pujos, Lagleise, Duplan, Bouchot, Garas, Gardère, Larroche, Mazeret, Cazaubon.

E. Suppl^t. 2701. (GG. 7.) (Cahiers.) — In-4°, 145 feuillets, papier.

**1734-1766.** — Saint-Louis. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles de Montesquiou, Cazaux, Cabos, Narp, Cazaubon, Chapoulié, Laboubée, Nogués, Rizon, Dostes, Lévêque, Capot, Lacapère, Duplan, Villeneuve, Gasé, Druilhet, Birelechie, Saint-Mézart, Bounet, Bernès, Escalup, Dupourtau, Lescot, Journé.

E. Suppl^t. 2702. (GG. 8.) (Cahiers.) — In-4°, 87 feuillets, papier.

**1774-1792.** — Saint-Louis. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles de Pérignan, Bourgade, Duprat, Nolibois, Dugoua, Meilhon, Sales, Vivens, Rizon, Delias, Bernès, Dostès, Dantan, Lafore, Serret, Delpech, Prades, Pérignon, Sainjeannet, Berdié. — Notes sur une contestation entre le curé et Robert, notaire, qui prétendait empêcher de passer sur le chemin du Trouil pour aller au cimetière (1776). — Notes sur les droits des curés (1783). Les cierges que les bouviers donnent à la messe le jour de Saint-Blaise appartiennent au curé, de même que les deniers de l'Adoration de la Croix, le vendredi saint.

E. Suppl^t. 2703. (GG. 9.) (Registre.) — In-4°, 106 feuillets, papier.

**1761-1791.** — Paroisse de Daubèze. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lussaignet, Lebrère, Leuga, Dugarcin, Lamirail, Fave, Argellé, Rivière, Gayraut, Marrassé, Planton, Demesté, Prades, Clauzel, Parent, Chapoulié, Bernier, Bouché, Lamarque, Chambert, Boué, Duberger. — Sépulture du noble François Dugout, seigneur de Daubèze (1766). — Mention de Jean-Louis Vignes, premier consul de Daubèze (1).

LASSERRE.

E. Suppl^t. 2704. (GG. 1.) (Registre.) — In-4°, 255 feuillets, papier.

**1768-1792.** — Paroisses de Saint-Laurent, de Lasserre et de Lahitte. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Broustaut, Capdegalle, de Dugoujon, Labat, Jempé, Dupoy, Caumont, Couture, Casemajou, Poudensan, Lespiau, Lhérété, Bergougnou, Lapeirusse, Lestrade, Barrère, Pléchac, Peironil, Castaing, Bailac, Rouquette. — Dénombrement de la population en 1768 : Lasserre, 221 habitants, répartis entre 50 maisons; Lahitte, 361 habitants.

MONCRABEAU.

E. Suppl^t. 2705*. (AA. 1.) (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

**1712-1761.** — Requête de Jean Duboy, notaire, désigné comme syndic forain de la juridiction de Moncrabeau, à Duquesne, subdélégué, pour obtenir la réintégration aux archives d'« un long parchemin,

(1) Sur Lamontjoie, Laplagne, voir quelques documents publiés dans les *Archives historiques de la Gironde* I, 379, 385; V, 345; VI, 219. — Le dossier H. 13 des archives d'Aiguillon (E. Suppl^t. 814) contient des hommages rendus pour les seigneuries de Révignan et d'Escalup, en la juridiction de Lamontjoie. — Dans le carton C. 2357 des archives départementales de la Gironde (1784-1789), mention du « récent pil-« lage des archives de Lamontjoie par des particuliers malin-« tentionnés. » — Les coutumes de Daubèze, ancienne juridiction seigneuriale dont le territoire est englobé dans celui de la commune de Lamontjoie, sont conservées au château de Nescus, près de Foix, dans les archives de la famille de Narbonne. M. Pasquier, ancien archiviste de l'Ariège, en a fait une copie qui doit être publiée dans le *Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.*

« dans lequel sont écrits les statuts, coutumes et pri-« vilèges » de Moncrabeau. Cette pièce avait été remise il y a 18 ans à de Julien, conseiller du roi, lieutenant particulier au siège présidial d'Albret, qui était chargé de la lire, de la transcrire et de la commenter. Les consuls ont négligé de la retirer. — Réjouissances publiques à l'occasion de la naissance du dauphin. — Actes d'hommages rendus par les consuls de Moncrabeau au duc d'Albret. Cet hommage est dû « pour raison de leurs livrées consu-« laires dont ils sont revêtus après que sadite altesse « les a choisiz et nommés consuls, pour moitié du « droit de la boucherie ».

E. Suppl^t. 2706*. (BB. 1.) (Registre. — In-folio, 365 feuillets, papier.

**1630-1656**. — Livre des Jurades. — Arrêt du Parlement de Bordeaux statuant sur un fait particulier et sur le règlement général des élections consulaires. Cet arrêt confirme les anciens statuts de la commune d'après lesquels les jurats sont au nombre de 32. Quand ce nombre n'est pas complet, l'élection est remise au corps de ville assisté d'une assemblée de gens capables et sans reproches. Les consuls, au nombre de quatre, nomment leurs successeurs, qu'ils doivent prendre parmi les jurats ayant ce titre depuis au moins un an. Dans les assemblées générales convoquées pour le fait des tailles, le juge de Moncrabeau aura la préséance sur les consuls. — Élections consulaires. — Liste des jurats. — Délibérations et décisions relatives : à la visite des chemins ; — à la reconstruction du pont sur la Baïse ; — à la vérification des rôles ; — à des contestations entre les consuls et M^lle de Mauvezin, MM. de Montesquieu, de Matisson et autres, au sujet de la prétention de ces derniers de posséder des biens nobles ; — à une demande de réduction des tailles, en raison des dégâts causés par la grêle ; — aux indemnités à donner à ceux qui ont logé des gens d'armes ; — à la refonte de la cloche de l'horloge ; des fondeurs lorrains s'engagent à faire ce travail moyennant la somme de 24 livres ; — à une nomination de régent ; — à des emprunts ; à des réquisitions de blé pour l'armée de Bayonne ; — au refus de deux consuls élus d'accepter leurs charges. — Exemption des réquisitions et des logements militaires accordée par le prince de Condé aux sieurs de Casmont père et fils. — Par ordre du prince, la commune de Moncrabeau doit lever, armer, équiper et solder 34 miliciens qui seront envoyés à Nérac. — Emprisonnement de quatre personnes à Condom, à cause des retards que met la commune à payer les tailles. — Moncrabeau est taxé à 1,006 livres pour sa part de la subsistance des gens de guerre logés à Casteljaloux. — Bans des vendanges. — Visites des chemins : les consuls ont acheté la charge de réformateur et voyeur des chemins. — Procès de la commune au sujet de la reddition d'un compte. — Réparation de la maison de ville, dans laquelle il existe « ung coffre où il y a de « tiltres et documens despuis deux cens ans ou « davantaige ». — Nominations de députés aux états généraux dans l'assemblée tenue à Nérac. — Logements militaires pendant la Fronde. Contributions à l'entretien de la garnison de Nérac. — Ravages causés dans la ville par les gens de guerre. — Vérification des dépenses faites pendant la guerre. — Impositions pour l'entretien de la garnison des tours de Barbaste. — Pour obtenir des réductions de tailles on remettra aux élus une attestation de la misère des habitants, ruinés par les logements militaires et par la peste qui les avait obligés à quitter le pays en laissant leurs terres incultes.

E. Suppl^t. 2707*. (BB. 2.) (Registre. — In-folio, 365 feuillets, papier.

**1657-1673**. — Élections consulaires. — Listes et nominations des jurats. — Délibérations relatives : à diverses dépenses communales ; — aux logements militaires ; — aux emprunts, à la vérification et au payement des dettes ; — à la vérification des rôles. — Ravages causés par la grêle. — Emprisonnement de quelques particuliers pour contraindre la commune au payement des tailles. — Détresse de la commune en 1662. Les dettes sont de 7 à 8,000 livres. Les consuls et les jurats sont personnellement insolvables. On donne pouvoir aux consuls d'élire pour leurs successeurs des notables de Condom ou de Nérac. — Difficultés pour la levée des tailles et conflits causés par les séquestres. — Au sujet de l'enquête ordonnée en 1655 pour la vérification des comptes depuis l'année 1635, on fera remarquer que la ville est dans l'impossibilité de produire ces pièces, attendu que la maison commune a été pillée et en grande partie incendiée par les gens de guerre des deux partis. —

État des emprunts. — Le curé de Marcadis est nommé régent. — Arrêt du conseil d'État rendu en faveur de la commune contre MM. de Casmont, vice-sénéchal, Ricous et autres, qui se prétendaient exempts des tailles. — Dépenses diverses pour un enfant trouvé. — Procès de la commune contre le sieur de Matisson qui demandait le remboursement de prétendues avances faites pour les tailles et une indemnité pour l'emprisonnement qu'il avait subi au nom de la commune qui ne payait pas ses impositions. — Réparations au chemin de Condom à Nérac, passant par Lescout. — Nominations de régents. — Nouvel arpentement. — Arrêt du conseil d'État déclarant que dans les élections d'Agen et de Condom toutes les propriétés rurales sont assujeties à la taille. — On décide qu'à l'avenir le comte de Lasserre payera les tailles pour les propriétés qu'il possède dans la juridiction. — Vérification des dettes. — État des frais municipaux : gages des quatre consuls, 60 livres ; du régent, 120 livres ; location du presbytère, 9 livres ; livrées consulaires, 30 livres, etc. Total, 424 livres. — Députation à Nérac pour saluer le maréchal d'Albret, gouverneur. — On propose de faire venir « le cognoisseur des sor- « ciers, qui est présentement dans la ville de Mézin, « afin de faire la visite desdits sorciers ». La jurade adopte cette proposition. — Édit du Roi sur les élections des consuls et des collecteurs, sur les sequestres.

E. Suppl'. 2708'. (BB. 3.) (Registre.) — In-4°, 328 feuillets, papier.

**1690-1720.** — Livre des jurades. — Élections consulaires. — Délibérations et décisions relatives : aux nominations des collecteurs et au payement des tailles ; — à la vérification des rôles ; — aux logements militaires et au payement de l'ustansile ; — aux menues dépenses de la commune ; — aux réparations à faire à l'hôpital ; — au déplacement de la cloche appartenant à la commune, qui est employée par ceux de la R. P. R. ; — aux indemnités à demander en raison des ravages causés par la grêle ; — à l'arpentement de la juridiction ; — à l'exécution du règlement sur la boulangerie et aux moyens de remédier à la disette ; — à la réintégration de pièces appartenant aux archives ; — à divers procès soutenus par la commune, particulièrement contre le granger de Lannes, qui prétend posséder des biens nobles ; — à une nomination de régent ; — à l'organisation des milices bourgeoises. — Titres de propriété du moulin de Vialère. — Conflit au sujet des préséances entre les consuls et le juge ordinaire de Moncrabeau. — Les consuls déclarent à l'intendant que la commune n'a aucune foire ni aucun marché. — Travaux de voirie. — Le pont sur la Bayse est emporté par une inondation. On organise pour le passage un service de bateau. — Création d'une école pour les petites filles. La régente aura 100 livres de gages. — Tirage au sort pour la milice. — Plaintes contre l'aumônier de l'hôpital. — Réparations à la fontaine. — Installation d'un premier consul perpétuel. — Le duc de Bouillon refuse d'approuver les élections consulaires. — Envoi d'un détachement des milices bourgeoises aux camps du Médoc. — Dommages causés aux récoltes, en 1708, par les brouillards, la grêle, la sécheresse. On demande des réductions de tailles. — Misère du peuple. — Hiver rigoureux de 1708-1709. Les arbres fruitiers et tous les chênes, de l'espèce dite chênes noirs, périssent par l'effet du froid. — Vérification générale des comptes des années 1688 et 1689. — L'original des coutumes de la ville a été soustrait des archives. — Réparations à la maison de la ville. — Rachat des charges municipales. — Adjudication des biens en non-valeurs. — Plaintes contre un boucher qui vendait de la viande pendant le Carême.

E. Suppl'. 2709'. (BB. 4.) (Registre.) — In-4°, 334 feuillets, papier.

**1720-1740.** — Jurades. — Élections consulaires. — Nominations de collecteurs. — Délibérations et décisions relatives : à un délit commis par un boucher qui n'observait pas la taxe ; — aux locations de presbytères ; — aux réparations à faire au pont, à l'horloge ; — à des travaux de voirie ; — à la vérification des rôles et à la levée des tailles et de la capitation ; — aux dettes et créances de la commune ; — au feu de joie pour le rétablissement de la santé du roi ; — aux logements militaires et à la solde des nouvelles maréchaussées ; — à la vérification des comptes. — États des non-valeurs. — Comptes de la commune. — Organisation de la garde, à cause de la maladie contagieuse. — de la Mazelière, intendant du duc de Bouillon, ayant refusé de nommer pour consuls les candidats désignés sur la liste de présenta-

tion, on le prie de revenir sur cette décision et l'on refuse de dresser une seconde liste. — Conflits entre les consuls et Duboy, soi-disant syndic des forains, auquel on reproche des actes arbitraires. — État des revenus municipaux s'élevant à la somme de 421 livres. — On dresse des états des propriétés ravagées par la grêle. — Confiscation de pains qui n'avaient pas le poids. — Clauses de la ferme de la boucherie. — Des amendes seront prononcées contre les jurats qui ne se rendent pas aux assemblées. — Plaintes contre les décimateurs qui exigent de dix-sept deux, tandis qu'ils ne devraient prendre que de onze un. — On paiera 45 livres au prédicateur du Carême. — Réparation à la halle et au pont sur la Bayse. — Feu de joie à l'occasion de la naissance du duc d'Anjou. — Contestation au sujet de l'administration de l'hôpital. — Opposition à la construction d'un moulin sur la Bayse près de Buzet. Le barrage de l'écluse rendrait la navigation impossible. — Un débordement de la Bayse détruit le pont de bois. — Délibération du bureau de l'hôpital. — Emprisonnement de Castex qui, malgré la défense des consuls, avait voulu passer en bateau sur la Bayse, alors débordée. — Bénédiction de la cloche de l'hôtel-de-ville. — Nomination d'office des consuls par le sieur de La Mazelière.

E. Suppl^t. 2710*. (BB. 5.) (Registre.) — In-4°, 325 feuillets, papier.

**1740-1789.** — Jurades. — Délibérations du bureau de l'hôpital. — Confection des rôles de la capitation. — Élections consulaires. — Nominations de jurats. — État des non valeurs de la juridiction. — Tracé d'un nouveau chemin de Condom à Nérac. — Labadie, nommé secrétaire, gardera chez lui les papiers de la commune, attendu qu'il n'y a pas de local pour les archives. — Corvées pour la confection d'une route royale de Barbaste à Valence. Le pont en pierre sur la Bayse est terminé. Le bateau, devenu inutile, est détruit, et ses débris sont employés à la construction d'une loge pour le sonneur. — Milices. — Nominations de régents. — Modifications introduites dans la liste des pauvres secourus par la commune. — État des dépenses communales ordinaires. — La juridiction tout entière contribuera aux réparations à faire à l'église paroissiale de Sainte-Marie-Madeleine. — Établissement d'un droit d'octroi ou de consommation sur le vin et sur les porcs. — Règlement pour les corvées à faire sur la route de Condom à Nérac. — Opposition à la confection d'un chemin qui va de Mézin au pont de Lannes, en traversant le territoire de la juridiction. — Ordonnance de police prohibant les jeux de hasard et la fréquentation des cabarets pendant les offices des dimanches et des fêtes. — Défense aux habitants de prendre dans les puits et les fontaines plus d'eau qu'il ne leur en faut pour leur ménage. — Copies de lettres patentes et édits du Roi statuant : sur le recouvrement des tailles ; — sur l'administration des villes et bourgs. — Modifications introduites dans le régime municipal en exécution de l'édit. — Déclarations du roi concernant les vagabonds et gens sans aveu. — Nominations de commissaires pour faire l'inventaire des archives. — Règlement de la boulangerie et de la boucherie. — Lettres de privilège accordées aux PP. de la Merci. — Délibérations sur des travaux de grande voirie. — Vérification des comptes du syndic de l'hôpital. — Mesures prises pour combattre une épizootie. — Achats de grains pour la subsistance des pauvres.

E. Suppl^t. 2711*. (BB. 6.) (Liasse.) — 57 pièces, papier.

**1725-1790.** — Nominations des consuls par Daniel de Lamazelières, gouverneur d'Albret. — État des officiers de justice de la Cour ordinaire. — Procès-verbaux d'installation des consuls. — Rôles de ceux qui sont exempts de la collecte et de ceux qui doivent être nommés collecteurs.

E. Suppl^t. 2712. (CC. 1.) (Registre.) — In-folio, 321 feuillets, papier.

**Fin du XVI^e siècle.** — Cadastre de la juridiction de Moncrabeau. Division par paroisses et par noms de tenanciers. Confrontations sommaires.

E. Suppl^t. 2713. (CC. 2.) (Registre.) — In-folio, 178 feuillets, papier.

**Fin du XVI^e siècle.** — Cadastre. Registre servant de complément au précédent.

E. Suppl[t]. 2714. CC. 3. Registre. — In-folio, 541 feuillets, papier.

**1611-1612**. — « Livre terrier des maisons et « places, terres, vignes, bois et predz, cultes et in- « cultes de la ville et juridiction de Moncrabeau. » — Divisions par noms de propriétaires avec des chapitres pour les forains. Les mesures employées sont la cartelade, l'escat, la canne. Confrontations sommaires. Les indications sur les maisons permettent de reconstituer la topographie de la ville. — Tables. — Articles : Jean Dupuy, capitaine, qui tient place en la présente ville près de la tour de Canons ; — Jean Dugua, capitaine ; — Judith de Lignac ; — Pierre Casmont, notaire : — Dominique de Ladevèse, sieur de Charrin ; — François Dufour, capitaine ; — le seigneur de Mauvesin, à Artigues ; — Géraud Vacquieux, capitaine ; — Jean de Foucault, sieur de Mayne ; — Jean de Dérenx, sieur de Charlamère ; — Adam de Jehan, capitaine ; — Jean de Monlezun : — Jean Dufau, corroyeur ; — Arnaud Lubert, potier à Francescas ; — nombreux tisseurs de lin.

E. Suppl[t]. 2715. (CC. 4.) (Registre.) — In-folio, 635 feuillets, papier.

**1666**. — Cadastre de la juridiction de Moncrabeau, fait par ordre de Pellot, intendant de Guienne, étant consuls Jean-Pierre Lafitte, Jean Lafitte et Jean Casmont. Les mesures employées par Lafargue, arpenteur, sont ceux de la perche d'Albret. La superficie totale de la juridiction est de 13, 136 cartelades. — Divisions par noms de propriétaires. Confrontations sommaires. — Le registre est paginé du feuillet 67 au feuillet 701. Les 66 premiers feuillets manquent.

E. Suppl[t]. 2716. (CC. 5.) (Registre.) — In-folio, 170 feuillets, papier.

**1666**. — Cadastre faisant suite au précédent.

E. Suppl[t]. 2717. (CC. 6.) (Registre.) — In-folio, 166 feuillets, papier.

**1668-1707**. — Livre des charges et décharges. Liste des propriétaires, avec des blancs au-dessous de chaque nom pour inscrire les mutations.

E. Suppl[t]. 2718. (CC. 7.) (Registre.) — In-folio, 191 feuillets, papier.

**1725-1727**. — Charges et décharges. — Même méthode que pour le registre précédent.

E. Suppl[t]. 2719. (CC. 8.) (Registre.) — In-folio, 442 feuillets, papier.

**1731-1788**. — Charges et décharges. — Même méthode que pour les registres précédents. — Rôles des cotisations pour l'entretien des pauvres, imposées en vertu d'un arrêt du 14 février 1748 et d'une délibération de l'assemblée générale : le duc de Bouillon, 75 livres ; — l'évêque de Condom, 20 livres ; — le chapitre de Condom, 22 livres ; — la commanderie d'Argentens, pour la sixième partie de la dîme de Saint-Jean d'Arnezan, 12 livres ; — M[me] Montesquiou, 117 livres ; — M. Fondelin, 124 livres.

E. Suppl[t]. 2720. (DD. 1.) (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1765-1789**. — Délibérations et devis relatifs aux réparations à faire à la boucherie, à la halle, à la maison commune.

E. Suppl[t]. 2721. (EE. 1.) (Liasse.) — 11 pièces, papier.

**1726-1788**. — Procès-verbaux concernant la levée des milices. — Ordres de départ des miliciens. — États des frais de milice.

E. Suppl[t]. 2722. (FF. 1.) (Liasse.) — 46 pièces, papier.

**1691-1724**. — Significations à des particuliers de requêtes et d'ordonnances de la part du syndic des forains. — Requêtes de Jean Duboy, syndic, contre les consuls. Il se plaint que ceux-ci ne fassent pas remettre à la maison commune la cloche qui appartient à la ville et qui servait autrefois au temple. Il signale des irrégularités dans les comptes de la com-

mune. — Ordonnance du subdélégué condamnant la communauté et les collecteurs à payer la somme de 858 livres qu'ils doivent, vérification faite des comptes.

E. Supplt. 2723*. (GG. 1.) (Liasse.) — 12 pièces, papier, dont 2 imprimées.

**1679-1771.** — Procès-verbal de la visite de la commanderie d'Argentens. Le projet de faire construire une nouvelle chapelle dans l'église de La Gardère est repoussé. — Prières publiques pour obtenir la guérison du Roi. — Réparations diverses à l'église de La Gardère. — Procès-verbal de la visite de l'église de Saint-Cirice. — Dispenses : pour un mariage en raison de parenté au quatrième degré ; — pour la publication d'un deuxième et troisième ban de mariage. — Instructions, en forme de règlement, pour les réparations aux églises paroissiales, données par Esmangart, intendant.

E. Supplt. 2724. (GG. 2.) (Registre.) — In-4°, 243 feuillets, papier.

**1617-1729.** — Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine de Moncrabeau. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Cassoulet, Mondin, Lalaguë, Laverny, Birac de Casmont, Delort, Servin, Dubouch, Caillavet, Treseguet, Lebrère, Claverie, Ferret, Roumat, Pourque, Lascale, Bats, Lestrade. — En 1685, 20 abjurations et mention d'une mission prêchée par le P. Pachin, gardien d'un couvent de Condom. — La série suivie des registres est de 1674 à 1729 ; c'est par erreur que les cahiers de 1617 à 1620 ont été reliés avec ceux de 1719.

E. Supplt. 2725. (GG. 3.) (Registre.) — In-12, 208 feuillets, papier.

**1623-1673.** — Paroisses de Moncrabeau et de Saint-Jean d'Ornezan. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles de Noailhan, Mousteau, Ducomet, Lestrade, Casmont, Labadie, Nouguès, Duprat, Maigne, Dubouysson, Coulin, Cénat, Soubiran, Labat, Lamarche, Lafite, Verneuil, Dérens, Dufourt, Latapie, Duplan, Pardeilhan, Laverny, Caseneuve. — L'année de la peste 1631, les décès furent plus nombreux à Moncrabeau, du mois de janvier au mois de mai.

E. Supplt. 2726. (GG. 4.) (Registre.) — In-4°, 203 feuillets, papier.

**1730-1792.** — Moncrabeau. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lose, Capdeville, Vivens, Tichané, Bouchet, Lacapère, Bachère, Lestrade, Laborde, Claverie, Castex, Cassaignol, Noguès, Servin, Dugoujon, Dupeyra, Bonne, Dèche, Corne, Boué, Ferret, Musotte.

E. Supplt. 2727. (GG. 5.) (Registre.) — In-4°, 243 feuillets, papier.

**1626-1719.** — Paroisse de Notre-Dame d'Artigues. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Laterrade, Coujet, Lassegnon, Dufilho, Baian, Séguin, Saint-Martin, Lamarque, Castaing, Mouliné, Lasmoles, Coulin, Lanelongue, Laverni, Pitous, Saint-Pé, Termes, Lafitte.

E. Supplt. 2728. (GG. 6.) (Registre.) — In-4°, 202 feuillets, papier.

**1720-1760.** — Artigues. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Faulin, Deiche, Mousten, Demay, Denux, Séguin, Bourousse, Lafargue, Mercadet, Lartigue, Pugens, Saint-Sebet, Lassance, Dugoujon, Tinaran, Dubourdieu.

E. Supplt. 2729. (GG. 7.) (Registre.) — In-4°, 221 feuillets, papier.

**1761-1792.** — Artigues. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Benquet, Colin, Camé, Perricot, Planté, Darteignan, Tréseguet, Gachies, Sabathé, Boué, Couloumet, Boiron, Lagleise, Lasseignon, Coulom, Gimbercet, Boison, de Caupenne, de Coquet. — En 1784, baptêmes de deux enfants trouvés. — En 1788, Catherine Lausseignou est enterrée le jour même de son décès, en raison de la décomposition du corps.

E. Suppl[t]. 2730. (GG. 8.) (Registre.) — In-4°, 271 feuillets, papier.

**1687-1724.** — Paroisse de Sainte-Radegonde de Marcadis. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bresque, Ducause, Lacapère, Bérigué, Hautenpenne, Durrat, Dagieu, Pugens, Bonas, Peironil, Dupouy, Rignac, Vergès, Clavé, Sylvestre, Boyer, Colombeau, Largellé, Deuxsous, Feurten.

E. Suppl[t]. 2731 (GG. 9.) (Registre.) — In-4°, 222 feuillets, papier.

**1725-1792.** — Marcadis. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bénauge, de Basignan, Ducausé, Romat, Latous, de Ladevèse de Charrin, Orteillan, Capuron, Larrey, Peironil, Tinaran, Hautemp, Ducos, Lesage, Soubiran, Busca, Gourragne, Housteillan, Lussaignet, Lapoujade, Baylin, Lateulère, Dupin, Charreton, Goumet.

E. Suppl[t]. 2732. (GG. 10.) (Registre.) — In-4°, 185 feuillets, papier.

**1675-1760.** — Paroisses de Saint-Cirice et Vialère, son annexe. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dugout de Montastruc, Persillon, Bahus, de Vacquieux, Sanson, Bourut, Gazères, Dubouix, Beaumont, Bourratoire, Mene, Coulin, Dubord, Flayos, Larribau, Descomps, Fermanton, Sauvage, Laclau, Gilbo, Pomiès, Laborde, Dagieu, Castex. — 11 abjurations en 1685.

E. Suppl[t]. 2733. (GG. 11.) (Registre.) — In-4°, 183 feuillets, papier.

**1761-1792.** — Saint-Cirice et Vialère. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Pomiès, Gilbaut, Barte, Flagès, Lafeugère, Créchent, Lavedan, Lasgleise, Poitevin, Bacca, Capot, Massur, Garas, Rendé, Faulin, Chaubin, Dufoir, Piis, Dupeyra, Biré.

E. Suppl[t]. 2734. (GG. 12.) (Registre.) — In-4°, 113 feuillets, papier.

**1738-1792.** — Paroisse de Pouy, annexe d'Artigues. — Familles Ducournaud, Demay, Bet, Rosès, Dusaloms, Argelès, Mousten, Balas, Laburthe, Garros, Carrère, Lauga, Dubuc, Soubiran, de Poulle, Pugens, Giscos, Dugoua, Daste, Désalous.

E. Suppl[t]. 2735. (GG. 13.) (Registre.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

**1777-1792.** — Vialère. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dupourqué, Rousselet, Pérès, Coujet, Bresque, Mieussens, Courrège, Gazère, Castex, Dubourdieu, Sommebère, Camet.

E. Suppl[t]. 2736. (GG. 14.) (Registre.) — In-4°, 152 feuillets, papier.

**1661-1749.** — Paroisse de Gardère. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Baqua de Lassalle, Dulong, Duberan, Montolieu, Long, Courtada, Defilhio, Durieu, Lamarche, Duguion, Launet, Castets, Pessalès, Doasan, Seignouret, Dutour.

E. Suppl[t]. 2737. (GG. 15.) (Registre.) — In-4°, 132 feuillets, papier.

**1750-1792.** — Gardère. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Peirecave, de Casteron, Cruchen, Lébé, Lateille, Durrat, Monthus, Bertelle, Fages, Dupin, Bonnatière, Pervil, Caumontat, Duplan, Davazan, Davan, Caseneuve, Breton, Faget, Gachies.

E. Suppl[t]. 2738. (GG. 16.) (Registre.) — In-4°, 127 feuillets, papier.

**1705-1740.** — Paroisses de Lahitte et de Lasserre. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Poteau, Cabadé, Lagutère, Blanchard, Dutillo, Justian, Lesparre, Capuron, Daguille, Dauba, Mathisson, Capgran, Barbé, Escoubet, Labat, Saint-Genès, Bénauges.

E. Supplt. 2739. (GG. 17.) (Registre.) — In-4°, 125 feuillets, papier.

**1741-1769.** — Lahitte et Lasserre. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Andrieu, Laverny, Pourqué, Dagin, d'Amblart de Saint-Genès, d'Espase, Barroque, Betous, Brach, Caillau, Bichet, Barte, Lauga, Menauge, Dufour, Bousquet, Sempé, Dupin, Pugens, Lussaignet, Dupré de Poumarède.

E. Supplt. 2740. (GG. 18.) (Registre.) — In-4°, 130 feuillets, papier.

**1770-1792.** — Lahitte et Lasserre. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Sahuc, Boisson, Lisle, Clauset, Lauga, Launet, Mouran, Dauba, Séailles, Coulom, Mondin, Lamoré, Lhérisson, Sivrac, Aureillan, Sérès, Marrassé, Dulaurens, Bachère, Dulom, Gourut.

E. Supplt. 2741*. (II. 1.) (Liasse.) — 19 pièces, papier.

**1605-1789.** — Pièces justificatives de la noblesse des familles de Bacqua de Salabert et de Lafitte de Perron. — Inventaire des archives, rédigé en 1785. La pièce la plus ancienne est un cadastre de l'année 1612. — Pièces diverses formant le dossier de Dorian, émigré : contrats de ventes et d'échanges ; — procès-verbaux d'arpentage ; — pièces de procédures.

NOMDIEU.

E. Supplt. 2742*. (CC. 1.) (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, papier.

**1594.** — Cadastre de la juridiction confectionné sous la seigneurie de Legrand, de Toulouse, dont le procureur général est Jean Rigal, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, recteur de Poncharramet. L'arpentement est fait d'après les mesures du Bruilhois. — Table alphabétique des noms des propriétaires.

E. Supplt. 2743. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-4°, 130 feuillets, papier.

**1673-1761.** — Paroisses de Saint-Martin de Beaulens et son annexe Saint-Pierre de Bax. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptêmes : Bernard Roussel ; — Jean Pérès ; — Bernard de Bilonave. — Mariages : Pierre Sarrau et Marthe Despeyroux ; — Guiraut Lagutère et Marguerite Gouts ; — Jean Bonffils et Françoise Duluc. — Sépultures : Joseph Nouguez ; — Jean Touton, fils de noble François ; — Jean Gourguet. — Note sur des baptêmes administrés, en 1689, dans la paroisse de Marignac, alors privée de desservant. — Le 18 janvier 1740, baptême de Félice-Jacquette, fille de messire de Bozon, seigneur de Beaulens, et de dame Marie-Anne de Secondat ; parrain Jean-Godefroid-Tiburce Secondat de Roques, seigneur de Roquefort, marraine dame Félice-Jacquette, dame de Saint-Loup du Gravier ; présents Gratien de Secondat, cornette de dragons, Joseph-Marie de Montaut, seigneur et vicomte du Saumont, Jacques de Romas, chevalier.

E. Supplt. 2744. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4°, 116 feuillets, papier.

**1761-1787.** — Beaulens et Bax. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Baptêmes : Pierre Bourgade ; — Jacques Beaumont ; — Étienne Tourtarel. — Mariages : Jean Couloumet et Jeanne Clauset ; — Étienne Seignourel et Marie Lucante ; — Jean Lause et Marie Derrey. — Sépultures : Étienne Bone : — François Gourguet ; — Joseph Cailleau.

E. Supplt. 2745*. (II. 1.) (Liasse.) — Cahiers, in-folio, 38 feuillets, papier.

**XIIe siècle. — 1737.** — Copies faites par G. Tholin (31 pièces) et cotes (58 pièces) de documents provenant de la commanderie de Nomdieu, fonds du Grand-Prieuré de Toulouse, archives départementales de la Haute-Garonne : Rôles des donations faites au XIIe siècle et au commencement du XIIIe à la maison de Saint-Jean de Nomdieu. Les donateurs sont Gaston de Béarn et sa tante Gilie, autre Gaston de Béarn, neveu du précédent, Gilie, vicom-

tesse de Beauville (Auvillars?), Boson de Lartigue et sa femme Ricarde, Vital de Flaumont, Audiarde d'Artigue, Hunald Mascarel et Galard, W. A. d'Autièges et sa femme Astorgue, W. Dorsina, Rostan de Bax, Beladone, dame Salide de Padern. Raymonde du Moulin, Rostan de Padern, Astorgue d'Autièges, B. de Montagnac, A. de Breuil, Vital de Galard, W.-A. d'Autièges, etc. Les propriétés données sont : les terres de Percemil, de Maurech, de Tonerenque, la moitié de l'église de Poussac et du bois de Laulanet, le quart de l'église de Roussères, la terre de Laboulbène, la *couture* de Cul Descubert et celle de Merle, la terre d'Artigue, les *frandads* de Triquatenque et de Larmentin, la forêt, la *couture* et le moulin d'Artigue, la terre de Cap de pont de Percemil, la terre de Poussac, la *frandad* de Lauviende, le quart de l'église de Poussac, la moitié des dîmes de l'église de Caubed (Daubèse?), la moitié de la *franquetad* de Piis, La plupart de ces donations ne sont pas datées, mais dans plusieurs de ces actes on mentionne Saint-André, qui était prieur de Toulouse, et Sanche de Lestrade, qui était commandeur de Nomdieu avant l'année 1200. Quelques-uns des donateurs et des donatrices se font religieux et religieuses (dedit se ipsum. . . dedit se ipsam Deo et Ospitali Nominis Dei). — Accord sur la garde des terres et le partage du produit des amendes, passé entre Alésias de Rossac, précepteur de Nomdieu et de Galard, agissant aussi pour les co-seigneurs de Galard et la communauté de Nomdieu, d'une part, et Arnaud et Pierre d'Autièges, Géraud Trenqueléon et Sanche Anier de Pins et les autres co-seigneurs du château de Fieux, d'autre part (1303). — Extraits d'un inventaire des titres de Nomdieu : ventes, baux à fief de terres, donations, échanges, serment de fidélité prêté par le commandeur de Nomdieu au vicomte de Bruilhois, transactions sur les dîmes, reconnaissances, baux à fief d'emplacements sur lesquels les cessionnaires sont tenus d'élever des maisons attenant aux remparts dans des conditions déterminées, *améliorissements*, enquête pour le partage du bois de Pourcayrat entre le commandeur de Nomdieu et les consuls de Francescas, transactions sur les limites de la juridiction du côté du Saumont, pièces relatives à la construction du moulin de Rogès, à la propriété du moulin de Galard, sauvegardes accordées aux commandeurs de Nomdieu. — Sentence de condamnation à mort, prononcée par le lieutenant de juge de Nomdieu contre Labarthe, convaincu du crime de bestialité : ledit Labarthe sera pendu et son corps consumé sur un bûcher. La jument dont il a abusé sera brûlée sur un autre bûcher (1598). — Notes sur les procès-verbaux de visite de la commanderie au XVIIIe siècle. — (Nota : les coutumes de Nomdieu, tirées du même fonds, du commencement du XIVe siècle, ont été publiées par M. H.-Emile Rébouis dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, numéro de nov.-décembre 1890, et tirage à part — d'après une copie faite par M. O. Fallières.)

### SAINT-VINCENT DE LAMONTJOIE (1).

## CANTON DE HOUEILLÈS.

### ALLONS.

E. Suppl[t]. 2746. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-folio et in-4°, 295 feuillets, papier.

**1726-1791**. — Paroisses d'Allons et de Goux d'Allons, son annexe. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Descat, Lafargue, Lalane, Vignolles, Mourlan, Lagardère. Lacoste, Mounet, Sanson, Goutaille, Duffaut, Lacassaigne, Carrasset, Cabijos, Pinguet, Dudon, Dupeire, Picard, Bouydron, Jourdan, Camescasse, Dudevant, Malartic.

E. Suppl[t]. 2747. (GG. 2.) (Cahiers. — In-4°, 131 feuillets, papier.

**1701-1791**. — Paroisse de Lubans. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Daney, Bardin, Dalba, Depers, Darroman, Cazemajour, Terrassin, Dufieus, Gebille, Lameinie, Busquet, Bounillet, Lambrot, Carpe, Martin, Lamarque, Pugos, Delas, Pinguet, Lavardain, Daspe.

---

(1) Pas d'archives antérieures à 1789.

## BOUSSÈS (1).

## DURANCE.

E. Suppl$^{t}$. 2748. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-4° et in-8°, 213 feuillets, papier.

**1676-1759.** — Paroisses de Durance et de Tilhet, annexe. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lataste, Boucan, Lassale, Rivet, Lachaise, Nugues, Damblat, Mara, Coulin, Tréseguet, Rivière, Duluc, Gaube, Cournier, Labat, Ardilouze, Dupeiré, Latucole, Caillou, Dupourqué, Brugère.

E. Suppl$^{t}$. 2749. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4° et in-8°, 239 feuillets, papier.

**1760-1792.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Gaujoux, Dulau, Luchet, Casenabe, Lafitte, de Sainte-Croix, Dufour, Pirague, Caubet, Tinaran, Gourdon, Fourcade, Dulom, Larquier, Lavergne, Valentin, Canitrot, Larroumère, Dudevant, Tichané (2).

## HOUEILLÈS.

E. Suppl$^{t}$. 2750. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 278 feuillets, papier.

**1653-1762.** — Paroisses de Notre-Dame de Houeillès et d'Esquiey, son annexe, diocèse de Condom. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lataste, Laberchède, Dumeau, Cahuzac, Barrouillet, Clavé, Labatut, Labat, Lacoumère, Tilho, Benquet, Duban, Martin, Dulot, Caubet, Larroussat, Descoubès, Forcade, Duboscq, Casenave, Lamoulère, Clavé, Sentourens, Bésiade. — Liste des confirmés par Louis de Lorraine, évêque de Condom, le 30 mai 1666. 156 noms. — Signatures des témoins et des parties, environ 30/100.

E. Suppl$^{t}$. 2751. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4°, 238 feuillets, papier.

**1763-1791.** — Houeillès et Esquiey. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Cabanes, Dubrun, Nadau, Capdeporc, Dudevant, Comblon, Garbay, Gaube, Escoubès, Dufis, Tausin, Gébille, Dussillo, Gaujoux, Jourdian, Carreté, Dassi, Lespiau, Peyrelongue, Labal, Laplace, Brouch, Mourlan, Aman, Lauga.

## PINDÈRES.

E. Suppl$^{t}$. 2752. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-4°, 145 feuillets, papier.

**1705-1738.** — Paroisse de Saint-Pierre de Pindères. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lalane, Ardelouse, Lestrade, Dufrêche, Lamontagne, Lubert, Longueville, Larrouy, Bernète, Raillet, Benquet, Ducros, Cazaubon, Goudart, Meynié, Castaing, Dulau, Castille. — Mentions de maîtres et de garçons papetiers.

E. Suppl$^{t}$. 2753. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4°, 275 feuillets, papier.

**1739-1790.** — Saint-Pierre. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lisle, Labat, Bernède, Forrané, Bordes, Morlan, Duthil, Planis, Lagahuzère, Doucin, Montet, Artiguebelle, Mingon, Bouydron, Tourterelle, Puchs, Lacaze, Lacroix, Castandez, Pons, Monpoullan, Brillon, Baloy, Bugaret.

---

(1) Cette commune ne possède pas de documents antérieurs à 1789.

(2) Documents sur Durance : *Arch. histor. de la Gironde*, 3 pièces, de 1383 à 1469, dans les tomes III, V, VI. — Th. Carte, t. I, III, cession à Pons d'Andiran de la baylie de Durance (12 avril 1342). — Arch. dép. des Basses-Pyrénées, E. 14, 46, 48, 149, B. 1176, 1187, 1501, 1550, 2001, 2372, 2876, 2911, 3467, etc. Dans l'art. E. 11 se trouve une copie du paréage sur la ville de Durance passé, en 1320, entre le roi d'Angleterre, lors duc de Guienne et seigneur de Durance, et l'abbé de Saint-Jean de La Castalle et le grangier dudit Durance.

E. Suppl^t. 2754. (II. 1.) (Pièce.) — Papier.

**1333.** — Vente faite par Amanieu Frosin, damoiseau à Bernardet d'Albret, seigneur de Casteljaloux, d'une rente assise sur les paroisses de Pindères, Antagnac et Saint-Martin-d'Albret. (Copie faite par M. Bosvieux, sur l'original conservé aux archives départementales des Basses-Pyrénées, sous la cote E. 191.)

POMPOGNE.

E. Suppl^t. 2755. (GG. 1.) (Cahiers. — In-4°, 280 feuillets, papier.

**1698-1792.** — Paroisse de Sainte-Pompogne. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Caubet, Salanave, Couhette, Dazens, Portetz, Castéra, Labé, Bielle, Lesperon, Grossevile, Estennau, Hillot, Dufour, Garin, Sales, Cavaré, Benquet, Vignoles, Labadie, Cabanes, Pébereau, Charmès, Cazemajou, Lacomère, Dubourg, Caubet, Lespiau, Bordes, Bresque, Capdeville, Lugat, Vigié.

SAUMÉJEAN.

E. Suppl^t. 2756. (GG. 1.) (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

**1775-1776.** — Paroisse de Sauméjean. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dudon, Duboun, Dupin, Condon, Lamothe, Lugat, Fourcade, Duplan, Vidal, Puch, Nadau, Simonet, Corbefin.

## CANTON DE LAVARDAC.

BARBASTE.

E. Suppl^t. 2757. (CC. 1.) (Registre. — In-folio, 180 feuillets, papier.

**1659.** — Arpentement général de la juridiction de Lausseignan, fait par Jacques Blondeau, arpenteur, habitant de Nérac, à la requête de sieur Pierre Faulong et d'honnêtes hommes, Vidal Lingüet et Janon Lacaze, consuls de Lausseignan. — Par noms de personnes. Confrontations. Les mesures employées sont la cartelade et l'escat. — Articles : Jean-Louis de Pérès ; — Jean Puyferré : — Isaac Duprat, sieur de La Cazenave : — Jacques de Faulong. — Table.

E. Suppl^t. 2758. (CC. 2.) (Registre. — In-folio, 150 feuillets, papier.

**1672.** — Arpentement général de la juridiction de Lausseignan. — Les terres sont divisées en cinq degrés. La superficie totale de la juridiction est de 8,381 cartelades, perche d'Albret. — Articles : Arnaud Castagnol, capitaine : — Catherine de Brugère ; — Jean Debats, écuyer ; — Jeannette Dudevant ; — M. de Cauderoue ; — M^me de Pédesclaux ; — Pierre Marres, chaudronnier. — Table.

E. Suppl^t. 2759. (GG. 1.) (Registre. — In-4°, 374 feuillets, papier.

**1737-1792.** — Paroisse de Lausseignan. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lagutère, Lérisson, Laprade, Lacave, Bourgade, Dulin, Dupeyré, Lesueur de Pérès, Thobie, Damblard, Dax, Bonet, Birac, Capot, Mazac, Pouchieu, Barrère, Xaintrailles, Caseaux, Cavagnan, de Boissy-Dubois, Laclau, Mazères. — Signatures dans la proportion de 1/50. — Mention d'un nouveau cimetière des P. R.

E. Suppl^t. 2760. (GG. 2.) (Registre. — In-4°, 150 feuillets, papier.

**1754-1792.** — Paroisse de Béas. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Barats, Coutures, Boué, Damblat, Tréseguet, Segnouren, Poudansan, Peteserre, Maisonnier, Fontan, Déjean, Silvius, Casaubon, Ricaut, Carsi, Lacaze, Fangot, de Dieu, Sescoure, Grabière, Lescat, Capdeville, Soubiran, Bousquet, Lespiau.

E. Suppl^t. 2761*. (II. 1. (Liasse. — 12 pièces, papier.

**1775-1776.** — Pièces d'un procès entre les

PP. Franciscains et le marquis de Lusignan, au sujet d'un empiètement fait par ce dernier sur la propriété de Peyré. A la suite d'une information faite à Nérac, par-devant le Maître particulier des Eaux et Forêts, la cause est déférée au Parlement de Bordeaux. — (Don de M. Ph. Tamizey de Larroque.)

BRUCH.

E. Supplt. 2762*. (CC. 1.) (Cahiers.) — In-folio, 14 et 12 feuillets, papier.

**1647-1653.** — Comptes de la communauté. — Impositions, en l'année 1647, 2640 livres 16 sous ; — taillon, 165 livres. — Dépenses de l'année 1652 : logement et entretien des gens de guerre sous les ordres du comte d'Harcourt : un régiment et neuf compagnies de cavalerie, de l'artillerie, le régiment d'infanterie de Boisse, les chevau-légers du sieur de Giscart, les régiments de cavalerie de Saint-Mégrin, le duc de Candalle et sa suite, le régiment de cavalerie du duc de Saint-Simon, etc., du 15 mars au 5 décembre. Pour la subsistance de ces troupes les consuls dépensent plus de 60,000 livres. — (Acquis de M. Lacaze, libraire à Agen.)

E. Supplt. 2763. (CC. 2.) (Registre.) — In-folio, dérelié, 416 feuillets, papier.

**1649.** — Cadastre de la juridiction de Bruch. — Division par noms de propriétaires. Confrontations. Mesures employées la carterée, la pugnerade et le picotin, à la mesure du Port-Sainte-Marie, la carterée de 6 cartonnats faisant 3 pugnerades. — Table. — Articles : David Brugère, ministre ; — Jean Bladbourg, du Port.

E. Supplt. 2764. (CC. 3.) (Registre.) — In-folio, dérelié et incomplet, paginé de 90 à 696 pages.

**XVIIIe siècle.** — Cadastre de la juridiction, par noms de propriétaires.



E. Supplt. 2765. (CC. 4.) (Cahiers.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

**1763.** — Charges et décharges, dans l'ordre chronologique.

E. Suppl. 2766. (CC. 5.) (Liasse.) — 2 cahiers in-folio, papier.

**1726.** — Rôles des tailles et du cinquantième. — Total pour les tailles 6,061, à répartir sur 1894 carterées, soit 3 livres 10 sous par carterée. — Le cinquantième est de 215 livres, soit par carterée 2 sous 8 deniers trois quarts de deniers.

E. Supplt. 2767. (GG. 1.) (Registre.) — Composé de cahiers, in-4° et in-12, 321 feuillets, papier.

**1608-1700.** — Paroisses de Saint-Amans de Bruch et son annexe Notre-Dame de Niolles. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dubroca, Cassagnau, Bordes, Lagassat, Pouget, Ducos, Poudensan, Pérès, Daron, Ducom, Lorman, Lafite, Bonneau, Bernède, Burgué, Vergès, Redon, Lacouture, Landié, Guitard, Dugil, Laboubée, Soubiran. — Le curé (?) Burgues termine les actes de l'année 1615 par ces aphorismes : « *Si quis hunc furto rapiat* « *libellum nec suo reddat domino patenti maxima* « *pœna cruciatur ille crimine dignus* ».

« Ainsin le renart se défie
« Et croist les autres tels que soy.
« Vous, en légèreté confie,
« Ne pensez point cella de moy. »

— Lacune de 1618 à 1659.

E. Supplt. 2768. (GG. 2.) (Registre.) — In-4°, 250 feuillets, papier.

**1706-1740.** — Bruch et Niolles. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Plantade, Concavet, Durglon, Saubresse, Sauvage, Vidouse, Poitevin, Alma, Larrieu, Baqué, de Grimard, Laï, Papon, Palanque, Lagutère, Dubos, Boé, Castang, Séguin, Doumerg, Laurent, Naudet, Lebrère, Labat.

E. Suppl<sup></sup>t 2769. GG. 3. Registre. — In-4°, 137 feuillets, papier.

**1741-1760**. — Bruch et Niolles. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lugas, Claverie, Dubouich, Florence, Coulau, Conquaret, Bécane, Maisonier, Doucet, Pouges, Cassaigne, Rouzin, Lassale, Escudé, Lacoste, Troubat, Baylet, Mazères, Aillet, Léné, Lafeugère, Gouts.

E. Supplt. 2770. GG. 4. Registre. — In-4°, 219 feuillets, papier.

**1761-1792**. — Bruch et Niolles. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Rousières, Tinaran, Courrèges, Maison, Laborde, Dabadie, Cabiro, Tastet, Mallet, Courties, Dupin, Millet, Desbarats, Bordes, Rignac, Fontanille, Marrigue, Augé, Lasserre, Maillé, Demay, Châlon, Labit, Montus, Cujoula, Coulin. — Décès de Joseph de Lépée de Montardon, ancien garde du corps (1766).

## FEUGAROLLES.

E. Supplt. 2771. GG. 1. Registre. — In-folio, 137 feuillets, papier.

**1655-1700**. — Paroisse de Feugarolles. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lestrade, Ramonet, Jacquet, Daron, Salavoine, Rivière, Soubiran, Daure, Bordes, Lebrère, Brunet, Barrère, Fayoula, Barroque, Desnux, Dubédat, Caseneuve, Bouet, Cassagne.

E. Supplt. 2772. GG. 2. Registre. — In-4°, 169 feuillets, papier.

**1701-1730**. — Feugarolles. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Sauvage, Mombet, Pouy, Barrau, Ducournau, Lignac, Belloc, Tourtané, Dupin, Moulin, Espiau, Croux, Castaignet, Tourette, Gardère, Laclote, Dulong, Casaubon, Dandrieu, Rouzières, de Moslon.

E. Supplt. 2773. GG. 3. Registre. — In-4°, 156 feuillets, papier.

**1731-1760**. — Feugarolles. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Déjean, Magné, Sempé, Cassagnau, Préchac, Alépée, de Casmont, Darrodes, Soulié, Armagnac, Beau, Moustey, Conte, Laspeyrettes, Broc, Capdeville, Nasse, Bourgade.

E. Supplt. 2774. GG. 4. Registre. — In-4°, 95 feuillets, papier.

**1761-1775**. — Feugarolles. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lafrineste, Pujos, Saubusse, Ferret, Rozès, Basquet, Casaubon, Durrac, Vidouze, Batz de Trenquelćon, Descours, Péjat, Carmentran, d'Imbert de Bayse, Hugues, Charbonnier, de Pichard, Descomps, Beaujardin.

E. Supplt. 2775. GG. 5. Registre. — In-4°, 100 feuillets, papier.

**1776-1792**. — Feugarolles. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Douesan, Agard, Baca, Lafitte, Ferret, Trézéguet, Massaric, Lugas, Dupon, Ducasse, Chabriel, Bile, Cazeaux, Mène, Gaz, Florence, Soulage, Vidouze, Nadau, Castang, Pujoulade.

E. Supplt. 2776. GG. 6. Registre. — In-4°, 235 feuillets, papier.

**1663-1748**. — Saint-Pierre-de-Meneaux. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dessans, Lafont, Dubruil, Pomède, Capela, Péliciè, Mendeville, Lassalle, Le Fizelier, Lalanne, Larqué, Castéra, Demay, Casemajour, Bigos, Goudin, Domerc, Corréjolles. — Table des actes des années 1693 à 1748.

E. Supplt. 2777. GG. 7. Registre. — In-4°, 168 feuillets, papier.

**1749-1740** — Meneaux. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Pandellé, Lagourgue,

Rignac, Gauché, Lacombe, Biran, Micheau, Rivière, Lacoste, Escalens, Marassé, Salinières, Rigas, Malbec, Castaing, Dussaux.

E. Supplt. 2778. (GG. 8.) (Registre.) — In-4°, 95 feuillets, papier.

**1741-1761.** — Meneaux. — Baptêmes, mariages et sépultures, Familles Gauchet, Capot, Destalens, Saint-Genés, Tartas, Broustau, Chanteloube, Panchaude, du Bouix, La Rue, Pougès, Cruchon, Poumède, Lafargue, Soulens, Rigas, Tourrès, Lamothe. — Une page d'incunable, in-folio, fragment d'une vie de Saint-Gratien, sert de couverture à un cahier.

E. Supplt. 2779. (GG. 9.) Registre.) — In-4°, 168 feuillets, papier.

**1762-1792.** — Meneaux. — Baptêmes, mariages et sépultures. Famille Lavielle, Flourens, Monteil, Rivière, Serbat, Lallemand, Labadie, Lagourgne, Cimard, Guilloutet, Mazères, Pédibeau, Barres, Marrigues, Reau, Pachi, Barroques, Cassani, Tobie, Barthes, Denot, Labbé.

E. Supplt. 2780. (GG. 10.) (Registre.) — In-4°, 160 feuillets, papier.

**1680-1755.** — Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine de Limon. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Péribère, Baqué, Salinères, Laclotte, Lebrère, Deluc, Canterac, Benquet, Nolibé, Sentou, Reinard, Lacapère, Landié, Clauset, Aureilhan. — La couverture d'un cahier est composée d'un mandement de l'évêque de Condom (1710) ordonnant des prières pour le succès des armes du roi.

E. Supplt. 2781. (GG. 11.) (Registre.) — In-4°, 88 feuillets, papier.

**1756-1792.** — Limon. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dubouch, Damous, Seignouret, Tarrieu, Bousquet, Dubourdieu, Dugarcin, Bax, Saintou, Barbé, Ducasse, Lespiet, Lescat, Grégoire, Caparoujat, Cantecor.

E. Supplt. 2782. (GG. 12.) (Registre.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

**1742-1792.** — Paroisse de Brasalem. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Rabanel, Lartigue, Marbail, Labat, Périssé, Grimard, Touzin, Birac, Girennes, Dastes, Colin, Dubosc, Maigné, Castey, Rossières, Figuès.

E. Supplt. 2783*. (GG. 13.) (Pièce.) — Papier.

**1er juin 1298.** — Ratification par Marguerite, abbesse de Fontevrault, d'un échange passé entre l'Ordre du Temple et le couvent du Paravis. Le commandeur d'Argentens a reçu les granges de Pomiès et de Bonnefont et cédé en échange la maison du Temple de Port-Sainte-Marie avec tous ses droits. — (Copie faite par G. Tholin sur l'original conservé aux archives départementales de la Haute-Garonne. Fonds du Grand Prieuré de Toulouse, arch. de Sainte-Foy de Jérusalem, L. I, n° 11).

E. Supplt. 2784*. (GG. 14.) (Registre.) — In-4°, 179 feuillets, papier.

**1522-1558.** — Comptes des recettes des religieuses du Paravis, ordre de Fontevrault, rendus aux Pères visiteurs ou aux vicaires généraux par les sœurs « dépositaires » ou boursières, Gabrielle Berthran, Antoinette de La Trémouille, Jeanne de Lauba, Fébronie Foichet, Hélène Anne, Anne Bernard, Blanche de Saint-Quentin, Fébronie de Lomagne, Catherine d'Amours, Marie de Bezolles, Cécile Fay, Jéronyme de Laumond, Rose de Lusignan, Françoise Epervier, étant prieures Marguerite de Caumont, Fébronie Foichet, Hélène Aube, Anne Bernard. — Dîmes d'un an de la paroisse de Lymon, 55 livres. — Vente de deux pipes de froment, 10 livres. — Reçu de M. de Combarault, pour l'entrée en religion de sa fille, 50 livres. — Six pipes de mil, à 8 fr. la pipe, 36 livres. — Payements : des fermes de Lymon, Saint-Laurens, Roumas, Saint-Léger, Lugbon, Garbier, etc., — des redevances de Port-Sainte-Marie, Sainte-Foy, Laparade, etc. — Donné par sœur Madeleine de Lafère, héritière de Lacaze, 1.000 livres.

— Vente du cheval sur lequel frère Jacques Bourdonnais est venu de Paris, 18 livres. — Pour les habits de sœur Jeanne de Pardaillan, 50 livres. La pension faite aux sœurs varie de 11 à 25 livres par an. — Donation de 257 livres faite au couvent par Jean de Capdeguy, abbé du monastère de Saint-Jean du Castella de l'ordre de Prémontré, afin de subvenir aux dépenses de Marie de Capdeguy, sa nièce, religieuse. — (Don de M. Lafargue, chef de Division à la Préfecture.)

E. Suppl[t]. 2785. (GG. 15.) Registre. — In-folio, 273 feuillets, papier.

**1705**. — « Répertoire ou invantaire des titres « primordiaux et autres arrests, procédures, mémoires et autres pièces et documants qui sont « dans les chartres des archives des très illustres « dames religieuses du monastère du Paradis, ordre « de Fontevraud, diocèse de Condom, dont lesdites « chartres sont garnies de cinq layettes ou tiroirs « cottés par lettre alphabétique, dans lesquelles « layettes ou tiroirs sont tous les papiers et vieux « cartulaires desdites archives en liasses numérottées « depuis le premier nombre jusqu'à celuy de trente-« trois, fait par Monsieur maître Joseph Delort, cha-« noine de l'église cathédralle Saint-Jean de Bazas, « en 1705, estant prieure dudit monastère Dame « Marrie de Gères et Dame Anne d'Aste, dépositaire. » — Cotes des pièces suivantes :

« Extrait vidimé d'un acte contenant les premiè-« res et principalles donnations faittes au monastère « du Paradis, tant par son propre fondateur que par « divers autres particulliers, jointes ainsy dans un « mesme acte, au nombre de 23, par Raymond-« Bernard, evesque d'Agen, qui les confirma luy « mesme de son propre seau (1130). — Donnation « de l'église de Nostre-Dame de Béquin avec ces « appartenances et une partie de la dixme, faite à « la dame Brune, prieure, et à tout le couvent du « Paradis par B. évesque d'Agen, et par le chapitre « de Saint-Estienne, soubs la redevance de cinq sols « agenois, payables au dit chapitre chasque année à « la fete de Toussaints, en 1191. — Extrait vidimé « par le chantre et soubs chantre de l'église de « Tours, députés par le Saint-Siège pour conserver « les privilèges de l'abbaye de Fontevraud, d'une « beulle du pape Innocent III, donnée au conseil « de Lattrens, l'an 1201, le quatrième de son ponti-« ficat, en faveur de laditeabbaye, par laquelle tous « ses biens, possessions et dépendances luy sont con-« firmées et parmy ses membres le prieuré du Pa-« radis y est énoncé avec toutes ses appartenances, « ladite beulle signé par le pape mesme par deux « cardinaux évesques, par sept cardinaux prêtres et « par six diacres, en 1201. — Cahier en parchemin « contenant des extraits des privilèges accordés tant « à l'abbaye de Fontevraud pour elle et pour ses « membres qu'au monastère du Paradis en parti-« cullier pour les exemptions de la taille, péage, « pontages et autres semblables par Philippe II, en « 1213, Louis X, en 1483, [Louis XII, en] 1500, « François I[er] en 1514 (v. st.), Henri II, en 1547, « François II, en 1559, Charles IX, en 1561; et « par Richard, roi d'Angleterre et duc de Guienne, « tous les dis privilèges demeurent collationnés par « Serres, notaire royal, en 1568. » Sentence abritrale prononcée par l'évêque d'Agen sur un différend entre le couvent du Paravis et le prieur de Saint-Martin de Buzet, au sujet des dîmes de la grange de Boisse (1243). — « Acte par lequel le seigneur N. « Amaneus de Lebregh (Albret) accorde aux dames « du Paradis à perpétuité la coupe dans tous ses « bois pour tous leurs uzages et le droit de pacage « à tous les bestiaux, en 1244. — Acte par lequel « Guillaume Paradis, repentent de certains excès « commis par luy et par ses serviteurs contre le « monastère du Paradis et ses officiers, dont il y en « eut un de tué et plusieurs grievement blessés et le « bien de la maison pillé, à quoy ledit seigneur Pa-« radis désirant satisfaire donne aux dames de ce « monastère toute sa terre appelée d'Eissaut, proche « le château de Feuguerolles, contre les terres de « Brenon, de Padern, d'Astaffort et de Camisol, « avec tous ses droits et dépendances; outre cest, « il afranchit encore tous les habitans du bourg du « Paradis et tous leurs effets et marchandises de « toute sorte d'impôts, péage et leude, leur permet « la coupe dans tous ses bois tant pour leur chaufage « que pour leur logement et leur travail, à la réserve « seulement des grands arbres, nonobstant tout « autre réglement contraire et leur quitte generalle-« ment à tous tout ce qui pouroient luy devoir jus-« qu'à ce jour là pour quelque raison que c'est peu « estre ; et, à l'esgard de ceux qui avoient tué le « serviteur du monastère et blessé les autres, ledit « Guilhaumes Paradis veut et consent que neul d'eux

« puisse aprocher du monastère ou du Bourg jus-
« ques aux bornes marquées dans cet acte sans avoir
« auparavant satisfait aux dames religieuses et aux
« parens et amis du mort et des blessés. Hélie, no-
« taire d'Agen, en 1247. — Donnation de l'églize
« et dixme de Saint-Pierre de Lucbon, avec toutes
« ses terres, cultes et incultes, et autres dépendances
« de la mesme église faitte en aumosnes à Dieu et à
« l'église du monastère de Notre-Dame du Paradis
« par Bonel, Guilhaume et Arnaud de La Serre,
« trois frères. Barthélemy Larrive, notaire du Port,
« en 1253. — Recognoissance faite aux dames du
« Paradis par Bernard de Lamasse, Amige de Bruch,
« chevalliers, et Arnaud de Bruch, donsel, pour une
« pièce de terre à Béquin, soubs la redevance de
« quatre deniers d'oblie par an et autant d'acapte.
« Pierre du Clercq, notaire du Port, en 1269. » — Donation de la pèche de Béquin faite au monastère du Paravis par B. de Quittimont, chevalier, et Marquise de La Coste, sa femme (1271). — Quittance de la somme de 100 livres pour vente de rentes, délivrée par Armande de Gots, fille d'Augier de Miramont, (1271). — Sentence arbitrale rendue par l'évêque d'Agen entre le commandeur du Temple et le prieur de Saint-Caprais d'Agen pour raison d'un fief et d'un cimetière à Prayssas (1271). — Ferme du péage de Port-Sainte-Marie consentie par Amalvin du Paradis en faveur du Temple de Port-Sainte-Marie; après le terme de 13 ans, le péage doit faire retour au dit Amalvin (1272). — « Acte par
« lequel la dame prieure du Paradis ayant con-
« tribué envers le seigneur de Cazaubon de la
« somme de 25 livres pour la bàtisse d'un moulin
« entre le château de Cazaubon et l'église de Gar-
« byeys sur le ruisseau de l'Odoze, ledit seigneur
« s'engage de rendre ladite somme à ladite prieure,
« ledit moulin une fois achevé, avec la faculté d'y
« moudre à sa volonté, en 1272. — Contrat par le-
« quel Guilhaume d'Estampe se donne avec tous ses
« biens au couvent du Paradis, en 1272. » — Donation par Betz de Cazenove, damoiseau, au couvent du Paravis, de ce qu'il possédait sur les dîmes de Notre-Dame de Senteville près Damazan (1273). — Donation par A. de Xaintrailles, femme de Bertrand de Filartigue, d'une terre sise à Meneaux (1273). — Donation par Arnaud Gaissias de la quatrième partie des dîmes de Meneaux (1273). — « Donation
« faite aux dames du Paradis par le chevalier Odet
« de Cazaubon, seigneur du château de Cazaubon, au
« diocèze d'Auch, de toute la dixme qu'il avoit à
« l'église de saint Jean de Cuzan au terroir dudit
« château de Cazaubon, ce qui regarde présentement
« Garbieys. Forcius de Granhol, notaire de Condom,
« en 1264. — Sentence arbitralle rendeue par
« Ugues, prieur du Port-Sainte-Marie, et Jordain
« de Tornaford, archiprêtre de Bruch, qui règle le
« différend qui est entre Gaston, vicomte de Béar,
« le prieur de Nérac et les dames du Paradis sur les
« dixmes de Nostre Dame de Marypoqcg près de
« Montesquieu et de Saint Amand de Bruch, et
« marque les limites de ce que ledit vicomte doit
« prandre en particullier en la dixme de la première
« des dites paroisses et de ce que les autres aussy
« doivent percevoir en commun en celle de Bruch.
« Guillaume Raymond, notaire de Nérac, en 1275.—
« — Accord passé entre les Dames religieuses du
« Paradis, d'une part, et le baille de Laplume et
« le lieutenant de noble Gaston de Béart, d'autre,
« au subiect de quelques exès commis par les ser-
« viteurs des dites dames contre ceux dudit baille,
« par lequel accord lesdites dames sont relevées de
« tout ce qu'on leur imputait la-dessus et de toutes
« les prétentions qu'on avoit sur elles, moyenant
« 50 sols qu'elles sont obligées de paier ausdis baille
« et le lieutenant. Guillaume de Biera, notaire de
« Laplume, en 1275. »— Arrentement du moulin de Bonnefont pour la dixième partie des blés et la moitié des farines qui se moudront audit moulin (1277). — Donation du passage sur la rivière de Garonne en la ville du Port, faite à la Maison du Temple de Port-Sainte-Marie par noble Sicard Alaman, qui fonde pour cet effet un obit dans ladite église (1279). — Donatiou du quart de la dîme de la paroisse de Centeville faite au monastère du Paravis, par Arnaud, évêque d'Agen (1280). — « Sentence arbité-
« ralle par laquelle noble Rudel de Seissas, seigneur
« de Sainte-Colombe, est obligé de quitter et céder
« pour luy et pour les siens à perpétuité, à Notre-
« Dame Sainte-Marie et aux religieuses du Paradis,
« une terre appelée de Las daunas en la paroisse de
« Saint-Martin d'Antenac, confronté dans l'acte, avec
« tous les droits, rentes et appartenances, de laquelle
« terre frère B. de Bordes prit actuellement pos-
« session au nom desdites dames, en 1280. » — Compromis passé avec l'arbitrage de Jean Jerlandi, évêque d'Agen, entre le couvent du Paravis et les Templiers du Port sur quelques différends qu'ils avaient au sujet d'une donation (1281). — « Enga-

« gement de la moitié de la bastide de Saint-Jean de « Carriet, avec toutes ses appartenances, devoirs « seigneuraux, fait aux dames religieuses du Paradis par dame Gacie de Paradis et plusieurs autres de la même famille, du consentement du « comte de Périgord, pour la somme de 70 livres, « en 1282. — Arrantement fait par les messieurs du « Paradis aux dames religieuses du Paradis de 15 « sols morlans d'oblie, avec tous leurs acaptes, rentes, droits seigneuriaux et appartenances en la bastide de Saint-Jean de Carriel possédée à moitié « par ladite famille du Paradis et par le seigneur « Arcambaut, comte de Périgord, qui donne pouvoir « au baille de Lavardac de ratifier en son nom ledit « arrantement fait pour le prix et somme de 70 livres par an. Jean Dauca, notaire du Port, en « 1282. — Accord par lequel un comte de Périgord « promet à la prieure et aux dames du Paradis de ne « point troubler Amalvin Paradis, chevallier, dans « la jouissance qu'elles leur ont accordé durant sa vie « de deux preds et d'une forest situés en la paroisse « de Saint-Jean de Carriet, entre le chemin qui va « de Feuguerolles à Bruch, en 1284. — Transaction « passée entre le seigneur Jourdain de Lisle et les « dames religieuses du Paradis au subiect de la « donnation du fief de Garbieys faitte auxdites dames par Odon de Cazaubon, par lequel accord « lesdites parties conviennent ensemble que ledit « fief de Garbieys consiste en la quatrième partie « de tout ledit terroir, c'est-à-dire en cent cinquante « concades de terre auprès de l'église dudit Garbieys, les trois autres restans audit seigneur Jourdain, avec une pair de gans blancts en hommage « de ladite quatrième partie, avec la ractification dudit accord faite par la dame prieure et les religieuses du Paradis. Acte receu par Guilhaume Durand, notaire, en 1286 le 13 mai. » — Testament de B. de Preyssac (Prayssas?) en faveur du commandeur et de la maison du Temple de Port-Sainte-Marie (1292). — Coutumes de la bastide de Bologne, au diocèse d'Auch, octroyées par Jean de Grailly, lieutenant en Guienne pour le roi d'Angleterre (1298). — « Sentence de la cour de Gavaret « qui ratifie une donnation de 3,000 sols morlans « faitte à l'ordre de Fontevraud et au monastère du « Paradis en la personne du père Parrat par le « nommé Gardère, quy s'estoit donné luy mesme « dans ladite maison contre les prétentions du sieur « Taillefer et du bailly de Gavaret qui vouloient « faire casser ladite donnation. Arnaud de Latapie, « notaire de Gavaret, en 1300. — Contrat de donnation par lequel le sieur Pélegrin de Sainte-« Arailhe, recteur de la paroisse de Saint-Laurens, « se donne pour oblat au monastère du Paradis, y « choisit sa sépulture et y laisse 10 livres après sa « mort ; et la dame prieure le reçoit pour son donnat et son serment d'estre fidelle ausdites dames. « en 1300 ». — Accord entre les religieuses du Paravis et Gauthier du Fossat au sujet des limites de leurs possessions dans les paroisses de Saint-Martin de Lauzet et Saint-Pierre de Meneaux (1302). — « Arrentement de la dixme de Limon donné par les « dames religieuses du Paradis pour 22 mesures de « froment, 11 d'avoines et 2 de milh, le tout bon et « marchand porté et rendeu chasque année au Paradis, en 1312. — Intimation des lettres de sauvegarde accordée aux dames religieuses du Paradis « et à toute leur maison par le roi d'Angleterre et « duc de Guienne faitte à Bernard du Lucbon, Gilles Le Vaier, qui luy défent de la part du roy de « troubler en nulle manière lesdites dames ny en « leurs personnes ny en leurs biens et en particulier « en ce qui leur appartient sur la rivière de Garonne. « Estienne de Cabanes, [notaire], en 1321. — Souslevement fait contre les dames religieuses du Paradis par le sieur Bertrand de Lamothe, accompaigné de Bertrand Miremort et de Garsie Daricaud « et quelques autres habitans de Bruch, lesquels « eurent l'insolence de chasser de la maison où estoit « le pressoir desdites dames pour leur dixmes de vin « de Bruch non seulement le gardien dudit pressoir, « establi d'auttorité royalle par le chappellain de « Marmande, mais encore la dame Sebellie d'Arrovinhan, religieuse du mesme monastère du Paradis, là présente avec quatre autres dames de la « mesme maison, lesquelles, justement iritées d'une « telle insulte, en prirent acte contre lesdits agresseurs. Bernard Vinhérier, notaire d'Agen, en « 1333. — Vidimé de lettres pattentes de Jean, « compte d'Armaignac, viscompte de Lomaigne et « lieutenant du roi en Guienne et en Languedoc, « qui décharge les dames religieuses du Paradis de « la somme de 240 livres qu'elles devoint pour 6 années, en considération des pertes et domages que « leur monastère avoit souffert duran les guerres de « ce temps, en 1353. — Collation de la cure de « Saint-Léger de Senteville près de Damazan, faitte « par le seigneur evesque de Condom au Père Nico-

« las Bayle, religieux de l'ordre de Fontevraud à la « présentation du prieur au nom des dames religieu- « ses du Paradis après le décès d'un autre religieux « du mesme ordre, recteur de la mesme église le « 24 novembre, en 1366. — Déguerpissement d'une « pièce de terre en la paroisse de Romas fait par « Pierre François, habitant du Port, entre les mains « des dames du Paradis, faute de leur en paier la « rente, qui est de 6 deniers de censive tous les ans « à Nouel, et la sixiesme partie de tous les fruits de « ladite terre, lesquelles dames donnent ensuite la « mesme terre à nouveau fief à Fors de Lamarque « soubs la mesme censive de 6 deniers mais payable « seulement de 7 en 7 ans et autant d'acepte, avec « la sixième partie des fruits et grains portés et ren- « dus chaque année au sol des dames du Paradis. « Jean de Berna et Vital de Tentenac, son substitut, « en 1395. » — Transaction entre le couvent et noble Odet de Noeilhan, seigneur de Buzet, au sujet des terres de Lagrange de Boison, alias Seguelongue (1487). — « Prestation d'homage par le Père d'As- « quéry au nom du monastère et couvent du Paradis « au baille et aux officiers de M. le comte d'Armaignac « et visconte de Brulhois pour tout ce que ledit « monastère possède dans ce vicomté, lesquels offi- « ciers acceptent ledit homage à la charge que ledit « Père d'Asquéry le randra audit seigneur vicomte « luy mesme dans le tems marqué, en 1453. — « Transaction passée entre le duc d'Albret et ses « officiers et les dames religieuses du Paradis tou- « chant la directe de la paroisse de Saint-Pierre de « Meneaux, de Saint-Jean de Carriet et Saint-Étienne « de Bordes et autres terres en la juridiction de « Feuguerolles, laquelle transaction règle ce qui « appartient ausdites dames, scavoir : la moitié de « la paroisse de Meneaux, le bois Bedet, appelé Pé- « jols, un pré au lieu appelé au Brunon et le reste, du « costé de la rivière de Garonne au duc *(sic)* d'Albret « ce qui est confirmé par la dame Abbesse de Fon- « tevraud par un acte attaché à celui-ci. Raymond « Méjan, notaire de Nérac, en 1485. — Homage « rendeu au roy et à la reine de Navarre en la « personne du sieur Jean de Pardeilhan, abbé de « Lezat, par le Père de Lamayorie, au nom de la « dame prieure du Paradis, sa sœur, de mesme nom « pour le fief du Lucbon, situé dans la vicomté de « Gavardan. Acte receu par B. de Lavigne, greffier « à Pau, en 1492. — Procédure contenant un narré, « un compromis, une enqueste et une sentence arbi- « teralle pour terminer le diférend qui estoit entre « le prieur de Nérac et les dames religieuses du « Paradis, d'une part, et le recteur de l'église parois- « sielle de Bruch, de l'autre, au subject des novales « et de la dixme des agnaus et autres bétail estran- « ger, c'est-à-dire des brebis du Béarn et autres « peis voisens, lesquelles, après avoir hiverné pour « le pasturage dans ladite paroisse de Bruch ve- « noint à y faire leurs petis avant de s'en retourner, « par laquelle sentence arbiteralle le seneschal de « Gascogne et son lieutenant résidant à Condom, « arbitres nommés et receus par le compromis des- « dites parties, après une longue enqueste et la dé- « position de pleusieurs témoins, déclarant que la « dixme des dites novales aussy bien que celle des « dis agnaus forains appartient justement ausdis « prieurs de Nérac et au monastère du Paradis « comme gros décimateurs de ladite paroisse de « Bruch contre les prétentions dudit recteur et doi- « vent estre maintenus dans cette possession, laquelle « sentence, après que lesdites parties y eurent tou- « tes donné leur acquiescement feut encore confirmée « par l'official du seigneur évesque de Condom, en « 1492. — Transaction entre les dames religieuses « du Paradis et les paroissiens de Notre-Dame de « Béquin touchant la manière de dixmer en cette « paroisse, qui est réglée en cette sorte, scavoir que « de deux piles de trente-quatre gerbes il en doit « avoir trois pour la dixmes appartenantes ausdites « dames et une pour la première du recteur et que « ces quatre gerbes doivent estre mises à costé de « l'une de deux piles et y mettre desus une branche « verte de quelque arbre que ce soit pour marquer « de la dixme et les distinguer du reste de la gerbe. « Quintin Molard, notaire royal de Laplume, en « 1501. » — Pièces diverses relatives à des contes- tations entre l'évêque de Condom, le monastère du Paravis et l'abbesse de Sainte-Claire de Mont-de- Marsan au sujet des dimes des paroisses de Béquin, Restaux et Montesquieu (1493-1512). — « Lettres « de sauvegarde accordées aux dames religieuses du « Paradis par messire Odet, comte de Foix et de « Commenge, grand sénéchal gouverneur et lieute- « nant général pour le roy en Guienne, par les- « quelles lettres ledit seigneur met les dames du Pa- « radis soubs la protection du roy et la sienne, def- « fend à toutes sortes d'officiers et soldats de passer « dans leur maison ny aucune de leur despendance « et leur permet, pour marque de cette sauvegarde,

« de mettre sur la porte de leur monastère les ar- « mes et bâtons royeaux. Lesdites lettres données « à Bayonne, en 1522. — Lettres de Madame l'ab- « besse de Fontevraud, Rennée de Bourbon, par les- « quelles, conformément à l'arrêt du Grand Conseil « donné le 18 de mars pour la réforme des monas- « tères de l'Ordre, elle envoye pour cest effet au « prieuré du Paradis quelques religieuses pour y « avoir les principaux offices de la maison comme « celluy de prieure de prieuré, du cloître, sacris- « taine, dépositaire, boursière celerière, portière « et quelques sœurs layes, avec un religieux leur « confesseur et son compagnon, en 1522. — Acte « en forme d'enqueste par devant le sieur Jacques « Sevin, juge mage en la sénéchaussée d'Agen, à « qui plusieurs tesmoins prêtres et autres dépose « avec serement que les dames religieuses du Para- « dis font tous les jours en leurs monastères « des aumônes très considérable et à un grand « nombre de pauvres qu'ils montent quelquefois « jusques à trois cens, par ou les dites dames « prétendoint estre déchargées d'une taxe à la- « quelle elles avoint esté cotisées par le seigneur « evesque de Condom, en conséquence d'un arrêt « du Parlement de Bordeaux, qui avait ordonné « aux évêques de la province d'indiquer sur tous les « gens d'églises des aumônes particullières pour su- « venir aux necessités de ces temps là, en 1528. — « Lettres de sauvegarde et exemption de gens de « guerre en faveur des dames religieuses du Paradis « et toutes leurs despendances, accòrdée par Henry « roy de Navarre, et Marguerite de France, sœur « unique du roy et reine de Navarre, le seize jour « de décembre 1542. — Accord entre les dames re- « ligieuses du Paradis et les habitans et consuls du » bourg, appointé par le sieur de Monluc, gouver- « neur d'Albret, et Lavalade, procureur général, « qui permettent d'agrandir l'enclos et d'enfermer « dans la closture la fontaine comme elle y est pré- « sentement.... en 1547. — Ordonnance du juge « mage de l'Agennois, commissaire député par mes- « sire de Montmorency, conestable de France et lieu- « tenant général du Roy en Guienne, par laquelle il « parroit qu'aiant receu ordre dudit sieur connesta- « ble de faire abattre toutes les cloches de cette sene- « chaussée pour avoir sonné dans les séditions popu- « laires arrivées en cette province, celle des dames « religieuses du Paradis sont exceptées sur l'attesta- « tion en bonne et deue forme que les cloches des « dites dames n'avoint point sonné, en 1548. — « Procès-verbal de l'exécution de la bulle du pape « Sixte quatrième donnée à Rome en mil quatre cens « septante quatre pour la réformation de l'abbaye de « Fontevraud et de tous les prieurés de son ordre, « laquelle bulle ayant esté mise en exécution à « l'esgard de la dite abbaye et de quelques autres « maisons par les archevesques de Lion, de Tours « et de Bourges auxquels ladite bulle avoit esté « adressée, ils sous déléguèrent ensuitte les sieurs « Jean de Capdegui, abbé de La Castelle de l'Ordre « de Prémontré, au diocèse d'Aire, et Jean de « Nozères, channoine de l'église cathédralle d'Agen, « pour faire la mesme exécution dans le prieuré du « Paradis, ce qu'ils firent par la visite du monastère, « par la lecture de ladite bulle dans le cœur de « l'église où estoient assemblés toutes les religieuses, « après laquelle lecture on fit proclamer à la grande « grille si quelqu'un avoit quelque chose à dire ou « représenter contre la présente réformation, à quoy « personne ne s'opposa par l'ordonnance de la cloi- « ture perpétuelle qu'ils establirent dans cette « maison soubs les peines et censures portées dans « cette sentence, ce qui fut enfin terminé par l'abso- « lution généralle de toutes sortes de cas mesmes « réservés au pape donnée à toutes les religieuses, au « pouvoir à chascune en particulier d'eslire pour une « fois seullement tel confesseur qui luy plairoit pour « les absoudre de la mesme sorte, le tout signé par « lesdis sieurs commissaires et par P. de Pontou, « notaire, 1552. — Lettres patentes expediées et « signées par toutte la communautté des dames reli- « gieuses du Paradis en faveur du Frère Jean de « Capdeguy, abbé de Saint-Jean de La Capelle de « l'ordre de Prémontré au diocèze d'Ayre, par les- « quelles lettres les dittes dames, en recognoissance « des bons offices qu'elles témoignoint avoir receu du « sieur abbé, elles s'engagoint de luy donner loge- « mant et l'habit pour le reste de ses jours et de « pourvoir à toutes ses nécessités, avec la ratification « de cet acte par Madame de Fontevraud... en 1554. « — Lettres de sauvegarde du roy Charles IX, « données en faveur des dames religieuses du « Paradis, à la requette de la dame Louise de « Bourbon, abbesse de Fontevraud, sa cousine, par « lesquelles sa majesté ordonne à toutes sortes d'of- « ficiers de protéger les dites dames et d'arester les « violences de certains personnages qui sacagoint « tant (*sic*) dans ce voisinage... en 1561. —

« Enqueste sur le bruslement du monastère du « Paradis arrivé par la feureur des calvinistes au « mois d'octobre 1571. — Cinq lettres de sauvegarde « du roy de Navarre, lieutenant général du Roy en « Guienne, en faveur des dames religieuses du « Paradis, par lesquelles il les prans elles [et] tous « leurs biens soubs la protection du Roy et la sien- « ne, deffendent à tous officiers de guere de loger « ny rien prendre dans aucune des terres et mette- « ries de leur dependence, leur permettent aussy « d'y mettre en toutes les armes du Roy et les sien- « nes. Les dites lettres sont des années 1576, 1577, « 1580, 1585 et 1588. — Lettres de sauvegarde « accordées aux dames religieuses du Paradis par la « reyne mère, qui les prent et leur monastère soubs « sa protection, deffendent soubs de rigoureuses « peines à tous officiers généraux et subalternes et « à tous autres gens de guerre de loger en aucune « de leurs terres ny prandre quoy que ce soit qui « leur appartienne, permettans aus dites dames, « pour marque de cette protection, de faire remet- « tre sur la porte de leur monastère aussy bien que « de toutes leurs terres et dépendences les armes du « Roy, les dites lettres données au Port-Sainte- « Marie et signés de la propre main de la reyne, le « pénultième jour de janvier 1579. — Quatre autres « lettres de sauvegarde, en faveur des dames reli- « gieuses du Paradis, contenant toutes la mesme « chose que les précédentes, les premières du mares- « chal de Biron, données au camp de Port-Sainte- « Marie, en 1580, les deux données par Monsieur « de Turenne, à Nérac, l'an 1587, les trois (pour la « troisième) du mareschal de Matignon, données au « Port-Sainte-Marie, en 1590, et les dernières don- « nées à Agen par le duc de Candalle, en 1653. — « Déclaration des saumatiers de la dixme de Bruch « appartenant aux dames religieuses du Paradis, « lesquels sur les informations faites contre eux « pour avoir enlevé aux fermiers un sacq de grain « pour de l'argent en provenant en faire entre eux « un repas, déclarant par cest acte avoir fait cella « sans conséquance du présent ni de l'avenir, s'of- « frant de randre ledit argent aus dis fermiers des « dames du Paradis, en 1588. — Main levée en « faveur des dames religieuses du Paradis, accor- « dées par le roy de Navarre pour jouir librement « de leurs revenus en payant les quatre dexcimes « et autres droits suivant les ordonnances dudit roy « de Navarre et lieutenant général pour le Roy de « France, les dites lettres données à La Rochelle, « en 1588. — Enqueste, faitte par devant le juge « du Port, sur les pertes et domages arrivés aux « dames religieuses du Paradis seur leurs revenus « de Menaux et autres durant les derniers troubles « des gueres civiles pour servir à la décharge de la « taxe faitte sur les dames au subiect de l'aliénation « du clergé, en 1588. — Procès-verbal dressé par « le juge de Feugarolles et le procureur du roy, « contenant ce qui s'est passé de plus considérable « dans le campement, en cette jurisdiction de l'armée « du Roy de quinze mille hommes commandée par « M. le compte d'Harcourt, le desgast qu'elle fit « dans ce monastère et toutes ses despendences no- « nobstant deux gardes que ledit seigneur d'Harcour « avoit luy-mesme donnés à cette maison, le zèle « et la charité sans exemple des dames religieuses « du Paradis, qui retirèrent presque tout le pays « qui se vint réfugier ches elles, en particullier plus « de cinq cens filles ou femmes de tout aage et touttes « condition qu'elles logèrent en divers appartemens « de leur monastère et qu'elles nourrirent avec un « nombre infiny de pauvres, l'espace de trois sep- « maines que dura ce campement sans que pour « cella les dites dames obmissent rien de leurs « observances ni du divin service, après quoy sur- « vint encore peu de jours après un autre corps « d'environ douze mille hommes de troupes coman- « dée par Monsieur de Saint-Luc, qui commirent « encore plus de désordre que celles de l'autre « armée, en 1652. » — Prise de possession par le syndic du couvent de l'ancien cimetière de Limon, occupé par les calvinistes, en vertu d'une décision de Mazelières, commissaire délégué par l'intendant (1666). — Pièces relatives à la dîme du tabac dans la paroisse de Saint-Léger, en 1676. — Cession d'une métairie dite Duchas faite par le couvent au sieur de Secondat, qui l'avait assignée au dit couvent pour la constitution dotale d'Antoinette de Secondat, sa fille, à sa profession dans ledit monastère. Le sieur de Secondat payera 2,100 livres pour reste de ladite constitution dotale (1688). — Baux à fief de terres situées dans les paroisses de Saint-Michel-de-Mazères, Notre-Dame de Molas, Romas, Menaux, Niolles, Bazens, Saint-Vincent, Notre-Dame ou Saint-Germain, Saint-Martin-de-Restaux, Saint-Côme, Saint-Laurent, Saint-Pierre d'homme

mort, Bruch, Notre-Dame de Garbiey, Lubbon, etc. — Type des redevances stipulées dans les baux à fief : pour 5 pugnerées de terre et bois 12 deniers d'oublies, autant d'acaptes et le huitième des grains et des fruits (1478) ; — pour 34 carterées de terre et bois, 50 sous d'oublies, 9 pugnerées et demie de froment, 5 et demie d'avoine, une demi-livre de cire, une paire de chapons, une paire de poules (1487) ; — pour une conquade de terre, 18 deniers d'oublies, autant d'acaptes, 2 pugnerées de blé (1381) ; — pour une terre de 19 carterées, 27 sous d'oublies, 4 pugnerées froment, 2 poules (1487) ; — pour 4 carterées de terre, 10 sous de censive, autant d'acapte, la huitième partie des grains, fruits et foins (1474) ; — redevances d'un jacques ou demi ardit pour chaque pugnerée de terre et la huitième partie de toute récolte (1467) ; — par pugnerée, un ardit d'oublies, autant d'acapte et la septième partie des récoltes (1493) ; — pour une *mezalhade* de terre, une livre de cire par an (1292) ; — par pugnerée, 2 sous tournois de censive (1495) ; — pour 4 pugnerées de terre, 2 sous d'oublies (1474) ; — 1 liard par pugnerée et la septième partie des fruits (1493) ; — 3 jacques d'oublies pour 3 cartonnats (1498). — Quelques redevances sont perçues par le couvent du Paravis à titre de prieur du Temple de Port-Sainte-Marie. — Nombreux actes se rapportant à la maison du Temple de Port-Sainte-Marie cédée au Paravis, notamment une donation par Bernard de Prayssas, en 1290. — Liéves et reconnaissances relatives à des possessions du Paravis dans la juridiction de Mézin. — Reconnaissances. — Types d'actes d'achat et de ventes : 3 pugnerées de terre pour 4 pipes et demi de vin (1524) ; — maison donnant 6 ardits de censives, vendue 100 francs bordelais (1499) ; — achat pour 260 écus de 13 pugnerées de terre noble (1578) ; — 4 pugnerées de terre pour 42 sous bordelais (1528) ; — une pugnerée de terre pour 37 sous (1319). — Acte par lequel noble Barthélemy de Malvin, seigneur de Montazet, capitaine d'Aiguillon, donne à sa fille Jeanne, à sa réception au couvent du Paravis, 120 livres pour sa vêture, 15 livres pour acheter des livres et 25 livres de pension annuelle. — (Ce registre, auquel manquent à la fin 20 à 50 feuillets, a été acquis, en 1890, pour les Archives, à un boucher de Port-Sainte-Marie, qui le tenoit de feu M. Lavielle. Des ascendants de ce dernier avaient été fermiers des dîmes dans la région du Paravis.)

E. Suppl. 2786. (GG. 16.) (Cahier.) — In-12, 3 feuillets, papier.

**1692.** — Paroisse de Saint-Jean de Calezun. — Baptêmes, mariages et sépultures.

E. Suppl. 2787. (II. 1.) (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1771-1788.** — Acte de partage de la succession de feu Jean Moïse Lapeyre entre ses cinq enfants. — Acte d'échange de la seigneurie de Limon contre le domaine de Lahite, consenti par Pierre Salomon de Vacquier, chevalier de Latuque, concessionnaire de la seigneurie de Limon, et Pierre Bartouilh de Taillac, écuyer, seigneur de Limon, cessionnaire de Lahite. — (Partie d'un lot de papiers acquis de M. Paul Chollet, libraire.)

## LAVARDAC.

E. Suppl. 2788. (AA. 1.) (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1556-1565.** — Lettres d'Antoine, roi de Navarre, sire d'Albret, maitenant les privilèges dont jouissent les consuls et les habitants de Lavardac au sujet de la perception du souquet. Tarif du droit d'entrée ou de passage du vin dans la juridiction. — Lettres patentes du roi Charles IX confirmant purement et simplement, et sans les énumérer, tous les privilèges accordés par les rois ses prédécesseurs aux consuls et habitants de Lavardac. Bordeaux, avril 1565.

E. Suppl. 2789. (GG. 1.) (Cahier.) — In-12, 3 feuillets, papier.

**1692-1693.** — Paroisse d'Estussan. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dalias, Rigot, Marsan, Baussens.

E. Suppl. 2790. (GG. 2.) (Registre.) — In-folio, 195 feuillets, papier.

**1706-1757.** — Paroisse de Notre-Dame de La-

vardac et son annexe Estussan. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Labadie, Bitaubé, Darnac, Sarramone, Nadau, Moulin, Dumas, Gaure, Larieu, Delgai, Lacoste, Caup, Gouraigne, Goudin, Préchac, Laclote, Dangeroux de Castelgaillard, Moustey, Dubroca, Tartas, Claverie, Saint-Marc, Ratié, Huc, Nègre, Comet, Ducasse, Garri, Boisson, Mandis. — Signatures environ 1|10.

E. Suppl^t. 2791. (GG. 3.) (Registre. — In-4°, 252 feuillets, papier.

**1761-1792.** — Lavardac et Estussan. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Familles Cazaubon, Goze, Conte, Bordes, Sescousse, Augé, Sauvage, Lavigne, Ricotet, Menjoulet, Artiguelongue, Dubroca, Sentou, Rivière, Caillou, Castille, Fourteau, Daudel, Duprat, Gaure, Chayre, Birelichie, Crabit, Sellier, Duberos, Imbert, Seignoureou, Damblat, Dupuy, Lacapère, Castex.

E. Suppl^t. 2792*. II. 1.) (Liasse.) — 15 feuillets, papier.

**1270-1368.** — Procès-verbal dressé par maître Jean Coffier, clerc d'Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse, et maître Berthoumieu, juge d'Agenais, agissant par ordre de Jean d'Angervilliers, sénéchal d'Agenais et de Quercy, du mandement du dit comte, sur la mise en possession des châteaux de Lavardac et de Cauderoue et de partie du château de Limon, en faveur d'Archambaud II, comte de Périgord, en raison de son épouse, Marie (1270). Langue vulgaire. — Contrat de mariage de Jeanne de Périgord avec Pierre de Bordeaux ; elle apporte en dot les châteaux de Lavardac et de Cauderoue, partie des seigneuries de Limon, Salles, Brasalem et Feugarolles (26 janvier 1289-90). Langue vulgaire. — Quittance donnée par Jeanne de Périgord, dame de Lavardac, à Bernard Ezii, seigneur d'Albret, d'une somme de 500 réaux d'or due pour indemnité à cause des dégâts commis sur ses terres pendant les guerres et notamment pour le meurtre de plusieurs habitants de Feugarolles et de Cauderoue (28 avril 1341). — Autre quittance de pareille somme, en faveur du même, émanant des exécuteurs testamentaires de Jeanne de Périgord et du procureur de son héritier universel le cardinal de Talleyrand de Périgord (11 avril 1345). — Clauses du testament de Jeanne de Périgord. — Procuration donnée par le cardinal Talleyrand de Périgord à nobles Carbayran Vigier, Bérard de Clermont, Hélie de Laroque (de Ruppe), chevalier, et autres pour recueillir la succession de la dame de Lavardac, sa tante (1342). — Lettres du roi d'Angleterre Édouard III, plaçant sous la garde de Bertrand de Montferrand, pendant la durée de la guerre, les lieux et gens de Lavardac, Feugarolles, Cauderoue, appartenant au cardinal Talleyrand de Périgord (1360). — Lettres du prince de Galles au sénéchal d'Agenais lui ordonnant de faire une enquête sur les droits du comte de Périgord aux lieux de Lavardac, Feugarolles, Cauderoue et Brasalem, qui avaient été saisis à son préjudice (27 novembre 1365). — Ordonnance de Louis, comte d'Anjou, frère du Roi et son lieutenant en Languedoc, ordonnant la main levée de la saisie faite des terres de Lavardac, Feugarolles et Cauderoue, au préjudice d'Archambaud, comte de Périgord, par les gens du prince de Galles, duc d'Aquitaine, (31 mars 1368-69). — (Copies faites par M. Bosvieux, archiviste départemental, sur les originaux conservés aux archives départementales des Basses-Pyrénées, sous la cote E. 736.

E. Suppl^t. 2793*. (II. 2.) (Liasse.) — 126 pièces, papier.

**1631-1659.** — Actes notariés intéressant les juridictions de Feugarolles, Lavardac, Trenqueléon, Espiens. — Testaments de Jean Saint-Genès, — Bernardine Maroude, veuve de Henri Dubédat, — Marie Cappot, — Abraham Dubourdieu. — Contrats de mariage de Pierre Darrac et de Marie Danglade, — de Pierre Caillau et de Jeanne Despeyrous. — Obligation reçue par Henri Vacquié, sieur de Limon. — Inventaire des meubles délaissés par Jacob Gaye. Mobilier bourgeois, vaisselle d'étain, d'ancienne façon, comprenant 5 pots, 1 aiguière, 9 plats, 9 assiettes. Armes : 2 arquebuses à rouet, 1 arquebuse à mèche, 1 arbalète. Livres : Bible, Nouveau Testament, Psaumes de David. Vêtements : un manteau de drap de Carcassonne fort vieux et usé, « un pourpoint de raze et haut de chausses de « courdeilat très uzé. » — Bail d'une métairie et de pièces de terre diverses à moitié fruits, consenti par noble Jacques Vacquier, écuyer, sieur d'Arconques. Bétail de la métairie : 3 bœufs, 3 vaches, 2

veaux, 30 brebis. — (Ces actes et ceux qui sont compris dans les articles suivants, jusques à H. 19, proviennent de l'étude de feu M. Truaut, notaire à Lavardac, et ont été donnés aux archives par M. Ph. Tamizey de Larroque, son beau-frère.)

E. Suppl. 2794*. H. 3. Liasse. — 120 pièces, papier.

**1631-1659.** — Actes notariés. — Testament de Suzanne Larraton, femme de Sanson Lacoude, passé à Nérac. Elle veut être enterrée au cimetière de Meulan, en la forme accoutumée pour ceux de la R. P. R. Elle institue son mari légataire universel. — Estimation du bétail de la métairie d'Arconques, en 1645 : 2 paires de bœufs, 1 paire de vaches et 2 veaux sont estimés 140 livres ; 38 brebis et deux truies devront être rendues à l'expiration du bail. — Acquisition d'un domaine à Sansovin par noble Jean Dusage, écuyer, sieur de Corne et de Salles. — Vente d'une vigne dite La Grave de Guillot consentie par noble Henri Vacquier, sieur de Limon.

E. Suppl. 2795*. H. 4. (Liasse. — 2 pièces, parchemin ; 121 pièces, papier.

**1631-1650.** — Actes notariés. Minutes et grosses des notaires Duvignau, Haye, Joly. — Inventaire des meubles de Jacques Poudensan, comprenant un matériel important. Titres de famille remontant au milieu du XVI^e siècle. — Contrat de mariage de Jean Lacoste, meunier, et de Marthe Mazières. Cette dernière apporte en dot 100 livres tournois, un lit, deux coffres à serrure, un trousseau dont toutes les pièces sont détaillées. — Testament de Jeanne Barrau. Elle institue pour héritiers ses frères et sœurs, fait des legs de 60 et 50 livres et veut être ensevelie dans l'église de Brasalem.

E. Suppl. 2796*. H. 5. Liasse. — 153 pièces, papier.

**1650-1660.** — Actes notariés. — Achats de terres par noble Antoine Vacquier, sieur de Limon. — *Gazailhe* d'une paire de vaches à moitié perte et profit et moyennant le prix de 84 livres et 2 cartons et 1/2 de blé à payer au loueur pour une année.

E. Suppl. 2797*. H. 6. Liasse. — 111 pièces, papier.

**1660-1665.** — Actes notariés. — Ventes. — Contrats d'obligation. — Plantation de vigne moyennant 33 livres par cartelade et tous les fruits acquis au planteur pendant les cinq premières années. — Apprentissage de drapier, qui durera 3 ans. L'apprenti payera la somme de 36 livres et sera logé, nourri et blanchi.

E. Suppl. 2798*. H. 7. (Liasse. — 1 pièce, parchemin ; 141 pièces, papier.

**1660-1679.** — Actes notariés. — Engagement pris par Jean Lacoste et Jean Lebrère envers Arnaud Mandié pour la plantation d'une vigne qu'ils auront à soigner pendant quatre années. Ils se pourvoiront de plant blanc, le meilleur qu'ils pourront trouver ; ils le planteront dans le sol préalablement labouré deux fois aux frais du dit Mandié. Ils feront ensuite trois labours par an et donneront à la plantation tous les soins nécessaires pour le prix de 30 livres par cartelade (soit 37 ares) pour les quatres années. — Contrat de mariage de David Broustau, tisseur de lin, et d'Isabeau Larroque. — Contrats d'apprentissage : Arnaud Lacoste, tisseur de lin, s'engage à apprendre son métier à Jeannot Fontan pendant un an, moyennant 18 livres. Il logera et nourrira son apprenti et lui donnera une chemise et un haut-de-chausse de toile ; — Daniel Cazaubon, maître chirurgien, prend Isaac Mesplet en apprentissage pour trois années, moyennant 45 livres. Il logera et nourrira son apprenti. — Sommation à Jacques Casaubon d'avoir à rétablir la fontaine et lavoir du Clavé qu'il avait comblés, la dite sommation faite par ses voisins qui avaient le droit d'usage de la fontaine et du lavoir. — Bail à « gazailhe », pour un an, d'une paire de vaches et d'un veau, le tout estimé 63 livres, à moitié profit. Le bailleur recevra 3 cartons de grain.

E. Suppl. 2799*. H. 8. Liasse. — 172 pièces, papier.

**1660-1687.** — Actes notariés. — Testaments : de Pierre Broustaud, charpentier, de la R. P. R., qui partage entre ses quatre enfants son hérédité

comprenant plusieurs domaines; — d'Esther Dauzac, veuve de Pierre Saintgenès, de la R. P. R., qui institue son fils Isaac légataire universel et lègue 9 livres au consistoire de Lavardac; — de Mathieu Castandet, maréchal-ferrant, qui lègue 11 pans et demi de rase de Gévaudan, rouge ou bleue « pour guarnir « un poille pour porter le Saint Sacrement aux ma« lades. » — Fragment d'une sentence rendue dans un procès de reddition de compte entre Birac, capitaine, et les sieurs Monlezun, frères.

E. Supplᵗ. 2800*. (II. 9.) (Liasse.) — 150 pièces, papier.

**1665-1680.** — Actes notariés. — Contrat de faisande consenti par Isabeau Vacquier, dame d'Arconques, de la métairie du Ringat. Le métayer aura les deux tiers des fruits, selon l'usage, la moitié du bois, de la volaille. Le porc élevé dans la métairie sera partagé par moitié. Dix ruches seront mises à la disposition du métayer. — Ventes, obligations, quittances, etc.

E. Supplᵗ. 2801*. (II. 10.) (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 115 pièces, papier.

**1670-1690.** — Actes notariés. — Inventaire des meubles de feu Jean Dauba. Mobilier très simple. — Ferme du moulin de Béas, pour six années, moyennant 30 cartons de grain par an. — Obligations, quittances.

E. Suppᵗ. 2802*. (II. 11.) (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 118 pièces, papier.

**1679-1735.** — Actes notariés. — Obligation de 50 livres contractée par Claude Donadieu, capitaine, au profit de Marie Amyal, sa servante, tant pour des prêts d'argent faits par elle que pour ses gages non payés. — Testament de Pierre Dubédat, bourgeois, de la R. P. R., en faveur de ses frères et sœurs. « Je rens grasses à Dieu de ce qu'il lui a pleu me « donner une âme rezonnable... Je désire que mon « corps soit enseveli en la forme et manière que les « corps de ceux de la religion pretendeue reformée « ont acoustumé. » — Contrats d'apprentissage : pour le métier de tonnelier, l'apprentissage durera 2 ans et 3 mois; l'apprenti payera 18 livres et sera nourri; — pour le métier de traceur de pierre, 2 ans; l'apprenti payera 15 livres et sera nourri.

E. Supplᵗ. 2803*. (II. 12.) (Liasse.) — 150 pièces, papier.

**1680-1700.** — Actes notariés. — Contrat de ferme des revenus de la fabrique de Lavardac pour la somme de 21 livres 10 sous. — Vente d'une récolte de liège pour la somme de 48 livres. — Contrat de mariage de Jean Agar et de Marthe Trézeguet, laquelle n'apporte en dot que du mobilier. — *Gazaille* ou louage d'une paire de bœufs moyennant 97 livres 10 sous et 4 cartons de froment par an.

E. Supplᵗ. 2804*. (II. 13.) (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 173 pièces, papier.

**1680-1790.** — Actes notariés et pièces diverses. — Testament de Jean Duclau, sieur de Saint-Martin. Il fait héritier par égale partie ses trois enfants, dont l'un à naître. — Promesse réciproque de mariage entre noble Charles de Pédescleaux, sieur de Montagne, et Judith Dutour, écrite de la main du futur et signée par les deux. — Inscription de droit prise à l'université de Bordeaux par Jean Larquié et diplôme de licencié du même.

E. Supplᵗ. 2805*. (II. 14.) (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 261 pièces, papier.

**1690-1700.** — Actes notariés. — Contrats d'apprentissage : de chirurgien, durée deux ans; l'apprenti payera 90 livres; — de résinier, durée trois ans et demi; l'apprenti payera 12 livres par an. — Donation de tous ses biens consentie par Pierre Birac, capitaine, en faveur de demoiselle Persille Birac. — Résiliation d'un contrat de mariage passé entre Bernard Nouguères et Jeanne Figués.

E. Supplᵗ. 2806*. (II. 15.) (Liasse.) — 210 pièces, papier.

**1695-1720.** — Actes notariés. — Vente de 60 pieds de surier pour la somme de 27 livres. — Apprentissage de tailleur, durée deux ans. L'apprenti payera 30 livres; il sera nourri.

E. Suppl. 2807. H. 16. (Liasse.) — 1 pièce parchemin; 219 pièces, papier.

**1700-1710.** — Actes notariés. — Contrat pour la construction d'un four pour la somme de 198 livres. — Donation de tous ses biens par Marie Troishenris à Jean du Brocqua, son mari. — Contrat de mariage de Sallamon Duran et de Suzanne Cayran. L'un et l'autre apportent des immeubles en dot.

E. Suppl. 2808. H. 17. (Liasse.) — 250 pièces, papier.

**1710-1720.** — Actes notariés. — Testament mutuels : de Jean Berreté, bourgeois, et de Marie Saubès, sa femme ; — de Jean Menne et de Jeanne Faget. — État des testaments reçus par Pierre Marrès, notaire à Lavardac, depuis l'année 1693, « commencement du contrôle », qui n'ont pas été contrôlés après le décès de leurs auteurs. — Acte de partage entre Jean et Joseph Nasse, frères.

E. Suppl. 2809. H. 18. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 187 pièces, papier.

**1720-1770.** — Actes notariés. — Inventaire des meubles délaissés par Jean Ponton. Outils de sabotier. — Contrat de mariage de François Dudevan, chirurgien, et de Marie Ogé, dont la dot est évaluée 500 livres. — Testament mutuel de Bernard Sentou et de Marie Nadau. — Partage de biens évalués 350 livres entre Jean et Joseph Dandrieu, frères.

E. Suppl. 2810. H. 19. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 251 pièces, papier.

**1760-1787.** — Actes notariés et pièces diverses. — Contrats : de mariage de Pierre Despeyroux et de Jeanne Laffitte ; — d'apprentissage de charpentier : simple engagement mutuel pour deux ans et demi, sans que l'apprenti ait rien à payer au patron. — Comptes d'ouvriers et de fournisseurs, acquittés, en 1785, pour le marquis de Lusignan, à Xaintrailles : comptes de boucher, de boulanger, d'épicier, de maçon, de menuisier, de serrurier, de vitrier, de peintre, de forestier, de pelletier. Dans le compte de l'épicier, établi à Lausseignan, se trouvent des fournitures de poudre et de plomb de chasse, de papier. — Quelques pièces sans date du XVIIIe siècle.

### MONTESQUIEU.

E. Suppl. 2811. AA. 1. — In-folio, cartonné papier peigne, 7 et 7 pages.

**1348 ou 1349.** — Coutumes de Montesquieu, en deux exemplaires, l'un publié au XVIIIe siècle (après 1763), d'après une copie produite dans un procès, en 1604, l'autre publiée, en 1861, d'après un texte qui faisait partie des archives particulières de M. Jules de Bourrousse de Laffore. Les exemplaires sont différents et tous deux fort incorrects, comme on en peut juger par le début : « Barnardus Dei gratia « Comesis Armaignaci, Fesensacy, Rubendi et Par- « diaci. . . » et, dans l'exemplaire de 1861 : « Bernardus Dei gratia Comesi Armaignaci, Fesensacy, « Ruthendi et Pardiaci. . . » Le texte des coutumes, octroyées par Jean, comte de Pardiac, vicomte de Bruilhois, est en langue vulgaire mais les copistes ont francisé bien des termes. Il est daté du mois de *gen* (janvier mal lu ou juin ?) *l'an mil* CCCXLVIII. Cette brochure a été donnée aux archives départementales par Mme la comtesse de Raymond, qui la tenait de son cousin S. Montesquieu, et qui a écrit en note : « L'original est au château de La Brède. »

E. Suppl. 2812. AA. 2. (Liasse.) — 7 pièces, papier, dont 1 imprimées.

**1752-1789.** — Ordonnance de Megret d'Étigny, intendant à Auch, décidant que ceux qui ont le droit d'assister aux assemblées des communes doivent se rendre aux convocations, à peine de 3 livres d'amende. — Règlement fait par le roi sur la formation et la composition des assemblées qui auront lieu dans la généralité d'Auch, en exécution de l'édit portant création des assemblées provinciales. — Procès-verbal d'une assemblée de la communauté de Montesquieu en Bruilhois, portant nomination de quatre députés à

l'assemblée de la sénéchaussée d'Armagnac. — Doléances de la communauté. — Copie du cahier général des doléances, plaintes et remontrances du tiers état des communautés du Bruilhois.

E. Suppl^t. 2813^e. (BB. 1.) (Cahiers.) — In-4°, ensemble 63 feuillets, papier.

**1684-1772.** — Jurades. — Notes sur le mode des élections consulaires. Chaque année, au premier de l'an, les consuls convoquent la jurade à laquelle ils présentent deux listes ayant ensemble quatre noms, sur lesquelles les jurats font choix de deux consuls. — Procès-verbaux d'élections. — Délibérations et décisions relatives : à la reddition des comptes ; — aux réparations à faire au clocher et aux chemins ; — à la confection du rôle de la capitation ; — à des nominations de régents ; — aux miliciens ; — à la maladie contagieuse ; — à la destination des communaux ; — aux réparations du presbytère de Béquin.

E. Suppl^t. 2814^e. (BB. 2.) (Cahiers.) — In-4°, ensemble 123 feuillets, papier.

**1783-1790.** — Jurades. — Délibérations et décisions relatives : à la vérification des comptes ; — à l'interdiction de l'achat des vins étrangers. — Jugements rendus par les consuls. Ils condamnent deux personnes à 15 jours de prison pour faux témoignage ; une autre, à 24 heures de prison pour coups et blessures. — Enchères pour la collecte. — Opposition à une ordonnance de l'intendant qui taxait la commune pour réparations extraordinaires à deux fontaines, à l'église, etc. — Confection d'un inventaire des archives. — Pour les élections consulaires on s'en tiendra aux termes de l'arrêt du Parlement de Toulouse du 15 mai 1739. — Copie dudit arrêt d'après lequel les élections doivent être faites au premier dimanche de septembre. — Délibérations : sur la construction d'un presbytère à Béquin ; — sur la fonte d'une cloche pour l'église de Saint-Félix ; — sur l'autorisation accordée à une femme de suivre un cours d'accouchement ; — sur la ferme des boucheries ; — sur des communications de pièces appartenant aux archives, nécessaires pour un procès. — Procès-verbal dressé par le premier consul au sujet de la tenue d'une assemblée dans laquelle on n'était pas en nombre. — Réparations à l'église de Saint-Félix. — Comptes de la commune. — Secours aux pauvres. — Copie des plaintes et doléances du tiers état de la sénéchaussée d'Armagnac aux états généraux de 1789. — Création d'un atelier de charité. — Fournitures pour le régiment national.

E. Suppl^t. 2815^e. (CC. 1.) (Liasse.) — 11 pièces, papier.

**1584-1789.** — Reconnaissances générales des habitants de Montesquieu en faveur des sieurs de Secondat. Les droits de greffe, de sceau, de baillie, d'amendes, de confiscations appartiennent auxdits seigneurs. Mentions de divers privilèges de la commune. — Quittance en faveur du sieur de Montesquieu d'une somme de 475 livres. — Relevé sommaire des comptes de la commune depuis l'année 1716 jusqu'à 1748. — État des revenus et droits réels de la commune.

E. Suppl^t. 2816. (CC. 2.) (Registre.) — In-folio, 221 feuillets, papier.

**1775-1777.** — Cadastre de la juridiction de Montesquieu fait par Crébessac, arpenteur, par ordre alphabétique des noms de propriétaires. Contenances et confrontations sommaires.

E. Suppl^t. 2817. (CC. 3.) (Registre.) — In-folio, 186 feuillets, papier.

**1775-1795.** — Charges et décharges de la juridiction de Montesquieu. Ordre alphabétique des noms des propriétaires. L'état des propriétés est établi d'après le cadastre ci-dessus. Les notes sur les mutations sont relevées jusques à l'année 1795.

E. Suppl^t. 2818^e. (DD. 1.) (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1766-1786.** — Ordonnance du bureau des finances d'Auch pour la réparation des chemins. — Procès-verbal de l'adjudication au rabais des réparations à faire à l'église de Saint-Félix. — Pièces diverses relatives auxdites réparations.

E. Suppl^t. 2819. FF. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**157[illegible]-1780.** — Lettre originale du maréchal de Biron, recommandant aux consuls de Montesquieu de se tenir sur leurs gardes jusqu'à ce que le roi de Navarre ait fait connaître ses intentions. — Procès-verbaux de la levée des milices. — Ordonnance de l'intendant de Clugny condamnant à 8 jours de prison deux membres de la milice bourgeoise qui avaient quitté leur poste.

E. Suppl^t. 2820. FF. 1. (Liasse.) — 32 pièces, papier, dont 1 imprimée.

**1671-1789.** — Pièces d'un procès soutenu par la commune contre le sieur de Montesquieu au sujet d'un déguerpissement et de vexations exercées par Clavières, agent dudit seigneur. — Mémoire à consulter pour les consuls de Montesquieu. Notes sur l'origine des propriétés de la famille de Secondat : Elle acquit : Taillebourg, en 1518 ; Samazan, en 1551 ; Montesquieu, Sérignac, Goulard, Roquefort, Playchac, Ségougnac et Cuq, en 1556. Retour de ces biens au pays d'Agenais en 1559. Contestations relatives au droit de chasse. — Enquêtes sur ces divers griefs. — Extraits des cadastres anciens produits en justice. — Arrêt du parlement de Toulouse concernant les droits honorifiques de Gaston de Secondat. — Contestations relatives à la prétendue nobilité des biens de Las Fosses. Procès de la commune contre le sieur de Redon. — Extrait du dénombrement des biens nobles en 1551. — Réplique pour la commune à la réponse signifiée par de Redon. — Plaintes de quelques habitants de Montesquieu contre Jean Auzon qui les avait menacés avec des armes à feu. — Plaintes et dénonciations faites par les particuliers aux consuls, juges de la police.

E. Suppl^t. 2821. GG. 1. (Registre.) — In-folio, 218 feuillets, papier.

**1672-1699.** — Paroisse de Saint-Félix de Montesquieu et ses annexes Saint-Jean de Restaut et Saint-Léger. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Escudié, Lafite, Goutz, Casaubon, Laborie, Trillard, Béquin, Forcade, de Canterac, Blanc, Lucante, de Redon des Fosses, Lacoste, Vivez, Baile, le Nux, Descrimes, Delias, Giscar.

E. Suppl^t. 2822. GG. 2. (Registre.) — In-4°, 170 feuillets, papier.

**1700-1719.** — Montesquieu et ses annexes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Monbet, Tremouillères, Belot, Courtiade, Trézeguet, Molinié, Dupin, Linac, Sentou, Couture, Lafargue, Sauvage, Pougez, Rosière.

E. Suppl^t. [illegible] GG. 3. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets, papier.

**1720-1740.** — Montesquieu et ses annexes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Darqué, Claverie, Castain, Dupui, Péloubères, Moreau, Larrat, Saubusse, Lespez, Vergez, Baboulène, Bétous, Goudin, Bonnecaze.

E. Suppl^t. 2824. GG. 4. (Registre.) — In-4°, 125 feuillets, papier.

**1741-1760.** — Montesquieu et ses annexes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Poui, Lacoste, Loubral, Fabre, Salinières, Lespiaut, Soubiran, Saint-Martin, Labadie, Barthe, Argelos, Escurain.

E. Suppl^t. 2825. GG. 5. (Registre.) — In-4°, 121 feuillets, papier.

**1761-1780.** — Montesquieu et ses annexes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Berny, Mauga, Delpech, Chapoulié, Descons, Broca, de Sanoix, Dedié, Tarnac, Couture, Vidouze, Doumerc.

E. Suppl^t. 2826. (GG. 6. (Registre.) — In-4°, 72 feuillets, papier.

**1781-1792.** — Montesquieu et ses annexes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lougrate, Andiran, Delias, Roubin, Rignac, Sauvage, Marou, Bilières, Salinères, Lustegues, Deliet, Carrère, Betous, Claverie.

E. Suppl^t. 2827. (GG. 7.) (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, papier.

**1678-1769.** — Paroisse de Béquin. — Baptêmes, mariages et sépultures. Famille Marcon, Martin, Lussaignet, Douazan, Chopinet, Rabé, Cujola, Domerc, Goux, Monbet, Rosières, Malié, Escatafals, Descrimes, Barthe, Sales.

E. Suppl^t. 2828. (GG. 8.) (Registre.) — In-4°, 129 feuillets, papier.

**1750-1792.** — Béquin. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dousset, Bourgade, Lavigne, Pandelé, Maison, Rabé, Courbin, Martaillac, Delprat, Denaux, Matha, Serres, Imbert.

E. Suppl^t. 2829^r. (HH. 1.) (Liasse.) — 11 pièces, papier, dont 5 imprimées.

**1718-1789.** — Ordonnances statuant : sur l'organisation des haras ; — sur le rouissage du chanvre ; — sur l'isolement, au moyen d'un cordon de troupes, des régions où sévit l'épizootie. — Pièces diverses relatives au traitement des animaux malades. — Procès-verbal des dommages causés aux récoltes en 1788. On estime que partout le blé a perdu deux tiers et les menus grains trois quarts. — Statistique agricole pour l'année 1789.

E. Suppl^t. 2830^r. (II. 1.) (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1710-1784.** — Inventaire des meubles et titres de feu Joseph Saubusse, sieur du Marès. — Inventaire des archives de la commune. Les actes les plus anciens sont : une copie du contrat de vente consentie par Henri, roi de Navarre, en faveur de Jean de Secondat, en 1576 ; un factum des habitants de Montesquieu en 1481, etc.

E. Suppl^t. 2831^r. (II. 2.) (Pièce.) — Papier.

**1780.** — Bail à ferme de la métairie de L'Olivier consenti par Pierre Bartouilh de Taillac, conseiller du Roi, lieutenant général criminel au présidial de Nérac, en faveur de Gérand Courtiès, laboureur.

## MONTGAILLARD.

E. Suppl^t. 2832. (BB. 1.) (Cahier.) — 12 feuillets, papier.

**1770-1772.** — Fragments d'un livre de jurades. Les deux consuls sont nommés par l'intendant du duché d'Albret sur une liste de présentation de quatre noms. — Délibérations relatives : à la répartition de la capitation ; — aux revenus patrimoniaux qui sont nuls, les biens communs consistant seulement en une vieille grange en ruines ; — aux réparations urgentes à faire à la maison commune. — Nomination de Jean Menne comme syndic des milices.

E. Suppl^t. 2833. (CC. 1.) (Registre.) — 101 feuillets, papier.

**1672.** — Arpentement général de la juridiction de Montgaillard en Albret, élection de Condom. — Par noms de personnes. Les mesures employées sont le journal et l'escat. Confrontations. Table. — Articles : M^lle Françoise de Montesquieu ; — M. de Saubère ; — le duc de Bouillon ; — la chapelle de Cazabonne ; — les pauvres de Montgaillard ; — le cimetière des P. R. ; — M. de Montagut ; — M. de Vénier.

E. Suppl^t. 2834. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-4°, 167 feuillets, papier.

**1692-1764.** — Paroisse de Montgaillard. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Artigalas, Cailhau, Lamaison, Dufour, Bardin, Lucy, Ronserai, Lestrade, Benquet, Dupourqué, Saubès, Pinaut, Mouliné, Aragon, Garri, Faurie, Nuguès, Larrat, Monlong, Dubos, Serbat, Cantayré, Cabanieux, Darqué, Canterac, Birac, Despeyroux, Maureilhan, Mendeville.

E. Suppl^t. 2835. GG. 2.) Cahiers. — In-4°, 124 feuillets, papier.

**1765-1792.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Boison, Tartas, Labène, Poitevin, Didouan, Maurin, Dufau, Dessous, Dubos, Rougès, Launay, Pouchieu, Dubroca, Gautier, Despujos, Mautor, Paraillous, Pérés, Dulon, Dastouet, Vidouse, Ricaud, Paribère, Cobet, Nadau, Dupin, Soubiran.

POMPIEY.

E. Suppl^t. 2836. GG. 1. Registre. — In-4°, 113 feuillets, papier.

**1725-1765.** — Paroisses de Saint-Pierre de Pompiey et de Notre-Dame de Demnas. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Escoubet, Darblade, Carrelé, Munié, Pierrete, Cabeil, Labatut, Gay, Campagne, Didaguan, Moulon, Buet, Despeyroux, Léglise, Cadillon.

E. Suppl^t. 2837. GG. 2. Registre. — In-4°, 121 feuillets, papier.

**1766-1792.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Ardilouse, Barbière, Caillau, Capot, Dastouet, Fortuné, Goudin, Lartigue, Lassoujade, Lisle, Lavane, Ricaut, Sango, Daron, Tréseguet, Roibon, Esquirol, Parager, Col, Dusso, Daliet.

SAINT-LAURENT.

E. Suppl^t. 2838. GG. 1. Registre. — In-4°, 239 feuillets, papier.

**1672-1721.** — Paroisse de Saint-Laurent. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Barbaste, Larquié, Duluc, Castaing, Casemajou, Broustau, Sauriac, Monmalié, Larqué, Vidouse, Cauboue, Chaubin, Gratiolet, Chaubet, Laborde, Cavalié, Castaignet, Joffres, Bladbourg, Lacase, Argelos, Lavielle, Lapujade. — Nombreuses signatures des parties et des témoins.

E. Suppl^t. 2839. GG. 2. Registre. — In-4°, 129 feuillets, papier.

**1722-1741.** — Saint-Laurent. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Demay, Rivière, Larrieu, Aché, Chapoulié, Despouis, Mouillet, Bordes, Lisse, Gas, Manan, Duprat, Bernède, Conqueret, Cros, Castaignos, Dubosq, Galabert, Maison, Labreil, Bourgès, Lajus, Duflouet, Nart, Lançon.

E. Suppl^t. 2840. GG. 3. Registre. — In-4°, 117 feuillets, papier.

**1742-1761.** — Saint-Laurent. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dejan, Pujoulade, Chapux, Cod, Boudon, Landier, Brifoulières, Saubès, Rodès, Larrat, Doumerc, Lacombe, Doucet, Lobis, Imbert, Gipa, Bacarrére, Goux, Tourtigue, Bégoule, Saubère, Porcelié, Lauta, Condon.

E. Suppl^t. 2841. GG. 4.) Registre. — In-4°, 122 feuillets, papier.

**1762-1790.** — Saint-Laurent. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Fourcade, Duboul, Montel, Robin, Caumont, Dumas, Gauché, Lésian, Courtiade, Serbat, Coutarel, Buros, Grimard, Pandelé, Boissel, Sauriac, Saubebère, Dairaud, Lucy, Corne, Tauran, Denis, Saint-Pé.

THOUARS.

E. Suppl^t. 2842. BB. 1. Registre. — In-4°, 245 feuillets, papier, dont les 19 derniers en partie déchirés.

**1658-1673.** — Jurades. Les consuls sont au nombre de deux, élus chaque année par le seigneur sur une liste de quatre noms présentée par la jurade. Les assemblées se tiennent « dans le château noble » de Thouars. — Délibérations relatives : à l'assiette

des tailles ; — à la reddition des comptes ; — au payement des dettes ; — aux bans des vendanges. — Dans cette période de quinze ans, la fonction de régent des écoles est exercée par six ou sept titulaires différents. Plusieurs sont l'objet de plaintes. Leurs gages varient de 36 à 60 livres. — Une amende de 8 livres au profit des pauvres est infligée à Jean Fayty qui avait introduit trois barriques de vin forain à Thouars. Des amendes du même genre donnent lieu à un procès intenté par les contrevenants aux consuls, qui défendent le droit de protection reconnu sous le nom de « privilège des vins » en faveur des habitants de la commune qui ont des vignes. — On offre un présent de poisson au comte de Laugnac, seigneur de Thouars, et on le prie de faire exempter la communauté des logements militaires. — On accorde un rabais au fermier des vacants en raison des dégâts causés par les débordements de la Garonne en décembre 1660 et janvier 1661. — Une mission ayant été prêchée en 1661, la communauté, à l'exemple des villes voisines, paye les frais de plantation d'une croix. — « Présent de chaponneaux, dindons, « pigeonneaux, veneson et fruit, jusques à la somme « de trente à trente-six livres » fait au comte de Laugnac pour qu'il fasse exempter la communauté des logements militaires. — Passage d'une compagnie du régiment de Champagne en novembre 1663. — En 1664, les dépenses communales sont de 421 livres parmi lesquelles figurent 15 livres pour le prédicateur du carême. — On décide de payer les vêtements et, s'il le faut, la nourriture d'une mendiante fort âgée, incapable de gagner sa vie. — Débordement de la Garonne en 1665. — Plaintes contre un régent qui s'occupe plus d'exercer le métier de chirurgien que de son école. Ses gages sont réduits à 36 livres. — L'intendant Pellot ordonne de faire une enquête sur la disparition de deux soldats, que l'on présume avoir été tués dans le trajet du Saumon à Buzet. Les consuls déclarent ne pouvoir donner aucun renseignement à ce sujet. — En 1667, l'évêque de Condom s'oppose à l'élection consulaire dans le cas où on aurait nommé un protestant au premier rang. En conséquence, le premier consul Nasse, de la religion réformée, demande à passer au second rang. — L'intendant Pellot impose des charrois à la communauté pour la réfection du pont de Bordes sur la Bayse. — Dans la nuit du 2 janvier 1668, grand orage de grêle. — A la mort de François de Montpezat, seigneur de Thouars, sa veuve, Marie de Lalanne réclame tous les arrérés de rentes (1670). — Ordre des vicaires généraux au curé de Thouars, qui dessert aussi Feugarolles, de se pourvoir d'un vicaire. — La princesse de Conti, suivant les intentions de feu le prince, son époux, offre des indemnités pour les ravages causés par les troupes dans les années 1652 et 1653. Les consuls de Thouars en réclament une part pour leur communauté. — En février 1671, débordement de la Garonne, le plus grand qu'on ait vu depuis 1652, et de la Bayse, le plus grand qu'on ait jamais vu. — Confection d'un arpentement général. — Corvées de charrois pour l'achèvement de l'écluse de Buzet. — Débordement de la Garonne du 19 au 21 janvier 1673.

E. Supplt. 2843. (GG. 1.) Registre. — In-4°, 137 feuillets, papier.

**1738-1750.** — Paroisse de Saint-Orens de Thouars, annexe de Feugarolles. Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Danglade, Capdeville, Mendeville, Dubroca, Barreau, Dupuch, Lafont, Danduran, Gratiolet, Rabi, Grimond, Lafore, Gayet, Dimbert, Pomède, Casaubon, de Chicq, Lafite, Meidat, Tarrit, Pèlegrin, Librère.

E. Supplt. 2844. (GG. 2.) Registre. — In-4°, 174 feuillets, papier.

**1751-1792.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Caupène, Despeyroux, Thomas, Rebitau, Fleurence, Alby, Mottes, Dulos, Rivière, Daron, Grimond, Reau, Bardeau, Mombet, Itié, Merle, Dubalet, Vigneau, Laborde, Frêche, Descomps, Misson, Saci, Maigne, Lamedediou.

## VIANNE.

E. Supplt. 2845. (BB. 1.) Cahiers. — In-folio, 146 feuillets, papier.

**1747-1790.** — Jurades. — Les assemblées se tiennent dans des maisons privées et quelquefois même dans l'église, faute de maison commune. Les consuls, au nombre de trois, sont nommés, chaque

année, par l'intendant du duché d'Albret sur une liste de présentation de six noms. — Délibérations relatives : à une adjudication pour la construction d'une maison presbytérale ; — au bac qui sert pour le passage de la Bayse ; — à la vérification des rôles de la taille : — à la confection d'un état des pauvres dans chaque paroisse ; — à la nomination des collecteurs ; — à la ferme et au règlement de la boucherie ; — au dénombrement des biens nobles ; — à la réparation des chemins, qui sont tous en mauvais état ; — aux ravages causés par l'épizootie et au changement dans la tenue des foires qui en a été la conséquence : — à la chute d'une portion de l'enceinte près de la tour de la Fontaine, dont les matériaux ont été volés (1752) ; — à la confection des rôles de la capitation ; — au mauvais état de la fontaine, sur les rives de la Bayse ; — au rétablissement du gué qui sert pour le passage des charrettes : — à la création d'un soldat de milice, qui sera adjoint au valet de ville pour la police ; — à la coupe des aubiers plantés près du ruisseau de La Granjotte ; — à la ferme d'une cartelade de biens communaux, dite le Champ des Pauvres, sise au lieu de Lamothe ; — à la ferme d'un jardin de la ville près de la porte appelée du Moulin ; — aux réparations à faire au pont sur le ruisseau de Galab, qui limite la juridiction de Trenqueléon ; — à des réparations au clocher ; — à la nécessité de réparer les brèches des murailles afin de mettre la ville à l'abri des voleurs (1767) ; — aux réparations à faire à la grande rue. — En 1773, les pauvres inscrits sur un état spécial, sont au nombre de 78. — Indemnité de logement de 15 livres donnée au maître d'école. — Sur un feuillet détaché : inventaire des titres intéressant la Grangerie de Sainte-Marthe. On cite entre autres l'acte de fondation de la dite grangerie par Pujos, seigneur de Bruch, le 4 avril 1366.

E. Suppl^t. 2846. CC. 1. (Registre.) — In-folio, 153 feuillets, papier.

**1765-1789.** — Livre des charges et décharges par noms de propriétaires, avec des blancs pour inscrire les mutations.

E. Suppl^t. 2847. GG. 1. (Registre.) — In-4°, 117 feuillets, papier.

**1692-1739.** — Paroisse de Vianne. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Gardère, Lebrère, Castets, Bégoulle, Favières, Darnaud, de Portelance, Candelon, Belot, Claverie, Bourillon, Paribère, Ducros, Vialars, Fillol, Saigne, Soubiran, Marassé, Brugère, Quatreils, Serbat.

E. Suppl^t. 2848. GG. 2. (Registre.) — In-4°, 260 feuillets, papier.

**1740-1792.** — Vianne. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Passago, Salin, Baleton, Naudé, Daché, Ducasse, Dubernat, Laberny, Lafon, Nolibé, Soulens, Cauderon, Baubeste, Lisse, Dupin, Dubos, Duloir, Gourragne, Lestage, Castéra, Dulor, Caup, Anduran, Gassou, Lambert, Brassembordes.

E. Suppl^t. 2849. GG. 3. (Registre.) — In-8°, 76 feuillets, papier.

**1692-1716.** — Paroisse de Sainte-Marthe. Le curé porte aussi le titre de granger. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Maronde, Mouliné, de Lafite, Gaston, de Bacqué, Villeneuve, Rozère, Glere, Poy, de Saint-Genès, Nadau, Lavigne, Cauderon, Brostier, Langlade, Dupont. — Signatures des parties et des témoins (environ 1/30).

E. Suppl^t. 2850. GG. 4. (Registre.) — In-4°, 114 feuillets, papier.

**1717-1792.** — Sainte-Marthe. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Villeneuve, Nasse, Dauba, Gauché, Dandiran, Rivière, Nadau, Filas, Bourgade, Daurey, Castaing, Chabrières, Massac, Rosès, Bachère, Capot, Duprat, Ducasse, Lartigue, Moureau, Déjan, Tartas, Conte.

E. Suppl^t. 2851. GG. 5. (Registre.) — In-4°, 264 feuillets, papier.

**1687-1792.** — Paroisse de Saint-Jean de Calezun. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Caupène, Bouchet, Dufour, Maisonier, Noguez, Troisheuris, Chèvery, Lafon, Dubroca, Dubernet, Crabit, Dubourdieu, Vidouze, Laclote, Gabel, d'Imbert, Lacazade, Ganduque, Depons, Delmas, Barran, Pachi, Ducomet, Tourrès.

E. Suppl^t. 2852*. (GG. 6.) (Cahier.) — 3 feuillets, papier.

**1692.** — Registre des baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Jean de Calezun.

E. Suppl^t. 2853. (II. 1.) (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

**1657-1667.** — Livre des reconnaissances pour le chapitre de Saint-Étienne d'Agen du fief lui appartenant en la ville et juridiction de Vianne, en qualité de coseigneur avec Mgr le duc de Bouillon. — Reconnaissances : le curé de Vianne; — M. de Trenqueléon ; — Arnaud Troishenris, notaire ; — Samuel Favières, notaire ; — Samuel d'Oze ; — Jean Sanglier, maréchal ; — David Larrat, maître tailleur de Nérac (1).

## XAINTRAILLES.

E. Suppl^t. 2854. (CC. 1.) (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

**1671.** — Cadastre de la juridiction de Xaintrailles. Les terres sont divisées en deux classes. Le total de la contenance de la juridiction est de 2,623 cartelades, sur lesquelles 108 de biens nobles appartenant au marquis de Xaintrailles. — Tables. — Articles : Arnaud Cuny, maître arquebusier ; — Isaac Duprat, sieur de La Caseneuve ; — Amanieu Soubirou, notaire royal ; — Noé Meynié, capitaine ; — le sieur Dubousquet, seigneur de Caubeyres.

(1) De nombreux documents sur Vianne, du XIII^e au XVI^e siècle, se trouvent dans les dépôts d'archives et les recueils suivants : Archives des Basses-Pyrénées, E. 149, B. 1187 et 1528 ; — Archives du Tarn-et-Garonne, Saume de L'Isle, folios 589, 590, 596, 628, 981, 986, 1009, 1013 ; — Thomas Carte, I, 95, 105, 113 ; — Tamizey de Larroque, *Documents inédits relatifs à l'histoire de l'Agenais*, p. 21 (note sur les chartes intéressant Vianne qui sont transcrites dans la collection Bréquigny) ; — Rymer, II, 1, pp. 84 et 150 ; — *Arch. hist. de la Gironde*, voir table, t. XX, aux noms *Vianne*, *Calezun* ; — Plans et vues de l'enceinte et de l'église de Vianne, par P. Benouville. Photographies aux archives départementales.

E. Suppl^t. 2855. (CC. 2.) (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1731-1750.** — Compte de la communauté de l'année 1731. Recette 2,836 livres ; dépense 2,820 livres. — Gages du régent 100 livres. — Brouillon du collecteur : notes sur les payements partiels et la pagination des rôles.

E. Suppl^t. 2856. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-8° et in-12, 161 feuillets, papier.

**1629-1720.** — Paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Xaintrailles et fragments de registres de Notre-Dame d'Ambrus, de Caubeyres, de Baychac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Planté, Benquet, Licoste, Dandiran, de Larbès, Cantinolle, Dorian, Ladouche, Barère, Lugrade, Gas, Cantayre, Dubourdieu, Dabos, Bardin, Despeyroux, Sauvatge, Sourrisseau, Lisle. — Le 20 novembre 1685, mariage de Jean Binet, maître tapissier, natif de la ville de Félines au diocèse de Limoges, habitant du présent lieu, avec Jeanne Bernède.

E. Suppl^t. 2857. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4°, in-8° et in-12, 306 feuillets, papier.

**1721-1791.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dubarry de Peyraut, Rousès, Laroque, Carmentran, Troishenris, Darblade, Caillau, Cabanieu, Esquirol, Poitevin, Lamarque, Domerq, Jeandreu, Filhon, Gracy, Casaubon, Nimes, Navarre, Tarsac, Tausiet, Galabrun, Lacapère, Planté, Baylen, Duprat, Doineau, Réginon.

E. Suppl^t. 2858*. (II. 1.) (2 brochures.) — In-4°, 55 et 12 pages, papier.

**1786-1787.** — Mémoire pour messire Armand-Jean-Jacques de Lau, marquis de Lusignan, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, brigadier des armées du roi, légitime administrateur de messire Armand-François-Maximilien de Lau, son fils, contre dame Candide Fisse, épouse du sieur Carrère, habitant Lavardens. Factum pour soutenir la validité du testament de Joseph-Victor du Lin de

Lau, seigneur de Saint-Griède, contestée par la dame Carrère qui avait épousé le beau-frère de Joseph-Victor. — Observations pour messire Armand-Jean-Jacques de Lau, marquis de Lusignan, contre messire François-Louis, comte de Fumel-Montaigu, défendeur à la réintégrande ; appelant d'un décret de prise de corps et demandeur en cassation de procédure, et contre huit autres particuliers également appelant d'un décret de prise de corps contre eux décerné. Factum pour soutenir que l'étang de La Laguë, dont le comte de Fumel a voulu se saisir par violence, est la propriété du marquis de Lusignan. On rappelle incidemment que les droits seigneuriaux du marquis de Lusignan sur Pompiey sont aussi contestés. — (Documents acquis de Voisin, libraire.)

*Archives du château de Xaintrailles* (1).

E. Suppl[t]. 2859*. (1I. 2.) (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

**1319-1437**. — Famille de Lau, en Armagnac. — Hommage prêté par Léberon de Lau (*de Lauro*), damoiseau, à Jean I[er], comte d'Armagnac, pour les châteaux de Lau, Tarsac, Caumont, les territoires de Cassagne et de Cocq (1319). Copie authentique délivrée en 1576. — Donation des lieux et terres *de Damiaca et de Boyto*, en Armagnac, consentie en faveur de noble Barraston de Bascous, seigneur de Bascous, par noble Auger de Lau, fils et héritier de feu Carbonel de Lau, auquel ces terres avaient été cédées le 30 mars 1366-67 par Lubat de Garlens (8 février 1393-94). — Cession faite par Borguine de La Leugue, épouse de noble Léberon de Lau, seigneur de Capmortères, à Carboneau de La Leugue, son oncle, de tous les droits qui pouvaient lui revenir de sa dot et de ses biens patrimoniaux et matrimoniaux (31 janvier 1413-14). — Accord entre Jeanne de La Leugue, femme de Géraud de Lau, seigneur de Dauman, et Auger de Lau, fils de Géraud, d'une part, et Honorée de La Leugue, sœur de Jeanne, femme de Jean de Bernède, seigneur d'Arblade, en Armagnac, et Borguine de La Leugue, sœur de Jeanne, femme de Léberon de Lau, seigneur de Capmortères, d'autre part, au sujet des terres de La Leugue et de Montlezun. Témoins Manaud de Lau, Eudes de Bourouillan (*de Borrolhano*), seigneur de Bourouillan, Bernard de Saint-Martin, co-seigneur de Saint-Martin (28 janvier 1418-19). — Prestation de serment par nobles Manaud de Lau et Carboneau de Lau, chanoine de Nogaro, frères, fils d'Auger, seigneur de Lau, de garder et maintenir les habitants de Nolens et Casanove dans leurs libertés et franchises (30 décembre 1421). Langue vulgaire. — Quittance de la dot de dame Audine de Tuzaguet, fille de Raymond-Bernard de Tuzaguet Saint-Lane, délivrée par Manaud de Lau, chevalier, seigneur de Lau et de Poudenas, son mari (14 mai 1429.) — Contrat de mariage de Jean de Pardaillan, damoiseau, fils de feu Jean de Pardaillan, chevalier, neveu de Bertrand de Pardaillan, chevalier, seigneur de Pardaillan, d'une part, et Agnès de Lau, fille de Manaud de Lau, chevalier, seigneur de Lau, d'autre part. La dot est de 2,000 florins de France. Les stipulations de l'acte sont en langue vulgaire. (24 septembre 1437.)

E. Suppl[t]. 2860* (1I. 3.) (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**1432-1456**. — Testament de noble Bertrand de Lau, habitant de La Bastide. Il lègue aux pauvres 20 écus d'or à distribuer par ses exécuteurs testamentaires. Il institue pour héritier universel noble Jean de Lau, son frère, et pour exécuteurs testamentaires Carboneau de Lau, chanoine de la collégiale de Saint-Michel de Nogaro et Léberon de Lau (26 novembre 1432). — Vente du moulin de Teychozin, pour le prix de cent écus, consentie par Manaud de Lau en faveur de Bernard de Lavardac, fils de Pierre, et de Pierre de Bassabat, seigneur de Castets (13 juillet 1452). — Délaissement par noble Auger de Lau, seigneur de Lau et d'Estan, de fiefs et rentes pour la dotation d'une chapellenie fondée dans l'église de Lau par Manaud de Lau, son père. Sont comprises dans cette dotation les terres de La Thèze, de de Larqué, La Corège, La Serre, au Fort-Stephen, Lanes, Cahuzac, etc., pour lesquelles les tenanciers consentent des reconnaissances en faveur du chapelain (6 à 13 juin 1456). Langue vulgaire. — Prise de possession par noble Jean de Lau, clerc, de la

(1) Ce fonds d'archives, d'une importance exceptionnelle, a été donné aux archives départementales, en 1888, grâce à l'initiative de M. le marquis de Châteaurenard, par lui et par M. le comte de Châteaurenard, M. le baron de Saint-Géry, M. Henri Davigneau, MM. de Lustrac et de Mautor, cohéritiers de M[me] la marquise de Lusignan.

chapellenie de Saint-Georges fondée dans l'église de Lau par Manaud de Lau, à la charge de dire ou faire dire deux messes par semaine, le mercredi et le vendredi (27 juillet 1456).

E. Suppl<sup>t</sup>. 2861*. (H. 4.) (Liasse. — 5 pièces, parchemin.

**1459-1469.** — Quittances données par noble Auger de Lau, seigneur dudit lieu, à noble Bertrand de Viella (*de Viellario*) des sommes de 124 et 50 écus, comme à comptes de celle de 1,000 francs constituée en dot à Marguerite de Viella, sa femme (5 mai 1459 et 1er septembre 1460). — Attestation par Jeanne de Béon de la réception des mains d'Amanieu de Lau, son mari, des 2,000 écus contituant sa dot (12 janvier 1462-63). — Cession faite par noble Auger de Lau, seigneur de Lau et de Casanove, fils et héritier de noble Manaud de Lau et d'Andrive de Saintlanes, ses père et mère, du territoire et fief de Casenove et d'une maison au lieu de Ville-Comtal *sive* Bretagne, en faveur de noble Carboneau de Lau, son frère, seigneur de Nolens, pour le payement de la somme de 200 écus d'or, d'une part, et 50 d'autre à lui léguée par ses père et mère (26 mai 1464). — Vente de fiefs, cens et rentes, au lieu de Caumont, consentie, moyennant 44 écus d'or, par noble Bernard d'Armagnac, seigneur de Termes, en faveur d'Auger de Lau, seigneur de Lau.

E. Suppl<sup>t</sup>. 2862*. (H. 5.) (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

**1478-1481.** — Reconnaissance et quittance de la dot d'Agnès de Lau, fille de Manaud, femme de Jean de Pardaillan, ladite dot payée par Auger de Lau, frère d'Agnès et par Marguerite de Viella, sa femme (22 janvier 1477-78). — Vente consentie par Pierre de Montesquiou, seigneur dudit lieu, baron de Laurahet, de 18 écus de rentes et redevances sur des fiefs sis dans les juridictions de Laurahet et Marascon, en faveur de Carboneau de Lau, seigneur de Nolens, pour tenir lieu des 200 écus de la dot attribuée à Quitterie de Montesquiou, future épouse dudit Carboneau (8 janvier 1480-81). — Vente consentie, moyennant 16 écus d'or, par Bertrand de Pardaillan, seigneur de Pauganis, à Auger de Lau, seigneur dudit lieu, du droit de *gatage* que doivent lui payer des habitants de Taratamali et Castagnet, quand ils marient leurs enfants : « Totum illud feu- « dum sive subsidium vocatum *gatatge*; quiquidem « feudum sive subsidium vocatum *gatatge*, habita- « tores locorum de Lauro, de Bitriva, de Castanheto « et nonnulli habitatores loci de Taratamali, quiqui- « dem habitatores de Taratamali sunt homines et « feudatarii dicti de Lauro ac etiam parrochiani « parrochalis ecclesie beati Bartholomei de Lauro, « necnon et Johannem de Cornu alias dit Johan « Lana, et hoc dicti habitatores et parrochiani pre- « dicti et dictus de Cornu faciebant ac facere et sol- « vere tenebantur dicto de Pardelhano quando facie- « bant audire missam nuptialem filiis et filiabus « suis. » (25 mai 1481.)

E. Suppl<sup>t</sup>. 2863*. (H. 6.) (Liasse. — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

**1495-1534.** — Constitution de curateurs pour Bertrand de Lau, fils de Carboneau. Sont désignés Léberon de Lau, chanoine de Nogaro, Amanieu de Montesquiou, seigneur de Graulet, oncles paternel et maternel dudit Bertrand, et Gilles de Lomagne, son futur beau-père (14 octobre 1495). — Contrat de mariage de Bertrand de Lau et d'Agnès de Lomagne, fille de Gilles, seigneur de Montagnac, Courrensan, Astaffort, Pouy-sur-Losse et Saintourens. La dot d'Agnès est de 3,500 livres (10 février 1495-96). Langue vulgaire. — Contrat de mariage de Bertrand de Lau et d'Alice d'Armagnac, sœur de Bernard d'Armagnac, abbé de Tasque, et d'Anne d'Armagnac, femme de Jean de Viella. Sans date. Langue vulgaire. — Dispense à raison du quatrième degré de parenté, accordée à Bertrand de Lau et à Louise de Lupiac pour contracter mariage (13 mars 1533-34).

E. Suppl<sup>t</sup>. 2864*. (H. 7.) (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

**1569-1597.** — Donation d'un domaine dit du Peyré, dans la juridiction d'Estang, consentie par Condorète de Tarride, en faveur de Carbon de Lau, fils de Bertrand, et reçue en l'absence de Carbon, par sa femme Françoise de Gondrin (27 juin 1569). — Vente, moyennant le prix de 7 écus petits, d'un

gravier appelé au Nancy consentie par Ramonet de Monbet en faveur de Carbon de Lau (21 mars 1570-71). — Présentation de Bernard Cortade pour l'office de chapelain de la chapellenie de Saint-Georges dont le patronage appartient aux seigneurs de Lau. Ladite présentation est faite par Françoise de Gondrin, agissant au nom de son fils Jacques de Lau (11 juillet 1572). — Factum pour Jacques de Lau, fils de Carbon, en revendication de la maison noble de Léberet (1573). — Lettre originale, avec signature autographe, du roi Henri III à Jacques de Lau, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances. Il le remercie de l'assistance que lui et sa compagnie ont donnée au maréchal de Matignon. Paris, 12 février 1588. — Transaction entre Jacques de Lau et le seigneur de La Terrade, assisté de son oncle Jean de Montesquiou, seigneur d'Artagnan, au sujet de droits sur le moulin de La Terrade qui est dans les fiefs du seigneur de Lau (1589). — Testament de Françoise de Cassagnet de Tilladet, épouse de Jacques de Lau. Legs de cent écus à la collégiale de Nogaro, autant aux Frères Mineurs de Condom pour faire dire une messe par semaine à perpétuité pour elle et les siens. Elle veut que le jour de sa sépulture, le lendemain, les neuvième et quarantième jours après, l'anniversaire du bout de l'an, une somme de 1,000 livres soit dépensée en messes, prières, luminaires, aumônes aux pauvres. Quarante pauvres seront vêtus de deuil le jour de sa sépulture. A ses filles, Françoise et Jeanne de Lau, elle lègue 2,000 livres tournois, une robe de velours noir fond satin et une jupe de toile d'argent qu'on leur donnera lors de leur mariage ; à son second fils Antoine-Bertrand de Lau, la seigneurie de Laroque ; à ses troisième, quatrième et cinquième fils Antoine-Aimé, Bertrand et Blaise de Lau, à chacun 1,000 écus qui leur seront payés quand ils auront atteint l'âge de 25 ans. Elle institue pour héritier universel son fils aîné Hector de Lau (10 mai 1592). — Sauf-conduit donné par Catherine de Bourbon, sœur unique du roi de Navarre, à M^me de Lau et à sa suite (Bordeaux, 18 novembre 1592. Signature autographe. Sceau appliqué sur papier. Publié par M. Tamizey de Larroque dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. X, p. 589). — Testament de Jacques de Lau. Il institue son fils Hector son héritier universel, lègue : 4,000 écus à Françoise, sa première fille ; 2,666 écus à Jeanne, sa seconde fille ; 2,000 écus à Catherine, sa troisième fille ; 1,333 écus à Antoine-Bertrand, son second fils ; 1,666 écus à Antoine, son troisième fils et autant à ses autres fils Bertrand, Bernard et Jean ; un cheval et les munitions en poudre et plomb qu'il possède au fort d'Ayre, à Du Clerc, son serviteur ; 170 écus à Jean Gabin, précepteur de ses enfants ; 60 écus à Michel de Prades, son trompette et valet de chambre ; 33 livres à Guilhem de Narbonne, son laquais, pour payer son apprentissage de tailleur ; 33 écus au couvent de Saint-François de Nogaro pour la réparation de son église. 1,000 livres seront dépensées pour ses funérailles ou en aumônes (14 juin 1597).

E. Suppl^t 2865. II. S. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

**1597-1641.** — Vente de la seigneurie de Nolens, moyennant le prix de 1,000 écus, consentie par Françoise de Pardaillan de Gondrin, veuve de Carbon de Lau et Françoise de Cassagnet, veuve de Jacques de Lau, en faveur d'Hilaire et d'Isabeau de Forcès (25 novembre 1597). — Contrat de mariage d'Hector de Lau, seigneur et baron dudit lieu, et d'Anne Tajan, fille de Jean de Monlezun, capitaine de cinquante hommes d'armes. La dot de ladite Anne est de 40,000 livres. (Acte passé au château de Prayssas en Agenais, le 30 avril 1608). — Testament de Françoise de Pardaillan, veuve de Carbon de Lau. Elle veut être ensevelie dans l'église paroissiale de Saint-Jean de Gondrin, au tombeau de ses ancêtres, sous le bon plaisir d'Hector de Pardaillan, seigneur de Gondrin, son frère. Elle veut qu'une somme de 300 livres soit employée en messes et œuvres pies le jour de ses funérailles, le lendemain et l'anniversaire du bout de l'an. Legs : à ses petits-fils Antoine-Bertrand de Lau, prieur de Saint-Orens d'Auch, Bertrand de Lau, sieur de Perchède, Bernard de Lau, sieur de Caumont, autre Bernard, religieux du prieuré de Saint-Orens, à chacun 300 livres ; à ses filles Jeanne de Lau, dame de Corneillan, Isabeau de Lau, dame de Casaulx, à chacune 600 livres ; à ses petites-filles Françoise de Lau, dame de Laballe, Jeanne de Lau, dame de Monguillem, Catherine de Lau ; à ses servantes, à son laquais, à son muletier, à son palefrenier, de 100 à 15 livres. Elle institue pour héritier universel son petit-fils Hector de Lau (Noulens, 8 mars 1610). — Commission de capitaine d'une compagnie de 30 lances au titre de 50 hommes

d'armes, en faveur du baron de Lau (1615). — Cession par Antoine-Bertrand de Lau à son frère Hector de Lau, capitaine de 50 hommes d'armes, de tous ses droits sur les successions de François de Cassaignet, son grand-père, de Jacques de Lau, son père, de Françoise de Tilladet, sa mère (1616). — Transaction passée entre dame Anne de Tayan, veuve de feu noble Hector de Lau, d'une part, et noble Hercule de Batz-Léaumont et Philippe-Antoine de Pardaillan, sieur de Bailhes, d'autre part, concernant la somme de 300 livres due au sieur de Batz (1636). — Fragment d'un accord sur un procès pour la liquidation d'une créance de 4,008 livres, entre Antoinette d'Esparbès de Lussan, épouse de Jean-Hector de Lau, d'une part, et Antoine de Sérignac, seigneur de Belmont, Montpezat, gouverneur de la ville et citadelle de Clairac, d'autre part (1641).

E. Suppl[t]. 2866*. (II. 9.) (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

**1648-1676.** — Fragment d'un arrêt du Parlement de Bordeaux, rendu dans une contestation entre Bernard de Lau, seigneur de Prayssas, et Paule de Barbotan, fille et héritière de François de Lau de Barbotan, sur un partage de succession (1648). — Contrat de mariage de noble Bernard-François de Lau, fils d'Hector, et de Marie-Françoise, fille de Philippe-Antoine de Pardaillan, seigneur de Séalhes, dont la dot est de 6,000 livres (1650). — Commission de lieutenant de la première compagnie d'infanterie du régiment de Foix, donnée au baron de Lau par le duc de Candale, général des armées du roi en Guienne (1653). — Brevet de lieutenant-colonel au régiment de Foix pour Bernard-François, comte de Lau (1653). — Appointement du Parlement de Toulouse dans une instance de François-Bernard de Lau contre son frère Jean-Hector, au sujet du partage de la succession de leur père Hector de Lau (1653). — Testaments de Jean-Hector de Lau, l'un rédigé en 1653, lors de son départ pour l'armée, l'autre en 1659, pendant une maladie, par lesquels il institue pour héritier universel son frère Bernard, sieur de Perchède. Dans le dernier testament il fait un legs de 1,000 livres à la dame de Tayan, sa mère, recommande à son héritier deux enfants bâtards et déclare nuls tous les actes extorqués par la dame de P..., avec laquelle il avait eu commerce et qui a dilapidé ses biens. — Arrêt du Parlement de Bordeaux rendu dans une contestation sur la seigneurie de Laroque-Engalin entre Louis de Biran, comte de Goas, et Anne de Tajan, veuve d'Hector de Lau (14 mars 1662). — Accord portant quittance d'une somme de 3,100 livres passé entre Jean-Louis de Pardaillan, débiteur, et sa sœur Marie-Françoise de Pardaillan, épouse de Bernard-François de Lau (1674). — Procès-verbal de l'ouverture du testament de Bernard-François de Lau à la requête de sa veuve dame Marie-Françoise de Pardaillan et de ses fils Jean-Joseph et Philippe-Bernard de Lau. Jean-Joseph l'aîné est institué héritier universel par ledit testament, en date du 26 août 1674 (1676).

E. Suppl[t]. 2867*. (II. 10.) (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

**1511-1574.** — Famille d'Antré de Lusignan. — Acte d'échange de terres passé par Ogier d'Antré, seigneur de Lusignan et de Lestelle, comme administrateur des biens de Bernard d'Antré, son fils (22 avril 1511). — Confirmations par Ogier d'Antré, seigneur de Lusignan : de la vente d'un pré faite par Guillaume Pégat à Guillaume Carrière, sous la charge que l'acquéreur lui payera annuellement 4 ardits tournois d'oublies et autant d'acapte à mutation de seigneur et de tenancier (14 février 1518-1519) ; — de la vente d'un pré en la juridiction de Lusignan, consentie par Naudine Pousergue en faveur de Jean Chabrières, sous la charge que l'acquéreur payera annuellement au dit seigneur 10 ardits d'oublies, et autant d'acapte aux mutations. Ogier agit comme tuteur de son fils Bernard d'Antré (28 mars 1519). — Accord entre noble François de Causac, seigneur de Saint-Michel de Bas, époux de Marguerite d'Antré, fille de feu Ogier, seigneur de Lusignan, d'une part, et Jean d'Antré, seigneur de Lusignan, fils d'Ogier, d'autre part, sur le payement du reliquat de la dot de Marguerite, sa sœur, et d'un legs de 100 livres (9 décembre 1526). — Confirmation par Henri de Lusignan, seigneur dudit lieu, d'une vente de terre par Marguerite de Vignial à Cotiny, sous la réserve de ses droits seigneuriaux.

E. Supp^t. 2868*. (H. 11.) (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

**1530-1569.** — Actes passés par Jean d'Antré de Lusignan. — Ratification d'une vente de terre en la juridiction de Lusignan, consentie par Durand Péjac en faveur d'Etienne Péjac, à la condition que les droits seigneuriaux seront réservés (12 décembre 1530). — Lettres d'attestation de l'hommage rendu au roi par Jean de Lusignan pour la seigneurie de Lusignan, les quatre cinquièmes de celle de Galapian, le sixième de celle de Clermont-Dessous (16 mars 1539-40). — Vente d'un colombier et d'une petite pièce de terre consentie par Olivier Thibaut, en faveur de Jean de Lusignan, moyennant le prix de 22 livres 3 sous (21 avril 1540). — Contrat de mariage de Marc-Antoine de Lusignan, fils aîné de Jean, écuyer, seigneur de Lusignan, avec Jeanne Lassera, fille de feu Jean, seigneur de Lacaze, l'un et l'autre mineurs, ce qui fait ajourner la célébration du mariage (6 mai 1541). — Accord entre Jean Dantré, écuyer, seigneur de Lusignan, et Pierre Secondat, seigneur de Roques, général des Finances de Guienne, au sujet de certains dépens et dommages-intérêts adjugés par arrêt du Parlement de Toulouse (28 septembre 1546). — Contrat de mariage de Gaston de La Filhoalie, écuyer, et d'Adriane de Lusignan, fille de Jean, dont la dot est de 4,000 livres tournois (5 juin 1551). — Déclaration de Gaston de Poudenas, seigneur dudit lieu et co-seigneur d'Andiran, par laquelle il se dit prêt à se rendre au ban de la noblesse d'Agenais et de Condomois convoquée à Agen. Cette déclaration est reçue par Redon, lieutenant principal en la sénéchaussée d'Agenais, assistant Jean de Lusignan, seigneur et baron dudit lieu et lieutenant de robe courte du sénéchal (25 février 1569).

E. Suppl^t. 2869*. (H. 12.) (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

**1566-1596.** — Contrat de mariage de Henri de Lusignan, fils de Jean, avec Madeleine d'Isalguier, fille de Bertrand, écuyer, seigneur de Clermont, dont la dot est de 20,000 livres. Le contrat est passé à La Française « ez presances des Messieurs Jehan de « Bazilhac, seigneur dudit lieu, Philippe de La Ro- « che, escuyer, sieur de Fontanilhes, Tristan de Jal- « rieques, Estienne de Bazilhac, sieur de Saint- « Christ, Barthélemy de Gueyze, sieur dudit lieu, « Bertrand d'Yserguier, sieur de Monfaucon, Guyon « de Yllemade, sieur de Menzac, tesmoings a ce « dessus signés de leûr propre main au fons des dicts « pactes comme aussi les parties et autres seigneurs « y signés : de Lezignhan, Jehanne de Sainct « Estienne, Y. de Rochechouard, H. de Luzignhan, « Magdeleine de Clermond, P. de Autpoul, Y. de « Rochechouard, Sainct-Paul, Yllemade, Y. de Mon- « thezet, B. de Monluc, Estienne de Bazilhac, Tris- « tan de Jalenques, de Monfaucon, B. de Gueyse, « Fontanilhe » (1^er décembre 1566). — Vente par le roi de Navarre à Guillaume de Ranse, seigneur de Plaisance et de Laperche, secrétaire de ses finances, du péage de Monheurt, moyennant 7,000 livres. (Agen. 12 octobre 1577). Le péage de Monheurt a appartenu aux Lusignan. — Achat fait par Henri de Lusignan aux demoiselles de Stuer des droits seigneuriaux et des propriétés que celles-ci possédaient en la seigneurie de Galapian, moyennant la somme de 3,533 écus et tiers d'écu. — Contrats passés pour les mariages simultanés : de Henri de Lusignan, chevalier, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Puymirol, et de Madeleine de Saint-Gelais, veuve de Louis de Neuchèzes, chambellan du roi ; — de François de Lusignan, baron dudit lieu, fils de Henri, et de Marguerite de Neuchèzes, fille dudit feu Louis. (15 juillet 1594). — Contrat de mariage de Jacques de Vigier, seigneur de Ricard en Quercy, et d'Armoise de Lusignan, fille de Henri, capitaine de 50 hommes d'armes. La dot de la mariée est de 6,666 écus deux tiers. (18 juin 1596).

E. Suppl^t. 2870*. (H. 13.) (Liasse. — 13 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

**1590-1638.** — Commission de capitaine de 30 lances fournies, au titre de 50, donnée par le roi de Navarre au baron de Lusignan. (Camp de Saint-Denis, 8 août 1590). — Confirmation par le roi de Navarre de la commission de gouverneur de Puymirol accordée par lui au sieur de Lusignan avant son avènement à la couronne de France (Camp de Clermont, 30 septembre 1590). — Accord entre Henri de Lusignan et les deux consuls et les habitants de Lusignan. Ces derniers reconnaissent que ledit Henri est leur seigneur direct et foncier, et possède toute justice haute, moyenne et basse. Le seigneur et les

tenanciers désigneront d'un commun accord des arpenteurs et un notaire pour faire un terrier et des reconnaissances, en se référant aux anciens baux. Le seigneur donne à ses tenanciers quittance de tous arrérages de devoirs seigneuriaux moyennant le payement d'un demi écu par carterée. Les tenanciers seront exempts de péage pour le transport de leurs denrées à Agen. Règlement pour les moulins banaux (10 novembre 1595). — Procès-verbal de piquètement fait par devant Laurets, juge royal de Monjoi, des biens de François de Lusignan, baron dudit lieu, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de Puymirol, notamment de la terre et juridiction de Lusignan dont la contenance est de 350 sexterées (4 mars 1606). — Lettres du roi Louis XIII donnant mission au sieur Duduc de traiter avec le sieur de Lusignan et les habitants de Clairac de la reddition de cette place. Il leur promet amnistie et décharge du paiement de la somme de 150,000 livres qui leur avait été imposée lorsque cette ville fut prise par le roi. (Saintes, 2 mai 1622). — Lettres patentes du roi Louis XIII portant amnistie en faveur du sieur de Lusignan, commandant à Clairac, du sieur de Roquepiquet, des capitaines Arbissan, Lamothe-Fleuriny, Viault, Broc, ligueur, Ballestat, Verdusan, Martin, La Clotte, Castaing, Dubruilh, Cousseau, Laboulbène, Dupouy, Corrèges, Dat, Angelier, de ceux qui les ont assistés dans leur rébellion, des consuls et des habitants de Clairac. (Montlieu, mai 1622). — Arrêts du Parlement de Bordeaux et de la Chambre de Guienne pour l'entérinement desdites lettres. (23 juin et 12 août 1622). — Arrêt des commissaires députés par le roi pour la revente de son ancien domaine de Navarre, portant que la Chambre des Comptes de Nérac s'enquerra de la valeur ancienne et actuelle du péage de Monheurt, dont jouit la famille de Lusignan depuis la vente qu'en a faite Henri IV à Henri de Lusignan, le 3 février 1568, moyennant le prix de 2,500 écus. (18 mars 1624). — Accord entre François de Lusignan et les habitants de Lusignan, réglant quelques détails relatifs à l'exécution d'une transaction passée en 1597, d'après laquelle les tenanciers devaient payer par carterée 4 picotins de froment, 3 d'avoine et 1 sou six deniers, de plus une poule et une journée de manœuvre par 8 carterées. Ladite transaction de 1597 en avait annulé une autre de l'année 1595 (ci-dessus). (18 janvier 1629). — Testament de François de Lusignan. Il rappelle qu'il a donné à François son fils aîné la moitié de ses biens présents et à venir à l'occasion de son mariage avec Jeanne de Boisse. Il lègue 15,000 livres à Guy, son second fils, autant à Pierre, son troisième fils. Il rappelle qu'il a constitué 8,000 écus de dot à Madeleine, sa fille du premier lit, en la mariant avec M. de Nadaillac, autant à sa fille Marie, en la mariant avec le baron de Moncaut, 15,000 livres à Olympe, sa dernière fille du premier lit, en la mariant avec le baron Despars. Il lègue à Anne de Constantin, sa femme, 15,000 livres et l'usufruit de la terre de Monbalen, à Françoise, sa dernière fille, 15,000 livres. Il veut être enseveli à Lusignan à la manière de ceux de la religion réformée. (7 février 1638).

E. Suppl<sup></sup>

E. Supplt. 2871*. (II. 14.) (Liasse. — 5 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

**1614-1648.** — Lettre du roi Louis XIII élevant à 6,000 livres la pension de 3,600 livres accordée par Henri IV au sieur de Lusignan, capitaine et gouverneur de la ville et du château de Puymirol. (18 juin 1614). — Contrat de mariage de François de Lusignan, gouverneur de Puymirol, fils de François, conseiller d'État, capitaine de 50 hommes d'armes, d'une part, et Jeanne Descodeca de Boisse, d'autre part. (28 mai 1621). — Arrêt de la Chambre de Guienne rendu à Bazas, le 24 juillet 1630, dans les circonstances suivantes. François de Lusignan, plaignant, avait fait passer, le 3 mai 1630, un contrat de mariage entre sa fille Olympe, âgée de 18 ans, et Renaud de Sangosse, écuyer, sieur de Mazerolles. Avant que le mariage fût célébré, Sangosse alla faire visite à ses futurs beaux-frères et belles-sœurs. Le baron de Moncaut, son futur beau-frère, voulant empêcher le mariage, s'empara de lui, de complicité avec le fils aîné du plaignant. Deux des amis de Sangosse furent emprisonnés avec lui au château de Moncaut. Lusignan fils réussit aussi à sequestrer sa sœur à Galapian et à déchirer le contrat. La Chambre de Guienne décide, en attendant plus ample information, que Lusignan fils rendra à son père sa sœur Olympe, à peine de 20,000 livres. (Publié dans la *Revue de l'Agenais*, t. XVII, 1890, p. 444). — Contrat de mariage de François de Peyrarède et de Madeleine de Lusignan. Copie sans date. Le contrat fut insinué en 1640. — Arrêt du Parlement de Bordeaux rendu dans une instance entre François II de

Lusignan et Armand Descodeca de Boisse, marquis de Mirambeau, seigneur de Pardaillan, sur la liquidation des droits de succession de feu Jeanne Descodeca de Boisse, épouse de François de Lusignan (6 septembre 1645.) — Sentence rendue par le Prévôt du Châtelet de Paris prononçant la séparation de biens entre Charles Larcher, receveur général des Finances à Bordeaux, et Françoise de Lusignan. (1648).

E. Suppl<sup>t</sup>. 2872*. (II. 15.) (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 13 pièces, papier

**1652-1675.** — Fondation d'une chapellenie, en l'église de Saint-Christophe de Galapian par François II de Lusignan, marquis dudit lieu, qui se réserve la présentation du titulaire et assure pour dotation le revenu d'un capital de 800 livres (1652). — Transaction sur une hérédité entre Armand de Lusignan, seigneur et marquis dudit lieu, d'une part, et Anne de Constantin, dame d'Estussan et Lusignan, veuve de François de Lusignan, et Charles Larcher et Françoise de Lusignan, son épouse, et Pierre Peyrarède, comme fils et héritier de Madeleine de Lusignan, d'autre part (17 novembre 1660). — Transaction passée entre le marquis de Saint-Luc, lieutenant général en Guienne, Henri-Louis Habert, seigneur de Montmort, Henriette de Frontenac, d'une part, et Pierre de Lusignan, seigneur de Galapian, d'autre part, par laquelle les premiers s'engagent à payer au dit Galapian une rente de 375 livres rachetable à 6,000 livres (1661). — Transaction entre Pierre de Peyrarède et Françoise de Lusignan, épouse de M. Larcher, au sujet d'une obligation de 3,000 livres contractée par feu Anne de Constantin, mère de Françoise de Lusignan. L'entière propriété de la maison noble d'Estussan est confirmée en faveur dudit sieur de Peyrarède (15 janvier 1666). — Accord entre Armand de Lusignan, seigneur dudit lieu, et Antoine Descayrac, chanoine de la collégiale de Saint-Seurin à Bordeaux, chapelain de Galapian, au sujet du payement des revenus de ladite chapellenie, qui avait été fondée en 1652 par François de Lusignan, lieutenant général des armées du roi en la province de Guienne (1669). — Transaction entre Armand et Françoise de Lusignan, épouse de Charles de Larcher. Celle-ci reçoit 6 carterées de terre pour indemnité en raison des dégâts causés par les inondations à la propriété qu'elle avait acceptée d'Armand de Lusignan pour payement d'une somme de 14,000 livres (1673). — Arrêt du Conseil privé évoquant un procès relatif à la seigneurie de Monbalen, revendiquée par Armand de Lusignan (1673).

E. Suppl<sup>t</sup>. 2873*. (II. 16.) (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

**1676-1686.** — Familles de Lau et de Lusignan. — Contrat de mariage de Jean-Joseph de Lau, comte dudit lieu, fils de Bernard-François et de dame Marie-Françoise de Pardaillan, d'une part, et Anne de Lusignan, fille de Pierre et de Rose de Loubatéry. La future bénéficie d'une donation de la moitié des biens de ses père et mère, stipulée dans le contrat de mariage en faveur du fils aîné ou, à défaut de fils, de la fille qu'ils désigneront (7 octobre 1676). — Vente de la terre de Loubatéry, juridiction de Clermont-Dessus, consentie par Pierre de Lusignan et Jean-Joseph de Lau, en faveur des religieuses du tiers-ordre de Saint-François d'Agen, moyennant le prix de 14,000 livres (1677). — Donation par Marie-Françoise de Lau à son fils Jean-Joseph de tous les droits qu'elle possède en vertu d'une donation à elle faite par François de Chicq, sieur de Rocquan (1681). — Vente consentie, moyennant le prix de 4,400 livres, par Armand de Lusignan, marquis dudit lieu, en faveur de Pierre de Lusignan, seigneur de Galapian, son oncle, de tous les droits féodaux qu'il possède sur des terres de la paroisse de Saint-Hilaire, à savoir 29 sacs, 1 quarton, 2 picotins, 1/2 et 1/6 de picotin de froment de rente perpétuelle, avec la suite consistant en 3 quartons d'avoine, 12 sous d'argent, une poule, un manœuvre par sac de blé, etc. (1682). — Accord entre Pierre de Lusignan et son gendre, Jean-Joseph de Lau, pour le payement de ce qui reste dû sur la vente de la métairie et du moulin de Loubatéry (1684). — Testament olographe de Pierre de Lusignan par lequel il institue pour héritière universelle sa fille Anne. Legs de 30 à 300 livres à des serviteurs (1685). — Procès-verbal de l'ouverture du testament d'Armand de Lusignan, par lequel il institue pour héritier universel son oncle Pierre de Lusignan (1686). — Deux factums imprimés relatifs à des contestations entre le marquis de Fimarcon et Jean-Joseph de Lau sur la directité d'une métairie appelée La Salle de Caubet, acquise par les religieuses de Notre-Dame d'Astaffort.

E. Supplt. 2874*. (II. 17.) (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 15 pièces, papier; 1 sceau.

**1687-1722.** — Familles de Lau et de Lusignan. — Accord entre Pierre de Lusignan, d'une part, et Jean Singlande, capitaine de cavalerie, sieur de Naux, et Marguerite de Lacour, épouse d'Adrien de Rayssac, d'autre part, sur la contenance (36 carterées 4 cartonnats 4 picotins) d'une métairie sise dans les paroisses de Maurignac et de Saint-Laurent et sur ses redevances fixées à 57 sols 3 deniers, 3 quartons et 1|2 picotin de froment, 1 quarton 5 picotins 1|2 d'avoine (1687). — Procès-verbal de l'ouverture du testament de Pierre de Lusignan (1692). — Rachat par Jean-Joseph de Lau, agissant comme tuteur de son fils Armand-Joseph de Lau de Lusignan, son fils aîné, des droits seigneuriaux sur la propriété de Barrail, indument vendus à François-Michel de Cunolio et à Marie-Louise de Boissonnade, son épouse (1698). — Bail à ferme de la terre de Lusignan consenti par Jean-Joseph de Lau, sa femme, Anne de Lusignan, et leur fils, Armand-Joseph, capitaine de cavalerie, moyennant 4,700 livres par an, 2 douzaines de serviettes, 2 nappes, 6 sacs d'avoine et 2 charrettes de foin (1703). — Vente de la moitié de la seigneurie de Brose, en Albigeois, consentie, pour le prix de 20,000 livres, par Arnaud-Joseph de Lau, comte de Lau, marquis de Lusignan, en faveur de Guillaume de Castanier, comte de Clermont (1720). — Lettres de confirmation et, en tant que besoin sera, d'érection du marquisat de Lusignan, en faveur d'Armand-Joseph de Lau de Lusignan, rappelant des titres de la maison de Lau depuis Amanieu, qui, ayant suivi Saint-Louis à la croisade, fut fait prisonnier à la bataille de Mansourah, et des titres de la maison de Lusignan. Le marquisat, qui avait été érigé en 1618, comprend les paroisses de Lusignan-Le-Grand, Lusignan-Petit, Saint-Hilaire, Maurillac, Saint-Laurent (1722).

E. Supplt. 2875*. (II. 18.) (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 53 pièces, papier.

**1723-1756.** — Familles de Lau et Lusignan. — Arrêts du Conseil d'État dans une contestation relative à la succession de Gaspard d'Hébrail, comte de Dalon, entre Joseph de Lau, marquis de Lusignan, et Catherine d'Escars, épouse du sieur de Bosredon (1723, 1724). — Contrat de mariage d'Armand Joseph de Lau, marquis de Lusignan, et de Jeanne-Gabrielle de Montesquiou-Xaintrailles. Dans la dot de la future figure la baronnie de Frégimont qui demeurera annexée au marquisat de Lusignan (1724). — Certificat de baptême d'Armand-Jean-Jacques de Lau, fils d'Armand-Joseph (1729). — Factum en faveur d'Armand-Joseph-Jean-Jacques de Lau, mineur, contre la dame de Sabran, épouse du marquis de Xaintrailles, qui avait travaillé à détourner à son profit des propriétés qui devaient revenir à sa nièce la marquise de Lusignan. (In-folio, s. d., 15 pp.). — Mémoire pour le marquis de Lusignan qui revendique certains droits sur le péage du port de Guilhem L'Houlle, sur la Garonne. Les bateliers refusent de lui payer des droits sur les oignons, les ails et certaines épiceries. — Requête des religieuses du Paravis au Parlement de Bordeaux pour se faire adjuger des provisions pour Marianne de Lau, religieuse dans leur couvent. — Pièces diverses de procédures (dossiers incomplets) se rapportant à des contestations : entre Jeanne-Gabrielle de Montesquiou, veuve d'Armand de Lau, marquis de Lusignan, d'une part, et Desmoulins, d'autre part, pour des payements de fermes; — entre Armand-Joseph-Jean-Jacques de Lau, héritier de sa mère Jeanne-Gabrielle de Montesquiou, veuve d'Armand-Joseph de Lau, à la succession duquel elle avait renoncé, d'une part, et Jean Pardiac, créancier de feu Armand-Joseph de Lau, d'autre part; — entre Gaspard de Sabran et autres, d'une part, et de Lau de Lusignan, d'autre part, au sujet de la propriété des terres de Xaintrailles et de Thouars. — Arrêt du Parlement sur ce dernier procès adjugeant au marquis de Lusignan pour 113,000 livres la moitié des terres de Thouars, de Xaintrailles et de la métairie de Saint-Martin. (Imprimé. in-folio de 18 pp., 1756).

E. Supplt. 2876*. (II. 19.) (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 64 pièces, papier.

**1757-1765.** — Arpentement des biens nobles de M. de Lusignan, en la juridiction de Lusignan. — Commissions : de capitaine réformé à la suite du régiment de cavalerie de Berry, en faveur d'Armand-Jean-Jacques de Lau de Lusignan (1758); — de capitaine dans le régiment de cavalerie de Lusignan,

en faveur du même, qui remplacera, sous les ordres de M. de Béthune, M. de Sercey, prisonnier de guerre (1759); — de capitaine, en faveur du même, pour servir dans le régiment de Valincour (1760). — Affiche pour la vente des terres de Thouars et de Frégimont appartenant au marquis de Lusignan. — Brevet de chevalier de Saint-Louis accordé à Jean-Jacques de Lau de Lusignan (1763). — Accord entre Armand-Jean-Jacques de Lau, marquis de Lusignan, et son frère Paul-Joseph-Fidèle, comte de Lau, sur la succession de leur mère Jeanne de Montesquiou-Xaintrailles. — Lettre de Bory au marquis de Lusignan relative à la situation de son frère, enfermé à Pierre-Encise (Lyon), par lettres de cachet et grevé de dettes. — Brevet de maître de camp en faveur d'Armand-Jean-Jacques de Lau, marquis de Lusignan (1765).

E. Suppl^t. 2877*. (II. 20.) (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

**1757 — An VIII.** — Pièces diverses concernant le comte de Lau Lusignan, décédé à la citadelle de Bayonne le 15 avril 1770 : états de dettes; — lettres à son frère; — payements de comptes; — vente de ses effets, etc. — Compte de parfumeur pour dépenses faites par le marquis de Lusignan 534 livres. — Mémoire pour le marquis de Chazeron contre le marquis de Lusignan dans une contestation sur l'hérédité de Marie-Charlotte de Montpezat et des droits qui s'y rattachaient, droits contestés pendant 40 ans (1775, in-4° de 70 pp.). — Contrat de mariage d'Armand-Jean-Jacques de Lau, marquis de Lusignan et de Xaintrailles, brigadier des armées du roi, et de Marie-Madeleine de Galabert d'Aumont, veuve de M. le président de Puget, demeurant à Toulouse (1780). — Procès-verbal d'ouverture du testament d'Armand-Jean-Jacques de Lau, de l'année 1781 (an IV). — État et évaluation des revenus de la terre de Lusignan en l'année 1782. — Certificat de baptême d'Armand-François-Maximilien de Lau, fils d'Armand-Jean-Jacques (1783). — État des dépenses faites à Lau en 1782 et 1783. Le prix ordinaire des journées d'ouvriers est de 12 sous. — Transaction entre Jean-Henri de Moret de Groslée, comte de Peyre, d'une part, et le marquis de Lusignan et sa sœur Marie-Gabrielle de Lau, épouse du marquis de Cassagnoles, d'autre part, sur diverses contestations auxquelles ont donné lieu les successions des Montpezat et des Lusignan (1783). — Acte de décès de Marie-Madeleine Galabert d'Aumont, veuve du marquis de Lusignan (1788).

E. Suppl^t. 2878*. (II. 21.) (Liasse.) — 9 pièces, papier.

**1667-1786.** — Preuves de la noblesse de la maison de Lau faite par Bernard-François, comte de Lau. Parmi les pièces produites par-devant de Lartigue, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Condom, figurent des extraits : du contrat de mariage et du testament d'Hector de Lau ; d'un acte prouvant que le château de Lau avait été pillé en 1538. — Généalogie de la maison de Lau de Lusignan par Chérin, avec la signature autographe de ce généalogiste. — Deux autres généalogies des mêmes familles. A l'une de ces généalogies on a ajouté des notes sur les titres et dignités du dernier marquis de Lusignan jusques à sa nomination à la pairie le 7 novembre 1839.

E. Suppl^t. 2879*. (II. 22.) (Pièce.) — Parchemin.

**XVII^e siècle.** — Arbre généalogique des Lusignan, depuis Jean (1538) jusques à Pierre (1658). Armoiries en couleur.

E. Suppl^t. 2880*. (II. 23.) (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1458.** — Seigneurs de Xaintrailles. Pothon, maréchal de France. — Donation par Jean de Xaintrailles, dit Pothon, maréchal de France, en faveur du couvent des FF. Mineurs de Nérac de 30 cartons (*cartaus*) de froment, à percevoir annuellement sur les revenus du moulin de Bapaume ou, à défaut, sur les revenus de tous ses biens. Cette donation est reçue par Bérard d'Arbussan, gardien dudit couvent. Xaintrailles déclare qu'il l'a faite « per lo « remedi et salut de la mia anima et de Katherine « Brechete, ma companha et molher, de mon paire, « de ma maire et de totz los de mon linatge et de « totz autres fizels deffunctz, prumerament per so « que jo d'assi extras ey elegida et feyta far ma se- « sepultura et de ma dicha molher et companha per

« obra de menuiseria am personnages de noz et de « nostras armas en lo cor del couvent dels frays « menors en la viela de Nérac... » (3 juillet 1458). — Consultation par A. de Chappès, Boucherat, Dumesnil sur l'exécution des clauses du testament du maréchal. Jean de Lamothe, sieur de Noaillan, ne devait être son héritier qu'à la condition d'épouser Béatrix de Pardaillan, fille de Marguerite de La Cassaigne. Il a refusé et Bernard de Lamothe ayant épousé ladite Béatrix est devenu héritier de la fortune et des armes du maréchal. (Sans date).

E. Suppl^t. 2881*. (H. 24.) (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

**1489-1525**. — Seigneurs de Xaintrailles. Bernard de Lamothe. — Donation par Bernard de Lamothe, écuyer, seigneur de Xaintrailles, d'Ambrus, de Caubeyres, de Tonneins et de Villeton, à Béatrix de Pardaillan, son épouse, de l'usufruit de tous ses biens, au cas où il mourrait avant elle; et, au cas où sa veuve se remarierait, il réduit ce don à la somme de 1,000 livres ou à une rente de 100 livres, à son choix (6 juillet 1489). — Contrat passé entre Bernard de Lamothe et Béatrix de Pardaillan, son épouse, d'une part, et Raymond de Molère, bourgeois de Nérac, d'autre part, au sujet de droits sur le moulin de Bapaume jadis acquis par le maréchal Xaintrailles de noble Imbert Desclaux (*de Claribus*) (15 septembre 1492). Copie, faite en 1537, pour servir à constater les droits du couvent de Saint-François de Nérac, qui percevait annuellement 30 cartons de froment sur les trois paires de meule dudit moulin. — Transaction passée entre Bertrand Galard, seigneur de Lamothe, et les habitants dudit Lamothe (La Mothe-Cumont — Tarn-et-Garonne), au sujet des coutumes octroyées en 1471, aux dits habitants par Bérard de Galard, fils de Jean, père de Bertrand (1496). Ladite transaction contient le texte des coutumes, en langue vulgaire. — Accord entre Bernard de Lamothe et le granger de Durance pour le partage des terres de La Laguë. Langue vulgaire. Copie moderne (25 mars 1501-02). — Fragments de livres de reconnaissances passées en faveur de Bernard de Lamothe (1498-1516). — Cession consentie par Bernard de Lamothe de la seigneurie de Caubeyres et des rentes sur La Madeleine, en faveur d'Anne de Lamothe, sa fille, épouse d'Antoine de Chamborel, docteur en médecine (10 février 1515-1516). — Procès-verbal de l'ouverture du testament de Bernard de Lamothe, daté du 12 juin 1518. Il veut être enseveli dans l'église des religieux de Saint-François de Nérac, où repose son oncle le maréchal de Xaintrailles. Le jour de ses funérailles, on dira cent messes. Petits legs aux pauvres, à l'église Saint-Jean de Xaintrailles, au couvent de Saint-François de Nérac, aux religieuses de Sainte-Claire de Nérac, à la confrérie de Saint-Nicolas de Nérac, dont il fait partie, à la maison-Dieu et à la maladrerie de Nérac, à l'hospice Notre-Dame de Tonneins, à la confrérie du Corps de Dieu de Casteljaloux, à l'église de Castelnaud-de-Mesmes, son pays, à l'église Notre-Dame d'Ambrus, dont il est confrère, à l'église de Saint-Jean de Bazas où sont ensevelis ses ancêtres. Il lègue 10 francs bordelais à sa fille Anne ou Marie, qui a épousé Antoine Chamborel, docteur en médecine; à sa femme Béatrix de Pardaillan, 2,000 livres et le moulin Des Claux sur l'Ourbise, en la juridiction de Villefranche. Il institue pour héritier son neveu Jean de Lamothe, chevalier, seigneur de Castelnaud-de-Mesmes et de Noaillan. Il nomme pour exécuteurs testamentaires Jean de Bézolles, seigneur dudit lieu, et Antoine de Curzolles, chevalier, seigneur de Buzet. (23 septembre 1525).

E. Suppl^t. 2882*. (H. 25.) (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

**1510-1543**. — Seigneurs de Xaintrailles. Antoine de Chamborel. — Contrat de mariage d'Antoine de Chamborel, docteur en médecine, seigneur de Morterée et Bonnevent en Normandie, conseiller du sire d'Albret, et d'Anne de Lamothe, fille de Bernard, seigneur de Xaintrailles, d'Ambrus, de Caubeyres et de Cauboue. Cette dernière reçoit pour dot la seigneurie de Cauboue en Bazadais. En retour, Antoine de Chamborel s'engage à payer à son beau-père la somme de 500 écus (26 janvier 1509-10). — Vente par Charles de Brassens, seigneur de Lisse, à Antoine de Chamborel de tous les droits et rentes qu'il possède en la juridiction de La Bastide de Castel-Amourous, moyennant 100 francs bordelais (28 octobre 1517). — Donation par Alain, sire d'Albret, à Antoine de Chamborel de terres sises dans les paroisses de Loupiac et Bayrac, appelées au Marenssin, des Fontaines, Borcatayre, à Lestagot (28 juillet 1518). — Donation par Alain, sire d'Albret, en

faveur d'Antoine de Chamborel, son conseiller et médecin, et de Jean Martres, son secrétaire, de tous les droits de lods, ventes et acaptes échus avant la dernière fête de Saint-Jean-Baptiste et dont les receveurs n'ont pas rendu compte, droits à percevoir sur toutes ses terres des pays et sénéchaussées de Condomois, Agenais, Bazadais, Les Landes, Guyenne et Bordelais, y compris les terres et seigneuries de Vayres, Gensac, Puynormand et Villefranche. Les donateurs partageront par moitié lesdits revenus (3 novembre 1519). — Testament de Nicolas Pothier, chanoine du chapitre du Mas d'Agenais, par lequel il institue pour héritière universelle Anne de Lamothe, dame de Xaintrailles. Il veut être enseveli dans l'église du Mas. Il lègue : à l'évêque de Condom, son prélat, « pour cause de subgection », 5 sous tournois ; à Lucrèce Pothier, sa fille naturelle, 200 écus d'or et tous les meubles qu'il a en sa maison du Mas ; à Jean de Cazenove, médecin, sa robe de drap noir de Paris qu'il a dernièrement apportée de Paris, et 10 écus ; à Vidaud Lermes, son serviteur, une pipe de froment, une pipe de seigle, outre ses gages ; à Jeanne de Superbie, sa servante, 12 francs bordelais, etc. (3 mars 1542-43.)

E. Suppl^t. 2883*. (H. 26.) (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1534-1562.** — Seigneurs de Xaintrailles. Amanieu de Chamborel. — Contrat de mariage d'Amanieu de Chamborel, fils d'Antoine, et de Jeanne de Posse, dont la dot de 4,000 livres est garantie par le roi et la reine de Navarre, agissant au nom de Jean Vinet, sieur de Ballenier, leur maître d'hôtel, écuyer, et Isabeau de Froment, sa femme, oncle et tante de ladite de Posse. (15 juin 1534). Copie du XVII^e siècle. — Arrêt du Grand Conseil déboutant Alain de Lamothe, seigneur de Noaillan, d'une instance engagée contre Amanieu, Charles et François de Chamborel, fils de feu Antoine, aux fins de faire annuler une transaction passée entre lui d'une part et ledit feu Antoine de Chamborel et Anne de Lamothe, sa femme, d'autre part (5 août 1552). — Testament de Charles de Chamborel, seigneur de Cauboue. Il institue pour ses héritiers ses deux frères Amanieu, seigneur de Xaintrailles, et François. Il lègue à son frère Étienne, protonotaire du siège apostolique, 50 écus, à Amanieu Périlhier, docteur en médecine, 15 pistoles (16 novembre 1553). — Pièces d'une instance poursuivie en la sénéchaussée d'Agen, Antoine de Raffin étant sénéchal, par Amanieu de Chamborel contre divers habitants de Xaintrailles qu'il veut contraindre à se conformer à l'usage d'après lequel les consuls de cette communauté, après leur élection, qui a lieu le premier jour ou premier lundi de carême, doivent se présenter au château et prêter serment par-devant lui, son juge ou son procureur. (1562).

E. Suppl^t. 2884*. (H. 27.) (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1541-1620.** — Seigneurs de Xaintrailles. Les Montesquiou. — Contrat de mariage d'Antoine de Sainte-Colombe de Montesquiou, seigneur de Gélas et de Périer, et de demoiselle Anne de Mondenard, fille de François, écuyer, seigneur de Moncaut, dont la dot est de 7,500 livres (9 août 1541). — Accord passé, par l'entremise de la reine de Navarre, entre Jean de Gollard, baron de l'Isle, sénéchal d'Armagnac, et Jacques de Sainte-Colombe, écuyer, seigneur d'Esgrarrebacque, pour le payement du douaire de Madeleine de Sainte-Colombe, épouse du sénéchal. Jacques de Sainte-Colombe s'engage à lui payer mille livres. (7 février 1547). — Procuration donnée par Bernard de Montesquiou, dit le capitaine Sainte-Colombe, à Emmanuel (*sic* Amanieu ?) de Xaintrailles pour recevoir en son nom l'héritage de Madeleine de Sainte-Colombe, sa tante, veuve de Jean de Gollard. (4 avril 1572). — Arrêt du Parlement sur une saisie, prononcé dans une instance entre Jean de Malbac, seigneur de Lartigue, receveur général au pays de Guienne, et Bernard de Montesquiou, dit le capitaine Sainte-Colombe (18 mars 1573). — Déclaration portant ratification d'un contrat de mariage entre Bernard de Montesquiou, écuyer, seigneur de Cumont et de Lamothe, d'une part, et Francionne de Xaintrailles, fille d'Amanieu de Chamborel. (21 octobre 1573). Huit ou neuf jours après avoir passé le premier contrat (du 15 juillet 1570), ledit Bernard de Montesquiou avait été obligé de se rendre à l'armée et n'en était revenu que depuis quelques jours. — Contrat de mariage de Géraud de Mauléon, fils de Savary, seigneur de Barbazan, et de Françoise de Montesquiou, fille de Bernard, seigneur de Sainte-Colombe, dont la dot est de 3,333 écus un tiers

(7 octobre 1594). — Obligation de 675 livres en faveur d'Amanieu de Montesquiou de Sainte-Colombe, seigneur et baron de Xaintrailles (13 août 1603). — Vente d'un pré, en la juridiction de Cumont, à Amanieu de Montesquiou, fils de Bernard, consentie moyennant le prix de 90 livres par Robert Codrey (1606). — Transaction entre Amanieu de Montesquiou, seigneur de Xaintrailles, d'une part, et Daniel du Bousquet, seigneur de Présiguo, d'autre part, pour mettre fin aux différends auxquels avait donné lieu le partage des seigneuries de Xaintrailles et d'Ambrus effectué en 1535 par Antoine de Chamborel et Bertrand de Pardaillan. Le seigneur de Xaintrailles cède à du Bousquet le château et les dîmes de Caubeyres (21 août 1619).

E. Supplt. 2885*. (II. 28.) (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

**1623-1724.** — Seigneurs de Xaintrailles. Les Montesquiou. — Consultation de Sauvage, avocat à Agen, sur l'exécution d'une saisie personnelle poursuivie par la dame de Xaintrailles (1623). — Cession consentie, moyennant le prix de 1,000 livres, par Raymond de Montesquiou, baron de Xaintrailles, en faveur du duc de Bouillon, de tous les droits qu'il avait acquis sur la propriété du Bourdieu Nau près de la Tour d'Avance (28 septembre 1654). — Information à la requête de Joseph de Montesquiou, granger de Durance, contre de Las Artigues, prêtre, qui avait fureté dans ses chasses réservées (1670). — Production de pièces dans une instance entre Jacques de Montesquiou, marquis de Xaintrailles, contre Bernard Girard, consul de Lamothe (1680). — Certificat de décès de Montesquiou-Xaintrailles, capitaine dans le régiment de Durfort-Boissière, qui, ayant été blessé au service du Roi, était décédé à Chambéry le 14 août 1704. — Diplôme de docteur ès arts délivré à noble Annet-Paul-Joseph de Montesquiou, abbé de Xaintrailles (1724).

E. Supplt. 2886*. (II. 29.) (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

**1613-1745.** — Seigneurs de Xaintrailles. — Lettres du roi Louis XIII confirmant la Commission de gouverneur des Eaux et Forêts au Parc de Durance, duché d'Albret, donnée par le Roi Henri IV à Amanieu de Montesquiou, sieur de Xaintrailles (1613). — Commission de capitaine dans le régiment de Roquelaure, conférée au sieur de Xaintrailles (1615). Reçu de 300 livres délivré par la prieure de Fongrave au sieur de Xaintrailles pour les pensions de sa fille et de sa nièce. — Certificat de baptême de Gabrielle de Montesquiou. — Commission de capitaine d'une compagnie de nouvelle levée dans le régiment royal d'infanterie en faveur du sieur La Mothe Xaintrailles (1689). — Reçu de 425 livres pour la capitation du marquis de Xaintrailles en 1716. — Mémoire pour les consuls, syndics et communauté des habitants de la Bastide de Besplas, au comté de Foix, contre le comte de Sabran, qui voulait rendre son moulin banal (1745).

E. Supplt. 2887*. (II. 30.) (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier, dont 10 factums et un arrêt imprimés et un cahier d'inventaire de 74 feuillets.

**1731-1761.** — Arrêt du parlement de Toulouse, décidant que Paul-Annet-Joseph de Montesquiou de Xaintrailles jouira de la moitié des terres de Xaintrailles et de Thouars et d'un appartement au château de Xaintrailles (14 août 1733). — Pièces d'un procès intenté par Hélène de Sabran contre Jean-Jacques de Montesquiou, seigneur de Xaintrailles, son mari, et, après le décès de ce dernier, contre ses héritiers, pour exercer des reprises de sa dot et faire valoir des donations. Il est question dans ce long procès de la propriété des seigneuries ou terres de Xaintrailles, Thouars, Saint-Salvy et Frégimont et incidemment du procès intenté par le marquis de Chazeron au seigneur de Xaintrailles, au sujet de la propriété des domaines des Montpezat et des Durfort. (Dossier incomplet).

E. Supplt. 2888*. (II. 31.) (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

**1442-1774.** — Famille de Montpezat, — Testament d'Arnaud de Montpezat, seigneur de Lagraulet, qui lègue à Jeanne de Gélas, son épouse, 40 écus d'or ; à Anne de Goulart, sa belle-fille, 25 écus d'or ;

à Hélène de Goulard, un lit garni et 25 écus d'or ; à Jeanne de Montauban, un lit garni et 10 écus d'or. Il institue pour héritier universel son fils Amanieu de Montpezat, et pour exécuteurs testamentaires, Bertrand de Pardaillan et Manaud de Gélas, seigneur de Bonas (1412). — Transaction entre François de Montpezat, chevalier, seigneur de Laugnac, Frégimont, Thouars, Le Fréchou (Le Frexou) et Alain de Montpezat, écuyer, son frère, sur les hérédités d'Alain de Montpezat, leur père, de Marie de Montlezun, leur mère, de Françoise Dugone et de Jeanne de Montlezun, seconde et troisième femmes de feu Alain, leur père, d'Antoine et de Jean de Montpezat, père et fils, et d'autre Jean de Montpezat, leur cousin, seigneurs de Laugnac et de Frégimont. Le principal différend sur lequel ils transigent est relatif à la seigneurie de Fréchou (1566). — Lettre missive du roi Henri III à François de Montpezat, seigneur de Laugnac. Il lui témoigne son estime et lui annonce son intention d'aller en Guyenne (Plessis-Lez-Tours, 16 juin 1577). — Lettre missive du roi de Navarre à François de Montpezat, sieur de Laugnac. Il lui mande de tenir la main à ce que les habitants de sa seigneurie de Fréchou (Freixe) payent leur part des contributions pour l'entretien de la garnison de la ville et du château de Nérac (Agen, 26 juin 1577). — Lettre missive du roi de France à François de Montpezat pour le prier de contribuer de tout son pouvoir au maintien de la paix (Ollainville, 16 janvier 1578). — Lettres missives de Catherine de Médicis à François de Montpezat : elle l'avertit que le Roi l'a nommé du Conseil qu'il a établi auprès du roi et de la reine de Navarre et lui mande de venir la rejoindre incontinent (Castres, 5 mai 1579) ; — elle le félicite d'avoir accepté la charge de conseiller auprès du roi de Navarre. L'entretien de ce Conseil est assuré. Elle travaille à rétablir l'ordre en Provence et en Dauphiné (Marseille, 23 juin 1579). — Lettre autographe de Henri IV au même. Félicitations sur sa conduite ; condoléances sur sa blessure ; invitation à venir le rejoindre (Mantes, 24 mars 1590) (1). — Vente, pour le prix de 1,500 livres, d'un moulin à nef situé sur la Garonne près de Port-Sainte-Marie, ladite vente consentie par Charles de Montpezat, comte de Laugnac, en faveur d'Anne de Montpezat, marquise de Lusignan, sa fille (1664). — Testament de Charles de Montpezat, comte de Laugnac. Fondation d'une chapellenie dans la chapelle de Lafox, à laquelle sera affectée une pension de 200 livres. Il lègue à un fils naturel 1,000 livres de pension ; à sa mère, Marie de Lalanne, la jouissance de Fréchou (Fresche), de Bajamont, de Laugnac ; à Catherine de Thuré, sa sœur, 500 livres ; aux enfants de feu Marie de Montpezat, sa tante, 500 livres. Legs à ses domestiques et legs pieux. Il institue pour héritier universel l'enfant qui pourrait naître de Gilberte-Charlotte-Françoise de Monestay-Chaseron, sa femme, et à défaut d'enfant, il donne l'usufruit de ses biens à la dite Gilberte et la nue propriété à l'hospice d'Agen (Paris, 1er avril 1692). — Fragments de testaments et de généalogie des Montpezat destinés à être produits dans un procès auquel donna lieu la succession de Charles de Montpezat et dans d'autres contestations sur des partages d'hérédité qui remontaient à l'année 1694.

(1) Les six lettres qui précèdent ont été publiées par M. Tamizey de Larroque dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. VIII, p. 311, 312, 540, 515 ; IX, 511, et dans *Documents inédits pour servir à l'Histoire de l'Agenais*, Paris, Bordeaux, 1874, in-8°, p. 127.

E. Suppl^t. 2889. (H. 32.) (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1325-1486.** — Donation par Régine de Goth à son époux Jean, comte d'Armagnac, des vicomtés de Lomagne et d'Auvillars, des châteaux, villes et bastides, de Duras, de Monségur, d'Allemans, de Puyguilhem, de la Sauvetat-de-Caumont, de Seyches, de Puysserampion, de Donzac, de Dunes, de Saint-Clar, de Lectoure, etc., (12 août 1325). — Partage provisoire entre Guillaume de Stuer, chevalier, seigneur de Saint-Magon, et son frère Guillaume de Stuer, seigneur de Lacave. Parmi les biens partagés figurent des terres sises à Longueville, près Saint-Jean-d'Angély (1467). — Contrat de mariage de Jean de Sales, neveu de Seignoret de Montaigu et Marguerite de Saint-Martin, comportant une donation de la terre de Perchède consentie par le dit de Montaigu en faveur de Jean de Sales (1470). — Bail à fief de terres sises à Casteljaloux et Saint-Martin-Curton par noble Marguerite de Lupiac (1478). — Testament de Pierre Pupin, clerc, habitant d'Agen. Nombreuses clauses relatives aux cérémonies de sa sépulture et à la célébration d'un obit dans une chapelle de l'église de Saint Hilaire sur l'autel de

laquelle on mettra une statue de bois ou de pierre peinte représentant saint Vincent. Il lègue 10 deniers tournois à chacune des églises d'Agen, à savoir : Saint-Etienne, Saint-Caprais, Saint-Hilaire, Saint-Michel, Saint-Antoine, Saint-Fiari, Saint-Georges et Sainte-Foy ; autant aux quatre ordres mendiants ; 5 sous tournois aux hospices de Saint-Jacques et de Saint-Martin ; autant aux lépreux. Il fonde au couvent des Frères Prêcheurs d'Agen un obit de 20 sous bordelais ; il veut qu'on envoie un pèlerin (*hominem romipetam*) à Notre-Dame du Puy pour donner à ce sanctuaire un quintal de cire et 3 écus. Il affecte tout ce qui restera de ses biens à la fondation d'une chappellenie en la chapelle de Saint-Amand et Agnès de l'église de Saint-Hilaire (1486). — Tarif du péage sur la Garonne qui se lève au profit du vicomte de Bruilhois. Copie du XVIII$^e$ siècle d'un texte roman non daté, avec sa traduction.

E. Suppl$^t$. 2890*. (H. 33.) (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ;

**1511-1529.** — Échanges de terres sises dans la juridiction de Lusignan entre Pierre Baillé jeune, d'une part, et Antoine et Guillaume Péjac, frères.— Ventes de terres dans la juridiction de Lusignan ; vendeurs Étienne Péjac et Marion Prévot, sa femme, acheteur Antoine Péjac ; — vendeur Étienne Péjac, acheteur Durand Péjac.

E. Suppl$^t$. 2891*. (H. 34.) (Liasse.) — 1 pièce, parchemin. 23 pièces, papier.

**1515-1790.** — Lettres patentes de François I$^{er}$, en forme de transaction, par lesquelles il cède à son beau-frère Charles d'Alençon et à Marguerite de France, son épouse, sœur du Roi, tous les droits qu'il pouvait avoir sur les biens de Jean V, comte d'Armagnac (février 1514-15). — Arrêts avant faire droit du parlement de Toulouse dans une contestation entre Jean de Gélas, dit de Sainte-Colombe, d'une part et Bertrand de Laurière, agissant comme tuteur de Blaise de Laurière d'autre part, et entre Jeanne de Mondenard, fille de feu François de Mondenard, seigneur de Moncaut, adjugeant une provision à ladite de Mondenard (1557-1559). — Lettre du roi Henri IV par laquelle il donne l'abbaye d'Origny Sainte-Benoite, diocèse de Laon, à Catherine de Monluc et à Louise de Moncassin, en considération des services rendus à la couronne par les maisons de Monluc et de Moncassin (Fontainebleau, 2 août 1601). — Testament d'Hector-Arnaud de Durfort, seigneur de Bajamont, Lafox et Fauguerolles. Il ordonne un pèlerinage à Monserrat et à Lorette, et donne à Monserrat 150 livres de cire « qui est ce que je péze ». Il institue pour héritière universelle sa fille Sereine et veut que ses enfants à naître portent le nom et les armes des Durfort. A la suite de la copie, note d'après laquelle ledit testament, sans date, fut insinué en 1615 et l'hérédité de Sereine de Durfort répudiée par Charles II de Montpezat. — Testament olographe de Jeanne de Raymond, veuve de Laurent de Loubatéry, receveur des décimes d'Agenais. Elle lègue à ses filles et petites-filles tout son patrimoine et veut que son fils Florimond aie tout le reste provenant de la succession de son père (1617). — Extrait du *fourleau* de Nérac. Prix de l'avoine de 1751 à 1760. Ces prix varient de 3 livres 10 sous à 7 livres 15 sous. — Placard imprimé de réclame pour *La Gazette de France*, avec les « affiches « nouvelles pour la province ». — « Mémoire qui « renferme la situation du comte de Valence, lieutenant général des armées du Roi, âgé de plus de « 74 ans. » (1790).

E. Suppl$^t$. 2892*. (H. 35.) (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 28 pièces, papier.

**1556-1743.** — Seigneurie de Durance. — Vente de trois pièces de terre, au lieudit au Prat, paroisse de Durance, consentie par Gaissiot de Lamothe, barbier, en faveur de Guillaume de Lafare (1556). — Procès-verbal de *piquetement* du parc de Durance fait en exécution d'une ordonnance de la Chambre des Comptes de Nérac (1566). — Contrat d'échange de la baronnie de Durance comprenant 4 paroisses et de tous ses droits, consenti par Raymond de Lupiac, seigneur de Moncassin, baron de Durance, en faveur du prince de Condé, qui lui cède, en retour, la vicomté de Boulogne, Sainte-Maure et la quatrième partie de Torrebren, situées en la sénéchaussée de Nérac, et le repaire noble de Lavergne (30 juin 1645). — Pièces relatives au domaine de Broses, en Albigeois, qui avait été en la possession des Lusignan.

## CANTON DE MÉZIN

### GUEYZE.

E. Suppl. 2893. GG. 1. (Liasse.) — 27 feuillets détachés, papier.

**1672-1709.** — Paroisse de Meylan et de Saint-Pierre de Gueyze et quelques actes de Sos et de Peyriac ou Sainte-Maure. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Storens, Darricau, Lasartigues, Gautier, Lataste, Garoste, Labat, Bourdila, Cazenave, Daigues, Darblade, Clémens, De Frére, Job, Moulié, Ricau.

E. Suppl. 2894. GG. 2. (Cahiers.) — In-12, 81 feuillets, papier.

**1699-1725.** — Gueyze et Peyriac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dubernet, de Petit, Laboirie, Besoles, Darroux, Depay, Latour, Dumont, Pandelé, Lafontan, Dubroca, Damblat, Labardes.

E. Suppl. 2895. GG. 3. (Cahiers.) — In-4°, 183 feuillets, papier.

**1721-1789.** — Gueyze et Peyriac. — Baptêmes, mariages, et sépultures. Familles Dubouch, Bouglon, Fourteu, Bousquet, Lesparre, Damblon, Larroy, Lassus, Descomps, Labeyrie, Touhé, Lamarque, Pujos, Cappe, Broua, Bajan, Bousquet, Taste, Daignan, Serbat, Argelés, Descaumet, Depay. — En 1763, 17 baptêmes, 2 mariages, 10 sépultures. En 1764, 9 baptêmes, aucun mariage, 15 sépultures.

### LANNES.

E. Suppl. 2896. GG. 1. (Cahiers.) — In-12, 93 feuillets, papier.

**1673-1698.** — Paroisses de Notre-Dame de Lannes-vieille et de Saint-Jean-de-Cazaux. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Sorbès, Sainet, Monbet, Dusouert, Tréseguet, Lafite, Deiche, Lassujade, Dubroca, Dugoujon, Fourteau, Verdusan, Barbé, Duprat, Lagleize, Danglade, Carrère, Guimart, Ducos.

E. Suppl. 2897. GG. 2. (Registre.) — In-4°, 194 feuillets, papier.

**1676-1692.** — Lannes et Cazaux. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Mousteu, Deiche, Bresque, Villeneuve, Soubiran, Ricaut, Monbet, Lucante, Laberne, Pitous, Saint-Martin, Barbé, Dufaur, Sarremejan, Lamerle, Larrey, Boué, Sourbès, Labarthe.

E. Suppl. 2898. GG. 3. (Cahiers.) — In-12, 88 feuillets, papier.

**1697-1705.** — Lannes et Cazaux. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Ducomet, Castaing, Dercy, Danglade, Dupuy, Dupin, Ortheilhan, Noguès, Scoubet, Dubourdieu, Larry, Duhillet, Lalugue.

E. Suppl. 2899. (GG. 4. (Cahiers.) — In-4°, 131 feuillets, papier.

**1706-1739.** — Lannes et Cazaux. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles David, Roques, Dubourdieu, Dubouich, Depis, Laverny, Boubée, Danglade, Duparent, Tausin, Lamarque, Laboirie, Duprat, Soubiran. — Comme couverture d'un cahier, mandement de l'évêque de Condom, du 22 novembre 1720, ordonnant des prières publiques pour faire cesser les maladies contagieuses. Imprimé en placard.

E. Suppl. 2900. GG. 5. (Registre.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

**1711-1720.** — Lannes et Cazaux. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Gourraine, Dupin, Lafargue, Marsin, Birolechie, Roques, Lasarigues, Gardeil, de Nouailhan, Argelé, Gruesaute, Barbé.

E. Supplᵗ. 2901. (GG. 6.) (Registre.) — In-4°, 133 feuillets, papier.

**1740-1769.** — Lannes et Cazaux. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles, Bergès, Lartigue, Sourbès, Lacoste, Barrère, Duboy, Teulère, Lanelongue, Poitevin, Béqué, Pérès, Lestrade, Lesparre, Dumaine, Séguin, Villeneuve, Maurin, Laborde.

E. Supplᵗ. 2902. (GG. 7.) (Registre.) — In-4°, 127 feuillets, papier.

**1770-1790.** — Lannes et Cazaux. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Toupie, Daubas, Escoubet, Penne, Dulroc, Dupin, Darqué, Couture, Larribau, Salabert, Bauthian, Saint-Genès, Lestrade, Serbat, Horteillan, Dufaut.

## Lisse.

E. Supplᵗ. 2903. (CC. 1.) (Registre.) — In-folio, 136 pages, papier.

**XVIIIᵉ siècle.** — État des rentes à payer au seigneur baron de Lisse par ses tenanciers « extrait du « dénombrement envoyé par M. le baron de Lisse à « M. Ratteau et fini par M. le comte de Montaut ». — Quotités : 7 sous, 2 deniers et demi poule de redevances pour 5 cartelades 1/4 et 34 escats ; — 4 livres 1 sou 6 deniers et une paire de poules pour 210 cartelades ; — 3 sous 1/4 et 1/16 de poule pour 7 cartelades. — Suivent quelques états de payement.

E. Supplᵗ. 2904. (GG. 1.) (Registre.) — In-4°, 399 feuillets, papier.

**1722-1793.** — Paroisses de Lisse et de Caplisse. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dubédat, Duberos, Boudard, David, Gaube, Cassagné, Latour, Tartas, Descoubet, Duplan, Boulouch, Lacombe, Depay, Gas, Bordiel, Boucau, Boé, Lalagué, Périssé. — A la suite de chaque cahier, tables, faites à une époque récente.

E. Supplᵗ. 2905. (II. 1.) (Liasse.) — 13 pièces, papier.

**1752-1781.** — Comptes de serruriers et de manouvriers employés à la restauration du château de Lisse. — Engagement pris par Pierre du Barbier, écuyer, seigneur baron de Lisse, ancien commissaire ordonnateur des guerres, de payer certains arrérages à ses créanciers sur le prix de sa charge de commissaire ordonnateur. — État des payements effectués pour désintéresser les créanciers du baron de Lisse, payements faits en vertu d'un accord de famille entre M. de Montaut, le baron de Lisse et la baronne de Ferragut.

## Meylan.

E. Supplᵗ. 2906. (GG. 1.) (Registre dérelié.) — In-12, 59 feuillets, papier.

**1681-1730.** — Paroisses de Meylan, Saint-Pau et Devèse. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Larribau, Lafargue, de Frère, Gourret, Goualard, Tarrit, Ribière, Labal, Sausey, Laveyrie, Barsios, du Barry, Garosse, de Pay, Roubert, Lesparre, Bedouret, Andrieu, Malaubert, Druillet, Soubiran, Lagartigue, Carboue.

E. Supplᵗ. 2907. (GG. 2.) (Registre.) — In-4°, 55 feuillets, papier.

**1753-1775.** — Meylan. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Daigres, Lalane, Lafontan, Laberdoulie, Castaing, Duffoure, Touhé, Dublan, Saint-Aubin, Darribère, Fumat, Bourdens, Desqué, Dupetit, Dandré, Beyrié, Dupin, Lalaguë.

E. Supplᵗ. 2908. (GG. 3.) (Registre.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

**1776-1792.** — Meylan. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Léglise, Lafontan, Broua, Casaubon, Molier, Ducos, Garoste, Gaube, Toulié, Dular, Roumarcilles, Dagos, Laberdoulious, Darroux, Saint-Bésard, Laguarde, Daste, Rosiès.

## Mézin.

E. Suppl. 2909. AA. 1. Registre. — In-4°, 92 feuillets, papier.

**1460-1777.** — Inventaires et transcriptions de privilèges, de contrats, et pièces diverses déposées dans les archives de l'hôtel-de-ville. — Collation faite par les consuls d'un office de notaire (1460). — Défense de construire sur les fossés. — Ordonnances concernant les fiefs et les propriétés communales dont quelques-unes sont plantées de chênes-lièges. — Amendes prononcées contre ceux qui font pâturer dans les fossés. — Fermes : des boucheries, du greffe, des fossés, etc. — Nominations : des procureurs de la juridiction, des juges civils, etc.

E. Suppl. 2910. AA. 2. Registre. — In-4°, 181 feuillets, papier.

**1527-1731.** — Procès-verbaux des élections consulaires et des prestations de serment, extraits de 17 registres cotés A, B, C, D, etc. — Règlement pour les élections de 1687. Au lieu d'élire six consuls tous les ans, on n'en changera que trois, et le quatrième consul d'une année deviendra premier consul l'année suivante. — Décisions prises par la jurade, en 1618, au sujet des élections. On ne nommera pas des gens incapables. Le nombre des jurats est fixé à 40. — Arrêt du Conseil du Roi autorisant le remboursement des offices de maires et de consuls perpétuels ; et procès-verbal dudit remboursement pour la somme de 11,976 livres. — Requête à l'Intendant pour obtenir la réduction du nombre des consuls à 4. — Ordonnances de l'Intendant : autorisant cette réduction ; — révoquant la première, à la requête des consuls, et remettant le nombre des consuls à 6. — Arrêt du parlement de Bordeaux fixant le mode des élections consulaires. Elles se feront comme dans la ville de Condom : 9 jurats électeurs seront adjoints aux 6 consuls pour faire lesdites nominations (1731). — Ordonnances et jugements de police rendus par les consuls « juges criminels et de la police ». — Prestations de serment des boulangers.

E. Suppl. 2911. AA. 3. Registre. — In-4°, 124 feuillets, papier.

**1369-1761.** — Vidimé d'une traduction française d'une charte d'Édouard, fils du roi de France et d'Angleterre, décidant que le siège des assises qui se tenaient à Condom sera désormais à Mézin. — Procès-verbal d'élection consulaire et de prestation de serment. — Décision de la jurade pour le maintien du privilège que les consuls ont de juger en matière civile et criminelle (1519). — Nomination des gardes du bassin du Purgatoire du corps de Dieu, de Notre-Dame de Cieuse, des gardes de l'hôpital. — Ferme de la boucherie. — Jugements en matière civile rendus par les consuls. Transaction passée entre les consuls et le juge ordinaire au sujet des attributions réciproques, des préséances, etc. Le juge s'engage à ne prendre aucune connaissance des causes criminelles et de police, ainsi que des matières concernant les fiefs. — Décisions de la jurade relatives : aux propriétés communales de Vidailhac ; — au payement des dettes. — Imposition extraordinaire répartie en trois années d'une somme de 6,018 livres 15 sous employée au rachat de la coseigneurie du prieur de Mézin (1607). — Mention de deux lettres de confirmation des privilèges de Mézin, de 1517 et de 1547, et d'autres pièces qui sont entre les mains d'un nommé de Villars, à Agen. — Opposition à la nomination faite par le Roi de M. de Mauvezin, comme gouverneur de la ville (1614). — Mayenne consent à laisser le gouvernement de la ville aux mains des consuls, en raison de leur fidélité. Il recommande de faire bonne garde (1620). — Le prieur sera sommé de tenir le nombre de religieux accoutumé. Décisions relatives aux attributions du du juge et du lieutenant civils. Travaux aux fortifications au temps des guerres de la Fronde. La ville reste fidèle au Roi. — Règlement pour la boulangerie. — Droits honorifiques des consuls dans la paroisse de Cieuse. — Autorisation aux habitants de faire entrer du vin étranger. — Consultation de 30 avocats du parlement de Bordeaux, de laquelle il résulte que dans tout le ressort du Parlement il n'y a que la Saintonge où l'on observe la maxime *nulle terre sans seigneur*. Dans les autres pays, régis par le droit écrit ou par la coutume, tout seigneur est obligé de justifier ses droits. — Les consuls ont seuls le droit de faire des proclamations à la porte

des églises. — Opposition au sieur de Réaup qui défend la chasse dans toute la paroisse de Réaup. — Députations envoyées au duc d'Aiguillon et à l'Intendant.

E. Suppl^t. 2912*. (AA. 1.) (Registre.) — In-4°, 116 feuillets, papier.

**1554-1756.** — Extrait des procédures criminelles faites par les consuls au sujet de vols, de voies de fait, de meurtres, etc. Quelques sentences portent condamnation au carcan, au bannissement, au fouet, à la marque, à la peine de mort. — Délibérations de la jurade portant règlement sur la forme des jugements rendus par les consuls.

E. Suppl^t. 2913*. (BB. 1.) (Registre.) — In-folio, 267 feuillets, papier.

**1576-1600.** — Jurades. — Liste des consuls au nombre de 6, de l'année 1576 à l'année 1593. — Récolements des archives et mentions des procès soutenus par la commune en l'an 1596. — Prestations de serment. — Ordonnances de police générale. Articles relatifs aux revendeurs, aux hôteliers, aux marchands, à la voirie, aux meuniers, aux boucheries, etc. — Délibérations et décisions relatives : à la répartition des tailles ; — à la vérification de l'arpentement, (1596) ; — à la cessation de la garde du fort, qui sera fermé ; — à la levée de l'imposition de 721 écus 2 sous 1 denier ; — au don des livrées consulaires ; — à la poursuite du procès soutenu contre le marquisat de Fimarcon pour la décharge des tailles ; — à la reconstruction de deux ponts. — État des impositions et des dépenses de la commune. — Pour la réparation et la couverture de l'église, 100 écus. — Délibérations et décisions relatives à un accord avec les gentilhommes qui refusent de payer les tailles et particulièrement avec le sieur Granges. — Députations aux états et voyages à Condom pour traiter des affaires de la commune. — Audition et clôture des comptes. — Établissement de l'horloge. — Achat d'un câble pour monter les poutres de la charpente de l'église. — Assignation au parlement de Bordeaux pour le paiement d'une somme de 1510 écus dépensée pour conduire un canon d'après les ordres de Turenne, commandant pour le Roi. — Nomination d'un régent, qui aura un second et dont les gages seront de 60 écus. — Élections consulaires de l'année 1597. — Récolement du mobilier et des archives de la maison commune. — Achat de métal pour la fonte de deux cloches. — Poursuite du procès contre les ecclésiastiques et les gentilshommes qui refusent de contribuer aux tailles. — Un serviteur de la ville, envoyé à Condom, est dévalisé sur la route. Son cheval est pris. — Les consuls d'Agen préviennent ceux de Mézin qu'ils se tiennent en garde contre les surprises des Espagnols et des Français qui tiennent leur parti. On établit quatre hommes pour les gardes de nuit. — On présente au parlement de Bordeaux une requête contre l'évêque de Condom et le prieur de la ville, qui n'ont pas voulu contribuer à l'entretien des pauvres de l'hôpital et aux réparations de l'église. — Visite au bois afin de choisir des pièces de charpente pour les réparations de l'église. — Défense de mettre des gerbes et de prendre de la terre dans le cimetière. — Restauration des ponts. — Autorisation d'imposer 50 écus pour les travaux à faire à l'église. — Disette de l'an 1598. Achats de fèves et de grains pour la nourriture des pauvres. — Députations aux États de Condom. — Passages de gens de guerre. — Signification d'un arrêt du parlement de Bordeaux qui condamne l'évêque de Condom à payer seulement 16 écus deux tiers par mois, et le prieur la dixième partie de ses revenus pour l'entretien des pauvres de Mézin. — Mention d'un procès entre la commune et le sieur de Poudenas au sujet de la limite des juridictions. — Procès-verbal d'une assemblée des trois ordres, tenue dans l'église. Remontrances sur la misère du pays affligé par la peste durant les années 1585 et 1586, ruiné par la guerre pendant dix ans, jusqu'à l'année 1596, achevé par la famine. Mézin compte 8 à 900 pauvres. On délibère sur les secours à leur donner. Les représentants de la noblesse ne se rendent pas à l'assemblée. — Plainte du collecteur contre le sieur de Laugnac qui refuse de payer les tailles. — Délibérations relatives : aux limites des juridictions de Mézin et de Lisse ; — au payement des droits pour la confirmation des privilèges de la ville. — Accord au sujet de la Grangerie de Lannes, qui est exempte des tailles. — Mentions des prédications du Carême. — Réparations aux ponts. — Ordre dans lequel les jurats doivent opiner. — État des dépenses annuelles ordinaires et extraordinaires. — A la suite de visites domiciliaires

les consuls déclarent que les provisions de grain et de vin sont insuffisantes. On empruntera pour subvenir à la nourriture des pauvres. — Obligation d'une somme de 200 écus empruntés par les consuls à la demoiselle de Mauvesin. — Bans des vendanges. — Décisions relatives à l'exécution des règlements de voirie. — Garde aux portes pour en défendre l'entrée à ceux qui viennent des pays où sévit la peste. Ce règlement est exécuté contre Pardiès, juge ordinaire et premier consul, qui revenait de Bordeaux. Cette prohibition amène un conflit. — Attestation que la chaire, les cloches et la plus grande partie des ornements de l'église appartiennent à la commune. Cet acte est fait pour protester contre l'enlèvement de la chaire. — Fermes : des fourrages récoltés sur les propriétés de la commune ; — du péage et souchet. — Achat d'une maison.

E. Suppl<sup></sup>. 2011. BB 2. Registre. — In-folio, 443 feuillets, papier.

**1600-1610.** — Jurades. — Mention d'un procès contre l'évêque de Condom, qui avait donné la chaire de l'église. — Convocation et envoi de députés aux États de Condom. — Délibérations et décisions relatives : aux tailles ; — aux menues dépenses de la ville ; — à l'application de l'édit qui prohibe le port d'armes ; — aux préséances ; — à la réparation des ponts ; — à l'entretien des pauvres auquel on cherche à faire contribuer l'évêque de Condom ; — à l'interdiction de tenir un prêche dans la ville. — Assises criminelles tenues par les consuls à Puy-sur-Losse. On plante un pieu sur la limite de la juridiction de Moncrabeau. — Plaintes contre les fermiers de l'évêque de Condom qui prétendent faire payer la dîme des récoltes de maïs et de millet encore sur pied. — Les consuls devront rendre leurs comptes. — Réparations à la toiture de l'église. — Liste des consuls depuis l'année 1577. — Élections consulaires et nominations de gardes des bassins. — Remise des clefs des quatre portes. — Récolement du mobilier de la maison commune et des archives. — Députation à Condom, auprès du sieur Martin, chargé de fixer la répartition et la quotité des impositions communales. — Difficultés au sujet des élections consulaires. — État des gages, des impositions et des dépenses communales, arrêté, en forme de règlement général, par le sieur Martin, commissaire. — La voûte de l'église menace ruine. On entreprendra les réparations à la toiture. — Arrêt du parlement de Bordeaux décidant que ceux de la R. P. R. peuvent être appelés au consulat, mais qu'il est interdit aux consuls de choisir pour leurs successeurs leurs parents ou alliés jusqu'au degré de cousin germain. — Achèvement du pont de Fausets. — Mentions des procès de la ville : contre ceux de Fimarcon ; — contre le seigneur de Lisse, au sujet des limites de la juridiction ; — contre le sieur de Poudenas, qu'on accusait d'usurper les vacants de Vidailhac. — On apprend que les habitants de la bastide d'Armagnac ont recommencé à faire les gardes. Cet exemple est suivi à Mézin. — Discussion sur les attributions respectives du juge ordinaire et des consuls, et appel de la nomination du juge ordinaire. — Réparations aux murailles de la ville. — Opposition à l'établissement des élus. — Les héritiers des comptables des années 1581 et 1586 sont poursuivis au siège de Condom au sujet de la reddition des comptes. Ils opposent qu'ils n'ont aucun papier relatif aux comptes, attendu que « la ville a esté frappée de la contagion ez années 1585 et 1586 et occupée par gens « de guerre de deulx partyes et en ladicte année « 1586 et 1587 batteue à coup de canon, fourcée et « prise d'assault, les habitans d'icelle pillés et rençonés et aulcuns tués et pendeus par ceulx tenant « le party du roy présant regnant ». — La commune tâchera d'acheter les droits de justice et de seigneurie qui appartiennent au prieur et que celui-ci est obligé de vendre. — Restauration de la chapelle de Saint-Simon et Saint-Luc de l'église de Mézin. — Le procureur du Roi met opposition à la vente du temporel du prieur parce que les affiches portent qu'il est co-seigneur en paréage avec le Roi de toute la juridiction, tandis qu'en réalité il n'est co-seigneur que pour la ville de Mézin et 3 paroisses. On procède aux enchères après l'apposition d'affiches plus régulières. — Convocations générales des habitants pour traiter du payement des 6,018 livres 15 sous, prix d'achat des droits du prieur. — Surcharge de deux quartiers pour les frais du procès que le pays du Condomois soutient contre les gentilshommes. — Reddition d'anciens comptes. — Reconstruction d'un pont détruit par une inondation. — Négociation de divers emprunts. — État des revenus et des dépenses de la ville. Parmi les dettes figurent certaines sommes dues à des particuliers qui payèrent 272 livres de

contribution au parti de la Ligue, et des dommages-intérêts aux héritiers du feu Guillaume Lacave qui avait été jadis emprisonné par ceux de la R. P. R. — Délégations successives à Bordeaux pour le procès contre les gentilshommes. — On sollicite et on obtient de la chancellerie de la Chambre établie à Nérac des lettres contre l'évêque de Condom et le prieur de Mézin pour les contraindre à contribuer à l'entretien des pauvres, en exécution d'un arrêt du Parlement (1605). — Garde aux portes pour interdire l'entrée de la ville à ceux qui viennent de Bordeaux ou d'autres lieux où sévit la peste. — Saisie de la fabrique de l'œuvre de l'église Saint-Jean par les commissaires députés pour la recherche des francs-fiefs et nouveaux acquêts. — Contrat d'échange de maisons. — Défense d'aller à Condom où la peste vient de se déclarer. — Mention de la perte d'anciens titres de priviléges qui ont été soustraits pendant les guerres. — Notes sur l'état des procès de la ville, au nombre de quinze, consignées par les consuls sortant de de l'année 1607. — Rapport fait par des délégués envoyés à Condom pour régler un différend entre les consuls et le prieur. Ce dernier fait une déclaration propre à réparer tous les torts qui lui sont reprochés à l'égard des consuls. — Députation aux États de Condom où l'on doit traiter de la suppression des élus. — Mesures pour faire opérer la restitution de toutes les pièces appartenant aux archives que les jurats conservent dans leurs maisons. — Propositions relatives : à un accord à faire avec le sieur de Lisse, au sujet des arrérages des tailles ; — à la vente des biens communaux de Vidailhac. — Refonte d'une cloche. — Bertrand de Saint-Marc fait savoir qu'il a obtenu la permission de tirer à l'arquebuse les loups et les corneilles. — Annonces de saisies sur les propriétés des gentilshommes au sujet des tailles. — Contestations sur les dîmes avec l'évêque de Condom. — Consignation de 400 livres pour l'achat, au profit de la communauté, de la charge de lieutenant criminel. — Contrats de fermes de propriétés ou de droits de la commune.

E. Supplt. 2915*. (BB. 3.) (Registre.) — In-folio, 473 feuillets, papier.

**1610-1622.** — Élections consulaires. — Récolement des archives et du mobilier de la maison commune. — Prestations de serment et nominations de gardes des bassins. — Notes sur les procès de la ville remises par les consuls sortant à leurs successeurs. — Délibérations relatives aux tailles et aux impositions communales. — États annuels des recettes et des dépenses de la ville. — Emprunts. — Députations aux états de Condom et création de procureurs et de syndics auprès du Parlement et des juridictions diverses. — De Lussan, sénéchal d'Agenais et de Condomois, donne ordre de faire bonne garde. — Procès au sujet des élections consulaires de l'année 1610. — Réparations au fort et aux ponts-levis des portes. — Députation à l'assemblée de Condom qui doit élire un député pour aller reconnaître le Roi et lui demander l'abolition des élus et la suppression des subsides extraordinaires. — On demandera à l'abbé de Cluny, de passage à Mézin, de pourvoir aux offices divins et d'envoyer au couvent le nombre de religieux nécessaire. — Quelques gentilshommes voisins de la juridiction profèrent des menaces contre les habitants de la ville. — Contributions : pour la construction de la citadelle de Condom bâtie d'après les ordres de feu le maréchal de Biron ; — pour la destruction de la même citadelle. — On reprend les gardes pendant 9 jours. — Propositions et décisions relatives à des achats d'arquebuses, aux gages des régents. — Recherches dans les archives afin de faire confirmer les priviléges. On trouve des lettres de confirmation des coutumes de l'an 1369 et l'on fait faire une traduction en français de ces coutumes. — Mentions : de lettres patentes de 1337 et 1370, portant réunion de Mézin à la couronne de France ; — d'autres lettres en vertu desquelles les habitants de la ville ont le privilége de trafiquer par tout le royaume sans payer finance. La plupart des lettres de priviléges ont été dérobées pendant la guerre. — Des informations seront faires contre le sieur de Mauvesin sur l'agression qu'il a commise contre le sieur Darodes, greffier de la ville. — Inspection du trésorier de Gourgues pour étudier les moyens de rendre la Baïse navigable. Les consuls l'engagent à visiter également la Gélise dans le même but. — Mention d'un procès entre la commune et les Augustins au sujet d'une vente de bétail et de blé. — Conflit au sujet des préséances entre les députés de Mézin et ceux de Montréal, aux assemblées de Condom. — Arpentements partiels pour fixer les limites de la juridiction. — Suite du procès soutenu par la

commune contre les nobles qui se prétendent exempts de payer les tailles. — Exécution, sur les limites des juridictions de Mézin et d'Andiran, d'une sentence qui condamnait des voleurs au fouet. — Contestations entre le prieur et quelques habitants de la juridiction au sujet des dîmes. — Lettre du sénéchal de Lussan, recommandant aux consuls de faire bonne garde, de surveiller les actes de ceux de la R. P. R., de se pourvoir d'approvisionnements et de munitions de guerre. (19 Février 1614). — Réparations aux portes et aux murs. — Députation auprès du maréchal de Roquelaure pour l'assurer de la fidélité des habitants et s'opposer aux intrigues de quelques gentilhommes qui cherchaient à se faire nommer gouverneurs de Mézin. — Assemblée générale dans laquelle on prête serment de fidélité au Roi. — Députations aux villes de Condom et de Monerabeau pour faire part des intentions de la ville à l'assemblée qui doit élire les députés aux États Généraux. — De Lasserre, sénéchal, décide que les députés de Montréal et de Mézin auront alternativement la préséance les uns sur les autres, sans préjudice du droit des communes de se pourvoir à ce sujet. — Envoi du cahier des doléances rédigé à Condom. — Réception du sénéchal. — Pour l'exercice de la justice criminelle on décide de s'en tenir au règlement de l'année 1607, d'après lequel celui qui aura instruit une affaire ne pourra rendre un jugement qu'avec l'assistance de deux de ses collègues. — Suite du procès de la ville contre le prieur, au sujet de la dîme. — Approvisionnements à l'occasion de la montre des gens d'armes du duc de Roquelaure. — Violences commises sur quelques habitants de Mézin par une bande de gens armés. — Les consuls éprouvent des difficultés à faire continuer les gardes à cause de la lassitude ou du mauvais vouloir d'une partie de la population. — Députation envoyée au Roi à Bordeaux pour l'assurer de la fidélité de la ville. — Nouvelles de la guerre et des mouvements de troupes. — Le duc de Rohan, à la tête de 5 ou 6,000 hommes, a passé la Garonne et s'est rendu à Nérac. — Députation envoyée aux consuls de Nérac pour leur faire savoir qu'on entend continuer l'alliance mutuelle faite pour le service du Roi. — Sur la fausse nouvelle de l'approche du duc de Rohan, les consuls achètent des piques et des demi-piques. — Rohan, après avoir pris Damazan, menace Mézin. On demande des secours au sieur de Mauvesin, aux consuls de Condom, aux gentilhommes du voisinage. — Le vicomte d'Aubeterre assemble la noblesse afin de pourvoir à la défense du pays. — Incursions et pillage dans la banlieue par les troupes du duc de Rohan. — Requête au Roi pour obtenir l'autorisation de lever des impositions pour organiser la défense, d'entretenir des hommes d'armes, etc. — Établissement d'une fabrique de poudre. — Curage des fossés et organisation des gardes. — Proposition du prieur relativement à la dîme, qui est de 1 pour 11. — Contestations au sujet des élections consulaires de l'année 1617. — Assemblée générale dans l'église Saint-Jean pour délibérer sur les procès de la ville — Legs de propriétés faits par la dame de Montagnac aux pauvres de la paroisse de Pony. — On sommera le prieur de réparer l'église Saint-Jean qui menace ruine. — Les consuls sont assignés à la Chambre de Nérac par un protestant qui veut être exempté de payer sa part de la somme donnée au prédicateur du carême. — Une députation est envoyée à Agen au sieur de Mayenne pour l'assurer de la fidélité des habitants qui se chargent de garder eux-mêmes le fort de la ville. — Donation de 200 livres au couvent pour la réparation de l'église. — Secours aux pauvres. Accord entre les consuls et le prieur au sujet de la contribution que doit fournir ce dernier. — Note sur l'emplacement désigné pour les sépultures de ceux de la R. P. R. — Dénombrement des pauvres « lesquels se treuvent en nombre de dix neuf « cens trante huit, lesquels sont en danger de mou- « rir de fain. » — Réparations aux chemins de ronde. Comptes de l'année 1620. — On s'efforce de rejeter les logements militaires sur la paroisse de Lannes. — Réquisitions de vivres. — Députation envoyée à Lavardac, auprès de Mayenne. — Transports d'artillerie. — Envoi de 150 manœuvres pour la démolition des murailles de Nérac. On fait plus tard un accord avec les maçons de Nérac pour qu'ils fassent le travail imposé à la ville de Mézin.

E. Suppl<sup>t</sup>. 2916*. BB. 4. (Registre.) — In-folio, 205 feuillets, papier.

**1622-1629**. — Jurades. — Élections consulaires et prestations de serment. — Récolements du mobilier de la maison commune et des archives. — Comptes annuels. — Délibérations et décisions relatives aux tailles, aux recettes et aux dépenses communales, aux dettes, aux payements, aux emprunts.

— Les consuls de Condom mandent à ceux de Mézin d'envoyer 20 soldats au maréchal de Thémines. — Équipement de ces vingt soldats. Ils sont armés de mousquets et de piques. On remet à chacun d'eux une demi-livre de poudre et une demi-livre de balles. — Démarches pour obtenir l'exemption des logements militaires. — Suite du procès des gentilhommes qui refusent de payer les tailles. — On demande l'autorisation de faire une battue pour tuer les loups qui ravagent le pays. — Députation envoyée à Agen pour assister à l'assemblée où l'on doit poursuivre la suppression des élus. — Voyages des procureurs et des députés de la ville d'Agen, à Condom, à Paris, à Bordeaux pour les affaires publiques et les procès. — Vente d'une partie des biens communaux de Vidailhac. — Enquête contre ceux de la R. P. R. — Contribution à la démolition de Caumont. — Logements militaires. — Frais pour la garde du fort. — Exécution d'une ordonance du duc d'Épernon au sujet d'une compagnie logée à Mézin. Les consuls remettront 4 livres par jour aux capitaines pour l'entretien de leurs hommes. Les capitaines rendront aux consuls les clefs d'une porte qu'ils tiennent fermée. — Mention d'une ordonnance qui oblige les habitants de Mézin à contribuer à la démoliton d'Éauze. — Donation de 1,000 livres en faveur de l'hôpital. — Reconstruction du pont de Fausets. — Notes fournies par les consuls de l'an 1624 à leurs successeurs sur l'état des 11 procès de la ville. — Les livrées consulaires sont remises à la maison commune dans l'état où on les a prises. — Entretien de 22 manœuvres pour la démolition de Valence et de 8 pour la démolition de Montauban. — Contribution à l'entretien de la garnison de Nérac. — Quatre corps de garde sont établis pour la nuit aux environs de la ville. — Vente de Vidailhac. — Autorisation donnée à Pourteau de remplacer par des piliers de pierre les piliers de bois qui soutiennent sa maison, à condition que l'aire limitée par ces arcades sera grevée des servitudes ordinaires. — Délibérations relatives au droit de souchet. Les titres de la ville ont été brûlés ou dérobés l'année 1587, quand la ville fut prise par les ennemis du Roi. — Dépenses pour les gardes. — Plaintes contre les compagnies logées dans la ville et dans la banlieue. — La peste se déclare dans le pays. Surveillance aux portes. — Requêtes des consuls au Parlement contre l'évêque et le prieur qu'ils veulent contraindre à subvenir à l'entretien des pauvres.

E. Suppl^t. 2917*. (BB. 5. (Registre.) — In-folio, 336 feuillets, papier.

**1629-1640.** — Jurades. — Listes des jurats. — Élections consulaires et prestations de serment. — Récolement du mobilier de la maison commune et des archives. — Députations aux états de Condom, à Agen, à Bordeaux, à Paris, etc. pour les affaires et les procès de la commune. — Délibérations et décisions relatives aux dépenses communales et aux tailles. — Mandats pour les payements. — Peste et famine. — Reddition des comptes. — Emprunt de 400 livres pour payer le régiment de Mailhé. — Procès avec les gentilshommes qui refusent de contribuer aux tailles. — Achats de munitions de guerre. — Contribution aux démolitions de Montauban. — Ceux qui, malgré la défense des consuls, sont allés à la foire de Montréal sont condamnés à la quarantaine et à l'amende. — Envoi de 60 manœuvres pour la démolition des murailles de Lavardac. — Visite des greniers de la ville. — Débats avec le théologal, représentant de l'évêque de Condom, au sujet de la contribution de ce dernier à l'entretien des pauvres. — Établissement d'un ministre protestant. — Défense aux habitants de Condom, qui, pour éviter la peste, se sont réfugiés dans la juridiction, de fréquenter les habitants de Mézin. — Assignation pour la liquidation des droits de francs-fiefs, et arrêt de décharge rendu en faveur de la commune. — Vente aux enchères de l'office de procureur juridictionnel. — Assemblée générale des habitants pour délibérer sur toutes les affaires principales de la ville : contestations avec le prieur, au sujet de la dîme sur la paroisse de Saint-Jean, avec l'évêque, au sujet de l'entretien des pauvres ; travaux publics ; procès engagés pour les propriétés communales et les limites de la juridiction ; charges du régent et du procureur. — Taxe des vivres pour l'entretien du régiment du marquis de Castelnau. — Procès avec M^lle de Mauvesin, au sujet du prétendu anoblissement des biens de Carboste. — Compte de 1635 : tailles, 588 livres ; taillon, 450 livres ; crues, 1,631 livres ; droits aliénés, 2,174 livres ; gages des présidiaux de Condom, 305 livres ; gages : du régent, 180 livres ; de l'horloger, 15 livres ; du médecin, 45 livres ; du prédicateur de l'avent et du carême, 60 livres, etc. — Autorisation accordée par le Roi aux habitants de Mézin de fabriquer du salpêtre et de la poudre. — Prétentions du sieur de Lartigue à l'exemption des tailles. —

Inventaire des pièces retirées des mains de la veuve de Pierre du Marthouret, parmi lesquelles figure une attestation de la prise et du pillage de la ville, du 21 février 1600. — Voies de fait commises par les deux fils du sieur de Lartigue contre Garoste, consul. — Ordonnance du duc d'Épernon, rendue à la requête des consuls de Mézin, annulant l'élection du sieur de Guilhem, autrefois condamné à mort par contumace, qui avait été nommé premier consul. — Dégâts causés par une inondation aux deux ponts de bois des ruisseaux de la Gélise et de Montfaucon. — Mention d'une défense de faire sortir du vin de la ville « pour esviter l'esmotion du peuple qui se plaignoit à raison du dégat que la gresle avoit causé. » — Difficultés pour la perception des tailles. — Emprunt de 360 livres pour payer pareille somme aux capitaines de onze compagnies du régiment de Roquelaure, afin de les détourner de faire leur étape par Mézin. — Autorisation de refondre la cloche. — Présent à M. de Monferran : 2 paires de dindons achetées 40 sous ; 2 paires de perdrix achetées 16 sous la paire ; 3 paires de palombes, à raison de 10 sous la paire, etc. — Passage de gens de guerre. Le sieur de Mons menace de faire vendre les meubles et le bétail des habitants, si les consuls ne lui donnent pas 63 livres par jour pour l'entretien des deux compagnies, en garnison dans la ville. — Vol et violences exercées par les soldats de ladite garnison. — La ville doit fournir 33 miliciens.

E. Suppl<sup></sup>. 2918*. (BB. 6.) (Registre.) — In-folio, 211 feuillets papier.

**1643-1648.** — Livre des jurades. — Élections des consuls. — Récolements. — Députations pour les affaires de la ville. — Délibérations relatives aux tailles. — Démarches pour éviter les logements militaires. — Suite du procès contre le sieur de Poudenas, au sujet des limites de la juridiction. — Une somme de 8 livres est accordée à Castéra afin de l'indemniser de l'emprisonnement qu'il a subi à Condom pour la communauté. — La ville doit 13,000 livres sur les tailles. On lui impose des logements militaires. — Dette de M. de Mauvezin. — Prétendue installation d'un commissaire examinateur et assesseur criminel. — Pardiès est pourvu de l'office de juge civil. — Sommation faite aux consuls par les sieurs de Lalanne, de Lartigue et d'Aiguastous d'avoir à laisser faire l'exécution en effigie des meurtriers de leur père. — Des titres anciens, nécessaires pour faire valoir les droits de la ville dans plusieurs procès, ont été égarés. On fera publier des censures ecclésiastiques contre ceux qui les ont soustraits. — Inventaire des pièces restituées. — On donne aux PP. Augustins 30 livres de bronze pour leur cloche, à condition que pendant tout le carême prochain ils célèbreront chaque semaine une messe en l'honneur de Saint-Roch pour obtenir que la ville soit préservée de la peste. — Ordre de recevoir des prisonniers italiens ; on donnera 20 sous par jour aux officiers, 8 sous aux sergents. — Passage de prisonniers espagnols. — Nouvelle d'un soulèvement de *croquants*. — Logement d'une compagnie de cavalerie du duc d'Enghien. — Les pauvres meurent de faim, et les consuls ne trouvent pas d'argent à emprunter pour les secourir. — Démarches auprès de l'évêque de Condom pour le prier de subvenir à l'entretien des pauvres. Le peuple s'oppose à la sortie des grains. — Les religieuses de Sainte-Claire du couvent de Nérac demandent à fonder une maison à Mézin. On leur accorde cette autorisation. — En 1645, dans les élections consulaires on nomme pour les deux premiers rangs les candidats recommandés par le duc d'Épernon. — Emprunt d'une somme de 3,214 livres pour payer ce qui reste dû au prieur pour l'achat de ses droits sur la ville. Le prieur exige des intérêts au denier 12. — On prie le duc d'Épernon de maintenir comme régent le sieur de Salles, qui enseigne très bien le latin, l'écriture et l'arithmétique et dont les élèves peuvent entrer, en sortant de sa classe, en première ou en seconde dans les bons collèges. — Requête au prieur pour qu'il ait à pourvoir de vicaires les paroisses de la juridiction. — Établissement d'une confrérie de tisserands sous le patronage de Saint-Eutrope. — On apprend que la peste s'est déclarée à Bordeaux. Garde aux portes. — Jurade générale pour fixer les limites de la juridiction du côté de Poudenas. Des jurats qui ont violé le secret des délibérations et pris parti contre les intérêts de la ville dans certaines contestations sont exclus des assemblées. — Défense de chasser. — Délibérations au sujet de réparations à faire à l'église.

E. Suppl<sup></sup>. 2919. (BB. 7.) (Registre.) — In-folio, 155 feuillets, papier.

**1649-1668.** — Livre des jurades. — Élections consulaires. — On évaluera la quantité de blé qui existe

dans les greniers de la ville. — Mentions des arrêts du Parlement rendus dans les procès soutenus par la commune contre le sieur de Poudenas et le prieur. — Discussions relatives à des transactions et accomodements dans les mêmes procès. — Les syndics de l'hôpital n'auront point de gages, mais ils seront exempts des logements militaires. — Les religieuses du couvent de Sainte-Claire, sous le patronage de l'évêque de Montauban, demandent à fonder un établissement à Mézin. — Défense de chasser, sous peine de 100 livres d'amende. — Levée de 50 miliciens. — Emprunts divers. — Condamnation à 10 livres d'amende d'un boucher qui refusait de livrer de la viande au public et qui avait répondu par des injures aux remontrances des consuls. — Passage de gens de guerre. — La ville reste fidèle au roi. Mesures prises pour sa défense et sa conservation : réparations aux portes et aux murailles ; achats de poudre, etc. — Logement de la compagnie de chevau-légers du sieur de Moncassin. — Organisation des gardes par trois escouades. — On fait des prisonniers. — Plaintes contre les soldats en garnison dans la ville. — Envoi de deux députés à Bordeaux, pour réclamer la jouissance des anciens privilèges et pour faire réprimer les usurpations commises contre l'autorité des consuls et les franchises des habitants par des gentilshommes voisins. — Passage de compagnies du régiment d'Albret. — Un poste de garde sera établi sur le pont de la Gélise, qui, préalablement, sera barricadé. — Le clocher, qui menace ruine, sera réparé. Le prieur et la commune contribueront chacun pour moitié aux frais de construction. — Plaintes contre les soldats en garnison dans la grange de Lannes, qui maltraitent les paysans. — Le comte d'Harcourt demande 30 pionniers pour les travaux du siège de Villeneuve. — Démarches pour délivrer, au moyen d'un échange ou d'une rançon de 300 livres, Depère, consul de Mézin, qui est retenu prisonnier à Bazas. — Délibérations relatives : à la vérification et à la production ordonnées par l'intendant des comptes des dépenses des années 1647 à 1651 ; — au refus du sieur de Montesquieu de payer les tailles. — Réquisition de 5,000 rations de pain par de Tracy, lieutenant général des armées du Roi, résidant à Bruch. — A la nouvelle de la prise des tours de Barbaste par les ennemis du Roi, on prend des mesures énergiques pour la garde de la ville. — Lettres du duc de Candale traitant de l'administration de la ville. — Délibérations et démarches relatives à l'exemption du logement des gens de guerre. — Le capitaine Antoine déclare aux consuls de Mézin qu'il veut abandonner le parti de Condé et faire sa soumission au Roi. — Payement d'une somme de 3,075 livres fait au trésorier des guerres, en déduction des tailles de l'année. — Défense d'exporter des grains. — Impositions de l'année 1653. — Création de milices, tant de pied que de cheval, pour courir sus aux ennemis du Roi et s'opposer à leurs incursions. — Envois de députés et de messagers à Agen pour prendre des renseignements et traiter les affaires de la commune. — Dégâts causés par les gens de guerre. — On mettra le feu à une maison de campagne dans laquelle se trouvent deux cadavres de pestiférés que personne n'a osé ensevelir. — La peste gagne les paroisses de la juridiction. On fait fermer les maisons des malades. Mesures prises pour ensevelir les morts. — Convocations de jurades générales pour délibérer sur les affaires publiques. — Contestations avec la dame de Réaup au sujet de la justice. — Rachat des logements militaires pour le quartier d'hiver de l'année 1651, moyennant la somme de 4,300 livres. — Réparations au clocher de l'église paroissiale, 100 livres. — Envoi d'un député à Condom pour représenter la ville dans une assemblée du pays où l'on discutera une proposition relative à la suppression des élus. — Le conseil sera consulté sur la question de savoir si l'on peut empêcher un propriétaire de couper ses bois. Il payerait moins d'impositions pour des landes arides, et la quote-part de chacun en serait augmentée. — Propositions faites par trois religieux du monastère de Saint-Jean de Mézin pour la fondation d'une école. Les études comprendront jusques à la rhétorique. La commune payerait 400 livres par an. — Démarches pour obtenir de n'être point poursuivi pour le payement des arrérages des tailles de deux années. — Incident relatif au payement desdits arrérages. On conduit le sieur Dubary à Barbaste pour l'emprisonner à La Réole jusqu'à ce que les arrérages soient remboursés. La commune se déclare solidaire et offre de payer tous les dépens. — Émeute à main armée contre les consuls. Des informations sont faites, en conséquence d'un arrêt du parlement de Bordeaux contre huit séditieux, auxquels les consuls pardonnent ensuite à la condition qu'ils feront amende honorable. — Opposition faite par l'abbé à la saisie des fruits de la grange de Lannes, opérée pour le recouvrement des tailles. — Ravages causés par un orage

de grêle. — Réparations à l'église et au clocher pour la somme de 310 livres. — Arrêt de la Cour des aides, déclarant que les biens dépendant de la grange de Lannes sont roturiers et par conséquent sujets à la taille. De nombreux titres, dont les plus anciens remontent à l'année 1129, avaient été produits dans le procès. — On fait opposition à une défense de chasser, en s'appuyant sur les anciens priviléges. — On renouvelle les défenses faites aux revendeurs de rien acheter les jours de marché avant midi. — Publication de la paix en l'année 1660. — Nominations de régents, parmi lesquels figure le sieur de Bédanson, religieux de l'ordre de Cluny. — Révoltes contre les consuls, au sujet de saisies ou de sequestres pour le payement des tailles. — Réparations aux voûtes de l'église. — Mémoire contre le sieur de Trignan, dans lequel sont produits des actes remontant à l'année 1276 (le premier acte, à cette date, est transcrit *in extenso)* pour servir dans un procès soutenu par la commune contre ledit seigneur pour l'obliger à payer les tailles. — Contestations : avec les religieux de Notre-Dame dont l'établissement a obtenu des priviléges, et qui néanmoins refusent de tenir un pensionnat de jeunes filles ; — au sujet des élections consulaires. Des alliés au degré prohibé figurent dans la liste des consuls. — Les dettes de la commune s'élèvent à la somme de 100,000 livres. — Augmentation des droits d'entrée sur le vin.

E. Suppl^t. 2920*. (BB. 8.) (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

**1669-1677.** — Livre des jurades. — Élections consulaires. — Liste des jurats. — Délibérations relatives au payement des tailles et aux dépenses communales. — Mentions des procès soutenus par la commune contre les PP. Augustins, MM. de Parcon, de Fousseries, Réaup, Villeneuve, Trignan, lesquels prétendaient avoir des biens nobles. Ces procès ont été jugés définitivement en faveur de la commune, sauf celui contre le sieur de Trignan qui est pendant. — Réparations à une tour de l'enceinte dont la moitié s'est écroulée, et à la charpente de l'église. — On obtient de l'évêque de Condom d'avoir le P. Roussel, minime, pour la prédication de l'avent et du carême. — Les prohibitions pour l'entrée des vins étrangers sont renouvelées. — On fait vitrer une baie ouverte dans les murs de l'église, près de la chaire. — Obligations des fermiers de la boucherie. — Ordonnances de l'intendant Pellot, décidant que les biens du sieur de Réaup et autres sont assujétis à la taille. Dans ces pièces se trouvent mentionnés des actes d'hommage dont le plus ancien remonte à l'année 1464. — États des non valeurs. — On refait la loge des portiers, placée près de la tour du Peyron et de son pont-levis. — Arrêt du conseil d'État et ordonnance de l'intendant relatifs à la reddition des comptes. — Députation à l'évêché de Condom pour prendre des renseignements au sujet de l'excommunication d'un religieux qui continuait à célébrer les offices religieux dans l'église paroissiale. — Réparations à l'hôpital et à la charpente de l'église. — Les gelées du printemps détruisent la plus grande partie de la récolte du vin. — Arrêt du conseil d'État, relatif à la confection du terrier d'Agenais et de Condomois. — Discussions : sur un règlement relatif à l'exploitation des bois de chêne-liége qui appartiennent à la commune ; — sur la prétendue nobilité de certains biens. — Le docteur Justian est nommé médecin de la commune aux gages de 45 livres. Payement des dettes de la commune. — Suite du procès entre la commune et le sieur de Poudenas au sujet des limites du territoire de Mézin. Une transaction est proposée au sieur de Poudenas. — Délibérations relatives : à la suppression des droits sur le vin ; — aux moyens de se procurer des ressources pour la reconstruction des ponts. — Ordonnance royale interdisant le commerce avec l'Espagne. — Un arpentement de toute la juridiction est exécuté par le sieur de Baritaud. — Dans l'élection de 1674 les deux premiers consuls sont nommés sur la recommandation du maréchal d'Albret, gouverneur de la province. — Ordres : de loger la compagnie des gardes du maréchal ; — de lever cinq soldats. — Les réfractaires sont emprisonnés. — Convocation de la noblesse de la sénéchaussée de Condom et des milices de Lectoure. Itinéraires. — Ordonnance du comte de Lasserre, lieutenant général des armées du Roi en Guyenne, et lettres du sieur de Saint-Mesmin, relatives aux réquisitions de grain et d'avoine pour les milices. — Les logements militaires et les réquisitions ruinent la ville. Un certain nombre d'habitants abandonnent leurs maisons. — On fera un inventaire des archives, qui sont dans le plus grand désordre. — Copies d'arrêts du Conseil d'État : en date de 1666, pour le règlement des dettes de la commune ; cet acte est accompagné d'une liste de créanciers ; —

en faveur de l'hôpital de Mézin, contre le commandeur des chevaliers de Saint-Lazare de Jérusalem, pour des règlements d'intérêts.

E. Suppl<sup>t</sup>. 2921*. (BB. 9.) (Registre.) — Petit in-folio, 194 feuillets, papier.

**1675-1678.** — Jurades. — Réunion générale des habitants pour prendre des décisions sur la confection du cadastre, les corrections, la nobilité prétendue de certains biens. — Taxe de 300 livres sur les maîtrises. Les consuls soutiennent qu'il n'y a point de maîtrises à Mézin. — Confection des rôles de la taille d'après le nouveau cadastre. — Achats de fourrages pour la cavalerie et logements militaires. — Informations pour la répression d'un vol commis sur le chemin de Réaup. — Payements partiels des impositions. — On fait aux PP. Augustins la remise de leur quote-part de la taille. — Élections consulaires. — Contestations au sujet de la reddition d'un compte. — Donation d'une maison faite par le sieur Navarre aux PP. Augustins, à la condition qu'ils célèbreront tous les jours fériés une messe dans la chapelle de l'hôpital de Mézin. — On fournit des attestations de l'achat par les consuls de la co-seigneurie de la ville qui appartenait au prieur. — Délibérations et décisions relatives: aux dettes, aux emprunts, aux menues dépenses de la commune ; — à l'adjudication des droits de ferme, etc. ; — aux biens réputés nobles de la juridiction ; — à des dégradations commises aux murailles et aux fossés. — Ordonnance du duc de Roquelaure, gouverneur, relative au port d'armes et à la chasse. — Une information sur un meurtre, faite par les consuls, donne lieu à un conflit d'attributions avec le lieutenant criminel de Condom.

E. Suppl<sup>t</sup>. 2922*. (BB. 10.) (Registre.) — Petit in-folio, 289 feuillets, papier.

**1678-1682.** — Livres des jurades. — Liste des jurats. — Élections consulaires. — Nominations de syndics et de dames de l'hôpital, de gardes des bassins de quête. — Délibérations et décisions relatives aux tailles et aux dépenses communales. — Comptes de la commune. — États des biens nobles et des non-valeurs. — Conflit avec le procureur qui s'arroge la préséance et détient une clef des archives. — Décisions relatives : aux dettes de la commune ; — à des redditions et à des reliquats de comptes. — Une recherche dans les archives de la ville des plus anciens aveux et dénombrements ne donne aucun résultat. On ne trouve rien « à la réserve de certains « vieux parchemins escriptz en latin et à demi « rompeus lesquels ils n'ont seu défricher. » — Défense d'aller à la foire de Montréal à cause du danger de peste. — Délibérations relatives : au remboursement des frais d'étape ; — à l'exploitation des vacants ; — à des améliorations dans la voirie urbaine ; — à des procès contre les prétendus nobles qui refusent de payer les tailles ; — aux logements militaires ; — à des réparations au parquet de la maison de ville ; — aux déclarations de francs-fiefs, à faire pour la rédaction du cadastre ; — aux réparations des chemins ; — aux restaurations à faire à l'église. La voûte du chœur menace ruine. Deux ou trois pierres s'en sont détachées. Les vitraux sont en mauvais état.

E. Suppl<sup>t</sup>. 2923*. (BB. 11.) (Registre.) — In-folio, 352 feuillets, papier.

**1682-1692.** — Livre des jurades. — Élections consulaires. — Délibérations et décisions relatives aux tailles et aux dépenses de la commune. — Notes sommaires sur les comptes municipaux. — Feu de joie à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne. — Travaux pour restaurer une fontaine dont la source s'était perdue. — Plaintes contre le régent. — Discussions sur la nobilité de certains biens. — Délibérations et décisions relatives : à l'administration de l'hôpital ; — à des actes nouveaux de procédure dans les procès de la commune ; — à la police générale et aux rentes de la ville : ferme de la boucherie, entrée des vins, etc. — Transaction entre les consuls et le sieur de Réaup. au sujet des biens nobles de ce dernier. — On passera un contrat avec les PP. Augustins qui se chargent de tenir l'école de la ville. — Réparations au clocher et à la toiture de l'église. — Consultation au sujet de la création d'un office de lieutenant assesseur. — Réquisitions d'avoine pour l'armée du Roi. — Autorisation accordée aux religieuses de Notre-Dame de réparer une tour comprise dans les clôtures de leur couvent. — Plantation d'ormeaux dans les anciens fossés. — Règlement pour la boucherie. — Achat d'étalons et de marques pour les poids et mesures. — Logements militaires. — Ravages causés par un orage de grêle, le 29 juillet 1687. — Contestations au sujet de la nobilité

de certains biens. — Règlement sur les élections consulaires. On décide qu'aucun consul ne pourra être pris dans le corps des artisans et des gens de métier. Il y aura toujours 6 consuls mais renouvelés par 3 chaque année. — L'école ne se tiendra plus dans une des salles de l'hôpital, à cause des nombreux abus qui se sont produits. — Plaintes contre un sieur Dublanc, qui fait des enrôlements dans la ville malgré les consuls. — Ordonnance de l'intendant Bazin de Besons pour la levée de 7 miliciens. — Réquisitions de fourrages pour la cavalerie. — Le maréchal de Lorges nomme les consuls sur une liste de présentation. — Restauration du pont-levis de la porte du pont. — Impositions pour l'année 1690 : tailles, 11,161 livres : frais municipaux ordinaires. 926 ; impositions pour le payement des dettes de la ville, 4,121 livres, etc. — États des biens nobles et des non-valeurs. — Armement et équipement de 7 miliciens, 106 livres. — Scène violente entre le premier consul et le procureur du Roi, au sujet de la rédaction d'une remontrance. — Délibérations relatives : à des emprunts ; — à l'administration de l'hôpital. — Organisation des milices bourgeoises. Nominations de capitaines.

E. Suppl<sup></sup>

E. Suppl[t]. 2924*. (BB. 12. (Registre.) — In-folio, 362 feuillets, papier.

**1691-1705**. — Livre des jurades. — Élections consulaires. — Nominations de collecteurs. — Délibérations et décisions relatives au payement des tailles et des dettes de la communauté, ainsi qu'aux dépenses ordinaires et extraordinaires. — Indemnités pour les dommages causés par la grêle. — Édit du Roi portant création d'un greffier dans chaque commune. — Réquisitions de fourrages pour la cavalerie. — Emprunt de 150 livres pour la subsistance des pauvres. — Information contre un accusé d'homicide. Le procureur de la sénéchaussée de Condom prend en main cette affaire et défend aux consuls de continuer leurs procédures. — Réparation du pont sur la Gélise. — Notes sur les comptes de la commune. — États des biens nobles et des non-valeurs. — Création d'un maire en exécution d'un édit royal. — Conformément aux termes d'un arrêt du parlement de Bordeaux on dressera une liste des pauvres. Ceux-ci seront tenus de se retirer dans leurs domiciles. Les mendiants étrangers devront quitter la ville. — On réclamera un mémoire pour obtenir que les détenteurs de titres appartenant aux archives en fassent la restitution. — Les robes consulaires presque usées seront réparées. — Achat de grain pour la subsistance des pauvres. On fera le dénombrement de la population pour dresser les rôles de la capitation. — Ordonnance de Bazin de Bezons, intendant, rendue à la requête des consuls, pour obliger les consuls et les principaux habitants à se rendre aux assemblées sous peine de 5 livres d'amende. — Conflits entre le juge ordinaire et les consuls au sujet de l'exercice de la justice. — Édit royal sur les attributions des notaires royaux et apostoliques. — Copie de la transaction passée entre les consuls et le sieur de Réaup. — Enregistrement des armes de la commune. — Institution des dames de la Charité. Deux d'entre elles soigneront les pauvres à l'hôpital et seront remplacées tous les huit jours. — Discussions sur la taxe du pain et l'application du règlement de la boucherie. — Les assemblées de la jurade se tiendront désormais tous les jeudis. — Ducomet et Lébé sont nommés régents. — Amendes prononcées contre les hôteliers qui servaient à manger pendant la grand'messe. — Confiscation de vin étranger introduit par fraude dans la ville. — État des terres incultes qui peuvent faire des non-valeurs pour les tailles. — Inventaire des jeux de carte qui existent chez les marchands, dressé par les consuls, en exécution d'une ordonnance royale. — Poursuites contre deux personnes qui avaient insulté le maire et frappé un consul. — Nominations d'officiers des milices bourgeoises. — Levée de 8 soldats de milice. — Plainte contre les religieux de la nouvelle observance introduits à Mézin. Il est fait mention de la démolition d'une chapelle de l'église, de l'interdiction faite aux prêtres séculiers (enfants prêtres de Mézin) de dire la messe dans l'église, etc. — Discussions : sur les comptes de l'hôpital ; — sur les droits de mouture ; — sur le pesage du pain. — Convocations de la jurade par un religieux sans l'autorisation du maire et du premier consul. — Création d'un office de lieutenant de police.

E. Suppl[t]. 2925*. (BB. 13.) (Registre.) — In-folio, 251 feuillets, papier.

**1705-1715**. — Livre des jurades. — Nomination de collecteurs. — États des biens nobles et des non-valeurs. — Notes et discussions sur les impositions et sur les dépenses communales. — Procès-verbal

sur l'enlèvement à main armée d'un milicien de la ville. — Rachat des offices de maire et de consuls royaux. — Réparation au pont sur la Gélise. Rectification d'un chemin public. — Dettes de la ville et emprunts. Taxe d'octroi des vins et eaux-de-vie, prescrite par édit du Roi. Conflit entre les consuls et le sieur Chantegrit qui veut conserver malgré l'opposition de tous sa charge de maire. — Mention de l'incendie du couvent des religieuses de Notre-Dame. — On consultera des avocats de Bordeaux pour savoir si le prieur gros décimateur n'est pas tenu de faire toutes les petites réparations à l'église. — Acte capitulaire par lequel les religieux s'engagent, à la prière des consuls, à célébrer dans la chapelle des religieuses l'office du lundi de Pâques qu'il était d'usage de célébrer à Notre-Dame de Cieuse. L'opposition du curé de cette dernière paroisse leur avait rendu impossible l'accomplissement de cette cérémonie traditionnelle. — Les grands froids de l'hiver de 1708-1709 détruisent la plus grande partie des récoltes. — Conflits d'attributions entre les consuls et le juge royal au sujet de l'exercice de la justice. — Par suite de la mauvaise gestion des syndics de l'hôpital, cet établissement est dépourvu de ressources. — Requête au procureur général de l'abbaye de Cluny contre les religieux de l'étroite observance qui se sont introduits sans autorisation dans le couvent de Mézin où ils jettent le trouble, au grand préjudice du service paroissial. — Requête à Lamoignon, intendant, pour obtenir que les consuls soient réduits au nombre de quatre et que les sommes affectées aux gages des deux titulaires supprimés soient employées à la réparations des chemins. — Ordonnance de l'intendant faisant droit à la requête précédente. — Consultation de Maignol, avocat à Bordeaux, sur la question de savoir qui du prieur ou des consuls est tenu de faire exécuter certaines réparations à l'église.

E. Supplt. 2926*. (BB. 14.) (Registre.) — In-folio, 257 feuillets, papier.

**1723-1734.** — Livre des jurades. — Élections consulaires. — Nominations de collecteurs, de quêteurs, etc. — Le sieur Chantegrit somme les consuls de l'installer à l'hôtel-de-ville en qualité de gouverneur de Mézin. — Notes pour les impositions de l'année 1724 : états des biens nobles et des non valeurs ; — principal de la taille, 17,527 livres ; — ustensile, 1,907 livres ; — frais municipaux ordinaires, 926 livres, etc. — Création d'un office de maire ancien mitriennal. — Liste des jurats. — Jugement rendu par les consuls, condamnant M... et sa femme à payer le prix d'un agneau qu'ils avaient volé et de plus 6 livres d'amende. — Procès-verbal contenant les nouveaux griefs des consuls contre les religieux réformés. — Reddition des comptes et dettes de la ville. — Plaintes : contre les curés et autres décimateurs qui, au lieu de percevoir la dîme sur le pied de onze un, exigent huit et demi, c'est-à-dire deux par dix-sept ; — contre les religieux qui favorisent les réfractaires et qui même en ont caché six sous le maître-autel. — Réductions de tailles accordées aux particuliers dont les récoltes ont été détruites par la grêle. — Ferme et taxe de la boucherie. — Réjouissances publiques à l'occasion de la naissance du Dauphin. — On fera des réparations au clocher qui menace ruine, et l'on mettra le prieur en demeure de contribuer aux frais. — État des dettes de la ville. — Échange de correspondances et contestations entre les consuls et les sieurs de Trignan et de Mauvesin, au sujet des droits que prétendaient posséder ceux-ci d'avoir des litres dans les églises de Coumalaix et de Trignan. On tient à ce sujet des assemblées générales et l'on se décide à demander l'autorisation de plaider. — Plaintes contre les notaires qui ne tiennent pas des registres de leurs minutes. — Règlement général sur les élections des consuls, des prud'hommes, des jurats, ces derniers au nombre de 45, etc. Ce règlement, arrêté en assemblée générale, d'après le type des statuts de Condom, est homologué par un arrêt du parlement de Bordeaux.

E. Supplt. 2927*. (BB. 15.) (Registre.) — In-folio, 216 feuillets, papier.

**1734-1748.** — Livre des jurades. — Élections consulaires. — Notes relatives aux impositions. — États annuels des biens nobles et des non-valeurs. — Consultation à Bordeaux au sujet d'un dénombrement de biens prétendus nobles. — Délibérations et décisions relatives : à la nécessité de prendre part au procès que les villes importantes de l'Agenais et du Condomois soutiennent contre le duc d'Aiguillon, engagiste, pour éviter de lui payer certains droits et rentes ; — à des réparations à faire aux portes ; — à

la confection des rôles de la taille : — à la prétention de certains seigneurs de faire des publications sans l'autorisation des consuls : — à la prétention du sieur de Réaup qui fait défendre la chasse dans toute la paroisse de Réaup : — au rétablissement de l'ancien usage d'après lequel les archives doivent être protégées par cinq serrures : — à la translation des écuries de la ville ; — aux faux poids dont se sert un boulanger : — au rétablissement de la mesure des grains au-devant de l'hôtel-de Ville. — Consultation au sujet de la prétention du sieur Barrau à la nobilité de certains biens. — Contestation au sujet de la propriété d'un orme planté sur la Ténarèse. Pour savoir si cet arbre appartient à la commune, on prend l'alignement de la route sur la base de 50 pieds de largeur. — Il est convenu que les jurats siègeront, opineront et signeront suivant l'ancienneté de leur rang et matricule, et non d'après leur division en jurats de première et de seconde classe. — Achats d'étalons des poids et mesures. — Plantation d'ormeaux sur les promenades. — Nomination du prieur des Augustins pour régent. — Ordonnance de l'intendant autorisant les consuls à poursuivre une instance contre le sieur de Barrau de Benque, au sujet du dénombrement de ses biens prétendus nobles. — Achats d'habits pour les valets de ville. — Règlement arrêté entre les consuls et le sieur Brescon, lieutenant général de police, au sujet des attributions de ce dernier. — Commission donnée par l'intendant à de Mazères, subdélégué à Nérac, pour prendre copie aux archives de Mézin, de trois pièces qu'il doit adresser au Conseil. Ces pièces sont : les statuts ou coutumes de Mézin, de l'année 1304 ; le titre de paréage entre Édouard, roi d'Angleterre, et le prieur, de l'année 1308 ; le contrat d'acquisition faite par la commune de la co-seigneurie du prieur. — Note sur le titre de paréage, cité dans l'acte précédent. — Contestations avec le duc d'Aiguillon, engagiste du Condomois, au sujet des droits seigneuriaux par lui prétendus. — Lettres patentes relatives à la confection du nouveau terrier de l'Agenais et du Condomois.

E. Suppl<sup></sup>. 2928ᵉ. BB. 16. (Registre.) — In-folio, 211 feuillets, papier.

**1757-1765**. — Livre des jurades. — Élections consulaires. — Nominations de collecteurs, de cotisateurs et d'auditeurs des comptes. — États des biens nobles et des non-valeurs. — Délibérations et décisions relatives aux mandements et à la perception des tailles, aux dettes et aux dépenses de la commune. — Ordonnance de l'Intendant, défendant d'inscrire les nobles aux rôles de la capitation. — Publication d'un arrêt du Parlement qui enjoint de faire exécuter les édits sur les religionnaires. — Ordonnance de l'Intendant, obligeant les collecteurs à rendre leurs comptes. — Levée des milices. — Dispense des corvées accordée aux pauvres. — La rente attribuée au chapelain de Saint-Fabien et Saint-Sébastien est un denier vingt. — Nomination de régents. — Vérification des rôles de la taille. — Réparations aux ponts et aux chemins. — Procès entre le sieur Perrau et la commune au sujet des arrérages des tailles. Ce procès se termine par une transaction. — Vente d'une petite partie du cimetière à Soubiran, aubergiste. — Réparations : au clocher et aux pièces qui supportent l'horloge ; — au clocher de Fousseries, à la croix de pierre des Escoubieux. — Opposition à la démolition de l'église de Saint-Simon. — Adjudication du don gratuit. — Construction d'un abreuvoir pour les chevaux. — Copie de l'aveu et dénombrement fourni pour le terrier. Propriétés, droits et privilèges de la ville. Notes sur sa configuration topographique. — Ferme de la boucherie et construction d'un abattoir. — Délibérations et décisions relatives : à la création d'une grande route de Sos à Condom, passant par Mézin ; — aux réparations à faire au clocher ; — à la construction des casernes ; — au nivellement de la place du marché. — Échange de fonds entre la commune et M. de Castillon de Mouchan. — Plantation de peuplier au *padouen* des fourches patibulaires. — Autorisations accordées à des particuliers d'adosser des constructions aux murs d'enceinte.

E. Suppl<sup></sup>. 2929ᵉ. BB. 17. (Registre.) — In-folio, 241 feuillets, papier.

**1766-1772**. — Livre des jurades. — Élections consulaires. — Nominations de collecteurs, de cotisateurs, de quêteurs dans les paroisses, etc. — Notes sur les tailles, sur les dépenses ordinaires de la commune, sur les redditions de comptes. — États des biens nobles et des non-valeurs. — Translation de la boucherie. — Enregistrement des provisions d'Andrieu

maître apothicaire. — Procès avec le sieur de Mélignan, au sujet de ses prétentions à mettre des litres dans l'église de Trignan. — Construction d'un hangar derrière l'église. — Édit du Roi pour l'administration des villes. — On replacera les mesures de la ville devant le rez-de-chaussée de la maison d'un notaire où elles étaient anciennement. — Réparations aux chemins. Chemin de Mézin à Montréal. — Fondation d'une mission. — Ferme des boucheries. — Réception de M. de Mélignan, comme gouverneur de la ville. — Recherches de titres dans les archives pour s'opposer aux prétentions du duc d'Aiguillon qui ne reconnaissait point tous les articles du dernier dénombrement. — État des réparations à faire à l'horloge. — Requête des religieuses de Notre-Dame, pour obtenir le dessèchement d'une flaque d'eau qui touche à leur maison. — Réceptions de notables. — Nominations des maires, des échevins, des conseillers de ville, en exécution de l'édit du Roi. — Lettre du duc de Richelieu, gouverneur, au sujet des milices bourgeoises. — Dégâts causés par l'ouragan du 8 septembre 1768. — Réparations à la rosace de l'église. — Logement des cavaliers chargés de réprimer la contrebande. — Construction de presbytères et réparations aux ponts. — Nomination d'un buraliste pour les lettres. — Requête au procureur général pour obtenir que les anciennes minutes d'actes notariés soient toujours remises à des notaires de la juridiction et non à d'autres.

E. Supplt. 2930*. (BB. 18.) (Registre.) — In-folio, 195 feuillets, papier.

**1771-1782.** — Livre des jurades. — Nominations de magistrats, d'employés et de cotisateurs municipaux. — Notes et délibérations relatives aux tailles et aux dépenses de la commune. — Comptes mensuels. — Décisions sur des détails de la voirie urbaine. — Réparations au clocher de Coumaleix. — Démolition de la tour de Barrau. — Ravages causés aux récoltes en l'année 1772 par une gelée, au 20 avril, par les pluies du printemps et par deux orages de grêle. — Requête de MM. de Goyon pour obtenir la reconnaissance de leur noblesse. — Enregistrement de l'arrêt du Conseil d'État qui ordonne qu'à l'avenir l'entretien des bâtiments qui servent à l'administration de la justice seront à la charge des villes dans lesquelles sont établies ces juridictions. — Vente des prisons. — Réparations à l'église de Cieuse. — Ferme et taxe de la boucherie. — Fondation d'un établissement pour soigner le bétail atteint par l'épizootie. — Ouverture d'une ancienne porte murée dite Lafrançaise. — Ordonnance de l'évêque de Condom pour la création d'un nouveau cimetière. — Délibérations sur les prétentions du duc d'Aiguillon de jouir de la moitié des communaux et de la totalité des anciens murs et fossés de Mézin.

E. Supplt. 2931*. (BB. 19.) (Pièce.) — Papier.

**1717.** — Extrait d'une délibération de la jurade pour la nomination d'un syndic chargé de poursuivre l'expulsion des religieux réformés, de l'ordre de Cluny, établis dans le prieuré de Saint-Jean-de-Mézin.

E. Supplt. 2932. (CC. 1.) (Registre.) — In-folio, 558 feuillets, papier.

**1595.** — Cadastre de la juridiction de Mézin, comprenant les maisons et les terres. Les mesures sont à la perche de Bruilhois. Division par noms de personnes. Confrontations sommaires. Table. — Articles : Antoine Lartigue, capitaine ; — Esteven de L'Hoste Barbarousse ; — Guiraud Malleville, huchier, de Bordeaux ; — Jehanne Delescot, dite La Couquette ; — la maison de ville, appelée Lescole ; — les hoirs d'Isaac et Jehan Guillot, libraires ; — Mathieu Gamarde, capitaine ; — M. de Mazières, seigneur de Lisse ; — Pierre Duffau, capitaine.

E. Supplt. 2933. (CC. 2.) (Registre.) — In-folio, 590 feuillets, papier.

**1672.** — Cadastre de la juridiction de Mézin. — Les terres sont divisées en 5 degrés. Le cinquième, qui comprend les landes, est de 12 cartelades pour une du premier degré. Division par noms de propriétaires. Table dans l'ordre alphabétique des prénoms. Les mesures employées sont la carterée, le cartonnat, le picotin. — Articles : Bernard de Lartigue, sieur de Lagrange ; — les hoirs du sieur de Mazelières ; — Jean de Castillon, sieur de Mauvesin ; — Jean-Bernard de Mélignan, sieur de Trignan ; — Denis de

Barraut, seigneur de Parazols ; — Jean du Bouzet, seigneur de Poudenas ; — Pierre de Cléret. — Les propriétés citées dans le cadastre se répartissent entre 896 propriétaires.

E. Suppl$^{t}$. 2934. (CC. 3.) (Registre.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

**1674.** — Arpentement des maisons, places, jardins, enclos compris dans l'enceinte de la ville. — Barrême pour proportionner les impôts desdits jardins et maisons. Une maison de 32 cannes de superficie et un jardin de 76 cannes payent comme une carterée. — Table alphabétique des propriétaires. — Articles : Mathurin Dubarry, juge royal ; — Pierre Justian, médecin ; — Jean-Georges de Persilhon ; — Jean Gerbous et Jean Descamps, avocats en Parlement.

E. Suppl$^{t}$. 2935. (CC. 4.) (Registre.) — In-folio, 408 feuillets, papier.

**1675-1680.** — Rôles des tailles. — Simple énumération des contribuables avec l'indication de la contenance de leurs propriétés.

E. Suppl$^{t}$. 2936. (CC. 5.) (Registre.) — In-folio, 617 feuillets, papier.

**1681-1690.** — Rôles des tailles.

E. Suppl$^{t}$. 2937. (CC. 6.) (Registre.) — In-folio, 162 feuillets, papier.

**1691-1700.** — Rôles des tailles. — En 1696, le total des impositions est de 17,915 livres, réparties sur les 7,583 arpents que contient la juridiction, soit 47 sous 4 deniers par arpent.

E. Suppl$^{t}$. 2938. (CC. 7.) (Registre.) — In-folio, 188 feuillets, papier.

**1701-1710.** — Rôles des tailles. — En 1703, état des biens jouis noblement : le moulin du Bâtiment au prieur ; — les *padouens* de Barbé et de Caplisse ; — le château de Réaup et les terres attenantes ; — le couvent des religieuses de Notre-Dame.

E. Suppl$^{t}$. 2939. (CC. 8.) (Registre.) — In-folio, 357 feuillets, papier.

**1711-1720.** — Rôles des tailles.

E. Suppl$^{t}$. 2940. (CC. 9.) (Registre.) — In-folio, 390 feuillets, papier.

**1731-1740.** — Rôles des tailles.

E. Suppl$^{t}$. 2941. (CC. 10.) (Registre.) — In-folio, 371 feuillets, papier.

**1741-1750.** — Rôles des tailles.

E. Suppl$^{t}$. 2942. (CC. 11.) (Registre.) — In-folio, 240 feuillets, papier.

**1751-1757.** — Rôles des tailles. — En 1752, la quotité est de 45 sous à payer par carterée ; en 1755, de 55 sous 6 deniers. — Barrêmes pour la levée.

E. Suppl$^{t}$. 2943. (CC. 12.) (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

**1758-1768.** — Rôles des tailles par paroisses. Les paroisses de la juridiction sont : Saint-Jean, Cazaux, Pouy, Lannes, Comaleix, Mazeret, Thens, Saintauméli, Deaux, Fousseries, Trignan, Saint-Julien, Cazaugran, Saint-Lary, Réaup, Caplisse, Sainte-Catherine de Plavis. — Des mentions de charges et de décharges sont inscrites à la suite des articles. — Articles : André Darodes, écuyer ; — Joseph de Castillon de Mouchan, capitaine ; — Jean-Paul de Noailhan, seigneur de Villeneuve ; — Jean de Mélignan, seigneur de Trignan ; — Jacques Doriant de Campagne, ancien capitaine ; — Louis de Noailhan, seigneur de Pouy ; — les Pères Augustins.

E. Suppl¹. 2944. (CC. 13.) (Registre.) — In-folio, 621 feuillets, papier.

**1675-1750.** — Charges et décharges, inscrites dans l'ordre chronologique. — Note sur les mesures : la cartelade, perche d'Albret, fait à la perche de Bruilhois 3 quartons 3 picotins 2 escats 2 tiers. Le quart est de 36 escats.

E. Suppl¹. 2945. (CC. 14.) (Registre.) — In-folio, 218 feuillets, papier.

**1751-1784.** — Charges et décharges, dans l'ordre chronologique.

E. Suppl¹. 2946. (CC. 15.) (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

**1785-1790.** — Charges et décharges.

E. Suppl¹. 2947. (GG. 1.) (Registre.) — In-folio oblong, 349 feuillets, papier.

**1652-1673.** — Paroisse de Saint-Jean de Mézin. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles de Larrey, de Persilhon, de Saint-Géry, de Pébresque, du Cousseau, de Fraignan, Lamothe, Depère, de Chélignan, de Casmont, Dubroca, Descamps, Séguin. — Les sépultures se font dans le cloître des Augustins, dans l'église Saint-Jean, dans le cloître de ladite église, dans le cimetière commun.

E. Suppl¹. 2948. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-folio oblong et in-4°, 265 feuillets, papier.

**1666-1690.** — Paroisse de Saint-Jean. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dufau, Vivent, Laboirie, Dubosc, Landié, Claverie, Duluc, Moustey, Dorteillan, Soubeyran, Bouschet, Meilhan, Peironilh, Garoste, Josselin, Bats, Marceau.

E. Suppl¹. 2949. (GG. 3.) (Registre.) — In-4°, 160 feuillets, papier.

**1674-1691.** — Paroisse de Saint-Jean. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Ducousso, Gentil, Caseneuve, Bergoignon, Castaing, Dupan, Larose, Breton, Gaillard, Darodes, Lasseignou, Caubios d'Andiran, Salabert, Capgran, Balan, Bergès, Fourteau, Martin, Dejean, Labarthe, Fabre, Lésignan, Despeyroux.

E. Suppl¹. 2950. (GG. 4.) (Registre.) — In-folio, 138 feuillets, papier.

**1692-1705.** — Paroisse de Saint-Jean et fragments de registres de Saint-Julien et de Saint-Hilaire, son annexe. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bats, Cadeillan, Lafontan, Perrin, Dupin, Peyrounilh, Millasse, Danglade, Dufillo, Bonvouloir, Soubeyran, Besote, Dambièle, Lagleise, Darmagnac, Claverie.

E. Suppl¹. 2951. (GG. 5.) (Registre.) — In-4°, 615 feuillets, papier.

**1706-1754.** — Paroisse de Saint-Jean. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Pandelé, Dupan, Lafargue, Baulac, Gas, de Buros, Bruchant, Andrieu, Dumas, Pinau, Bresque, Mandras, Castex, Dasqué, Lorange, Drouillet, Dijaux, Gardels, Dugoujon, Laclotte, Boussès, Duburos, Saint-Martin, Dubois, Deiche, Saint-Andran, Lébé, Caillau.

E. Suppl¹. 2952. (GG. 6.) (Registre.) — In-4°, 466 feuillets, papier.

**1755-1788.** — Paroisse de Saint-Jean et ses annexes Saint-Hilaire et Saint-Julien. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dupouy, Cornier, Gaube, Lascourrèges, Fite, Valeton, Lestrade, Garoste, Dubarri, de Lartigue, Conté, Darqué, Saint-Pé, Mirande, Labonne, Bax, Gandoulin, Descomps, Lassoujade, Escoubet. — Note sur des conflits au sujet du signal de la patrouille, qui était donné à 10 heures du soir par la grande cloche. D'après une ordonnance du gouverneur de Guienne, auquel il en avait été référé, le signal de la patrouille doit être donné par le tambour (1764). — Ordonnance de l'évêque de Condom pour l'érection d'un nouvel autel entre les deux premiers piliers près du chœur, du côté de l'épître (1779).

E. Suppl$^{t}$. 2953. (GG. 7.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 260 feuillets, papier.

**1643-1726.** — Paroisse de Notre-Dame d'Andiran et de Saint-Orens de Mazeret, son annexe. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Costes, Durand, Poitevin, de Fois, Lauga, Tinaran, Laverny, Bonfilh, Solignac, Dugoa, Soulès, Penens, Laboup, Capdepont, Dubuc, de Caubios, Maurin, Bourdiel, Ipourras.

E. Suppl$^{t}$. 2954. (GG. 8.) (Registre.) — In-4°, 137 feuillets, papier.

**1738-1792.** — Paroisse de Mazeret. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Menjoulet, Gaube, Saint-Genès, Capot, Duprat, Destillon, Laverny, Dens, Repaux, Daspas, Barbé, Figuès, Delcruq, Monlong, Peyrounille, Cassou, Saint-Guillem.

E. Suppl$^{t}$. 2955. (GG. 9.) (Cahiers.) — In-12, 75 feuillets, papier.

**1692-1701.** — Paroisses de Casaugran et de Caumaleix, son annexe. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles de Castillon, Ducomet, La Fourcade, Bédouret, Barrère, Costes, Péré, Perrin, Castaing, Saint-Pé, Lasartigues, Dupouy, Sourbès, Lafitte, Lascourrèges, Baret.

E. Suppl$^{t}$. 2956. (GG. 10.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 130 feuillets, papier.

**1670-1792.** — Paroisses de Cieuse et de Comaleix. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lucante, Boy, Legras, Teulère, Désaloms, Devrel, Dutillau, Darroux, Bousquet, Laverny, Mourlan, Mounteils, Castex, Delor, Ferret.

E. Suppl$^{t}$. 2957. (GG. 11.) (Registre.) — In-4°, 289 feuillets, papier.

**1664-1745.** — Paroisse de Thens. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Touprès, Darodes, Ducos, Bousquet, Grezet, Lafontan, Claverie, Lagleise, Ducasse, Dublanc, Dupouy, Séailles, de Descamps, Dubouin, Lafortune, Berdoulène, Pouimembrat, Castets, Depervil.

E. Suppl$^{t}$. 2958. (GG. 12.) (Registre.) — In-4°, 159 feuillets, papier.

**1746-1792.** — Thens. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Darqué, Bautran, Boy, Lafitte, Larroque, Martouret, Tréseguet, Saumère, Ferran, Carsi, Lagleise, Sauvage, Trignac, Bernis, Desmoles, Pourqué, Ducomet, Soubiran, Sonat.

E. Suppl$^{t}$. 2959. (GG. 13.) (Registre.) — In-4°, 253 feuillets, papier.

**1682-1750.** — Paroisses de Trignan et de Plavis. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lagassat, Tartas, Carboué, Braqué, Père, Lanelongue, Labadie, Tauzin, Laffon, Dubéros, Cournet, Ducruc, Dardène, Laribau, Duparan.

E. Suppl$^{t}$. 2960. (GG. 14.) (Registre.) — In-4°, 123 feuillets, papier.

**1751-1771.** — Trignan et Plavis. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Sarrade, Esparsac, Lajus, Dupourtau, Lestrade, Duprat, Lamore, Daste, Ferret, Cluset, Saintes, Serbat, Falières, Courau, Soubiran, Maurin, Berry, Serret, Darrous, Dubouch, Bounat, Laclau, Muzote.

E. Suppl$^{t}$. 2961. (GG. 15.) (Registre.) — In-4°, 122 feuillets, papier.

**1772-1792.** — Trignan et Plavis. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dupeyron, Larribaut, Casaubon, Tartas, Saint-Mézard, Dubourdiou, Falières, Ducos, Broc, Saint-Marc, Hourteillan, Sourbès, Barte, Rivière, Dupeyroux, Bordeneuve, Pérès, Dupourtau.

### POUDENAS.

E. Supplt. 2962. (BB. 1.) (Cahier.) — In-4°, 7 feuillets, papier.

**16 octobre 1788 — 3 janvier 1790.** — Registre de la municipalité. — Délibérations relatives aux renseignements de statistique agricole réclamés par les procureurs syndics de l'élection d'Armagnac. — État des tailles et de la capitation dressé en l'année 1788. Total 2.018 livres. — États : des pauvres, au nombre de 38, auxquels sera distribuée la somme de 100 livres accordée par le Roi ; — — des biens privilégiés : parcelles de terres au marquis de Poudenas, aux Pères Augustins ; ancien cimetière et sol de l'église appelée vulgairement Saint-Stéphen.

E. Supplt. 2963. (GG. 1.) (Registre.) — Composé de cahiers, in-folio oblong, in-4° et in-12, 179 feuillets, papier.

**1580-1710.** — Paroisses de Saint-Étienne de Poudenas, de Poudensan, d'Arbussan, de Sainte-Catherine, de Devès. — « Rolle de l'age des enfans « de monsieur de Poudenas et de mademoiselle « Caubios, seigneur et dame du present lieu de Pou- « denas » : Françoise de Marsac, née le 7 juillet 1580 ; Pons Janot du Bouzet, né le 10 juin 1583 ; Brandelise du Bouzet, née le 16 juin 1584 ; Jehan Olivier du Bouzet, né le 31 décembre 1589 ; Honorade-Jeanne du Bouzet, née le 19 novembre 1591 ; Jehan du Bouzet, né le 11 avril 1596. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles de Casalette, du Puy, de Bresque, du Castaing, Pandellé, Darmaignac, de David, Bouglon, de Tartas, du Parent, de Soubiran, du Cos, de Canasin, de Tarris, du Barri, La Lanne, de La Berdouline, de Roubert, de Merlin, La Cave, Garoste, de Lesparre, de Lafitte, Renard, Durieux. — Le 1er octobre 1605, mort de Faudoas, seigneur de Sérillac, qui décéda dans le château de Poudenas. Son corps fut transporté à Sérillac.

E. Supplt. 2964. (GG. 2.) (Registre.) — In-4°, 131 feuillets, papier.

**1711-1740.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Descudé, Serbat, Soubiran, Descomps, Gaillard, Lapeyrache, Haure, Daugua, Labat, Despeyrous, Dugoyon, Ransan, Castets, Encausse, Duparran, Coulougnat, Rousselet, Somère, Lavail, Coulin. — Baptêmes : de Pierre-Jean-François du Bouzet (29 janvier 1725) ; — de Charles-Maurice du Bouzet (18 mai 1733).

E. Supplt. 2965. (GG. 3.) (Registre.) — In-4°, 125 feuillets, papier.

**1741-1760.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Verneuil, Ducoumet, Dubouix, Sarrosse, Lagleise, Lascourrèges, Labarthe, Descoubet, Depay, Daunis, Villeneuve, Labastide, Broca, Treseguet, Mourlan, Serret, Depis, Mendouse, Cassagnard, Baleton, Sommère.

E. Supplt. 2966. (GG. 4.) (Registre.) — In-4°, 91 feuillets, papier.

**1761-1777.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Gaillard, Lasartigues, Couralet, Buret, Lacoste, Beaumont, Binet, Dufau, Saint-Séré, Duplan, Lapeirusse, Sénéchal, Daigues, Toupie, Saint-Martin, Duprat, Barbé.

E. Supplt. 2967*. (GG. 5.) (Regitre.) — In-4°, 98 feuillets, papier.

**1778-1792.** — Baptêmes, mariages et sépultures, Familles Laboubée, Serret, Labarthe, Siron, Pouymembrat, Bouan, Raujan, Larose, Fonmagne, Laverni, Pourtex, Sarrade, Serbat, Gardère, Tausiet, Lajus, Besoles. — En 1783, exhumation des ossements du cimetière de Saint-Stephen pour les inhumer dans celui de Saint-Antoine de Poudenas. L'église de Saint-Stéphen ou Saint-Étienne, qui tombait en ruines, avait été démolie, en 1777, avec la permission de Mgr d'Anterroches, évêque de Condom. Les matériaux provenant de cette démolition avaient servi à la reconstruction du pont de Poudenas.

E. Supplt. 2968. (GG. 6.) (Registre.) — In-4°, 74 feuillets, papier.

**1687-1740.** — Arbussan. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Gimberset, Ducoumet, Detren, Dandrieu, Darribère, Peyrounil, Père, Robert, de Laveillasse, Collognac, Saint-Estèphe, Lasseville, Tarrit, Laffargue, Lamère, Clerdosse.

RÉAUP.

E. Suppl^t. 2969. (GG 1.) (Registre.) — In-4°, 120 feuillets, papier.

**1684-1740.** — Saint-Laurent de Réaup, de la juridiction de Mézin. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Laclotte, Duberos, Trésaguet, Saint-Pé, Tillané, Ducousso, Duprat, Soubiran, Destarac, Labat, Dardouin, Magen, Cabarieu, Baqué, Duparan, David, Tinaran, Lamothe, Bayan, Pandelé, Mandillon. — Mariage de noble Jean Gerbous de Lagrange, capitaine dans le régiment d'Orléans, et de Marie-Ursule de Barran de Benque (1729). — Mention de nombreux potiers. — Signatures, environ 1750.

E. Suppl^t. 2970. (GG. 2.) (Registre.) — In-4°, 320 feuillets, papier.

**1740-1792.** — Saint-Laurent. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Brun, Sifflart, Mourlan, Serbat, Laverni, Labadie, Dubroca, Sensevé, Tarrit, Bouratoire, Labarthe, Darblade, Boulouch, Faure, Pitous, Job, Bresque, Cazaubon, Duplan, Saintes, Miremont, Dupeyron, Pouymenbrat, Ducomet.

SAINTE-MAURE.

E. Suppl^t. 2971. (CC. 1.) (Registre.) — In-folio, 331 feuillets, papier.

**1667.** — Terrier de Sainte-Maure, par hameaux. Les confrontations des propriétés sont indiquées sommairement. — « Table pour trouver les chapitres « des biens usurpés par la ville de Sos. » 17 articles. — Les 40 premiers feuillets du registre ont été en partie détruits.

E. Suppl^t. 2972. (CC. 2.) (Registre.) — In-4°, 120 feuillets, papier.

**1643.** — Terrier de la juridiction de Louspeyroux, par noms de contribuables. Ce registre se termine par des notes sur les charges et décharges de 1696 à 1787. — « La juridiction Despeyroux com- « prend 518 cartelades, compris les 62 cartelades du « bien noble, mesure et perche de Condomois. »

E. Suppl^t. 2973. (CC. 3.) (Registre.) — In-folio, 356 feuillets, papier.

**XVIII^e siècle.** — Cadastre de Sainte-Maure en Boulogne, par noms de contribuables. Confrontations sommaires. — Table. — L'article Charles de Monlezun, sieur de Lupiac, vicomte de Boulogne, baron de Sainte-Maure, seigneur de Moncassin et autres places, au f° 1, manque. — Articles de Lesparre, Bast, de Matta, Nauze, Lafontan.

E. Suppl^t. 2974. (CC. 4.) (Registre.) — In-folio, 202 feuillets, papier.

**XVII^e et XVIII^e siècle.** — Fragments d'un cadastre avec des notes sur les charges et décharges, de 1605 à 1780, et une liste des consuls de Sainte-Maure, au nombre de deux, de 1693 à 1744.

E. Suppl^t. 2975. (GG. 1.) (Registre.) — In-folio, 139 feuillets, papier.

**1697-1791.** — Paroisse de Louspeyroux. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Ducousso, Gupie, Lalane, Toupie, Tréseguet, Lasartigues, Lacave, Fourteu, Bouan, Moulère, Soubiran, Labat, Touhé, Daspas, Dufauntaine, Tauziet.

E. Suppl^t. 2976. (GG. 2.) (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

**1699-1793.** — Paroisses de Torrebren et de Gajo. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Saunard, Lalane, Dubrana, Casanove, Touhé, Dufau, Lascourrèges, Massartic, Carles, Saarade, Larray, Villeneuve, Buston, Montfajou, Descoms, Larrieu, Lanave, Bouneu.

E. Supplt. 2977. (GG. 3.) (Registre.) — In-folio, 268 feuillets, papier.

**1710-1793.** — Paroisses de Saint-Mézard de Gajo et de Saint-Celse de Peyriac *alias* Sainte-Maure. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bouglon, Darreon, Ducousso, Meilhan, Darquizan, Branens, Fourteu, Taret, Lannecruse, Ducoté, Fontan, Dupetit, Decause, Lesparre, Lupert, Labarchède, Barrau, Planté, Dufaut, Daignestous.

## Saint-Pé-Saint-Simon.

E. Supplt. 2978. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-4°, 122 feuillets, papier.

**1730-1755.** — Paroisse de Saint-Pé. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Moulié, Lisse, Sensey, Dufau, Dupuy, Lazartigue, Roumet, Remazeuilh, Benqué, Réou, Duprat, Mothe, Ducos, Tarrit, Dumay, Touhé.

E. Supplt. 2979. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4°, 187 feuillets, papier.

**1760-1792.** — Saint-Pé. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bascaulé, Cassagnau, Darblade, Lesparre, Fourcade, Bousquet, Dupay, Bourdens, Saint-Orens, Berbi, Scalles, Lamazère, Desbarats, Descoms, Barrère, Touhe, Bourde, Andrieu, Ducousso, Saint-Mézart, Garoste, Labat. — Note sur la *Peur* des 31 juillet et 1er août 1789. On sonne le tocsin ; on parle de 4,000 brigands en marche. Les habitants des paroisses prennent les armes et se rendent à Sos.

E. Supplt. 2980. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-4°, 74 feuillets, papier.

**1750-1790.** — Paroisse de Saint-Simon. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Labeyrie, Bordes, Finot, Corneille, Lafontan, Descudé, Pesquidoux, Barthélemi, Campiston, Duran, Blanqué, Berbé, Saint-Mézard, Lapeyrère, Tourné, Daubas, Binet, Meilhens, Benqué. — Note sur un procès entre le curé et Pierre Brossier, seigneur de Saint-Simon, qui réclame comme droits honorifiques une aspersion spéciale d'eau bénite et veut être encensé par l'acolyte (1757).

## Sos.

E. Supplt. 2981. (BB. 1.) (Registre.) — In-4°, 198 feuillets, papier.

**1500-1720.** — Listes des consuls, depuis l'année 1502 jusques à l'année 1720, avec quelques lacunes pour le XVIe siècle. Les consuls sont au nombre de quatre, élus chaque année, le mardi après Pâques. Ils prêtent serment entre les mains du bailli. — Liste des jurats de l'année 1610. 78 noms. — Procès-verbaux des élections consulaires et des nominations de jurats. — « En la quala aneya mil cinq cens et « dotze y agoc grans tribulations au pays de « Guyayna a occasion de guerres et autres causes « ayxi que s'en sec. » — En 1526, Lamarche, en recevant les clefs de la ville, promet de ne laisser « entrer ne salhi la neyt putas ne mauvaises gens ». — Le 3 avril 1564, après l'élection consulaire « la « réception et jurement desquelz en telz cas faire « accoustumé a esté déféré à cause de la venue pro- « chaine de lad. dame Royne de Navarre en la pré- « sente ville pour luy estre présantés et par elle « receus ». — Le 15 juin 1567, en vertu d'une lettre de Monluc, lieutenant du Roi en Guienne, les élections consulaires sont renouvelées pour « y mettre de cha- « cune religion deux consulz, ainsain qu'est porté « par lad. missive ».

E. Supplt. 2982. (BB. 2.) (Registre.) — In-4°, 450 pages, papier.

**1627-1639.** — Jurades. — Élections consulaires. Les 4 consuls en charge élisent leurs successeurs sur une liste de présentation dressée par les jurats et les habitants. En 1628, le consulat est mi-parti. A leur entrée, les consuls nomment un syndic de la police, un syndic de l'hôpital, un secrétaire et un valet

de ville. — Le 20 août 1627, la jurade est avisée « qu'il y a des gens de guerre logés à Gavarret, « lesquels font mille maux, pillent et derrobent tout « ce qu'ils peuvent ». On décide que lesdits gens de guerre, s'ils se présentaient pour être logés, ne seraient pas reçus, à moins d'avoir une commission du Roi ou du duc d'Épernon. — Construction d'une muraille près du château. — Députation au duc d'Épernon pour se plaindre des exactions commises par une compagnie du régiment de Sainte-Croix. On fait murer la porte neuve. — Organisation des gardes, sur l'ordre du duc d'Épernon (6 mars 1628). — Deux maçons et un charpentier sont réquisitionnés sur la communauté pour le dégât de Montauban. — Démarches pour obtenir de M. de Monferrand un règlement sur la contribution à l'entretien des troupes. — On mure la porte de Gueyze pour se mettre à l'abri des tentatives des gens de guerre. — Réquisition de 200 quintaux de foin et 200 sacs d'avoine par Biron, maréchal de camps de l'armée du Roi, aux environs de Montauban (31 janvier 1629). — Requête à l'archevêque pour qu'il contraigne le chapitre à distribuer du grain aux pauvres. — Ceux qui ont pris de la pierre du château la payeront suivant estimation et ceux qui, à l'avenir, prendraient de cette pierre sans autorisation des consuls seront condamnés à la prison et à l'amende. — Bans des vendanges. — Le 12 janvier 1630, on apprend que la contagion augmente à Nérac et à Condom et l'on décide de faire bonne garde. — Le 11 mai 1630, délibération au sujet des ordres donnés par le Roi et le duc d'Épernon, imposant à la communauté l'envoi de dix manœuvres pour la démolition des murailles de Lavardac. — En raison de la disette, défense de faire sortir du grain de la juridiction, sous peine de confiscation. — Défense aux étrangers d'acheter du grain au marché avant midi. — Garde aux portes pour empêcher les étrangers d'entrer (20 janvier 1631). — Le syndic des pauvres est député vers le vicaire général ou l'official d'Auch pour le prier de contribuer et de faire contribuer le chapitre à l'entretien des pauvres (3 février 1631). — En raison de la contagion, les portes de la Gueyze et Neuve seront murées et l'on fera la garde à la porte du Mas (30 août 1631). — L'entrée de la ville est refusée à divers habitants qui sont allés en voyage. Ceux qui iront à la « dévotion » de Lubbon ne seront admis à rentrer qu'après quarante jours. On délibère sur la question de savoir s'il faut brûler la maison de Jean Blanc où deux personnes sont mortes. La peste se déclare à Louspeiroux. On prie le chapitre de s'abstenir d'aller dire des messes à Saint-Pierre, Peyriac, Gueyze et Lubbon (septembre et octobre 1631). — Des quarantaines sont encore imposées aux absents en mars 1632. — Adjudication des fermes de la ville. — Réparation au pont sur la Gélise. — Vente d'un jardin près de la porte du Mas. — Réception d'habitants. — La communauté sollicite l'autorisation d'emprunter 2,000 livres pour payer à M. de La Ruffie pareille somme qui lui est due. On avait donné 2,000 livres à feu M. Arnaud de Luppé, sieur de Poudenas et ancien commandant du château, en vertu d'un arrêt « donné « devant Montauban le 4 septembre 1621 ». — En raison des mutineries et révoltes contre le Roi qui agitent le pays, les consuls, pour s'assurer de l'appui des habitants, leur font prêter le serment de fidélité au Roi. Chacun tiendra ses armes prêtes. Les ouvertures faites dans les murailles seront bouchées (28 juin 1635). — Un consul est délégué à Nérac pour obtenir du sieur Ladebat un certificat constatant que l'arpentement des paroisses circonvoisines et celui de la ville et juridiction de Sos sont faits d'après les mêmes mesures. — En 1636, on demande un délai aux receveurs d'Astarac pour le payement des tailles. — Le 18 octobre 1636, en vertu des ordres du duc d'Épernon, qui était à Sos le dimanche précédent, les consuls décident qu'on lèvera le plus grand nombre possible de soldats pour les envoyer à Bayonne, menacé par les Espagnols. — La communauté est réquisitionnée pour transporter à Mont-de-Marsan le grain fourni par le Bruilhois. — Le droit de souquet est fixé à 5 sous par barrique de vin vendue au détail. — Création d'un magasin de fourrages pour l'entretien des chevaux des ducs d'Épernon et de La Valette. — Les élus de Mirande ayant imposé sur la communauté 184 livres « pour la récompanse « acordée par le Roy à Mgr le duc d'Espernon », la jurade fera des démarches pour être déchargée de cet impôt, attendu que le revenu est déjà insuffisant pour le payement des tailles. — Imposition extraordinaire pour l'entretien de l'armée de Bayonne. — Passage de 8 compagnies du régiment de Noailles. On obtient de les faire déloger (14 septembre 1637). — Remerciements de Branenx nommé consul qui « aspiroit « parvenir à ceste dignitté de consullat pour la sep- « tiesme fois, à l'imitation de Cayus Marius ». — En 1639, la communauté doit fournir 4 miliciens. — Baux des fermes de la boucherie et du souquet.

E. Suppl[t]. 2983. (BB. 3.) (Registre.) — In-4°, 977 pages, papier.

**1639-1664.** — Jurades. — Élections consulaires. — Bans des vendanges. — Délibérations relatives : à la répartition et au payement des impositions; — à la levée des soldats de milice. — Requête à l'archevêque d'Auch pour obtenir de mettre la régence au concours par devant l'archiprêtre de Gondrin. — Le 9 mars 1641, on annonce qu'on a fait sans succès une démarche auprès du duc d'Épernon pour le détourner de loger à Sos six compagnies de son régiment pendant 12 jours. — Députation à Nérac pour faire la révérence à Mgr le Prince (commencement de décembre 1641). — En 1644, la communauté est cotisée à 115 livres par an pendant 5 ans pour sa part du don fait à Mgr le Prince pour le duché d'Albret. — Procès : contre les syndics de Mirande, Astarac et Pardiac, paraissant se rapporter à la répartition proportionnelle des tailles ; — contre le sieur de Poudenas, sur un sujet non spécifié. — De Vaulx, archidiacre de la ville, agissant au nom du chapitre, ayant obtenu de l'intendant une ordonnance interdisant aux P. R. d'exercer leur culte en ville dans la maison commune, la jurade proteste au nom de tous les habitants catholiques. Elle déclare que l'autorisation a été donnée aux P. R. d'exercer leur culte dans la maison commune par ordonnance de « MM. de Saint-Félix et Dufaur « Pujols, commissaires députés par Sa Majesté pour « l'exécution de l'édit de Nantes et autres précé- « dents, dans la ville d'Eauze, à la réquisition de « M. Géraud Daignan, syndic du clergé d'Aux, en « date du second de noubanbre mil six cans ung ; « deux actes de délibération de jurade de la présente « ville, dattés du dernier d'octobre et cinquiesme « noubambre dud. an mil six cans ung » (22 mai 1647). Cette affaire donne lieu à un procès devant le Conseil du Roi. — Conflit entre de Raffin, juge, et les consuls sur les préséances et le port du poële à la procession de la Fête-Dieu. — A partir du mois de février 1648, l'exercice de la R. P. R. est interdite dans la ville par ordonnance du duc d'Épernon. — Défense à tous ceux qui ne contribuent pas aux charges de la communauté de tirer des pierres de la démolition du château (1649). — Larcher, commissaire de l'artillerie, réquisitionne 20 bouviers, 15 pionniers et un charpentier pour le transport de deux pièces de canon (28 avril 1650). — Lettre du duc d'Épernon qui demande qu'on vienne prendre ses ordres et ordonne qu'on fasse une garde exacte (Nérac, 14 juin 1650). — Remerciements au baron de Moncassin, qui a fait exempter la ville du logement des officiers du régiment de Candalle. — Durance et sa juridiction, avec Lausseignan, contribuent à la subsistance de deux compagnies de chevau-légers logées à Sos. La jurade offre 382 livres pour obtenir le délogement des dites compagnies et s'engage à conserver la ville au service du Roi. — En 1651, le chevalier de La Rivière, agissant au nom du duc de Bouillon, demande à choisir les consuls sur une liste de présentation. Des remontrances lui sont faites pour obtenir le maintien de la liberté des élections suivant les anciennes coutumes. — Feu de joie à la nouvelle de la délivrance du prince de Condé. — Pour éviter le logement de la compagnie d'Hauterive, on fait valoir l'exemption des logements militaires, accordée par le prince de Condé, on offre de l'argent. — Le syndic du chapitre, voulant réparer la toiture de l'église, prie la jurade de faire exécuter les charrois, suivant les usages du diocèse d'Auch, fixés par un arrêt du Parlement de Toulouse de l'année 1646; 8 jurats catholiques acceptent et s'engagent; 3 jurats de la R. P. R. refusent « de tant que le Roy les a déchargé par ses esdits ». — Malgré le don renouvelé pour deux ans en faveur du prince de Condé, la communauté est obligée de loger 9 compagnies du régiment d'Albret qui font de grands ravages (octobre 1651). — En 1652, élection consulaire suivant l'ancienne coutume. — Députation à Nérac pour saluer le prince de Conti (29 janvier 1651). — La ville de Sos est cotisée à 60 livres par jour pour l'entretien des gens de guerre logés à Laplume. — On organise les gardes pour se préserver des tentatives des ennemis et des vols. — En raison des pillages commis par les gens de guerre, il est permis à tous de transporter où bon leur plaira leurs linges et petits meubles « et sy les « pères de famille font sortir leurs filhes il sera « parmis à chacun de sortir un lict tant seulement, « sans qu'il soit permis de sortir auculne sorte de « grains ny vins ». — De Loustau, maître de camp de l'armée du Roi, somme les habitants de venir à Mézin passer un traité avec lui, sinon on leur enverra demain un régiment à loger (18 mars 1652). On lui paye la somme qu'il exige, 200 écus. — Plaintes au conte d'Harcourt au sujet des ravages que les

gens de guerre commettent dans la banlieue. Ils brûlent les granges : ils ont tué un homme aux portes de Sos, en ont blessé plusieurs et réduit « lesdites pa« roisses à telle extrémité qu'il n'y a home, femme « ny filhe qui y ose habiter, ayant quitté et aban« donné tout » (22 mars 1652). — Le comte d'Harcourt accorde une sauvegarde, mais il faut payer, par son ordre, 200 livres par jour pour la subsistance du camp de Nérac. Cette somme est répartie sur Sos, Torrebren et Labastide d'Armagnac. — Toutes les fenêtres ou ouvertures pratiquées par les particuliers dans les remparts, à hauteur d'escalade, seront murées ou grillées. — Pourparlers : avec le sieur de Sainte-Maure qui veut percevoir 350 livres pour entretien de gens de guerre; — avec le sieur d'Esclassan qui menace de venir loger avec 3 compagnies de cavalerie. — Le comte d'Harcourt exige des communautés de Sos, Torrebren, Sainte-Maure et Boulogne l'envoi de 30 pionniers qui contribueront au siège de Villeneuve (4 août 1652). — Le comte de Gohas réquisitionne des vivres à Mézin. Sos doit fournir 4 charrettes de blé, 2 d'avoine, 3 de foin, 3 tonneaux de vin, 10 moutons et un bœuf. — L'intervention de M. de Morin, gouverneur de l'Albret, auprès du maréchal de Turenne et celles de M^me de Bouillon et de M. de Silhon assurent des décharges de logements militaires. — Un consul intervenant dans une rixe est blessé d'un coup de pistolet. Saguens, auteur de l'attentat, est emprisonné et passera en jugement par devant les consuls « de tant qu'ils sont ju« ges criminels et de la police dans ladite présante « ville ». — Pour l'élection consulaire de l'année 1657, la jurade revendique la liberté ancienne qui lui est de nouveau contestée par de Morin, gouverneur de l'Albret pour la duchesse de Bouillon. — Le vin vendu au détail est taxé à 2 sous le pot. — Arrêt du Conseil décidant « que les tailles et autres impositions « de la ville et juridiction de Sos seront réglées et « cotisées à l'avenir à proportion du territoire de la « ville et juridiction de Mirande, eu esgard au nom« bre des arpens et livres terriers que chacune « d'icelles contient et par proportion arimétique »; savoir : Mirande, pour 4,876 arpents et Sos pour 229 arpents (28 septembre 1660). — Ordonnance conforme de l'intendant Hotman. — En 1662, le jour de Pâques, des étrangers provoquent dans l'église une rixe qui va jusques à l'effusion du sang. La jurade, appelée à solliciter la « réconciliation » de l'église et du cimetière, décide que c'est au chapitre à se pourvoir, attendu que les auteurs du scandale sont étrangers. — Le chapitre obtient du marquis de Saint-Luc, lieutenant en Guienne, une ordonnance au sujet de la nomination comme premier consul de Ducom, de la R. P. R. La jurade se pourvoit en interprétation de ladite ordonnance. On est cependant obligé, sur l'ordre de Saint-Luc, de « décharger » Ducom du consulat, mais on ne le remplace pas. — Les consuls de l'année 1663 se plaignent de mutineries et de factions dirigées contre eux par certains habitants. Ils obtiennent des excuses de l'un des coupables qu'ils font comparaître. — Baux de ferme du ballage et du souquet.

E. Suppl^t. 2981. BB. 4. (Registre. — In-4°, 175 feuillets, papier.

**1654-1678.** — Jurades. — Les marchands se plaignent des exactions et violences des gardes commis au bureau de la traite foraine établi dans la ville. Une députation est envoyée à Bordeaux pour faire réprimer ces excès. — Députation envoyée à Auch au Grand vicaire pour signaler les menées de Clémant, prébendier, qui suscite toutes sortes de difficultés à la jurade. — La clef des archives est réclamée par le premier consul de l'année 1674, qui doit, selon l'usage, avoir la responsabilité de la conservation des titres de la communauté. — En 1674, le total des impositions est de 1,675 livres. — Pour les élections de l'année 1677 les jurats s'engagent à ne tenir compte ni des brigues ni des recommandations et à défendre les anciens privilèges contre les empiètements. — Délibération relative à l'administration de l'hôpital. — Les habitants, assignés pour faire des reconnaissances en faveur du duc de Bouillon, étant taxés pour cela à 5 livres par acte, la jurade fait une démarche auprès de M. de La Mazelières, lieutenant général d'Albret, pour obtenir une réduction. — Le duc de Roquelaure ayant annoncé son intention de loger ses gardes à Sos, la jurade s'efforce de l'en détourner, attendu « le misérable et « triste estat de cette pauvre communauté qui n'a « pas d'autre juridiction que l'enceinte de ces murail« les, la plupart de ses habitans estans réduitz à la « mendicitté, n'y en ayant pas quatre quy soient en « estat de fournir à la despance des dits gardes deux « jours seulement » (20 janvier 1678). — On décide qu'en l'année 1679 et à l'avenir il n'y aurait que

2 consuls, en exécution d'une ordonnance de Mgr de Saint-Luc qui n'avait pas été encore exécutée.

E. Supplt. 2985. (BB. 5.) (Registre.) — In-folio, 227 feuillets, papier.

**1664-1673.** — Jurades. — Le sieur Lacrompe, nommé vérificateur de la collecte d'Astarac, doit venir vérifier les dettes de la ville et le pied de la collecte. Les consuls font un travail préparatoire pour répartir les terres en degrés. — La communauté aura part à la distribution de l'indemnité que le prince de Conti accorde aux pays qui ont souffert de la guerre. — En 1665, les dépenses communales vérifiées en l'élection d'Astarac sont seulement de 100 livres. — Les habitants des juridictions de Boulogne et de Sainte-Maure demandent à être détachés de la juridiction de Sos. — Le chapitre requiert la destitution du sieur Dumas, nommé syndic de police, attendu qu'il est de la R. P. R. — Le juge mage d'Auch travaille à faire rattacher la juridiction de Sos à la sénéchaussée d'Auch. Les habitants préfèrent rester rattachés à la sénéchaussée de Toulouse, à laquelle ils ont appartenu de tout temps. — Contribution au payement de 50,000 livres imposées par Pellot sur la généralité de Montauban pour être appliquées à rendre le Lot navigable (1665). — Contribution du chapitre et de la communauté aux réparations à l'église. — Réception de Lafitte comme régent aux gages accoutumés de 120 livres. — Ordonnance de Pellot portant défense aux créanciers de la communauté de faire aucune poursuite ou contrainte pour le recouvrement de leurs créances. — La communauté étant sous la directe du duc de Bouillon, on envoie une députation à Nérac pour saluer le duc. — L'archevêque d'Auch, après une visite à l'hospice, réclame la reddition des comptes de cet établissement. — En 1668, les fermes de la communauté sont : boucheries, 80 livres ; hallage et terrage, 50 livres; souquet, 40. — Payement au sieur de Bacalan, de Casteljaloux, d'une somme de 2,915 livres à lui due par la communauté. — Plaintes contre les étrangers qui achètent au marché avant que les habitants aient fait leurs provisions. — État du drap et des objets qu'il faut pour équiper les deux sergents de ville. — La part des libéralités accordées par feu le prince de Conti aux juridictions qui ont souffert de la guerre est de 1,500 livres pour celle de Sos en raison des fournitures faites à son régiment en l'année 1552. A la requête des consuls, la princesse de Conti solde en plus une dette contractée par les habitants de Sos envers Mme de Bacalan (1670). — L'abonnement ou évaluation des terres comprendra 5 degrés. — Clémens, prébendier du chapitre, émet la prétention d'assister aux jurades comme syndic du sieur de Meylan. On combat cette prétention. — Requête à l'Intendant pour obtenir que le nombre des consuls soit réduit de 4 à 2. — En réponse à une demande de déclaration des biens nobles, les consuls déclarent la maison du chapitre et les fiefs du duc de Bouillon. — (Sur le feuillet 180, qui avait été laissé en blanc, on a écrit : « Époques « mémorables. Le 14 mars 1814, les Anglais sont « entrés à Sos, au nombre de 65. Ils poursuivaient « Florian, capitaine d'une bande de partisans. »)

E. Supplt. 2986. (BB. 6.) (Registre.) — In-4°, 156 feuillets, papier.

**1682-1698.** — Jurades. — Feu de joie à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne. Les consuls font, à cette occasion, une distribution de poudre et de vin et décident que ceux qui n'assisteront pas en armes à cette fête seront condamnés à 3 livres d'amende. — Conflit entre les consuls et le juge ordinaire, ce dernier ayant émis la prétention d'allumer le feu de la Saint-Jean. Cette cérémonie se fait à la suite d'une procession à laquelle les consuls assistent en livrées. Ils mettent le feu au bûcher après le célébrant. — Le vin vendu par les hôteliers est taxé à 2 sous le pot. — En 1689, la communauté fournit un soldat de milice pour le contingent levé dans la généralité de Montauban. — En 1693, le nombre des pauvres est considérable. Quatre des principaux taillables sont désignés pour répartir une taxe dont le produit servira à les secourir. — En 1697, le deuxième consul, de la R. P. R., ayant refusé d'abjurer, ses collègues obtiennent l'annulation de son élection.

E. Supplt. 2987. (BB. 7.) (Registre.) — In-4°, 119 pages, papier.

**1699-1719.** — Jurades. — Élections consulaires. Les consuls sont au nombre de 4, choisis sur une liste de présentation de 8 noms par M. le président

Dandiran, gouverneur du duché d'Albret pour le duc de Bouillon. — Délibérations relatives : à la ferme des boucheries ; — à la construction du clocher ; — au rachat du local de la maison de ville. — En 1702, impositions 1,128 livres ; ustensile de la cavalerie et des dragons, 160 livres ; anoblissement et affranchissement des feux et *beluques* (étincelle, fraction du feu), 183 livres ; gages des maire et consuls, 37 livres ; location de la maison du régent, 6 livres ; entretien de l'horloge, 13 livres. — En 1705, la communauté obligée de fournir un milicien, se saisit d'un « étranger fugitif » pour le conduire à Mirande et le présenter au subdélégué afin de le faire agréer comme milicien. — Députation à Auch auprès de l'archevêque pour lui représenter « la perte de la jeunesse dudit Sos « par faute d'instruction » et le supplier d'agréer Soulès comme régent. — Requête à l'intendant de Montauban au sujet des surcharges de tailles qui grèvent la communauté contrairement au règlement fait par arrêt du Conseil en 1660. — A la requête de l'archiprêtre, attendu que le sieur Dulau, régent, n'instruit pas suffisamment ses élèves de la religion chrétienne, on lui donne pour adjoint le sieur Mazet. — Délibérations relatives à la réparation des chemins. — On décide que les tisserands qui exposent leurs marchandises sous les couverts pour éviter les droits de hallage payeront les droits sur le pied de ceux qui exposent sous la halle. — En 1715, Mousnier, régent, demande à être continué dans ses fonctions. Il s'efforcera de mieux remplir son devoir que par le passé. Il se contentera des 120 livres de gages que le chapitre lui donne selon l'usage. — En 1717, la jurade approuve que le sieur Dulaux « continue la « régence pendant sa vie, à condition qu'il remplira « bien son devoir en enseignant la junesse, soit pour « le latin, à lire, escrire et à compter et en leur « aprenant de prier Dieu et les dogmes de la foy, « leur faisant entendre régulièrement tous les jours « la sainte messe ».

E. Suppl^t. 2988. (BB. 8.) (Registre.) — In-4°, 206 feuillets, papier.

**1720-1729.** — Jurades. — En exécution d'un ordre de l'Intendant, on établit deux gardes aux portes pour se mettre à l'abri des vagabonds. On oblige les bourgeois qui ont des issues dans les murs à les tenir fermées. — Baptême d'une cloche. — Rappel des anciens usages relatifs au débit du vin, à l'interdiction de broyer du lin sur les places. — Don de 7 livres 10 sous au P. Théodore, cordelier, qui a prêché le carême à la satisfaction de tous et qui, indisposé, demande un secours pour aller faire une saison d'eaux à Bagnères. — Lettre du P. Théodore refusant cette somme. — Plaintes contre le sieur Malaubert qui suscite toute sorte de procès à la communauté. — Proposition d'échange de terrains pour agrandir la promenade du Pitourret. — Supplique à M. de Lesseville, intendant, pour qu'il fasse réparer le pont sur la Gélise desservant la grande route dite Ténarèse (1723). — Pierre Raffin, bourgeois, détenteur du coffre des archives, ayant refusé d'en faire la remise, est assigné à la Cour des aides de Montauban. — Conflit sur certaines préséances entre les consuls et le procureur du Roi. — Provision de l'office de maire en faveur de Jean-Marie Albespeyres. — Condamnation à 10 livres d'amende d'un hôtelier qui, au mépris des coutumes, avait fait entrer 4 barriques de vin étranger. — En 1727, obligés de fournir deux miliciens, les consuls traitent avec deux étrangers, qui, envoyés à Auch, sont refusés.

E. Suppl^t. 2989. (BB. 9.) (Registre.) — In-4°, 131 feuillets, papier.

**1729-1738.** — Jurades. — La prison est démolie, le pavage des rues est défoncé. Il faudrait aussi réparer les murailles du cimetière, le plancher de la maison commune. On cherche à se procurer des ressources pour exécuter les travaux nécessaires. — On paye 12 livres la location d'une maison pour le P. Thomas, capucin, qui a prêché le carême. — Orage de grêle le 26 mai 1730. — Le sieur Bernié étant reçu procureur fiscal au sénéchal de Nérac, et non, comme cela devrait être, au sénéchal de Toulouse, ne pourra prétendre à aucune des prérogatives attachées à sa charge. — Ouragan et grêle le 4 août 1732. On fera un rapport aux élus de Mirande sur les grands dommages éprouvés par la juridiction. — Le chapitre de Sos se prétendant exempt des tailles pour la maison dite Le Doyenné, il est contraint par jugement des élus d'Astarac de faire preuve de fondation royale.

E. Supplt. 2990. (BB. 10.) (Cahiers.) — In-4°, 192 feuillets, papier.

**1739-1759.** — Jurades. — Champêtre est reçu médecin de la communauté aux gages de 100 livres. — En 1741, adjudication aux enchères des fossés de la ville. L'argent provenant de ces ventes doit être appliqué à la confection et à la réparation des chemins. Les prix des divers lots sont infimes, 6 à 41 livres, et on ne trouve preneur qu'au troisième dimanche de criées. — Démolition de l'auvent dit de Pouchasson. — Réparations au pont. — En 1742, on crée un bureau pour les lettres, confié à Daligère, maître perruquier. Les courriers « demeuroint souvent en « oubli et très souvent interceptés ». — Plantation d'une croix de mission aux frais de la communauté. — Rappel des règlements sur l'entrée des vins. — Les consuls se plaignent que les foires et les marchés exigent de leur part une grande surveillance en raison des faux poids et fausses mesures. On décide de faire des mesures étalons « d'une jointée plus forte « par deux sacs que la mesure de Nérac ». — Discussion au sujet des prétentions du duc de Bouillon de recevoir l'hommage de la communauté. On fait observer que l'hommage n'a jamais été rendu sinon pour les fossés, la halle et l'hôtel de ville. — Le sieur Capgrand, consul, demande d'acquérir quelques toises de terrain pour y faire un atelier de blanchissage de la cire dont il se fait un grand commerce dans la lande. — Défense aux marchands de se servir des mesures non plombées ni ferrées pour les demi cannes. — On renvoie à l'archevêque d'Auch la nomination d'un régent qui recevra 36 livres de gages de la communauté et 120 du chapitre. On juge inutile d'avoir un régent latiniste, attendu qu'il n'y a que 5 ou 6 habitants de la juridiction assez riches pour faire apprendre le latin à leurs enfants. La jurade revient peu après sur cette décision et nomme un régent latiniste conjointement avec le chapitre. — Défense de déposer des fumiers, du bois et de la pierre dans les rues.

E. Supplt. 2991. (BB. 11.) (Registre.) — In-4°, 213 feuillets, papier.

**1760-1769.** — Jurades. — Les rues de la ville seront entièrement pavées aux dépens des habitants. — On décide de vendre des portions de fossés pour appliquer l'argent qui en proviendra à restaurer ou refaire les chemins trop montueux qui donnent accès à la ville. — Ordonnance de l'intendant d'Étigny, du 5 mars 1763, donnant commission aux sieurs Batounet et Dutilleul pour dresser la carte du pays et enjoignant aux maires et consuls des villes de leur prêter aide et assistance. — Nominations d'arpenteurs, d'indicateurs et de prudhommes pour la confection d'un cadastre. — Ordonnance de d'Étigny réglant la forme dans laquelle doivent être rédigés les procès-verbaux des dommages causés aux récoltes et les demandes de secours ou indemnités. — On fera observer au duc de Bouillon qu'il est tenu de faire réparer le pont sur la Gélise, attendu qu'il a conservé la perception du péage dans la ville et juridiction de Sos, à la condition d'entretenir les ponts, chemins et chaussées. — Démolition de deux portes de la ville qui menacent ruine. — Rébellion aux ordres d'un consul à l'occasion d'une interdiction des danses publiques. — La place du Mas, insuffisante pour la tenue des foires, sera agrandie. — En 1768, on est averti que Picot, ingénieur général de la province, a reçu commission pour faire une route d'Éause au Pont de Bordes. On exprime le vœu que la route passe par Sos, attendu que les habitants de Riscle, Le Houga, Nogaro, Manciet, Éause, Bretagne passent par cette ville pour le transport de leurs eaux-de-vie, merrains, plumes, pelleteries, grains, etc., que l'on embarque à Pont de Bordes pour les faire descendre à Bordeaux. Il vaudrait mieux réparer « le « chemin de La Ténarèse ou voye de Cézar » que de faire une nouvelle route.

E. Supplt. 2992. (BB. 12.) (Cahiers.) — In-4°, 152 feuillets, papier.

**1773-1789.** — Jurades, avec une lacune de 1778 à 1783. — Visite aux auberges pour vérifier si elles sont fermées à 9 heures du soir. — En 1777, la misère est grande. On prie l'Intendant de faire participer la ville à une distribution de secours et l'on propose la création d'un atelier de charité et la coupe de vieux ormes pour appliquer aux pauvres le produit de leur vente. — Démarches pour obtenir l'exemption des corvées sur la route de Sarrant à Éauze et Nérac. — Pour payer la somme de 842 livres de droits d'abonnement, la communauté

demande l'autorisation d'imposer 352 livres et un droit de 30 sous par barrique de vin vendue au détail. — Convocation, en 1784, d'une assemblée générale des habitants pour délibérer au sujet des corvées qui sont rachetables par le payement d'une somme de 268 livres. Il se présente une seule personne et l'assemblée ne peut avoir lieu. — En 1786, création d'un cercle ou « chambre politique » dont les statuts sont approuvés par le comte de Fumel, commandant en chef de la Basse-Guienne. — Sur le refus du chapitre de bénir du pain à la messe de minuit, suivant l'usage, les consuls font bénir le pain par un prêtre étranger. Ce fait donne lieu à de vives et longues contestations entre les consuls et l'archiprêtre.

E. Suppl^t. 2993. (CC. 1.) (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier.

**1768.** — Arpentement de la ville et du territoire de Sos, exécuté par Jean Delos. La ville a été divisée en places de 32 cannes chacune. La campagne a été évaluée en cartelades de 144 escats, l'escat composé de 22 pans, le pan de 8 pouces 6 lignes. — Articles de Preyssac, comte de Cadillac, — Tartas, — Descudé, notaire.

E. Suppl^t. 2994. (FF. 1.) (Pièce.) — Papier.

**1707.** — Information faite par Charles Gaudé, maire perpétuel et juge criminel de Sos, à la requête de Pierre Malaubert, substitut du procureur général du Parlement de Toulouse, habitant de Sos, contre Jean S..., notaire et lieutenant de police de Sos, accusé de malversations. Il paraît résulter des témoignages que ce dernier forçait à acheter son blé au-dessus du cours.

E. Suppl^t. 2995. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-4°, 377 feuillets, papier.

**1681-1763.** — Saint-Sernin de Sos. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles d'Armagnac, Lapèze, Crosnier, Ducousso, Goualard, Albespeyres, Damblat, Descomps, Lamarque, Soubiran, de Pay, Decour, Labarte, Dubourc, Laborde, Barsio, Hortaillan, Laspeyres, Bonnegarde, de Brenens, Casterens, Comin, Trenquelie, de Frère de Saint-Pau, Marsan, Lasartigues, Decoq, Lesparre.

E. Suppl^t. 2996. (GG. 2.) (Registre.) — In-4°, 72 feuillets, papier.

**1765-1786.** — Saint-Sernin. — Sépultures. Familles Ladouze, Léglize, Pujos, Dupuy, Ducos, Bézard, Planté, Morlan, Bédouret, Salabert, Noguès, Castarède, Lalaguë, Filhos, Labeyrie, Daliguet, Mothe, Paissé, Roques, Duverger, Saint-Bézard, Dany.

E. Suppl^t. 2997. (GG. 3.) (Registre.) — In-4°, 86 feuillets, papier.

**1766-1780.** — Saint-Sernin. — Baptêmes, mariages. Familles Lafforce, Ferret, Salabert, Labadie, Louis, Cayriau, Vignes, Fourteau, Lascabanes, Espiet, Caillava, Duplan, Darresan, Capgrand, Bresque, Cayran, Fillos, Descudé.

E. Suppl^t. 2998. (GG. 4.) (Registre.) — In-4°, 70 feuillets, papier.

**1781-1792.** — Saint-Sernin. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Laumet, Payssé, Dupuy, Planet, Castaing, Darribère, Daliguet, Capdecomme, Larrey, Traverse, Garros, Ducruc, Dandré, Lespinas, Darquisan, Lafitte, Serret, Mirabel.

E. Suppl^t. 2999*. (GG. 5.) (Cahiers.) — In-4°, 269 feuillets, papier.

**1737-1788.** — Saint-Sernin. — Baptêmes, mariages et sépultures. Doubles des registres précédents. (Cet exemplaire, qui faisait partie du fonds de la sénéchaussée de Toulouse, a été remis aux archives départementales en 1886.)

E. Suppl^t. 3000. (GG. 6.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 263 feuillets, papier.

**1681-1792.** — Paroisse de Levèze et ses annexes Saint-Pau et Poudensan. — Baptêmes, mariages

et sépultures. Familles Soubiran, de Frère, Lagleise, Lalanne, Castets, Ducoumet, Laverny, Darblade, Boudon, Tinarran, Deluc, Bouteisse, Clauset, Imber, Bedouret, Saint-Marc, Cabane, Robert, Arrensan, Touhé, Lacoste, Dubarty.

E. Supplt. 3001. (GG. 7.) (Cahiers.) — In-4°, 134 feuillets, papier.

**1740-1791.** — Paroisse de Saint-Martin d'Albret. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dubernet, Bédouret, Barbé, Lafargue, Clausel, Darréon, Barry, Lapèze, Binot, Pourqué, Fourteu, Lissa, Dardène, Viven, Ducauze, Dupetit, Daygues, Bresque.

E. Supplt. 3002*. (II. 1.) (Pièce.) — Parchemin.

**1631.** — Donation d'une chambre dans une maison de Sos consentie par Jeanne de Canezin, en faveur de Jean (illisible). (Pièce donnée aux archives départementales, en 1893, par M. Lex, archiviste départemental de Saône-et-Loire.)

VILLENEUVE-DE-MÉZIN.

E. Supplt. 3003. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-12, 165 feuillets, papier.

**1668-1724.** — Paroisse de Villeneuve. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Campunaut, de Noaillan, Fourteau, Labeyrie, Ducos, Lafontan, Dupouy, Laribau, Pandelé, de Père, Dubourdieu, Tartas, Lasoujade, Lanusse, Laverny, Siflard, Thadieu, Dubouix, Berry, Duffau, Contiporte, Jacquet. — Décès de Marie de Lartigue, dame de Villeneuve (1692).

## CANTON DE NÉRAC.

ANDIRAN.

E. Supplt. 3004. (GG. 1.) (Registre.) — In-4°, 173 feuillets, papier.

**1744-1779.** — Paroisse d'Andiran. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Laclote, Bouet, Dubos, Poitevin, Despeyroux, Faget, Sénac, Claverie, Dupouy, Pougès, Périssé, Colin, Machartie, Pitous, Castang, Capgrand, Valeton, Labadie, Léglise, Busquet, Ducomet.

E. Supplt. 3005. (GG. 2.) (Registre.) — In-4°, 61 feuillets, papier.

**1780-1792.** — Andiran. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lasmoles, Figuès, Gachies, Sarraut, Bertin, Péribère, Courrèges, Rivière, Sénat, Séguin, Labène, Lesparre, Bourrousse, Ducos.

CALIGNAC.

E. Supplt. 3006. (BB. 1.) (Registre.) — In-4°, 207 feuillets, papier, plus des fragments de feuillets rongés par l'humidité.

**1628-1644.** — Jurades. — Allusions à un différend entre la communauté et la dame du Saumont qui refuse de payer sa part des impositions. — En 1629, envoi de délégués à une assemblée des communautés de la recette de Condomois, convoquée à Condom. — Le 18 mai 1629, à la nouvelle que la peste se répand dans le pays, on décide que les portes de Dessus et du Cimetière seront murées et qu'une barrière, sous la garde de deux hommes, sera mise à la porte de la Hont. — Payement de quatre livres 11 sous pour éviter le passage de la compagnie du sieur de Xaintrailles. — Les hôteliers ne doivent pas vendre le pot de vin au-dessus d'un sou 6 deniers. — Le 9 mai 1630, envoi de 4 pionniers

pour la démolition des fortifications de Lavardac. — Délibérations relatives à l'entretien des pauvres, qui sont au nombre de 142. — État de répartition desdits pauvres entre les habitants.

E. Suppl[t]. 3007. BB. 2. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

**1652-1765**. — Acte de jurade par lequel on décide d'emprunter 250 livres et 10 cartaux de blé, qui seront fournis au régiment de Lorraine, logé à Montagnac, pour se rédimer d'une réquisition de mille rations de pain imposée par une ordonnance de M. de Marin du 7 mai 1652. — Accord entre les consuls de Nérac et ceux de Calignac pour fixer la part que ces derniers auront à payer sur une contribution de 50,000 livres que le comte d'Harcourt, en l'année 1652, avait imposée sur Nérac et sur les bastilles de sa dépendance. Les habitants de Calignac payeront 1,310 livres (31 janvier 1657). — Procès-verbal dressé contre Jean Lamotte, soldat, qui avait battu le tambour pendant les vêpres, pour faire danser, et avait dégaîné contre Larrat, consul, qui avait voulu l'empêcher de battre le tambour (1729). — Achat par la communauté à M. Sulpice de Tartanac d'une maison servant de presbytère, pour le prix de 857 livres.

E. Suppl[t]. 3008. BB. 3. (Cahiers.) — In-f°, 332 feuillets, papier.

**1696-1780**. — Jurades. — Les consuls, au nombre de 4, sont nommés par le duc de Bouillon ou ses représentants sur 2 listes de présentation dressées par les consuls sortant et approuvées par la jurade. — Avis de l'imposition de 63 livres pour supplément aux réquisitions de fourrages. — Mention d'un procès à la Cour des Aides de Guienne au sujet de la nobilité contestée du bois d'Anguil, appartenant au seigneur de Malartic. — Nominations de collecteurs. — En 1701, la communauté doit fournir 2 miliciens qui seront conduits à Damazan. — La jurade reconnaît que M. le président Dandiran possède 32 cartérées de biens nobles dans la juridiction. — Elle décide qu'une aliénée sera séquestrée durant ses accès, sous la garde d'un parent, et qu'on lui fournira des meubles. — On donnera à un charpentier indigent et malade 20 sous par semaine tant que durera sa maladie. — En 1706, on fournit 20 miliciens. — Pierre Dandiran, collecteur, rend compte à la jurade de tout ce qu'il a fait pour tenir sous séquestre les fruits saisis des biens de la dame de Monbereau, qui ne payait pas les tailles. — Vérification des dépenses faites par Jean Sentourens, syndic des pauvres, depuis l'année 1714. — En 1722, fourniture de poudre et achat de gibier à l'occasion du passage de la reine à Bordeaux. — On refuse l'indemnité qu'il demande à Douazan, vicaire, qui prétend enseigner et n'a qu'un élève auquel il fait servir la messe. — Réparations aux chemins. — On dénonce des usurpations commises sur les propriétés de la communauté. — Plantation de 69 ormeaux aux alentours du village (1729). — Pour faire respecter le privilége du fermier de la boucherie, on fera saisir les viandes provenant d'animaux tués par d'autres que par lui. — On autorise le curé Giniès, à mettre son nom sur une cloche à fondre. — En 1736, réparations diverses à l'église. — La maison commune menace ruine. — Les gages du régent sont de 50 livres. Damblat, vicaire, remplit cet office mais refuse de donner l'enseignement à tous les enfants. On demandera à l'intendant l'autorisation d'imposer 100 livres afin d'avoir pour ce prix un régent capable. — Réception de Charles Rieumès comme régent, en 1786. Il est remplacé peu après par Dousset fils. — Le tableau que M. le curé a fait faire pour le maître-autel de l'église est agréé par la jurade. — On fera fabriquer un coffre à trois clefs pour la conservation des archives. — Pierre Castéra, curé de Calignac, fait un legs de 1,000 livres en faveur des pauvres de la juridiction. Cette somme est remise en dépôt chez noble Pierre de Canterac, seigneur d'Andiran, président au présidial de Nérac, qui en paye l'intérêt de 50 livres. Ce dépôt est remis aux consuls par Jean de Canterac, après le décès du président, son père.

E. Suppl[t]. 3009. (CC. 1.) (Registre.) — In-4°, 227 feuillets, papier.

**1674**. — Cadastre de Calignac, par noms de propriétaires. — Table. — Articles Samuel Larrat, notaire, — Samuel Barrière, sieur de Filartigue, — Pierre Dupuy, notaire, — Paul de Mazelières, lieutenant général d'Albret, — Daniel Bère, homme d'armes.

E. Suppl^t. 3010. (CC. 2.) (Liasse.) — 28 pièces, papier.

**1726-1772.** — Ordonnances pour la nomination des collecteurs dans les élections d'Agen, de Condom et des Lannes. — Lettres d'assiette des tailles pour Calignac. En 1739, tailles 3,339 l., droit de sceau 14 l., capitation 888 l., sou pour livre 88 l., quartier d'hiver 56 l., logements militaires 13 l., hôpitaux 41 l.. — En 1772, 810 l. de principal. — Pièces imprimées ou à formules imprimées.

E. Suppl^t. 3011. (CC. 3.) (Liasse.) — 33 pièces, papier.

**1741-1791.** — Comptes rendu par les collecteurs. — En 1743, recette 7,220 l. ; dépense 7,117 l.. — La plupart de ces comptes n'ont pas d'articles se rapportant aux dépenses communales. Les payements partiels des impositions, les frais de voyages et de vacations figurent seuls dans les dépenses. — En 1778, recette 8,381 l.; dépense 8,362 l..

E. Suppl^t. 3012. (CC. 4.) (Liasse.) — 15 cahiers, in-folio, et in-4°, papier.

**1701-1789.** — Rôles des tailles de la juridiction. — Le cahier de 1735 définit le taillable de la juridiction de Calignac qui ne peut être divisé par paroisses, attendu que la paroisse de Puy-Fort-Aiguille y rentre seulement en partie et la paroisse de Saint-Jean-de-Gardès de même. La paroisse de Meulan n'y est pas comprise, bien qu'elle soit desservie par le curé de Calignac. Le total de la contenance du taillable est de 3,922 journaux ou cartérées à la perche d'Albret. — En tête de ces rôles, simples listes des contribuables, on trouve quelquefois les noms des consuls. Pour l'année 1757, il existe un rôle particulier des nouveaux convertis habitant la juridiction, qui doivent payer une imposition spéciale de 90 livres. Ils sont au nombre de 21.

E. Suppl^t. 3013. (CC. 5.) (Liasse.) — 19 cahiers, in-4°, papier.

**1738-1749.** — Rôles de la capitation, qui varie de 900 à 1,100 l. Les noms des consuls se trouvent quelquefois en tête des rôles. Indication des payements en marge.

E. Suppl^t. 3014. (CC. 6.) (Liasse.) — 34 cahiers, in-folio et in-4°, papier.

**1750-1790.** — Rôles des tailles, de la capitation et du vingtième.

E. Suppl^t. 3015. (CC. 7.) (Liasse.) — 15 cahiers, in-folio, papier.

**1760-1769.** — Rôles des tailles, de la capitation et du vingtième, simples listes des contribuables avec le chiffre des quotes-parts. La mention des payements est généralement inscrite en marge. — En 1769, la taille est de 3,180 l..

E. Suppl^t. 3016. (CC. 8.) (Liasse.) — 420 pièces, papier.

**1739-1782.** — Quittances, la plupart sur formules imprimées, délivrées par les élus de Condom aux collecteurs pour les payements partiels des impositions diverses.

E. Suppl^t. 3017. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 414 feuillets, papier.

**1675-1729.** — Paroisse de Saint-Étienne de Calignac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Couleau, Larrat, Bacquieux, Rincherot, Bouas, Laurio, Seignourieu, Dediu, Canterac, Lucy, Saintou, Dubédat, Terrade, Gras, Ducasse, Lisse, Jaurisson, Tressos, Planté, Capot. — 22 adjurations en 1685. — Rectification faite sur le registre de l'année 1692, en vertu d'une ordonnance du sénéchal de Nérac de l'année 1785. J.-B. du Broca, écuyer, prouvant la nobilité de sa famille depuis l'année 1573, avait fait une requête pour que le titre de noble fut ajouté aux actes des registres paroissiaux concerdant ses ancêtres, au cas où cette qualification aurait été omise.

E. Suppl^t. 3018. (GG. 2.) (Registre.) — In-4°, 452 pages, papier.

**1730-1759.** — Calignac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Labadie, Sentourens, Cour-

règes, Jounca, Sarraméjan, Mazères, Pouy, Lhourtic, Castex, Corne, Pons, Moubet, Bastens, Lucante, Dubourdiu, Berniès, Cazeaux, Poitevin, Talenton, Pujoulade.

E. Suppl^t. 3019. (GG. 3.) (Registre.) — In-4°, 572 pages, papier.

**1760-1792.** — Calignac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Darqué, de Canterac, Laverny, Monthus, Sauvage, Duprat, Périssé, Lasserre, Berniès, Boué, Bouchet, Canteloup, Denux, Despeiroux, Rivière, Dulaurens, Ducasse.

E. Suppl^t. 3020. (GG. 4.) (Registre.) — In-folio, 109 pages, papier.

**1730-1792.** — Tables annuelles des registres paroissiaux.

ESPIENS.

E. Suppl^t. 3021. (CC. 1.) (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

**1761-1789.** — Livre des charges et décharges de la juridiction d'Espiens, par ordre chronologique.

E. Suppl^t. 3022^e. (CC. 2.) (Liasse.) — 3 pièces et 1 cahier, 25 feuillets, papier.

**1779-1785.** — Arrêt de la Cour des Aides de Guyenne, terminant un procès entre les consuls d'Espiens et Ducos, leur collecteur. Les consuls avaient rayé des comptes de sept années diverses sommes. La Cour, après vérification, condamne la communauté d'Espiens à payer la somme de 617 livres audit Ducos, de plus à lui restituer 1099 livres. — Un autre arrêt condamne les consuls à payer à Ducos 2,048 livres pour les épices et après-dîners.

E. Suppl^t. 3023. (GG. 1.) (Registre.) — In-12, 20 feuillets, papier.

**1626-1632.** — Notre-Dame d'Espiens et Saint-Jean de Tousac. — Baptêmes et sépultures. Familles Milon, Placias, Dufoy, Besse, Fourcade, Sauvage, Ducasse, Labène.

E. Suppl^t. 3024. (GG. 2.) (Registre.) — Composé de cahiers in-4° et in-12, 109 feuillets, papier.

**1646-1742.** — Espiens. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dandrieu, Lignac, Caup, Ducos, Lafitte, Cabiro, Barrère, Casaubon, Lucadou, Lalanne, Tréseguet, Fourtané, Gardin, Coulau, Desbarrats, Larrat, Sorbès, Despeyroux, Sauboua, Rouquette, Lebrère, Laporterie, Duclerc, Nolibé.

E. Suppl^t. 3025. (GG. 3.) (Registre.) — In-12, 126 feuillets, papier.

**1701-1717.** — Espiens. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Pouy, Casaux, Landié, Moulin, de Monville, Dubos, Maracé, Cabiro, Broustaud, Marbail, Tressos, Saint-Pé, Come, Bordin, Bajolle, Dazieux, Laboubée, Saffin, Dubrouilh.

E. Suppl^t. 3026. (GG. 4.) (Registre.) — In-12, 108 feuillets, papier.

**1718-1728.** — Espiens. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Tinaran, Fortouat, Condom, Callandrin, Basquet, Corne, Bonfil, Dufau, Lacase, Figuès, Dubouch, Blandin, Bats, Sourbès.

E. Suppl^t. 3027. (GG. 5.) (Registre.) — In-12, 91 feuillets, papier.

**1729-1736.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Gautié, Goudin, Lalane, Montus, Alespée, Villeneuve, Bonhomme, Laclau, Bouquet, Combebessouse, Birac, Crabemorte, Lamote, Ducournaud, Garas, Bayne.

E. Suppl^t. 3028. (GG. 6.) (Registre.) — In-4°, 71 feuillets, papier.

**1737-1749.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lamonjie, Capot, David, Laclau, Cas-

sagnau, Lasserre, Lafargue, Sauvage, Courtiade, Signouret, Lascoumère, Pujos, Toupié, Poudensan, Monbet, Daron, Monteil, Jourdan.

E. Supplᵗ. 3029. (GG. 7.) (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

**1750-1766.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Ducasse, Douazan, Saint-Genès, Brassemborde, Lafourcade, Imbert, Mazéres, Jocq, Parribère, Derens, Hortaillan, Moulère, Molié, Nadau.

E. Supplᵗ. 3030. (GG. 8.) (Registre.) — In-4°, 83 feuillets, papier.

**1767-1779**, — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Périssé, Tarnac, Luçon, Tourrette, Petit, Désaloms, Sabaté, Destillon, Delprat, Rousières, Labat, Bordes, Salavoine, Planté, Busquet, Desmons, Augé, Tastas, Rivière.

E. Supplᵗ. 3031. (GG. 9.) (Registre.) — In-4°, 88 feuillets, papier.

**1780-1792.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dugros, Larqué, Bense, Benquet, Dugarsin, Dugoujon, Imbert, Girennes, Lussagnet, Caillau, Pilet, Lagnau, Mondin, Lagleise, Belot, Dedubent, Talenton, Demay, Déjean.

FRÉCHOU.

E. Supplᵗ. 3032. (CC. 1.) (Cahiers.) — In-folio, 5 feuillets, papier.

**1776-1784.** — Comptes du collecteur. En 1776, recettes, 7,538 livres 6 sous ; dépenses, 7,231 livres 12 sous. — En 1784, recettes, 8,841 livres 2 sous; dépenses, 8,389 livres 5 sous. Dépenses municipales, y compris les droits du collecteur, 423 livres. Les deux consuls reçoivent chacun 10 livres d'honoraires.

E. Supplᵗ. 3033. (GG. 1.) (Registre.) — In-4°, 61 feuillets, papier.

**1645-1670.** — Paroisse de Saint-Christophe de Fréchou. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bachère, Poitevin, Laverny, de Sorbès, Dupin, Lapeyrusse, Soubiran, Lebrère, Latour, Guérin, Cailliau, Dugoua, Labarthe, Bergès, Gardère. — En 1645 et 1647, mission des PP. Capucins, F. Martial et F. Julien et abjurations : de Bertrande de Béros, témoin Sereine de Bajamont, comtesse de Laugnac ; — d'Isabeau du Pin.

E. Supplᵗ. 3034. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-folio et in-12, 57 feuillets, papier.

**1673-1699.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Sarnac, Capdepon, Pérès, Lalague, Clavé, Dubouix, Pourqué, Ducoumet, Lignac, Escalas, Andribet, Dupouy, Lebrère, Duprat, Capot, Durin, Comet, Dubuch.

E. Supplᵗ. 3035. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 192 feuillets, papier.

**1700-1736.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Ducournau, Batx, Coubet, Detieux, Dupourqué, Lafontan, Nolibé, Costes, Lannelongue, Lassoujade, Barrère, Dauba, Sampé, Corne, Birelechie. — Quelques mandements des évêques de Condom, en placards, servent de couvertures aux registres.

E. Supplᵗ. 3036. (GG. 4.) (Cahiers.) — In-4°, 137 feuillets, papier.

**1737-1759.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Escalup, Dauba, Saubusse, Duran, Chaubin, Castera, Clavé, Sibrac, Boubée, Labrunie, Figuès, Landié, Caumont, Cazes, Mandedieu, Dulon, Périssé, Sentels.

E. Suppl[t]. 3037. (GG. 5.) (Cahiers.) — In-4°, 242 feuillets, papier.

**1760-1792.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Duperron, Pernon, Cazaubon, Tibaut, Meillan, Lesparre, Lamote, Labat, Talon, Marassé, Barbe, Latour, Mondarran, Pimpeterre, Betous, Coulin, Andrieu, Gas, Sauvage, Pitouche, Deyrens.

MONCAUT.

E. Suppl[t]. 3038. (CC. 1.) (Registre.) — In-folio, 212 feuillets, papier.

**1779.** — Cadastre de la juridiction. — Tables des noms des propriétaires. — Chapitres : des lieux saints ; — des communaux ; — des chemins publics ; — des biens nobles ; — des biens ruraux. L'arpentement est fait d'après la mesure du Bruilhois, la carterée valant 512 escats ou 8 cartonnats ; le cartonnat, 8 picotins ou 64 escats ; l'escat, 18 pans ; le pan, 8 pouces 6 lignes du pied de roi.

E. Suppl[t]. 3039. (GG. 1.) (Registre.) — In-4°, 331 feuillets, papier.

**1688-1763.** — Paroisses de Saint-Pardoux de Moncaut et de Saint-Étienne de Fontarède, son annexe. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Laboubée, Lafore, Sonis, Dudevant, Olivier, Lamolère, Dhérens, Lussagnet, Monthus, Rouquette. — Mariages : Jean de Jean, sieur de Pradin et Marie-Jeanne de Cours ; — Gérard-Joseph du Cossia, sieur Despeyroux, capitaine, et Françoise Marguerite de Sarrau. — Jean Chaubard de Saint-Amans et Anne de Larruë. — Baptêmes : Joseph de Secondat, fils de Jean, seigneur de Roques (1704) ; — Blaise du Garsin, parrain Blaise de Lorière, seigneur de Moncaut ; — Pierre de Lorière, fils de Claude ; — Marie de Lorière, fille de Louis. — Décès de Philippe Dugoujon, à l'âge de 102 ans ou environ.

E. Suppl[t]. 3040. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4°, 136 feuillets, papier.

**1774-1791.** — Moncaut. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Labarthe, Lisse, Brun, Capuron, Delias, Lhérisson, Dumas, Labadie, Ducos, Capot, Drapier, Rivière, Barrère, Dion, Castaing, Buston.

E. Suppl[t]. 3041. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-4°, 108 feuillets, papier.

**1741-1770.** — Fontarède. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Argorin, Fort, Sauturon, Lasserre, Isastre, Ducasse, Dulaurent, Castan, Marassé, Sentou, Dupuy, Figeac, Labbène, Bax, Andiran.

E. Suppl[t]. 3042. (GG. 4.) (Cahiers.) — In-4°, 65 feuillets, papier.

**1770-1789.** — Fontarède. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Demeste, Trouillès, Lagleise, Terrade, Lebrère, Bernède, Lussagnet, Toutan, Paujade, Castets, Caillau, Couë.

MONTAGNAC.

E. Suppl[t]. 3043*. (AA. 1.) (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1278-1365.** — Extrait de la coutume octroyée aux habitants de Montagnac par Gaston et Vézian de Blaziert, chevaliers, seigneurs de Montagnac. Ces extraits faits en forme authentique en 1771 sont relatifs à l'institution d'un bailli et à la transmission des biens. — Serment de protection à l'égard des consuls et des habitants de Montagnac, prêté par Arnaud de Noaillan, au nom d'Alamane et Jeanne de Cazanove, filles mineures de feu Othon de Cazanove, et serment réciproque de fidélité prêté par les consuls de Montagnac audit Arnaud de Noaillan. 1316. — Mêmes serments réciproques échangés entre les consuls et les habitants de Montagnac, d'une part, et Jean de Lomagne, le nouveau seigneur de Montagnac, d'autre part.

E. Suppl[t]. 3044*. (AA. 2.) (Pièce.) — Papier.

**1645.** — Transaction passée entre Jean François

Dupuy, seigneur baron de Montagnac, au sujet des droits du seigneur. Il est convenu que ledit seigneur ne percevra pour les emplacement des maisons de la ville que 128 oisons par an et 24 chapons pour l'enclos de Lamothe Saint-Loup. Lods et ventes, une moitié d'oison pour chaque place de maison vendue, etc. Cet accord est passé à la suite d'une contestation entre le seigneur de Montagnac, et Sériges au sujet de droits sur des maisons démolies par ce dernier. Le syndic de la commune était intervenu dans ce procès.

E. Suppl[t]. 3045. (BB. 1.) (Registre.) — In-folio, dérelié, 270 feuillets, papier.

**1598-1631.** — Jurades. — Élections consulaires. Les consuls sont au nombre de 4, choisis par le seigneur sur deux listes de présentation dressées par la jurade. La jurade ne tient par année qu'un petit nombre de séances, dans la plupart desquelles on traite de sujets se rapportant aux impositions. Le procureur d'office du seigneur assiste aux délibérations. — Communication d'un arrêt du Parlement de Toulouse aux termes duquel l'évêque de Condom et les autres bénéficiers percevant la dîme à Montagnac doivent donner pour l'entretien des pauvres la sixième partie de ces revenus. — Les officiers de justice ayant émis la prétention de tenir leurs audiences à la maison commune, on déclare que cette maison est une propriété de la ville et non du seigneur et qu'elle sera fermée. — Un consul suivra chaque jour l'arpenteur chargé de faire le cadastre de la juridiction (1600). — Refonte d'une cloche. — Bans des vendanges. — Simard, procureur, est autorisé à ouvrir une fenêtre dans les murs d'enceinte si le seigneur ne s'y oppose pas et à la condition qu'il la murera à la première sommation en cas de guerre ou de peste. — Procès verbal de visite des rues et ruelles (*carrerots*) qui sont propriétés publiques. — Réparations aux puits de la ville, à la fontaine de La Loubin, à une guérite. — Les gages du régent sont de 25 écus. — A propos d'impositions spéciales, on fait remarquer que la juridiction de Montagnac n'a jamais été associée à la vicomté de Bruilhois pour les impositions mais à la sénéchaussée d'Armagnac. — Démarche de la jurade auprès de la dame de Montagnac pour obtenir réparation d'une offense faite par un hôtelier à un consul. — Jean Fortin, natif de Normandie, est nommé régent. — On décide d'acheter une horloge à Antoine Busquet, de Clairac, et de l'installer au clocher. — La coutume à Montagnac est que lorsque un porc est trouvé errant dans les vignes au temps de la vendange, il peut être tué et ses quartiers répartis entre le seigneur, les consuls, le propriétaire du porc et celui qui a tué l'animal. — On représente au juge que, d'après la transaction passée entre le seigneur et les habitants, il ne peut juger au civil et au criminel sans prendre pour assesseur un consul ou un jurat (1612). — Martin, fermier des revenus de l'ancien domaine, ayant assigné la communauté à Mauvezin pour la déclaration des vacants et biens nobles, on juge inutile de répondre à l'assignation, attendu qu'il n'y a dans la juridiction ni vacants ni biens nobles, à l'exception de ceux que possède le seigneur. — En février 1614, on organise la garde dans la ville et dans le château. — En 1615, il est question de réparer les fortifications. On achète 25 livres de poudre et autant de plomb. — Dans une assemblée générale, tenue le 16 septembre 1615, les habitants des deux religions, en raison des menaces de guerre, jurent « de demeurer en bonne union, « amytyé et concorde les ungs avec les autres sans « exception ». Le même jour un serment réciproque de fidélité et de protection est échangé entre les habitants et le seigneur, noble Jean Dupuy, seigneur de Montagnac, Longuethil, Belbèze et autres places. — A la demande du seigneur, 6 soldats et 6 gens d'armes, formant la garde du château, seront entretenus aux frais des habitants. — Dans le procès-verbal de remise des archives, en 1617, on cite les diverses transactions passées entre les habitants et les seigneurs de Montagnac : Françoise de Lomagne en 1525; Bertrand de Lard, en 1610. — Lettre du seigneur aux consuls pour les aviser qu'il a pourvu Lasserre, du Saumont, de l'office de juge. — Réparations au clocher, aux murailles. — De tout temps, les surnommés *Besandans*, *Gésittes* ou *Cappots* ont demeuré sous un seul toit au lieu dit Barès. Comme ils bâtissaient une autre maison, les consuls en avertissent la jurade qui décide de s'y opposer. Ils doivent demeurer en un seul endroit à cause de leur maladie qu'ils pourraient communiquer (7 novembre 1619). — On dresse un rôle des habitants assez riches pour acheter des armes et des munitions. La juridiction envoie, par ordre, 50 pionniers à Nérac (28 juillet 1621). — Démarches pour éviter les loge-

ments militaires. — Sommation faite par Olympe Dufaur, dame de Montagnac, aux consuls de cette communauté d'avoir à faire exécuter un arpentement qui faciliterait le recouvrement de ses rentes (18 avril 1623). — Contestation avec l'évêque de Condom sur le mode de payement des dîmes. — Procès aux fins de faire payer par les débiteurs une somme de 1,000 livres que Françoise de Lomagne, dame dudit lieu, avait léguée aux pauvres de Montagnac, Fieux et Calignac et pour la pension d'un écolier. — Contribution : à l'entretien de la garnison de Nérac ; — au dégât de Montauban, où l'on doit envoyer 4 pionniers. — Le Roi ayant donné en blanc des lettres d'autorisation de foires et de marchés, on décide que les marchés se tiendront le jeudi et les foires le 20 juin et le 2 septembre. — Récolement des archives et état des gages des employés de la ville. — En vertu d'une ordonnance du prince de Condé, on procède à la démolition du temple (août 1628). — (Les deux premiers feuillets du registre manquent).

E. Suppl$^{t}$. 3046. (BB. 2.) (Registre.) — In-folio, 320 feuillets, papier.

**1632-1680.** — Jurades. — Reddition annuelle des comptes, en forme très sommaire. — Remise des archives et des poids de la ville à la suite des élections. — On décide de refondre les cloches de la ville et l'on achète un quintal de métal pour leur donner un plus fort volume. Les rôles dressés pour le payement de cette opération ne comprendront que les habitants catholiques. — Contribution à l'entretien de la garnison de Lectoure. — Mentions : de deux visites des chemins faites par les consuls en exécution d'une ordonnance du sieur de Lafont, commissaire subdélégué des chemins ; — de poursuites exercées par le seigneur contre des habitants qu'il accuse d'avoir démoli leurs maisons pour se soustraire au payement des redevances. — État des biens nobles que possède le seigneur (1634). — On décide, en 1640, que l'arpentement sera refait. — En 1642, le procès entre le seigneur et les habitants qui avaient démoli leurs maisons continue ; les consuls prennent parti pour ceux-ci, attendu que les maisons avaient été démolies en vertu de décisions de la jurade — Réparations diverses à des chemins barrés par des éboulements de rochers ou coupés de fondrières. — Transcription d'un procès-verbal de prestation de serment réciproque des habitants et du seigneur, qui était pour lors Jean Dupuy, de l'année 1612. — Rachat d'un office de contrôleur pour la somme de 270 livres. — En mars 1650, la communauté traite au sujet d'une réquisition de 2,448 pains faite au profit de la garnison de Layrac. On préfère contribuer en argent. L'évaluation est de 4 sous par pain. On emprunte 800 livres sur les 979 nécessaires afin de se libérer pour deux mois. — En mai, logement de gardes du duc d'Épernon. — En juin, arrivent cinq compagnies du régiment de Guienne. — En 1651, un acte de jurade rédigé à l'avance, dans lequel on décidait de s'unir aux communautés de Sérignac et de Montesquieu dans une instance contre les fermiers de la traite foraine, est biffé et porte en marge : « N'a pas été approuvé par le corps de ville ». — En juin, passage d'une compagnie de chevau-légers du régiment d'Enghien. — Par ordonnance du 3 septembre 1651, le prince de Condé réquisitionne cent manœuvres pour reconstruire le château de Lusignan. — Pour se préserver des pillards on fait boucher toutes les brèches des murailles. — Le sieur de Fitte est député à l'armée du Roi pour demander au comte d'Harcourt une sauvegarde pour le château (21 mars 1652). — Pontac, intendant, accorde le délogement de la compagnie de Lusignan, à condition que la communauté paye la moitié des tailles qu'elle doit. Pour effectuer ce payement à Condom, les routes n'étant pas sûres, on accorde au trésorier une escorte de deux ou trois des principaux habitants (18 octobre 1652). — Dans une jurade du 16 janvier 1653, on se plaint des logements militaires et on constate que « la plus » plus grande partie des consuls du présent lieu » sont morts, les autres se sont réfugiés dans la ville » d'Agen ». — Les gens de guerre à loger se succèdent : compagnie du régiment de Saint-Simon ; compagnie de Boisse, qui ravagent la campagne. On craint que la peste ne soit apportée par les gens venant de la région de Nérac (janvier à avril 1653). — En 1654, le consul Sérigé est emprisonné à Bordeaux pendant trois semaines parce que la communauté n'a pas payé les tailles, Il n'obtient sa libération qu'en faisant un emprunt que la jurade ratifie. En mai 1655, on impose 2,400 livres pour payer les tailles et obtenir par ce moyen le délogement de la brigade de Lafontaine. — On fait traiter deux enfants de la teigne à raison de 12 livres 10 sous pour chacun. — En 1657, on constate qu'un grand nombre

de terres devenues incultes figurent comme non valeurs dans les rôles des tailles. — En 1659 on est en retard de cinq années pour le payement des tailles. Des cavaliers sont envoyés à Montagnac pour exercer contrainte. — En avril 1660, 8 pionniers sont réquisitionnés pour la démolition de Clairac. — En 1662, contestation de la jurade avec deux consuls qui voulaient refuser leurs charges. On ne trouve ni consul ni collecteur pour lever les impositions. — Démarche auprès des élus de Condom pour obtenir la vérification des biens en friche. — En 1665, on constate que 120 carterées 6 cartonnats sont abandonnés et sans propriétaires. — Redditions de comptes en retard de 12 ou 15 ans. — On se saisit de Cavat, soldat, qui commettait des exactions et la jurade décide qu'il serait mené à Condom pour être jugé. — Déclaration et dénombrement des petites propriétés qui appartiennent à la communauté (1667). — On décide que l'on priera les trois co-seigneurs qui ont succédé à François Dupuy de prêter le serment ordinaire à la communauté avant d'en recevoir le serment de fidélité. La jurade, à cette occasion, dénombre les privilèges des habitants parmi lesquels figurent des droits de port d'armes et de chasse (18 décembre 1667). — M. de Berbières, co-seigneur, ayant voulu expulser le métayer d'un de ses tenanciers par une ingérence arbitraire, la jurade prend fait et cause pour ce dernier. Les consuls, assistés de trois jurats, iront faire des remontrances à M. de Berbières, et, s'il n'en tient pas compte, on en référera à l'intendant ou au gouverneur (23 septembre 1668). — La contenance des propriétés des co-seigneurs est pour M. de Berbières, 121 carterées et, pour M. de Grateux, 138 carterées. — On décide d'engager des instances contre Berbières : à Bordeaux, en raison d'excès et de violences commis contre des habitants ; à Condom, pour combattre sa prétention à la nobilité de certains biens. — Berbières s'attribue sans titres le droit de mayade. La jurade proclame que tout le monde a le droit de vendre du vin quand et comme il lui plait et prendre fait et cause pour ceux qui seraient inquiétés à ce sujet. — Réception du sieur Delacomée comme régent aux gages de 75 livres ; les parents des enfants lui payeront par mois 5 sous pour les leçons de lecture, 15 pour les leçons d'arithmétique et 20 pour celles de latin. — Plaintes à l'intendant au sujet des exactions et vexations commises par des troupes de passage qui avaient obligé partie des habitants à abandonner leurs maisons (1676). — Protestation contre un syndic révoqué qui intrigue à Condom pour faire modifier le pied de la taille au détriment de la communauté.

E. Supplt. 3047. (BB. 3.) (Cahiers.) — In-folio et in-4°, 245 feuillets, papier.

**1675-1734.** Jurades. — Nombreuses délibérations sur les questions d'impositions : nomination de collecteurs, vérification et répartition de la capitation, du dixième, clôtures de comptes. — Nombreux voyages à Bordeaux et à Condom pour traiter d'affaires. — La communauté est taxée à quatre miliciens, qu'elle a peine à trouver et à équiper. — Lanne, prêtre, présenté à la jurade par le curé de Montagnac, est agréé pour régent. — Révocation d'un syndic qui avait raturé un acte de jurade sans y être autorisé. — Tichanné, qui se recommande comme enfant de la ville, obtient la régence, qu'on enlève à Lobis. Ce dernier, qui avait exercé cinq ans, obtient de la jurade un certificat de capacité et de bonne conduite. — On nomme aussi une régente, qui recevra 30 livres sur les 150 livres allouées au régent. — Le 12 juin 1713, la grêle ravage la juridiction. — En 1727, mention de Jacques Armand Dauray, marquis de Gavaudun, comme seigneur de Montagnac. — Réparations à l'horloge, au presbytère. — État de pièces des archives communiquées au sieur Lespinasse pour les affaires de la ville, d'après l'ordre de l'intendant. Certificat de réintégration. Parmi ces pièces figurent les coutumes de Montagnac, du 13 mars 1278. — (Sur de nombreux feuillets du cahier de l'année 1633 est apposé le cachet de la communauté, formé de deux M aux jambages opposés dans lesquels est inscrit un O. — Il y a de nombreuses lacunes entre les petits cahiers composant cet article.)

E. Supplt. 3048. (BB. 4.) (Liasse.) — Cahiers, in-folio et in-4°, 278 feuillets, papier.

**1736-1775.** — Jurades. — Grand orage de grêle dans la nuit du 16 août 1736 « qui a emporté et ravagé toutes nos vignes et arbres, toits des maisons ». — Tableau des collecteurs. — Protesta-

tion contre le fermier des dîmes de l'évêque de Condom qui prétend percevoir sur les vergers et jardins des dîmes dont les habitants sont exempts. — Payement de 40 livres à Lasserre, procureur ès-cours de Nérac, pour avoir classé les archives et « expliqué » les coutumes. — Réparations à l'église dont la charpente menace ruine. — Requête de Marie de Caumont de Bourzolles, dame d'une partie de la terre de Montagnac, à l'évêque de Condom pour obtenir de lui, moyennant une aumône à l'église, la cession de l'ancien cimetière des réformés au lieu dit La Barbacane. L'évêque en ayant référé à la jurade, celle-ci déclare que la communauté cède toute prétention sur ce terrain et supplie Monseigneur d'agréer la requête de M^lle^ de Caumont (1741). — Le livre des charges et décharges étant mal tenu, on commence un nouveau registre dont la rédaction est confiée à une autre personne. — Destitution d'un régent qui n'avait pas fréquenté les sacrements depuis quatre ou cinq ans et qui n'enseignait pas le catéchisme. — L'église de Saint-Loup, qui menace ruine, sera réparée par M. de Saint-Loup qui aura le droit d'ouvrir dans cette église une nouvelle porte. — Suite du procès contre les co-seigneurs qui prétendent posséder leurs biens noblement (1744 à 1753). — Le 16 mai 1745, grand orage de grêle, qui dure deux heures. — Destitution d'un régent pour violences et excès. — Création d'un messager qui, deux fois par semaine, se rendra au passage des courriers de Port-Sainte-Marie du mardi et du vendredi. — La chapellenie de Saint-Pierre a pour patron M. de Saint-Lary. On le prie de la pourvoir d'un desservant qui a pour mission de dire la messe du matin. — Copies : de brevet de maître chirurgien accordé à Jacques Duffaut ; — de congé d'un milicien. — M. de Lascaban, subdélégué de Layrac, consulte la jurade pour savoir si l'établissement projeté de quatre foires à Sainte-Colombe ne serait pas préjudiciable à la communauté de Montagnac. On lui répond que, tout au contraire, cette création serait avantageuse pour tous (1767). — A la nouvelle des démarches que font les habitants de Nérac pour qu'on établisse une route directe entre leur ville et celle d'Agen, la jurade, adhérant à leur requête, exprime le vœu que cette route passe par Montagnac (1769). — « Etat convenu « en communauté de la ville de Montaignac de ceux « qui doivent passer au premier rang de la charge « consulaire, année par année, comme suit, scavoir « à commencer l'an 1770 » jusques à l'année 1780. — Inventaire des titres de la chapellenie de Saint-Pierre remis aux archives de la communauté.

E. Suppl^t^. 3049. (BB. 5.) (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 58 pièces, papier.

**1553-1758.** — Copies d'actes de jurade et pièces relatives à l'admisistration communale. — Arrêt du Parlement de Toulouse sur l'exécution des édits relatifs à l'organisation de la justice et sur les attributions des consuls en fait de police (1553). — La jurade décide de réprimer énergiquement la maraude qui se fait dans les bois et dans les vignes (1697). — États de ceux qui ont fait la levée des tailles. — Requête à l'intendant de Nicolas Lambelinot, fermier des domaines, contre les consuls de Montagnac qui s'abstiennent, au mépris des règlements, de faire contrôler les actes de jurade (1743). — Mention d'un orage de grêle dans la nuit du 17 juillet 1749. — État des consuls qui ont été en charge de 1653 à 1729 et des trésoriers collecteurs de 1656 à 1726. — Des expéditeurs d'eau-de-vie ayant été poursuivis pour l'acquittement des droits de foraine, les consuls adresseront une requête à l'intendant pour lui faire connaître que les habitants de Montagnac sont exempts de ces droits.

E. Suppl^t^. 3050. (CC. 1.) (Registre.) — In-4°, 524 feuillets, papier.

**XVII^e^ siècle.** — Arpentement de la juridiction de Montagnac par paroisses et quartiers. — Tables. — Articles des capitaines Pierre Arbin, François Pounon, Joseph Rance, Jean Dublancq, Jean Castang, Jean Cusso. — Hoirs Gachion Dupuy. — Biens roturiers du seigneur.

E. Suppl^t^. 3051. (CC. 2.) (Registre.) — In-folio, 355 feuillets, papier.

**1627.** — Arpentement de la juridiction de Montagnac. — Articles : Bernard Dazieu, maître armurier ; — Bernard Dangles, notaire ; — Étienne Costan, notaire. — Pierre Dusorbé, maître pâtissier ; — Pierre Sarazin, armurier, de Laplume ; — Ramond Bachère, notaire ; — l'hôpital. — Tables.

E. Supplt. 3052. (CC. 3.) (Registre.) — In-folio, 518 feuillets, papier.

**1640.** — Arpentement exécuté à la mesure du Bruilhois. — Articles : M. de Lascombes, seigneur de Casaux et de Lascombes, fils et héritier de noble Jean Delart, seigneur de Lamothe-Calignac ; — Étienne Rouzières, juge et magistrat ; — Jeanne Arbin, fille de feu Pierre, capitaine ; — noble Jean-François Dupuy, seigneur de Montagnac ; — Pierre Sarrasin, maître fourbisseur. — Tables.

E. Supplt. 3053. (CC. 4.) (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

**1644.** — Arpentement de la ville. État des maisons dressé à la requête de Jean-François Dupuy, seigneur et baron de Montagnac, maître de camp d'un régiment d'infanterie.

E. Supplt. 3054. (CC. 5.) (Registre.) — In-folio, 348 feuillets, papier.

**1645.** — Arpentement par quartiers. — Articles : Jean Dutour, capitaine ; — Bertrande Pandellé, veuve de Pierre Lescalle ; — Jean Castaing, capitaine ; — Bernard Liber, notaire ; — Jean Fitta, notaire ; — Isaac Péréris, ministre ; — Étienne Coustan, notaire ; — Antoine Capdeville, notaire ; — Jacobin Loupgratte, notaire ; — Jean Besse, notaire ; — Jacques de Peich, sieur de Bouynet ; — Étienne de Rey, seigneur de Farat. — Pierre Labadie, homme d'armes. — Tables.

E. Supplt. 3055. (CC. 6.) (Registre.) — In-4°, 335 feuillets, papier.

**1666.** — Livre terrier de la juridiction d'après un arpentement duquel il résulte que le territoire de Montagnac est de 2,286 carterées. — A la fin du registre, état des biens que les habitants possèdent dans les juridictions voisines.

E. Supplt. 3056. (CC. 7.) (Liasse.) — 255 feuillets, in-folio, papier.

**XVIIe siècle.** — Fragments d'un registre d'arpentement dérelié.

E. Supplt. 3057. (CC. 8.) (Liasse.) — 6 cahiers, in-folio et in-4°, papier.

**1672-1698.** — Rôles des tailles. Simples listes des contribuables avec un chiffre en regard du nom. Ces rôles se terminent par des états des non valeurs. — En 1672, le total des impositions est de 5,015 livres et le rôle est suivi de quelques notes de comptabilité. — En 1674, total 6,116 livres. — En 1676, total 3,751 livres. M. de Berbières est seigneur de Montagnac. — En 1679, total 2,851 livres.

E. Supplt. 3058. (CC. 9.) (Liasse.) — 5 cahiers, in-folio et in-4°, papier.

**1701-1705.** — Rôles des tailles. — En 1701, total 4,376 livres. — En 1704, total 5,943 livres ce qui donne une quotité de 50 sous 3 deniers par carterée.

E. Supplt. 3059. (CC. 10.) (Liasse.) — 14 cahiers, in-folio et in-4°, papier.

**1701-1785.** — Rôles de la capitation dont le total varie de 715 livres en 1701 à 1,593 livres en 1785. — En 1701 la contribution personnelle varie de 60 livres à payer par M. de Saint-Loup, seigneur et maire, à 1 livre. — En 1785, la cotisation varie de 1 à 36 livres.

E. Supplt. 3060. (CC. 11.) (Registre.) — In-folio, 309 feuillets, papier.

**1667-1690.** — Charges et décharges. Liste des propriétaires, dont les noms sont suivis de tout ou partie d'une page blanche destinée à inscrire les mutations. — Articles de M. de Berbières, seigneur de Montagnac, — de M. Lefranc, ministre.

E. Supplt. 3061. (CC. 12.) (Registre.) — In-4°, 520 feuillets, papier.

**1710-1741.** — Charges et décharges. — Articles de M. le marquis de Gavaudun, seigneur de Monta-

gnac, — de M. de Caseneuve, seigneur de Caseneuve.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3062. (CC. 13.) (Registre.) — In-folio, 276 feuillets, papier.

**1741-1791.** — Charges et décharges. — Articles : de Bonrepos de Bourzolles ; — de Secondat, qualifié, en 1752, de seigneur et baron de Montagnac : — du marquis de Gavaudun, qui possède, en 1741, 26 carterées de biens nobles et 131 de biens roturiers ; à la suite de la mention des biens nobles se trouve la note : « M. de Secondat en est chargé » ; — M. de Cazeneuve, rural 7 carterées ; noble 20 carterées, avec la mention : M. de Secondat en est chargé ; — M. de Rozières, écuyer et mousquetaire du Roi.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3063. (CC. 14.) (Liasse.) — 110 pièces, papier, dont 3 imprimés.

**1627-1705.** — Commission de M. de Gourgues pour la vérification des deniers d'octroi et déclaration des consuls de Montagnac d'après laquelle ils ne jouissent d'aucun denier de cette nature. — Copie de l'arpentement des biens du seigneur exécuté en 1629. — Arrêt du Conseil d'État déchargeant de toutes tailles pendant trois années les habitants des communautés de Montesquieu, Sainte-Colombe et Montagnac, en raison de la grêle qui, au mois de juillet 1634, avait emporté tous les fruits. — État détaillé des vacants et terres incultes dressé en 1662, attendu que « la guerre et la maladie contagieuse » auroint causé une telle dessollation dans la ville » et juridiction de Montagnac qu'elle en est encore » de présent presque toute en friche, les terres » restant sans culture et les maisons dépéries et » ruinées faute d'habitans ». — Copie d'une délibération de la jurade décidant que toutes les propriétés du seigneur seront comprises dans l'arpentement (1668). — Extraits de cadastres. — Rôles des non valeurs. — Arrêt de la Cour des aides de Guienne, de l'année 1683, ordonnant aux consuls de Montagnac de procéder à la reddition des comptes depuis l'année 1652. — Mande des impositions. — Quittances pour des payements partiels de la taille et de la capitation.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3064. (CC. 15.) (Liasse.) — 87 pièces, papier.

**1700-1776.** — Quittances pour des payements partiels de la taille et de la capitation. — Mandes pour la taille et l'ustensile. — Rôles de la capitation ; de ceux qui sont exempts de la collecte et de ceux qui y sont sujets. — Extraits de cadastres. — Correspondance relative à l'exemption de la traite foraine dont les habitants de Montagnac prétendent jouir (1753).

E. Suppl<sup>t</sup>. 3065. (CC. 16.) (Liasse.) — 66 pièces, dont 3 cahiers, papier.

**1628-1768.** — Comptes de la commune. — État détaillé des dettes contractées par la communauté de l'année 1628 à l'année 1655. — Pièces justificatives. — Quittances. — Compte de l'année 1646. Les recettes sont de 7,777 livres et les dépenses de 8,119 livres. Il y a de nombreux articles relatifs aux frais de voyage faits à Bordeaux, Agen, Condom, Montréal pour traiter de questions de tailles, de délogements de garnisons, de procès et de transactions. — 1658. Le trésorier constate qu'il a été obligé de saisir du vin chez des propriétaires qui ne payaient pas leurs impositions. Pour tirer parti de ce vin, estimé 7 livres la pièce, il en avait fait de l'eau-de-vie, mais, le vin étant fraudé, le déficit fut considérable ; les 154 barriques saisies avaient donné seulement, tous frais payés, pour 189 francs d'eau-de-vie. Comme la saisie avait eu lieu sur l'ordre du receveur, le trésorier demande à n'être pas responsable de la différence. — Ordonnance de Claude Pellot, intendant, relative à la liquidation des dettes de la communauté. Cette ordonnance, datée de l'année 1666, se lie à une longue formule imprimée.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3066. (CC. 17.) (Liasse.) — 155 pièces, papier.

**1679-1787.** — Comptes de la commune. — Requête du comptable aux élus pour obtenir la nomination de vérificateurs des comptes. — Pièces relatives à une imposition de 50 livres pour payer un prédicateur de carême. — En 1699, les recettes sont de 4,298 livres, les dépenses de 4,209 livres. — Compte de 1700 ; recettes 4,065 livres ; dépenses 4,029 li.

vres. — Pièces justificatives. — État de ce qui a été fourni pour des réparations à la maison de ville en 1701. — En 1702, les impositions sont réparties à raison de 39 sous 4 deniers par carterée. — En 1769, les tailles sont de 7,533 livres; le vingtième, de 2,115 livres; la capitation, de 1,417 livres. — En 1787, tailles 8,160 livres; vingtième, 2,651 livres; capitation, 1,585 livres; pour le rôle de l'imposition du procès que la communauté soutient contre le seigneur, 334 livres. Total, 12,731 livres.

E. Supplt. 3067*. (DD. 1.) (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1316-1486.** — Cession de deux emplacements faite aux consuls de Montagnac par Guillaume de Montagnac, chevalier, bailli de Montagnac, agissant au nom du seigneur, A. de Casenove. — Acte de vente d'une pièce de terre appelée à La Boulède, consentie en faveur des consuls de Montagnac par P. de Bolin et Bone de Vopre, sa femme (1358). — Bail à fief d'une maison et d'une place, moyennant une rente annuelle de 2 sous bordelais, consenti en faveur des consuls de Montagnac par Gilles de Lomagne, seigneur de Montagnac.

E. Supplt. 3068. (DD. 2.) (Liasse.) — 18 pièces, papier, dont 2 imprimées.

**1619-1779.** — Ordonnance de Jean de La Comme, maître des chemins, ponts et passages au comté et sénéchaussée d'Armagnac, prescrivant aux consuls de visiter et de réparer les chemins de leur juridiction. Placard imprimé, de l'année 1619, au bas duquel est une ordonnance manuscrite du même, de l'année 1626, pour faire rétablir les chemins en l'état voulu dans le délai d'un mois. — Ordonnance de Dufaur, maître des chemins, prescrivant aux consuls une visite annuelle des chemins (1673). — Ordonnance de l'intendant La Bourdonnaie prescrivant aux maires et consuls de mettre des poteaux indicateurs aux carrefours (1703). — Copie de jurade, dans laquelle on décide qu'on demandera à l'intendant l'autorisation d'imposer 50 livres qui seraient appliquées à la réparation de la fontaine et du lavoir de Laloubin. — État des biens de la juridiction en 1758. — Rôles des corvées sur la route de Lavardac à Port-Sainte-Marie, en 1769 et 1779.

E. Supplt. 3069. (EE. 1.) (Liasse.) — 18 pièces, papier, dont 8 placards imprimés.

**1658-1775.** — Ordonnance de Hotman, intendant, licenciant toutes les brigades logées dans les villes des élections de Bordeaux, des Lannes, de Condom, de Cognac, pour assurer le recouvrement des impositions (1658). — Ordonnances des intendants et gouverneurs : pour la levée des miliciens, trois à Montagnac ; — concernant les milices bourgeoises ; — les exemptions de la milice. — Ordonnances du Roi relatives aux miliciens : amnistie aux déserteurs ; — emploi des miliciens comme ouvriers ; — revues des milices.

E. Supplt. 3070. (FF. 1.) (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 99 pièces, papier, dont 2 imprimées.

**1571-1761.** — Procès de la communauté. — Avis d'un conseil, de Toulouse, sur l'obligation du seigneur de payer les tailles pour les biens qu'il a acquis par achat ou droit de prélation et ce nonobstant toute prescription (1571). — Ordonnance de Louis d'Astarac, sénéchal d'Armagnac, dans un procès entre François de Bourzolles, baron de Montagnac, Charles de Frère, seigneur de Gratenx, Melchior de Grenier, écuyer, seigneur de Saint-Loup, d'une part, et les consuls de Montagnac d'autre part. Ces derniers devront faire l'arpentement des biens ruraux (1665). — Reprise, en l'année 1669, du procès de la communauté contre le seigneur au sujet de la prétention de celui-ci de posséder des biens nobles. — Ordonnance de Pellot, intendant, renvoyant le jugement de cette affaire à la Cour des aides de Guienne. — Dans un factum pour les consuls (imprimé de 4 pages) il est dit qu'une des pièces produites par les parties adverses est un hommage rendu en 1540 au sénéchal d'Armagnac par Jean de Montpezat. — Copie d'une jurade de l'année 1669 portant acceptation d'une proposition d'arbitrage faite par MM. de Berbières et de Gratenx, co-seigneurs de Montagnac, sur le différend au sujet de la prétendue nobilité de leurs biens. — Nomination des consuls pour l'année 1677 par de Loffrerie, seigneur de Saint-Loup. Pièce produite dans un procès intenté en l'année 1692 pour faire casser une élection consulaire qui avait été faite contrairement aux usages d'après

lesquels les insolvables, les comptables et les nouveaux convertis ne peuvent être nommés consuls. — Arrêt du Parlement de Toulouse cassant ladite élection. — Consultation donnée en 1717 au profit de la communauté sur la prétendue nobilité des biens du seigneur.

E. Suppl^t. 3071. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 131 feuillets, papier.

**1687-1712.** — Paroisse de Montagnac et ses annexes Saint-Loup et Saint-Jean-de-Lareyre. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lérisson, Capot, Monthus, Rosières, Lebrère, Castaing, Lartigue, Douasan, Ducasse, Blanc, Pandelé, Lagourgue, Labadie, Magen, Ducos, Delpech, Périf, Bernède, Courtiade.

E. Suppl^t. 3072. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4°, 237 feuillets, papier.

**1691-1737.** — Montagnac et ses annexes. — Baptêmes mariages et sépultures. Familles Boé, Defrère, Dubédat, Lacan, Dagieu, Léglise, Claverie, Castaing, Gourguet, Lalanne, Lasserre, Courrèges, Izastre, Sérigé, Donnadieu, Dandrieu, Larrat, Burgalasse, Pitrac.

E. Suppl^t. 3073. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-4°, 208 feuillets, papier.

**1738-1754.** — Montagnac et ses annexes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles de Lagarrigue de Garrejac, Pachet, Duffour, Dignac, Gautié, Saint-Martin, Sériès, Belot, Saint-Genès, Gouts, Ribère, Daguilhe, Fita, Larrieu, Combret, Teulère, Lespinasse, Coucille, Lespès, Dubernet, Micussens.

E. Suppl^t. 3074. (GG. 4.) (Cahiers.) — In-4°, 107 feuillets, papier.

**1756-1792.** — Montagnac et ses annexes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Coulanges, Argelos, Marrassé, Rau, Lalane, Baqué, Labène, Combret, Lagourgue, Laboubée, Lespès, Garin, Pouy, Dubos, Daouque, Lescure, Tauzin, Lagleise.

E. Suppl^t. 3075. (GG. 5.) (Cahiers.) — In-4°, 145 feuillets, papier.

**1775-1791.** — Montagnac et ses annexes. — Baptêmes mariages et sépultures. Familles Husson, Dubouch, Coderc, Descairac, Pérès, Peirebrune, Imbert, Ducos, Fourcade, Danson, Chiq, Sauvage, Miqueu, Imbert, Talenton, Cazaubon, Pouylau, Duffoir, Larrieu, Pujos.

E. Suppl^t. 3076. (GG. 6.) (Liasse.) — 5 pièces, papier, dont 1 placard imprimé.

**1686-1770.** — Déclaration du Roi pour défendre les pélerinages sans permission du Roi et des évêques. — Nomination de régents et de régentes.

E. Suppl^t. 3077. (GG. 7.) (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 153 pièces, papier.

**1595-1774.** — Bureau des pauvres. — Saisie opérée par les procureurs des pauvres sur l'hérédité de Georges Darman, pour récupérer une créance de 80 écus au profit de l'hospice. Dans cet acte est cité Jean du Boix, ministre de l'église réformée de Montagnac (1595). — Jurade de février 1631 dans laquelle on rapporte qu'on aurait vainement cherché à emprunter 600 livres dans les villes d'Agen et de Port-Sainte-Marie pour les employer à l'entretien des pauvres. La disette est grande. — Arrêt du Parlement de Toulouse déclarant valable une saisie de biens opérée pour recouvrer une créance de 1,274 livres en faveur des pauvres (1644). — Rôle des débiteurs des pauvres, précédé d'une note sur l'état de fortune de Jeanne Noleau. Née à l'Ile Saint-Christophe, elle en avait été chassée par les Anglais à l'âge de dix ans. Elle se réfugia à l'île Sainte-Croix, où, avec les débris de son patrimoine, elle acheta un nègre. A l'âge de douze ans, elle se retira à Saint-Domingue, où, quatre ans après, elle épousa Antoine Pellé, lui apportant en dot son nègre. — Ordonnance rendue par les commissaires délégués pour la liquidation des dettes de la communauté, décidant que

celle de Montagnac payera annuellement 112 livres au syndic des pauvres pour l'intérêt des sommes qu'elle lui a empruntées (1673). — Jurade du 31 janvier 1694, dans laquelle on décide d'établir une taxe pour « la subsistance des pauvres, pour subve- « nir à leurs nécessités qui est très grande comme il « est cogneu d'un chacun jusques là qu'ils en meu- « rent tous les jours de faim ». Le recensement accuse le nombre de 292 pauvres. — Notes prises sur les livres de jurade pour tout ce qui concerne les pauvres. — Billets pour les pauvres. — Comptes d'apothicaires. — Procès-verbaux de délibérations du bureau des pauvres. — Relevé de comptes. — État des biens des pauvres en 1726. La communauté leur doit 2,650 livres. — Consultation sur les moyens de rétablir un bureau de charité. — Nominations de syndics et de trésoriers. — Vente de la métairie de Mousseron. La moitié du prix, soit 375 livres, doit revenir aux pauvres de Montagnac et de Courrensan (1740). — Inventaire des titres qui concernent les pauvres (1774).

E. Suppl[t]. 3078. (HH. 1.) (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 13 pièces, papier, dont 8 placards imprimés.

**1626-1762**. — Lettres patentes du roi Louis XIII portant création de deux foires à Montagnac, l'une le 20 juin et l'autre le 2 septembre, et de marchés hebdomadaires qui se tiendront le jeudi (1626). — États: du rendement de la farine pour fixer le poids du pain; — des poids et mesures de la communauté. — Ordonnance de l'intendant Boucher renouvelant les défenses faites de planter des vignes (1729). — Arrêt du Conseil d'État autorisant l'exploitation des grains par le port de Bordeaux (1755). — Décision de la jurade concernant la visite des vignes dont les trois quarts ont été gelées dans la nuit du 16 au 17 avril 1758. — Ordonnance de l'intendant Boutin promettant des récompenses à ceux qui créeront des prairies artificielles (1762).

E. Suppl[t]. 3079*. (II. 1.) (Pièce.) — Papier, imprimée.

**1451**. — Traité passé entre le roi Charles VII et les États de Guyenne.

E. Suppl[t]. 3080*. (II. 2.) (Cahier.) — 19 feuillets, papier.

**1630**. — Inventaire des archives de la commune contenant la mention des pièces suivantes. — Trois exemplaires des coutumes de l'an 1278. — Accord et transaction entre Jean de Montpezat, seigneur de Montagnac, et les habitants de Montagnac (1525). — Sauvegarde et protection promises aux habitants de Montagnac par le seigneur (1319). — Contrat passé entre les consuls de Nérac et les consuls de Montagnac pour faire le pont de Gaston (1299). — Transaction entre Marguerite de Montalambert et Bertrand Delart, seigneur et dame de Montagnac, d'une part, et les consuls et habitants de Montagnac, d'autre part, au sujet de l'exercice de la justice et de la création des consuls, etc.

E. Suppl[t]. 3081. (II. 3.) (Liasse.) — 1 pièces, parchemin; 18 pièces, papier, dont 2 imprimées.

**1516-1777**. — Lettres de François I[er] constatant l'hommage à lui rendu par François de Lomagne pour les terres et seigneuries de Montagnac, Courrensan, Pouy-sur-L'Osse, Fieux, Calignac et Torrebren (Aix, 28 janvier 1515-16). Copie sur parchemin. — Arrêt du Parlement de Toulouse rendu dans une instance entre divers habitants de Montagnac, d'une part, et demoiselle Paule de Labarthe, agissant comme héritière de Françoise de Lomagne, dame de Montagnac, d'autre part. Parmi les rentes ou devoirs dûs par les habitants à ladite dame figurent : un oison, à donner par les habitants des maisons sises dans l'enceinte de Montagnac ; un chapon, dû par les propriétaires des maisons sises à Saint-Loup ; pour le droit de fouage une pugnère d'avoine, deux gélines et une journée d'homme (1584). — Reconnaissance féodale pour des biens situés à Montagnac, Rigoulières, et autres places (1603). — Vente de deux cartonnats de terre consentie par noble Jean Dupuy, écuyer, seigneur de Montagnac, Longuethil et autres places (1621). — Jugement avant faire droit, rendu dans une instance où figurent François de Bourzolles, baron de Berbières, et Charles de Frère, co-seigneurs de Montagnac (1669). — Dans un acte de procédure, de l'année 1674, il est dit que ces deux co-seigneurs tiennent leurs droits François de Bourzolles de son épouse Marie Delbech

et Charles de Frère de son épouse Sereine Dupuy. — « Mémoire pour les consuls de la ville de La » Plume, syndic du païs de Bruilhois et les consuls » de la ville d'Auvillar, élection de Loumagne en » en Armagnac » se prétendant exempts de la traite foraine et de la traite domaniale ou patente du Languedoc pour les blés, vins, marchandises et autres denrées de leur crû qu'il faut porter, en traversant la Garonne aux marchés d'Agen, Port-Sainte-Marie et autres villes et lieux de Guienne pour y être vendus et consommés (1725). Imprimé de 15 pages. — Inventaire des actes qui ont servi à établir le compte des rentes que la communauté devait à M. le comte de Brie jusques en 1750, date de la cession faite par lui à M. de Secondat de la terre de Montagnac. — Arrêt du Parlement de Toulouse décidant que les bénéficiers du diocèse de Condom seront tenus, suivant l'ordonnance de l'évêque, de payer les sommes taxées au bureau des pauvres de Layrac (1752). Imprimé de 4 pages.

E. Suppl^t. 3082*. (II. 4.) Registre. — In-4°, 184 feuillets, papier.

**1586-1587.** — Minutes d'Arnaud de Rosières, notaire à Montagnac. — Contrat de mariage de Jeannet de Martin et Jacquotte Capot. La future a une dot de 12 écus 1/2 ; dans son trousseau figurent un lit garni, 6 draps, deux gonnets, dont l'un de blanquet, avec manchons. — D'après une dizaine de contrats de mariage insérés dans le registre, on remarque que les dots en argent ne dépassent pas 3 à 20 écus ; les mariées ont généralement pour trousseau un lit garni, 6 ou 12 draps, quelques vêtements fort simples et un petit coffre fermant à clef. — Ventes et échanges de pièces de terre.

E. Suppl^t. 3083*. (II. 5.) (Cahiers.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

**1644.** — Minutes de Coustau, notaire à Montagnac. — Vente d'une pièce de terre au lieu dit à L'Évêque ou à Albin, consentie en faveur de Jean Péryadé par Alain Albin, homme d'armes, habitant Périgueux, fils de Pierre Albin, capitaine. — Acte de consignation pour les dîmes de Gouazy par dame Marie de Fabas, dame de Moncaut, veuve de Blaise de Laurière, baron de Moncaut. — Sommation par la même à son petit fils Louis de Laurière. Par traité passé entre ladite dame et le duc d'Épernon, gouverneur, il avait été convenu que ladite dame payerait 400 livres de pension annuelle à son petit-fils, que le duc d'Épernon placerait où il lui conviendrait pour son éducation. Mais Joseph de Laurière, fils de Marie de Fabas, avait fait revenir son fils Louis de Bordeaux, où il avait dépensé 100 livres en 7 ou 8 jours. Marie de Fabas ne veut pas que son petit-fils reste à la maison, le somme d'aller se mettre à la disposition du duc d'Épernon, et, en attendant, consigne ce qui reste à lui payer de pension. (1)

## NÉRAC.

E. Suppl^t. 3084. (BB. 1.) (6 cahiers.) — In-4°, 174 feuillets, papier.

**1657-1663.** — Jurades. — Fondation d'une académie avec l'autorisation de M. de Morin, gouverneur d'Albret. — Des félicitations seront adressées au duc de Bouillon, à l'occasion de sa promotion de grand chambellan. — Décisions pour le règlement de fournitures faites en 1652 pour le magasin du château. — Nombreux procès de la communauté, dont les sujets ne sont pas exactement spécifiés, contre les consuls de l'année 1652, etc. — Nominations de collecteurs. — Au printemps de l'année 1661, on se plaint que les impositions ne rentrent pas. Les paysans demandent des délais pour payer et des cavaliers achèvent leur ruine. — Contestations au sujet de l'encadastrement de certaines terres. Les archives de la ville ayant été détruites par un incendie, en 1611, on aura recours au trésor des archives du château pour trouver quelques renseignements. — Sébazan, gentilhomme de Languedoc, s'établit à Nérac, par ordre du Roi qui l'avait chassé de Béziers pour avoir laissé exécuter dans cette ville le « combat de la galère », le jour de l'Ascension, malgré les défenses

(1) Il existe des documents du moyen âge sur Montagnac aux archives des Basses-Pyrénées (E. 192 et 771), aux archives de Tarn-et-Garonne (Saume de l'Isle f° 587, 589 à 590, 659). Les registres du consistoire de Montagnac et de nombreux documents sur le protestantisme intéressant cette localité sont unis aux archives hospitalières de Condom. Voir l'*Inv. som.* de ces fonds par Joseph Gardère.

portées par le Parlement de Toulouse. — Copie de la lettre du Roi : « Monsieur de Sébasan, j'ay esté in- « formé de deux délibérations prises dans la maison « de ville de Béziers à l'occasion du combat de la « galère fait en lad. ville, le jour de la feste de l'As- « cension dernière, tant au préjudice des deffances « portées par arrest de ma cour de parlement de « Tholoze du 22e may dernier que de la parole don- « née à mon couzin le prince de Conti, pair de « France, gouverneur et mon lieutenant général en « Languedoc, d'y defferer pour esvitter les dezordres « qui ont accoustumé d'arriver en ceste action, comme « aussy de la mauvaise conduitte que vous avez te- « nue en ce rencontre, dont ayant beaucoup de mes- « contentement, je vous fais ceste lettre pour vous « dire qu'incontinent après l'avoir reçue vous ayés à « partir pour vous randre dans trois semaines après « en ma ville de Nérac et y demurer jusques à nou- « vel ordre de ma part sur peyne de désobéissance. « Et n'estant la présante sur autre subiet, je prieré « Dieu qu'il vous aye, Monsieur de Sébazan, en sa « saincte garde. Escrit à Fontenebleau, le 22e jour « de juin 1661. Signé : Louis, et plus bas : Phéli- « peaux. » — Réception d'un arrêt du Parlement de Bordeaux portant règlement pour les élections consulaires. La majorité approuve. Le sieur de Lafite et des protestants sont d'avis que l'on remontre au Parlement « de laisser la liberté de l'eslection consu- « laire à la jurade et le nombre de vingt huit jurats « conformémant à l'estatut et priviléges de ceste « communauté d'après lesquels les consuls sont « faits en jurade et par les jurats en nombre esgal « de chaque religion ». On passe outre ; on nomme 20 jurats catholiques et 6 de la R. P. R., les 6 premiers de la liste (30 décembre 1661). — Délibérations relatives à la confection du cadastre. — Dans les jurades du 10 mars et du 9 juillet 1662, on rappelle qu'en l'année 1652 le château de Nérac fut assiégé par les troupes du Roi, ce qui fut onéreux pour la ville et entraîna des logements militaires. — Un particulier qui avait acheté de la viande en dehors des boucheries de la ville est condamné à 5 sous d'amende et la viande achetée est confisquée. — Dette de la communauté de 17,000 livres, prêtées par Marie de La Chaussade, marquise de Calonges. — (Inventaire moderne dont les numéros d'ordre ont été reportés sur les cahiers : BB. 2 à 7.)

E. Suppl[t]. 3085. (BB. 2.) (2 cahiers.) — In-4°, 108 feuillets, papier.

**1664-1667**. — Jurades. — Par ordonnance de M. de Morin, gouverneur d'Albret, les consuls de l'année 1663 sont maintenus en charge pour l'année 1664. — Ferme des boucheries : chèvrerie 330 livres ; grande et petite boucherie 300 livres. L'agneau, le mouton et le veau doivent se vendre 6 sous la livre et le bœuf 4 sous. — La communauté ayant emprunté 21,000 à M. de Choisy, lui en a remboursé 4,666, en faisant un emprunt de cette somme à M. de Vigier, à Bordeaux. Le payement des intérêts donne lieu à des difficultés. — Le sieur Laforge propose à la communauté de lui payer 14,000 livres par an à la condition qu'on lui laisse acheter tous les vins qui seront récoltés dans la banlieue à raison de dix livres la barrique, en lui assurant la faculté de les revendre au détail à 4 sous le pot. — Joachim Boussée, maçon, employé aux réparations du pont de Barbaste, demande à renouveler le bail de ferme de la maladrerie appartenant à l'hôpital. — Le 12 octobre 1664, on décide que le marquis de Saint-Luc, à sa prochaine arrivée dans Nérac, sera reçu avec les honneurs usités pour une première entrée. — Une assemblée générale est dissoute, avant décision prise, parce qu'on y avait introduit des jeunes gens alors que les chefs de famille seuls auraient dû y prendre part. — Le 26 mars 1665, communication d'une lettre du duc de Bouillon, qui, ayant appris qu'un bourgeois catholique avait été maltraité par des protestants, avait songé d'abord à faire envoyer des troupes, mais il s'est ravisé en attendant le résultat d'une information judiciaire. — L'évêque de Condom refuse de bénir la cloche de l'horloge, sous prétexte qu'elle est défectueuse. — Délibérations relatives aux nombreuses dettes de la communauté et au payement des intérêts. — Le 23 juin 1665, les consuls, après avoir assisté à un office religieux, sont allés à la tête d'une procession, allumer, suivant la coutume, le feu de la Saint-Jean. Ils se plaignent d'avoir été, au cours de cette cérémonie, « grandement excédés » par le lieutenant général et le procureur domanial. — De nombreuses solutions sont ajournées dans diverses séances, la jurade n'étant pas en nombre. — (Invent. BB. 8, 9.)

E. Supplt. 3086. BB. 3. Cahiers et fragments. — In-4, 290 feuillets, papier.

**1663-1680.** — Jurades. — Établissement, avec l'autorisation de l'Intendant, d'un droit de 3 livres par barrique de vin vendue au détail. La ferme de ce droit, mise aux enchères, est adjugée pour 1,200 livres. — On décide de soumettre à des arbitres un conflit sur la préséance entre les officiers du Roi et les consuls. — Plainte contre des cavaliers qui conduisent à l'intendant un nommé Lafourcade, condamné. Ils n'ont pas payé leurs vivres leur prix réel sous prétexte qu'il n'avaient à dépenser que 16 sous par jour. — Emprunt de 2,000 livres pour les avancer au receveur, attendu que celui-ci menace d'imposer des logements militaires aux habitants qui ne payent pas les tailles. — La communauté est contrainte de faire bâtir un presbytère dans six mois. — Plaintes contre les Pères desservant le collège qui refusent de faire un cours de philosophie. — Les communautés de Sainte-Maure, Saint-Martin-d'Albret et Levèze, « bastilles de cette communauté », obtiennent décharge de leur contribution au payement de la somme de 50,000 livres imposée en 1652 par le comte d'Harcourt. — Le duc de Bouillon ordonne de remplacer les armes du prince qui étaient à l'église et à la maison commune par les siennes. — Contestation sur la nobilité des biens des sieurs de Cauderoue, Faujan et des religieuses de Sainte-Claire. — Préparation de la liste consulaire qui doit être proposée à M. de Morin, gouverneur d'Albret. Cette liste comprend 8 jurats sur lesquels le gouverneur en choisira 4 pour consuls. — En 1675, treize compagnies du régiment de Schombert sont mises en garnison. — Passage à Mézin du régiment de cavalerie de Larabillère. — Démarches pour obtenir que la Chambre de Guienne soit rétablie à Nérac. — Parmi les consuls nommés par le duc de Bouillon pour l'année 1675 les trois premiers sont catholiques et le quatrième de la R. P. R. — Répression des fraudes pour la vente du pain. — Nomination d'un syndic forain. — Démarches : pour éviter d'avoir à loger le régiment de Sault qui commet des exactions et des violences partout où il passe; — pour déterminer le chiffre des dépenses à faire pour la garnison. — Convocation d'assemblées générales, dans lesquelles figurent des magistrats, des avocats, des marchands, le régent, les syndics, pour décider un emprunt de 4,000 livres et délibérer sur les violences commises par la garnison et les mesures à prendre pour son logement et son entretien. — En 1677, les dettes de la communauté sont de 13,000 livres. — Le duc de Roquelaure, gouverneur de Guienne, prescrit de défendre la chasse et de n'autoriser le port d'armes que pour les privilégiés. — Informations sur des contraventions à la police des marchés. — Achat, pour le prix de 24 livres, d'une maison qui sera affectée au logement du maître des hautes œuvres. — Réparations à l'horloge. — Copie de règlements divers pour les étapes. — On rappelle que le couvent de l'Observance de Saint-François avait été démoli en 1561, 1564 et 1568 par les P. R. 50 ans après, les religieux de cet ordre avaient été admis à rentrer en possession de son emplacement et les maisons qui y avaient été bâties durent être démolies. On discute la question de savoir si le nouveau couvent doit être compris parmi les biens nobles. — Convocation d'une assemblée générale pour aviser à la répression des désordres que commettent des compagnies du régiment de Piémont logées en ville. — (Invent. BB. 10 à 13.)

E. Supplt. 3087. (BB. 4.) (4 cahiers. — In-folio, 172 feuillets, papier.

**1680-1684.** — Jurades. — Le 1er novembre 1680, le sieur de Touty, écuyer du duc de Bouillon, fait savoir qu'il importerait d'envoyer un député au duc à l'occasion de l'assassinat de M. de Mazelières, lieutenant général et gouverneur au duché d'Albret. On délègue pour ce voyage M. de Pons, lieutenant assesseur. — Le duc de Bouillon fait savoir qu'il est satisfait de cette démarche. Il demande une liste de toutes les communautés de l'Albret et désire que dans celle de Nérac le sieur Lavallade, son receveur, soit nommé. — On constate que depuis dix ou douze ans les jurats de la R. P. R. s'abstiennent d'assister aux séances. — Une grande brèche existe au pont sur la Bayse. On demande à l'intendant d'imposer, sur toute l'élection, une somme de 500 livres pour faire réparer ce pont. — Lettres du Roi au duc de Roquelaure et de Châteauneuf à M. de Lasserre d'Aubeterre pour assurer la répression exemplaire de l'assassinat du sieur de Mazelières, qui a été récemment commis par quelques gentilshommes (2 et 23 octobre 1680). — Arrêt du Conseil d'État concernant le consulat

applicable à toutes les communautés des élections de taille réelle de la Généralité de Bordeaux. A l'avenir les élections auront lieu au mois de septembre. — Ordonnance du duc de Bouillon enjoignant aux jurats de Nérac d'assister aux jurades sous peine, s'ils n'ont pas d'excuse valable : de 3 livres d'amende, pour la première fois ; 10 livres, pour la seconde ; d'exclusion après trois absences consécutives. — Foulin, messager du Port-Sainte-Marie, chargé des messageries de Nérac, moyennant 30 livres par an, demande une augmentation de 20 livres qui lui est accordée. — En 1682, Vallade, procureur, nouveau converti, est élu jurat « affin que ce soit une exemple « aux autres du mesme parti ». — Arrêt du Conseil d'État, du 21 août 1682, décidant que, dans les villes du duché d'Albret les P. R. ne pourront être admis aux charges consulaires. — On décide de renvoyer un valet de ville de la R. P. R., à moins qu'il ne se convertisse. Celui-ci, appelé devant la jurade, ayant refusé d'abjurer, est dépouillé de sa livrée. — Le duc de Bouillon, auquel on avait donné deux barriques de vin, en demande deux autres, qu'on s'empresse de lui offrir. On les achète aux PP. Cordeliers à raison de 15 livres la barrique. — Requête de Bigos, curé de Nérac, à l'intendant pour obtenir d'être convoqué à toutes les assemblées de jurades, redditions de comptes, etc., où il opinerait le premier. D'après la volonté de l'intendant, il a bien assisté aux jurades depuis le 16 novembre 1682, mais il avoue que sa présence a jeté le désordre dans le corps de ville et que « la plus part des dites assemblées « ont été rompues par la brigue de quelques jurats ». L'intendant lui donne satisfaction par une ordonnance du 26 juin 1683. — En octobre 1684, les logements de 9 compagnies ruinent la ville. — (Invent. BB. 14 à 17.)

E. Suppl$^{t}$. 3088. (BB. 5.) (5 cahiers.) — In-folio, 178 feuillets, papier.

**1684-1702**. — Jurades. — On se plaint que l'hôpital soit dépourvu de toute ressource. — En avril 1685, la ville est contrainte à héberger jusques à nouvel ordre le régiment de Louvigny, composé de seize compagnies. — (Les procès-verbaux des jurades du 14 mai au 6 novembre 1685 n'ont pas été transcrits et l'on a laissé entre les actes de ces deux dates 15 feuillets blancs). — Réparations à l'hôtel de ville et à son beffroi. — Le 1$^{er}$ novembre 1685, arrive une compagnie de dragons sous les ordres du marquis de Cauzac, à l'improviste, en sorte que, dans leur précipitation, les consuls imposent par erreur des logements à quelques catholiques. — Le 8 janvier 1686, le marquis de Boufflers passe par Nérac avec l'intention de se montrer très sévère pour les nouveaux convertis. Il se laisse à demi fléchir par l'intervention de l'évêque de Condom que les consuls et les nouveaux convertis avaient supplié de venir en aide à la ville ruinée par les logements militaires. Les nouveaux convertis reconnaissants font exprimer leurs remerciements à l'évêque. — Copie d'une lettre adressée par M. de Matignon, évêque de Condom, aux consuls et de deux lettres adressées à l'évêque par Larray, maréchal de camp (25 novembre et 27 décembre 1685), prouvant également la sollicitude de cet évêque pour les nouveaux convertis qu'il eût voulu préserver de toute tracasserie, prêt à faire pour cela des démarches personnelles même auprès du Roi. — Copie d'une lettre de M. du Saussé aux consuls de Nérac contenant les instructions les plus rigoureuses contre les nouveaux convertis qui ne pratiqueraient pas. Il les prie de communiquer ces instructions aux consuls de Casteljaloux (2 novembre 1685). — Lettre de l'intendant Faucon de Ris, déclarant que les nouveaux convertis ne doivent pas être admis aux charges consulaires à moins d'avoir obtenu de lui un certificat sur la sincérité de leur conversion (6 janvier 1686). — Le 23 février, les nouveaux convertis sont convoqués inopinément dans l'hôtel de ville par le marquis de Rozes, maréchal de camp. Il leur déclare qu'ils doivent suivre les mêmes exercices que les anciens catholiques et fréquenter les sacrements, sous peine d'être châtiés comme rebelles. — Copie du « remède du prieur de Cabrières « pour les descentes » prise sur des exemplaires envoyés par l'intendant au nom du Roi. — Le 15 juillet 1686, le marquis de Rozes, maréchal de camp, écrit, du camp de Mazères, qu'il passera une partie de l'hiver à Nérac et assure son installation et celle de son personnel et de ses chevaux. — Lettres et délibérations relatives aux honneurs à rendre à MM. de Bouflers, de Saint-Ruhe, au nouvel intendant. — (Les cahiers de 1687 à 1695 manquent). — Démarches auprès de l'évêque de Condom pour qu'il rétablisse le prieuré de Nérac, qui avait été uni aux dignités de l'église cathédrale de Condom et contestations avec les Pères de la Doctrine tenant le collège

qui voudraient s'attribuer ce prieuré ou vicariat perpétuel de l'église paroissiale de Saint-Nicolas. — Locations de presbytères à Asquets, Bréchan, Argentens. — Les ponts de Gaston et de Lalanne menacent ruine. — En 1698, chute du clocher de l'église Saint-Nicolas. — La demoiselle Dalguère obtient une décharge de ses impôts pour l'indemniser de la chute du jeu de paume qui lui appartenait et qu'elle doit rétablir. — (Invent. BB. 18-22.)

E. Suppl[t]. 3089. (BB. 6.) (3 cahiers.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

**1704-1715**. — Jurades. — La ville doit fournir 8 miliciens, qui seront conduits à Mont-de-Marsan. — Le tènement appelé Le Cazeau du Bosq et Branna, appartenant au baron de Marzan, est noble et affranchi de taille en vertu d'une transaction passée le dernier juillet 1483, mais les consuls pensent qu'en raison de la déclaration du Roi de l'année 1696, cette terre ne doit pas être exempte. — Un arrêt du Conseil d'État décharge les villes et lieux du duché d'Albret de l'établissement des offices de consuls perpétuels, mais les consuls de Nérac en charge l'année 1705 refusent de se retirer jusques à ce qu'ils aient été remboursés du prix d'achat. — On prie l'intendant de signaler au Roi l'extrême misère du peuple, menacé de mourir de faim à cause de la disette (11 août 1708). — Nomination de douze personnes, des quatre états, pour vérifier les rôles des pauvres. — Les consuls, ayant signalé à l'intendant les excès commis par Saint-Vallier, capitaine de cavalerie, celui-ci, attribuant cette dénonciation au sieur Merle, tente, à plusieurs reprises, de le tuer. La jurade décide d'intenter des poursuites contre Saint-Vallier. — En 1710, la misère est toujours grande et la communauté se plaint d'avoir à demeure quatre compagnies du régiment de Clairefontaine. — Ordonnance déterminant les divers poids à donner au pain. — Défense aux hôteliers de donner à boire et à manger pendant les offices. — En 1711, nomination de 4 jurats de plus, attendu que la jurade est rarement en nombre pour statuer. — Les régents sont nommés sous le bon plaisir de l'évêque de Condom. Ils sont deux et leurs gages sont de 50 livres. — Nominations forcées de répartiteurs de la capitation. — Rapport fait par le sieur de Vignolles, conseiller du Roi, trésorier perpétuel de la ville et juridiction de Nérac, sur l'extrême misère du pays (août 1712). — A l'occasion de la proclamation de la paix, on fera un feu de joie de fagots et non de sarments, et tous les habitants devront illuminer les fenêtres de leurs maisons et faire un feu de sarments devant leur porte (juin 1713). — Les habitants de Nazareth, se targuant d'avoir un juge et une justice, seront traités comme ceux des juridictions étrangères et n'auront pas le droit de faire entrer leurs vins dans la ville. — En 1715, on décide que le nombre des jurats sera élevé à 30. — (Invent. BB. 23 à 25.)

E. Suppl[t]. 3090. (BB. 7.) (8 cahiers.) — In-folio. 203 feuillets, papier.

**1715-1742**. — Jurades. — Plaintes des syndics des fabricants et marchands drapiers contre des marchands de Saint-Gaudens qui débitent sous la halle du drap qu'ils n'ont pas soumis à leur inspection et à la marque. — Surveillance de l'entrée et de la vente des vins. — Réception d'officiers des milices bourgeoises. — En raison du mauvais état des chemins, on autorise la destruction des fossés et le passage dans les champs tant que les propriétaires n'auront pas rendu praticables les portions de chemin dont ils ont l'entretien. — Restauration à la fontaine du Griffon. — Taxe des comestibles, des matériaux de construction, des cuirs et des chaussures. — Réparation aux allées qui aboutissent à la fontaine du Griffon. — Rétablissement des gages des consuls. — Les gages du régent sont élevés à la somme de 300 livres. — Réfection du pavage du Mercadieu. — Réparations à la fontaine de La Brèche. — Eugène Camara « fondeur de réputation » est chargé de refondre la grande cloche (1734). — On se plaint de la contrebande qui se fait pour le vin. La ville a quatre portes, non compris celle de l'Abreuvoir, et le Petit Nérac, trois. Les ruettes sont souillées par les immondices. On les fera fermer et l'on établira des guichets à toutes les portes. — Vérification des poids et mesures. — État des revendeurs de la ville. — (Invent. BB. 26 à 32.)

E. Suppl[t]. 3091. (BB. 8.) (Registre.) — In-folio, 187 feuillets, papier.

**1759-1766**. — Jurades. — Liste des jurats depuis l'année 1729. — Délibérations sur la répression

des fraudes pour l'entrée des vins. — Règlement de voirie urbaine pour assurer la propreté des rues. — Taxe du pain en 1760 : pain fin blanc, 2 sous 6 deniers la livre ; pain *en co*, 1 sou 10 deniers ; pain brun, 1 sou 4 deniers. Le porc se vendra 9 sous ; le lard, 10 sous ; la graisse, 7 sous. — En 1761, établissement de patrouilles en exécution d'une ordonnance du maréchal de Richelieu, gouverneur. — Commission du sieur Taverne pour le plat des captifs. — Privilèges accordés par le Roi aux Pères de la Merci. — Règlement pour le service des compagnies bourgeoises. — État des rabais dressé par l'intendant pour les transports de troupes partant de Nérac dans les diverses directions d'étapes. — Relevé des statuts municipaux de Nérac du 28 avril 1502. Il doit y avoir 30 jurats, y compris les 4 consuls. Ils sont jurats à vie et concourent à l'élection annuelle des consuls. — État des fusils à réparer. — En 1763, on décide d'appliquer 4,000 livres par an sur les produits de l'octroi pour la construction de l'église. — Réception du maréchal de Richelieu, gouverneur de la province. — État de la dépense faite à cette occasion. — Copie des règlements de la ville de Bordeaux sur la police des marchés et la taxe de la volaille et du gibier pour servir de modèle à la communauté. — Ordonnance applicable à Nérac. Pour le gibier, la taxe varie dans trois périodes de Pâques à Notre-Dame de septembre, de Notre-Dame de septembre aux Rois et des Rois jusques au Carême. Dans cette dernière période les vieux lièvres se vendront 19 sous pièce ; les levrauts, 1 livre 10 sous, pièce ; les perdrix rouges, 1 l. 15 s. la paire ; les grises, 1 l. 8 s. la paire ; les bécasses, 1 l. 8 s. la paire ; les palombes, 12 s. la paire ; les alouettes, 10 sous la douzaine, etc. — On rappelle que, depuis 1440, la communauté a le droit de percevoir un denier par quarton de blé étranger qui se vend dans la ville. — Copie de l'édit du Roi de 1764 sur l'administration des villes. — Notes sur la clôture des comptes et les reliquats depuis l'année 1737. — Délibérations sur le rétablissement des anciens usages touchant la constitution de la jurade. — Adjudications de la grande boucherie, au prix de 700 livres, et de la chèvrerie, au prix de 320 livres — Discussion en assemblées générales des droits que le duc de Bouillon s'arroge pour les élections consulaires. — Permission donnée à Joseph Doucet de régenter et montrer à écrire. — On décide de murer aux deux extrémités les allées hors la porte de Mercadieu, aboutissant à la porte de Condom. — (Inventaire BB. 34.)

E. Suppl^t. 3092. (BB. 9.) (Registre.) — In-4°, 112 feuillets, papier.

**1774-1780.** — Jurades et assemblées générales. — Délibérations ; sur un procès entre la communauté et l'ordre de Malte au sujet de l'exemption de droits que les possesseurs de la commanderie de Puyfort-aiguille prétendent avoir pour la vente en détail de leurs vins ; — relatives aux mesures à prendre pour combattre l'épizootie. — Nominations d'officiers municipaux. — Réparations au pont du Petit-Nérac. — Titres de famille produits par Denis Lesage, seigneur de Salles, pour prouver sa nobilité. — Arrêts et pièces diverses concernant les prétentions aux francs-fiefs des familles Duroy de Lalanne, de Caubios, de Levenier du Frandat, d'Elric de Larroquain, d'Alépée, de Cambon, de Lafitte, de Baudignan. — Création d'un atelier de charité. — Corvées appliquées à des travaux exécutés sur les allées et sur la route de Nérac à Lavardac. — Réparations à l'église d'Asquets. — Vente aux enchères d'une place appartenant à la communauté, sise au devant du couvent des religieuses. — Lettre de l'Intendant de Saint-Maur autorisant les officiers municipaux de Nérac, sur leur demande, à exempter des corvées les ouvriers de la verrerie de Nérac, en raison des souffrances qu'ils endurent dans leur travail. — A partir du feuillet 57, copies de pièces, états divers, correspondances de 1791 à thermidor an II. — (Invent. BB. 36.)

E. Suppl^t. 3093. (BB. 10.) (Registre.) — In-folio, 500 pages, papier.

**1781-1790.** — Actes et délibérations de la municipalité. — Réparations aux chemins de Bordeaux à Auch. — Pièces relatives aux droits de la communauté sur la place Marcadieu. — Agrandissement du cimetière. — Réorganisation des troupes bourgeoises. — Projet de création d'un canal pour la navigation entre Bayonne et la Garonne. — La rente annuelle qui doit être payée au collège par la communauté est de 47 livres 5 sous. — Réparations aux murs du cimetière d'Argentens. — Agrandissement

des grandes allées. — Procès-verbal de constatation de l'état de la halle. — Mémoire adressé au Roi par la ville et communauté de Nérac, portant adhésion à la demande faite à Sa Majesté par la noblesse de la paroisse de Guienne du rétablissement des états particuliers de la province (octobre 1788). — Procès-verbal d'une assemblée générale dans laquelle les officiers municipaux adhèrent à la requête au Roi du tiers état de l'Albret pour obtenir que le tiers état ait aux États généraux un nombre de députés égal à ceux du clergé et de la noblesse réunis (18 novembre 1788). — Copie de ladite requête du tiers état, rédigée par M. Larrard de Mélac (1). — Copie de l'ordonnance rendue par M. Bertouilh de Taillac, lieutenant général criminel du siège sénéchal présidial de Nérac pour la convocation des États généraux (27 février 1789). — Défense des droits de la ville sur le cimetière dit des protestants. — Offre de fonds à la municipalité pour l'achat de 1,500 sacs de grain. — Dans une assemblée générale, les gentilshomme demandent à être incorporés aux troupes de la milice bourgeoise. On crée un comité permanent pour la police la ville (1 août 1789). — Souscription patriotique pour des fournitures de blé. — Adresse de la municipalité à l'Assemblée nationale pour obtenir un décret autorisant les municipalités à saisir le quart des dîmes qui serait appliqué à l'entretien des pauvres. — Nomination de commissaires pour rechercher quelles propriétés non encadastrées pourraient être imposées afin de soulager d'autant la masse des contribuables. Une autre commission est chargée de faire l'évaluation de la récolte du blé et d'étudier la proportion du rendement du blé transformé en pain, pour fixer un tarif. — Rapport des commissaires. — Copie de la note d'arpentement de la garenne et du jardin du Roi. — Nomination de 18 notables qui doivent assister le corps municipal. — Déclaration par les religieuses de Sainte-Claire des biens de leur couvent. — Mêmes déclarations du supérieur des prêtres de la Doctrine chrétienne qui tiennent le collège, des Dames de la Foi, des Capucins, des Cordeliers, du chapelain de Calonges. — (Invent. BB. 37.)

(1) Cette pièce a été publiée l'année même en brochure in-8° de 16 pages, s. d., Nérac, s. n. d'imp. Le titre est : *Requête presentee au Roi par le tiers-état de la ville de Nérac et pays d'Albret, dont elle est la capitale.* Les archives départementales possèdent un exemplaire de cette publication.

E. Suppl^t. 3094. BB. 11. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

**1592-1772.** — Arrêt du Parlement de Bordeaux rendu dans un conflit entre les consuls et les officiers du sénéchal de Nérac. Les consuls ont l'exercice de la police jusques à concurrence de condamnation à 60 sous d'amende. Le département des pauvres se fera par les officiers du Roi « les consuls à ce appelés ». (19 août 1592). — Nominations des consuls par les ducs de Bouillon, en 1680, 1682, 1724. En 1680, les trois premiers consuls sont catholiques, le quatrième est de la R. P. R. — Installation du corps de ville en 1744. — Requête à l'intendant de Tourny par André Dauzac, lieutenant de maire, et Joseph Mourlan, consul perpétuel alternatif, qui l'un et l'autre prétendent rentrer dans les fonctions de consul titulaire. Une ordonnance de Tourny déclare que Dauzac prendra cette charge en septembre 1745 et Mourlan l'année suivante. — (Quelques pièces sont classées dans l'inventaire BB. 15, FF. 7, 16.)

E. Suppl^t. 3095. (CC. 1.) (Registre.) — In-folio, 327 feuillets, papier.

**1611.** — Livre terrier et arpentement général de la juridiction, par noms de personnes. — Confrontations sommaires. — (Les 47 premiers feuillets manquent.)

E. Suppl^t. 3096. (CC. 2.) (Registre.) — In-folio, 434 feuillets, papier.

**1671.** — Cadastre de la juridiction de Nérac, dit livre Baritaut. — Les fonds sont divisés en cinq degrés : le premier équivaut à un journal simple ; le second, à un journal et demi ; le troisième, à deux journaux ; le quatrième, à trois journaux ; le cinquième, à quatre journaux. — Articles Jean-François de Bézolles, seigneur de Cauderoue ; — Jean Fangeau, sieur de Laumont ; — Joseph Dubroca, seigneur de Trenquelléon. — Table. — (Les 39 premiers feuillets manquent.)

E. Suppl^t. 3097. (CC. 3.) (Registre.) — In-folio, 382 feuillets, papier.

**XVII^e siècle.** — Cadastre de la juridiction de

Nérac, rédigé par quartiers. — Articles : François de Laporte, gouverneur du château ; — Jacques La Ruffie. — Joseph de Mazellière ; — Pierre Le Venyer ; — Abram de Larrat ; — Antoine de Serbat ; — Pierre de Carmentran ; — Bertrand de Vezin, sieur de La Cassaigne.

E. Supplt. 3098. (CC. 4.) (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

**XVIIe siècle.** — Fragment d'un cadastre de la juridiction. — Articles : Marie de Martin ; — Pierre Genotel, maître éperonnier ; — Henri Dulong, conseiller en la cour des Aides ; — Jean Capot, procureur au Parlement ; — Jean Detrois, maître orfèvre.

E. Supplt. 3099. (CC. 5.) (Liasse.) — 7 cahiers, in-4o, papier.

**1599-1628.** — Rôles des impositions. Ces rôles et ceux qui vont suivre sont de simples listes des contribuables avec un chiffre en regard, celui de la quotité à payer. Ils sont dressés par quartiers, qui portaient le nom de *portal*. Il y avait à Nérac le *portal* de Condom et celui de Marcadieu. Les listes comprennent les noms des propriétaires, des locataires et des *villages* dépendant de chaque *portal*. Quelques-uns de ces rôles contiennent des observations, celles-ci entr'autres : que l'estimation des biens possédés par les habitants dans les autres juridictions n'est pas faite pour les rôles des impositions ordinaires mais seulement pour ceux des gages des ministres (classés GG. 25.) ; que le chiffre 0 est mis en regard des noms des habitants qui représentent des non valeurs tels que les pauvres, les mendiants, veuves et pupilles pauvres. — Le rôle de 1599 comprend les sommes à percevoir pour la taille, les gages, les fortifications, le nouveau subside d'un sou par livre. — 1624. 279 livres pour les frais d'armement faits par le sieur de Roquetaillade. — 1626. Imposition pour la reconstruction du couvent des religieuses de Sainte-Claire, à savoir 1,700 livres pour ladite reconstruction et 1,035 livres pour les frais du procès relatif à cette indemnité. — 1628. Imposition de 1,732 livres dont partie pour couvrir les frais de magasin et d'ameublement du château.

E. Supplt. 3100. (CC. 6.) (Liasse.) — 5 cahiers, in-4o, papier.

**1630-1637.** — Rôles des impositions. — 1630. 1,138 livres pour partie du payement des dettes de la communauté.

E. Supplt. 3101. (CC. 7.) (Liasse.) — 5 cahiers, in-4o, papier.

**1641-1647.** — Rôles des impositions, qui, en 1641, sont de 12,972 livres.

E. Supplt. 3102. (CC. 8.) (Liasse.) — 6 cahiers, in-4o, papier.

**1654-1670.** — Rôles des impositions.

E. Supplt. 3103. (CC. 9.) (Liasse.) — 6 cahiers, in-4o, papier.

**1672-1698.** — Rôles des impositions.

E. Supplt. 3104. (CC. 10.) (Liasse.) — 4 cahiers, in-4o, papier.

**1699-1706.** — Rôles des impositions.

E. Supplt. 3105. (CC. 11.) (Liasse.) — 4 cahiers, in-4o, papier.

**1707-1752.** — Rôles des impositions.

E. Supplt. 3106. (CC. 12.) (Liasse.) — 2 cahiers, grand in-folio, papier.

**1781-1787.** — Rôles des impositions, qui, en 1781, s'élèvent à 11,494 livres.

E. Supplt. 3107. (CC. 13.) (Registre.) — In-folio, 228 feuillets, papier.

**1706-1750.** — Charges et décharges, inscrites dans l'ordre chronologique.

E. Suppl[t]. 3108. (CC. 14.) (Cahiers.) — 17 pièces, papier, dont 1 imprimée.

**1610-1761**. — Ordonnance de l'intendant Labourdonnaie taxant la juridiction de Nérac à 2,500 livres pour le rachat de divers offices (1708). — Arrêt du Conseil d'État relatif aux déclarations des biens nobles (1713). — Minute de la déclaration faite en conséquence par la communauté de Nérac. Sont biens nobles : le château, la garenne, le jardin, de Nazareth appartenant au duc de Bouillon ; — la commanderie d'Argentens ; — le château de Cauderoue ; — des terres de M. de Bézolles, Lalanne-Malvin, Douazan, Dubreuil du Bigat, de Mazelières, de Barrière, Lasalle d'Asquets, Lamouragne, de Levénier, Latour, Labastide, de Monerac, du Tasta, Dupleix du Caussous, le marquis de Goas, le curé de Nérac, les doctrinaires ; — des religieuses, des cordeliers, du chapelain de La Mondine de Las. — Lettre de Tourny, intendant, faisant valoir les avantages qu'il y aurait à nommer un collecteur par paroisse. — Tableau des habitants de la juridiction sujets à la collecte, suivi de la liste des exempts par priviléges (1761).

E. Suppl[t]. 3109. (CC. 15.) (Registre.) — In-4°, 72 feuillets, papier.

**1621-1663**. — Extraits des comptes de la communauté pour justifier des emprunts et établir l'origine et le détail des dettes. — Pendant le siège de la ville, qui eut lieu au mois d'avril 1621, les gens de guerre étrangers se sont logés au couvent des religieuses, où ils ont fait quelques dégâts. Les dites religieuses ont demandé à la communauté de remettre leur couvent en état. De là un procès au Parlement de Bordeaux perdu par la ville, qui eut à donner 8,000 livres. — Au mois de mars 1652, le prince de Condé, gouverneur de Guienne et possesseur du duché d'Albret, dont Nérac est la capitale, mit une garnison au château sous les ordres du sieur de Saint-Amans, puis le régiment d'infanterie de Montpouillan et celui de cavalerie de Louis de Marches. La ville payait pour ces garnisons 450 livres par jour et fournissait des vivres. Puis d'Harcourt frappa la communauté et les bastilles de son ressort d'une contribution de 50,000 livres. Une somme de 24,000 livres fut remise à Marches, qui occupait le château, et refusa de se retirer après le payement comme il l'avait promis. Le comte d'Harcourt vint l'y assiéger le 10 avril, avec une partie de son armée, sous les ordres des marquis de Sauvebœuf et de Lillebonne, mais, quelques mois après, Marches trouva le moyen de s'échapper avec son régiment du côté de la Garenne. La peste sévit en 1653 et 1654 et la ville continua à s'endetter. — États particuliers des dettes de la ville. Sont créanciers : les hoirs de Guillaume de Guéribon, avocat, 85 livres ; — Daniel Despujou, marchand, 172 livres ; — Ramond Dejean, cardeur, 300 livres ; — le consistoire pour diverses sommes dont l'intérêt est de 274 livres ; — nombre de petites gens : Pierre Laporte, corroyeur, 100 livres ; — Jean Saint-Pé, vitrier, 10 livres ; — Ézéchiel Mazères, sergent, 30 livres ; — Jean Poudensan, cardeur, 20 livres.

E. Suppl[t]. 3110. (CC. 16.) (Liasse.) — 83 pièces, papier.

**1622-1628**. — Comptes de la ville et pièces diverses. — Jurade de l'année 1622 relative à la vérification des dettes. — En 1627, achat de robes et chaperons consulaires 480 livres. — A l'occasion du passage du duc d'Épernon et du comte de Maillé, gouverneur de la ville, on achète une demi-barrique de vin vieux, qui coûte 12 livres 16 sous. — Mémoire de ce qui a été fourni au comte de Maillé pour son dîner du 8 février, entre autres 5 rôtis : de 3 perdrix, 2 livres 5 sous ; 3 palombes, 1 livre 7 sous ; un chapon, 14 sous ; un quartier d'agneau, 12 sous ; un lapin, 12 sous. — A Nicolas Royal, libraire, 14 livres pour un registre relié en basane verte qui doit servir pour écrire les actes de jurade. — Pierre et Antoine Handé, maîtres paveurs, du pays de Lorraine, reçoivent 49 livres 14 sous 6 deniers pour avoir fait 113 cannes de pavé. — Comptes et pièces justificatives de l'année 1628. — 12 livres à chacun des pionniers qui ont travaillé pendant un mois au dégât de Montauban. — Frais de nombreux messages envoyés au duc d'Épernon.

E. Suppl[t]. 3111. (CC. 17.) (Liasse.) — 5 cahiers et 13 pièces, papier.

**1634-1667**. — Comptes de la ville. — État des dépenses ordinaires : gages des consuls, y compris

les robes consulaires, 480 livres; des syndics de la commune, 6 livres; du secrétaire de la ville, 80 livres; du receveur des droits patrimoniaux, 30 livres; des quatre valets de ville, 200 livres; du trompette, 4 livres 10 sous; — entretien des fontaines, de l'hôtel de ville, des places publiques, 230 livres; feu de la Saint-Jean, 25 livres; députations, procès, papier timbré, 430 livres; chauffage et éclairage de l'hôtel de ville, 40 livres.— Envoi de soldats à Salces, en 1639. — Présent d'une barrique de vin au prince de Condé étant à Nérac, en juin 1640. — En 1651, réparations au château, aux portes, aux remparts. — Rôle des réparations faites à la fontaine du Griffon, en 1655. — En 1667, rente au collège 1,243 livres 15 sous. — Quelques pièces justificatives.

E. Supplt. 3112. (CC. 18.) (Liasse.) — 3 cahiers et 58 pièces, papier.

**1700-1738.** — Comptes de la ville. — En 1700, la recette des impositions est de 19,486 livres, celle des deniers communs est de 1,695 livres. — Rachat de l'office de conseiller garde-scel 1,650 livres. — Gages des deux régents, 300 livres. — Rente annuelle payée au curé de Nérac, 150 livres. — Procès-verbal d'audition des comptes non rendus des années 1713 à 1717. Une prétendue dépense de 225 livres pour un feu de joie est réduite à 39 livres. On constate que les notes du compte de l'année 1713 sont insuffisantes. — Rejeté dans le compte de l'année 1715 un article de dépense de 13 livres 2 sous 6 deniers pour la casaque de l'exécuteur des hautes œuvres, attendu « que le tout ne consiste qu'en un « petit morceau d'étoffe que l'exécuteur porte sur « son poing les jours de marché. » De nombreux articles sont ainsi ou rejetés ou réduits. — Reddition des comptes de 1722 à 1726, en forme sommaire. — Quelques pièces justificatives des comptes de 1738 et 1739.

E. Supplt. 3113. (CC. 19.) (Liasse.) — 27 pièces, papier.

**1734-1771.** — Comptes de la ville, dans une forme sommaire et pièces justificatives. — État des non valeurs des comptes de 1734 à 1744 : 1,382 livres pour les amendes prononcées par M. de Vanoles sur la partie des haras; — 13,448 livres pour les amendes prononcées pour le fait des ports d'armes, sommes non recouvrées. — En 1756, les principaux revenus de la ville sont les fermes : du souchet, 1,350 livres; — de la grande boucherie, 340 livres; — de la petite boucherie 300 livres; — de la chèvrerie, 250 livres; — de la boucherie du carême, 30 livres. Cette même année, les gages du maire M. Capot-Feuillide sont de 322 livres. — En 1765, 600 livres payées pour un arrêt du Parlement « surpris « de sa religion ». — Le compte de 1771, très sommaire, porte une balance des recettes et des dépenses arrêtée à la fin de chaque mois. — Au mois d'août, 4,000 livres sont payées pour la reconstruction de l'église; en novembre 6,000 livres pour le même objet.

E. Supplt. 3114*. (CC. 20.) (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, papier.

**1789.** — Rôle des tailles de la ville de Nérac. — (Pièce faisant partie d'un fonds acquis de M. Lacaze, libraire, en 1886.)

E. Supplt. 3115*. (DD. 1.) (Liasse.) — 6 pièces, papier; 1 plan.

**1748-1787.** — Plan d'une nouvelle promenade, levé par les ordres du marquis de Tourny, intendant. — Correspondance relative : aux réparations à faire au pont de Barbaste, à l'auditoire et aux prisons du siège sénéchal et présidial; — à l'achat d'un orgue pour l'église.

E. Supplt. 3116. (DD. 2.) (Liasse.) — 15 pièces, papier.

**1611-1766.** — Procès-verbal de l'incendie de l'hôtel de ville dans la nuit du 6 janvier 1611. La destruction des archives fut complète. — Demande de rabais sur le prix de ferme de la maladrerie. — Sentence rendue en la sénéchaussée de Nérac au sujet de l'adjudication des boucheries. — Ferme pour la fourniture de la viande en temps de carême 80 livres. — Ordonnances rendues en l'année 1644 par Sellier Laforgues, conseiller au siège présidial de

Nérac, et François Labarrière, bourgeois, consul, agissant comme réformateurs des chemins de la juridiction. Visite du chemin de Nérac à Condom et condamnation de nombre de propriétaires voisins à des travaux d'entretien de rectification ou de réparation de la chaussée et de ses fossés. Même visite et mêmes décisions pour le chemin de Nérac à Fréchou. Non loin de la ville ce chemin passe par un lieu dit Les Montjoies. — Fragment d'un placard imprimé en 1750, portant tarif du souchet et du péage d'après un tableau dressé en 1440. — Instruction pour la plantation de mûriers sur les grands chemins. — Enquête sur le taux de perception des droits de hallage. — Difficultés entre les consuls et quelques particuliers, d'une part, et Henri Damios, entrepreneur, d'autre part, au sujet de la construction de barrières pour clore l'extrémité des allées de Condom nouvellement plantées (1766).

E. Supplt. 3117*. (EE. 1.) (Pièce.) — Papier.

**1621.** — Extrait du registre des délibérations de la ville. Articles accordés par le duc de Mayenne pour la reddition de la ville.

E. Supplt. 3118. (EE. 2.) (Liasse.) — 19 pièces, papier, dont 2 imprimées.

**1629-1771.** — Visite des murailles de la ville, faite en 1629, par Arnaud Descanaulx, lieutenant général en la sénéchaussée de Condom, en vertu d'une commission à lui donnée par le Parlement de Bordeaux pour vérifier si, au mépris des ordres du Roi, les habitants de Nérac n'avaient pas commencé à reconstruire leurs remparts. Il résulte de cette visite que les clôtures mises aux portes par les consuls n'ont aucun caractère défensif ; elles n'ont été établies que pour empêcher l'introduction des vins en fraude. Quelques petites constructions faites par les particuliers n'ont pas non plus le caractère d'ouvrages de fortification. — État des miliciens de la ville en 1738. — Avis de passages de troupes en 1760. — Plainte d'Esther Esclafer, ancienne aubergiste du *Lion couronné*, qui n'a touché aucune indemnité après avoir eu pendant neuf mois dans ses écuries 14 chevaux des compagnies casernées à Nérac.

E. Supplt. 3119. (FF. 1.) (Cahier.) — In-4°, 35 feuillets, papier.

**1631.** — Procès-verbaux des assemblées du bureau de police, composé de consuls et de jurats, quelquefois assistés de magistrats. Les jurats qui en font partie sont élus par les consuls. Le bureau tient séance le mercredi et le samedi pour statuer sur la sortie des grains et le mardi et le vendredi pour les autres affaires. — Décisions : sur la répartition et l'entretien des pauvres, les aumônes, l'expulsion des pauvres étrangers, le procès de la communauté contre l'évêque de Condom concernant la nourriture des pauvres ; — sur la police des marchés. — A la fin de l'hiver, le blé se vend 16 livres 10 sous. En raison de la disette, des paysans et vignerons demandent de participer à la distribution de fèves données pour les pauvres par M. de Moncassin. — Prescriptions pour la garde des portes, en raison de la peste qui sévit dans la banlieue. — Réprimandes à des marchandes qui se sont tenues sous la halle à des heures indues. Parmi elles figure « la fille du capitaine Peyrot. » — On apprend que des maisons ont été mises au pillage à Séguinot, où quinze ou seize personnes sont mortes de la peste, que la contagion sévit à Montgaillard, à Agen. — (Invent. BB. 1.)

E. Supplt. 3120. (FF. 2.) (Pièce.) — Papier.

**1730.** — Ordonnance de police générale, rédigée par Jean Ducasse, avocat, syndic de la communanté et voté par la jurade qui en décide la publication. Ses 19 articles sont, dit-on, en partie renouvelés des anciennes ordonnances. Les blasphèmes seront punis de 3 livres d'amende et de la prison. Défense de laisser jouer aux cartes et aux dés les dimanches et les jours de fête, avant la fin des vêpres, sous peine de 50 livres d'amende et de confiscation des tables et enjeux.

E. Supplt. 3121. (FF. 3.) (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier.

**1610-1727.** — Procès de la commune. — Pièces relatives à une contestation entre Daniel Dutour, jurat, et les consuls qui auraient refusé de payer

audit Dutour ses frais de voyage et vacation pour la mission qui lui a été confiée d'aller en cour. — Procès entre la ville de Nérac et les bastilles de son ressort et aussi les villes de l'élection de Condom jusques à Torrebren (Gers), au sud, et jusques au Mas-d'Agenais, au nord, au sujet de la répartition d'une contribution de guerre de 40,000 livres imposée par le comte d'Harcourt, lors du siège de Villeneuve, sur Nérac et sur ses bastilles. Les paroisses de la vicomté de Boulogne, qui sont Sainte-Maure, Gueyze, Saint-Georges, Levèze, Meylan, Saint-Pau, Saint-Simon, Saint-Pé de Boulogne, furent exemptées de payer leur quote-part, par une ordonnance de l'intendant Pellot. Les bastilles de la sénéchaussée de Nérac furent condamnées à payer 20,000 livres par décision de l'intendant de Sève, en 1672. — Un procès de même genre sur les contributions exceptionnelles levées de 1688 à 1690 pour partie du payement de la créance de feu Mgr le cardinal de Bouillon, dura jusques en 1727. La communauté de Verteuil, faisant partie de l'Albret, est appelée à à participer aussi à ces dernières contributions. (Dossiers incomplets.)

E. Supplt. 3122. (FF. 4.) (Liasse.) — 28 pièces, papier.

**1724-1760.** — Procès de la commune : contre les héritières de Bertrand Dubarry de Vignolles, trésorier de la ville, pour obtenir une reddition de comptes ; — contre certains consuls ou leurs héritiers pour leur faire rembourser des sommes qu'ils auraient dû appliquer au payement des dettes de la communauté. — Protestations de Charles du Bouzet, marquis de Marin, des syndics du collège et des religieuses de Sainte-Claire, agissant comme haut taxés, contre les décisions de la jurade qui veut intenter un procès à l'évêque de Condom et au commandeur d'Argentens pour obtenir une réduction du taux des dîmes. Ils estiment le procès perdu d'avance, en raison de la possession immémoriale que peuvent alléguer les défendeurs (1727). — Ordonnance du Parlement de Bordeaux rendu à la requête des consuls sur l'exécution des arrêts relatifs à l'entrée des vins. Les habitants de Nérac ne peuvent entrer dans la ville des vins récoltés dans leurs vignes situées hors de la juridiction que pour leur provision personnelle, dans le cas où la récolte de leurs vignes situées dans la juridiction serait insuffisante (1760).

E. Supplt. 3123. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-folio et in-4°. 93 feuillets, papier.

**1670-1695.** — Paroisse Saint-Nicolas de Nérac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles de Mazelières, Lause, Laburte, Gaillard, Corne, Arbissan, Nolibé, Laverny, Poittevin, Gardelle, Dubroca, Pauquin, Dejan, Cazaux, Puyferré, Beson, Bichet, de Gramont. — 4 abjurations en 1679. — (Le cahier de l'année 1685 manque.)

E. Supplt. 3124. (GG. 2.) (Registre.) — In-folio, 126 feuillets, papier.

**1695-1710.** — Paroisse de Saint-Nicolas. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Tamissé. Labat, Daulhième, Dubédat, de Mazelières, de Dulong, de Julien, de Larrard, Pauillac, Laborderie, Ferret, Lignac, de Marches, de Cambon. — Mariage de Claude Gaubert, maître brodeur.

E. Supplt. 3125. (GG. 3.) (Registre.) — In-folio, 255 feuillets, papier.

**1711-1720.** — Saint-Nicolas. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Delias, Laloubère, de Melet, Pérès, Gautier, Belloc, Cazaux, Maurin, Planté, Tréseguet, Bouchère, Bérigaud, Duroy, Jaladis, Detrois, Palanque, Lafaugère, Galup.

E. Supplt. 3126. (GG. 4.) (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, papier.

**1721-1730.** — Saint-Nicolas. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Daux, Demichel, Couriol, Pimpeterre, Andrieu, Dublanc, Ducasse, Descamps, de Saubadie, Dauzac, de Lagarde, Tétignac, Burguère, Lespiault, Corrèges, Mourlan, du Bouzet, Castan.

E. Supplt. 3127. (GG. 5.) (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

**1731-1740.** — Saint-Nicolas. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Cadeillac, Buzet, Res-

saire, Claverie, Bichet, Aber, Caillau, Dubusca, Ratier, Joffre, Maladé, Marceau, Fourcade, Lalaguë, Douazan, Barbecasse, Capot-Feuillide. — Le 14 octobre 1737, décès d'Antoine Naudou, architecte, natif de Limoux, âgé de 104 ans.

E. Supplᵗ. 3128. (GG. 6.) (Registre.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

**1741-1750.** — Saint-Nicolas. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles de Gouyon, Baylin, Saintaraille, Barthouilh, de Vacquier, Guignard, Darras, Féret, Aurélian, de Giraud, Duthil, Tégrat, Bastide.

E. Supplᵗ. 3129. (GG. 7.) (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, papier.

**1751-1760.** — Saint-Nicolas. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Levenier de La Bastide, Brulé, Cazaubon, Bourrousse, Tarieu, Lagourgue, Latapy, Fontanille, Troubat, Laspeyres, Boutote, Captan, Lauga, Caillau, Lébé, Boudon, Castaing. — Mariage de François-Dominique de Bastard, seigneur des Iles Chrétiennes, grand maître des Eaux et Forêts de Guienne, et de Jeanne-Françoise-Catherine de Lamazelières, dame de Réaup (1752). — Mention d'un maître épinglier.

E. Supplᵗ. 3130. (GG. 8.) (Registre.) — In-folio, 155 feuillets, papier.

**1761-1770.** — Saint-Nicolas. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles de Mathisson, Trésaguet, Bonnet, Pasquet, Catalan, Péribère, Gaure, Bransoulié, Baurie, Artigalas, Nasse, Chambelot, Lafourcade, Monbet, Birelechie, Lalanne, Sainpé, Legendre, de Marches, de Rolland, de Roquaing.

E. Supplᵗ. 3131. (GG. 9.) (Registre.) — In-folio, 224 feuillets, papier.

**1771-1780.** — Saint-Nicolas. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bonhomme de Pomaret, de Lafitte, Lassalle, Pégrimard, Berette, Nolibé, Pujols, Monteils, Duchesne, Castéra, Flourens, de Goujon, Vivent, de Brizac. — Mariage de Jean-Philippe Piéras, nègre libre, maître-cuisinier, et de Marthe Mandès. — Mention d'un tisseur de soie.

E. Supplᵗ. 3132. (GG. 10.) (Registre.) — In-folio, 334 feuillets, papier.

**1781-1792.** — Saint-Nicolas. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Cassanet, Dailladouze, Bigos, Duprat, Fontaine, Berg, Boudet, Sauvage, Capuron, Caillavet, Rochard, Arragon, Dubourg, Bergès, Tourné, Dèche, Séguin, Gratioulet, Lagourgue. — Tables annuelles.

E. Supplᵗ. 3133. (GG. 11.) (Cahiers.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

**1641-1762.** — Table alphabétique des actes de baptême, mariage et sépulture de la paroisse Saint-Nicolas.

E. Supplᵗ. 3134. (GG. 12.) (Cahier.) — In-folio, 114 feuillets, papier.

**1750-1792.** — Table alphabétique des actes de baptême de la paroisse de Saint-Nicolas.

E. Supplᵗ. 3135. (GG. 13.) (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

**1750-1759.** — Table alphabétique des actes de baptême, mariage et sépulture de la paroisse de Saint-Nicolas.

E. Supplᵗ. 3136. (GG. 14.) (Registre.) — In-4°, 280 feuillets, papier.

**1635-1749.** — Paroisse de Saint-Jean d'Asquets. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles de Mazelières, de Soubiran, Lanelongue, Baudon, Massac, Lafore, Lafitte, Larrieu, Séguin, Ducasse, Monteil, Figuès, Capot, Mothes, Lasserre, Dubourdieu, Landié, Nolibé, Gras, Vaquieux, Coulin, Duprat, de Pouydraguin, Dubroqua. — En 1685, 65 abjurations.

E. Suppl^t. 3137. (GG. 15.) (Registre.) — In-4°, 216 feuillets, papier.

**1750-1792.** — Asquets. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lérisson, Gas, Bacon, Sarreau, Pis, Gouts, Larrigaudière, Laboubée, Courrèges, Dedieu, Lamarque, Caumont, Ducos, Terradé, Castaing, Pandelé.

E. Suppl^t. 3138. (GG. 16.) (Registre.) — In-4°, 143 feuillets, papier.

**1700-1735.** — Paroisse de Saint-Jean de Bréchan. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Besse, Lalane, Ricaut, Masères, Dubernet, Larrat, Brun, Parribère, Despeyroux, Béqué, Canteau, Dubédat, Bouillard, Pouy, Laclote, Broustaut.

E. Suppl^t. 3139. (GG. 17.) (Registre.) — In-4°, 205 feuillets, papier.

**1736-1792.** — Bréchan. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Conté, Fourniès, Dastouet, Sentou, Brouillet, Poudensan, Derens, Poitevin, Baqué, Laverny, Déjean, Lasmolles, Bégué, Labatut, Flourès, Ducasse, Barbarique.

E. Suppl^t. 3140. (GG. 18.) (Registre.) — In-1°, 138 feuillets, papier.

**1669-1727.** — Paroisse de Sainte-Marie d'Argentens. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Carles, Cardeilhac, Labène, Ducasse, Darodes, Lavergny, Lafourcade, Ribère, Batz, Ducomet, Poussou, Lamolère, Larqué, Dubourdieu, Nolivé, Laclotte, Lartigue, David, Duprat. — Fragment d'un mandement de l'évêque de Condom sur le jubilé universel proclamé par le pape Clément XI.

E. Suppl^t. 3141. (GG. 19.) (Registre.) — In-folio, 232 feuillets, papier.

**1728-1793.** — Argentens. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Darode, Lamothe, Cadillan, Danis, Lamarque, Aureillan, Coulin, Augé, Brun, Bourgade, Barrère, Goudin, Tauzin, Labadie, Colin, Dérens, Moliné, Duffau, Corrèges.

E. Suppl^t. 3142. (GG. 20.) (Registre.) — In-4°, 185 feuillets, papier.

**1706-1792.** — Paroisse de Nazareth ou de Lalanne. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Poudensan, Saint-Genis, Poy, Barbe, Le Vénier, Aussy, Dalibert, Soulès, Lagleyre, Deyres, Rosières, Mesplet. — 19 mars 1740. Sépulture de François de Malvin, ancien commandant du régiment de Flandre. — Mention d'un cimetière des petits enfants. — En 1752, 5 mariages de protestants convertis.

E. Suppl^t. 3143. (GG. 21.) (Registre.) — In-4°, 355 feuillets, papier.

**1671-1791.** — Paroisse de Saint-Jean de Puyfortéguille. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Pouy, Clauzet, Ducassé, Bousquet, Dublanc, Gardet, Caillau, Vaqua, Gaure, Castandet, Peyrusquet, Lurran, Barroque, de Moinier, Lestrade, Camet, Montus, Boun, Delias, Crechent, Ducos, Bacquieux.

E. Suppl^t. 3144. (GG. 22.) (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets, papier.

**1779-1792.** — Baptêmes et mariages de l'église réformée de Nérac et ses annexes. — Une centaine d'actes intéressant, entre autres, les familles Dubois, Montheil, Capot, Ducos, Caparoussac, Poudensan, Tissier, Larrat, Toupie.

E. Suppl^t. 3145. (GG. 23.) (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

**1780-1792.** — Mariages de l'église réformée. — Une soixantaine d'actes intéressant, entre autres, les familles Broustaud, Dupont, Besse, Lespiault, Lasmongie, Lebrère, Augé, Figuiès.

E. Supplᵗ. 3146. (GG. 24.) (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1506-1672.** — Donation faite par devant l'évêque de Condom et les consuls de Nérac par François de Courson (de Curtione), bourgeois et marchand de Nérac, de la borde de Favas pour la fondation d'un obit attaché à l'autel du Crucifix de l'église Saint-Nicolas (1506). — Vente aux enchères de la borde de Lebrère ou Mousseron, sise à Espiens, et appartenant au bassin du Purgatoire, effectuée par les consuls de Nérac, gardes et administrateurs dudit bassin, par ordre de Jean Fabri, évêque d'Aire, conseiller et aumônier ordinaire du Roi de Navarre et commissaire délégué par ledit seigneur pour la réformation de son domaine. La propriété est adjugée pour le prix de 1,400 francs bordelais (1553). — Comptes du bassin du Purgatoire des années 1555 et 1556. La recette est de 330 livres. Les dépenses s'appliquent en grande partie à des procès et à des payements de dettes. — Factum pour Louis Labarrière, curé d'Asquets et de Gardère, contre Pierre de Caucabannes de Basco qu'il veut obliger à faire porter en la ville de Nérac, suivant l'usage, la dîme des vendanges de sa propriété, située dans la paroisse de Gardère.

E. Supplᵗ. 3147. (GG. 25.) (Liasse.) — 6 cahiers et 2 pièces, papier.

**1600-1753.** — Protestantisme. — Rôles des cotisations pour les gages des ministres et en prévision des frais de voyages, de colloques, de synodes, de l'entretien du temple. Le total des cotisations, auxquelles doivent s'ajouter divers revenus, est de 1,742 livres en 1615 et de 1,557 livres en 1620. Cette dernière année, on a en prévision des frais de démarches pour obtenir un troisième ministre. Chacun des deux ministres doit recevoir 500 livres de gages. — En 1621, les ministres sont au nombre de trois. — En 1626, les deux ministres, qui reçoivent chacun 600 livres de gages, sont Lanusse et Daubus. — Deux lettres écrites en 1753, au nom de l'intendant, relatives au payement de la pension de Marie Lebé, nouvelle convertie.

E. Supplᵗ. 3148. (GG. 26.) (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1760-1764.** — Hospice. — Sommation faite par Louis Lesueur de Pérès, conseiller et procureur du Roi au siège présidial et sénéchal de Nérac, aux administrateurs et trésorier de l'hospice d'avoir à se conformer aux ordonnances et aux usages d'après lesquels ils ne doivent tirer des billets de la somme de 3 livres et au dessus sans qu'ils soient munis de sa signature. — Réponse à un questionnaire sur l'état des revenus et l'administration de l'hospice. Le revenu annuel moyen est de 240 livres. Les administrateurs tiennent un bureau tous les quinze jours. Quelques pauvres secourus à domicile reçoivent 12 sous par semaine. — (A ces quatre pièces est jointe une notice historique manuscrite de 4 pages in-folio sur l'hospice, qui aurait été fondé par Henri IV. La plupart des renseignements sur cet établissement se rapportent à la période révolutionnaire. L'auteur de ces notes parait être J.-Fr. Samazeuilh.)

E. Supplᵗ. 3149. (GG 27.) (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1598-1693.** — Collège. — Copie des principaux titres intéressant le collège et inventaire des autres pièces moins importantes concernant le même établissement. — Lettres du Roi Henri IV confirmant l'établissement du collège de Nérac, créé par lettre du Roi Henri III en 1578 (1598). — Lettre du Roi Louis XIII cédant le collège de Nérac aux Pères de la Doctrine chrétienne (1637). — Requête des Pères de la Doctrine au Conseil privé du Roi afin d'être maintenus, contrairement à la prétention du curé de Nérac dans la possession des revenus d'une chappellenie dont la jouissance leur a été accordée en vertu des lettres royales de l'année 1637 et qui, auparavant, étaient attribués à des laïques de la R. P. R. — Arrêt du Conseil privé faisant droit à ladite requête (1656). Ordonnance des commissaires députés par le Roi pour juger en dernier ressort les affaires touchant la vérification et liquidation des dettes des communautés de la généralité de Bordeaux déclarant que la communauté de Nérac est tenue de payer aux Pères de la Doctrine une rente de 1193 livres pour le collège (1670).

E. Supplᵗ. 3150.* (GG. 28.) (Liasse.) — 1 pièce, parchemin 4 pièces, papier.

**1646-1769.** — Ordonnance du Parlement de Bordeaux autorisant l'abbesse du couvent de Sainte-Claire de Nérac à pratiquer des saisies sur les biens

de ses emphytéotes. — Extraits du dénombrement de la population de Nérac. Cette ville compte 2,898 habitants en l'année 1764.

E. Supplt. 3151. (H. 1.) (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier, dont 1 imprimée.

**1578-1680.** — Achat pour le couvent du Paravis de 13 pugnerées de terres nobles au lieu dit Canterac, juridiction de Port-Sainte-Marie, pour le prix de 260 écus (1578). — Compte d'apothicaire pour des fournitures faites aux Paravis (1623). — Sauvegarde donnée par les consuls d'Agen aux membres de la Chambre de l'Édit transférée à Agen et à tous ceux qui auront des procès devant cette Chambre (1616). *Tabula acta et decreta capituli provincialis Fratrum Minorum Sancti Francisci conventualium provinciæ aquitanicæ, die 15 mensis octobris anni 1776.* Toulouse, imp. J.-F. Desclassan, in-4°, 40 pages.

E. Supplt. 3152*. (H. 2.) (Liasse.) — 28 pieces, papier.

**1748-1785.** — Subdélégation de Nérac. — Comptes rendus par Bauret, Castets et Duthil, sous-fermiers du duché d'Albret, baronnie de Durance et comté de Bas-Armagnac pour le premier pacte de l'année 1748. Total : des recettes 23,500 livres ; des dépenses 25,019 livres. — Comptes des droits de prélation dans le duché d'Albret, en 1772. Dossiers des réparations à faire à la métairie du Bourdieunaou, appartenant au duc de Bouillon, et à la traverse de Lavardac. — Mémoire anonyme et sans date sur les différents systèmes de corvées usités dans la Généralité de Guienne. — États des invalides, bas-officiers et soldats pensionnés dans la subdélégation. — (Pièces faisant partie d'un fonds acquis de M. Lacaze, en 1886.)

E. Supplt. 3153*. (H. 3.) (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

**1779.** — Reconnaissances en faveur de la commanderie d'Argentens, membre de Cazalis. — Une terre de 90 journaux paye 42 sous 4 deniers de rentes ; — une terre de 11 journaux, 5 sous 10 deniers. — 31 tenanciers. — (Acquis de M. Lacaze.)

E. Supplt. 3154*. (H. 4.) (Registre.) — In-4°, 69 feuillets, papier.

**1638-1706.** — Livre de raison de la famille Laspeyres, habitant Nérac, de la R. P. R. — La première partie du registre est rédigée par Daniel Laspeyres, notaire, qui mourut le 30 octobre 1686, sans doute converti car il fut enterré derrière le clocher de Saint-Nicolas, dans le jardin du curé qu'on venait de transformer en cimetière. Sa femme Catherine Saint-Pé, dût mourir dans la religion réformée (1698), car elle fut enterrée dans un champ. A partir de 1685, les baptêmes de leurs petits-fils sont catholiques. — Notes des naissances et des décès. — Inventaire des papiers de feu Isaac Laspeyres, notaire. — En 1652, les gages d'une nourrice sont de 42 livres, ceux d'une domestique de 10 livres et une chemise. — En janvier 1653, don de trois demi louis à David Laspeyres, son cousin, qui va voir au Mas son frère blessé d'une mousquetade. Au mois de mai de la même année ledit David va à la guerre, à Montauban. — Baux à colombage de la métairie de Jean Demounet. — Avances de grains. — Obligations. — Emprunts et prêts. — En 1686, envoi de trois écus à son frère, en garnison à Dole. — Poésie de 16 vers écrite plus récemment sur un feuillet blanc. — (Acquis de M. Lacaze.)

E. Supplt. 3155*. (H. 5.) (Liasse.) — 6 feuillets, papier.

**1294-1752.** — Notes prises par M. Bosvieux, archiviste départemental, sur des documents appartenant aux archives des Basses-Pyrénées relatives : à la vente de la baronnie de Nérac par Isabeau d'Albret à Gaston, vicomte de Fézensaguet et Jacques d'Armagnac (1294) ; — à la cession de la haute, moyenne et basse justice sur Nérac par l'abbé de Condom à Amanieu d'Albret (1306); — à la création de la Chambre des comptes de Nérac. — Notes prises par moi sur les dossiers de la commanderie d'Argentens, appartenant aux archives de la Haute-Garonne : états des biens et revenus de la commanderie au XVIIIe siècle.

## SAUMONT.

E. Suppl^t. 3156. (BB. 1.) (Cahier.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

**1763-1771**. — Jurades. — Les consuls, au nombre de deux, sont nommés par le seigneur sur une liste de présentation de quatre noms. — Nomination d'experts pour évaluer les dégâts causés aux vignes par la gelée du 10 avril 1765. — Réponse à un questionnaire sur l'administration des haras. — Intervention, d'accord avec les habitants de Sainte-Colombe, dans un procès contre le syndic du clergé qui avait obtenu du Parlement de Toulouse un arrêt contenant des dispositions contraires aux usages reçus pour les dîmes. — Délibérations relatives à la refonte de la grande cloche et à des réparations à l'église et au presbytère. — Nomination de répartiteurs de la capitation. — On est avisé de l'intention qu'a M^lle de Blois, *seigneuresse* du Moulia et de Latourre, de donner aux pauvres du Saumont et de Montauzet, son annexe, la moitié d'un contrat de constitution de rente au capital de 5,000 livres. — Projet de constitution d'un bureau pour l'administration des biens des pauvres.

E. Suppl^t. 3157. (CC. 1.) (Registre.) — In-4°, 132 feuillets, papier.

**1670**. — Arpentement de la juridiction du Saumont, fait à la réquisition de noble Claire de Mauléon, dame du Saumont. Les biens nobles de ladite dame ne sont pas encadastrés, non plus que les maisons et jardins du village. — Table. — Articles : le chevalier Doison ; — de Roudé ; — de La Fourcade.

E. Suppl^t. 3158. (CC. 2.) (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

**1695-1786**. — Charges et décharges. — Liste des propriétaires, dont les noms sont suivis de blancs destinés à insérer, quand il y a lieu, les mutations. — Articles : noble Pierre Descayrac ; — Gabriel de Dieu ; — Gabriel Lartigue ; — de Pélissier, bailli du Bruilhois.

E. Suppl^t. 3159. (GG. 1.) (Registre.) — In-4°, 532 feuillets, papier. Les 50 derniers feuillets en partie détruits par l'humidité.

**1643-1793**. — Paroisse du Saumont et Montauzet, son annexe. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles du Garcin, Dupin, Monbet, Castaing, Duguilhé, Talanton, Laborde, Fabbe, Grase, Greset, Lascomère, Dutour, Baqué, Argelès, Rivière, Dandrieu, Lagourgue, Lacase, Richefort, Berniès, Laborde, Mène, Cazala, Lasserre, Olivié, Fallières, Loze, de Montaut de Saint-Sivier, Lannelongue. — Liste de ceux qui sont morts de la peste en 1653, 66 personnes. — 12 abjurations en 1685. — La couverture en parchemin du registre est un fragment d'acte du XIV^e siècle qui paraît relatif à une contestation au sujet du péage du Mas d'Agenais. — Les timbres apposés sur les divers cahiers de ce registre sont remarquables par leur variété et quelques-uns aussi par leur grand format et leur style. La plupart, sinon tous, sont estampillés à la main, ce que dénotent des bavures et une position souvent irrégulière. Voici, avec une description sommaire, l'indication de leur date, de leur provenance et de leur valeur : 1670. *Petit papier un sol la feuille.* Petit timbre rond, avec une fleur de lys au centre. En exergue, *Gén. de Montauban.* — 1679. *Douze deniers pour feuille.* Timbre apposé à gauche, composé de lettres enlacées surmontées d'une couronne. Au centre de la page, *Généralité de Bordeaux.* — 1684. Deux griffons supportant un écusson en forme de cœur, surmonté de deux drapeaux et d'une fleur de lys. Au centre de l'écusson, *Toloze Montauban* ; au bas, *un sol.* — 1685. Femme assise tenant un écusson ovale aux armes de France. En exergue autour de la tête de ce personnage, *Gén. de Bordeaux.* — 1686. Sur un char surmonté de deux drapeaux, traîné par des aigles, personnage couronné tenant un écusson ovale dans lequel se lit *un sol.* En bas, *Gén. de Montauban.* — 1688. Timbre rond, au centre duquel est une fleur de lys entourée de rais. Dans le haut une couronne. *Gén. de Montauban.* — 1696. Grande dimension, en cartouche. Au centre, dans un écusson, *Gén. de Montauban* ; à droite *seize* ; à gauche, *den.* — 1698. Type voisin du précédent. Un soleil au centre du cartouche. En exergue, *Gén. de Montauban.* — 1705. Même timbre qu'en 1698. En plus un second timbre apposé sur le côté. Écu de forme

ronde, aux armes de France, au centre de la triple inscription : *moyen papier* | *deux sols la feuille* | *Gén. de Montauban.* — 1707. Pareil au précédent avec cette différence pour les inscriptions : *Petit papier* | *la feuille 1 sol 4 d.* | *Gén. de Montauban.* — 1714. Cartouche orné. Au centre l'écu de France; dans le haut, *Montauban;* dans le bas, *un sol 4 d.* — 1715. Cartouche orné. Dans le haut, un soleil ; dans le bas, *Montauban.* — 1720. Sur le même papier, trois timbres en forme de cartouche. 1° *P. D...* | *Dix den.;* 2° Écu de France entre deux dauphins, *Auch et Pau* | ... *Den.;* 3° écu à une fleur de lys, *G. d'Auch* | *dix den.* — 1725. Sur le même papier, deux timbres en forme de cartouche. 1° *G. d'Auch* | *1 sol IV d.;* 2° Les écus de France et de Navarre, *un sol 1 den. la feuille* | *G. d'Auch et de Pau.* — 1727. L'écu de France, *G. d'Auch et de Pau* | *un sol 4 den.* — 1730. Sur le même papier, deux timbres : le premier pareil au n° 2 de l'année 1725 ; le second pareil à celui de 1727 avec cette différence pour l'inscription *deux sols.* — 1735. Sur le même papier, deux timbres : le premier pareil au deuxième de 1730 ; l'autre représente un soleil, *Gén. d'Auch* | *un sol 4 den.* — 1745. Même timbre, avec un encadrement différent. — 1751. Écu de France trilobé, *Gén. d'Auch* | *deux sols.* — De 1757 à 1780. Écu ovale renversé avec quatre fleurs de lys se rapprochant de la forme d'un cœur. Dans les encadrements, *deux sols* | *Gén. d'Auch.* — De 1781 à 1789, phylactères élégamment encadrés, avec les inscriptions *Gén. d'Auch* | *P. P. 2 sols 4 d.*

E. Suppl[t]. 3160. (GG. 2.) (Registre.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

**1676-1784.** — Table des actes paroissiaux dans l'ordre alphabétique des prénoms.

E. Suppl[t]. 3161*. (II. 1.) (Pièce.) — Papier, imprimée.

**1785.** — « Observations pour les sieurs Troubat, « frères, contre M[e] Deburs, curé, et M[e] Dugarcin, « notaire du lieu du Saumont, contre les consuls, « syndic et communauté du Saumont et contre le « comte de Montaut. » Factum, in-folio, de 28 pages. Le sujet de la contestation est la propriété d'une place. — (Pièce faisant partie d'un lot acquis de Chollet, libraire, en 1884.)

---

# ARRONDISSEMENT DE VILLENEUVE-S[T]-LOT

---

## CANTON DE CANCON

### BEAUGAS

E. Suppl[t]. 3162. (GG. 1.) (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

**1601-1674.** — Paroisse de Saint-Martin de Beaugas. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Nauville, Cosi, Girard, Jabel, Roussenq, Besse, Pons, Vassal, Fadiot, Médeville, Bru, Bouet, Fontanilhes. — Pierre Jay, régent de Cancon, figure comme témoin à un baptême de l'année 1613. — Nombreuses signatures de témoins au bas de la moitié des actes de baptême de la première moitié du XVII[e] siècle.

E. Suppl[t]. 3163. (GG. 2.) (Registre.) — In-12, 52 feuillets, papier.

**1654-1724.** — Beaugas. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Imbert, Chinchou, Lamartigne, Philippot, Gari, Micheleau, Brousse, Lamarque, Rouanès, Gibili, Bessié, Fauché, Armillac, Guitard. — Décès de Joseph de Nauville, juge de la Cour royale de Saint-Pastour (24 août 1710), et de sa veuve, Louise de Sabaros (30 août 1710).

E. Suppl[t]. 3164. (GG. 3.) (Registre.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

**1666-1709.** — Beaugas. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bernat, Delerin, Lagacherie, Rouyre, Serres, Delert, Richet, Auzeral, Chaseron, Maynot, Reynaud, Dubrugua, Clamens, Vitrac, Courbarey. — Baptême de Marie de Pons, fille de noble Jean et de Louise de Fauville (1670).

E. Supplt. 3165. (GG. 4. (Registre.) — In-4°, 197 feuillets, papier.

**1725-1766.** — Beaugas. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Roques, Messac, Bouvine, Bourgade, Noublet, Couziès, Buisson, Pineau, Rivière, Barbet, Sarasin, Mulasson, Arade, Delclusel.

E. Supplt. 3166. (GG. 5. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

**1767-1792.** — Beaugas. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Antagne, Golse, Visonie, Bely, Payri, Dandi, Tournier, Auché, Serres, Lescases, Duvila, Camus, de Croisac, Auradou, Malavergne, Delfont, Cambon, Paillé, Rieucaud.

E. Supplt. 3167. (GG. 6. (Registre.) — In-12, 70 feuillets, papier.

**1626-1691.** — Paroisse de Saint-Paul-Le-Vieux. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dellert, Durand, Boisson, Marçal, Jaubert, Cambon, Guéry, Rabanel, Dellerm, Mathieu, Rouzier, Baseillos, Arnaud, Lagacherie. — Note sur la livraison de 4 livres 9 sous et de 49 livres de cire par les marguilliers de l'année 1657 à leurs successeurs.

E. Supplt. 3168. (GG. 7. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

**1668-1793.** — Saint-Paul-Le-Vieux. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Raigniet, Benaud, Arnaud, Seissac, Cabanes, Dutreil, Demarti, Bousquet, Barbary, Roujat, Delsol, Bailet, Blanquière. — Baptême de noble Raymond de Cadot (1746).

E. Supplt. 3169. (GG. 8. (Registre.) — In-12, 73 feuillets, papier.

**1692-1730.** — Saint-Paul-Le-Vieux. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lescazes, Fabre, Lagacherie, Couzie, Nolet, Salie, Bruière, Teuly, Popie, Cabane, Demengie, Vigoulette, Joube.

E. Supplt. 3170. (GG. 9. (Registre.) — In-12, 80 feuillets, papier.

**1619-1669.** — Paroisses de Saint-Pierre de Sénezelles et de Saint-Étienne de Monibal, son annexe. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Roufianges, Lamayson, Blanché, Delpech, Mauri, Dulac, Fabre, Coq, Goulard, Guirbal, Gourdon, Plaignes, Delfour, Jallinou, Broussard.

E. Supplt. 3171. (GG. 10. (Registre.) — In-12, 86 feuillets, papier.

**1627-1699.** — Sénezelles et Monibal. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Maoumy, Gauliart, Chaborel, Poncet, Pons, Grambant, Ricart, Rozet, Vistorte, Laurisesques, Dellerm, Verdier, Chabrié, Lissandres, Frisal, Thomas, Chevalier.

E. Supplt. 3172. (GG. 11. (Registre.) — In-12, 76 feuillets, papier.

**1698-1728.** — Sénezelles et Monibal. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Joviot, Lascombes, Giraud, Lagrange, Lamotte, Tournès, Couret, Bernad, Cassé, Labaysse, Armand, Latournerie, Griffoul, Vergnes, Biscarrou, Pampouille. — Mariage de Jean de Béchon de Caussade et de M... Dellerm (1717).

E. Supplt. 3173. (GG. 12.) (Registre.) — In-12, 113 feuillets, papier.

**1719-1745.** — Sénezelles et Monibal. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Germain, Tricou, Maurin, Lafon, Plaignes, Desclaux, Boulou, Berbier, Rieucaud, Figac, Sérougne, Carral, Noyrit, Béchambez, Conchon, Galop, Béchamby, Bruguière.

## Boudy.

E. Supplt. 3174. (GG. 1.) (Cahier.) — In-12, 17 feuillets, papier.

**1695-1747.** — Paroisse de Saint-Paul-Le-Jeune.

– Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Philipod, Salignié, Salesses, Ribairotte, Delsol, Dellerm, Granié, Germa, Laparre, Cassaigne, Labaisse.

CANCON.

E. Suppl^t. 3175. (CC. 1.) (Registre.) — In-folio, 266 pages, papier.

**1712.** — « Cadastre de la terre et jurisdiction de « Cancon, contenant le montant des biens et posses- « sions que les habitans et bien tenans pocèdent dans « la presant jurisdiction. » — Division par villages. Simples indications sur la contenance des terres de chaque propriétaire. Pas de confrontations, pas de noms de propriétés. Les articles, séparés les uns des autres par des espaces en blanc, sont suivis de notes sur les mutations jusques à l'année 1742. — Articles Jean de Bony, écuyer, seigneur de Boudy ; — Antoine Dellerm, sieur de Loubéjac ; — Pierre Dupuy, écuyer ; — Bernard Daunou, maître chirurgien ; — Jean Darnaud, sieur de Lacroze ; — Jésaban de Beauregard.

E. Suppl^t. 3176. (CC. 2.) (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets, papier.

**XVIII^e siècle.** — Fragment d'un cadastre de la juridiction de Cancon, établi comme le précédent. Notes sur les mutations jusques à l'année 1760. — Articles Jean Bonpa, peigneur. — Pierre Fargues, tisserand.

E. Suppl^t. 3177. (CC. 3.) (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

**1770-1787.** — Livre des charges et décharges, par ordre chronologique.

E. Suppl^t. 3178. (CC. 4.) (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets, papier.

**1787-1791.** — Livre des charges et décharges, par ordre chronologique.

E. Suppl^t. 3179. (GG. 1.) (Registre.) — Assemblage de cahiers in-4° et in-12, ensemble 526 feuillets, papier.

**1593-1691.** — Paroisse de Saint-Martial de Cancon. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Grenier, Floissac, Laborde, Germa, Bonye, Bartou, Bruguière, Lassaigue, Antaigne, Dellerm, Delrieu, Rouvère, Marsilhac, Reygnot, Ferrière, Terrisse, Maligne, Reinard. — Durant la première moitié du XVII^e siècle, les signatures des témoins sont nombreuses ; on en compte de 10 à 20 à la suite des actes de baptême des enfants de famille bourgeoise. — Liste de quelques *royaumes* ou rôles des personnages qui figurent dans des processions organisées comme des sortes de cavalcades. En 1616, les personnages sont : le roi, les princes, les maréchaux, le lieutenant du roi, le mignon, le porte-enseigne, le premier archer, le capitaine des gardes, le maître d'hôtel, le maître de chambre, le premier gentilhomme, les suisses, le voyer du roi, la reine, la première et la seconde dame, les demoiselles, les chambrières. Ces rôles, mis aux enchères, sont adjugés pour une certaine quantité de cire ou pour quelques sous. — De 1600 à 1603, baptêmes de 20 personnes qualifiées juifs ou juives. — Décès : François de Montferrand, seigneur de Cancon, enseveli dans l'église de Casseneuil (1^er juillet 1620) ; — Charles de Montferrand, prieur de Baine (11 août 1621) ; — François de Montferrand, premier baron de Guienne, seigneur de Cancon, Casseneuil, etc., enseveli dans le chœur de l'église de Cancon (22 octobre 1660) ; — Henri-Joseph de Gourdon de Genouillac, fils de Jean-Paul, comte de Vaillac, décédé au château de Cancon (13 avril 1661). — Baptême de Joseph de Gourdon de Genouillac, fils de Jean-Paul, comte de Vaillac (19 septembre 1652). — Décès de dame Félice de Montaut, épouse de Jean-Paul de Gourdon de Genouillac (12 avril 1672).

E. Suppl^t. 3180. (GG. 2.) (Registre.) — Assemblage de cahiers in-folio, in-4° et in-12, ensemble 440 feuillets, papier.

**1691-1777.** — Paroisse de Cancon. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Robert, Claverie, Goudal, Queille, Conche, Born, Joube, Martinaud, Villeneuve, Barbié, Arpheille, Labaysse, Gaillard, Mousset, Malcayran, Daunou, Armilhac, Balze, Malespine, Ainard, Ferran, Lassort. — Note sur la procession qui se rendit de Cancon à Agen, en l'année 1702, pour la célébration du Jubilé. Cette procession, de 1,400 personnes, des paroisses de Cancon, Boudy, Saint-Paul-Le-Vieux, Milhac, Bardes, délila

devant l'évêché, sous les yeux de Mascaron, évêque d'Agen.

E. Suppl^t. 3181. (GG. 3. (Registre.) — Assemblage de cahiers, in-folio, in-4°, in-12, ensemble 371 feuillets, papier.

**1595-1793**. — Paroisse de Notre-Dame de Millac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lormain, Destain, Floyssac, Blanq, Moly, Mathieu, Albre, Bonalh, Royre, Clerc, Lalaurie, Lacombe, Goue, Monnéja, Fonfrège, Maynot, Delmont, de La Carière, Bonnet, de Cours, Beaupré de La Garenne, Delmouli. — Baptêmes : de Catherine et de Jean-François-Emmanuel de Verdun, fille et fils de Jacques-Gédéon et de Jeanne de Beauregard (1618 et 1624) ; — de François-Benoît de Cours, fils d'Étienne et de Marie de Croizat (1771). — Fiançailles : de Claude-Hector de Rans et de Marie de Croizat de Milhac (1714) ; — de Pierre de Gaucher et de Marie de Croizat (1725). — Liste pour l'adoration perpétuelle du 28 octobre 1726. — Noël :

Chantons tous, je vous prie,
Par exultation,
En l'honneur de Marie,
Pleine de grand renom.
Pour tout l'humain linage
Getter hors de mespris,
Fut transmis un message
A la Vierge, de pris.

Nommée fut Marie
Par destination
De royalle lignée
Et génération.

Or nous dictes, Marie,
Qui feut le messager
Qui porta les nouvelles
Pour le monde sauver ?
« Ce fut Gabriel l'Ange
Qui, sans dilation,
Dieu envoia sur terre
Par grand compassion. »

Suivent 18 couplets, commençant par « Or nous dites Marie. » La question est de quatre vers et la réponse d'autant. Plus un couplet final.

E. Suppl^t. 3182. GG. 4. (Registre.) — Cahiers, in-folio, in-4°, in-12, ensemble 335 feuillets, papier.

**1633-1792**. — Paroisse de Notre-Dame de Saint-Pierre de Périllac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Rivière, Noblet, Laigniel, Laparra, Jacquet, Coulau, Ringuet, Besol, Bayol, Grais, Stibié, Delpi, Gay, Delfort, Segui, Ferran, Tissèdre, Destan, Monméja, Carmentrand. — Signatures des parties et des témoins environ 1/50. — Mariage de Guillaume de Croisat de Millac avec Pétronille de La Carrière (1735). — Rôle de la confrérie de Saint-Pierre, 45 personnes (1734). — Ordonnance de Passelaygue, official, annulant les fiançailles d'Antoine Ondet et de Catherine Bourg, qui déclarent renoncer d'un consentement mutuel à leur projet de mariage (1767).

E. Suppl^t. 3183^e. II. 1. (Pièce.) — Papier.

**1706**. — Reconnaissance en faveur de messire Armand de Gourdon de Genouilhac, Montferrand, comte de Vaillac, premier baron de Guienne, baron de Montault, premier baron d'Armagnac, baron de Cancon et dudit Casseneuil, seigneur de Moulinet, Le Bosset, La Barrière, Reillac, Raillaguet, Genouilhac, Estauliers, représenté par Jean-François de Cours, écuyer. La tenancière, Marie Boulle, doit payer, pour une terre de 5 cartonnats 7 picotins : froment, 2 picotins trois quarts demi quart et quart de quart ; avoine, autant ; argent, 9 deniers ; un demi-quart de poule et un quart de manœuvre. Les formules de l'acte sont imprimées. — (Don de M. Bouyssy.)

CASSENEUIL.

E. Suppl^t. 3184. (BB. 1.) (Registre.) — In-4°, 115 feuillets, papier.

**1539-1615**. — Livre des actes et contrats passés par les consuls. — Procès-verbaux rédigés chaque

année : de récolement des archives de la commune, transmises par les consuls sortants à leurs successeurs ; — de dépôt des reliquaires et ornements, constituant le trésor de l'église et appartenant à la commune, entre les mains des desservants de la paroisse. Ces procès-verbaux sont passés par des notaires ; leur forme varie d'une année à l'autre. A la suite du récolement des archives, attestation de la remise des clefs des portes de la ville, qui sont les portes Grande, de Villeneuve, de Monclar, du Teron et de Haut. — D'après le procès-verbal de 1548, les archives comprennent : 3 exemplaires de la grande coutume de la ville, en latin, dont l'original est daté de 1329 ; la coutume de l'église, de 1287, « cellée de « cire rouge où est le pourtraict d'un evesque. » — Le procès-verbal de remise des archives de l'année 1606 cite « une transaction faicte entre feu messire « François de Pellagrue, seigneur en son vivant de « la présant ville, et les consuls d'icelle, du 24 juin « 1542. » — Dans le procès-verbal de 1572, sur la remise au vicaire de Casseneuil des ornements d'église, se trouve l'énumération suivante : « La chapelle de « velours garnie de cappe, processionnal, cappe, « mésal, deux cortivaulx, une estolle et trois mani« ples ; plus la chapelle entière de satin rouge brou« ché, guarnie de sa cappe, processionnal, cappe, « messal, les deux cortivaulx, deux estolles et trois « manipples ; plus lui ont bailhé estant dans ladicte « esglise une aultre chapelle de camelot noier..., « la chapelle blanche de fustaine de linge, pour, au « tamps de caresme, faire le demy service. » — Le procès-verbal de 1559 contient un inventaire assez détaillé des reliques, à savoir : « ung grand relic« quere d'argent à quatre piés, les troys rompus, à « quatre bordons... fermant à clef, guarny de trente « quatre pierres tenantes au dict relicquière, ayant « dans icelluy cinq pierres blanches, une rouge en« chassée d'argent doré et une autre pierre tirant « sur le verd, deux jambes et un pié d'icelluy, ung « sacquet de relicques dans le dit relicquière ; une « croix d'argent doré avec ung petit crucifix tenant « à icelles ; plus ung autre grand relicquière d'ar« gent à quatre piés de cristal blanch sur le rond, « ayant la platine d'argent au-dessus et jouaint à « icelluy, guarny de trois gros botons d'argent dorés « et vingt deux petits botons d'argent dorés et trente « cinq pierres précieuses blanches, rouges, noires et « vertes, et, dedans le dit cristal, y a plusieurs re« licques de sainctz que on ne peut nombrer pour ce « que le dit relicquière et cristal d'icelluy ne se « peult ouvrir et désenchasser et y a une croix d'ar« gent dessus faicte à clous et un rolle en parchemin « où est escript le nom d'aulcunes relicques du dict « relicquière ; plus ung petit relicquière guarny de « cristal, à quatre piés, rompeu, faict en rond, et à « ung bout d'icelluy est escript *Jésus* et à l'autre « bout, *Maria*, dans lequel y a relicques ; plus ung « autre petit relicquière d'argent à pié rond, guarny « de cristal rond, où y a une petite couronne... et « une petite croix aussi d'argent dessus ; plus une « autre croix d'argent carrée à pié large et carré, où « y a de la digne vraye croix de Nostre Seigneur, « de longueur de deux travers doigtz ou environ, et « ung petit cartipel, où est escrip *Ubi Christus* « *existebat Lazarum resucitando*, et quelques « petits morceaux de pierre blanche ; plus une autre « croix d'argent où y a de la digne croix Nostre « Seigneur enchassée d'argent ; plus une autre croix « d'argent à pié large, rond, et ung petit crucifix y « tenant, le tout d'argent ; plus une grande custode « d'argent dorée faicte le pié et corps à rond et la « couverture d'icelle à douelles ; et ung petit calice « *sive* coppelin d'argent ; plus une capse de la teste « de Sainct Jehan Baptiste. » — Commission donnée pour un an par les consuls de l'année 1546 à Jean Vidal, prêtre, Thomas et Grelière pour gouverner l'horloge et les cloches. État des redevances que devront leur payer les habitants : pour toute paire de vaches ou tout moulin, 1 pugnière de froment; les propriétaires de terres à blé, 1 boisseau de froment ; les propriétaires de vignes ou d'une maison, 3 deniers ; pour sonnerie de funérailles et fosse, 5 deniers ; pour sonner les deux petites cloches aux sépultures d'enfants, 6 deniers ; pour sonner la cloche pour les morts des confréries, 6 deniers ; pour les *trinquons et repicquets* pour chaque confrérie et fête, 6 deniers. Les sonneurs devront sonner toutes matines, messes, vêpres complies ; ils nettoieront l'église une fois par mois et pour les fêtes ; pour midi, ils sonneront la grande cloche depuis la Passion jusques à la fin de septembre ; à midi, ils sonneront double *Ave Maria* depuis Pâques jusques après les vendanges. — Procès-verbaux sommaires — sans détails sur les dépenses — de la reddition des comptes des consuls sortant. En 1586, la recette a été de 29 écus 13 sous 6 deniers soit 87 livres 13 sous. — Contrat passé, le 7 octobre 1541, entre les consuls et deux fondeurs, Jean et Étienne Sarmoises, habitants l'un de Sainte-

Foy de Penne, l'autre de Roquefère près Monflanquin pour la fonte d'une cloche du poids de 40 quintaux ou environ. Ils payeront aux dits fondeurs 17 sous 6 deniers par quintal et fourniront le métal et la manœuvre. Quittance de 26 francs bordelais pour la fonte. — Obligation de 12 livres en faveur de Vidal et autres pour fournitures faites aux troupes du roi en garnison à Penne et à Sainte-Livrade (7 novembre 1562). — Contrat passé le 1er juin 1614, entre les consuls et François Vernyes, maçon, pour la construction d'un pont en pierre sur la Lède, qui aura 5 piliers et 4 arceaux. Chaque pilier sera large de 17 pans ; les arceaux auront sous clef 2 cannes de hauteur. Les consuls fourniront, avec les charrois, la pierre et la brique, ces matériaux tirés de la démolition des murs d'enceinte et de la porte de Monclar. Vernyes recevra 600 livres et sera tenu de fournir seulement la chaux.

E. Supplt. 3185. BB. 2. Fragments de cahiers. — In-4°, 82 feuillets, papier.

**1745-1777.** — Jurades. — Les consuls, au nombre de 4, sont élus chaque année par la communauté, à laquelle les consuls sortants présentent deux listes. — Délibérations relatives : à la nomination des collecteurs, des cotisateurs de la capitation, des syndics des milices ; — à la vérification des comptes ; — à la création d'une boucherie, commise à Dupré ; — aux réparations à faire à la halle, aux mesures de la ville. — Le 8 décembre 1747, la jurade ne peut prendre aucune décision sur la *mande* des impositions, attendu que 3 jurats seulement se sont rendus à la convocation. — Ordonnance de police prohibant les dépôts de fumier dans les rues, défendant de jeter de l'eau par les fenêtres ou les portes. — Audiences de police et condamnations à des amendes de 3 à 15 sous pour contravention aux ordonnances ci-dessus.

E. Supplt. 3186. CC. 1. Registre. — In-folio, 200 feuillets, papier.

**1748-1777.** — Cadastre de la juridiction de Casseneuil. — Liste des propriétaires et, en regard de leurs noms, le total de la superficie de leurs propriétés. — Notes sur les charges et décharges. — États : des non valeurs de la juridiction ; — de la superficie des paroisses de la juridiction :

| | sexterées | cartonnats | picotins | escats |
|---|---|---|---|---|
| Casseneuil..... | 1,660 | 7 | 3 | 3 |
| Campagnac.... | 338 | 4 | 2 | |
| Pailloles ...... | 66 | 1 | 5 | 4 1/2 |
| Mazerac ....... | 11 | 1 | | 3 1/2 |
| Sénezelles ..... | 76 | 5 | 1 | 1 |
| Lédat ......... | 611 | 5 | | 3 |
| | 3,229 | | | |

E. Supplt. 3187. (CC. 2. Registre.) — In-folio, 296 feuillets, papier, dont une partie en blanc.

**1659-1671.** — Rôles des tailles. — Liste des contribuables et, en regard de leurs noms, le chiffre des impositions à payer. Les noms sont espacés et dans les blancs on a inscrit les charges et décharges. — Note sur les dettes de la communauté, en 1663. — Liste des consuls de l'année 1659 à l'année 1671, avec l'indication du total des sommes levées chaque année : en 1659, 8,216 livres ; — en 1660, 8,164 livres ; — en 1665, 6,604 livres ; — en 1670, 6,799 livres.

E. Supplt. 3188. (CC. 3. Registre dérelié.) — In-4°, 165 feuillets, papier.

**1672-1690.** — Rôles des tailles. — Simple liste des contribuables avec le chiffre des impositions à payer, en regard de leurs noms. — Ces rôles ont été utilisés pour inscrire les charges et décharges dans les blancs.

E. Supplt. 3189. CC. 4. Registre. — In-folio, 283 feuillets, papier.

**1633-1643.** — Charges et décharges. — Liste des propriétaires, avec des blancs, 2 noms par page. Dans les blancs sont inscrites les mutations jusques à l'année 1643.

E. Supplt. 3190. (CC. 5.) (Registre dérelié.) — In-folio, 129 feuillets, papier.

**1650-1687.** — Charges et décharges. — Même méthode que pour l'article précédent.

E. Suppl[t]. 3191. (CC. 6.) (Registre dérelié.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

**1734-1747.** — Charges et décharges. — Même méthode que pour les articles précédents.

E. Suppl[t]. 3192. (GG. 1.) (Registre.) — In-4°, 172 feuillets, papier.

**1614-1638.** — Paroisse de Saint-Pierre et Saint-Paul de Casseneuil. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Mauzac, de Filholy, Cassang, Fauchier, Lamartigue, de Montferrant, Chausenque, Mégea, Villeneuve, Fabre, Chavault, Magnié, Bellian, Palat, Massias, Besse, Rigarde, Joubé. — Le 12 mai 1616, « M. de Cancon fist faire publier la « paix et a faict faire le feu de joye à Saint-Jehan. » — Décès de Claire de Pellegrue, dame de Cancon (3 juillet 1616). — Le 8 octobre 1617, baptême de Louis Bachelat. Son parrain, Louis Besse, étant de la R. P. R., fait tenir l'enfant par Pierre Fabre, tailleur. — En 1631, année de peste, nombreux décès.

E. Suppl[t]. 3193. (GG. 2.) (Registre.) — In-4°, 312 feuillets, papier.

**1662-1691.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Coulie, Pujols, Gausseran, Javillard, Lascases, Bonneton, Solac, Carrieu, Brousse, Gay, Beaujan, Salban, Timbaut, Périé, Greliére, Colonges, Guéry, Margouillac, Colié, Vigoulette. — Le cahier de l'année 1685 manque.

E. Suppl[t]. 3194. (GG. 3.) (Registre.) — In-4°, 136 feuillets, papier.

**1666-1711.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Gaumeton, Brondou, Souillé, Baquet, Masson, Duclos, Vidal, Bussaq, Albié, Chambon, Anglade, Combes, Tessié, Mayne, Malaure, Barrail, Pairié, Laporte.

E. Suppl[t]. 3195. (GG. 4.) (Registre.) — In-folio, 307 pages, papier.

**1692-1708.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Jougla, Lartigue, Vigourous, Lassort, Coiquis, Clamens, Maigne, Bages, Pascalet, Paros, Fayet, de Fleurans, Galban, de Gironde, Gayrin, Marcheval, Cugnac, Granié.

E. Suppl[t]. 3196. (GG. 5.) (Registre.) — In-folio, 253 pages, papier.

**1692-1705.** — Double de partie du registre précédent. — Fragment d'une table.

E. Suppl[t]. 3197. (GG. 6.) (Registre.) — In-4°, 551 pages, papier.

**1708-1728.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bonnomine, Barral, Grillière, Moulin, Magne, Clavier, Lafon, Brousse, Palot, Couderc, Mercadié, Beaujan, Descamps, Francoulom, Doré, Crochepeyre, Clerc, Glaby. — Tables.

E. Suppl[t]. 3198. (GG. 7.) (Registre.) — In-4°, 182 pages, papier.

**1729-1744.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Arnaud, Boulède, Maysonade, Audié, Lacombe, Romec, Tournerie, Brossard, Bouyssou, Descamps, Metges, Talamy, Desplat, Longueserre, Calmel, Déjean, Polin, Lougayron. — Tables.

E. Suppl[t]. 3199. (GG. 8.) (Registre.) — In-4°, 408 pages, papier.

**1745-1762.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lacombe, Lamothe, Galoche, Lompex, Bourdiol, Barousel, Gaillat, Terrière, Gaure, Tournellie, Farié, Duran, Bourdeille, de La Nause, Harades, Goulinat, Lafage.

E. Suppl[t]. 3200. (GG. 9.) (Registre.) — In-4°, 80 feuillets, papier.

**1747-1762.** — Baptêmes, mariages et sépultu-

res. Familles Dastan, Antony, Bourdiol, Bessière, Gérald, Quille, Cambrouse, Maynel, Boyé, Lescales, Tarrenque, Termes, Mariol, Aynard, Jouela.

E. Supplt. 3201. (GG. 10. (Registre.) — In-4°, 300 pages, papier.

**1763-1774.** — Baptêmes et mariages. Familles Ibou, Menaud, Rolland, Olivier, Autreseil, Capmarty, Gaure, Loubat, Barral, Fageran, Galtié, Férié, Sortilange, Fertus, Crambil, Bely, Garat. — Tables.

E. Supplt. 3202. (GG. 11.) (Registre. — In-4°, 63 feuillets, papier.

**1763-1774.** — Sépultures. Familles Théberi, Lausonie, Crambil, Chapiel, Savage, Salban, Bonnet, Maignac, Bourroncle, Roussanes, Poussou, Mensat.

E. Supplt. 3203. (GG. 12.) (Registre.) — In-folio, 440 pages, papier.

**1775-1787.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Aussignal, Gaumeton, Dupérié, Delbos, Daurios, Crébessat, Marigot, Laménagerie, Rieucaud, Bégoule, Luquet, Armagnat, Maurillou, Bourgade.

E. Supplt. 3204. (GG. 13. (Registre. — In-folio, 45 feuillets, papier.

**1788-1792.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Malateste, Anglarès, Compayrot, Dandré, Dantin, Aussel, Giles, Germa, Michel, Fileron, Sicard, Pourpory, Leyguides, Delsol, Marmier, Vitrac, Chabrier, Grellière, Fontès.

## CASTELNAUD-DE-GRATECAMBES.

E. Supplt. 3205. (GG. 1.) (Registre.) — In-12, 257 feuillets, papier.

**1701-1742.** — Paroisse de Castelnaud. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Conche, Charry, Malbec, Arpheille, Bruguière, Amouroux, Thoumasou, Gari, Malespine, Rigal, Garrigon, Daunon, Auzeral, Vigoulette, Lagacherie, Creston, Gerbau. — Signature des parties et des témoins, environ 1/30.

E. Supplt. 3206. (GG. 2.) (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, papier.

**1741-1792.** — Castelnaud. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Filliol, Vistorn, Peyremorte, Auradou, Faure, Bessière, Meynel, Lavergne, Vergnes, Cayrel, Belot, Gras, Lassort, Teysié, Fuillade, Biscarou, Guary.

E. Supplt. 3207. (GG. 3.) (Registre.) — In-12, 109 feuillets, papier.

**1771-1792.** — Paroisses de Saint-Pierre de Cailladelles et de Saint-Sulpice de Caillac, son annexe. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Barbari, Flajac, Sauveau, Fontès, Harman, Alisié, Lapaschalie, Lafage, Mercier, Chazarem, Giles, Bruyer, Cassaigne, Joubé. — Signatures des parties et des témoins environ 1/50.

## MONBAHUS.

E. Supplt. 3208. (CC. 1.) (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

**1741.** — « Cadastre pour la taille, contenant les « noms des possesseurs de la juridiction de Puidau-« phin, ensemble la contenance de ce que chacun « d'eux possède, conformément aux reconnaissances « par eux consenties en faveur de Mgr le maréchal « duc de Biron, scavoir celles de la paroisse de Rouf-« fiac en l'année 1741 et celles du tènement d'An-« giroux, situé dans la paroisse de Salabès, juridic-« tion dudit Puidauphin, en l'année 1739. » — Articles : Gabriel de Galaud, seigneur de Roquegautier ; — Marie Malbec ; — Pierre Faugère, etc. — Ledit cadastre a servi pour les charges et décharges jusques à l'année 1787.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3209. (CC. 2.) (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets, papier.

**XVIII<sup>e</sup> Siècle.** — Cadastre de la juridiction de Puydauphin, rédigé par articles sous le nom des propriétaires. — Bonaventure des Martin. — Jean Fargues. — Jean Delluc. — Antoine Phelipou. — Peyronne Ménesplié.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3210. (CC. 3.) (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

**XVIII<sup>e</sup> Siècle.** — « Cadastre pour la juridic- » tion de Monbahus, pour faire les roles des tail- » les. » — État des propriétaires, ayant aussi servi à enregistrer les mutations au point de vue des charges et des décharges.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3211. (CC. 4.) (Cahier.) — In-folio, 105 pages, papier.

**XVIII<sup>e</sup> Siècle.** — Cadastre pour la juridiction de Monbahus, fait d'après un arpentement de 1695. Liste des propriétaires, avec l'indication de la superficie de leurs terres. — Cet état a servi à l'inscription des charges et décharges.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3212. (CC. 5.) (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

**XVIII<sup>e</sup> Siècle.** — Cadastre pour le village de Labruyère dans la paroisse de Monviel, juridiction de Monbahus. — Articles : Jean-Jacques de Mellet, écuyer, sieur de Rochemont ; — Michel Martinaud ; — Michel Dullong ; — Léonard Baudon.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3213. (CC. 6.) (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

**1748-1771.** — Livre des charges et décharges par noms de propriétaires. — La superficie des terres taillables de la juridiction de Monbahus est de 2,314 sexterées. Il y a 33 sexterées de vacants. Les biens nobles sont : l'emplacement du château, appartenant au duc de Biron ; l'enclos de l'abbaye de Gondon, avec un domaine et une forêt. — En 1748, les impositions sont de 52 sous 3 deniers par sexterée. — Liste des collecteurs, de 1748 à 1771.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3214. (CC. 7.) (Cahier.) — In-folio, 114 feuillets, papier.

**XVIII<sup>e</sup> Siècle.** — État des propriétaires pour servir à l'inscription des charges et décharges. Notes sur les mutations jusques à 1780.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3215. (CC. 8.) (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

**XVIII<sup>e</sup> Siècle.** — Suite du registre précédent. Notes sur les mutations jusques à 1791. — Articles : Joseph de Charmont ; — Étienne Martinaud ; — Jean Roudet, sieur de Lasalle ; — noble Jean Blanchard, écuyer.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3216. (GG. 1.) (Registre.) — In-4°, 264 feuillets, papier.

**1601-1774.** — Paroisses de Notre-Dame de Monbahus, Saint-Vincent de Loupinat et Saint-Martin de Rouffiac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lafon, Pons, Capelle, Boutarel, Martinaud, Arade, Lajoux, Bouyssi, Lapeyre, Marboutin, Ragot, Garry, Delluc, Albre, Costes, Baune, Arman. — Notes sur les charges auxquelles sont sujets les fonds qui dépendent de la cure de Rouffiac. Deux cartonnats de vigne ont été légués par Pierre Gardes, curé de Rouffiac, pour l'entretien des pauvres.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3217. (GG. 2.) (Registre.) — In-12, 249 feuillets, papier.

**1620-1728.** — Monbahus, Loupinat et Rouffiac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Malré, Chabrol, Latour, Cormier, Cartelat, Brugière, Pradel, Goudal, Roudès, Donnadieu, Blanché, Rivière, Lassalle, Chaussengues, Villeneuve. — Loupinat. « La sepmaine des festes de la Pente- » coste 1631, en mourut une douzaine, au Betoulat,

» de la contagion, et furent ensevelis près de leurs » maisons. »

E. Supplᵗ. 3218. (GG. 3.) (Registre.) — In-4°, 226 feuillets, papier.

**1681-1792.** — Monbahus, Loupinat et Rouffiac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Reynaud, Nadal, Martinaud, Lassagne, Bru, Roi, Caillac, Molinier, Bouglon, Roudet, Chavanat, Lalanne, Rivière, Dumestre, Gaulmy, Garry, Bougnères, Vauthier, Brousse, Carias, Devilar, Gay, Ramonet.

E. Supplᵗ. 3219. (GG. 4.) (Registre.) — In-4°, 255 feuillets, papier.

**1682-An XI.** — Monbahus, Loupinat et Rouffiac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Botion, Beauregard, Paillé, Lassort, Chalibat, Simonnet, Lacau, Maumy, Beaune, Bazeille, Chauby, Faugère, Causse, Aubinet, Chabrol, Bourgade, Bouty, Cabassus. — 3 abjurations, en 1685, dans la paroisse de Rouffiac. — Fondation de 3 messes basses par Daniel de Galand, écuyer, sieur de Lamothe. — Maximilien de Cortète de Prades est curé de Rouffiac en 1685. — Mémoire pour la dime du blé d'Espagne. Elle est d'un quinzième, payable sur le champ.

E. Supplᵗ. 3220. (GG. 5.) (Registre.) — In-12, 206 feuillets, papier.

**1692-1735.** — Monbahus, Loupinat et Rouffiac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Pascalie, Beauregard, Auchier, Lapeyre, Arnaud, Geneste, Moisac, Pierrou, Fargues, Binieau, Bouissi, Lassort, Segui, Bouti, Faugères.

E. Supplᵗ. 3221. (GG. 6.) (Registre.) — In-4°, 237 feuillets, papier.

**1748-1792.** — Monbahus et Loupinat. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Vassal, Auzeral, Mirabeau, Couturier, Séguy, Sénigon, Claverie, Aubignac, Guitard, Sauvage, Armillac, Rey, Béchou, Pourcheresse.

E. Supplᵗ. 3222. (GG. 7.) (Registre.) — In-4°, 429 feuillets, papier.

**1558-1560.** — Livre des reconnaissances pour noble messire Étienne Paparin, abbé de l'abbaye de Gondon, faites par devant Antoine Cayroze, notaire à Monflanquin. — Reconnaissances : Jean Ballagarye, pour une maison et une terre de 4 cartonnats et 2 boisselats, doit payer 6 deniers 1/2 de rente et autant d'acapte ; — les hoirs d'Antoine Hébrard, pour une propriété d'un cartonnat et 5 boisselats, doivent payer une rente annuelle de 4 deniers tournois, de 1/2 boisseau de froment, de 1/4 de boisseau d'avoine, autant d'acapte ; — Jean Cassaigne, pour 5 cartonnats 2 boisselats, doit payer 7 deniers tournois, 2 boisseaux 2/3 de froment, autant d'avoine. — Les propriétés pour lesquelles sont faites les dites reconnaissances sont situées dans les paroisses ou villages de Saint-Caprais, Cailladelles, Piis, Roquefère, Villars, Born. — Table.

E. Supplᵗ. 3223*. (GG. 8.) (Liasse.) — 68 pièces, papier.

**1673-1705.** — Pièces concernant l'abbaye de Gondon. — Baux de fermes des propriétés ou des dîmes, marchés pour des constructions, règlement d'une pension de vicaire, contrats de vente, actes divers passés par les religieux de Gondon avec des particuliers. — (Pièces données par M. Béchade-Labarthe).

MONVIEL.

E. Supplᵗ. 3224*. CC. 1.) (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1647-1653.** — États des sommes payées selon les commissions du Roi et les mandements des élus. En 1648 : tailles, 303 livres ; taillon, 29 livres. — En 1653 : tailles, 168 livres ; taillon, 22 livres.

E. Supplt. 3225. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-4°, 224 feuillets, papier.

**1618-1692.** — Paroisse de Saint-Michel de Monviel. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Faure, Martinaud, Chausenges, Duvergier, Galateau, Boissy, Audibert, Coq, Blandeirac, Goudal, Dureau, Brousse, Boudon, Douad, de La Tourette. — Le cahier de 1648 à 1656 contient 3 feuillets d'actes de l'église de Saint-Pardoux-en-Paréage, près Miramont.

E. Supplt. 3226. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 184 feuillets, papier.

**1693-1738.** — Monviel. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Roulleu, Dureau, Ségui, Housti, Thibaud, Rey, Rigal, du Gravier de La Golsse, de Mellet, Vallet, de Vassal de La Tourette, Moulinier, Chimbaud, Dulon, Lassaigne, Prouilhac, Delriu.

E. Supplt. 3227. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-4°, 101 feuillets, papier.

**1751-1792.** — Monviel. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Panchou, Beaune, Moulinier, Cypière, de Fumel de Montégut, Beinac, Boyer, Delpeirou, Gimel, de Fayolles, Chavet, Réservat, Cassan, Mercier de Sainte-Croix, Fraigneau, Latour.

## Moulinet.

E. Supplt. 3228. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 162 feuillets, papier.

**1663-1773.** — Paroisse de Saint-Ferréol de Lentignac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Nauville, Bounichou, Martinaud, Durgue, Péberel, Baumelle, Guitard, Tailhardat, Bru, Ferran, Carles, Brousset, Robert, Malavergne, Fustié, Courborieu, Aussel, Bruyère, Lafaurie, Béchade de Labarthe.

E. Supplt. 3229. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 222 feuillets, papier.

**1675-1792.** — Paroisse de Saint-Jean de Bardes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Nayrac, Boussy, Delerm, Rouchou, Heymard, Itié, Marsillac, Cabanes, Olivier, Ségui, Claverie, Boissy, Capelle, Philipon, Roudet, Bertrand, Chausenges, Poumarède, Monteils, Rey.

## Pailloles.

E. Supplt. 3230. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 254 feuillets, papier.

**1600-1689.** — Notre-Dame de Mazerac, annexe de Saint-Pierre de Soubirous. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Beaune, Delnoyé, Combou, Brousse, Petit, Ringuet, Boyé, Jaubert, Cabassou, Rouffianges, Saumade, Tornier, Lalaurie, Cassaigne, Caminade, Couderc. — Copies de prières. — Notes pour les prônes et les catéchismes. — Liste des cas réservés.

E. Supplt. 3231. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-12, 162 feuillets, papier.

**1689-1737.** — Mazerac et Saints-Gervais et Protais de Pailloles. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Vitrac, Queuille, Auzeral, Gaumetton, Demestre, Martinau, Bérès, Poujet, Laurissisque, Gary, Couderc, Sarrasin, Bouchié, Cassaigne, Lacombe, Bert, Melet, Miquel, Moulinié, Maynel.

E. Supplt. 3232. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-8° et in-12, 93 feuillets, papier.

**1733-1768.** — Mazerac et Pailloles. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Tournié, Ausel, Roche, Lagacherie, Griffoul, Flayac, Dugras, Gineste, Bartou, Alary, Sudres, Garrigou, Parrel, Marquès, Salcles. — Notes pour le catéchisme.

### Saint-Maurice.

E. Supplᵗ. 3233. (GG. 1.) (Registre.) — In-4°, 234 feuillets, papier.

**1655-1751**. — Paroisse de Saint-Maurice. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Brugière, Chasel, Laborie, Dabasse, Boissi de Chambarel, Giraud, Ussel, Goudenesche, Lartigue, Bouscalou, David, Gaillard, Barrière, Lasgouttes, Boulsaguet, Grandet, Souchac.

E. Supplᵗ. 3234. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4°, 120 feuillets, papier.

**1754-1786**. — Saint-Maurice. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Marty, Gibert, Poujade, Niolle, Vincent, Giraudel, Troujassou, Chambon, Faugère, Balmet, Labouly, Taillarda, Chaumi, Mautor, Soubrié, Benard, Delmon, Rousset.

## CANTON DE CASTILLONNÈS.

### Cahuzac.

E. Supplᵗ. 3235. (CC. 1.) (Registre.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

**1662**. — Cadastre de la paroisse de Saint-Martin de Cahuzac.

E. Supplᵗ. 3236. (CC. 2.) (Registre.) — In-4°, 84 feuillets, papier.

**XVIIIᵉ siècle**. — Fragment d'un cadastre de la paroisse de Gassas.

E. Supplᵗ 3237*. (CC. 3.) (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1647-1653**. — États des tailles et du taillon. En 1647 : tailles, 3,436 livres ; taillon, 214 livres. — En 1651 : tailles, 1,074 livres ; taillon, 263 livres. — En 1652, on ne fit aucune imposition pour le Roi, parce qu'on n'avait pas reçu les mandements des officiers de l'élection. Les armées occupaient tout le pays et l'on ne pouvait sortir des maisons. — (Pièces faisant partie d'un lot de papiers acquis de Lacaze, libraire.)

E. Supplᵗ. 3238. (DD. 1.) (Pièce.) — Papier.

**27 janvier 1771**. — Cession de la chapelle du château, consentie, en faveur des habitants de Cahuzac, par Anne-Louise-Élisabeth, duchesse de La Rochefoucauld.

E. Supplᵗ. 3239. (FF. 1.) (Liasse.) — 31 pièces, papier.

**1745-1779**. — Fragments de procédures en la cour ordinaire de Cahuzac : informations sur des voies de fait, injures, excès, rapts.

E. Supplᵗ. 3240. (FF. 2.) (Liasse.) — 38 pièces, papier.

**1757-1790**. — 24 procès-verbaux de déclaration de grossesse. — 14 baux judiciaires pour l'administration de biens de mineurs.

E. Supplᵗ. 3241. (GG. 1.) (Registre.) — In-4°, 73 feuillets, papier. Reliure du temps, en veau rouge, avec application de fers à froid.

**1591-1601**. — Paroisse de Saint-Martin de Cahuzac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Charrette, Gautyé, Mathieu, Merle, Delaige, Delpeyrat, Boysset, Ferrier, Roy, Nicot, Grimauld, Fauchier, Boschillon, Boussion, Guyon, Pol, Rambert, Chabrete, Venard, Bouglon, Cessac, Duval, Tesseau, Phelipot. — 20 juillet 1591. Guillaume Rousset est « tué par ceulx de Lavigne, encores que ledict Rousset n'estoit point huguenaut. » — 31 janvier 1594. Marquise Pasquet est tuée par les loups.

E. Supplᵗ. 3242. (GG. 2.) (Registre.) — In-12, 87 feuillets, papier.

**1604-1643**. — Saint-Vincent de Gassas. — Baptêmes. Familles Grégoire, Boussion, Marbeu, Gerlot,

Juge, Gordon, Reynié, Mouret, Gazin, Combe, Coste, Galinou, Lascombes, Vacquier, Tisseau, Marty, Rouanne, Coussières, Aubert, Séguynel, Dert, de Guyon de Bellevue.

E. Supplt, 3243. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-folio, in-4° et in-12, 163 feuillets, papier.

**1604-1755.** — Cahuzac et Gassas. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Brousso, Beldebel, Niolle, Andriu, Fragneau, Gualinou, Labadie, Taurel, Raiac, Chaman, Dauta, Capdeville, Guirbel, Rivière, Bernardie, Marguery, Maurel.

E. Supplt. 3244. (GG. 4.) (Cahiers.) — In-folio, in-4° et in-12, 124 feuillets, papier.

**1644-1792.** — Gassas. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Sure, Coq, Lespinasse, Vesi, Blanquié, Pomerol, Taillardat, Delort, Bugier, Gasseteau, Fournié, Servantie, Dufau, Barrière, Marbié, Mauriac, Nadal.

E. Supplt. 3245. (GG. 5.) (Cahiers.) — In-folio, in-8° et in-12, 201 feuillets, papier.

**1668-1792.** — Cahuzac et Gassas. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Timbaut, Seguinet, de Bideren, Dellerm, Bouic, Teillié, Taux, Lascombes, Maisonnade, Denoux, Reynal, Pineau, Balat, de Carbonier, Mazel, Baraillon, de Baillet, Lacase, Fraigneau.

E. Supplt. 3246*. (II. 1.) (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1566-1654.** — Arrêt du Parlement de Bordeaux, rendu dans une instance entre Nollette de Vidarenc, demoiselle, femme de Jean Bardot et autres, d'une part, et Jean Chevrier, receveur des exploits et amendes, d'autre part, au sujet de saisies faites par ce dernier. — Achat par Bertrand Delmas de 4 pugnerées de terre, à La Taupine, qui payent de rente : 6 deniers d'argent, 2 picotins de froment, autant d'avoine, un quart de géline ; l'acapte. — Quittance de 500 livres souscrite par Pierre Pasquet, notaire, pour solde de la dot d'Anne de Bideren, son épouse, ladite somme payée par noble Pierre de Bideren, écuyer, sieur de Saint-Seurin, capitaine du château de Cahuzac, père d'Anne de Bideren (1654.) — (Don de M. Bouyssi.) (1)

## Castillonnès.

E. Supplt. 3247*. (AA. 1.) (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1259-1484.** — Cession consentie par Hélie, abbé de Cadouin, et Bertrand et Arnaud Demons, chevaliers, seigneurs de Castillonnès, à Alfonse de Poitiers, comte de Toulouse, du territoire (*podium et affarium*) de Castillonnès pour y bâtir une ville qui servira à la répression du brigandage. Les donateurs se réservent quelques emplacements et le droit d'avoir un four. L'enceinte de la ville sera délimitée par Gautier de Pomponne, bailli de Monflanquin, et Pons Maynard (9 septembre 1259). Copie qui, d'après une note de M. Bouyssy, aurait été faite en 1673 sur l'original qui était aux archives de Cadouin. M. Bouyssy a publié une traduction de ce document dans sa *Notice historique sur la ville de Castillonnès*. Villeneuve-sur-Lot, imp. X. Duteis, 1875, in-8°. — Traduction en français de lettres patentes de Louis, duc d'Anjou, données à Cahors le 2 décembre 1372, par lesquelles il accorde aux habitants de Castillonnès les revenus de la baylie de dix années pour la réparation de leurs murailles ; il réunit la ville à la couronne de France et ordonne la restitution des paroisses que le seigneur de Cahuzac lui a enlevées à l'occasion de la guerre, à savoir Saint-Martin de Cahuzac, Montsac (?), Cadelech, Saint-Caprais, Gassas, Falgueyrac. Suivent des lettres patentes de Charles VIII, de l'an 1484, confirmant

(1) Cahuzac a appartenu longtemps à la famille de La Rochefoucauld et nul doute que les archives de cette maison ne renferment des documents sur cette seigneurie. Le château ancien, encore fort bien conservé, n'a pas été signalé, comme il le méritait, au nombre des propriétés et résidences de l'auteur des *Maximes* reproduites dans l'album de l'édition Hachette *Les Grands Écrivains de la France*. Au t. III de cet ouvrage, p. 282 et suivantes, on trouvera des lettres adressées par La Rochefoucauld au sieur de Malbastit, son intendant à Cahuzac. Les autographes sont entre les mains de M. Pol du Rival, descendant du sieur de Malbastit, qui habite Cahuzac.

les privilèges ci-dessus. « Extrait sur son original » fait, en 1742, par Salvan, secrétaire de la communauté de Castillonnès.

E. Suppl¹. 3248*. BB. 1. Pièce. — Papier.

**1698**. — Arrêt avant faire droit du Parlement de Bordeaux rendu dans une contestation entre les consuls de Castillonnès et le procureur de la juridiction. Ce dernier prétendait avoir le droit, aux termes d'un arrêt précédent, d'être convoqué à toutes les assemblées de jurade et de vérifier les élections consulaires.

E. Suppl¹. 3249. (BB. 2. Registre.) — In-folio, 356 feuillets, papier.

**1778**. — 4 frimaire An IV. — Procès-verbaux de délibérations des municipalités de Castillonnès et copies de pièces diverses. — Mention de lettres du Roi qui remplacent le sieur Laborie, deuxième consul, le secrétaire-greffier et le procureur-syndic que des infirmités ou des charges empêchent d'exercer leurs fonctions. — Lettre de l'intendant Dupré de Saint-Maur sur une question de voirie. — Délibérations relatives : au maintien du sieur Delbourg de Peyrière sur le tableau de la collecte bien qu'il soit avocat : — à la construction d'une fontaine au bas de la ville ; — aux réparations à faire à l'hôtel de ville qui menace ruine. — « Hommage rendu par MM. les « Maire et consuls de Castillonnès à Monseigneur le « maréchal duc de Biron, M. François Hugonis son « fondé de procuration acceptant, du 5 septembre « 1780. Cet hommage était dû au duc de Biron « comme seigneur de la terre de Montaud, réunie à « la duché de Biron par les lettres d'érection à cause « des paroisses de Vallettes, Pompiac, Transfort et « Ferrensac et partie de celle de Selles que messire « Guillaume de Dome et dame Marqueze, sa femme, « seigneur et dame dudit Montaud, avaient délais-« sées à MM. les consuls de la ville de Castillonnès, « suivant l'acte du 10 octobre 1283, devant Jean « Arnaldi, notaire dudit Castillonnès, moyennant « l'acapte à mutation de seigneur d'un tournois blanc « d'argent. » — Ordonnance de l'intendant Dupré de Saint-Maur autorisant l'adjudication des travaux pour la construction d'une fontaine moyennant la somme de 1,870 livres. — Mémoire du procureur syndic et délibérations de la municipalité relatives aux démarches à faire pour obtenir que le Drot soit rendu navigable depuis le pont de Cause jusques à la Garonne. — Ordonnance des consuls condamnant à quatre heures de prison une femme qui avait jeté des pierres à Joseph Vidal, receveur des Domaines. — Adjudication de l'entretien du pavé des rues moyennant 6 deniers par toise. — Informations faites par le maire et les consuls : sur une petite émeute provoquée à la halle par de prétendues manœuvres pour faire hausser le blé (12 mars 1782) ; — sur les actes reprochés à de mauvais plaisants qui, la nuit, troublent le repos public. — Délibérations des consuls et ordonnance des élus sur une contestation relative au vaste tènement dit La Conteste, dans la paroisse de Valettes, qui n'est pas encadastré et ne paye pas d'impositions, sous le faux prétexte qu'il dépend de la terre de Montaut. — Procès-verbaux sur des conflits de préséances et droits honorifiques : droit du procureur-syndic de porter le chaperon ; — prétention du procureur du Roi d'avoir la préséance sur les consuls dans la distribution des Rameaux. — Réception du marquis de Fumel Monségur, maréchal de camps, en sa qualité de commandant pour le Roi en Agenais et notamment dans la ville de Castillonnès (23 septembre 1786). — Procès-verbal de l'assemblée générale des habitants convoquée le 13 janvier 1789, pour délibérer au sujet de la lettre des officiers municipaux d'Agen « dans laquelle ils les invitaient à « concourir avec eux pour demander à Sa Majesté la « restauration des anciens états de la Guienne et à « leur faire part des vœux de la présente commu-« nauté relativement à la constitution des États gé-« néraux. » L'assemblée adhère aux articles proposés. — Démarches auprès de l'intendant afin d'assurer le payement de 500 livres de gages pour un régent latiniste. Les gages des anciens régents n'étaient que de la moitié de ce chiffre, mais, en raison de la cherté des vivres, on ne peut trouver de bon sujet sans donner cette somme. — (A partir de la page 37, documents de la période révolutionnaire.)

E. Suppl¹. 3250. (CC. 1.) (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets, papier.

**1647-1653**. — État des impositions dans la juridiction de Castillonnès. — En 1647 : recettes 12,220 livres ; dépenses, pour le taillon, 1,420

livres, pour les tailles, 1,274 livres. — En 1648, juin, par ordre du duc d'Épernon une revue de 20 maîtres, 4 bas officiers, 60 chevaux, compris ceux du comte de Montignac, est passée à Lougrate et cause une dépense de 115 livres. — Ordre du duc d'Épernon, du 4 mai 1650, de fournir la subsistance au sieur de Labastide, gouverneur de Castillonnès. — Le 21 avril 1650, dépense de 119 livres pour le logement de 10 compagnies. — Mai. Passage de 4 compagnies du régiment de Navailles. — Juin. Passage de la compagnie de Sainte-Croix. — Décembre. Passage à Montauriol de 3 compagnies du régiment de La Meilleraie. — 1651. Le comte d'Harcourt ordonne de payer 6,000 livres sur les arrérages des tailles. On ne peut en payer que 2,700. — Le duc de Candale ordonne aux habitants de Marmande, Castillonnès et Casteleulier de payer la somme de 1,300 livres au trésorier général de l'extraordinaire des guerres. — Par ordre de Saint-Luc, du 23 juin, 2 compagnies d'infanterie du régiment de Saint-Martin logent à Castillonnès. — Le 5 novembre, logement de 5 compagnies du régiment du marquis de Théobon. — Le 23 novembre, la compagnie de Beaufort passe la revue à Montauriol. — En décembre, 5 compagnies du régiment de Théobon et le régiment de cavalerie du sieur de Lamarcouse passent à Castillonnès ; le régiment de Tassé passe dans les paroisses de Lougrate et Saint-Maurice ; le régiment de cavalerie du marquis de Lusignan passe dans la paroisse de Saint-Maurice. — 1652. Par ordre du comte d'Harcourt la compagnie du sieur de Maisonneuve tient garnison à Castillonnès du 4 avril au 25 mai pour préserver la ville. — En septembre, Duplessis-Bellièvre, Sauvebœuf et Lillebonne imposent 7,200 livres sur la juridiction. — Le 28 septembre une garnison de 120 soldats sous les ordres de du Castaing s'établit à Castillonnès où elle prend ses quartiers jusques au 5 janvier suivant. — 1653. Août. Passage du régiment de cavalerie du sieur de Biron. Fourniture de vivres à 30 compagnies du régiment de Montpouillan, qui est à Bergerac. — Le régiment de cavalerie de Givry loge dans les paroisses de Valettes et de Saint-Maurice, du 14 octobre au 16 novembre. — Le 31 décembre, passage à Castillonnès de la compagnie de chevau-légers du régiment de Vendôme. — (Le présent cahier fait partie d'un lot de papiers acheté à M. Lacaze, libraire à Agen.)

E. Supplt. 3251*. (EE. 1.) (Pièce.) — Papier.

**1631-1650.** — Extrait d'un état des garnisons en l'année 1631. Castillonnès a 30 hommes payés 631 livres. Le sieur de Carbonnié, gouverneur, reçoit 30 livres. Note d'après laquelle la garnison aurait été augmentée depuis l'année 1610 jusques à l'année 1650.

E. Supplt. 3252*. (FF. 1.) (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 16 pièces, papier, dont 1 imprimée.

**1283-1725.** — Accord entre les consuls de Castillonnès, d'une part, et Guillaume de Dome, chevalier, et Marquèse, sa femme, seigneur de Montaut, sur les limites de leurs juridictions. Il est reconnu que les paroisses entières de Valettes, Pompiac, Transfort et Ferrensac sont de la juridiction de Castillonnès. La paroisse de Celles est partagée entre les deux juridictions et certains territoires litigieux de la paroisse de Bournel sont rattachés à la paroisse de Montaut (1283). Copie moderne, sans indication relative à l'original, du texte roman, accompagné d'une traduction française. — Copies d'arrêt du Conseil d'État et du Parlement de Bordeaux sur les offices de création nouvelle, assesseurs criminels, commissaires examinateurs, etc., l'exercice ou le remboursement des charges, pièces des années 1610 et 1611 se rapportant au présidial d'Agen, aux villes de Saintes, Sainte-Foy-la-Grande, Marmande. Ce dossier paraît avoir été constitué par les consuls de Castillonnès pour leur servir de renseignements sur les nouveaux offices ou trancher des conflits d'attribution.

E. Supplt. 3253. (GG. 1.) (Registre.) — In-folio oblong, 437 feuillets, papier.

**1600-1648.** — Paroisse de Saint-Pierre de Castillonnès. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Entraygue, Cruzel, Valette, Moulinier, Alphéry, de Carbonier, Pigniol, Durieu, Poujade, Paris, Germain, Perrot, Reignot, Sazy, Rampilion, Carteron, Delbourg, Roussel, Usseau, Delcasse, Meyriat, Ladiane, Albre, Colomb, Philipot.

E. Suppl^t. 3254. (GG. 2.) (Registre.) — In-4°, 340 feuillets, papier.

**1648-1690**. — Saint-Pierre. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Pons, Chalus, Mercier, Rousseau, Poumarède, Sorbier, Rose, Batifol, Chalvey, Pimouguet, Brugière, Dumontel, Monteton, Charlot, de Rouffignac, de Sauniac, de Belcastel, Baron, Couturier, Auzeral, Mouret.

E. Suppl^t. 3255. (GG. 3.) (Registre.) — In-4°, 400 feuillets, papier.

**1691-1782**. — Saint-Pierre. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Guillem, Chabié, Samondet, Lantourne, Borie, Delrieu, Boyé, Olivié, Fargue, Martel de La Galvagne, Bégoule, Coste, Greil, de Cours de Thoumazeau, de Gironde, Lesplace, d'Abzac, Sanson, de Canet, Lapeyre. — Note sur les réparations faites à l'église et les ornements fournis par Martial de Crémoux, curé de Castillonnès. La chaire à prêcher, établie en 1760, est l'œuvre de Tournier, sculpteur, de Gourdon. — Le 4 août 1763, fonte de la petite cloche par Toja, espagnol, résidant près d'Agen. — Mgr Henri-Jacques de Montesquiou, évêque de Sarlat, donne la confirmation le 26 et le 27 août 1768. — En 1775, établissement des sœurs à l'hôpital. — En 1778, ferme de la dîme du curé, pour 9 ans, à 2,500 livres.

E. Suppl^t. 3256. (GG. 4.) (Registre.) — In-4°, 306 feuillets, papier.

**1734-1759**. — Saint-Pierre. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Rousselme, de Delmas de Gramond, Laplace, de Lagrèse de Puyredon, Joussaulme, Lieuret, de Saint-Surin, Lafage de Bruno, de Béraud, Bouté, David, Monteils, Leygoute, Magniol, de La Bastide. — Note sur la fondation de la Confrérie du Rosaire en 1751 ou 1752.

E. Suppl^t. 3257. (GG. 5.) (Registre.) — In-4°, 251 feuillets, papier.

**1759-1789**. — Saint-Pierre. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lajou, de Lagrosse, Brugères, Desplay, Delpech, Marty, Pasquet, Verdier, Séguy, Lartigue, Mondourré, Lelu, Balse, Pimorguet, Fayole, Cessac, Huguet, Chanteu, Jumin, Pol, Labeille, Jougla. — Grande sécheresse en janvier 1767 — En 1774, achèvement de l'hôpital. — Notes sur les dons faits à l'hospice et les fondations d'obits. — En septembre 1782, le blé valait 18 livres et le seigle 14. — Notes sur les prédications de carême et les missions. — Le 12 septembre 1783, visite de Mgr d'Usson de Bonnac. — Le 18 juillet 1784, orage de grêle qui endommage la toiture de l'église. — Note sur les dégâts causés par les froids rigoureux de l'hiver 1788-89.

E. Suppl^t. 3258. (GG. 6.) (Registre.) — In-4°, 147 feuillets, papier.

**1780-1792**. — Saint-Pierre. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Grangeneuve, Brunet, Labonne, Coste, Sagnes, Queille, Martin, Maturin, Faugère, Gaillard, Tarneau, Roussignol, Barret, Monpontet, Brun, Bergère, Blanchet, Loubézi, Cadiot, Lafon, Saumitron, Delate.

E. Suppl^t. 3259. (GG. 7.) (Registre.) — In-8°, 296 feuillets, papier.

**1601-1739**. — Paroisse de Notre-Dame de Pompiac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bordère, Poujade, Maneyrol, Peyre, Chambon, Duvergé, Delbourc, Las Goutes, Vilate, Rigot, Bourderic, Martagoul, Verdon, Desmurs, Galinon, Borio, Meyrac. — Abjuration de Victoire Digeon, le 4 août 1614.

E. Suppl^t. 3260. (GG. 8.) (Registre.) — In-folio, 155 feuilllets, papier.

**1674-1792**. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Familles Latgié, Delmon, Andrau, Lestang, Brugères, Lagane, Brigau, Constantin, Giraud, Désisars, Bouyne, Mirabeau, Merdou, Nouaillac, Seguinet, Bugier, Fayeton.

E. Suppl^t. 3261*. (II. 1.) (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1467-1585**. — Transaction entre Pierre de Gayol, abbé de Cadouin, et noble Alphéry, jeune, de

Castillonnès au sujet de donations de propriétés sises dans la juridiction de Castillonnès. — Quittance de 11,000 écus délivrée par Jean de Buade, écuyer, habitant de Castillonnès, en faveur de Pierre de Lauvergne, bourgeois de Bazas. La dite somme faisait partie de la dot de Marie de Lagrange, épouse dudit de Buade. — (Nota : Feu M. O. Bouyssy, maire de Castillonnès, auteur d'une *Notice historique sur la ville de Castillonnès*, imprimée à Villeneuve-sur-Lot, en 1875, avait fait restituer diverses pièces apparemment détournées des archives communales. On lui avait de plus donné des papiers de famille. Il a versé aux archives départementales le dossier qu'il avait ainsi constitué et dont faisaient partie les documents inventoriés sous les cotes AA 1, BB. 1, EE. 1, FF. 1 et II. 1. D'autres pièces se rapportant aux communes des cantons de Castillonnès et de Monflanquin ont été réparties dans les fonds de ces communes. Leur provenance sera indiquée.)

E. Supplᵗ. 3262*. (II. 2.) (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1778-1785**. — Subdélégation de Castillonnès. — États des invalides pensionnés et des bas officiers et soldats retirés après avoir obtenu des récompenses militaires. Les invalides et retraités reçoivent une pension de 27 à 125 livres par semestre et parfois un habillement. — (Pièces faisant partie d'un lot de papiers acquis de Chollet, libraire.)

## Cavarc.

E. Supplᵗ. 3263. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-8° et in-12, 217 feuillets, papier.

**1632-1763**. — Paroisses de Cavarc, Celles, Rocadet, Saint-Dizier. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Hébrard, Nouaillac, Boule, Delbourg, Masson, Delort, Autran, Faugère, Routier, Delpech, Merlin, Boyé, Cousset, Baubié, Lafargue, Bernié, Dufeau, Bouyssy, Cassagne, Auroux, Dijot, Fabrie, Pompidou, Bordes, Taurel, Denouel.

E. Supplᵗ. 3264. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-folio et in-4°, 157 feuillets, papier.

**1763-1792**. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Pénical, Boisserie, Meirac, Gaillas, Salvan, Taillarda, Delpy, Rouby, Molinier, Paul, Durou, Fragneau, Delrieu, Gay, Gardet, Blanquio, Vernet, Labouly, Cibial, Aurié, Caunière, Mazière, Auroux, Geneste (1).

## Douzains.

E. Supplᵗ. 3265. (GG. 1.) (Cahier.) — In-folio, in-4° et in-12, 255 feuillets, papier.

**1604-1792**. — Paroisse de Saint-Grégoire. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Garidon, Séguinel, Oursi, Grelier, Saisy, Barnis, Gassetaud, Guérin, Bouyne, Roberty, Bouglon, Durieu, Vilate, Cadiot, de Bideran, Lasgoutes, Bouyssy, Illaret, Vincens, Pignol.

## Ferrensac.

E. Supplᵗ. 3266. (GG. 1.) (Registre.) — In-4°, 162 feuillets, papier.

**1666-1774**. — Saint-Étienne de Ferrensac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Delmas, Mautort, Quarteyron, Peyrac, Faurie, Périeu, Mirgaudon, Fauchier, Lydon, Martinaud, Magnial, Banié, Paulard, Espinasse, Bésambès, Queille, Bernicou, Escoubayrou, Pichot, Poujade, Andrau, Delard de Rigoulières.

(1) J'ai reçu communication, par l'intermédiaire de M. Boucheron, conseiller général du canton de Castillonnès, d'un document original aujourd'hui entre les mains d'un particulier; lettres patentes d'Édouard III, roi d'Angleterre, (5 février 1367-68) portant création, à Saint-Diziers, d'une foire qui se tiendra la veille et le lendemain de la fête de Saint-Georges (22-24 avril). Parchemin, dix lignes d'écriture. Sceau de majesté, en cire verte, pendant sur lacs de soie rouge et verte, d'une bonne conservation.

E. Supplt. 3267. (GG. 2.) (Registre.) — In-4°, 131 feuillets, papier.

**1739-1793.** — Saint-Martin. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Brousseau, Fayoles, Monteil, Delbourg, Maignot, Vilatte, Chambaneau, Negré, Moulinié, Béchambès, Rudelle, Couturier, Vergines, Bounel.

## LALANDUSSE.

E. Supplt. 3268. (CC. 1.) (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, papier.

**XVIIIe Siècle.** — Cadastre de Lalandusse et de Cahuzac, par hameaux. Confrontations sommaires. Quelques notes relatives aux reconnaissances. — Table. — Articles Pierre Leduc, écuyer. — Jean Mortemousque. — Les professions sont indiquées et l'on trouve, entre autres, pour les deux paroisses : 2 notaires, un praticien, un chirurgien, un hôtelier, un boucher, 7 tailleurs, 4 tisserands, 4 maçons, 2 charpentiers, un maréchal, 2 menuisiers, un cordonnier, 3 voituriers.

E. Supplt. 3269. (GG. 1.) (Cahier.) — In-4°, 179 feuillets, papier.

**1618-1703.** — Paroisse de Notre-Dame de Lalandusse. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Peyronet, Boussion, Caire, Souchaut, Gordon, Aucher, Montel, Pasquet, Tholmy, Galinou, Sure, Jacmin, Lafon, Séguy, Cantal, Armand, Bourg, Hébrard.

E. Supplt. 3270. (GG. 2.) (Registre.) — In-4°, 107 feuillets, papier.

**1712-1730.** — Lalandusse. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Geneste, Combet, Galiac, Fargue, Borderie, Thomas, Pol, Le Duc, Paganel, Peyronnel, Marseron, Gaillard, Duran, Breil, Château, Juge de Charlot, Marbouty, Saumagne, Chaubard, Jumin.

E. Supplt. 3271. (GG. 3.) (Registre.) — In-4°, 223 feuillets, papier.

**1731-1778.** — Lalandusse. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Deldebé, Petit-Bouc, Nicaudie, Laurens, Bourgeois, Baulieu, Fézole, Fraigneau, Couturier, Pagès, Lagrange, Margouti, Guérin, Faugère, Grégoire.

E. Supplt. 3272. (GG. 4.) (Registre.) — In-folio, 73 pages, papier.

**1779-1792.** — Lalandusse. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lajaunie, Maynot, Cruchan, Bazeillie, Giral, Castanet, Triau, Lascombe, Blanquié, Bardou, Chabanau, Cassan, Boisserie, de Guyon, Costes, Boutil, Foussal. — Paul, curé de Lalandusse, termine son registre par cette note : « Le 28 mars 1792, j'ai été interdit de mon « ministère par le district de Lauzun pour ne m'être « conformé à la loy du 26 décembre 1790, qui obli- « geait les fonctionnaires publics à un serment que « je me suis reffusé de prêter comme contraire à ma « conscience et aux lois du siège c. ap. et r. » Le registre est continué par Denevers, vicaire desservant, jusques à la fin d'octobre 1792; en décembre de la même année, il est repris par Grégoire, officier public (1).

## LOUGRATTE.

E. Supplt. 3273. (GG. 1.) (Registre.) — In-4°, 150 feuillets, papier.

**1600-1620.** — Saint-Étienne de Lougratte. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Costes, Séguy, Coulombes, Garry, Monairou, Sartilanges, Roubilhou, Laignel, Taliardat, Desmurs, Lanusse,

(1) J'ai reçu communication, par l'intermédiaire de M. Boucheron, conseiller général de Castillonnès, d'un document aujourd'hui entre les mains d'un particulier : lettres patentes d'Édouard III, roi d'Angleterre (6 février 1367-68), portant création, à Lalandusse, d'une foire qui se tiendra la veille et le lendemain de la fête de Sainte-Catherine (24-26 novembre). Parchemin, 10 lignes d'écriture. Fragments des lacs de soie rouge et verte auxquels était appendu le sceau.

Baurelhe, Bénézit, Lacombe, Lapelounie. — Nota que le premier cahier a été donné par le P. Bordes, recteur du collège des jésuites d'Agen, pour servir à noter les baptêmes, mariages et sépultures de Lougratte. — Nota qu'en 1615, « les baptêmes furent » faits à Valetes, à cause des guerres, comme » l'ateste le sieur Laté, curé, où il fut obligé de se » réfugier. » Ces baptêmes étaient administrés dans la chapelle du château.

E. Suppl^t. 3274. (GG. 2.) (Registre.) — In-4°, 246 feuillets, papier.

**1608-1730.** — Lougratte. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Moneirou, Juge, Rodier, David, Guay, Fornier, Moret, Mauriac, Solier, Hugon, Saumitou, Naudoy, Demons, Maury, Boule. — Rôles : des baptêmes, de l'an 1608 à l'an 1659 ; — des sépultures, de l'an 1610 à l'an 1619 ; — des communiants, 530 en 1620, 450 en 1636. — Notes sur quelques droits de sépulture dans l'église, concédés moyennant des fondations d'obit.

E. Suppl^t. 3275. (GG. 3.) (Registre.) — In-4°, 284 feuillets, papier.

**1659-1730.** — Lougratte. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Ferran, Saumitout, Caire, Fajoles, Petit, Gui, Dastix, Péchau, Viale, Séguinel, Lamaison, Mathieu, Vincens, Delroc, Delmon, Aujoula, Barrière.

E. Suppl^t. 3276. (GG. 4.) (Registre.) — In-8°, 73 feuillets, papier.

**1730-1766.** — Lougratte. — Cahiers divisés en trois colonnes, l'une pour les baptêmes, l'autre pour les mariages, la troisième pour les sépultures. Familles Dourbié, Rudèle, Rouillé, Chabrier, Hardi, Giraud, Martinaud, Delmas, Lajoux, Fonfrège.

E. Suppl^t. 3277. (GG. 5.) (Registre.) — In-4°, 278 feuillets, papier.

**1767-1793.** — Lougratte. — Familles Vergnes, Guérin, Geneste, Loustau, Mailhé, Courbarieu, Lescure, Sarsac, Borie, Bonet, Rampillou, Durand, Fargues, Laigoute, Dussau, Cambes.

E. Suppl^t. 3278. (GG. 6.) (Registre.) — In-4°, 287 feuillets, papier.

**1655-1763.** — Paroisse Notre-Dame de Valettes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Blondeau, Faugière, Rey, Conche, Flouysac, Cassan, Deville, Molinier, Lapeyre, Nauville, Pignol, Bournol, Brugalière, Crouzille, Mouret, Chanceaulme. — Mariage de Jean-Adolphe de Montpezat et d'Anne de Brondeau (1730). — Une page de « Méditation de » la correction fraternelle. »

E. Suppl^t. 3279. (GG. 7.) (Registre.) — In-4°, 125 feuillets, papier.

**1763-1791.** — Valettes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Martin, Bouissi, Viallate, Noalhac, Constantin, Déjean, Paute, Méry, Cibiat, Doumingie, Laserre, Laparre, Guiraude, Coq, Abouly.

E. Suppl^t. 3280. (GG. 8.) (Registre.) — In-4°, 43 feuillets, papier.

**1672-1692.** — Notre-Dame de Celles et Sainte-Foy de Rocadet. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Malhié, Sigalas, Couturier, Boisset, Georgi, Flayac, Albres, Moniales, Gaignebé, Fieux, Laparre, Uny, Faurie, Marmieste, Lafon.

E. Suppl^t. 3281. (GG. 9.) (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, papier.

**1702-1777.** — Celles et Rocadet. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Géraudie, Philippot, Buisson, Vialate, Gipoulou, Bruguières, Rode, Doumey, Maydieu, Tourette, Chayrou, Mirabau. Soursac, Trémolines, Hiraudie, Saboural, Clerc. — En 1737, bénédiction d'une cloche pour Celles, parrain Charles Lartigues, sieur de Celles, marraine Marie Mouilac. — Mémoire sur des contestations entre les paroisses de Celles et de Rocadet et les modifications apportées au service ordinaire de leurs églises. —

Fragment d'un tableau généalogique des familles du pays de 1700 à 1776.

E. Suppl[t]. 3282. (GG. 10.) (Registre.) — In-4°, 51 feuillets, papier.

**1746-1777.** — Celles et Rocadet. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Saumetou, Lavau, Tabel, Noailles, Grenié, Destan, Marchari, Albre, Saboural, Marc, Monteil, Roubi, Germa, Moulinié, Brignol, Péchimbert. — Décès de Guillaume Boutan, âgé d'environ cent ans. — 4 actes, de juin à octobre 1750, ont été anciennement biffés.

E. Suppl[t]. 3283. (GG. 11.) (Registre.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

**1778-1792.** — Celles et Rocadet. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Mellet, Delbourg, Lassaigne, Moret, Lambert, Delmas, Bouissou, Mauriac, Rigot, Ornège, Faux, Boisserie, Chayrou, Gimbal, Tabel, Loustal, Audibert, Brousse.

MONTAURIOL (1).

SAINT-QUENTIN.

E. Suppl[t]. 3284. (GG. 1.) (Cahiers.) — Petit in-folio oblong et in-4°, 281 feuillets, papier.

**1635-1699.** — Paroisse de Saint-Quentin et prieuré de Saint-Front, juridiction de Castillonnès. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Pimoguet, Capdeville, Laserre, Pasquet, Ségui, Lapeyre, Delages, Chambon, Roussel, Crusel, Majou, Bertrand, Merlateau, Faugart, Delrousier, Delmas, Olivier, Gélibert. — Baptême d'Arnaud de Labastide, fils d'Arnaud, seigneur de Saint-Quentin (18 mars 1668).

(1) Pas d'archives anciennes.

E. Suppl[t]. 3285. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 151 feuillets, papier.

**1699-1729.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Deldevès, Melet, Meyrac, Rey, Faugère, Tailhardat, Salvan, Bourran, Delpech, Brel, Moulinier, Coste, Delpy, Balse, Fargues, Reynard, Leygoute, Périer, Gaillard, Marty, Aupitré, Mauri, Peyrat.

E. Suppl[t]. 3286. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

**1729-1763.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Delias, Beuf, Cairé, Auradou, Fournier, Bizet, Séguinel, Guérin, Lafont de Grenier, Pimouguet, Mazel, Girousse, Boisserie, Roussely, Dominique, Sardou, Coussières, Taurel, Ville, Roulleau.

E. Suppl[t]. 3287. (GG. 4.) (Registre.) — In-folio, 126 feuillets, papier.

**1734-1791.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lespinasse, Bouché, Chalvet, Bresac, Brachet, Caillou, Rousseau, Fournier, Pénot, Fontet, Ausel, Jarland, Lagave, Marchand, Séguinel, Mesplier, Chambon, Delpit, Delbourq, Morblen, Perry. — De 1783 à 1790 le nombre des actes varie, par an : baptêmes, de 10 à 20 ; mariages, de 2 à 8 ; sépultures, de 11 à 22.

**CANTON DE FUMEL.**

BLANQUEFORT.

E. Suppl[t]. 3288. (CC. 1.) (Registre.) — In-4°, 179 feuillets, papier.

**XVII[e] Siècle.** — Arpentement général de la juridiction de Blanquefort. Division par villages. Table.

E. Supplᵗ. 3289. (GG. 1.) (Fragments de registres.) — 43 feuillets, papier.

**1663-1703.** — Saint-Martin-de-Blanquefort et Notre-Dame de Milhac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Philip, Allary, Mazerac de Sales, Régis, Lougrate, Tessendier, Latour Garrigues, Gipoulou. — Baptême de deux cloches en 1702.

E. Supplᵗ. 3290. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4° et in-8°, 64 feuillets papier.

**1700-1743.** — Blanquefort. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Calmont, Bru, Tissandié, Thibaut, Laulanié, Escande, Roujol, Serres, Delsol, Calvel, Leygue.

E. Supplᵗ. 3291. (GG. 3.) Cahiers.) — In-4° et in-12, 101 feuillets, papier.

**1740-1763.** — Blanquefort. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bienvenu, Marmié, Malbert, Delrieu, de Grenier, Bousquet, Gipoulou, de Cussac, Allègre, de Bechon.

E. Supplᵗ. 3292. (GG. 4.) (Cahiers.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

**1758-1663.** — Blanquefort. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Marti, Castagné, Castan, Vignes, Gineste, Sémenat, Delbos, Lachèze, Vierge, Albert.

E. Supplᵗ. 3293. (GG. 5.) (Cahiers.) — In-4°, 123 feuillets, papier.

**1764-1787.** — Blanquefort. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bru, Bienvenu, Gipoulou, Mayonnade, Mesqui, Borderie, Miquel, Roche, Robert, Lapeyre, Coutrix.

E. Supplᵗ. 3294. (GG. 6.) (Cahiers.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

**1698-1792.** — Tables des registres paroissiaux de Blanquefort par ordre alphabétique de la première lettre.

E. Supplᵗ. 3295. (GG. 7.) (Cahiers.) — In-folio oblong et in-12, 107 feuillets, papier.

**1646-1692.** — Paroisse de Sainte-Madeleine de La Sauvetat-des-Monges. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Rigal, Fontanes, Gipoulou, Verdier, Estourmel, Phélip, Delcoustal, Landier, Régis, Dumonteil, de Laval, Bes, de Vassal, Fargit.

E. Supplᵗ. 3296. (GG. 8.) (Cahiers.) — In-12, 48 feuillets, papier.

**1712-1747.** — La-Sauvetat. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Laporte, Fontanet, Teyssié, Lacoste, Trabanel, Dages, Vergnes, Fournié, Delcasse.

E. Supplᵗ. 3297. (GG. 9.) (Cahiers.) — In-4°, 93 feuillets, papier.

**1753-1792.** — La-Sauvetat. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Austruy, Delcer, Régis, Cousteille, Rabot, Brisse, Fargi, Coulom, Pasquet.

E. Supplᵗ. 3298. (GG. 10.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 91 feuillets, papier.

**1676-1731.** — Paroisse de Saint-Chaliès, du diocèse de Sarlat. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Baynac, Leygue, Delrieu, Fontan, Delfour, Touille, Borie, Philip, Roussel, Mazerac, Bonnefon, Berbiguié.

E. Supplᵗ. 3299. (GG. 11.) (Cahiers.) — In-folio et in-4°, 50 feuillets, papier.

**1731-1771.** — Saint-Chaliès. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Galtié, Gouyou, Gipoulou, Fontanet, Mazerat, Laserre, Fonpudié, Ballande, Pigagnot, Féniès, Dubruc, Delluc.

E. Suppl$^{t}$. 3300. (GG. 12.) (Registre.) — In-4°, 104 feuillets, papier.

**1739-1771.** — Saint-Chaliès. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bidou, Maury, Deldon, Pouzergues, Ardaillou, Moulines, Baynac, Perrebrune, Blanc, Duchan, Coste, Boussac.

E. Suppl$^{t}$. 3301. (GG. 13.) (Cahier.) — In-4°, 77 feuillets, papier.

**1700-1758.** — Tables des registres de la paroisse de Saint-Chaliès, par ordre alphabétique de la première lettre.

E. Suppl$^{t}$. 3302. (GG. 14.) (Cahiers.) — In-4°, 70 feuillets, papier.

**1771-7792.** — Saint-Chaliès. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Daunac, Galtié, Gipoulou, Martinet, Lavayssière, Rabot, Cavanac, Melet, Lapeyre, Tournié, Verdié, Thomas, Tesquet.

## Condezaygues.

E. Suppl$^{t}$. 3303*. (CC. 1.) (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 5 pièces, papier.

**1637-1652.** — Quittance de la somme de 14 livres, délivrée par Charles Verdié à Adam Dulac. — États des impositions. En 1648 : 1722 livres pour les tailles ; 143 livres pour le taillon. — La commune fournit, d'après les ordres du comte d'Harcourt, 44 hommes pour le siège de Villeneuve. — (Papiers faisant partie d'un lot acquis de M. Lacaze, libraire à Agen.)

E. Suppl$^{t}$. 3304. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 111 feuillèts, papier.

**1623-1694.** — Paroisse de Saint-Pierre de Condezaygues. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Pébrel, Lafoullade, Tinchou, Demeaux, Soulhié, Pautard, Capoulun, de Bertrand, Vergnes, Tesquet, Sérougne, Aurélie, Albigès, Sirian, Bourdiel, Fouliouse, Tricou, Gascons.

E. Suppl$^{t}$. 3305. (GG. 2.) (Registre.) — In-4°, 131 feuillets, papier.

**1692-1766.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Cambon, Faugé, Rimontels, Philip, Jurques, Gipoulou, Gauseran, Tronches, Balliasques, Lacombe, Desclaus, Caminade, Escafre, Guitard, Delcasse, Mortefon, Lespinasse, Conil, Lauras, Baqué.

E. Suppl$^{t}$. 3306. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-12, 118 feuillets, papier.

**1708-1717.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Faugé, Bergaud, de Guilhien, Moulia, Balhiargues, de Bertrand, Paponeau, Delmas, Montaud, du Canet, Germa, Gassagnie. — Baptême de Jean de Vassal (1712).

E. Suppl$^{t}$. 3307. (GG. 4.) (Cahiers.) — In-folio et in-4°, 68 feuillets, papier.

**1714-1793.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Malcastel, Massoula, Lespinasse, Austruy, Baqué, Paga, Baillarguès, Combes, Maury, Vidal, Chabrit, Méric, Gascon, Colombié, Desbalat, Toucille, Bertoumieu, Noël, Lorman.

## Cuzorn.

E. Suppl$^{t}$. 3308. (GG. 1.) (Cahiers et fragments.) — In-folio et in-4°, 181 feuillets, papier.

**1679-1732.** — Paroisse de Saint-Martin de Cuzorn. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Jacoumi, Trouillac, Cubertou, Fraissinous, Goudal, Canet, Ginestou, Souillès, Fosse, Delbreil, Brouqui, Pellon, Rabot, Mouli, Poumarède, Rigal, Tesques, Bastide, Chabrié, Vignal, Gautié, Gras.

E. Supplt. 3309. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-folio et in-4°, 276 feuillets, papier.

**1735-1766.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Graffiade, Ballande, Despeyriers, Augère, Marcenac, Terrisse, Ricard, Caroly, Fauré, Chambon, Raynal, Millau, Escande, Dusserre, Tesquet, Nouaille, Cabanes, Lartigue, Mortefon, Bélitran, Trouillé.

E. Supplt. 3310. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-4°, 228 feuillets, papier.

**1750-1792.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Seiges, Tricou, Pichet, Blot, Canet, Loulières, Delluc, Marmier, Hibert, Deffa, Ginestou, Ricaud, Bousquet, Ventouillac, Cavalier, Cendrau, Escourré, Bois, Sauret, Marti, Ardaillon, Bourderie, Baile, Guarrigou.

FUMEL.

E. Supplt. 3311. (CC. 1.) (Registre.) — In-folio, 282 feuillets, papier.

**1770.** — Cadastre de la juridiction, contenant 440 articles (noms de propriétaires) à raison de ce que chacun a reconnu au seigneur comte de Fumel, en 1770 articles, formant une contenance totale de 1,481 sexterées, dressé par ordre de M. de Baritaut, intendant des Finances en la Généralité de Montauban.

E. Supplt. 3312. (CC. 2.) (Cahiers.) — In-folio et in-4°, 67 feuillets, papier.

**1760-1761.** — Rôles des tailles de la juridiction de Fumel comprenant 1,155 sexterées 3 cartonnats 4 boisselats de taillable, la sexterée composée de 8 cartonnats, le cartonnat de 72 lattes, la latte de 12 pieds de roi. — Total des tailles et impositions diverses 7,697 livres, soit 6 livres 12 sous 1 denier par sexterée.

E. Supplt. 3313. (CC. 3.) (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, papier.

**1721-1742.** — Charges et décharges. — Liste des propriétaires avec l'indication du total de la contenance de leurs propriétés. Dans les blancs laissés à la suite de chaque nom, notes sur les mutations.

E. Supplt. 3314. (GG. 1.) (Registre.) — In-4°, 289 feuillets, papier.

**1690-1738.** — Paroisse de Saint-Hippolyte de Condat et de Saint-Antoine de Fumel, son annexe. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Sendrau, Bayon, Montagnes, Antonet, Cambon, Auduy, Cros, Salabert, Lacombe, Granat, Esquirol, Chabrac, Viau, Pons, Cadais, Tinchou, Demeus, Lapeire, Tricou, Dubreil, Astié, Bouscas, Boé, Bescou, Pechoullre, Delpon, Jouvenel, Lauras, Bru.

E. Supplt. 3315. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 229 feuillets, papier.

**1737-1766.** — Fumel. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Jouvenel, Cavalié, Sarpy, Bourg, Lavayssière, Arnal, Roques, Fontanet, Landié, Caumont, Faugère, Jouffreau, Colombié, Fresquet, Dalché, Sérougne, Lavergne, Druil, Lassagne, Gourdon, Philipot, Delpon, Sourbié, Rajade, Lacheneberie, Teissèdre.

E. Supplt. 3316. (GG. 3.) (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, papier.

**1767-1792.** — Fumel. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Pouset, Stripeau, Poisson, Fronti, Chapsal, Galles, Gourdon, Tricou, Lasfargues, Monville, Espic, Riancet, Fontanet, Lasbouygues, Graffiade, Fabard, Mouly, Bérins, Mazerat, Gourde, Pouzet, Laval, Tinchou, Toussains, Combecave.

E. Supplt. 3317. (GG. 4.) (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, papier.

**1692-1708.** — Condat. — Baptêmes, mariages et

sépultures. Familles Jayan, Larrat, Lourmat, Belleden, Salbartès, Arènes, Gay, Cambon, Calmon, Hugon, Lascombes, Salès, Gladi, Guimontel, Cendrau, Bardy, Villeneuve, Fillol, Foucaut, Tronchet, Martroux, Cabarroque, Albigès, Marcenac, Destiu, Gratiade, Brousse.

E. Supplt. 3318. (GG. 5. (Cahiers.) — In-4° et in-12, 163 feuillets, papier.

**1738-1757.** — Condat. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Guitard, Moullia, Périé, Boultouyry, Villeneuve, Amel, Cambon, Delcayrou, Sarrat, Coutris, Gilis, Carles, Monteil, Mazon, Blanc, Martinet, de Bissière, Jansonie, Bouton, Cure, Noubel, Beyrières, Estrade, Sendran.

E. Supplt. 3319. (GG. 6. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

**1757-1766.** — Condat. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Pilissou, Bessié, Trouniac, Vignials, Gilliard, Dartin, Labruyère, Tourret, Maury, Planard, Jeansounie, Gigounoux, Rabau, Arnaudel, Déjean, Raux, Lansac, Clavel, Monceret, Biers.

E. Supplt. 3320. (GG. 7.) (Registre.) — In-folio, 179 feuillets, papier.

**1767-1792.** — Condat. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Andrieu, Péchavi, Grépieu, Astruc, Dalverny, Bonis, Astoul, Daniel, Gazagne, Saisset, de Martinet, Peyriques, Durand, Delpont, Lombard, Laguiraudie, Boyé, Romant, Capoulun, Nermor, Bon, Sarpy, Laparrat, Trougnac.

E. Supplt. 3321. (GG. 8. (Registre. — In-12, 86 feuillets, papier.

**1690-1738.** — Table des actes de la paroisse de Fumel par ordre alphabétique des noms. Quelques actes de Condat.

E. Supplt. 3322. (GG. 9.) (Registre.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

**1690-1769.** — Table dans l'ordre chronologique, mois par mois, des actes de Condat et de Fumel.

E. Supplt. 3323. (GG. 10.) (Registre.) — In-12, 38 feuillets, papier.

**1739-1790.** — Tables par ordre chronologique des actes de Condat et de Fumel.

E. Supplt. 3324*. (II. 1.) (Pièce.) — In-4°, imprimé de 64 pages, papier.

**1755.** — Factum pour Joseph, comte de Fumel, maître de camp du régiment de cavalerie de son nom, contre Duplessis et consorts « au sujet d'une « fausse lettre de change de 12,600 livres que ces « particuliers avoient concerté de faire payer au « suppliant, quoiqu'il n'en ait jamais reçu la valeur « et qu'aucun d'eux ne l'ait fournie. » — (Acquis de Ritti frères, en 1897.) (1).

MONSEMPRON.

E. Supplt. 3325. (CC. 1.) (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

**1689-1702.** — Charges et décharges. Liste des propriétaires de la paroisse de Monsempron, avec la simple indication du total de la contenance de leurs propriétés. Dans les blancs qui séparent les noms les mutations ont été indiquées sommairement, dans l'ordre chronologique.

(1) Les coutumes de Fumel, de 1265, ont été publiées par M. Tamizey de Larroque, dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. VII, p. 8, d'après une copie insérée dans la *Collection Doat*. — La *Saume de l'Isle*, aux archives départementales de Tarn-et-Garonne, contient (fos 246, 572, 956, 1028 et suiv., 1080 six pièces, des années 1304 à 1323, concernant des droits que des membres de la famille de L'Isle avaient sur la seigneurie de Fumel.

E. Suppl[t]. 3326. (CC. 2.) (Registre.) — In-folio, 61 feuillets, papier.

**1758-1779.** — Charges et décharges. — Même méthode que pour l'article précédent.

E. Suppl[t]. 3327. (CC. 3.) (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

**1779-1819.** — Charges et décharges. — Fragments d'un registre dont la rédaction a été continuée jusques en 1819. Même méthode que pour les deux registres ci-dessus. — Articles : le seigneur, prieur de Monsempron ; — le marquis de Fumel-Monségur; — M. Marabal, curé de Monsempron , — Guillaume Trenty de Cussac.

E. Suppl[t]. 3328. (GG. 1.) (Registre.) — In-12, 165 feuillets, papier.

**1642-1647.** — Paroisse de Saint-Géraud de Monsempron. — Baptêmes. Familles Simonet, Grandou, Galmon, Capel, Lasudrie, Cailla, Laborie, Desprats, Cavanac, Trobat, Guerrit, Lafon, Trenti, Pojade, Claustres, Cussac, Séronhe, Fillol, Palenque, Panolières, Bessou, Vidal, Massabeau, Rigal, Foussabon, Faugéry. — Note de don fait par divers particuliers d'un devant d'autel et d'une chasuble, en 1645.

E. Suppl[t]. 3329. (GG. 2.) (Registre.) — In-4°, 87 feuillets, papier.

**1654-1692.** — Saint-Géraud. — Baptêmes, mariages et sépultures. Famille Rimontel, Gipoulou, Bartes, Subre, Charpi, Balie, Delard, Pater, Bouniol, Faure, Bony, Landié, Bensque, Mainol, Lauras, Verdié. — Abjuration de Fornol en 1660. — Décès de Germain de Raymond, seigneur de Lamothe-Piis, noyé accidentellement dans le Lot (1692). — Note sur une restitution de titres de l'église et sur le détournement d'ornements qui n'ont pas été rendus malgré l'excommunication formulée par l'évêque contre les détenteurs.

E. Suppl[t]. 3330. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 118 feuillets, papier.

**1670-1700.** — Saint-Géraud. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Touilhe, Deguilhien, Molinié, Béral, Halary, Counil, Laporte, Calmon, Germa, Astié, Testut, Pénicot, Cavalié, Tenchou, Dulac, Baran, Pénot, Maury, Cayrouse, Escourre, Delbrel.

E. Suppl[t]. 3331. (GG. 4.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 210 feuillets, papier.

**1706-1724.** — Saint-Géraud. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Decoustal, Masson, Serres, Baude, Brisse, Bru, Escande, Prax, Tesquet, Augier, Pastorici, Tricou, Rosier, Philipot, Souledrès, Labelle, Lussac, Rabanel, Jarric, Guitard, Varang, Lacombe. — Abjuration de Louis Varang, chirurgien, sieur de Pesquié. — Nombreux décès de mendiants, quelques-uns inconnus. — Planton, curé de Saint-Géraud, note les décès de protestants : François Delard en 1721 ; — Marthe Garrigues, en 1722, etc. — Note sur l'hiver de 1709 : « Le 6 janvier 1709, commença à geler si fortement que la gelée, qui dura l'espace de 15 jours » ou environ, avec la neige, qui étoit sur la terre de » 2 ou 3 pans, emporta généralement tous les arbres » fruitiers et principalement tous les chataigniers et » noyers. La plus grande partie de la volaille se gela. » Pour exprimer enfin la grande rigueur de cet » hiver, les charrettes chargées passoient à Libos » sur la rivière du Lot glacée, les voituriers y passoient, avec leurs chevaux chargés sans grande » crainte. Quand le dégel arriva, la rivière du Lot » devint si furieuse, qu'il sembloit qu'elle alloit sub- » submerger tout Libos par la grande quantité de » glace qui descendoit ; les unes étoient si entassées sur les autres qu'il sembloit voir des navires » sur la rivière. Le murmure et le bruit de l'eau » étoient si furieux, que tout le monde en étoit » émerveillé. Enfin il ne resta pas une digue sur la » rivière qui ne fût très endommagée. Il y auroit » plusieurs autre choses à rapporter qui sont des » conséquences nécessaires : le pain étoit si gelé qu'il » étoit presque impossible de le couper ; le vin pur

» se geloit dans les cuves ; à grand peine pouvoit-on » en tirer de la barrique et celui qui en sortoit étoit » si fort qu'il en falloit peu pour s'enivrer. On trouvoit en plusieurs endroits des personnes gelées. » Une nuit il gela si fort que cet humeur qui sort du » souffle que l'on fait en dormant se trouva gelée » entre les draps de lit et le visage ; la salive se » geloit en l'air avant qu'elle ne fut à terre... » Planton, curé de Monsempron.

E. Suppl^t. 3332. (GG. 5. (Cahiers.) — In-4, 94 feuillets, papier.

**1721-1735**. — Saint-Géraud. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Aurières, Lacam, Soulié, Delfarguiel, Raynal, Desprax, Cavaillé, Barriac, Vidal, Laffon, Demeaux, Salères, Glady, Bouygard, Bompard, Bousquet, de Belot. — Profession de foi catholique faite par Pierre Bartaud, en 1728, avant son mariage. — Le 20 janvier 1728, débordement du Lot ; « ses flots ont été jusques au carrefour qui est « à l'entrée du bourg de Libos, lieu qu'on appeloit « autrefois la place de l'Oratoire. » Planton, curé.

E. Suppl^t 3333. (GG. 6. (Cahiers.) — In-4°, 166 feuillets, papier.

**1735-1750**. — Saint-Géraud. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dousse, Rataboul, Noirit, Pradié, Mazet, Philipot, Salamon, Cornier, Panoulières, Gardes, Cussac, Delbalat, Deshouillès, Trubelle, Dalché, Galès, Deramat, Riausset, Madernon.

E. Suppl^t. 3334. (GG. 7.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 117 feuillets, papier.

**1750-1769**. — Saint-Géraud. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Constans, Bonnal, Cruzols, Galès, Delbrel, Ricart, Ruffe, Metge, Aloué, Pechgary, Bouy, Delmouly, Goux, Ramondin, La Cavalerie, Loubières, Gaubert, Alis.

E. Suppl^t. 3335. (GG. 8.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 161 feuillets, papier.

**1767-1792**. — Saint-Géraud. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Gourdon, Despiat, Lamothe de Vassal, Bregand, Madalan, Lafargue, Salères, Gipoulou, Fillol, Jarry, Mazères, Péfret, Foulodré, Briançon, Naujac, Canet, Arnald.

E. Suppl^t. 3336. (GG. 9. (Cahier.) — In-4, 6 feuillets, papier.

**1679-1680**. — Baptêmes des P. R. dans le temple de Monsempron. 54 actes. Familles Cavailhié, Hospital, Filhol, Cayrouse, Coutrix, Escoure, Astoul, Delmas, Fauché, de Grèze, Besson, Calhiat, Dalché, Desclaux.

E. Suppl^t. 3337. (II. 1.) (Registre.) — In-4°, 35 feuillets, papier.

**1593-1596**. — Extraits des reconnaissances passées en faveur de la dame de Lasmartres des rentes qu'elle avait acquises du prieur de Monsempron : Jean Saulade, pour une maison ; — Cécile de Pechméja pour une maison ; — Bertrande Castan, pour une maison ; — Pierre Fermier, pour deux maisons. Ces articles ne fournissent pas de renseignements sur la quotité des rentes ; ils sont suivis de renvois à un registre d'arpentement. — Quelques actes de reconnaissances passés par Coudoing, notaire royal, ne donnent pas plus de précision car, pour l'indication des contenances, ils renvoient au même registre (1).

### SAINT-FRONT.

E. Suppl^t. 3337 bis*. CC. 1. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

**1647-1651**. — États des sommes imposées à Saint-Front et Lastreilles pendant les guerres de la

(1) Les archives anciennes de Monsempron ont été brûlées, après un grossier triage, il y a cinquante ans environ. Je tiens ce renseignement de deux témoins oculaires.

Voir sur Monsempron et son prieuré : *Archives historiques de la Gironde*, passim. Consulter la table T. XX.) ; — *Trésor des Chartes*, J. 319, n° 5 reg. deux lettres d'Alfonse de Poitiers de 1260 et 1261 ; — *Saume de L'Isle*, aux archives départementales de Tarn-et-Garonne, pp. 986, 1009, 1013, 1074, diverses pièces de l'année 1323, relatives à la saisie des biens que le seigneur de L'Isle possédait à Monsempron ; — Rymer II, — II, — 60. Lettre du roi d'Angleterre, de 1323, imposant au prieuré de Monsempron des subsides pour la guerre d'Écosse.

Fronde. — A la suite des états d'impositions pour les années 1650 et 1652 se trouvent des attestations de la ruine du pays causée par les logements militaires et les exactions. Nombre d'habitants ont émigré ; les terres restent incultes. — Procès-verbal dressé, le 17 avril 1654, en présence de François Jeyan, conseiller en l'élection d'Agenais, vérificateur des comptes, aux fins de constater l'impossibilité de payer les impositions. Les gens de guerre ont brûlé la plupart des maisons, enlevé le bétail. On a coupé les oreilles à des habitants pour leur extorquer plus d'argent ; d'autres ont été pendus par le bras, dans le même but. Pour sauver leur vie et leur honneur beaucoup ont quitté le pays après avoir vendu leurs biens à des étrangers. — (Pièces faisant partie d'un lot de papiers acheté à M. Lacaze, libraire.)

E. Supplt. 3338. (GG 1.) (Cahiers.) — In-4° et in-8°, 207 feuillets, papier.

**1637-1763.** — Sainte-Quitterie de Saint-Front. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Deldon, Caminade, Bergues, Millau, Gipoulou, Brousses, Philip, Marcenac, Basset, Latour, Bousquet, Séguy, Dubreil, Magnol, Moncuq, Bordes, Laulanié, Rabot, Rouquié, Montagne, Bourrié, Calmeille, Escande.

E. Supplt. 3339. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-folio et in-4°, 205 feuillets, papier.

**1758-1791.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lacroix, Siscau, Péchaudral, Bourrié, Sendran, Bousquet, Bonefon, Belledent, Dupan, Gervaix, Augière, Rougié, Cammas, Lamoure, Lourou, Duriu, Tourret, Albert, Vialen, Cadet.

E. Supplt. 3340. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 236 feuillets, papier.

**1543-1734.** — Paroisses de Saint-Romain de Lastreilles et de Saint-Michel de Bonaguil, son annexe. — Baptêmes de l'année 1595 inscrits sur un cahier contenant des notes sur la fondation et les revenus des obits dans la paroisse de Bonaguil pour les années 1543 à 1560. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Malcastel, de Calandrie, Lafite, Bérengou, Gily, Delpech, Boulzaguet, Delpérié, Lapoque, Marty, Capmas, Laygue, Marmié, Rabot, Cassan, Gay, Vernières. — Le 5 novembre 1636, baptême d'une cloche à Lastreilles, parrain Pierre-Sylvain de Fumel, seigneur de Montaigu et Lastreilles. — Dans les cahiers de 1687, testaments de Pierre Fébal, de Toinette Circan, de Bertrande Marmié, reçus par Vialene, curé. Ces actes sont courts et dictés par des gens d'une humble condition. Pierre Fébal déclare avoir donné la moitié de ses biens à son fils Pierre, lors de son mariage ; il lègue à sa fille Suzanne 120 livres et quelques meubles. — Attestation par deux témoins du décès d'Antoine Dumoulin, enrôlé dans la compagnie Lapeyrière, régiment de la Reine et décédé à l'hospice de Cambrai, ladite attestation pour servir à sa veuve.

E. Supplt. 3341. (GG. 4.) (Cahiers.) — In-4°, 165 feuillets, papier.

**1731-1756.** — Lastreilles et Bonaguil. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Delpon, Pélicié, Lasfargue, Calbet, Rimonteil, Gigounou, Escande, Basset, Fabal, Calmon, Faiole, Fraissinous, Teulié, Roux, Lapèze, Combéjan, Berchal.

E. Supplt. 3342. (GG. 5.) (Cahiers.) — In-4°, 152 feuillets, papier.

**1757-1792.** — Lastreilles et Bonaguil. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Garrigues, Jean, Grousset, Thomas, Vignes, Charrou, Tissendier, Faurie, Mercier, Lavaissière, Lacombe, Tribié, Boyer, Cubertou, Méniel, Laymon, Colombet.

## SAUVETERRE-DE-LÉMANCE.

E. Supplt. 3343. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-folio et in-4°, 48 feuillets, papier.

**1657-1700.** — Saint-Barthélemi de Sauveterre. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles

Astier, Limousi, Augier, Rouquié, Lapeize, Vignes, Marsillac, Nouailhac, Malleval, Cinqualbres, Roques, Roussel, Delort, Caussade, Serre, Cabanes. — En avril 1657, 47 décès. — Le 25 octobre 1693, mariage de Jacques-Philippe de Losse, comte dudit lieu et autres places, et de demoiselle Toinette de Losse, dame de Sauveterre, après dispense accordée par le pape en raison du troisième et quatrième degré de consanguinité.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3344. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4°, 243 feuillets, papier.

**1719-1747.** — Sauveterre. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bousquet, Billeden, Gilis, Berdelet, Fonpudié, Delsuc, Besson, Gaspar, Roussel, Vignes, Causade, Arènes, Vidou, Élis, Carmeilles, Cabanel, Delpech, Cure, Prad, Hébert, de Mazerac. — Ordonnance de Chabannes, évêque d'Agen, à la suite de sa visite pastorale du 21 octobre 1739 : approbation de la confrérie du Saint-Sacrement. L'ancienne nef sera crépie et sa toiture restaurée. L'ancien cimetière sera fermé et l'on bâtira une sacristie sur son emplacement.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3345. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-folio et in-4°, 153 feuillets, papier.

**1747-1769.** — Sauveterre. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bournagel, Péchaudral, Trenty, Amblard, Delteil, Gigounous, Sala, Soulhiac, Tourrel, Delord, Roquemaurel, Brunières, Fumel, Fonteilles, Carrié, Vierge.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3346. (GG. 4.) (Cahiers.) — In-folio, 166 feuillets, papier.

**1775-1794.** — Sauveterre. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bazelet, Delpon, Prat, Courniau, Gilis, Gipoulou, Marcillac, Landiech, Cassagnos, Maury, Labatut, Gigounous, Belleden, Dorguel, Beinac, Hébrard, Marty. — Le 10 décembre 1789, mort de Jean-Baptiste Séguy, prêtre, curé de Sauveterre, âgé d'environ 50 ans. Les registres sont continués jusques en 1791 par son successeur, d'Alverny, curé-prieur, et terminés par une note rédigée en latin dans laquelle d'Alverny exprime les douleurs qu'il a endurées et qu'il endure encore et annonce son départ pour Monflanquin. Il recommande à Dieu ses paroissiens. « Lachrymis pastora- » libus chartam istam irrigo. Si defecero in corpore, » non deficiam in mente. » (3 juin 1794).

E. Suppl<sup>t</sup>. 3347. (GG. 5.) (Cahiers.) — In-8°, 28 feuillets, papier.

**1680-1715.** — Paroisses de Lastreilles et de Bonaguil. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Chambon, Doumerc, Sansepée, Calmont, Chevrollet, Trouillé, Fournol, Boulsaguet, Calvet, Teoulier, Bergeal, Tourel, Baille, Gamel, Gimbal.

## CANTON DE MONCLAR

### Caubel.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3318. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 150 feuillets, papier.

**1668-1792.** — Paroisse de Saint-Pierre de Belvès ou des Bois. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Fabos, Grenier, Laborie, Cabassus, Lamothe, Batifouille, Lalaurie, Salban, Queille, Brignol, Dardi, Chèze, Delau, Petit, Lavergne, Marsillac, Cendrès, Flouret.

| | Baptêmes | Mariages | Sépultures |
|---|---|---|---|
| 1785............ | 15 | 5 | 13 |
| 1786............ | 16 | 1 | 6 |
| 1787............ | 15 | 4 | 17 |
| 1788............ | 15 | 3 | 3 |

### Fongrave.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3349. (CC. 1.) (Registre.) — In-folio, 217 feuillets, papier.

**1628.** — Cadastre ou arpentement de la juridiction. Divisions par hameaux ou villages.

E. Suppl^t. 3350. (CC. 2.) (Registre dérelié.) — In-folio, 284 feuillets, papier.

**XVII^e siècle.** — Cadastre de la juridiction. Divisions par hameaux ou villages. Confrontations et contenances. Quelques notes sur les mutations jusques à l'année 1648 pour constater les charges et décharges.

E. Suppl^t. 3351. (CC. 3.) (Registre.) — In-folio, 276 feuillets, dont les 50 derniers en partie détruits.

**1719.** — Cadastre de la juriction. Divisions par hameaux ou villages. Confrontations et contenances. — Articles François de Bourran, sieur de Saint-Hilaire ; — Jean Descamps ; — Bertrand Pujols ; — Guillaume Failhes.

E Suppl^t. 3352. (GG. 1.) (Liasse.) — Fragments de cahiers, in-8°, 114 feuillets, papier.

**1614-1706.** — Paroisse de Saint-Léger de Fongrave. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Fraysse, Rouzet, Estendie, Bourdichou, Batistal, Cambes, Bernié, Peyrebrune, Deltour, Péberel, Barillou, Nadau, Lalaurie, Jas, Castela, Renguet, Beyre, Froumentières, Fauché, de Laville, de Coquet. — Les actes de l'année 1636 sont rédigés en latin.

E. Suppl^t. 3353. (GG. 2.) (Registre.) — In-8°, 207 feuillets, papier.

**1668-1687.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Caubin, Courti, Combes, Ducournau, Garrigue, Dubernat, Peyrebrune, Bras, Delfour, Gueydou, Charrier, Brugères, Gardès, de Lafabrie, Trémoulières. — 4 abjurations en 1685.

E. Suppl^t. 3254. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-8° et in-12, 317 feuillets, papier.

**1699-1784.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bouroncle, Duran, Lajaunie, Vignau, Bras, Deloustal, Gourdes, Nègre, Espagniac, Piles, Garau, Despau, Astresse.

E. Suppl^t. 3355. (GG. 4.) (Cahiers.) — In-8°, 25 feuillets, papier.

**1785-1791.** — Baptêmes, mariages et sépultures. — Familles Lormand, Aurière, Calbet, Bosq. — Ces cahiers sont reliés avec les registres de l'état civil de l'an II à 1801.

E. Suppl^t. 3356. (GG. 5.) (Registre.) — In-folio, 386 feuillets, papier. Manquent les 34 premiers feuillets.

**1582-1583.** — Reconnaissance en faveur du couvent des religieuses de Fongrave, de l'ordre de Fontevrault, étant prieure Antoinette de Pujols. — Chaque acte porte l'énumération des propriétés, l'indication des contenances et de la quotité des redevances. — Guillaume Reynié, pour une petite maison et des terres d'une contenance de 5 cartonnats 18 escats, paye annuellement 14 deniers, 2 picotins 1/4 de froment, 1/2 picotin d'avoine, 1/4 de géline, 1/6 de manœuvre ; il est sujet aux doubles acaptes et droits de prélation, lods et ventes. Cette dernière clause est commune à tous les actes. — Marguerite Crouzy, pour une maison, 3 cartonnats et 31 escats de terres, paye 15 deniers et 2 picotins de froment. — Jeanne Fauchié, pour une maison, 2 sexterades et 6 cartonats de terres, paye 3 sous, 1 carton et 2 picotins de froment, 1/4 de géline, 1 picotin 1/4 d'avoine, 1/4 de manœuvre. — Guillaume Rille, pour une maison, une grange, 42 cartonnats 1/2 et 26 escats de terres, paye 6 sous 4 deniers et 3/4 de denier, 1 picotin 1/4 et 1/2 quart de picotin de froment, 3 picotins d'avoine, 1 géline. — Durou Calhac, pour 9 sexterades, 1 cartonnat de terres, une maison et une grange, paye 2 picotins 1/2 de froment, 6 picotins d'avoine, 1 géline, 1 manœuvre et, en argent, 9 sous, 1 denier, maille.

E. Suppl. 3357. (GG. 6.) (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

**1582.** — Fragment d'un registre de reconnaissances, en faveur du couvent. — Même méthode que pour l'article précédent.

E. Suppl<sup></sup>. 3358. (GG. 7.) (Registre.) — In-folio, 421 feuillets, papier.

**1646-1648**. — Reconnaissances. — Même méthode que pour les articles précédents.

E. Supplt. 3359. (GG. 8.) (Registre.) — In-folio, 369 feuillets, papier.

**1673-1676**. — Reconnaissances en faveur du couvent. — Même méthode que pour les articles précédents.

HAUTERIVE.

E. Supplt. 3360. (CC. 1.) (Registre.) — In-4°, 52 feuillets, papier.

**1662-1663**. — Rôles des tailles de la juridiction de Hauterive. — Simple liste des contribuables. En regard des noms, le chiffre des impositions. La somme à lever en 1663 est de 1449 livres à répartir sur 644 carterées, soit à payer 45 sous par carterée. — Procès-verbal de saisie de bétail sur Jacques Bonneville pour défaut de payement de 10 livres 11 sous 5 deniers des tailles.

E. Supplt. 3361. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-4°, 101 feuillets, papier.

**1641-1670**. — Paroisse de Notre-Dame de Pinel. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Blanchou, Pontié, Marrenq, Monratié, Gaye, Massias, Fraissé, Malbeq, Delpont, Landrivié, Houradou, Fraissengues, de Marsillac, Filhol, Gary, Bissière. — « Le vingt et huitiesme de may sudit (1651) » Mondette Couret, âgée de vingt ans, fille fort dé- » vote de la confrérie du Rosaire, fut trouvée noyée » en la rivière du Lot, allant en procession à Notre- » Dame de La Rose avec les prestres de Monclar et » les Pères de la Mission, où se noya aussi Lucie » Costes et Marie Feilles, filles aussy fort dévotes et » de la dite confrérie. »

E. Supplt. 3362. (GG. 2.) (Registre.) — Assemblage de cahiers in-8° et in-12, 115 feuillets, papier.

**1669-1691**. — Pinel et Sainte-Catherine de Hauterive, son annexe. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dauradou, Guéry, Rey, Bourdié, Balceston, Griffoul, de Raffin, Costes, Cadret, Charbel, Géraud, Alègre, Machefé, Vitrac, Benne, Peyrebrune, Rigal, Lafosse, Parrot, Thomas, Tardieu de Barroussel.

E. Suppl. 3363. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 130 feuillets, papier.

**1692-1722**. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Jaquet, Rabanel, Delbreil, Dubourg, Dalidou, Laporte, Cabalié, Pontié, Menaut, Roudier, Falmont, Gourdon, Belmon, Couder, Truchan, Leglu, Garrigou, Carmentran, Lafite, Sipharas, Gazaud, Noublet.

E. Supplt. 3364. (GG. 4.) (Cahiers.) — In-folio et in-4°, 148 feuillets, papier.

**1722-1756**. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Maraval, Feille, Villeneuve Desbourdiels, Beschebergues, Barroussel, Jouves, Truxan, Blanché, Cabanes, Rabanel, Charlot, Granier, Murat, Salban, Fontès, Traversier, Bouchet.

E. Supplt. 3365. (GG. 5.) (Cahiers.) — In-4°, 142 feuillets, papier.

**1757-1791**. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Viguier, Périer, Rieucaud, Roux, Auzeral, Lauradou, Tancogne, Sales, Valet, Cavalié, Malavergne, Carabit, Bruyère, Labone, Candale, Péjac, Phabarde, Paute.

MONCLAR.

E. Supplt. 3366. (AA. 1.) (Liasse.) — 17 pièces, papier, imprimées.

**1734-1789**. — Arrêt du Conseil d'État reconnaissant le droit exclusif du duc d'Aiguillon à

nommer aux charges de judicature dans l'Agenais et le Condomois (9 février 1734). — Édits, ordonnances, lettres du Roi, arrêts du Conseil d'État, imprimés en placards, concernant les traités de paix, les réjouissances publiques, les amnisties, la convocation des États Généraux.

E. Suppl. 3367. (BB. 1.) (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

**1675-1787.** — Listes : des consuls, de 1675 à 1694 ; — des premiers consuls et des collecteurs, de 1712 à 1749. — Rachat par la communauté moyennant la somme de 643 livres, de l'office de syndic perpétuel des paroisses (1705). — Correspondance des subdélégués relative à l'élection des consuls et des notables et aux rangs et préséances. — « Journal » historique du consulat de 1762 et de 1763 avec » un état abrégé de la situation des affaires de la » communauté. » — Note écrite au nom du duc de Richelieu, gouverneur de Guienne, relative aux « pré» tentions du sieur Plaigniard qui a acheté l'office » de gouverneur municipal de Monclar. » (1768). — Ordonnance de l'intendant Dupré de Saint-Maur pour contraindre les notables à se rendre aux assemblées.

E. Suppl. 3368. (BB. 2.) (Registre.) — In-4°, 154 feuillets, papier.

**1685-1699.** — Jurades. — Élections consulaires. Les consuls, au nombre de quatre, élisent chaque année leurs successeurs, chaque consul en nommant un qui aura le même rang que lui. — Protestation de nobles François Dupuy, sieur de Rodier, contre l'élection, faite en l'année 1685, de deux consuls dont l'un est comptable et l'autre fils de comptable. A ce sujet, une délibération fournit quelques détails sur le mode des élections consulaires. Les jurats prétendent que lorsque un consul leur remet son chaperon, refusant ainsi d'exercer son droit d'élection, les plus anciens jurats ont le droit de proposer pour le consulat deux candidats, dont l'un doit être nommé par l'assemblée. — Délibération relative au logement de la compagnie du chevalier de Broglie, capitaine des dragons du régiment de Languedoc, et à la fourniture des fourrages. « M. le capitaine sera prié par lesdits sieurs consuls » de vouloir prendre un autre logement, attendu » qu'il est logé chez Mlle de Mathieu depuis le » neufviesme aoust dernier et qu'il occupe la chambre » de madame sa fille, femme de M. Vincens, con» seiller en la cour, laquelle est obligée de rester à » la campagne attendant le délogement; il sera fait » la mesme prière à M. le lieutenant et à M. le » mareschal de logis. » (21 septembre 1685). — Le 3 octobre, on apprend que six compagnies du même régiment sont en route. On suppliera « MM. de » Boufflers et de Chaussé, lieutenants généraux » commandants les troupes qui sont dans cette pro» vince », d'épargner des logements à la communauté, qui est pauvre et souffre de la disette des fourrages. — On reçoit une ordonnance de l'intendant, du 22 septembre 1685, par laquelle il impose à la communauté d'avoir à loger le major de la compagnie Colonelle des dragons, il définit ce que comporte cette obligation, il défend aux consuls « de donner aucun billet de logement ou de contri» bution, sous quelque prétexte que ce soit, sur les » habitans nouveaux convertis. » Adjudication au rabais, pour la somme de 620 livres, de réparations à faire à l'église, notamment à la charpente. — Réparations à l'horloge. — Délibérations relatives : à la vérification des dettes de la communauté et des rôles des tailles ; — aux procès de la ville. – En 1687, la *mande* des tailles est de 5,530 livres. — État des armes remises aux consuls par les nouveaux convertis, dont les noms sont cités ; les dites armes devant être envoyées au Château-Trompette, en exécution d'un ordre de Saint-Ruhe, commandant en Guienne (30 décembre 1688). — Levée d'un milicien sur chacune des paroisses de la juridiction, Saint-Eutrope, Prélats, Saint-Pierre de Belvès et Sermet. — En juillet 1689, logement de la compagnie du marquis de Verdalle. On se plaint des violences commises par les ordres de ce capitaine. — En 1693, production par Jean-Claude Dupuy, écuyer, sieur de Lanause, de lettres royales lui donnant provision de la charge de maire perpétuel de Monclar. — La communauté déclare n'avoir aucun bien patrimonial ni d'octroi. — En 1694, l'intendant demande un état des sources et ruisseaux détournés de leur cours par les particuliers et un dénombrement de la population. — Réparations à la halle. — On dressera un procès-verbal des ravages causés par un grand orage de grêle le 8 juillet 1696. — L'usage est de

ne sonner la grande cloche qu'à l'occasion du décès des trois premiers consuls ou des membres de leur famille. Afin de se procurer des ressources qui serviront à réparer l'église, on décide que les particuliers pourront faire sonner cette cloche moyennant 3 livres. — Faute de fonds, on est obligé de supprimer les gages de 100 livres attribués au médecin de la ville le docteur Broussard. Si l'on avait quelque argent, on l'emploierait « pour la réparation des portes » de la présent ville, qui, par l'ouverture d'icelles, » causent plusieurs vols et brigandages. » — De 1694 à 1699, la communauté change quatre fois de régent. On tient à ce que ceux-ci enseignent le latin et la philosophie. Leurs gages varient de 50 à 100 livres. Ils perçoivent de plus des parents une indemnité variant de 5 à 20 sous par mois suivant la nature des leçons données à leurs enfants.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3369*. (BB. 3. (Registre.) — In-4°, 149 feuillets, papier.

**1699-1716**. — Jurades. — Délibération relative à la réparation des chemins de la juridiction qui sont énumérés. Ils sont en majeure partie impraticables. — Le 15 mai 1700, un orage de grêle cause de grands ravages; il est suivi du débordement du Tolzat. — A l'occasion de la confection du terrier, quelques particuliers fournissent un dénombrement de certaines terres incultes ou *vacants*: ils demandent qu'elles leur soient attribuées et promettent de payer la taille. Leur requête est admise. — Provisions en faveur de François Seilhade de l'office de conseiller lieutenant général de police de la ville et faubourgs de Monclar. Cette charge sera héréditaire. — La juridiction fournit sept miliciens, trois de la ville, quatre des paroisses rurales. — Nomination d'un syndic de l'église pour retirer les sommes dues et notamment celles qui proviennent d'un legs fait par feu M. Daurée, archidiacre de Monclar. Cet argent sera appliqué à la réparation de l'église. — Le 1 octobre 1701, le tonnerre tombe sur le clocher « lequel passant depuis la pointe jusques en bas en » a découvert la majeure partie. » Les réparations à faire sont estimées à 7 ou 800 livres. — États des réparations qu'il convient aussi de faire à la halle et à la maison de ville. — Mention de legs faits à l'hôpital et aux pauvres de Monclar par les seigneurs de Roger, près de Penne. — Faute d'adjudicataire pour les boucheries, on est obligé d'accepter les offres de bouchers de Sainte-Livrade qui s'engagent à fournir la ville de viande aux prix qui sont taxés à Villeneuve. — De 1700 à 1706, la jurade change trois fois les régents n'ayant trouvé que des sujets incapables ou négligents. — Le 23 mai 1707, grand orage de grêle et débordement des ruisseaux. A ces calamités s'ajoutent des gelées hivernales. L'année suivante on se plaint de la disette. — Nominations des syndics de l'hospice. — Sœur Champagne, de Villeneuve, est reçue comme régente aux gages de 12 livres. Elle percevra de chaque élève 5 sous et 10 sous par mois, suivant les classes, et ne pourra recevoir de garçons dans son école. — Réparations au clocher.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3370*. BB. 4. (Registre.) — In-4°, 112 feuillets, papier.

**1716-1732**. — Jurades. — Élections consulaires. — Nominations de cotisateurs, de collecteurs des paroisses, de régents, de valets de ville. — Délibérations relatives : au curage du Tolzat; — à la vérification et au payement de certaines dettes de la communauté ; — à des réparations à faire pour combler une brèche dans les murs d'enceinte ; — à la conservation des archives qui seront renfermées dans un coffre muni de trois serrures ; — à l'observation des usages anciens appliqués aux moulins sur le Tolzat, car les riverains de cette rivière se plaignent que les meuniers retiennent les eaux à leur préjudice ; — à des plantations d'ormeaux près des fossés et des portes de la ville ; — à la vérification d'un registre d'arpentement ; — à la reddition des comptes de la communauté. — L'usage est de payer au prédicateur de l'avent 30 livres et à celui du carême 45. — Le 10 avril 1730, à 7 heures du soir, la foudre tomba sur la nef de l'église. D'un certain nombre de personnes qui se trouvaient en prières, une seule fut écrasée sous les décombres. Le procureur du Roi remontre à la jurade qu'il est urgent de réparer la nef et aussi le clocher qui est avec sa flèche « un des plus beaux édifices de l'Age- » nois et fait l'ornement de ce lieu. » On demandera à l'intendant d'accorder 1,500 livres à prendre sur les deniers des tailles pour les appliquer à ces réparations.

E. Suppl^t. 3271* (BB. 5.) (Registre.) — In-4°, 92 feuillets, papier.

**1734-1752.** — Jurades. — Réception d'un régent, Pierre Delbac, natif d'Aurillac. Ses gages sont de 150 livres; il percevra, par mois, de chaque élève, 5 sous pour la lecture, 10 sous pour l'écriture, 15 sous pour l'arithmétique, 20 sous pour le latin. — Réparations à l'église. — Orage de grêle, le 8 juin 1736. — Un différend entre le curé et la jurade sur la question de savoir à qui incombent les grosses réparations à faire à l'église est soumis à l'arbitrage du comte de Flammarens. — Fonte de deux cloches. — Dans la nuit du 3 septembre 1739, la foudre détruit la flèche et incendie la charpente du clocher qu'on est obligé de démolir en partie. — La jurade est avisée d'un conflit entre les Dames de la Charité établies dans la ville et le curé; ce dernier, contrairement aux statuts de l'ordre, prétend nommer les *officières*. — Disette durant les années 1747 et 1748. Les consuls ayant taxé le pain à 30 deniers la livre, les boulangers cessent d'en fabriquer. On en établit un d'office. — En 1749, les consuls déclarent à l'intendant que les terres de la juridiction ont été ravagées quatre années de suite par des orages de grêle, des gelées, des inondations. Ils demandent un dégrèvement sur les impositions.

E. Suppl^t. 3272*. (BB. 6.) (Registre.) — In-4°, 97 feuillets, papier.

**1754-1768.** — Jurades. — Plaintes sur l'excès des corvées appliquées aux chemins. — Restauration des quatre portes de la ville pour se mettre à l'abri des actes de brigandage. — Les valets de ville sont chargés de la surveillance et de la fermeture des portes. Pour les indemniser de ce surcroît de travail on leur donne la commission de la messagerie. — Règlement pour la sonnerie des cloches. — Nomination de Fournier comme médecin de la ville, aux gages de 100 livres. — Un aubergiste qui avait introduit du vin étranger est condamné à une amende de 3 livres. — Peirebrune est condamné à une amende de 3 livres pour avoir acheté du blé à 20 sous par sac au-dessus du prix courant. — Vérification des poids et mesures des marchands. — On fait recouvrir la tour de la porte de Gazal. — On fait observer les usages et règlements : d'après lesquels les pelles des moulins sur le Tolzat doivent être levées depuis le 25 mars jusques à ce que la récolte des foins soit faite ; — relatifs aux dimensions des échampoirs et au curage de la rivière. — En 1761, la jurade autorise les consuls à continuer les plantations d'ormeaux, à réparer les ponts et les fontaines, à renouveler l'habillement des valets de ville. — Établissement de deux boucheries. — Provisions de l'office de gouverneur de Monclar en faveur de Pierre Plaigniard, ancien garde du corps (1767).

E. Suppl^t. 3273. (BB. 7.) (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

**1767-1785.** — Actes de la municipalité. — Élections et prestations de serment des notables, des échevins, des conseillers de ville, des syndics et des secrétaires délégués pour faire le tableau des impositions. — Françoise Bounetou est nommée régente aux gages de 30 livres. — État des revenus de la ville, 956 livres; emploi fixe des revenus, 614 livres. — Nominations de collecteurs et de cotisateurs de la capitation, de syndics des milices, de syndics des corvées, de commissaires pour les travaux à exécuter au Tolzat. — Délibérations relatives : aux réparations des toitures de la maison de ville, de la halle, des prisons, du presbytère, de l'église et du clocher ; — au pavage des rues ; — à l'arpentement : — à l'épizootie ; — au rachat des corvées ; — à la répression du vagabondage ; — à l'établissement d'un chemin de Monclar à Castelmoron.

E. Suppl^t. 3274*. (BB. 8.) (Cahiers.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

**1785-1790.** — Actes de la municipalité. — Les consuls, en voulant empêcher les jeux de hasard, provoquent une petite émeute. — Procès-verbal des enchères pour la boucherie portant exclusion des membres de la famille d'un ancien boucher qui s'était rendu coupable de fraudes et de malversations. — Plantations d'ormeaux sur les promenades. — Procès-verbaux dressés contre des voleurs et des

braconniers qui tirent aux pigeons. — Pièces diverses relatives au différend entre le curé et la communauté au sujet des réparations à faire à l'église. Un architecte, envoyé par l'intendant, avait ainsi établi son devis : réparations de la nef des chapelles, du clocher à la charge des paroissiens ; réparations du chœur, du sanctuaire, de la sacristie, à la charge des décimateurs. — Nomination d'un comité qui aura pour mission de rédiger un règlement et de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre (20 septembre 1789). — Règlement, en 13 articles, voté par le Comité, se référant aux mesures à prendre pour maintenir l'ordre, à la surveillance des foires et marchés, à la constitution, au renouvellement et aux pouvoirs du Comité. — Arrêtés rendus par le Comité, avec l'assistance des consuls, touchant : le débit du vin dans les auberges ; — la limitation de la pâture ; — le payement des impositions. — Le Comité reçoit aussi les plaintes et traite des affaires de police. — Constitution de la garde nationale. — Copies de lettres patentes du roi et de pièces émanant de l'Assemblée nationale.

E. Suppl<sup></sup>t. 3275. (CC. 1.) (Liasse.) — 76 pièces, papier.

**1705-1789**. — Tailles. — Quittances de payements partiels. — Certificats de translation de domicile. — Mandements des impositions. En 1789, Monclar paye : tailles 8,050 livres ; impositions accessoires 4,822 livres ; capitation 3,353 livres.

E. Supplt. 3276. (CC. 2.) (Liasse.) — 7 pièces, dont 3 placards imprimés.

**1733-1789**. — Arrêts du Conseil d'État et de la Cour des Aides de Guienne, ordonnances des intendants, relatifs : aux droits d'amortissement des francs-fiefs ; — aux déclarations à faire par les détenteurs de rente ; — à la vente et à l'aliénation des droits seigneuriaux ; — aux prétendus exempts de collecte et de tailles ; — Extrait du rôle de la capitation des nobles de la juridiction : Mme de Bérail ; chevalier de Caussade ; Dupleix de La Vayssière ; Ferran ; Latour de Granbois ; Monbrun-Laroche ; Plaignard.

E. Supplt. 3277. (CC. 3.) (Liasse.) — 99 pièces, papier.

**1744-1768**. — Comptes des collecteurs et des trésoriers. — Pièces justificatives. — État des débiteurs et des créanciers de la communauté en 1744. — En 1761, la recette du collecteur est de 22,502 livres, et la dépense de 22,390 livres. — En 1763, la recette du trésorier est de 2,092 livres, et la dépense de 2,027 livres.

E. Supplt. 3278*. (CC. 4.) (Liasse.) — 12 placards imprimés.

**1745-1776**. — Déclaration du roi, arrêts du Conseil d'État et de la Cour des Aides de Guienne, ordonnances des intendants relatifs : au rétablissement du droit d'un sou 6 deniers sur chaque jeu de carte ; — à certaines exemptions de droits d'insinuation ; — aux prétendus exempts de tailles et de collectes ; — à la reddition des comptes des communautés ; — aux délais de pourvoi pour obtenir décharge de la capitation.

E. Supplt. 3279. (CC. 5.) (Liasse.) — 111 pièces, papier.

**1746-1789**. — Arrêts de la Cour des Aides de Guienne, ordonnances et lettres des intendants relatifs aux obligations des collecteurs, à leur nomination, aux exemptions de la collecte. — Tableaux dressés pour Monclar et les paroisses de la juridiction contenant : le nom des exempts et les motifs de l'exemption ; la liste de ceux qui sont sujets à la collecte ; la liste de ceux qui sont sujets à être seconds collecteurs.

E. Supplt. 3280. (CC. 6.) (Liasse.) — 9 pièces, papier, dont 2 placards.

**1747-1770**. — Pièces relatives aux arpentements et aux terriers, lettres patentes, arrêts du Conseil d'État, ordonnances des Trésoriers de France et correspondance privée. — Sommation faite par Jean de Barrail, engagiste de la seigneurie de Monclar, aux échevins d'avoir à faire exécuter un arpentement général (1770).

E. Suppl^t. 3281*. (CC. 7.) (Liasse.) — 61 pièces, papier

**1755-1763.** — États des charges et décharges faites sur les particuliers. — Correspondance avec les particuliers au sujet de dettes, de décharges de la capitation, de la confection des rôles, d'états de frais, d'une contribution pour faire réparer l'église de Saint-Pierre.

E. Suppl^t. 3282. (CC. 8.) (Liasse.) — 40 pièces, papier.

**1756-1782.** — Corvées. — Arrêts du Conseil d'Etat et correspondance de Maydieu, subdélégué, relatifs à l'exécution et au rachat des corvées. — États des pauvres, des exempts, des réfractaires pour les corvées.

E. Suppl^t. 3283. (CC. 9.) (Liasse.) — 28 pièces, papier.

**1757-1788.** — Lettres des intendants concernant la répartition de la capitation. — Rôles de la capitation, simples listes nominatives avec un chiffre en regard du nom. La quotité varie de 64 livres à 10 sous. Pas d'additions pour établir le total.

E. Suppl^t. 3284. (CC. 10.) (Liasse.) — 32 pièces, papier, dont 18 placards imprimés.

**1757-1788.** — Déclarations et lettres patentes du roi, arrêts du Conseil d'État, ordonnances des intendants, relatifs : aux exemptions de droits de péage ; — à la déclaration des revenus ; — à l'établissement et à la perception du dixième ; — au payement des créances ; — à la déclaration des propriétés ; — aux contraintes ; — aux tailles et au tableau de l'abonnement ; — à la perception de 8 sous par livre sur les revenus des communautés.

E. Suppl^t. 3285*. (CC. 11.) (Liasse.) — 21 pièces, papier.

**1762-1763.** — Correspondance avec l'intendant, le duc d'Aiguillon, des communautés de l'Agenais, des délégués de la ville relative à la confection d'un nouveau terrier et à la prétendue obligation des foi et hommage. Les consuls de Monclar écrivent à l'intendant que, faute d'avoir rendu l'hommage, ils sont poursuivis par les Trésoriers généraux qui leur demandent 400 livres et les menacent de la suppression de leurs privilèges et de la réunion au Domaine de leurs revenus patrimoniaux. — Au nom de la communauté de Marmande, consultée au sujet des foi et hommage, Cloupeau de Lille, procureur du roi en cette ville, répond qu'une simple déclaration des revenus patrimoniaux doit suffire. « Le domaine » a été mal à propos compris dans l'arpentement » général de 1753 au nombre des biens roturiers, » parce que toute communauté est regardée comme » noble et que les possessions qui lui ont été octroyées » sont également nobles... Cette communauté (de » Marmande) jouit du droit de boucheries incontes- » table et d'un domaine concédé anciennement par » les rois, disputé par les partisans et dont la pos- » session a été confirmée en 1736 ; elle a acquis du » titulaire l'office de lieutenant général de police, en » 1751 ; ses officiers municipaux sont conjuges au » criminel et ont le droit d'assister aux causes » civiles, mais ils ne s'y rendent pas ; on a aban- » donné le poids public, les mesures et le hallage » pour donner la facilité du commerce. » — Les consuls de Villeneuve écrivent qu'ils ont évité une saisie « par l'exhibition que nous avons faite des » aveus et dénombrements que nous avons fourni et » de l'hommage que nous avons rendu relative- » ment ». — Requête au duc d'Aiguillon pour le prier de faire cesser les abus qui se commettent dans la confection du terrier ; les préposés pratiquent des saisies sur ceux qui sont en retard pour leurs déclarations et exigent des droits plus élevés que ceux qui leur sont dûs.

E. Suppl^t. 3286. (CC. 12.) (Liasse.) — 27 pièces, papier.

**1766-1790.** — Comptes des collecteurs et des trésoriers et pièces justificatives. — En 1766, la recette des collecteurs est de 13,720 livres et la dépense de 13,660 livres. Les collecteurs rendent compte par devant le juge royal. — Les comptes municipaux sont vérifiés par les officiers municipaux. Les fermes des boucheries et du poids, parfois des ventes d'arbres constituent les revenus ordinaires. En 1775, la recette est de 642 livres et la

dépense de 600. Dans les comptes réunis de 1786 à 1790 les recettes sont de 3,109 livres et les dépenses de 2,386.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3287. CC. 13. (Registre.) — In-4°, dérelié, 221 feuillets, papier.

**1663-1687**. — Livre des charges et décharges. Liste des propriétaires accompagnée de notes sur les mutations.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3288. DD. 1. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

**1607-1789**. — Transaction entre les consuls et Javel au sujet du moulin de Couillar sur le Tolzat (1607). — Ordonnance de M. de Bastard, grand maître des Eaux et Forêts de Guienne, et pièces diverses relatives au curage du Tolzat et à ses moulins (1761). — Devis de réparations à la porte et à la tour de Gazal et à la porte neuve (1763). — Ordonnances des intendants et lettres des subdélégués relatives à la voirie urbaine. — État des bois de la juridiction. — Arpentement des glacis de la ville, des places publiques et notes sur les fontaines (1785). — Police pour l'entretien de l'horloge. — Demandes d'emplacements. — Bail de la boucherie, affermée 1,050 livres par an.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3289*. (DD. 2.) (Liasse.) — 18 pièces, papier.

**1762-1776**. — Lettre du directeur des Postes de Sainte-Livrade aux consuls de Monclar pour les obliger à recevoir deux lettres taxées sur le timbre des postes de Villeneuve et qui, après avoir été ouvertes, avaient été refusées. — Requête à l'intendant pour obtenir une réduction des corvées, attendu la ruine de la juridiction causée par les inondations et la disette (1762). — Correspondance avec Caune, subdélégué à Villeneuve, concernant l'exécution des corvées. — Ordonnance de Dupré de Saint-Maur, intendant, imposant aux habitants des paroisses de Saint-Eutrope, de Saint-Martin et de Sermet la confection de 15 toises de la route d'Agen à Bergerac (1776).

E. Suppl<sup>t</sup>. 3290. EE. 1.) (Liasse.) — 47 pièces, papier, dont 21 placards imprimés.

**1734-1788**. — Ordonnances du roi, arrêts du Conseil d'État concernant : la levée des milices ; — les revues générales ; — les armes blanches ; — les congés ; — les désarmements ; — la recherche des officiers invalides ; — la fourniture de lits militaires ; — les recrues volontaires. — Ordonnances et correspondances relatives aux régiments provinciaux, aux milices bourgeoises et aux patrouilles. — Listes des miliciens. De 1766 à 1769, la ville en fournit annuellement de un à quatre.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3291*. (EE. 2. (Liasse.) — 16 pièces, papier, dont 4 placards imprimés.

**1762-1776**. — Ordonnances : du roi concernant les déserteurs et les soldats congédiés ; — du maréchal de Richelieu, gouverneur de la province, pour le transport du bois qui doit servir à la construction de 4 vaisseaux. — Correspondance relative à l'organisation des patrouilles et des milices bourgeoises.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3292. (FF. 1. (Liasse.) — 40 pièces, papier, dont 8 placards imprimés.

**1754-1788**. — Pièces d'un procès sur la jouissance de dîmes de Saint-Pierre-de-Belvès, données au curé par Bertrand de Béchou, seigneur de Caussade. — Ordonnances et lettres des intendants et des gouverneurs pour la répression du vagabondage, des remises d'armes, la recherche des criminels. — Lettres de Caune et de Maydieu, subdélégués, relatives à la recherche des criminels, aux secours pour les mendiants. — Ordonnance du roi prohibant les attroupements.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3293*. (FF. 2.) (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 105 pièces, papier, dont 2 imprimés.

**1762-1765**. — Procès de la ville contre Barreire et Dubourdieu, lesquels veulent obliger les consuls à charger une propriété de 23 cartonnats qu'ils avaient acquise de Guillaume Vidon. Les consuls

refusent. Leurs divers mémoires et factum, dont deux sont imprimés, exposent les procédés admis pour établir les charges et décharges à l'occasion des mutations. Ce dossier, volumineux quoique incomplet, renferme quelques pièces antérieures à 1762, produites comme types pour les charges et décharges. — Requête des consuls au maréchal de Richelieu, gouverneur, pour obtenir des poursuites contre un braconnier qui, après s'être rendu coupable de délit de chasse, avait roué de coups le propriétaire qui l'avait dénoncé.

E. Supplt. 3294. (GG. 1.) (Registre.) — In-4°, 282 feuillets, papier.

**1634-1670.** — Paroisse de Saint-Clair de Monclar et ses annexes Saint-Jean de Cugniac, Saint-Eutrope, Saint-Martin, Notre-Dame de Prélats. — Baptêmes. Familles Broussart, Tournayre, Singlande, Marques, Labrunie, Lafaurie, Rigal, Courmié, Murat, Born, Gautier, Labroulière, Pépy, Auseral, Belmaure, Massias, Marrau, Dupuy, sieurs de Lanause et du Rhoudier, Babijon, de Missandre, sieurs de Puycaubel, de Mathieu. — Baptême de Jean de Laval, fils de noble Jacques, seigneur de Setfons (1640). — En 1654, acte signé par F. Alipe Chassain, religieux augustin, prédicateur de Monclar pour cette année. — En 1657, baptême d'une fille d'Antoine Alergues, maître sergent et consul, à 10 heures du soir, à cause du danger de mort.

E. Supplt. 3295. (GG. 2.) (Registre.) — In-4°, 286 feuillets, papier.

**1669-1691.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Frayssengues, Froumenty, Lissandre, Rey, Farinel, Flouret, Mesplié, Barrailh, Rigal, Born, Tourtonde, Dellux, Roux, Charié, Bousquet, Calmon, Auradou, Daugiros de Castelgaillard, Marboutin, Chambon, Péberel, Glori. — 24 abjurations en 1685.

E. Supplt. 3296. (GG. 3.) (Registre.) — Assemblage de cahiers, In-folio et in-12, 115 feuillets, papier.

**1692-1699.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles de Mathieu, Carmentran, Barroussel, Dalby, Malaure, Amblart, Debaux, Peyrebrune, Fourcade, Tourtonde, Rugeau, Mercadié, Couret, Tarenque, Gaches, Conté, Guirbal, Lasaigne. — Tables.

E. Supplt. 3297. (GG. 4.) (Registre.) — Assemblage de cahiers in-folio et in-12, 95 feuillets, papier.

**1694-1699.** — Doubles de cahiers du registre précédent.

E. Supplt. 3298. (GG. 5.) (Registre.) — In-4°, 231 feuillets, papier.

**1699-1722.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Maydieu, Laroussille, Granié, Faugère, Boé, Varennes, Alergues, Coquet, Laroque, Ceudres, Mazières, Tarenque, Baudon, Dalbi, Marchand, Garrigon, Ilart, Blandi, Auradou, Loubat, du Colombier.

E. Supplt. 3299. (GG. 6.) (Registre.) — In-4°, 226 feuillets, papier.

**1699-1722.** — Double du registre précédent. — Tables.

E. Supplt. 3300. (GG. 7.) (Registre.) — In-4°, 167 feuillets, papier.

**1723-1734.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Rieucaud, Badimond, Chayron, Charretier, Noailles, Andrieu, Recours, Castagniol, Dordé, Roche, Ferran, Escudié, Ostendie, Bégoule, Vassal, Machefer, Messines, Gourdes, Clémens, Marty, Deltour, Gramont, Gary, Delerm. — Tables.

E. Supplt. 3301. (GG. 8.) (Registre.) — In-4°, 193 feuillets, papier.

**1734-1751.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Babijon, Duranton, Feilhe, Guiot, Sirié, Salbaing, Durancel, Portal, Leglu, Albergues, Chamois, Robert, Lacorre, Figuié, Delpon, Lajaunie, Landrevie, Rivière, Magne, Teoulet. — Tables. —

Déclaration du Roi concernant la forme de tenir les registres paroissiaux (1736). Impression de Raymond Gayau, Agen, 1736, in-4° de 16 pages.

E. Supplt. 3302. (GG. 9.) (Registre.) — In-4°, 171 feuillets, papier.

**1747-1793.** — Sépultures. Familles de Baux, Gauzit, Bordieu, Laménagerie, Praissas, Chenau, Lagane, Marchand, Malaure, Terrail, Blandy, Gibert, Sion, Serre, Chauffour, Bost, Boivin, Popie, Gibelin, Tancoigne, Balet. — Tables. — Certificats de décès de militaires.

E. Supplt. 3303. (GG. 10.) (Registre.) — In-4°, 188 feuillets, papier.

**1751-1770.** — Baptêmes et mariages. Familles Raboi, Leglu, Capdeville, Fournié, Armand, Roques, Orliac, Gay, Glory, Malbeq, Camas, Lespinasse, de Barrailh, Dijeux, Rouillac, Deldon, Raffier, Crousille, Maignal, Barrière, Castan, Couderc, Mons, Vitrac. — Tables.

E. Supplt. 3304. (GG. 11.) (Registre.) — In-4°, 513 pages, papier.

**1770-1792.** — Baptêmes, mariages. Familles Lassagnes, Chazarens, Douzon, Bergougné, Caulet, Huteau, Manecq, Villeneuve, Lalaurie, Poméjac, Rabois, Rouillac, Perret, Fabre, Bégou, Fontès, Castan, Dupont, Barroussel, Anduran, Borie. — Tables.

E. Supplt. 3305. (GG. 12.) (Liasse.) — 9 pièces, papier.

**1706-1788.** — Édit du roi concernant la tenue des registres paroissiaux (1706). — Pièces relatives : à des contestations entre les paroissiens de Saint-Eutrope et leur curé au sujet des réparations à faire à l'église et au presbytère ; — à l'emploi d'une rente de 800 livres, léguée à l'église de Monclar par Daurée, chanoine de Saint-Étienne et archidiacre de Monclar. — Devis de réparations à faire à l'église de Prélats et au presbytère de Monclar.

E. Supplt. 3306. (GG. 13.) (Liasse.) — 3 pièces, papier, dont un placard imprimé.

**1745-1763.** — Arrêt du Parlement de Bordeaux qui défend à toute personne de la R. P. R. et à tous autres de faire aucune assemblée générale ou particulière sous les peines portées par la déclaration du roi du 23 février 1745. — Minute d'une réponse adressée à la subdélégation de Villeneuve, contenant des « eclarcissements demandés par M. le contrô» leur général concernant les mendians et les vaga» bonds. 1° Il paraît annuellement dans cette juris» diction environ 1,000 pauvres, dont de 6 à 700 » hommes, le reste femmes et enfans. 2° Sur les » 1,000 pauvres il y en a la moitié qui pourrait » gagner leur vie en les occupant utilement ; les » autres sont infirmes et principalement soldats pré» tendus et matelots estropiés, vieillards et enfans. » 3° Il y en a autour de 300 de la province, dont » 100 de la juridiction. 1,200 livres par an suffirait » étant bien distribuées pour faire subsister nos inva» lides. 4° Il est dificile de savoir d'où viennent les » vagabonds ; ils ne font point de grands entrepre» neurs et leurs bandes ne passent guère 5, 6, 7 à » 8. 5° Ils se répandent principalement dans les cam» pagnes, où ils exigent souvent d'autoritté du pain, » du vin, de la viande, du linge, etc. Ils font de vols » autant qu'ils peuvent et particulièrement de la » volaille ; ils vont aux foires et marchés des petites » villes où ils dérobent tout ce qui leur tombe sous » la main. 6° On en voit en tout tems mais princi» palement hors de l'hiver. Leur retraite ordinaire » (on parle des vagabons, car les autres sont receus » en bien de maisons à la campagne), est une grange » où ils se sont établis d'autorritté et d'où le maître » n'ose les chasser de crainte qu'on ne l'incendie. » Du reste, ils n'exigent guères de ce fermier autre » chose que le gîte, quoi qu'il arrive quelquefois » qu'il est aussi volé. 7° On ignore où ils se reti» rent pendant l'hiver et l'on ne voit guères les » chefs de ses bandes ou du moins on ne les recon» naît pas pour tels. 8° Les moyens pour prévenir » la mendicitté sont rares et ne peuvent être que » dispendieux. Cependant, si l'on exécutait les lois » du royaume en arrêtant les vagabons, il ne reste» rait dans chaque juridiction que les pauvres qui y » sont domiciliés ; alors, comme ce ne serait que » quelques vieillards, infirmes ou enfans qu'on ver-

» rait hors d'état de gagner leur vie, la ressource » portée en l'art. 3 suffirait pour les faire subsister. » Un autre moyen contribuerait aussi à diminuer le » nombre des mendiants, sçavoir d'exemter de toute » espèce d'impôt personnel et réel les familles dont la » pauvretté serait reconnue, car souvent cette pau- » vretté vient par le grand nombre d'enfans, de » vieillards ou d'infirmes qui les composent; or, le » manque de subsistances empêche souvent ces » familles de pouvoir travailler leur peu de bien ; le » défaut de culture détruit la production que les » impôts absorbent ensuite...... Augmentation de » misère. 9° Il y a bien en cette ville un hôpital de » très ancienne fondation, mais, le revenu n'étant que » de 4 à 500 livres, c'est une faible ressource pour » les pauvres malades, de sorte que le défaud de » moyens suffisans pour entretenir des hospitalières » et des malades a engagé le bureau depuis très long- » temps à faire servir l'hôpital de refuge à des mizé- » rables de la jurisdiction, qui, ne sachant où se » retirer, trouvent le couvent dans cest édifice et » gagnent leur vie en travaillant ou en mandiant » s'ils sont infirmes. D'ailleurs le revenu de cet » hôpital est distribué avec beaucoup d'ordre aux » vieillards infirmes ou malades qui, ayant besoin de » secours, réclament celui du bureau qui est com- » posé des officiers de la justice royalle, des officiers » municipaux, du curé de la ville, de 4 administra- » teurs choisis parmi les notables et de 2 sindics. » Observations générales. Diverses loix de l'état » portent des règlemens rigoureux contre les vaga- » bonds; si ces loix étaient exécutées on en verrait » peu. Il serait très avantageux à la sociétté qu'on » la purgeât de pareils sujets; pour cet effet il fau- » drait que la police fût chargée de les faire tous » arrêter, que les valides fussent contraints de tra- » vailler aux travaux publics, comme aux chemins » par exemple, que les invalides fussent mis dans les » hôpitaux où on pourrait les occuper à ce qu'ils » seraient propres, afin qu'ils gagnassent une partie » de leur nourriture. Le ministère qui viendra à » bout d'empêcher tous les brigandages auquel on » est exposé par les vagabons doit espérer d'avoir » une place honorable dans l'histoire de la monar- » chie. A Monclar le 8 mai 1763. Signé à l'original » envoyé à M. Caune : Fournier, Courounat, consul, » Douzon, consul, Marchant, consul. » — Lettre de Caune, subdélégué, demandant aux consuls s'ils pourraient trouver des emplois pour des Canadiens, dont 4,000 sont réfugiés dans les différents ports de France.

E. Suppl^t. 3307. (HH. 1.) (Liasse.) — 38 pièces, papier, dont 22 placards imprimés.

**1723-1788.** — Déclarations du roi et arrêts du Conseil d'État concernant : la vente et l'exportation der blés ; — les droits d'entrée des soies ; — les précautions à prendre pour se préserver des épizooties; le service des haras; — le cours des monnaies; — les droits sur les oranges importées ; — l'exportation des marchandises des Flandres françaises; — les bateaux de pêche ; — le monopole du bois d'orme pour les charrons; — le tissage et les manufactures ; — l'entrée et la sortie du bétail ; — le commerce avec l'Amérique. — Correspondance avec les subdélégués relative aux orages de grêle et aux disettes.

E. Suppl^t. 3308*. (HH. 2.) (Liasse.) — 28 pièces, papier, dont 13 placards imprimés.

**1745-1776.** — Édits et ordonnances du roi, arrêts du Conseil d'État, ordonnances des intendants portant : règlement pour la fabrique du fil de poil de chèvre ; — Création d'inspecteurs et contrôleurs des Arts et Métiers ; — établissement de marques sur les ouvrages de cuivre ; — règlement pour le brayement des chanvres ; — règlement pour les ouvrages de bonneterie en fil ; — règlements relatifs aux épizooties. — Correspondance relative à des achats d'ormeaux à la pépinière de Villeneuve ; — à des fournitures de semences.

E. Suppl^t. 3309*. (II. 1.) (Liasse.) — 3 pièces, papier, dont un placard imprimé.

**1671-1776** — Testaments de Pierre Guaches et de Marthe Perret, de la R. P. R., des années 1671 et 1677. (Dons de M. Béchade-Labarthe.) — Ordonnance de l'intendant Dupré de Saint-Maur condamnant 5 particuliers à 500 livres d'amende pour avoir tenu une foire près de Laparade, en violation des règlements sur les épizooties.

E. Suppl[t]. 3310. II. 2. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1761-1762**. — État de l'hommage rendu par M[me] de Feuillade pour le fief des Hébrard. — Sauvegarde accordée par le duc de Richelieu, gouverneur de la Guienne, à la dame de Gramont pour sa personne, ses biens et particulièrement le château de Saint-Léger (1).

### Montastruc.

E. Suppl[t]. 3311*. (CC. 1.) (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

**1647-1653**. — Comptes sommaires de la commune rendus par devant François de Jeyan, conseiller du roi en l'élection d'Agenais. — En 1647, tailles et impositions diverses 2,554 livres ; taillon 156 livres. — En 1652 une somme de 2,000 livres est payée au maitre de camp du comte d'Harcourt pour se racheter de l'envoi de 100 hommes au siège de Villeneuve. — Contribution à l'entretien de la garnison de Saint-Pastour, 1,184 livres. — En janvier 1653, réquisition de 2,000 pains de rations pour l'armée du roi. — Contribution à l'entretien de la garnison du Mas, 1,000 livres. — Frais pour les logements militaires.

(1) Depuis que les archives anciennes de Monclar ont été versées à la Préfecture, il y a environ 35 ans, on a découvert de nouveaux documents antérieurs à 1790, qui sont conservés à l'hôtel de ville. Il n'est pas de série qui ne soit scindée et le classement qui a été fait est forcémennt moins méthodique que si les deux moitiés de ces fonds s'étaient trouvées réunies. Dans l'inventaire, on n'a pas eu à signaler de cadastres anciens. On peut suppléer à la perte de ces registres : un exemplaire des livres terriers de Monclar, de 1663 à 1666, existe dans le fonds de l'intendance de Bordeaux (Archives départementales de la Gironde, CC. 2275, 2276, 2278). Des documents historiques importants relatifs à Monclar ont été publiés et proviennent de sources diverses, entre autres les suivants : Coutumes de Monclar (1256-70), identiques à celles de Monflanquin, publiées par M. Emile Rebouis dans *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, N° de mai-juin 1890, et tirage à part. Chartes diverses des XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles dans : *Histoire du Languedoc*, édit. Privat, t. VIII, p. 1286 ; — Rymer, *Acta et Fœdera*, t. II, 1, 150 et IV, 77 ; t. IV, II, 13 ; — Th. Carte, *Rolles gascons*, t. I, p. 22 et 119 ; — *Recueil des travaux de la Société d'Agr., Sc. et Arts d'Agen*, 2[e] série, t. IV, p. 179, 180, 212, 236 ; — *Archives historiques de la Gironde*, voir *Tables* au t. XX, etc.

E. Suppl[t]. 3312. (CC. 2.) (Registre.) — In-folio, paginé 27 à 542 feuillets, papier.

**XVIII[e] siècle**. — Fragment d'un cadastre par noms de propriétaires. Confrontations, contenances, indications des redevances seigneuriales.

E. Suppl[t]. 3313. (CC. 3.) (Registre.) — In-folio, 260 feuillets, papier.

**XVIII[e] siècle**. — Cadastre de la juridiction par villages et hameaux.

E. Suppl[t]. 3314. (CC. 1.) (Registre.) — In-folio, 243 feuillets, papier.

**1715-1717**. — Cadastre dressé d'après l'arpentement général, à la requête du marquis de Flammarens, seigneur de Montastruc. — Division par noms de propriétaires. — Les biens nobles du marquis comprennent environ 600 sexterées.

E. Suppl[t]. 3315. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 203 feuillets, papier.

**1672-1701**. — Paroisse de Saint-Pierre de La Croix de Montastruc et son annexe Saint-Étienne. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Mourgues, Tauban, Malevergne, Rabanel, Ostendie, Arel, Labiale, Baleston, Fourget, Ramonet, Tilhat, Capellè, Cambon, Vergnies, Merlé, Barbaron, Courdurié, Lescazes, de Carrié, Rigaud.

E. Suppl[t]. 3316. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 250 feuillets, papier.

**1701-1759**. — Paroisse de Montastruc et son annexe. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Deffieux, Chevalier, Guitard, Gardès, Malvestit, Giron, Farinel, Barthou, Arvant, Légier, Sales, Escoubès, Pascalie, Capelle, Clerc, Soulart, Massias, Mespoulet, Cassé, Labonne, Gautier, Nouaillac.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3317. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-4°, 232 feuillets, papier.

**1760-1781.** — Paroisse de Montastruc et son annexe. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Sauvage, Besson, Barlan, Pes, Noublet, Maumy, Bernou, Cabassus, Larrieu, Marcadié, Fourestié, Balestou.

| | Baptêmes | Mariages | Sépultures |
|---|---|---|---|
| 1775............ | 32 | 10 | 27 |
| 1776............ | 24 | 6 | 37 |
| 1777............ | 35 | 9 | 31 |
| 1778............ | 31 | 7 | 26 |
| 1779............ | 27 | 9 | 44 |

E. Suppl<sup>t</sup>. 3318. (GG. 4.) (Cahiers.) — In-folio et in-12, 159 feuillets, papier.

**1692-1792.** — Paroisse de Saint-Pierre de Cabannes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Josenque, Auzeral, Bésanger, Crochepeyre, Chalibal, Girou, Lormand, Germa, Gary, Roucou, Nicoulau, Prunel, Ainard, Moulade, Bonal, Amouroux, Pourquet, Gélien, Philippes, Dubourdieu.

## Saint-Étienne de Fougères.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3319. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-8° et in-12, 254 feuillets, papier.

**1609-1644.** — Saint-Étienne de Fougères. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Artière, Floret, Fromentières, Fau, Péberel, Lapeyre, Bascaule, Devèze, Feulhade, Ravanel, Courty, Jabel, Basca, Clavario, Frayssengues, Bertine, Galinis, Ranier, Gatton, Dalidou. — Quelques actes intéressent Fongrave. — Dans les cahiers de 1629, fragments d'une enquête sur des propos diffamatoires tenus sur le compte d'une fille au château de Madaillan. — Dans les cahiers de 1629 à 1631, années de peste, nombreux actes de décès enregistrés après coup, sans ordre chronologique, d'après des notes. Les sépultures se font généralement le jour du décès. — Le 26 août 1630, décès d'Hélise Debéza, âgée de cent ans ou environ.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3320. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-8° et in-12, 316 feuillets, papier.

**1645-1680.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Sarrus, Péberac, Gallinié, Chopis, Roujol, Baurille, Courti, Coust, Costignet, Marbre, Laconque, Marti, Houradou, Guary, Fauché, de Caussines. — Décès de Jeanne de Cours (22 mai 1652.) — Note sur une crue du Lot, qui commença le 10 janvier 1649. L'eau s'éleva à 13 pans au-dessus du grand pilier du Lot. — Recettes pour guérir les rhumes, le mal de dents, les rétentions d'urine, les maladies de la rate. — Notes sur les passages ou logements de troupes : régiment d'infanterie de Théobon, le 24 novembre 1652 ; — le régiment de cavalerie de Canillac, du 1 au 12 janvier 1652 ; — régiment de la Rébaudière le 1 décembre 1652 ; — régiment du comte de V . . . et du baron de Montpezat le 11 décembre 1652 ; — régiment de Foix, le 19 avril 1653. — Notes sur les évènements militaires : le 20 décembre 1652, 800 cavaliers et 400 fantassins, commandés par M. de Castelmoron, entrent dans Monclar. Castelmoron est occupé en même temps par des forces à peu près égales. A Fongrave il y a 800 cavaliers et quantité de piétons qui incendièrent deux granges. Le 23 décembre, comme ils se dirigeaient sur Castelmoron, ils furent attaqués par ceux de Clairac, qui leur enlevèrent 40 paires de bœufs. La nuit suivante, toutes les garnisons délogèrent. Deux jours après, la garnison de Castelmoron fut portée à 4,000 hommes. Le dernier décembre, opérations importantes autour de Monclar.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3321. (CC. 3.) (Cahiers.) — In-folio et in-12, 227 feuillets, papiers.

**1681-1714.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Meirac, Noyer, Lapeyre, Popie, Dufant, Meydieu, Clavarie, Orliac, Escuran, Berry, Bonneville, Carrière, Bessières, Roques. — 14 abjurations en 1685.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3322. (GG. 4.) (Cahiers.) — In-8°, 157 feuillets, papier.

**1715-1745.** — Baptêmes, mariages et sépultures.

Familles Lalaurie, Taillarda, Benetx, Descouens, Brugères, Salabert, Blaquières, Peyrebrune, Jougla, Jeanti, Borio, Ponty, Houradou, Capsole, Léglu, Sarrus, Feuillade. — Refonte de la cloche le 6 septembre 1727. Note de son inscription, parrain noble François de Menoire, marraine Charlotte de Cours.

E. Suppl[t]. 3323. (GG. 5. (Cahiers.) — In-8°, 237 feuillets, papier.

**1746-1792.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Capelle, Bourthoumeu, Aurière, Baboulène, Taysson, Meynadié, Perret, Boy, Froumenty, Guiette, Belloc, Roche, Toulayrou, Laurens, Bayle, Rabié, Flouret.

## SAINT-PASTOUR.

E. Suppl[t]. 3324*. BB. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1683.** — Députation à Bordeaux de Floissac, notaire, pour traiter avec l'intendant de trois affaires interessant la communauté. — Requête à l'intendant faite par Floissac, en conséquence de l'acte ci-dessus. — (Don de M. Béchade-Labarthe.)

E. Suppl[t]. 3325*. (DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1764-1766.** — Lettre du subdélégué de Monflanquin aux consuls de Saint-Pastour relative à la reprise des travaux du chemin de Bergerac à Villeneuve. — Liste des manœuvres commandés pour le même chemin à la côte du Deffès. — (Don de M. Béchade-Labarthe.)

E. Suppl[t]. 3326*. CC. 1. (Pièce.) — Papier.

**1679.** — Sommation faite par les sieurs Lamartigue et Deltrel, consuls, aux sieurs Jaubart et Roujol, également consuls, pour le payement des tailles. — (Don de M. Béchade-Labarthe.)

E. Suppl[t]. 3327*. FF. 1. (Pièce.) — Papier.

**1657.** — Enquête judiciaire constatant qu'au mois d'octobre 1652 la ville fut pillée par des troupes sous les ordres de Duplessis-Bellièvre, et, qu'à cette occasion, beaucoup de papiers furent brûlés ou détruits. — (Don de M. Béchade-Labarthe.)

E. Suppl[t]. 3328. (CC. 1. (Registre.) — In-4°, 348 feuillets, papier.

**1582-1682.** — Paroisse de Saint-Pastour. — Baptêmes. Familles Coq, Bonnet, Teysendier, Fargues, Laborde, Vassal, de Pons, Lacoste, Fabry, Bely, Miquel, Desclaux, Serre, Dufan, Cabassut, Couret, Olivié, Mazières, Crochepeyre, Broussard, Laniel, Bernard, Alègre, Bouyssou, Cazaux, Brugère.

E. Suppl[t]. 3329. GG. 2. (Registre.) — In-4°, 236 feuillets, papier.

**1626-1792.** — Paroisses de Saint-Pastour et d'Ayguesvives. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Rouannès, Lagacherie, Senchou, Lamartigue, Harades, Delerm, Gibily, Armillac, Carles, Noublet, Goudal, Courberieu, Delsol, Fauché, Durand, Albre, Laurens, Taillard, Guiraud, Lamarque, Bernou, Landié, Solier. — Les actes de Saint-Pastour comprennent les années 1654 à 1692 et ceux d'Ayguesvives les années 1626 à 1792.

E. Suppl[t]. 3330. GG. 3. (Registre. — In-4°, 271 feuillets, papier.

**1709-1749.** — Saint-Pastour. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Jaubert, Girard, Poumarède, Chasaron, Lascase, Teulet, Guizament, Mellet, Fauché, Couderc, Raulet, Maynot, Palot, Bely, Pelogry, Malavergne, Batifouille, Costes, Maurel. — « Le 19e octobre 1736, Pétronille Couderc a prêté serement pour servir de sage femme » et l'ayant trouvé fort bien instruite et professant » la religion chrétienne, appostolique et romaine, luy » ay fait metre la main sur les saints évangiles, en

» présence de Guillaume Vincent et d'Antoine Mensac, qui n'ont signé pour ne sçavoir. Chalvet, » curé. »

E. Supplt. 3331. (GG. 4.) (Registre.) — In-4°, 312 feuillets, papier.

**1749-1789.** — Saint-Pastour. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Gourdes, Loubat, Luzies, Lacroix, Pellegry, Perret, Rivière, Tirampot, Thomas, Vassal, Bouldoire, Déjean, Dusseau, Claude, Belly, Arrades. — Comptes de la communauté de l'année 1760. Recettes 13,918 livres; dépenses, y compris les tailles, 12,500 livres. Les gages du régent sont de 64 livres; les frais municipaux, de 165 livres; une imposition pour l'église, de 362 livres. — Cahier des jurades de 1782 à 1789. — Nominations de collecteurs et de répartiteurs de la capitation. — Délibérations relatives à la reconstruction de la halle et de la maison de ville. — Les gages du régent sont élevés à 200 livres.

E. Supplt. 3332*. (GG. 5.) (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1675.** — Sommations par M. Bénech, curé, à divers particuliers se disant propriétaires d'une chapelle dans l'église pour les réparations à faire à la dite chapelle. — (Don de M. Béchade-Labarthe.)

E. Supplt. 3333*. (II. 1.) (Pièce.) — Papier.

**1685.** — Lettre de Maigne, du Temple, à Floissac, son fermier, au sujet des dragons envoyés à Saint-Pastour. — (Don de M. Béchade-Labarthe.)

TOMBEBŒUF.

E. Supplt. 3334. (CC. 1.) (Liasse.) — 18 cahiers, in-folio, papier.

**1754-1771.** — Rôles du vingtième pour la juridiction de Tombebœuf, divisés en 3 colonnes : 1° noms, surnoms, demeures et revenus des propriétaires ; 2° sommes dûes pour le 20e ; 3° sommes dues pour les 2 sous pour livre du 10e. — Totaux : en 1754, 2,610 livres; en 1771, 4,779 livres. — En 1771 : Samonde, juge de Tombebœuf, 29 l. ; — Jean Duviolier, avocat, 29 l. ; — la dame de Solmignac, 42 l. ; — Marie de Lajaunie, 38 l. ; — le sieur marquis, seigneur, 38 l. ; — François Gabriac, bourgeois, 23 l. ; — Pierre Despeyron, écuyer, 18 l. ; — Jacques Cazabone, notaire, 43 l. — Clément Beneyteau, 36 l. ; — noble Élisabeth Fleurette de Léglise, 24 l. ; — Antoine de Trevey, sieur de La Tour, écuyer, 18 l. ; — Pierre Terrail, laboureur, 25 l. — André Sicard, 76 l. ; — Pierre d'Ymbar du Mazat, écuyer, 25 l. ; — Jean Besse, sieur de Lagrange, 44 l. ; — Antoine Latour, sieur de Grand Bois, 49 l. ; — Joseph de Colombier, écuyer, 51 livres.

E. Supplt. 3335. (CC. 2.) (Liasse.) — 13 cahiers, papier.

**1765-1788.** — Rôles de la capitation. Simples listes des contribuables avec l'indication du chiffre à payer mise en regard de chaque nom. La quotité varie de 1 livre à 40. — Totaux : en 1765, 2,816 l.; en 1784, 2,387 l. — Les paroisses de la juridiction sont : Tombebœuf, Tourtrès, Moirax, Villebramar, Coulx, Carron, Brech, Allemans.

E. Supplt. 3336. (CC. 3.) (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

**1781-1793.** — État des ventes de propriétés faites à Tombebœuf. Ce registre paraît être un brouillon de notes prises pour établir les charges et décharges.

E. Supplt. 3337*. (FF. 1.) (Pièce.) — Papier.

**1667.** — Pièce relative à une contestation entre les consuls de Tombebœuf et Fabien Castellat, de Clairac, pour le règlement de frais faits pour la démolition de Clairac.

E. Supplt. 3338. (GG. 1.) (Registre.) — In-4°, 164 feuillets, papier.

**1614-1649.** — Paroisse de Notre-Dame de Tom-

bebœuf. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Souffron, Brunet, Labonne, Castela, de Carros, Pauquet, Malvestit, Frayssinède, Beauregard, Castella. — Le 2 août 1616, baptêmes d'Antoine et François Souffron, dans la chapelle Sainte-Catherine du château de Tombebœuf.

E. Suppl. 3339. (GG. 2. (Cahiers.) — In-4°, 164 feuillets, papier.

**1649-1701**. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Familles Gal, Brech, Daunis, Baudon, Couturier, Malpertus, Meyrac, Malhetard, Fourty, Brugière, Biche, Fontès, Chayron.

E. Suppl. 3340. (GG. 3. (Cahiers.) — In-4°, 115 feuillets, papier.

**1692-1753**. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Familles Giraudeau, Goyrau, Corret, Castella, Barlan, Arbeau, Ostendie, Brouillot, Glory, Borie, Volpillac, Bartal, Pélery, Bélivier, Réservat, Denis, Toquepot.

E. Suppl. 3341. GG. 4. (Cahiers.) — In-folio et in-4°, 157 feuillets, papier.

**1754-1792**. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Familles Nicoulaud, Bartail, Grillé, Cazabone, Lacombe, Tiffonet, Clerc, Bugé, Eyma, Bernat, Barlan, Sazy, Serres, Guiot, Mensac, Ringuet, Bèze, Chaumet, Faucher, Caldemaison.

E. Suppl. 3342. (GG. 5. (Registre. — Assemblage de cahiers in-4°, in-8°, in-12, 568 feuillets, papier.

**1650-1780**. — Saint-Martin d'Allemans. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Garde, Jouariel, Benaiseau, Latour, Carthon, Delpech, Aubinat, Lacombe, Tillet, Fraissinède, Pascaillot, Simounat, Giral, Rivière, Béchadergues, de Gastebois, Barruteau, Cousseran, Barry, Faure, Joli. — 3 abjurations en 1685.

E. Suppl. 3343. GG. 6.) Cahiers.) — In-4°, 56 feuillets, papier.

**1781-1792**. — Allemans. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Arbeau, Dulong, Beaulieu, Sirès, Bourbon, Giron, Lambert, Capalon, Dubreil, Humeau, Huguet, Condamine, Braville, Blandeiral.

E. Suppl. 3344. (GG. 7. (Liasse.) — 28 feuillets, papier.

**1627-1791**. — Fragments des registres paroissiaux de Moirax et de Saint-Saturnin de Villebramar. — Familles Labbé, Stendie, Duteil, Giron, Martin, Beaupied, Francollon, Longière.

E. Suppl. 3345. (II. 1. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

**1610-1747**. — Fragments d'un livre de raison de la famille Doulut. — Notes sur les baptêmes des enfants de Jean Doulut et de Jeanne Espinasse ; — d'autre Jean Doulut et de Marthe Vistorte, — de Pierre Doulut et de Marie Chérou. — Exercices d'écriture. — Notes sur quelques prêts, des emprunts, dea payements en argent ou en nature effectués par des métayers. — Vente d'un bœuf, 22 livres. — Mémoire des récoltes de la propriété de Couffard, en 1682. — En 1682, vente à M. Laborde de Sauvant de 34 douves de cuve ou de tonneau, à raison de 8 à 12 sous. — État des dettes.

TOURTRÈS.

E. Suppl. 3346. (GG. 1. (Registre derelié.) — In-folio, 282 feuillets, papier.

**XVIIIe siècle**. — Fragment d'un cadastre de la paroisse de Tourtrès par noms de personnes.

VILLEBRAMAR.

E. Suppl. 3347. (GG. 1.) Cahiers.) — In-4°, 214 feuillets, papier.

**1612-1692**. — Saint-Saturnin de Villebramar. —

Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Turpen, Meyrac, Latour, Tranet, Marti, Caros, Deschars, Goyran, Bergier, Servand, Hostendie, Roussilie, Descars, Pellegrue, Marbouty, Juge, Bugie, Heyraud. — En 1619, Jean Castéra, régent, figure comme témoin. — En 1671, une abjuration au lit de mort. — En 1685, 35 abjurations, entre autres celles des filles de feu Isaac de Costa, ministre, de Jean de Solminiac, écuyer, sieur de Mazières.

E. Supplt. 3348. (GG. 2.) (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

**1692-1703.** — Baptêmes, mariages et sépultures. — Familles Meynot, Despit, Lavigne, Paulhiac, Cabane, Séguy, Dumond, Labbé, Descayrac, Chausengue, Trébuchet, Marbouty, Pellet, Pébrel, Louzeou, Heyraud.

E. Supplt. 3349. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-4° et in-8°, 151 feuillets, papier.

**1704-1735.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Ondet, Besse, Calmon, Gauché, Lagrèse, Marbier, Soulard, Brignol, Fontes, Royère, Bougnières, Costes, Lormand, Griffon, Héraud, Aubinet, Caries, Fraichi.

E. Supplt. 3350. (GG. 4.) (Registre.) — Assemblage de cahiers in-4° et in-12, 196 feuillets, papier.

**1736-1768.** — Baptêmes, mariages et sépultures. — Familles Barlan, Bourilhon, Aubinac, Marty, Delerm, Gauché, Harrelon, Biche, Matin, Vigière, Toutut, Borderie, Malassaigne, Demoulin, Soular, Beauregard, Loiseau, Crestia, Marbouty.

E. Supplt. 3351. (GG. 5.) (Registre.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

**1768-1792.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles de Ferrand, Maurin, Gouyran, Beaulieu, Lagrange, Marguinat, Donet, Borderie, Vigneaud, Roudet, Roques, Gondal, Clerc, Massias, Pesquié, Gaston, Mourgès.

## CANTON DE MONFLANQUIN

### Gavaudun.

E. Supplt. 3352. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-4°, 71 feuillets, papier.

**1712-1725.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Beynard, Ragot, Thibaut, Vidal, Laborie, Boissi, Mauran, Caminade, Rigal, Gipoulou, Gras, Géraud, Mauran, Lassavoire, Colongaz, Chaduc, Cassagnes, Rouel, Costes.

E. Supplt. 3353'. (II. 1.) (Liasse.) — 202 feuillets, papier.

**1655-1789.** — Papiers de famille. — Pièces diverses de procédures devant l'ordinaire de Gavaudun. — Donation de tous ses biens par Pierre Rouby à Pierre Engerbant. — État des biens dont jouit Thibaut et qui relèvent en fief du prieuré de Laurenque. — Inventaire des meubles de feu Pierre Vidal. Mobilier de paysan aisé, dans lequel figurent 12 pièces de vaisselle d'étain. — Contrat pour la plantation de 6 cartonnats de vignes. Le planteur aura tous les produits du sol pendant cinq ans et la moitié de la vigne après ce délai. — Obligations et quittances. — Lettres d'affaires. — (Don de M. H. Petit, employé à la mairie de Bordeaux.)

### Lacapelle-Biron.

E. Supplt. 3354. (GG. 1.) (Registre.) — In-4°, 135 feuillets, papier.

**1768-1792.** — Paroisse de Saint-Avit. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Pheydou, Lamerey, Clusol, Delpy, Defa, Glady, Fouchal, Bouygard, Delbreil, Lagarrigue, Martinet, Passelaigues, Cambon, Lapoujade.

E. Suppl^t. 3355*. (II. 1.) (Pièce.) — Papier.

**1568.** — Ordonnance du juge de Monflanquin dans une instance entre messire Charles de Carbonières, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Lacapelle-Biron, d'une part, et Bernard de Paloque, écuyer, d'autre part. — (Don de M. Bouyssy).

E. Suppl^t. 3356*. (II. 2.) (Liasse.) — 62 pièces, papier.

**1715-1783.** — Papiers de famille et pièces diverses. — Requête de Jean Fournyé, fermier de la seigneurie de Lacapelle-Biron, pour faire cesser des oppositions à la perception des droits de lods et ventes. — Accord entre Laulanié et Mainié sur des payements, dans lequel on mentionne un contrat passé par J. B. Caussaneil, curé de La Sauvetat-de-Blanquefort, avec la prieure de La Sauvetat pour affermer les revenus de son prieuré pendant 7 ans à raison de 375 livres par an. — Obligations et quittances. — (Don de M. H. Petit, employé à la mairie de Bordeaux.)

## LACAUSSADE.

E. Suppl^t. 3357. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 179 feuillets, papier.

**1655-1730.** — Paroisse de Saint-Pierre de Lacaussade. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Monteil, Mouliarde, Cantagrel, Guidou, Guiraud, Jaubert, Pons, Filsac, Amadieu, Toueilhe, Aureille, Rudelle, Périé, Vitorte, Vendèges, Lescases, Bouysset, Auseral, Vigoulet, Lafouillade, Lagarrigue, Setge, Pautard, Marche, Delcros, de Bécays.

E. Luppl^t. 3358. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 216 feuillets, papier.

**1730-1792.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Vedel, Larras, Fraissinié, Landès, de Crosefon, Costes, Julhia, Bonnefon, Veirières, Alis, Gary, Bidou, Faure, Guizaud, Alègre, Dulac, Campmas, Cavalié, Loubat, Laparre, Bouchairou, Poulain, Couleau, Truelle.

## LA SAUVETAT-SUR-LÈDE (1).

## LAUSSOU.

E. Suppl^t. 3359. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-12, 310 feuillets, papier.

**1604-1712.** — Saint-Pierre de Laussou, Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, son annexe, et Notre-Dame d'Envals. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Brasié, Lestang, Granié, Roussille, Guary, Dufau, Marmié, Maurès, Bordin, Lalande, Lafargue, Thomas, Delmasel, Salesses, Gaubert.

E. Suppl^t. 3360. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-folio et in-4°, 192 feuillets, papier.

**1674-1792.** — Laussou, Bonne-Nouvelle, Envals. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bégou, Laporte, Séguy, Lafage, Laplaigne, Delbos, Longpech, Nailla, Marche, Aulaigne, Lacoste, Lafon, Régis, Vergnol, Serres, Giraudel, Chanteloube, Deynac.

E. Suppl^t. 3361. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-12, 287 feuillets, papier.

**1712-1790.** — Laussou, Bonne-Nouvelle, Envals. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Melet, Bousquet, Laparre, Pourriol, Maisonnade, Combrouse, Fourné, Tronchet, Labeau, Pinel, Meloux, Neuville, Marmier, Roques, Cappelle, Marti.

E. Suppl^t. 3362. (GG. 4.) (Cahiers.) — In-4°, 168 feuillets, papier.

**1640-1792.** — Notre-Dame d'Envals. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Cartot,

(1) Pas d'archives antérieures à 1790.

Noualhac, Lamothe, Pichet, Cussac, Delbos, Lalande, Vernet, Bégou, Landes, Brunet, Capdeville, Lonlaigue, Deynac, Lompech, Péfagès, Delmazel, Vidal.

E. Suppl^t. 3363. (GG. 5.) (Cahiers.) — In-4°, 75 feuillets, papier.

**1746-1789.** — Saint-Michel de Laurès. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Nouaille, Lascombes, Roussanes, Delbos, Domengie, Chalarene, Auzeral, Delastoux, Vistorte, de Cubertou, du Filhon, Lafabrie.

MONFLANQUIN.

E. Suppl^t. 3364. (BB. 1.) (Registre.) — In-folio, 289 feuillets, papier.

**1634-1641.** — Jurades. — Les consuls sont au nombre de six. L'usage est qu'après les élections, les anciens consuls exposent aux nouveaux l'état des affaires de la communauté, notamment en ce qui concerne les procès en instance. — On ira saluer, à Bordeaux, le duc d'Épernon, gouverneur. — La dame de Miossens prétend être exempte des tailles pour ses biens situés dans la juridiction et revendique le droit de justice sur les paroisses de Saint-Eutrope, Saint-Vivien, Lugagnac, Saint-Amans, Saint-Just, Villars, Barbas, Taradel, Cellas et Rocadet « qu'elle allègue luy avoir esté uzurpé au temps » des mouvemens des guerres des Angloys. » La jurade combat cette prétention. — A la suite de la démolition de l'hôpital, les pauvres sont sans abri. — En 1635, en vertu d'un règlement fait par l'intendant, parmi les six consuls élus quatre sont de la religion catholique et deux de la R. P. R. — On réparera le beffroi (clocher de la maison de ville) qui tombe en ruines — Il est remontré à la jurade que, depuis la peste qui dépeupla la juridiction en 1630 et 1631, des héritages ont été usurpés. En raison du grand nombre des faussaires et des faux témoins, les légitimes propriétaires ont peine à recouvrer leurs biens. La jurade décide de prendre fait et cause pour eux et de poursuivre énergiquement les faussaires et faux témoins (avril 1635). — Lettre du roi prescrivant aux consuls de loger pendant dix jours le régiment du baron de Cugnac, qui s'assemblera à Monflanquin. — Contestations avec le sieur de Mondésir, qui réclame à la jurade 3,500 livres de dommages-intérêts en raison de la démolition de quelques maisons. — Jean Brunet, ancien consul, s'étant plaint au duc d'Epernon, gouverneur, que des gens masqués, pistolet au poing, aient pénétré dans sa maison, de nuit, pour l'assassiner, et qu'on l'ait empêché d'exercer la charge consulaire, la jurade envoie une délégation au duc d'Épernon pour se disculper. — Logements de gens de guerre du duc d'Épernon et du régiment du marquis de Tonneins. — Ordonnance du duc d'Épernon déléguant Sanbel, vice-sénéchal d'Agenais, pour surveiller le rassemblement de dix compagnies qui doit se faire à Monflanquin et empêcher tout désordre. Bergerac, 11 avril 1636. — Taxe des vivres et tourrages qui seront fournis aux gens de guerre : le quintal de foin, 10 sous ; la mesure d'avoine, 6 deniers ; la pinte de vin, mesure de Paris, 1 sou ; la livre de viande, 15 deniers. — Lettre du duc d'Épernon demandant aux communautés de l'informer du nombre d'hommes armés qu'elles pourront fournir pour s'opposer à une invasion de la province par les Espagnols. Cadillac, 7 octobre 1636. — La jurade s'empresse de répondre à cet appel et décide de prendre des informations sur ce qu'on fait à cette occasion à Villeneuve et à Agen. On décide ensuite d'armer 70 fantassins qui partiront sous les ordres du premier consul. — Lettre du duc d'Épernon enjoignant à Sanbel, vice-sénéchal, de retirer au plus tôt dans toutes les communautés les rôles des gens de guerre. Nérac, 11 octobre 1636. — Ordonnance du même, datée du même jour, pour faire cesser les désordres dont on se plaignait de la part de ces recrues, défendant de rechercher d'autres logements que ceux qui seront assignés. — On annonce, le 7 décembre 1636, que le duc d'Épernon exige vingt soldats de plus. — Démarches auprès de M. de Montferrand pour le prier d'intervenir en faveur de la communauté qui a souffert « grands foulles et ruynes ». — Pour le payement des frais de garnison, la ville de Monflanquin est adjointe à celles de Marmande, Villeneuve, Penne, Castillonnès, Tournon et Port-Sainte-Marie. — Délibérations relatives : à de nombreux passages de gens de guerre ; — à l'achat d'une maison pour servir d'hôpital ; — au procès de la commune contre le sieur de Sarrau qui prétend être exempt des contributions pour la subsistance des gens de guerre. — État de répartition

proportionnelle sur les paroisses de la juridiction d'une somme de 4.573 livres. — Ordonnances de Sourdis, archevêque de Bordeaux, lieutenant général du roi en ses armées : décidant que les habitants des localités non sujettes aux logements militaires sont tenues de contribuer aux frais d'entretien de ces troupes (Bordeaux, 7 mai 1640) ; — exemptant des logements militaires les habitants de la paroisse de Saint-Aubin, en considération du sieur de Paloque.

E. Suppl. 3365. BB. 2. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, papier.

**1654-1661**. — Jurades. — Lettre du roi annonçant l'envoi de deux compagnies du régiment de La Mailleraie qui tiendront garnison à Monflanquin. Paris, 4 décembre 1651. — M. Deteil, commandant de la garnison, annonce que le régiment du Grand Maître doit se former à Monflanquin mais que, pour éviter les frais qui en résulteraient, la communauté pourrait se libérer en lui fournissant deux chevaux. Après une vaine démarche faite, sur les instances de la jurade, par le P. Murat, religieux des Augustins de Monflanquin, on s'exécute. Les deux chevaux coûtent 47 pistoles 1/2. — Sur l'assurance qu'une somme de 600 écus donnée à un personnage suffirait pour se libérer de la garnison pendant un quartier d'hiver, on décide de lever cette somme par « une » collecte volontaire et raisonnable. » — Accord entre les consuls et le maître de camp de la cavalerie du prince de Conti pour les fournitures du quartier d'hiver. Cet accord, ayant donné lieu à des contestations, est révisé par l'intendant Tallamans. — Ruinée par les logements militaires, la Communauté ne trouve d'autre ressource que la vente de la justice criminelle, seul patrimoine qui lui reste. Mise aux enchères, la justice est adjugée pour 300 livres aux représentants du marquis de Théobon (1657). — Ordonnance du marquis de Saint-Luc, lieutenant du roi en Guienne, confirmant, à la requête des consuls sortant de charge, la nomination de quatre nouveaux consuls catholiques afin d'éviter les troubles suscités par les consuls de la R. P. R. Agen, 30 décembre 1657. — Délibérations relatives aux intrigues du P. R., qui finissent par élire trois consuls de leur religion, au mépris des arrêts du Parlement de Bordeaux qui ne leur en accordent que deux sur six. — Après de longs conflits, on en revient, avec l'assentiment de l'intendant, à appliquer pour les élections consulaires l'accord passé entre catholiques et réformés le 9 juin 1623, d'après lequel le consulat devait être mi-parti. Cet accord avait été approuvé par une ordonnance du roi du 31 août 1650. — Envoi de 38 pionniers à Clairac par ordre de l'intendant (avril 1660). — Taxe de la boucherie et règlement pour les mesures qui doivent être conformes aux étalons de la ville. — Demandes de délais pour le payement des tailles, en raison de la misère des habitants ruinés par les logements militaires.

E. Suppl. 3366. BB. 3. (Registre.) — In-4°, 180 feuillets, papier.

**1666-1667**. — Jurades. — Copie d'un arrêt du Conseil d'État portant règlement sur le partage intervenu entre messieurs les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes en Dauphiné du 18 septembre 1664. — On demande l'autorisation d'imposer 600 livres pour acheter 6 robes consulaires. — L'arpenteur commis pour faire le cadastre déclare que les gentilshommes se refusent à laisser arpenter leurs terres et qu'il n'ose continuer son travail. — On décide de refaire le pont de La Sauvetat, la juridiction de Villeneuve devant contribuer aux frais. — Les biens incultes et abandonnés de la juridiction seront donnés à des gens solvables qui payeront les tailles attachées à ces terres. — Remise par le sieur Castillon, notaire, d'une partie des privilèges de la ville. On constate que ces documents ont été récemment altérés. On recherchera le coupable. — Inventaire des dits documents : lettres de confirmation des privilèges de la ville des divers souverains depuis Louis XII jusques à Louis XIII ; — cahier des coutumes, en 13 feuillets, parchemin, 34 articles, signé avec un *ne varietur* par de Lafontaine, le 1er décembre 1583. — Pièces relatives à la vérification des dettes de la communauté. — Requête au Parlement de Bordeaux pour obtenir une ordonnance contre ceux qui détiennent des titres des archives et contre les habitants qui ne se rendent pas aux réunions quand ils sont convoqués par la jurade. — Les consuls, auxquels on demande compte des revenus de la halle, du souchet et des boucheries, déclarent que, depuis l'année 1624, ces revenus sont perçus pour le compte des seigneurs de Théobon. — Avis d'un conseil sur la question de savoir si la communauté doit rendre

hommage au Roi ou à la duchesse d'Aiguillon, engagiste, pour la moitié de la justice criminelle et pour le greffe. — D'après une ordonnance de l'Intendant, rendue à la requête des consuls, on convoquera le clergé et le tiers état pour dresser la liste des gentilshommes On fait observer toutefois qu'on ne peut discerner les véritables nobles sans consulter leurs titres. — Requête de noble David de Passelaygue, en son nom et au nom d'autres gentilshommes, pour faire affirmer par l'Intendant le droit que les gentilshommes ont d'opiner avant le clergé dans les assemblées des trois ordres. Attendu la prétention émise de faire opiner les jurats avant les gentilshommes dans l'assemblée tenue à Monflanquin, ces derniers s'étaient retirés. — Copies de pièces de l'année 1595 relatives à la vente du temporel des ecclésiastiques. — Ordonnance de Saint-Luc, lieutenant général, exemptant des logements militaires les maisons que le sieur Delas, procureur au Parlement, possède à Monflanquin. — Délibérations relatives : à la justification par titres exigée des prétendus nobles ; — à la vérification des dettes de la communauté. — Les frais municipaux sont fixés à la somme de 663 livres. — Avis du logement de la compagnie du sieur de Montlesy, capitaine au régiment de Picardie.

E. Supplᵗ. 3367. (BB. 4.) (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, papier.

**1667-1669**. — Copie d'un « Édict du Roy pour-» tant pouvoir aux communautés de rentrer dans » leurs usages avec défenses de saizir les bestiaux, » du moys d'apvril mil six cens soixante sept, avec » l'ordonnance de Monsieur Pellot, intendant en » Guyenne, rendeue en consequence du vingtiesme » juing ensuyvant. A Agen, par Jehan Gayau, » libraire et imprimeur ordinaire du Roy et de la » ville sur le pont Dangoine, 1667. » — Ordre de logement pour la compagnie de Maisonville. — Mention de la démolition de l'hôpital, dont les matériaux ont servi à bâtir la maison de ville. — Requête des syndics du diocèse d'Agen à Pellot, intendant. Ils lui exposent que deux religieux du couvent des Augustins de Monflanquin exercent la fonction de régent et que ces religieux prêchent, en raison de quoi ils recevaient chaque année la somme de 40 livres. M. de Bécays et ceux de la R. P. R. ont obtenu que cette somme leur soit restituée pour l'année dernière et maintenue à l'avenir. — Ordonnance de Pellot leur donnant satisfaction. — Délibérations relatives à la prétention des gentilshommes de posséder des biens nobles. — Ordonnance de Pellot, rendue à la requête du syndic du clergé d'Agen. Le greffier de la communauté de Monflanquin est dénoncé comme étant de la R. P. R. Les protestants ont fait attribuer au médecin de la ville les gages ordinaires donnés au prédicateur. L'intendant destitue le greffier, qui sera remplacé par un catholique. Il décide que sur les cent livres de gages attribués au médecin la moitié sera donnée au prédicateur du carême. Agen, 27 février 1668. — Ordonnance de Pierre Dupuy, commissaire subdélégué par Pellot pour la recherche des usurpations de noblesse, déclarant que Gédéon de Beauregard, écuyer, sieur de Monsouci, a fourni toutes les preuves de sa noblesse. — La jurade apprend que certains catholiques veulent enlever la cloche de l'horloge pour la faire servir à l'église. Le curé, présent à l'assemblée, déclare « tant pour luy que pour ses » paroissiens qu'il n'empesche que la cloche ne soit » montée dans le clocher de l'esglize ». Il fait constater que les voix ont été partagées à ce sujet et que nulle décision n'a été prise, les jurats catholiques ayant quitté la séance sans vouloir signer le procès-verbal. — Ordonnance de Pellot, relative à la vérification des titres de noblesse des frères Boulède, sieurs du Rival, de Laroque, de Safir. — Copie de la déclaration du Roi du 1 janvier 1669 portant règlement pour les P. R. — Copie du procès-verbal de la vérification des limites de la juridiction faite par Bernard Dubédat et Pierre Blondeau, arpenteurs jurés, en l'année 1605. Il est constaté que la superficie de la juridiction est de 24,874 carterées. — Copie d'une sentence arbitrale de l'année 1614 déterminant la répartition proportionnelle des impositions à payer par les juridictions de l'Agenais.

E. Supplᵗ. 3368. (BB. 5.) (Registre.) — In-folio, 131 feuillets, papier.

**1669-1673**. — Jurades. — Passage de gens de guerre. — Pièces relatives à la liquidation des dettes. — Lettres du maréchal d'Albret, gouverneur de Guienne, attestant son intervention dans les élections consulaires de l'année 1671. — Copie d'un acte

d'échange de pièces de terre passé entre le sieur de Paloque et le recteur de Saint-Aubin. — Règlement pour la réfection des cadastres. — Contestations entre des consuls sur une question de rang. — Des plaintes ayant été faites au gouverneur de la province par quelques personnes qui ont prétendu qu'il se faisait à Monflanquin des attroupements séditieux, la jurade proteste. Rien de pareil n'est venu à sa connaissance (28 avril 1672). — Ordonnances : du maréchal d'Albret, gouverneur, prescrivant aux consuls catholiques qui s'étaient retirés de la ville de Monflanquin d'aller y résider afin que les affaires ne restent pas en souffrance ; — de l'intendant de Sève, rendue à la requête des consuls modernes, pour contraindre les anciens consuls à rendre leurs comptes.

E. Suppl^t. 3369. BB. 6. (Registre.) — In-4°, 390 feuillets, papier.

**1673-1678.** — Jurades. — Le maréchal d'Albret, gouverneur, ayant voulu intervenir dans les élections consulaires pour l'année 1674, on ira lui faire des remontrances, attendu que c'est contraire aux priviléges et que le maréchal pourrait nommer des insolvables. — Délibérations relatives aux prétentions de certains gentilshommes de posséder des biens nobles. — La communauté fournit 10 miliciens. — Ordonnance du maréchal d'Albret, gouverneur, convoquant le ban et arrière-ban de la noblesse de la province et imposant aux villes l'obligation de fournir, suivant leur rang, de 3 à 10 miliciens. Bordeaux, 17 mai 1674. — Route que tiendra la noblesse de la sénéchaussée de Gourdon. Monflanquin figure au nombre des étapes. — La ville est taxée à 900 livres et 2 sous pour livre pour ses maîtrises et artisans. On demande un dégrèvement, attendu que la ville est petite, ouverte, ruinée, peu habitée, grevée de logements militaires et qu'elle compte fort peu d'artisans. — On se plaindra au maréchal d'Albret des excès et vexations commis par les dragons en garnison à Monflanquin. — En opposition à la prétention de M. de Belsunce, qui revendique la justice, on invoque un arrêt du Conseil rendu contre la reine Marguerite qui reconnaît les droits des consuls sur la justice haute, moyenne et basse. — Production des titres de noblesse de la famille de Persy et ordonnance de vérification délivrée par Dupuy, commissaire. — Imposition de 1213 livres pour le rachat des offices de visiteurs et contrôleurs des eaux-de-vie, vins et boissons. — La ville fournit 5 miliciens qui coûtent 500 livres. — En octobre 1676, les consuls exposent à l'Intendant que leur juridiction a été ruinée par la gelée et par la grêle. Ils demandent que les ordonnances et règlements sur les logements militaires soient observés et que, dans le cas où il y aurait plus d'une compagnie à loger, ils soient chargés de répartir les logements dans toute la juridiction par billets. Ordonnance de l'Intendant qui leur donne satisfaction. — Quittances de payement de diverses dettes de la communauté et pièces relatives à des redditions de comptes remontant jusques à la période des troubles de 1652 à 1654, pendant laquelle le sieur Gardès, comptable, s'est entièrement ruiné au service de la communauté. — Déclaration, en exécution d'une ordonnance royale, des biens qui ont été usurpés sur la communauté ou aliénés par elle. — Production des titres de noblesse de la famille de Godail, vérifiés par Dupuy, commissaire. — Copie d'un arrêt du Conseil privé rendu le 14 août 1646, qui, à la requête des consuls de Monflanquin contre la veuve Sarrau, propriétaire des greffes de la sénéchaussée et présidial d'Agen, fixe le taux des droits à percevoir pour lesdits greffes.

E. Suppl^t. 3370. (BB. 7.) (Registre.) — In-4°, 344 feuillets, papier.

**1678-1687.** — Jurades. — Requête de Paponneau, hôtelier, qui veut être indemnisé des frais de logement d'un capitaine du régiment de Castres, logement imposé par les consuls « pour le bien » publicq et pour esviter que la ville ne feust » pilliée ». — Conflit au sujet de l'élection d'un consul faite malgré les incompatibilités résultant de son insolvabilité, du procès qu'il a avec la ville, des exactions qui lui ont été reprochées comme collecteur. — Échange de lettres avec l'Intendant, au sujet de la confection du nouveau terrier, qui ne doit léser aucun droit mais qui servira à constater les usurpations au détriment du Roi, particulièrement fréquentes quand les seigneurs possèdent des terres en paréage avec le Roi. — Opposition à la prétention que certains seigneurs ont à la nobilité de leurs fonds, notamment les marquis de Belsunce et de Théobon, le vicomte de Ribeyrac, les sieurs de Lamothe-Sudre et de La Caussade, les Bénédictins d'Eysses. — Ordonnance

de l'intendant Faucon de Ris, prescrivant à toutes les communautés de l'Agenais de faire vérifier leurs rôles d'impositions et leurs comptes par le sieur de Bordes, lieutenant particulier au présidial d'Agen (1680). — Le 9 juillet 1681, on rappelle à la jurade qu'il y a eu des soulèvements populaires dans les paroisses de Savignac, Saint-Aubin, Saint-Caprais et Lamothe-Fey. A Savignac, on a sonné le tocsin, incendié la maison de Vergniol, chirurgien, et tenté d'enlever les portes de l'église. La jurade est d'avis d' « informer les puissances supérieures de ces sou- » lèvemens », de faire descendre et mettre en lieu sûr les cloches des paroisses mutinées et d'organiser la garde dans le clocher de Monflanquin. On aidera le vice-sénéchal à faire une enquête. — Jeyan, vice-sénéchal, vient, avec huit archers, escorté par les consuls, la noblesse et les principaux habitants du pays, au nombre de 150 cavaliers ou gens de pied. On fait huit prisonniers et la sédition paraît calmée. — A la suite des informations, la communauté est chargée de l'entretien de douze prisonniers, dont huit de la juridiction de Monflanquin et quatre de celle de Pauliac. — Arrêt du Conseil d'Etat, du 24 novembre 1681, excluant pour toujours du consulat et conseil politique de Monflanquin les P. R., attendu qu'ils sont cause de la mauvaise administration de cette communauté. — État de vérification des comptes de la communauté par les élus d'Agenais. Les frais municipaux sont fixés au chiffre de 663 livres. — Frais pour l'entrée de l'évêque d'Agen, en 1682, 32 livres. — Vérification de la prétendue nobilité de certains biens et copies de quelques pièces produites, parmi lesquelles figurent : un acte de vente de la terre de La Grimoardie, consentie en faveur de G. Jourdan, abbé d'Eysses, agissant au nom de l'abbaye, par G., Grimard, Olivier, Bertrande et Huguette de Monfabès, frères et sœurs, acte, en langue vulgaire, passé en 1268 et confirmé en 1274 ; — un arrêt du parlement de Bordeaux, de 1619, reconnaissant comme bien noble et exempt de tailles la maison de Lamothe-Fayet, appartenant à l'abbaye d'Eysses ; — un arrêt de la Cour des Aides, de 1634, dans le même sens. — Les élections consulaires de l'année 1682 donnent lieu à un incident au sujet duquel le marquis d'Ambres, lieutenant en la province de Guienne, écrit aux consuls : « J'ai » veu vostre député. La rateure qu'on a faict à ma » lettre est une friponerie quy mérite punition et » vous pouvez proséder à une nouvelle eslection des » consuls du second et troisiesme rang. » — Logements militaires en 1683 et 1684. — En 1684, deux consuls refusent d'exercer leurs charges, prétextant l'un son âge, l'autre les fonctions de notaire résidant dans la juridiction de Villeneuve. — La communauté attribue au payement du prédicateur les 100 livres de gages de Pierre Fournier, médecin de la ville, qui était de la R. P. R. — Acte de protestation de Fournier. — En 1686, érection d'une croix à la suite d'une mission prêchée par les PP. Capucins, envoyés par l'évêque d'Agen. — Par ordre de l'intendant Bazin de Besons, une nouvelle élection est faite pour deux charges de consul.

E. Supplᵗ. 3371. (BB. 8.) (Liasse.) — 2 cahiers et 3 feuilles, in-4°, ensemble 33 feuillets, papier.

**1702-1760.** — Fragments de livres de jurade et de registres de police. — En mai 1709, l'Intendant ordonne d'aller prendre à Agen 2,000 livres à distribuer aux pauvres. — Condamnation à 50 sous d'amende de propriétaires qui n'ont pas observé le ban des vendanges.

E. Supplᵗ. 3372. (BB. 9.) (Registre.) — In-folio, 189 feuillets, papier.

**1748-1777.** — Jurades. — Cahier des charges et adjudication de la boucherie. — Ordonnance de Tourny, intendant, pour le recouvrement des impositions. — Les consuls de l'année 1749 sont réélus, par décision unanime, pour continuer leurs charges l'année suivante. — Ordonnance de Tourny, rendue à la requête de la jurade, attribuant au médecin de la ville des gages de 100 livres et au maire des gages de 80 livres. — On provoque des consultations au sujet d'un arrêt du parlement de Bordeaux qui change la forme de l'administration de l'hospice. — En avril 1752, exécution de nombreux travaux d'embellissement de la ville par des ateliers de charité. Le nombre des pauvres est grand et l'on rappelle qu'ils ont été particulièrement secourus par Charles de Béranger de Caladon, seigneur de Bréan, capitaine de dragons du régiment d'Enghien, en quartier d'hiver. — Liquidation des dettes contractées par la communauté envers la marquise de Pons — Statuts relatifs à l'entrée et à la vente des vins, comportant

des prohibitions d'entrée et de vente pour les vins récoltés hors de la juridiction. — Énumération des actes anciens relatifs au souchet. — Propositions relatives à la création d'un messager entre Monflanquin et Villeneuve. — En 1758, conflit avec le maire au sujet des élections consulaires. — Adjudication du port des lettres de Monflanquin à Villeneuve. L'adjudicataire se charge du courrier moyennant une rétribution de 8 deniers par lettre au lieu de 6 liards que l'on payait auparavant. — Copie des privilèges accordés aux religieux de la Régulière Observance de Saint-François d'Aquitaine. — On s'en remet au procureur général et à la Cour des Aides pour vérifier des titres de noblesse en vertu desquels le sieur de Bonis prétend être rayé du tableau des sujets à la collecte. — La maison du sieur Bécays de Labruyère est désignée pour servir au logement de M. de Grailly, capitaine de dragons. — Délibérations sur le rachat de l'office de maire. — Lydon et Fray, notaires, sont désignés pour assister les consuls aux fins de faire un récolement et un inventaire des archives. — Plaintes contre Jean Domengie, aubergiste, que l'on oblige à faire inscrire sur les registres de la communauté les noms des personnes qu'il héberge. — En 1765, on négocie avec les consuls de Gontaud un emprunt de 3,000 livres pour venir au secours des cotisateurs et leur fournir des semences. Cette question est discutée dans une assemblée composée des principaux habitants des paroisses rurales. — Commission de commandant en chef en Guienne, du comte de Fumel. — En 1770, on décide de rendre l'hommage au Roi pour raison de la moitié de la justice criminelle, l'entière police et autres droits appartenant à la communauté. — Règlement et surveillance organisée pour une loterie organisée par Mettra et autres marchands, ses associés. — Mention de la reconstruction de l'hôtel de ville. — Lettres patentes du Roi pour l'acquittement du don gratuit dans la ville du Mas d'Agenais et autres du ressort du parlement de Bordeaux (1770). — Arrêt du Parlement de Bordeaux portant règlement pour le commerce des grains (1773). — Esmangart, intendant, ayant été appelé à visiter les emplacements sur lesquels, sans pouvoir s'entendre, on proposait de reconstruire l'hôtel de ville, considère comme plus avantageux de louer la maison abbatiale que possède l'abbé de Gondon. Ce dernier, ayant changé ses conventions et demandé 150 livres au lieu de 100 pour la location, on décide que l'hôtel de ville sera construit sur la place appelée Le Caladon ou Vieux Temple. — Ordonnance des consuls défendant de faire pacager les cochons, brebis, oisons dans les prés communs à plusieurs qui sont en bordure des ruisseaux. — A la requête du curé, défense de faire des charivaris « plus particulièrement de sonner de la corne » ni traîner aucuns fers ni cuivres, ni de monter et » conduire en trophée aucune bourrique ou autre » animal en signe de charivari » à peine de 25 livres d'amende et 24 heures de prison.

E. Suppl^t. 3373. (BB. 10.) (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

**1778-1790.** — Jurades. — Projet de route d'Agen à Sarlat. — La construction de l'hôtel de ville est ajournée. — Pour la reconnaissance des titres de noblesse de la famille de Passelaygue, on s'en remet au procureur général et à la Cour des Aides. — On contribuera pour moitié avec la juridiction de Monségur à la construction du pont de Canterane. — Cahier des charges pour la ferme de la boucherie. — Les procès-verbaux de jurade s'arrêtent à l'année 1781 et la suite du registre est consacrée à la transcription des documents officiels de l'année 1790 et de quelques actes de la communauté de la même année, notamment le procès-verbal de nomination d'un procureur syndic. L'assemblée électorale se réunit dans l'église des Augustins.

E. Suppl^t. 3374. (CC. 1.) (Registre. — In-folio, 329 feuillets, papier.

**1665.** — Arpentement de la ville et juridiction de Monflanquin fait par Pierre Rivière. Division par paroisses et villages.

E. Suppl^t. 3375. (CC. 2. (Registre.) — In-folio, 257 feuillets, papier.

**1665.** — Arpentement. — Paroisses de Saint-Paul-Le-Jeune, de Cailladelles. — Tables de l'arpentement des paroisses de Boudy, Saint-Vivien, Saint-Eutrope, Lugagnac, Rocadet, Taradel.

E. Suppl^t. 3376. (CC. 3.) (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

**1665-1666**. — Arpentement. — Paroisses de Saint-Sernin de Labarthe, de Lacaussade et de Laurès — Articles : Jean Salesses, notaire royal ; — Pierre Bécays, avocat au Parlement ; — Jacques Eymer, ministre de Monsempron. — Tables par paroisses. — Quelques notes sur les mutations sont intercalées entre les articles.

E. Suppl^t. 3377. (CC. 4.) (Registre.) — In-folio, 470 feuillets, papier.

**1665**. — Arpentement, exécuté par Pierre Vistorte. — Paroisses de Calviac, de Saint-Caprais, de Corconac, de Saint-Aubin. — Articles : David de Passelaygue, écuyer, sieur de Dagues ; — Pierre Rouzières, notaire royal ; — Pierre Bécais, procureur au siège ; -- Jean Castilhon, notaire royal ; — Henri de Paloque, sieur de Saint-Sernin.

E. Suppl^t. 3378. (CC. 5.) (Registre.) — In-folio, 403 feuillets, papier.

**1666**. — Arpentement. — Paroisses de Saint-Perdon, Crozillac, Pis, Saint-Amans, Barbas. — Articles : Isaac Moret, juge de Pujols ; — Hugues Lacarère, notaire ; — Jean Sarrette ; — Isaac Gardette, procureur ; — Isaac Fournié-Gorre, notaire. — Quelques notes sur les mutations.

E. Suppl^t. 3379. (CC. 6.) (Registre.) — In-folio, 332 feuillets, papier.

**1666**. — Arpentement. — Paroisses de Savignac et Saint-Aubin. — Articles Jacques de Belsunce, chevalier, maréchal de camp des armées du Roi, seigneur de Born ; — Siméon Faure, avocat au Parlement, lieutenant en l'ordinaire de Monflanquin ; — Pierre Ducondut ; — Jean de Naze, docteur en théologie. — Quelques notes sur les mutations.

E. Suppl^t. 3380. (CC. 7.) (Registre.) — In-folio, 344 feuillets, papier.

**1665**. — Arpentement exécuté par Pierre Laubie. — Paroisses de Saint-André, Saint-Avit-Aleyroux, et La-Sauvetat de Valens. — Articles : Jean Duieu, lépreux de la maladrerie ; — Pons de Sansot ; — Abraham Gaulme, sieur de Mondésir ; — Pierre Vernéjoul, procureur en la Chambre de Guienne ; — de Sarrau, sieur de La Brande ; — Daniel de Persy, avocat en Parlement ; — Jean de Paloque, sieur de La-Sauvetat. — État des biens nobles possédés par M. de Lamothe-Sudre. — Tables.

E. Suppl^t. 3381. (CC. 8.) (Registre.) — In-4°, 165 feuillets, papier.

**XVIII^e siècle**. — Fragment d'un registre d'arpentement. — Biens de l'hôpital sis rue Saint-Nicolas. — Mention des propriétés de la ville, la caserne et les halles. — Biens de Jean de Cadot, sieur d'Argeneuil. — Tables.

E. Suppl^t. 3382. (CC. 9.) (Registre.) — In-folio, 282 feuillets, papier.

**XVII^e et XVIII^e siècles**. — Relevé des titres justificatifs de la nobilité des fonds possédés par divers particuliers de la juridiction de Monflanquin. — Dossier de Fournyé, médecin ordinaire de S. A. S. M. le duc d'Orléans, pour les biens nobles dépendant de la seigneurie de Roquefère ; hommage rendu à Henri IV, en 1606, par Jean Sarreau, seigneur de Roquefère ; — dénombrement de la terre de Roquefère ; — hommage rendu pour la terre de Roquefère par dame Anne de Lamothe, marquise de Théobon, en 1661. — Extraits de l'arpentement. Liste des contribuables, dressée pour servir à inscrire les charges et décharges. Les noms sont accompagnés du chiffre de la contenance des biens. Les notes sur les charges et décharges se rapportent aux années 1730 à 1756. — Articles : Jésaban de Persy, écuyer, sieur de La Tour ; — Charles de La Clergerie, écuyer, sieur de La Tour ; — M. de Védrines, ancien capitaine ; — Henri Dutilh, écuyer, sieur de Boudon ; — François Roy de Bonneval, seigneur de

Feugues : — Bernard de Vernéjoul de La Grave, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, capitaine d'infanterie ; — Henri de Bécays, sieur de Lolmie ; — Marc-Antoine de Beaumont, écuyer ; — Henri Estorcq, écuyer, sieur de Monsenot ; — Pierre de Montpezat, écuyer, sieur de Saint-Vivien ; — Jean de Goudail, sieur de Saint-Caprasy ; — Daniel de Persy, écuyer, sieur de Latude ; — Pierre de Passalaygue, sieur de Secrétary ; — Jean Doulud, maître teinturier ; — Jean de Vassal, sieur de Monrecoux ; — François de Canet, sieur de Péfaure ; — Pierre Rouzières, sieur du Roc ; — Étienne Gellien, sieur de Calviac ; — Jean Bécays, sieur de Maurel ; — Antoine de Persy, écuyer, sieur de Mondésir.

E. Suppl^t. 3383. (CC. 10. (Registre.) — In-folio, 429 feuillets, papier.

**1707-1730.** — État des propriétaires dressé pour servir à l'inscription des charges et décharges. — Articles : Moyse Capdeville, conseiller du Roi, juge royal de Monflanquin ; — Antoine Alquié, notaire royal ; — François Roy de Bonnaval, seigneur de Feugues ; — Jean Dutilh, écuyer, sieur de Boudon, pour décharge de noble Henri Dutilh, écuyer, seigneur de Boudon ; — Robert de Vernéjou de La Grave, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie ; — Gabriel de Passelaigue, écuyer, sieur de Rousset, fils, docteur en médecine ; — Jean de Videran, écuyer, capitaine dans le régiment de Saint-Sulpice ; — Toinette de Lustrac, damoiselle, Jean de Galland, écuyer. — Table.

E. Suppl^t. 3384. (CC. 11. (Registre.) — In-folio, 296 feuillets, papier.

**1707-1730.** — Charges et décharges. — Articles : Alexandre de Menoire, sieur de Rastouilhac ; — François Delmas, curé de Tayrac ; — Louis de Gironde, seigneur de Teyssonnac ; — Gédéon de Beauregard, sieur de Monsousy ; — Isaac Eyma, sieur de Bontemps ; — Joseph Marboutin, sieur de Gernézie ; — Armand de Belsunce, sénéchal d'Agenais. — Table.

E. Suppl^t. 3385. (CC. 12. (Registre.) — In-folio, 373 feuillets, papier.

**XVII^e et XVIII^e siècles.** — Fragments de cadastres et états des charges et décharges de 1730 à 1758. — Articles : Giris de Comarque, écuyer, seigneur de Villars ; — Jacques Anduran ; — Jacob Bayol, teinturier ; — de Mestre, capitaine au régiment d'Anjou ; — Jacob Issartier, sieur de Monplaisir.

E. Suppl^t. 3386. (CC. 13.) (Registre.) — Grand in-folio, 196 feuillets, papier.

**1758-1789.** — Charges et décharges. — Registre tenu en exécution d'une ordonnance de Tourny, intendant, en date du 9 mai 1758. — Liste des propriétaires, chaque nom étant suivi d'une partie de page blanche pour l'inscription des mutations. — Tome I^er. Ville de Monflanquin et paroisses de Saint-André, de Tayrac et de Roquefère.

E. Suppl^t. 3387. (CC. 14.) (Registre.) — Grand in-folio, 198 feuillets, papier.

**1758-1789.** — Charges et décharges. — Tome II. Paroisses de Saint-Aubin, Saint-Pardoux, Lacaussade, Savignac, Saint-Sernin, Lamothe-Fay, Saint-Sulpice de Rivelède, La Sauvetat.

E. Suppl^t. 3388. (CC. 15.) (Registre.) — Grand in-folio, 195 feuillets, papier.

**1758-1789.** — Charges et décharges. — Tome III. Paroisses de Calviac, Corconat, Saint-Caprais, Saint-Hilaire, Cailladelles, Crouzillac, Saint-Sulpice de Cailhac, Saint-Paul, Boudy, Villars.

E. Suppl^t. 3389. (CC. 16.) (Registre.) — In-folio, 376 feuillets, papier.

**1750-1759.** — Rôles de la capitation. — La quote-part varie de 17 livres à 10 sous. — En 1755, le total de la capitation est de 7.022 livres.

E. Supplᵗ. 3390. (CC. 17.) (Registre.) — In-folio, 215 feuillets, papier.

**1758-1792.** — Rôles des tailles et des vingtièmes pour toutes les paroisses de la juridiction, pour les années 1758 à 1776. — Dénomination des mesures agraires : la sexterée est composée de 8 cartonats; le cartonat, de 8 boisselats; le boisselat, de 9 escats; l'escat, de 12 pieds carrés; le pied, de 12 pouces. — Inventaire des biens des émigrés rédigé en 1792.

E. Supplᵗ. 3391. (CC. 18.) (Registre.) — In-folio, 450 feuillets, papier.

**1760-1773.** — Rôles de la capitation.

E. Supplᵗ. 3392. (CC. 19.) (Registre.) — In-folio, 340 feuillets, papier.

**1768-1790.** — Rôles des tailles et de la capitation de 1784 à 1790. — On a relié ensemble deux rôles, l'un pour la levée de 200 livres de contribution volontaire pour l'atelier de charité, l'autre pour la réparation à faire au chemin de Monflanquin à Villeneuve. — Enregistrement des mandats municipaux de 1768 à 1773. — Les gages de Brunet, régent latiniste, sont de 75 livres par trimestre. — Construction d'un pont sur le chemin de Monflanquin à Lacaussade.

E. Supplᵗ. 3393. (CC. 20.) (Registre.) — In-folio, 320 feuillets, papier.

**1774-1779.** — Rôles de la capitation, dont le total pour l'année 1779 est de 6,602 livres.

E. Supplᵗ. 3394. (CC. 21.) (Registre.) — In-folio, 385 feuillets, papier.

**1780-1783.** — Rôles des tailles et de la capitation. — Jean Duthil, écuyer, sieur de Boudou. — Héron, subdélégué. — Laplante, chapelier. — Clerc, coutelier. — Jacob Bagot, teinturier. — Le cahier de 1780 a pour couverture une feuille de papier gris sur laquelle est imprimée à l'encre bleue la marque de Ballande, fabricant de papier fin de Hollande à Gavaudun. Hauteur 184 millimètres, largeur 105 millimètres.

E. Supplᵗ. 3395. (CC. 22.) (Registre.) — In-folio, 219 feuillets, papier.

**1692-1751.** — Comptes de la commune. — En 1692 la taille est de 25,883 livres; les frais municipaux, de 663 livres. — Gages d'un prédicateur 120 livres. — Équipement et armement de 20 miliciens 370 livres. — Pour les officiers de milices 258 livres. — Dans le détail des frais municipaux entrent : une rente au Roi de 4 livres ; — des frais de voyages, de messagers, d'entretien de l'horloge, etc. ; — aux PP. Augustins, pour le droit de classe, 120 livres ; — pour trois feux de joie 90 livres. — Le compte de 1692 est vérifié, en 1722, par Jacques de Baratet, seigneur de Perrouti, subdélégué de Villeneuve. — En 1693, gages des médecins 100 livres. — En 1695, la recette est de 38,040 livres, la dépense, de 37,849 livres. — En 1738, imposition extraordinaire de 2,959 livres pour la réparation des églises. Il y a dix collecteurs dans les paroisses rurales, ceux de Saint-Aubin, Lacaussade, Savignac, Saint-Sernin, Saint-Sulpice-de-Rivelède, Corconac, Crousilhac, Cailladelles, Beauregard, Tayrac. — Le compte de 1751 est vérifié par Daniel-Isaac Ducondut, maire alternatif. La recette est de 50,107 livres, la dépense de 50,100 livres.

E. Supplᵗ. 3396. (CC. 23.) (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

**1705-1727.** — Comptes de la commune. — En 1705, la ferme des boucheries rapporte 100 livres; celle du souchet, 50 livres. — On paye : pour l'office et gage d'auditeurs des comptes 1,400 livres; — pour l'office des jurés, vendeurs et visiteurs des ponts 310 livres; — pour l'office de vérificateur des rôles des tailles, 692 livres. — Les collecteurs des paroisses sont alors au nombre de treize.

E. Supplᵗ. 3397. (CC. 24.) (Registre.) — In-folio, 153 feuillets, papier.

**1755-1788.** — Comptes de la commune. — Ordon-

nance de Tourny, intendant, prescrivant aux ayants droit de deux anciens collecteurs de payer à la communauté un reliquat de 314 livres dû pour les années 1699 et 1700 (1752). Cette ordonnance est rendue à la suite d'une requête des consuls qui voulaient éviter la prescription. — Extrait du rôle du vingtième de l'industrie, du dixième et des deux sols pour livre de l'année 1753. — Le compte de l'année 1756 est rendu par devant Jean-Jacques Capdeville, maire, et Jean Lydon et Jean Ducondut, notaires royaux, auditeurs des comptes nommés par la communauté. La recette est de 47,929 livres et la dépense de 47,880 livres. — En 1757, d'après la vérification des rôles, la contenance de la juridiction est de 11,579 sexterées, y compris certains articles prétendus nobles. — En 1788, la recette est de 68,338 livres et la dépense de 68,220 livres.

E. Suppl[t]. 3398. (GG. 1.) (Registre.) — In-4°, 125 feuillets, papier.

**1701-1727**. — Paroisses de Notre-Dame et Saint-André et leurs annexes, parmi lesquelles Saint-Avit de Leiroux. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Laporte, Capdeville, Byderan, Balaix, Delsol, de La Ramière, Fournier, Boudouin, Cassagne, Delpech, Beauchamp, Tricou, Bouet, Lardel, de Monricou, Robert, Bourtoumy, Sales, Bitorte, Biau, Rhodes.

E Suppl[t]. 3399. (GG. 2.) (Registre.) — In-4°, 505 feuillets, papier.

**1727-1770**. — Notre-Dame et Saint-André. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Beledem, Giles, Cassaigne, Barrié, Arènes, Bouissou, Cassaignol, Gardès, Passelaygue de Secrétary, Paga, de Bérail, Terrade, Bastou, Moles, Loustalet, Roux, Salleiles, Aubert, Larcher, Duvila, Domingie.

E. Suppl[t]. 3400. (GG. 3.) (Registre.) — In-4°, 111 feuillets, papier.

**1771-1778**. — Notre-Dame et Saint-André. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Fournié de Saint-Amans, Barré, Sérogne, Baraché, Saint-Jean, Fauret, Boyé, Fabal, Ducondut, Martin, Cassagnol, Dubart, Ponce, Vilard, Dubois, Jourdane, Péronet, Phélipau, Marmier.

E. Suppl[t]. 3401. (GG. 4.) (Registre.) — In-4°, 292 feuillets, papier.

**1779-1791**. — Notre-Dame et Saint-André. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Clavié, Charles, Brousse, Salles, Gautier, Brossard, Martel, Gourdon, Magne, Audibert, Gari, Fauché, Marquis, Delcairou, de Védrines, Carandelles, Meules.

E. Suppl[t]. 3402. (GG. 5.) (Registre.) — In-4°, 474 feuillets, papier.

**1655-1792**. — Notre-Dame de Corconac et Saint Michel de La-Sauvetat de Valers. — Baptêmes, ma riages et sépultures. Familles Gardès, de Paloque Roque, Brouart, Deffa, Plaignes, Rousières, Sarr sin, Berni, Lestan, Cassès, Rabanel, La Croix, Sar son, Bataille, de Persy, Lalaurie, Petit, Mersi Alary, Delbreil, Melet, Brousse. — 18 abjuratio en 1685.

E. Suppl[t]. 3403. (GG. 6.) (Registre.) — In-4°, 462 feuillets papier.

**1683-1793**. — Saint-Germain de Tayrac et Saint Madeleine de Roquefère. — Baptêmes, mariages sépultures. Familles Costes, Constanson, Chabr Grégory, Gigousset, d'Eytié, Faure, Moulis, Vid Lacavalerie, Tauriac, Amblard, Grélet, Astress Andurant, Bajol. — En 1685, 6 abjurations dans paroisse de Tayrac. — Ordonnance de M[gr] Gilb de Chabannes, de l'année 1740, relative à de peti réparations et au mobilier de l'église de Tayr L'évêque exige entre autres choses « que l'on a » un devant d'autel de toile peinte en huile ou » cuir doré ». — Les registres mortuaires de Not Dame de Monflanquin des années 1747 à 1766 été reliés par erreur avec la série de Roquefère.

E. Supplt. 3404. (GG. 7.) (Registre.) — In-4°, 111 feuillets, papier.

**1596-1792.** — Paroisse de Saint-Martin de Calbiac. — Baptêmes, mariages et sépultures. — « Reynage du vray cors de Dieu du moys de jung an « 1600. » Cavalcade religieuse comprenant la représentation qui suit : Roi, lieutenant du Roi, porte-enseigne, connétable, amiral, lieutenant de porte-enseigne, mignon du Roi, premier sergent des guerres, caporal du capitaine, empêche et désempêche-chemin, tâte-vin, premier page du Roi, trésorier, pourvoyeur, cuisinier, homme de chambre, pâtissier, écuyer trauchant, premier huissier, avocat, bouteiller, ambassadeur, etc., la reine et son cortège, servante, pâtissier, premier garde, etc. ; chacun de ces rôles est adjugé pour des sommes variant de trois à une livre au profit de l'église.

E. Supplt. 3405. (GG. 8.) (Registre.) — In-4°, 497 feuillets, papier.

**1655-1792.** — Paroisses de Saint-Caprais de Galayssac et Saint-Hilaire. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Larrieu, de Guilhem, Boé, Courty, Labrouhère, Coudercq, Lapascallie, Costes, Coulau, Lespinasse, Soubrié, d'Itier, Bru, Honoré, Crozal, Hébrard. — Liste des nouveaux convertis de la paroisse de Saint-Hilaire, dressée le 31 août 1685, 68 noms. — Dans les registres tenus par Lagrèze-Deytier, en 1665, se trouvent deux discours l'un sur le mariage et l'éducation des enfants, l'autre « discours funèbre duquel on se pourra servir en « tout motif des funérailles. » — Procès-verbal de la visite de l'église de Saint-Hilaire faite le 16 mai 1710 par Pierre Canezin, curé de Monflanquin et archiprêtre de Villeréal, en vertu d'une ordonnance de l'évêque d'Agen. Mobilier très simple. L'église ne possède ni ciboire, ni ostensoir, ni encensoir, etc. Les quêtes n'ont rien rapporté depuis quatre ans, en sorte que le luminaire a été payé par le curé.

E. Supplt. 3406. (GG. 9.) (Registre.) — In-4°, 255 feuillets, papier.

**1745-1792.** — Paroisses de Saint-Pierre de Crouzillac et de Saint-Michel de La Sauvetat. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Laborie, Parrel, Quello, Brousse, Terrières, Aubert, Raynal, Garrigou, Popie, Malarel, Cassé, Rabanel, Samondès, Delboscq, Simard, Mourguès, Gary. — Mandement de Mgr d'Usson de Bonnac, évêque d'Agen, pour faire chanter le *Te Deum* en actions de grâces des avantages remportés par l'armée navale de M. le comte de Grasse et par les troupes du Roi combinées avec celles des États-Unis de l'Amérique. Imp. de 4 pages.

E. Supplt. 3407. (GG. 10.) (Registre.) — In-4°, 325 feuillets, papier.

**1666-1792.** — Paroisses de Saint-Sernin de Rivelède, de Labarthe et de Lamothe-Fey. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Pechgary, Desbretoux, Delacrompe, Charlan, Viste, Calcat, Cayrou, Rouquié, Lormant, de Fauré, Jougla, Vigoulette, Filhol, Vassal. — En 1689, Decharbel, curé de Saint-Sernin, baptise Jean Cuberton « sans luy avoir » donné ni administré les saintes onctions ni céré- » monies qu'on faict... ; j'attends que le parrain, » très meschant converti, se présente. »

E. Supplt. 3408. (GG. 11.) (Liasse.) — 189 feuillets détachés ou en cahiers dépareillés.

**XVIIe et XVIIIe siècles.** — Fragments de registres des paroisses de Galayssac, de Calbiac, de Saint-Hilaire, de Saint-Caprais de Tairac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lascombes, Golse, Danny, Gras, Brousse, Philippon, Granié, Domengie. En 1685, à Calviac, abjurations d'Abraham Maury, de David Bieau, d'Olivier Rey, écuyer, sieur de La Plane et de sa femme Isabeau de Maisonnoble, de Moret, de Cantepinassou, de Chatrès, de Jougla. — Lettres échangées entre le curé de Monflanquin et celui de Tairac sur les dispositions de M. de Rousset, médecin, nouveau converti, qui voulait se marier.

E. Supplt. 3409. (II. 1.) (Registre.) — In-4°, 112 feuillets, papier.

**XVIIIe siècle.** — Recueil factice de pièces diverses. — Inventaire des archives de Monflanquin, sans

date, mentionnant les pièces suivantes : Lettres des rois Louis XI, François I^er, Charles IX, Henri III, Henri IV confirmant les privilèges des habitants de Monflanquin ; — procès-verbaux d'élections consulaires pour 157 années ; — ordonnance de l'Intendant approuvant une décision de la jurade relative à l'établissement d'un régent latiniste. — Devis : des restaurations à faire à la maison commune et aux prisons ; de la construction d'une nouvelle maison commune. — Rôle pour la levée d'une somme de 200 livres imposée pour l'atelier de charité et la réparation au chemin de Monflanquin à Villeneuve. — Cahier des doléances du tiers état de la ville et juridiction de Monflanquin pour les états généraux de 1789. — Règlement pour la création d'une milice bourgeoise et d'un comité de sûreté publique. — Procès-verbal d'une expédition faite sur le territoire de la commune de Montagnac pour la répression de nombreux actes de brigandage (janvier 1790.) — Déclaration des députés du département d'Agenois, d'après laquelle ils reconnaissent que la paroisse de Ladignac aurait dû être rattachée au canton de Monflanquin. — Lettres relatives : à la composition du district de Monflanquin ; — à la part que la garde nationale de Monflanquin a prise à la répression des troubles de Montauban. — États : d'une partie des biens confisqués aux religieux ; — des dépenses annuelles de la commune. — Délibération du Conseil général de la commune pour protester contre la suppression du district de Monflanquin. — Procès-verbal de délimitation des cantons de Monflanquin et de Montagnac

E. Suppl^t. 3410*. (II. 2.) (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1320-1354**. — Vente par W. Dalbiro à G..., bourgeois de Monflanquin, de pièces de terre sises dans la paroisse de Laurès. L'acte, en langue vulgaire, est passé à Monflanquin, le 29 décembre 1320, par Bernard Martini, notaire d'Agen. « regnantibus » dominis Philippo Francie rege, Eduardo, rege » Anglie duce Aquitanie, et Amanevo, Agennensi » episcopo. » — Fragment d'un rôle de baux à fief passés à Monflanquin, contenant trois actes, en langue vulgaire. Les bailleurs sont dame Albiras de Nadal, femme de Jean de Lapérèze, Arnaud de Podavignes, G. de Saint-Benoit, tailleur. Les rentes sont de 6 deniers, 2 sous et 3 sous arnaudins et l'acapte d'autant. (1350-1354). La formule est « regnantibus » dominis Johanne Francie rege et Amanevo agen- » nensi episcopo. » — Fragment d'un rôle de minutes d'actes notariés passés par P. Martial, contenant trois actes, en langue vulgaire : décharge donnée à Arnaud de Podavignes, trésorier de la Communauté, à la suite de la reddition de son compte, par les consuls de Monflanquin « Gualhart Descolias, lo prume, » en Ar. de Gualhardel, en P. Dolayrene, Johan » Delapeza, Marssial de La Bruguels, R. de La » Sanha, R. d'Areys, R. de la Carera, maestre Johan » de Monpio » ; — Bail à fief consenti par Arnaud de Podavignes en faveur de B. Delsolric d'une *meillade (mealhada)* de terre, moyennant une rente de 4 deniers 1 maille d'arnaudins et autant d'acapte ; — Vente d'un pré consentie par Frère Arnaud Delcombel, au nom du couvent des Augustins, en faveur d'Arnaud de Podavignes, moyennant le prix de 4 livres arnaudines. (1353-1354). — (Don de M. Maurice Campagne).

E. Suppl^t. 3411*. (II. 3.) (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

**1555-1702**. — Papiers de la famille du Thil, seigneurs du repaire noble de Boudou, paroisse et juridiction de Monflanquin. — Quittance de douaire constitué par contrat de mariage passé en 1555 entre Denis du Thil, écuyer, fils de Martial, écuyer, seigneur de Boudou, et demoiselle Catherine de Laborie, fille de feu François, écuyer, seigneur du repaire noble de Pratz en Périgord. — Constitution de procureur par Denis du Thil, écuyer, seigneur de Boudou, gouverneur de la ville de Monflanquin sous l'obéissance de Langoiran. Pierre Pantes, seigneur de La Rivière, reçoit mission de le représenter à l'assemblée qui se tiendra à Montpellier, le 25 novembre, d'offrir ses services à Damville et de souscrire en son nom à tout ce qui sera décidé pour la défense commune. Monflanquin, 12 novembre 1574. — Reconnaissances diverses de Jeanne Roubert, dite La Bouchière, et de Guillelmie Fauchié, en faveur de Denis du Thil. Pour une terre de 6 cartonnats et demi, dite à Monty ou aux Gauffres, la rente est de : blé, un boisseau demi-quart quart de quart et quart de demi-quart ; avoine, un boisseau et demi-quart ; argent, un denier et demi. Autant d'acapte (1577). — Quittance de la somme de 200 écus sol faisant 600 livres tournois délivrée par Peyronne de Basset,

veuve de Jean du Thil, écuyer, sieur de Lostelnaud, en faveur de Jeanne du Breuil, veuve de Denis du Thil, sa belle-mère; ladite somme dûe en vertu d'une transaction. Acte passé le 24 janvier 1590 à Blanquefort, en la maison de noble Paul de Castets. — Contrat de mariage passé en 1671 entre noble Salomon du Thil, écuyer, sieur de Boudou, fils de Bernard et de Judith de Serres, et Judith Lanégrie, fille de Jean, sieur de Bouniagues, et de Marie de Laville. La dot de la future est de 3,000 livres. — Testament d'Isabeau du Thil, veuve de M. de Moret, médecin, en faveur de Salomon du Thil, son neveu. — Contrat de mariage, en 1702, entre Henri du Thil, écuyer, fils de Salomon, et Judith de Castilhon, fille de Jean, sieur de Sabatiès. Les deux futurs justifient de la date de leur naissance par la production de livres de raison tenus par les deux familles. — (Don de M. Maurice Campagne).

E. Suppl^t. 3412*. (II. 4.) (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1470-1495**. — Pièces intéressant la seigneurie de Roquefère. — Lettres de Charles, duc de Guienne, réintégrant Jean de Foix, comte de Candale, captal de Buch, en la possession du château et de la châtellenie de Roquefère que son père Gaston de Foix avait cédés à Jean de Chandos pour sa vie durant, à la condition qu'ils feraient retour à lui ou à ses héritiers. A la mort dudit Jean Chandos, Jean et Jacmet Hébrard et Guillon de La Martinie avaient pris possession, sans droit, de ce domaine. Si la restitution cause des difficultés la cause sera déférée à la Cour des grands jours (17 mai 1470). — Délaissement du domaine de La Borie par Pierre del Luc dit Séguy en faveur de Jacques de Chaussade, chevalier, seigneur de Colonges et de Roquefère (1494). — Arrêt du Parlement de Bordeaux rendu en faveur de Jacques de Chaussade, pour la seigneurie de Roquefère, à la suite du désistement du captal de Buch et d'un accord passé avec les Hébrard (1495). — (Don de M. Maurice Campagne).

E. Suppl^t. 3413*. (II. 5.) (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

**1589-1653**. — Fragment d'un acte de partage passé en 1589 pour mettre fin à un procès pendant en la cour des consuls de Monflanquin entre Jean Combret dit Jouhanentys, d'une part, et Jean Combret dit Janhairot et Pierre Combret, d'autre part. — Reconnaissances : par Jehan Combret, en faveur de Françoise de Lanne, dame de Colonges et Roquefère, agissant au nom de son fils Jacques de Chaussade. Pour le tènement d'Orgueuilh les rentes sont de 3 deniers, 2 boisseaux de froment, 1 boisseau d'avoine, 1/15 de poule, 1/15 de manœuvre (1605); — de Pierre Combret en faveur d'Anne de Chaussade; — de Bernard Amblard, en faveur de Frère Jean Montanyé, religieux de l'abbaye d'Eysses, prieur de Saint-Avit, Saint-André et Notre-Dame de Monflanquin. — Acte de partage entre Étienne et autre Étienne Amblard. — (Don de M. Maurice Campagne).

E. Suppl^t. 3414*. (II. 6.) (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

**1496-1498**. — Fragment d'un registre d'actes notariés passés à Monflanquin et intéressant cette juridiction et celle de Gavaudun. Langue latine. Parmi les témoins de ces actes figurent les notaires Antoine Cortival, Jean Polard, François Boyer, les consuls Arnaud Molinier et Bernard Védrines, Jean Debardie, sacriste de Condom. — Vente par noble Bertrand de Madaillan, agissant aussi pour Jacques de Madaillan, à Augustin du Thil d'une rente de 3 sous tournois et d'un carton de froment assise sur une pièce de terre. Le prix de cette cession est de 3 livres tournois. — Transaction entre Hugues de Bardie, abbé de Gondon, et Jean Brunet sur le payement d'une obligation. — Achat par Jean Brunet, notaire, d'une maison, sise à Monflanquin, pour le prix de 18 livres et 20 deniers tournois. — Reconnaissances en faveur de nobles Arnaud, Avit et Pierre d'Hébrard. — Contrat de mariage de Guillaume de Ribès, du diocèse d'Angoulême, et de Delphine Chabault, de la paroisse de Saint-Avit-de-Leyde. Le futur constitue à la future une dot de 20 livres tournois. — Reçu par Deysac de partie de la dot de sa femme Catherine ou Contesse Debrunet, qui consistait en 60 livres tournois, 4 robes et un lit. — Testament d'Étienne Bru. Il recommande de faire dire dix messes le jour de ses funérailles, autant le jour de l'octave. Il fait ses deux fils héritiers, désigne leurs tuteur et curateur et laisse à sa femme Antonia Gregory l'administration de tous ses biens. — Testament de Jeanne de

Salamon. Elle recommande de faire dire 30 messes le jour de ses funérailles, autant le lendemain; 25, le jour de l'octave; autant le jour du bout de l'an. Chaque prêtre recevra 20 deniers tournois et la réfection corporelle. Elle institue pour héritier Antoine Cortinal, son mari. — Nomination d'arbitres pour trancher des différends qui avaient donné lieu à des insultes et à des instances par-devant l'official d'Agen et le Parlement de Bordeaux. Les parties étaient Jean Olier et Antoine Olier, prêtre, d'une part, et Guillem Monteilhs et ses fils, d'autre. — Bail à gazaille d'un bœuf, moyennant un cheptel de 4 livres tournois et une rente d'un setier de froment. — Ferme du péage de la ville et juridiction de Monflanquin, concédé par nobles Pierre et Avit d'Hébrard, pour 3 ans, au prix de 12 livres tournois par an. — Mentions diverses éparses dans les actes : localité de Petra Levata, dans la juridiction de Gavaudun. Les prêtres qui assistent aux funérailles et disent la messe reçoivent deux doubles ou 16 deniers tournois. Détails sur des mobiliers assez simples. — (Donné, en 1886, par M. Lafargue, chef de division à la Préfecture).

E. Suppl[t]. 3115. (H. 7. Pièce.) — Parchemin.

**1646**. — Contrat de mariage entre Pierre Meaux, fils de Jean et de Rachel Bricq, de Monflanquin, et Anne Delbech, veuve de Jean Vendèges. La future fait donation au futur de la nue-propriété de tous ses biens. Le futur aura la charge d'entretenir convenablement une fille du premier lit. Le mariage sera célébré au temple de l'église réformée. — (Don de M. Tamizey de Larroque).

E. Suppl[t]. 3116*. (H. 8. Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

**1271-1676**. — Traduction de partie de l'acte de prestation de serment, de 1271, concernant le bailliage de Monflanquin. (Cette pièce, dite le *saisimentum*, a été publiée dans le t. XIII, 2e série, du *Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts*.) — Bail à fief d'une terre sise dans la paroisse de Calviac par Bernard Delvalat, commandeur de la commanderie de Sauvagnas. Les devoirs du tenancier, Jean Nadal, sont de 2 sous de rente et autant d'acapte. Langue vulgaire (1459). — Acte par lequel noble Pierre Faure approuve la vente d'une terre sise dans la paroisse de Saint-André, sur laquelle il possède une rente de 12 teniers tournois (1474). — Vente par Jean Boudie et Peyronne Caussa, sa femme, à François Calcat de deux pièces de terre d'une contenance de 2 carterées, l'une au village del Marrel et l'autre au lieu dit Al Crose, pour le prix de 12 livres tournois (1563). — Arrêt du Conseil d'État maintenant l'office de lieutenant particulier assesseur criminel en la juridiction de Monflanquin (1607). — Jurade portant approbation des dépenses faites par les consuls pour « l'entretenement » des pestiférés en grand nombre et entretenement » de neuf vingt setze paoures. » Ils seront remboursés de leurs avances (5 décembre 1609). — Contrat de mariage de David de Passelaygue, sieur de Daque, secrétaire ordinaire de la Chambre du Roi, fils de Jean, premier conseiller et assesseur criminel au siège royal de Monflanquin, d'une part, et Ève Tinel, fille d'Aaron, pasteur de l'église de Castillon et de feue Élisabeth Broc. La dot de la future est de 2,000 livres (1647). — Reconnaissance en faveur de Pierre Dupont de Gouts, commandeur du Temple-de-Breuil et de Sauvagnas, pour une terre sise dans la paroisse de Calbiac. La rente est de 2 sols d'argent valant 24 deniers; l'acapte, d'autant (1676). — (Don de M. Bouyssy).

E. Suppl[t]. 3417*. (H. 9.) (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

**1589-1768**. — Pièces relatives à la famille de Paloque, seigneurs de Paloque, juridiction de Monflanquin. — Contrat de mariage de Jean de Paloque, écuyer, et de Marie de Lagrange. La future était veuve d'Antoine Pichart, écuyer, sieur de Laurès, et de Jean de Buade de Frontenac. Elle apporte en dot ce qui lui reste de 2,000 écus de sa dot primitive (1589). — Dénombrement des biens de la maison de Paloque (1659). — Testament de Jean-Louis de Paloque en faveur de Henri, sieur de Saint-Sernin, son fils aîné. — Pièces diverses de procédure. — (Don de M. Bouyssy).

E. Suppl[t]. 3418*. (H. 10.) (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

**1583-1680.** — Papiers de la famille de Persy, sieurs de Mondésir et du Faure, en la juridiction de Monflanquin. — Lettre du roi Louis XIII autorisant Henri de Persy, écuyer, à faire bâtir un moulin à vent sur une place lui appartenant et mouvant du Roi, en la ville de Monflanquin (1635). La cote de cet acte prouve qu'il a été produit pour prouver la nobilité du bien. — Testament de Henri de Persy. Il lègue : 60 livres, aux pauvres de la R. P. R. ; l'usufruit de ses biens, à sa femme Suzanne Cayrose ; 2,000 livres à chacune de ses filles Jeanne, Élisabeth, Marie et Léonore ; 3,000 livres à chacun de ses fils Antoine et Henri. Il institue pour héritier universel Jézaban, son fils aîné (1644). — Pièces de procédure. — Obligations. — (Don de M. Bouyssy).

E. Suppl[t]. 3419*. (H. 11.) (Registre.) — 71 feuillets, parchemin.

**1434-1435.** — Reconnaissances en faveur de Jean et autre Jean d'Hébrard, bourgeois de Monflanquin, et de leur neveu Arnaud d'Hébrard. Ces actes sont précédés d'une ordonnance d'Amanieu de Montpezat, seigneur de Montpezat et de Madaillan, chambellan du Roi, sénéchal d'Agenais, autorisant lesdits d'Hébrard à faire un livre de reconnaissances faisant foi en justice pour les biens qu'ils possèdent dans les juridictions de Villeneuve et de Monflanquin. — 79 actes se rapportant à des terres sises dans la juridiction de Monflanquin. Pour chacune d'elles les redevances varient de 2 deniers une maille, minimum, à 12 sous 6 deniers, maximum. Les redevances en nature sont rares. Elles varient d'une émine à une cartière ou tiers de cartière de froment. Le total des redevances sur 79 propriétés est de 7 livres 7 sous 7 deniers. Les actes, en langue vulgaire, sont passés par Pierre de Copertone, notaire, dont le *signum* apposé au bas de chaque acte représente un cœur percé d'une flèche dans le jambage d'un T.

E. Suppl[t]. 3420*. (H. 12.) (Cahiers.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

**1527-1529.** — Reconnaissances passées en faveur de nobles Avit d'Hébrard, seigneur de Monfabès, Guy d'Hébrard, seigneur Del Rey, Antoine d'Hébrard, seigneur de La Sylvestrie. Actes passés par Vernihe, notaire royal. Langue latine. Ce cahier est accompagné de trois pages de notes prises sur les actes par M. Bosvieux, archiviste départemental, qui a relevé, entre autres, les mentions suivantes : paroisses de Cailladelles sous les formes *Calhadeles*, *Calhadelis*, — de Roquefère, sous la forme de *Rupis Fere*, — de Souliès (?), sous la forme *de Leosolio*. — Portes de Roquefère et de Saint-André à Monflanquin. — Rues de Monflanquin : de Saint-Pierre, des Cabanes, Saint-Nicolas, Notre-Dame, Frayssenède. — Chemins : de Monflanquin à Castillonnès, — de Monflanquin à Castelnaud de-Gratecambes, — de Villeneuve à Pechtrenquat, — de Monflanquin au Mas de Cantarel, dit *iter magnum*, — un autre *iter magnum* qualifié aussi de *lo cami neu*, — du mas de La Graule à Saint-Paul, — de Saint-Caprais à Casseneuil, — de Villeneuve à Escandaillac, — du chemin de Monflanquin à Saint-Pastour. — Repaire de Peyrarnaud. — Localités ou domaines dits : *territorium*, *podium*, *mansus*, *boria*, *tenementum*, *locus vocatus*.

E. Suppl[t]. 3421*. (H. 13.) (Cahier.) — 16 feuillets, papier.

**1612-1617.** — Reconnaissances en faveur de François Dordaygue, écuyer, sieur de La Tour, habitant la paroisse de Saint-Caprais, juridiction de Monflanquin. Actes passés par Deffa, notaire royal. Langue française. Parmi les tenanciers figurent Jean Bécays, avocat au Parlement, Pierre Ricaut, Pierre Vitorte, Anne Boysson. — Types de redevances : 1 sou 11 deniers ; — 8 deniers et des fractions de maille ; — Pierre Ricaut paye : froment demi boisseau et demi quart de quart et demi quart de demi quart de boisseau ; avoine, autant ; argent, 3 deniers maille et demi maille et demi de demi quart de maille ; poule demi quart de quart.

E. Suppl[t]. 3422*. (H. 14.) (Liasse.) — 21 pièces, papier.

**1699-1789.** — Papiers de famille. — Pièces de procédure. — Obligations. — Contrats de mariage de Pierre Soulage et Jeanne Gillis, — de Jean Eyma et de Madeleine Poussou, — de Jean Filhol et de

Rose Teissié, — de Martin Philippou et de Jeanne Faux. — Testament mutuel de Jean Brunet et de Jeanne Viguié, sa femme. — (Don de M. H. Petit, employé à la mairie de Bordeaux).

E. Supplt. 3423*. II. 15. (Liasse.) — Fragments de cahiers, ensemble 76 feuillets, papier.

**1609-1620**. — Fragments de livres de reconnaissances passées en faveur de Pierre de Raymond de Falmon, écuyer, et de Jean de Cieutat, sieur de Villebeau, pour des terres sises dans la juridiction de Monflanquin. — (Acquis de M. Lacaze, libraire).

E. Supplt. 3424*. (II. 16. (Registre.) — In-4°, 212 feuillets, papier.

**1618-1620**. — « Terrier de Monlau. » — Reconnaissances pour des terres sises en la juridiction de Monflanquin, passées en faveur de noble Esther du Vignal, demoiselle, veuve de noble Arnaud Cieutat, écuyer, seigneur de Villebeau, agissant au nom de son fils mineur Jacques de Cieutat. 130 tenanciers. — Table. — (Acquis de M. Lacaze, libraire).

E. Supplt. 3425*. (II. 17.) (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**XVIIIe siècle**. — Subdélégation de Monflanquin. — Réponse à un questionnaire concernant les offices municipaux adressé par le subdélégué à la communauté de Villeréal. Les consuls de Villeréal sont alors sous le régime des maire et consuls alternatifs, ces derniers au nombre de quatre. Forme des élections. Les consuls déclarent que les titres de leurs anciens statuts municipaux et priviléges ont été soustraits. — État des invalides pensionnés, de 1758 à 1785. — (Pièces faisant partie d'un lot acquis de M. Chollet, libraire à Bordeaux).

E. Supplt. 3426*. (II. 18.) (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 6 pièces, papier.

**1604-1720**. — Papiers de la famille Bécays — Provisions de l'office de juge de Monflanquin accordées par la reine Marguerite à Isaac Bécays (1604). — Production dans un procès soulevé à l'occasion de rentes vendues au sieur de Bécays par Charles de Fumel, en 1618. — Acte de vente du château de Lacaussade, consenti par Charles de Fumel en faveur de Jésaban de Bécays (1640). — (Pièces faisant partie d'un lot acquis de M. Charavay).

MONSÉGUR.

E. Supplt. 3427. (CC. 1.) (Cahiers dereliés.) — In-4°, 398 feuillets, papier.

**1650 environ**. — Fragments d'un cadastre de la juridiction de Monségur. — Notes intercalées sur les mutations durant la seconde moitié du XVIIe siècle.

E. Supplt. 3428. (CC. 2.) (Registre.) — In-4°, 73 feuillets, papier.

**1697-1791**. — Charges et décharges de la juridiction de Monségur. — Les mutations sont inscrites dans l'ordre chronologique.

E. Supplt. 3429. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-folio, in-4° et in-12, 128 feuillets, papier.

**1685-1791**. — Paroisse de Notre-Dame de Monségur ou Montantésac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Eyma, Touille, Mourgues, Raynal, Cassan, Faure, Barthe, Monjoy, Coutrix, Bourtoumieu, Brunet, Tesquet, Rabanel, Jurquet, Passarieu, Montels, Bussillon, Pourriol, Delbos, Tricou. — Mariages : d'Antoine de Canabazes et de Catherine de Fumel de Monségur ; — de Charles d'Hébrard, écuyer, seigneur de Rocal, et de Marianne de Fumel (1698). — 80 abjurations en 1685.

E. Supplt. 3430. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 131 feuillets, papier.

**1721-1792**. — Paroisse de Notre-Dame du Pin. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lauras, Jayan, Destermes, Alègre, Garde, Beyrières, Frégefon, Plégat, Montaut, Passerieu, Dumas,

Deguilhien, Cabanac, Laboisière, Landes, Vidal, Dupin, Buffeben, Bosc.

E. Suppl[t]. 3431. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 48 feuillets, papier.

**1681-1786.** — Paroisse de Saint-Martin de Rouets. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Rigal, Montel, Pouriol, Pomier, Paga, Delpech, Soulliers, Caday, Daubary, Metge, Laban, Roques, Ginestal.

E. Suppl[t]. 3432*. (II. 1.) (Pièce.) — Parchemin.

**1596.** — Montre de vingt fantassins, passée à Monségur, le 31 juillet, par Labazie Le More : Présents : Jacques Péchault, Jehan Camon, Bernard de Roumegoux, Jehan Ducros, Pierre Servois, Jehan Dubourdieu, Antoine Sacremore, Florens Bervoire, Pierre Manicaire, Jehan Petit, Guillaume Saint-Marty, Pierre Gourdon, Pierre Mélaquin, Simon Fleury, Pierre Cros, Jehan Guirauld, Antoine Montaigut, Antoine Barcabé, Guiraud Sendre. Reçu de la somme de 610 écus pour la solde du mois de janvier à juin. — (Pièce faisant partie d'un lot acquis de M. Charavay. Elle se rapporte peut-être à Monségur (Gironde).

MONTAGNAC.

E. Suppl[t]. 3433. (CC. 1.) (Cahiers.) — In-folio, 39 feuillets, papier.

**1765.** — Arpentement général de Salles et de Montagnac, juridiction de Pauliac, fait par Antoine Cassaigne, maître arpenteur de Lacapelle-Biron. — Articles de Listrac, — du Cluzel, — Verdier de La Bélussie, — Jean Vidal, notaire royal.

E. Suppl[t]. 3434. (CC. 2.) (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

**1765.** — Arpentement de la paroisse de Salles.

E. Suppl[t]. 3435. (CC. 3.) (Registre.) — In-4°, 251 feuillets, papier.

**1773-1783.** — Extraits de l'arpentement. Liste des contribuables avec l'indication de la contenance totale de leurs propriétés, destinée sans doute à dresser les rôles des tailles. On y a inséré des notes sur les mutations.

E. Suppl[t]. 3436. (GG. 1.) (Registre.) — In-12, 204 feuillets, papier.

**1637-1668.** — Paroisse de Saint-Martin de Montagnac. — Baptêmes : Marie de Gardes, parrain Antoine de Raymond, marraine Marie de Durfort; — Pierre-Joseph Jeyan, fils de Bertrand, conseiller du Roi et d'Isabeau de Germa, né à Montayral le 2 décembre 1641, baptisé à Montagnac le 7 octobre 1642 ; — Marie de Sauniac de Belcastel, fille d'Hector ; — Anne de Guérin, fille de Jean, sieur de La Picade. — Décès : Marie de Pechbru, ensevelie dans une chapelle de l'église ; — Pierre Jeyan, presque centenaire, père de François de Jeyan, conseiller en l'élection, et de Bertrand de Jeyan, vice-sénéchal d'Agenais. Note biographique sur ledit P. Jeyan. — Note sur la mort de Charles de Fumel, seigneur de Montagnac. — Abjurations d'Anne Massiot, — de Catherine Lacoste, — de Pierre Campaignol, — d'Isabeau de Percy, — de Jean Roque, atteint de la maladie contagieuse en 1631 (note extraite d'un rituel). — Notes : sur un cas d'hydropisie ; — sur les particularités de décès des femmes en couches ; — sur les neiges qui tombèrent en abondance dans les mois de janvier et de février 1649 ; — sur l'apparition d'une comète en décembre 1652 ; — sur le passage de l'armée du Roi allant au secours de la ville de Sarlat, assiégée par les rebelles ; — sur l'incendie de Gavaudun par les troupes de la garnison de Villeneuve, en décembre 1653. (Des notes sur le siège de Villeneuve, en 1652, ont été extraites de ce cahier et publiées dans la *Revue de l'Agenais*, t. VIII, p. 479). — Liste des victimes de la contagion de 1653 et 1654 et notes sur les pestiférés qui n'ont pas succombé au fléau. — Ces actes ont été rédigés par Combettes, recteur, « homme de grand » mérite et vertu », mort le 1[er] mars 1660. Ils renferment quelques détails biographiques sur les défunts

et des indications sur les maladies auxquelles ils ont succombé.

E. Supplt. 3437. (GG. 2. (Registre.) — In-4°, 183 feuillets, papier.

**1668-1690.** — Paroisse de Saint-Martin. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Pourrial, Delpech, Bruguère, Raynal, Montagne, Blanc, Brunet, Saint-Félix, Jayan, Lafargue, Boscq, Escodeca. — 46 abjurations en 1685.

E. Supplt. 3438. (GG. 3. (Registre.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

**1691-1709.** — Saint-Martin. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Vergniol, Rabon, Albat, de Guérin, Pons, Bos, Coupe, Gauseran, Nosières, Hugon, Marches, Aurelhie, Lorgue, Caminade, Vergniol.

E. Supplt. 3439. (GG. 4.) (Registre.) — In-12, 172 feuillets, papier.

**1709-1720.** — Saint-Martin. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Delcot, Auzelles, Philipon, Calvel, Lugol, Defa, Pauty, Rouquié, Caizac, Audibert, Austrui, Nousières, Verdié, Poussou, Serre, Marmié, Burgalières, Guergory, de Saugniac.

E. Supplt. 3440. (GG. 5.) (Registre.) — In-4°, 106 feuillets, papier.

**1721-1741.** — Saint-Martin. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Rabau, Tesquet, Cayrouse, Escande, Vedel, Alanche, Fabal, Trubelle, Buzodoul, Prouzet, Casse, Alric, Coupe, Verdié, Cassaignies, Mirabel, Lagarrigue.

E. Supplt. 3441. (GG. 6.) (Registre.) — In-4°, 153 feuillets, papier.

**1741-1767.** — Saint-Martin. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Gipoulou, Soulliès, Laval, Ginestou, Pouxounet, Orière, Filliol, Andrieu, de Rimonteil, Hugon, Lacombe, Gauseran, Lalaurie, Pauti, Lafage, Sallignié, Tricou, Doumengie, Bru, Soulas.

E. Supplt. 3442. (GG. 7.) (Registre.) — In-4°, 96 feuillets, papier.

**1767-1779.** — Saint-Martin. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bercand, Rodes, Sérogne, Alayre, Salignié, Cassé, Loulaigue, Delbrel, Amblard, Poumarat, Burgalières, Foueille, Vidal, Bouchayron.

E. Supplt. 3443. (GG. 8.) (Cahiers.) — In-4°, 115 feuillets, papier.

**1779-1791.** — Saint-Martin. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Cassagnes, Fabal, Rebiquet, Malbert, Cathol, Daubarri, Coupé, Soular, Capdeville, Bidou, Lormand, Graffale, Vedel, Roussille.

E. Supplt. 3444. (II. 1.) (Registre.) — In-4°, 259 feuillets, papier.

**1644.** — « Liève de Pauliac » avec indication des charges et décharges. — Note sur la contenance de la juridiction de Pauliac, 3,972 sexterées ainsi réparties : Pauliac, 1,314 sexterées ; — Montagnac, 1,980 ; — Bonnenouvelle, 705.

E. Supplt. 3445. (II. 2.) (Registre.) — In-4°, 257 feuillets, papier.

**1670-1673.** — Reconnaissances en faveur de Louis de Fumel, chevalier, vicomte dudit lieu, seigneur de Pauliac, Condezaygues, Hautevignes.

E. Supplt. 3446. (II. 3.) (Registre.) — In-4°, 203 feuillets, papier.

**XVIIe siècle.** — Liève pour Gavaudun, avec indication des charges et décharges pour les années 1621 à 1653.

E. Supplt. 3447. (II. 4.) (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

**XVIIe siècle.** — Fragment d'un registre de lièvc, avec des notes sur les charges et décharges.

E. Supplt. 3448. (II. 5.) (Liasse.) — 2 cahiers, in-folio et in-4° de 88 et 97 feuillets, papier.

**1701-1714.** — Liève pour Gavaudun, avec indication des charges et décharges.

E Supplt. 3449. (II. 6.) (Liasse.) — 4 cahiers, in-folio de 77, 78, 78, 78 feuillets, papier.

**1771-1776.** — Lièves. Simples listes des tenanciers. En regard de leurs noms se trouve l'indication des rentes à payer.

E. Supplt. 3450. (II. 7.) (Registre.) — In-4°, 267 feuillets, papier.

**1543-1545.** — Minutes d'actes passés par Granier, notaire, à Gavaudun, Salles, Pauliac, Montagnac. — Mariage de Jean Lacombe et de Jeanne Fabre. La dot de la future est de 35 livres. — Mariage de Jean Cassagnes et de Jeanne Pomerat. La dot de la future est de 80 livres. Dans son trousseau figurent quatre robes, dont l'une de noir de Paris et deux de drap blanc du pays avec manches rouges. — Testament de Jean Rotgier. Il veut que tous les prêtres de Montagnac participent à la messe de *Requiem* et à celles de la neuvaine et du bout de l'an. Chacun d'eux recevra 20 deniers tournois sans réfection corporelle. — Accord entre Jean Huc, prêtre, et Jean Pons, aussi prêtre, de Montagnac, au sujet de dommages-intérêts accordés au second qui avait été blessé avec une épée par Huc. Il est stipulé dans l'acte que Pons ne s'oppose pas à ce que Huc soit relevé de l'excommunication qu'il a encourue.

E. Supplt. 3451. (II. 8.) (Registre.) — In-4°, 248 feuillets, papier.

**1573-1581.** — Minutes de Jean Noailles, notaire. — Testaments d'Antonia Montelh, — de Jean Laplaze, — d'Antonia Gibert. — Contrats de ventes. — Quittances.

E. Supplt. 3452*. II. 9. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

**1672-1784.** — Papiers de famille et pièces diverses intéressant Pauliac et Montagnac. — Extraits du terrier de la paroisse de Montagnac. Liste des contribuables portant en regard de chaque nom, l'indication de la contenance totale de leurs propriétés. Sans date. Articles : Hector de Sauniac, sieur de Palon, 53 sexterées un cartonnat 4 boisselats ; — Pierre Hondet, notaire royal, 18 sexterées 6 cartonnats 7 boisselats ; — Pierre Cassaignies, notaire, 9 sexterées 7 cartonnats 3 boisselats ; — noble Bernard de Jeyan, vice-sénéchal, 45 sexterées 1 cartonnat 5 boisselats. — Information sur une rixe dans la paroisse de Salles. Parmi les témoins figure Jacques de Rimonteil, écuyer, sieur de Bosredon. — Lettres d'affaires et quittances. — Reconnaissance par Jean Pons de Peyrat en faveur d'Antonin-Louis, marquis de Belsunce et de Born, baron de Gavaudun, Saint-Étienne et Escandaillac, gouverneur et grand sénéchal d'Agenais et Condomois, pour des terres sises à Montagnac. — (Don de M. H. Petit, employé à la mairie de Bordeaux.)

## PAUILHAC.

E. Supplt. 3453. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 347 feuillets, papier.

**1692-1791.** — Paroisse de Saint-Vincent de Souliès. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bonal, Lapierre, Rouquié, Amadieu, Vayssière, Tronchet, Durou, Boyé, Pélissié, Aureille, Domengie, Delbrel, Poumara, Vergniol, Jayan, Fournier-Gaurre, Labatut, de Nouzières, Douelle, Begon.

E. Supplt. 3454. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4°.et in-12. 65 feuillets, papier.

**1692-1779.** — Paroisse de Saint-Martin de Géni-

brède, juridiction de Pauilhac et son annexe Saint-Jean de Bertis, juridiction de Biron. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Ségui, Deluc, Juliac, Nouvialle, Lougrat, de Campagnac, Beyssière, Dumas, Lacombe, Serres, de Maubert, Albespeire, Grenier.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3155. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-4°, 56 feuillets, papier.

**1782-1792.** — Saint-Vincent de Pauilhac (Souliès) et Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Thouma, Lormand, Martagoutte, Tarrade, Feitis, Fournel, Souliès, Pichet, Graulhié, Serres, Delboscq, Desparnac, Brunet.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3456*. (II. 1.) (Fragments de registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

**1602-1603.** — Minutes de reconnaissances faites en faveur de François d'Orléans, comte de Saint-Pol et d'Anne de Caumont, son épouse, seigneurs de Caumont, Gavaudun, Lustrac et autres lieux pour des biens situés dans les paroisses d'Armillac, Dévillac, Laussou. Hugues Pautard, capitaine, commandant du château de Gavaudun, reçoit lesdites reconnaissances au nom desdits seigneurs. Le blé et l'avoine payés comme redevances doivent être portés au château de Gavaudun. — (Nota : ces fragments de registres et les registres qui suivent sont fort détériorés par l'humidité.)

E. Suppl<sup>t</sup>. 3457*. (II. 2.) (Registre.) — In-4°, 366 feuillets, papier.

**1669-1685.** — Arpentement de la paroisse de Souliès, juridiction de Paulhiac, exécuté en 1669, sous une forme sommaire dans le but de déterminer la quotité des redevances. Un certain nombre d'articles sont suivis de notes de diverses dates rappelant ces quotités. — L'évaluation, telle qu'elle résulte des indications fournies par ce registre et par les articles qui suivent est faite sur la base de 4 boisseaux de froment, 2 d'avoine et 1 sou par sexterée.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3458*. (II. 3.) (Registre.) — In-4°, 716 feuillets, papier.

**1670-1672.** — Minutes des reconnaissances des biens sis en la paroisse de Souliès, consenties en faveur de Louis de Fumel, chevalier, seigneur, baron, vicomte dudit lieu de Fumel, de Pauilhac, Condesaygues, Hautesvignes et autres lieux. Pierre Durou, praticien, le représente. Les actes sont passés dans le château de Paulhiac par Laffon et Cassaignies, notaires royaux. — Reconnaissances : de Joseph Eyma, sieur de Frigigual ; — de Martial Rabanel ; — de Jacob Peffages ; — d'Arnaud Gipoulou.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3459*. (II. 4.) (Fragments de registres.) — In-4°, 218 feuillets, papier.

**1670-1672.** — Minutes de reconnaissances consenties en faveur de Louis de Fumel, reçues par Cassaignies, notaire. — Reconnaissances : de Jean Vallande, marchand ; — de Marie de Bonfils ; — de Jean de Bussac, marchand chapelier, de la paroisse de Saint-Avit-de-Lède, juridiction de Gavaudun ; — de Pierre Montaudron. — Une propriété de 2 sexterées 7 cartonnats 6 boisselats 7 escats, paye de redevances : froment 1 quarton 2 boisseaux 3/4 et 1/2 quart ; avoine 5 boisseaux 1/4 et 1/2 quart ; argent 3 sous 6 deniers.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3460*. (II. 5.) (Registre.) — In-4°, 131 feuillets, papier.

**1673-1687.** — Minutes de reconnaissances passées en faveur du baron de Fumel, seigneur de Paulhiac, par Cassaignies, notaire. — Reconnaissances : d'Isabeau Germa, veuve de Bertrand de Jeyan, vice-sénéchal d'Agenais, pour des propriétés sises dans la paroisse de Montayral ; — d'Antoine Leygue ; — de Hugues Costes ; — de Domenge Picaut.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3461*. (II. 6.) (Fragments de registre.) — In-4°, 183 feuillets, papier.

**XVII<sup>e</sup> siècle.** — Reconnaissances en faveur des

seigneurs de Paulhiac consenties par Adam Bertrand, Pierre Brousse, — Marie Marnié. — Fragment d'un registre d'arpentement mêlé de notes sur les reconnaissances.

E. Supplt. 3462*. (II. 7.) (Fragments de registres.) — In-4°, 319 feuillets, papier.

**1720-1740.** — Reconnaissances en faveur de Louis, comte de Fumel, seigneur de Paulhiac, pour des terres sises dans la juridiction de Paulhiac, consenties par Antoine Brunet, — Jean Laurens, — Pierre Loroque, — Pierre Pons, — Guillem Vergniol, — Blaise Thomas.

E. Supplt. 3463*. (II. 8.) (Fragments de registres.) — In-4° 198 feuillets, papier.

**1725-1742.** — Reconnaissances en faveur de Louis, comte de Fumel, consenties par Jean Filhol, — Bertrand Aguilhié, — Antoine Deffa, — Hélie Beyssière.

E. Supplt. 3464*. (II. 9.) (Fragments de registres.) — In-folio et in-4°, 170 feuillets, papier.

**XVIIIe siècle.** — Reconnaissances en faveur des seigneurs de Paulhiac, Louis et Joseph de Fumel, consenties par Louis Verdié, sieur de la Bertonie, — Claude Sanzépée, marchand vitrier, — Baptiste Amblard, — Jean Philippou, — Jacques Baret, curé de Montagnac.

### Saint-Aubin.

E. Supplt. 3465. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-8°, 167 feuillets, papier.

**1664-1708.** — Paroisses de Saint-Aubin et de Saint-Pardoux, son annexe, juridiction de Monflanquin. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Andrieu, Demaux, Alary, Delbos, Hébrard, Reynal, Delriu, Gailliard, Barthes, Lauras, Fouillade, Cussac, Delcasse, Taillarda, Peninal, Lascombes, Pédamon, Pons, Cuzoul, Boudon. — Décès : de noble Antoine Descayrac, sieur de La Bastide (1664) ; — de noble Pierre Paloque, sieur de Lastreilles (1666). — « Coppie d'une lettre escrite par la bienheureuse « Vierge Marie, mère de Dieu, à la cité de Messine, « au temps que Saint-Paul preschoit l'évangile. » — Abjuration de Suzanne de Boisse (1663).

E. Supplt. 3466. (GG. 2. Cahiers.) — In-12, 351 feuillets, papier.

**1718-1763.** — Saint-Aubin et Saint-Pardoux. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles d'Escayrac, Germa, Poussac, Fago, Granié, Poumaret, Roques, Prades, Gibert, Chapoulié, de Lustrac, Blanche, Trenty, Bos, Gardès, Prunié, Marti, Prouzet, Delmas.

E. Supplt. 3467. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

**1763-1792.** — Saint-Aubin et Saint-Pardoux. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Ladevas, Saligné, Lombar, Bouyssou, Rau, Amblard, Méral, Biau, Renac, Abancourt, Rigaillos, Trilhes, Astruit, Singlande, Aureille, Plaigne. — Tables.

E. Supplt. 3468. (GG. 4.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 372 feuillets, papier.

**1692-1792.** — Paroisse de Saint-Martin de Rouets. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Masilières, Poumié, Pitot, Pechgari, Monteil, Briet, Lagarde, Rouquié, Barrié, Cambou, Daubarry, Labay, Montaignac, Troupel, Brandou, Armagnac, Maury, Delbreil, Cantarel, Cadaix, Filiol, Barbarixe.

### Salles.

E. Supplt. 3469. (GG. 1.) (Registre.) — In-4°, 71 feuillets, papier.

**1723-1783.** — Paroisse de Vauris. — Baptêmes,

mariages et sépultures. Familles Sanselve, Bosc, Lafage, Pourriol, Lagarrigue, Bru, Gaufré, Ginestou, Poujade, Mouli, Pénisson, Delrieu, Éguillé, Singla, Cure, Piqueau, Malbert, Ramoudin, Arènes, Granier, Grandou, Singlat, Talami.

E. Supplt. 3170. (GG. 2.) (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

**1651-1791**. — Vauris. — Table des registres paroissiaux, faite en 1791, suivie de cette note : « Il y en a un grand nombre d'égarés et il seroit » inutile d'en chercher d'autres que ceux dont les » noms sont ici, car je les ai fouillés avec la der- » nière exactitude. » Signé D...

## Savignac.

E. Supplt. 3171. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-folio, in-4° et in-12, 383 feuillets, papier.

**1680-1792**. — Paroisse de Saint-Jean de Savignac, juridiction de Monflanquin. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Rénac, Boé, Lascombes, Fouilloux, Roussel, Charlan, Fouillade, Sourrel, Plaignol, Moret, Andrieu, Dellandez, Maury, Goulfié, Lauras, Tesquet, Fonroques, Biou, Gardès, Auzeral, Laurens, Laporte, Clavié, Deauze, Contensou, de Saint-Genès, Lombard, Méric, Ladoue.

# Canton de Penne.

## Auradou.

E. Supplt. 3172. (GG. 1.) (Registre.) — In-4°, 298 feuillets, papier.

**1620-1699**. — Paroisse de Saint-Martin d'Auradou. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Méral, Tort, Delsol, Maurez, Sicard, de Bure de La Calcinie, de Gaillard, Ratier, Baron, Archer, Béchot, Barbet, Delmestre, Blaquière, Taillade, Bonet, Trenty, Delbert, Marabal, Colonges, Garau, Maurel. — Rôles de quelques processions ou *royaumes* qui avaient lieu le jour de Saint-Martial et dans lesquelles figuraient le roi, la reine, des porte-enseigne, des archers, des mousquetaires, etc.

E. Supplt. 3173. (GG. 2.) (Registre.) — In-4°, 338 feuillets, papier.

**1700-1793**. — Auradou. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Familles Peiroux, Mourguès, Delmas du Rival, Vitrac, Calmel, Granat, Mondine, Fialdès, Granier, Gastal, Delort, Teulayrou, Bruguière, Caunès, Coudere, Tousac, Maurel, Albagnac, Sales. — Décès de Pierre Jugé, âgé de cent ans (1739).

## Dausse.

E. Supplt. 3174. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-12, 143 feuillets, papier.

**1639-1673**. — Paroisses de Notre-Dame de Puycalvary et de Dausse. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lartigue, Flouret, Soulié, Vernier, Delpech, Codere, Causac, Capelle, Paganel, Sourdis, Laboudère, Tailhade, Grauléja.

E. Supplt. 3175. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-12, in-8° et in-4°, 321 feuillets, papier.

**1676-1772**. — Puycalvary. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Duffourc, Delcapoulun, Martin, Sabatié, Mouchet, Poujade, Latière, Lafond, Laporte, Goudon, Barthe, Marabal, Fillol, Viguié, Rafin, Loucou, Présec, Cougoul, Déjoui.

E. Supplt. 3176. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-4°, 204 feuillets, papier.

**1748-1792**. — Puycalvary. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Roquefort, Baqué, Delfiguier, Dumas, Blanc, Péméja, Cauzac, Miral, Teissandié, Delbert, Marabal, Planque, Clédès, Ginouillac, Juilla, Sarrazy, Brulau, Brouat, Douniol, Dupont.

FRESPECH.

E. Suppl^t. 3477. (CC. 1.) (4 Cahiers.) — In-folio, 40, 51, 43 et 49 feuillets, papier.

**XVII^e siècle.** — Cadastre de la juridiction de Frespech, par paroisses et par hameaux. Les articles, sous le nom de chaque propriétaire, contiennent l'énumération de toutes les terres et maisons lui appartenant, avec l'indication des confrontations et contenances. En marge, quelques notes sur les mutations, dont les dates prouvent que la confection du cadastre est antérieure à 1669. — Hameau de Géllade. Articles François Espagnol, notaire royal ; — les hoirs de Pierre Viromondoy, marchand ; — Jean Deffieux, dit de Pouthou, jurat. — Paroisse de Frespech. Antoine Gélade, jurat ; — Georges Lescure, serrurier ; — François Rouix, curé ; — Simon Cabannet, sergent royal. — Paroisse de Saint-Victor. Jean Pouget, jurat de Beauville ; — Jean Gayraud, jurat de Beauville ; — François Vignau, sieur de Lauras ; — Jean Moulinier, notaire royal. — Hameaux de Fonpesquière et de Saute-Crabe. Pierre Bonnet ; — Marguerite Delpech ; — Jeanne Poumiès ; — Jean Mourabi ; — Catherine Mirabel.

E. Suppl^t. 3478. (CC. 2.) (4 cahiers.) — In-folio, 29, 21, 47, 44 feuillets, papier.

**XVII^e siècle.** — Cadastre de la juridiction de Frespech. Suite de l'article précédent. — Paroisse de Saint-Georges de Caillavet. Jean Barlus ; — Jean Sigurel. — L'Iffernet. Pierre Grenier. — La Ricardie. Pierre Sicart, jurat ; — Louis Delort. — Cambes. Pierre Coustan, sieur de Cambes ; — les hoirs de Gabriel Batifoullie.

E. Suppl^t. 3479. (CC. 3.) (4 Cahiers.) — In-folio, 29, 21, 47, 44 feuillets, papier.

**XVII^e siècle.** — Cadastre de la juridiction de Frespech. Suite des précédents. — Hameau de Mestre-Peyre. Guilhem Vigie ; — Jean Vitalis ; — Pierre Berniol ; — Jacques Deffieux. — Fontabernie. Jean Huc, jurat ; — Guilhem Iché. — Peyrot-Gay. Pierre Morthofon ; — Gélibert et Guilhem Gay. — Gualiard. Antoine Castanié. — Lapoussonie. Jean Marchet ; — Jean Gascq. — Capdecombe. Pierre Malhié ; — Pierre Bessiat. — Massels. Bertrand Vizy ; — Miquel Marchet ; — Micheau Deffieux.

E. Suppl^t. 3480. (CC. 4.) (4 cahiers.) — In-folio, 40, 47, 18, 49 feuillets, papier.

**XVII^e siècle.** — Cadastre de la juridiction de Frespech. Suite des précédents. — Huguet Dordé, jurat ; — Jean Grenier, jurat ; — Jean Calmel ; — Jean Poumiès, jurat ; — Bertrand Chaustrac.

E. Suppl^t. 3481*. (FF. 1.) (Registre.) — In-4°, 135 feuillets, papier.

**1271-1732.** — Extraits et copies authentiques de chartes anciennes destinés à être produits dans un procès soutenu par les habitants de Frespech contre le sieur de Reignac. Ce dernier avait la prétention de jouir de droits seigneuriaux étendus sur la juridiction de Frespech, qui autrefois faisait partie du domaine du roi. — Extraits des adjudications aux enchères des baylies de l'Agenais : Agen, 100 livres tournois et 2 marcs d'argent ; adjudicataire Michel de Laporte (de Porta) ; cautions Bertrand de Fumel, chevalier, Pierre de Lobas, chevalier, Raymond de Lobas, damoiseau ; — Puymirol, 320 l. t. ; adjudicataire Bertrand de Ouvet ; cautions Guillaume de Coutures, Hélie Estriorelli, Guillaume de Marsoles, Géraud Jomandre, Guillaume Amanieu ; — Penne, 300 l. t. et 11 marcs ; adjudicataire Bernard de Ladevèse ; cautions Pierre de Coutures, Guillaume de Marcha, Gaubert de Cambes, Géraud de Visars ; — Monflanquin, 90 l. t. et 3 marcs ; adjudicataire Bernard de Ladevèse ; cautions Philippe de Hesperis, Géraud de Bernard, Jean de Beauttet, Géraud de Lasalle, Géraud d'Anglars ; — Tournon, 85 l. t. et 3 marcs ; adjudicataire Bernard de Ladevèse ; cautions Pierre Pelissier, Guillaume de Raillac, Pierre Daurée (? de Area), Bertrand de Monfabès ; — Villeréal, dit Mons Regalis, 70 l. t. ; adjudicataire Geoffroy Andrieux ; cautions Bernard de Paris, Guillaume Lucas ; — Penne, 13 l. t. et 6 marcs ;

adjudicataire Bernard de Ladevèse; cautions Pierre Aymeric de Coutures, Guillaume de Marcha, Gaubert dit Cambon, Géraud de Vilars; — Outre-Garonne, 100 l. t. et 10 marcs; adjudicataire Pierre de Monfavel (de Monte-Favelli); cautions Bernard de Castander, chevalier, Raymond de Luque (de Luca), Pierre de Lasans. — Port-Sainte-Marie, 60 l. t. et 1 marc; adjudicataire Bertrand de Gourdon; cautions Anissans de La Causée, Géraud de Galapian, Pierre Labrade, Pierre d'Araichou, Pierre de Flarugue. — Marmande, 300 l. t. et 6 marcs; adjudicataire Guillaume Alard; — Sainte-Foy, 100 l. t. et 4 marcs; adjudicataire Guillaume de Lussac; — Monclar, 80 l. t. et 2 marcs; adjudicataire Guillaume Védat; — Saint-Pastour; en commende; — Castelnaud; en commende; — de Amelo! Il faut lire sans doute de Fumello, Fumel, ou mieux de Aculeo, Aiguillon; en commende. Copie d'après un extrait des titres et archives de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, signé du garde des archives Carrouge. Il semble que l'auteur de la transcription de cette pièce sur le registre ignorât le latin. Sa copie est pleine de fautes. Il écrit par exemple bantivia pour ballivia ou bajulia. Certains noms sont évidemment altérés. Toutes les copies de pièces qui suivent, et dont l'importance est grande, sont également pleines de fautes. Ce procès-verbal d'adjudication des baylies de l'Agenais n'est pas daté. On y trouve des noms de personnages cités dans divers actes de la seconde moitié du XIII^e^ siècle. Il paraît postérieur à une pièce de 1259, qui donne la liste des baylies de l'Agenais avec Villeneuve-Sainte-Livrade et Laparade en plus et Saint-Pastour, Castelnaud, Aiguillon ou Fumel en moins.

Extrait du procès-verbal de prestation de serment de fidélité au roi de France par les députés des villes du diocèse d'Agen assemblés à Penne. Le serment est prêté entre les mains de Guillaume de Cohardon, sénéchal de Carcassonne et de Béziers, gouverneur pour le roi du comté de Toulouse et de l'Agenais, assisté de Barthélemy Dupuy, juge de Carcassonne. Noms des délégués. Indication des limites de la juridiction de Penne, et liste des paroisses comprises dans cette même juridiction. (Novembre 1271). Extrait des mêmes archives de Montpellier.

Pièce publiée, d'après une copie plus correcte, dans le *Recueil des travaux de la Société d'Agriculture Sciences et Arts d'Agen*, 2^me^ série, t. XIII, 1897.

Extraits des registres du greffe du domaine du roi en Guyenne. Enquête sur les usurpations commises sur la juridiction de Penne.

Cette pièce, datée de 1311, est la suite d'un fragment publié par M. Tamizey de Larroque. (*Archives historiques de la Gironde*, t. VIII, p. 267.) Des notes tirées de nombreux factums. (Cf. *Ville libre et barons*, p. 172) donnent son titre réel : *Informatio facta per Guillelmum Cazes, judicem Agenni, anno 1311, de occupationibus in partibus illis in prejudicium regis et ducis.* — Énumération des droits du roi sur la ville et le bailliage (ballivia) de Penne. Il possède la justice en sa plénitude, l'ost et la chevauchée, de même que dans toutes les villes de l'Agenais. Il doit percevoir : en certains lieux, des oublies et rentes de 2 sous 6 deniers; sur le mont Campagne, 12 sous; six sextérées de blé valant chacune de 10 à 30 sous; 120 charges ou *saumes* (salmatas) de vin valant 10 sous l'une; 40 gélines valant chacune 6 deniers; le droit de barrage du Lot, 3 livres tournois; le droit de *guidonage*, prélevé en mode de péage, 24 l. t.; le tiers du droit de *gardiage*, 5 l. t.; item, vadium armorum et itinerum publicorum, clamorum et defectuum, 200 l. t.; les acaptes, même somme que pour les oublies; le greffe, affermé à Pierre de Castelnaud, 550 l. t. Le roi possède en outre : la terre de Durfort, affermée 60 l. t.; le château, le puits et le fort de Penne, qui auraient grand besoin de réparation; le *pech* de Castel-Gaillard, où l'on peut faire des clapiers pour les lapins. Le droit sur les vêtements (exactio pellarum et cledarum) rend 5 l. t. par an. Si l'on faisait des moulins au barrage de Penne, ce qui coûterait 2,000 livres, ces moulins rapporteraient 200 livres par an. — Les usurpations. Le territoire de Monsempron fait partie de la juridiction de Penne. Cependant, il y a 25 ans, le prieur de ce lieu fit ériger des fourches patibulaires et y fit pendre un homme. Les gens de Penne, armés de bâtons, allèrent s'emparer du corps qu'ils suspendirent à leurs fourches. De là un procès. Les juges désignés par le sénéchal Raymond de Campagne se laissèrent corrompre et le sénéchal, en reconnaissant des droits de justice au prieur, a fait perdre au roi un revenu d'environ 30 livres. — Bertrand de Fumel, lors de la dernière fête de Noël, a usurpé la justice sur la paroisse de Ladignac, créé des consuls, mis des gardiers, arrêté des gens. Ces droits de justice usurpés au détriment du roi valent annuellement 100 sous

tournois. — Le gardiage des paroisses de Saint-Sylvestre, de Saint-Marcel et de Montpensier (!) appartient au roi et aux consuls de Penne. Il a été usurpé, il y a vingt ans, par Pierre Pélissier et, il y a six ans, par Arnaud du Fossat, qui a épousé la femme dudit Pierre Pélissier. La perte est de 20 sous tournois par an. — Il y a quinze ans, Arnaud de Durfort a usurpé le droit de justice sur le territoire de la paroisse de Monbalen (Gelsac) jusques au chemin public qui va de Villeneuve à Puymirol. Perte annuelle de 50 sous tournois. — Il y a trente ans, Arnaud et Pierre de Noaillac, frères, ont usurpé le gardiage de Saint-Just appartenant au roi et aux consuls de Penne, sous prétexte qu'ils étaient les ayants-droit d'Aymond Julenx, chevalier, auquel le roi avait donné ledit bien. Cependant le gardiage avait été réservé. Le tiers appartenant au roi doit rendre 20 s. t. par an. — Il y a vingt-six ans, les seigneurs de Pujols ont usurpé la justice sur les paroisses de Saint-Sulpice, de Cambes et de Colonges. Raymond de Campagne, sénéchal d'Agenais, tint ce territoire sous séquestre pendant quinze ans, puis Jean de Bernard, juge ordinaire d'Agen, fut choisi comme arbitre et ne rétablit pas les choses en l'état. Perte pour le roi 10 l. t. par an.— Depuis six ans, l'official d'Agen s'est attribué la connaissance de procès entre laïques. Perte annuelle pour le roi 50 l. t. — Le roi d'Angleterre ou son connétable de Bordeaux voulant rendre le Lot navigable depuis le Quercy, afin de faciliter le transport des marchandises et des vins avait promis 10,000 livres pour faire des barrages et des passes depuis Gaillardelle jusques à Penne. On n'a cependant payé que 3,388 livres pour la confection des onze barrages suivants : « Paxeriæ de Gaillardello (aujourd'hui « barrage de Guarrigue, un peu en aval des limi- « tes du Lot-et-Garonne), de Fumello (détruit) de « Pinibus, de Conat (désigné plus bas sous le nom « de La Canal ; à identifier ; un de ces deux barra- « ges doit être celui de Saint-Vite, l'autre est « détruit), de Las Ondas (les Ondes ; détruit), mote « de Motriaco, de La Guinourdia (plus bas de La « Guimorda, à identifier ; l'un de ces deux barra- « ges doit être celui de Lustrac, qui a pris le nom « du moulin construit par Fouques de Lustrac), de « Bertuton (appelé plus bas Portaton, sans doute « Partalou, barrage détruit), Phegoleras (Rigou- « lières), mote supérioris de Pellisserio (à identifier; « les barrages qui subsistent en aval de Rigoulières « sont ceux de Lescoute, Port-de-Penne, La May- « rade.) ». Maître André (Andreas de Generalacovivis — *sic !* — plus bas Generelirct) avait reçu du roi 3,800 livres pour parfaire les passes. Les travaux du barrage de Fumel étaient confiés à Guillaume André, Béraud du Bordier, Bernard Labatut et Étienne de Pins ; ceux du barrage de Gaillardelle, à Arnaud de Gaillardelle. Le sieur d'Angolive (de Angoliva ou Angolina), connétable de Bordeaux, avait délégué Géraud Del Torn, chevalier, pour vérifier les travaux et celui-ci avait constaté des usurpations et la non exécution de certains engagements. Le barrage et les passes de Gaillardelle sont incomplets. On n'y a pas fait pour 300 livres de travaux. Ce barrage est détenu par Bertrand de Montfabès, damoiseau. Raymond de Saint-Romain a établi, il y a vingt ans, le barrage de Fumel acheté par le roi. On y a bâti un moulin du côté de Fumel. Le revenu est de 50 livres. Étienne de Pins a bâti, il y a vingt ans, un moulin au barrage de Pins, dont le revenu est de 50 livres. Sur le barrage de Mont-Navès (de Monte-Naveissa, peut-être le même que celui de Mota Motriaco, cité plus haut, aujourd'hui Lustrac) Fouques de Lustrac a édifié, il y a quinze ans, un moulin dont le revenu est de 5 livres. Le barrage de La Guinourdie a été établi, il y a plus de vingt ans par Bernard Delpech, curé de Lacapelle-Trentels (Bernardum de Podio, rectorem de Cursatorencelo — *sic !* — Lacapelle-Trentels est la paroisse qui correspond au lieu dit La Guinourdie ou la Guimorde). On y a bâti sur la rive droite un moulin dont le revenu, avec le barrage et la pêche est de 10 livres. Le barrage de Partalou a été établi par Arnaud Payen, de Noailhac, il y a vingt ans ; son revenu est de 10 livres. Le barrage de Rigoulières a été établi par Arnaud Payen, de Saint-Amans, et Bernard Payen ; son revenu est de 10 livres. Des moulins ont été établis, il y a vingt ans, aux barrages de Lamothe-Dessus de Pélissier et de Lamothe-Dessous de Pélissier ; leur revenu est de 15 livres et 30 livres. On a construit, il y a trois ans un barrage au lieu dit de Lestaque. — Il y a six ans, B. Dondale, Guillaume Daudebert et Jean de Bortri, ayant dit que le roi n'était pas seigneur de Port de Penne, encoururent la confiscation de leurs biens. Cependant ils furent acquittés par le sénéchal Arnaud-Guillaume de Marsan. Leurs biens peuvent valoir 20 livres. — Il y a quatre ans, Pierre et Bernard de Trémons furent accusés de fratricide. Le bailli et les

consuls de Penne les ont acquittés. — Il y a vingt-six ans, Arnaud de Latour fut accusé d'avoir tué son frère Géraud ; il y a dix ans, le sénéchal d'Agenais l'a acquitté, à la prière de Bertrand de Fumel. — Pierre Dalbade, de Penne, après avoir tué son frère, a pris la fuite, il y a un an. Ses biens, que détient le bailli, valent 20 livres. — Il y a un mois, Géraud Bru a tué Raymond de Marmiesse, clerc, et s'est enfui. Ses biens sont entre les mains du bailli.

Compte des recettes et dépenses de la sénéchaussée d'Agenais, rendu par Jean de Léglise, receveur, pour deux années, du 24 juin 1372 au 24 juin 1374. Cette pièce, très importante en ce qu'elle signale les dates de la remise de plusieurs places entre les mains du roi de France, des usurpations, des donations, est non moins incorrecte que les précédentes. J'en ai publié une traduction dans la *Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*, 2e série, t. VI, 1879. — Reconnaissance faite par Antoine Gascq, pour les biens qu'il possède à Frespech en faveur de Bertrand de Monferrant, chevalier (1465). Extrait d'un registre retenu par Fournier, notaire en Agenais. — Cession consentie par Guillaume d'Agermon, dit Donat, en faveur de Bertrand de Monferrant des biens qu'il possède dans la juridiction de Frespech. — Vente de la seigneurie de Frespech par Louise de Laval, duchesse de Roquelaure, à Jean de Reignac pour le prix de 87,000 livres (1707). — Copie d'un arrêt du Conseil d'État relatif à l'aliénation des domaines royaux. — Requête des habitants de Frespech contre le sieur de Reignac. — Extraits de reconnaissances en faveur des habitants de Reignac. — Arrêt avant faire droit du parlement de Bordeaux et ordonnance des trésoriers généraux relatifs à la contestation entre le sieur de Reignac et les habitants de Frespech. — (Nota : ce registre a été acquis pour les archives de M. le chanoine Delrieu. Il appartenait autrefois à un particulier de Frespech, qui l'avait cédé à M. Pagua, notaire de Penne.)

E. Supplt. 3482*. (FF. 2.) (Liasse.) — 2 pièces, papier, dont 1 imprimée, petit in-folio, de 28 pages.

**XIIIe-XVIIIe siècle.** — Factums produits dans le procès soutenu par les habitants de Frespech contre le sieur de Reignac. — Production de 8 titres, dont la plupart se trouvent en manuscrit dans le registre FF. 1. Pour ces derniers, le texte du factum imprimé offre d'importantes variantes pour la forme des noms de personne et de lieu, tantôt plus tantôt moins correcte. — Lettres patentes du roi d'Angleterre Édouard III confirmant en faveur des héritiers d'Arnaud de Durfort la concession de la terre de Durfort, près de Penne, de la seigneurie de Pépinès et des paroisses qui en dépendent (1352). — Accord entre Arnaud de Durfort, seigneur de Bajamont, et le comte d'Armagnac, agissant au nom du roi de France. Le comte interviendra auprès des consuls d'Agen pour assurer à Durfort ses droits prétendus de seigneurie sur les paroisses d'Artigues, Sainte-Foy-de-Jérusalem, Serres, Saint-Denis, Cassou, tels que les possédaient son père d'après une concession à lui faite par les Anglais. Durfort recevra 1,060 francs d'or et obtiendra une amnistie pour le passé. Layrac, 3 août 1370. — Reconnaissance pour des biens situés à Frespech par Antoine Gasq en faveur de Bertrand de Montferrant, seigneur de Montferrant, Langoiran et Frespech (1465). — (Don de M. Ad. Magen.)

E. Supplt. 3483. (GG. 1.) (Registre dérelié.) — In-4°, 173 feuillets, papier.

**1729-1760** — Paroisse de Notre-Dame de Frespech. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Barran, Condis, Méral, Donadieu, Roudanès, Bordes, Sales, Couderq, Bounet, Praisas, Delprat, Batifolie, Delsuq, Marchel, Huc, Coulanges, Granié, Boussac, Sicard, Julia. — Baptême de Marie-Élisabeth de Raignac, fille de Marc-Antoine-Jean-Joseph, chevalier, seigneur baron de Frespech (1739).

E. Supplt. 3484. (GG. 2.) (Registre dérelié.) — In-4°, 128 feuillets, papier.

**1763-1789.** — Frespech. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Constans, Grenier, Capelle, Pélisson, Roquefort, Garach, Imbert, Combes, Lescure, Campmas, Vimenet, Merle, Bési, Barbet, Rigal, Coquely. — Baptême de Louis de de Durand de Carabelles, fils de messire Durand de Carabelles et de Catherine de Ferrein de Durand (1765).

E. Supplt. 3485. (GG. 3.) (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

**1676-1692.** — Saint-George de Caillavet. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Rouquier, Deffieux, Dufour, Vigé, Durand, Granat, Vidal, Bedrines, Grifoul, Rachade, Pontié, Dujean, Chalviniac, Mercury, Gayraud, Delsol.

E. Supplt. 3486. (GG. 4.) (Cahiers.) — In-4°, 110 feuillets, papier.

**1728-1777.** — Caillavet. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Sanson, Vitalis, Itier, Mouret, Lafore, Roche, Pons, Couderc, Pagua, Terrière, Lamothe, Desme, Mailhé, Richard, Vaissière, Méral, Bonis, Galibert.

E. Supplt. 3187. (GG. 5.) (Cahiers.) — In-4°, 65 feuillets, papier.

**1777-1792.** — Caillavet. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles du Gravier de La Croze, Delbreil, Lapeysonnie, Fillol, Tancogne, Sinquet, Coulanges, Salères, Itier, Delberg, Massabeau, Jolibert, Brouat, Delcayrou.

E. Supplt. 3488. (II. 1.) (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 37 pièces, papier.

**1586-1774.** — Papiers de famille. — Échange de terre entre Jean Radiade et Pierre Vigouroux. — Contrat de mariage de Méric Labadie et d'Antoine Jullia, contenant un inventaire du mobilier du mari. La dot de la femme consiste en propriétés (1606). — Obligation de 300 livres contractée par Antoine Seres, bourgeois, en faveur de noble Bertrand de Vassal, sieur de Foulanou, lieutenant de cavalerie dans le régiment d'Armagnac (1679). — Lettres d'affaires portant reçus de diverses sommes, écrites par M. Delas, curé de Bourg de Visa, à M. Ferrein, curé de Frespech.

## Hautefage.

E. Supplt. 3189. (EE. 1.) (Pièce.) — Papier.

**1684.** — Fragments d'états de logement et de montres de compagnies de passage : chevau-légers du sieur du Plessis ; — une compagnie du régiment de Florensac et des recrues de cavalerie ; — une compagnie du régiment de Navarre ; — une compagnie du régiment d'Anjou.

E. Supplt. 3490. (GG. 1.) (Registre.) — In-12, 44 feuillets, papier.

**1589-1596.** — Paroisse de Notre-Dame de Hautefage. — Baptêmes. Familles Leberot, Goulfié, Astié, Vaissière, de Laguarrigue, Audebert, Ychart, Roudil, Maurous, Delort, Salles, Masip, Seguy, Ramonat, Méja, Bayle.

E. Supplt. 3491. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-folio, in-4° et in-12, 267 feuillets, papier.

**1634-1697.** — Notre-Dame de Hautefage et Sainte-Radegonde de Pépinès. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles de Neymet, Donnadieu, Descadafals, Blates, Salles, Roques, Faidit, Testut, de Bernat, Landié, Amouroux, Bonnals, Plantou, Labournarie, Gasc, Ladresch, Vaquié, Baboulène. — En 1685, abjuration de Jeanne Guibert.

E. Supplt. 3492. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-4°, 121 feuillets, papier.

**1700-1792.** — Hautefage et Pépinès. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Maurel, Rybaudy, Bosc, Bordes, Molinier, Goulinat, Marabal, Rigal, Gary, Coudercq, Richard, Baret, Bartet, Goulfié, Bourgon, Baugé, Malbec, Carnesat, Malateste, Mérigot.

E. Suppl^t. 3493. (GG. 4. Cahiers.) — In-4° et in-12, 289 feuillets, papier.

**1648-1772.** — Paroisse de Saint-Jean de Bonneval et son annexe Saint-Thomas. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Abelen, Masoulès, Chaberi, Thomas, Delsol, Delbrel, Malgrat, Vidal, Planton, Montagnac, Sarrasin, Masson, Latière, Castex, Ségurel, Donnadieu, Nouirit, Villevieille, Chalés, Couderc, Philippes. — Liste des curés de Bonneval, de 1600 à 1705.

E. Suppl^t. 3494. (GG. 5.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 240 feuillets, papier.

**1672-1739.** — Paroisse de Saint-Just. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lacroix, Coste, Cauzac, Dugrenié, Colliac, Cammas, Fonteis, Golinat, de Bap, Lacuée, Lamergot, Sirvin, Espaigniol, Pigniol, Montaigne, Tancoigne, Picheirou, Sirac, Lerou, Delber, Pons, Dejouy, Brunet.

E. Suppl^t. 3495. (GG. 6. Cahiers.) — In-4° et in-12, 213 feuillets, papier.

**1740-1792.** — Saint-Just. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Robert, Gabille, Delrès, Laurent, Azémard, Mathieu, Touzac, Gigié, Mourgue, Sarrasin, Cavalié, Cambon, Roussille, Delbert, Maurel, Taillade.

E. Suppl^t. 3496. (GG. 7.) (Registre.) — In-12, 80 feuillets, papier.

**1742-1776.** — Saint-Just. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Delbrel, Caillau, Dumas, Vaissière, Picapoul, Crouzat, Combes, Batifouille, Cassani de Mazet, Vitalis, Vivié, Chalié, Lescure, Vaqué, Delbos, Baboulène, Deltible.

E. Suppl^t. 3497*. (GG. 8.) (Pièce.) — Papier.

**XVI^e siècle.** — Fondation par Alain d'Albret, comte de Dreux, de Gaure, etc., de divers services religieux dans l'église de Hautefage, moyennant l'abandon des dîmes de quelques paroisses environnantes. L'acte est passé à Pépinès par Martial de Cortète, lieutenant du sénéchal d'Agenais et de Gascogne, procureur d'Alain d'Albret. — (Extraits faits par M. Bosvieux d'après l'original, fort détérioré, qui se trouve aux archives départementales des Basses-Pyrénées. E. 171.)

MASSELS (1)

MASSOULÈS.

E. Suppl^t. 3498. (GG. 1.) (Portefeuille.) — Cahiers in-4° et feuillets détachés, ensemble 275 feuillets, papier.

**1601-1786.** — Paroisses de Saint-Pierre de Massoulès et Saint-Martin de Calvignac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Rabel, Boissot, Noirigat, Ratié, Combes, Delord, Bru, Delpoux, Brouat, Horliniac, Lagarde, Mercier, Fialdès, de Brézès, Calbel, Cantegrel, Boussac, Planque, Delboscq. — Rôles des rois qui ont figuré aux processions de la Confrérie de Saint-Eutrope de 1669 à 1674. — Liste des personnes à confirmer, 17 noms. Sans date. — Rôle de la Confrérie de l'Adoration perpétuelle en 1698. — État des objets mobiliers achetés pour l'église en 1678 et des menues réparations faites à l'église. Achat d'un tableau pour le prix de 44 livres.

E. Suppl^t. 3499. (GG. 2.) (Registre dérelié.) — In-4°, 114 feuillets, papier.

**1639-1683.** — Massoulès. — Baptêmes et sépultures. Familles Creysac, Cavilhe, Carrié, Gasc, Mercury, Laval, Couderc, Mailhé, d'Aspremont, Chambanneux, Donnadieu, Rouquier, Ratgade, Fourastié, Malauset, Colombié, Baboulène, Fontroques, Barrailh.

---

(1) Cette commune n'a conservé aucune pièce antérieure à 1790.

E. Supplt. 3500. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-12, 99 feuillets, papier.

**1692-1699**. — Massoulès. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Ébrard, Malauset, Escadafals, Jarlan, Cayla, Rafié, Daguyts, Dejan, Marabal, Cantaloube. Roux, Sabatié, Martin, Rocquier.

E. Supplt. 3501. (GG. 4.) (Cahiers.) — In-12, 121 feuillets, papier.

**1700-1760**. — Massoulès. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bourroncle, Mouly, Crayssac, Desplats, Dousse, Ratalis, Gineste, Gailliard, Berthomieux, Noirrit, Boudet, Capele, Filiol, Masson.

E. Suplt. 3502. (GG. 5.) (Cahiers.) — In-1°, 60 feuillets, papier.

**1732-1792**. — Massoulès. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Auby, Constans, Massabeau, Brengou, Massoulès, Launet, Soulbié, Espagnol, Garaud, Laville, Delmas, Vitalis, Carnéjac, Roques, Maurel.

E. Supplt. 3503. (GG. 6.) (Cahiers.) — In-12, 54 feuillets, papier.

**1692-1723**. — Calvignac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Taillade, Vidal, Tancoigne, Laurié, Canet, Massabeau, de Jouy, Pech, Ramondou, Laurens, Méral, Delpon, Pouzet, Sales, Fagegaltié, Contensou, Delbuquet, Soulignac, Ségui.

## PENNE.

E. Supplt. 3504*. (AA. 1.) (Cahier.) — 15 feuillets, parchemin.

**1486**. — Lettres du roi Charles VIII, mandant au sénéchal d'Agenais de s'enquérir des privilèges et coutumes des habitants de la juridiction de Penne, qui seraient tels que ceux de la cité d'Agen. Les pièces originales qui constataient ces privilèges ayant été détruites par l'incendie au cours des guerres, les habitants de Penne ont exprimé le désir de faire reconnaître leurs droits. — Exposé des affirmations et témoignages que les habitants de Penne produisent par-devant le sénéchal, libellé en 44 articles dont suit le résumé. — Le château de Penne est de construction royale et passe pour imprenable « ce quy « est vray, notoire et manifeste. » — Durant les guerres, « la plus grand part de ladicte ville de Penne « feust aussy mize à feu par les Englois, anciens « enemys du Roy nostre sire, et principallement la « maison commune de ladicte ville dans laquelle « estoint leurs dicts privileges. » — Les consuls de Penne ont l'exercice de la haute, moyenne et basse justice, conjointement avec le bailli royal. — Si le bailli royal était négligent, les consuls pouvaient à eux seuls exercer la justice. — Les consuls, au nombre de quatre, élisent chaque année leurs successeurs le jour de Quasimodo. — A leur entrée en charge, ils jurent d'être fidèles au Roi et de bien s'acquitter de leurs fonctions et de rendre consciencieusement leurs comptes. — « Item, ont voulu et « concédé ausdictz habitans qu'ilz puissent convenir « ensemble pour traicter des afaires de leur dite « ville, moyenant qu'esdictes assemblées ne soict « faicte délivération autre quelconque, de pouvoir « faire les dictes assemblées toutes fois et quentes « qu'il sera cogneu expédiant et necessaire par les « juratz de la dicte ville. » — Les habitants peuvent, avec l'autorisation des consuls, créer un ou plusieurs syndics. — Les consuls ont la moitié des *quotz et gardaige*. — En l'absence du bailli et en cas de flagrant délit, ils peuvent faire appréhender les criminels. — Les habitants peuvent être contraints à contribuer à la réparation des murs, et aussi à la garde des portes qui est confiée aux consuls. — Nul habitant ne pourra être traduit hors de la juridiction, sinon en raison d'un appel par lui interjeté et relevé par le sénéchal. — Un marché se tient tous les samedis. — On demande que les consuls puissent, d'accord avec le bailli, faire des statuts et règlements — Articles sur les boucheries et l'adjudication du quot et gardiage. — Les habitants sont exempts de tous droits de péage dépendant du Roi dans tout le royaume et du droit de salin. — Ils ne peuvent entrer du vin en ville après la Saint-Martin d'hiver, sinon de l'agrément des consuls. — Ils ne

peuvent vendanger avant la publication du ban. — Pendant l'année de leur charge, les consuls sont exempts des tailles et du guet. — Le capitaine du château et ses subordonnés ne peuvent rien exiger des habitants contre leur gré. — Les consuls peuvent arrenter la moitié des droits du greffe et des défauts. — Ils peuvent affermer aussi les droits de pontonage et de passage sur le Lot, moyennant une redevance de 15 sous tournois à payer au Roi. — Les habitants sont sous la sauvegarde du Roi. — Ils peuvent annuler les ventes de vin, vivres et bétail consenties par eux moyennant le remboursement du prix d'achat. — « Item que les consulz puissent « donner et commettres les escolles de gramarie et « autres artz à personne capable et suffisante. » — Qu'ils puissent accorder le monopole de la vente du vin pendant huit jours, une fois par an, à tel habitant qu'ils désigneront. — Avant son entrée en charge, le bailli prête serment aux consuls. — Les consuls, assistés du bailli, doivent aller à Monsempron, une fois par an, pour y faire des statuts et proclamations. — Trois foires ont été concédées : en juin, le jour de Saint-Pierre ; en septembre, le jour de Sainte-Croix ; en novembre, le jour de Sainte-Catherine. Les consuls peuvent, pendant ces foires, prélever sur les forains cinq sous tournois applicables aux réparations de la ville, mais les forains doivent être commodément installés. — Les habitants ne peuvent être emprisonnés ailleurs que dans la maison commune, à moins qu'ils ne soient prévenus de crimes entraînant les peines de mort ou de mutilation des membres, auquel cas ils pourront être écroués dans les prisons du château. — « Item et « ont expressément vouleu, pour la grande affection « qu'ilz ont porté ausdictz consuls et à cause de la « fortaresse dudict chasteau, quy est la clefz et def« fance de toute la presant duché de Guyenne, que « par aucung moyen, cause ou nécessité quelconque « les dictes ville, chasteau et jurdiction ne puissent « estre aliennées du domaine et coronne du Roy « nostre sire. » — La copie de cet acte qui paraît contenir quelques articles de requêtes mêlés à des articles constatant les anciens privilèges, est du siècle dernier, en français un peu rajeuni, et sans aucun signe de validation. Elle provient d'une étude de notaire et a été acquise de feu M. le chanoine Delrieu.

E. Supplt. 3505. (CC. 1.) (Registre.) — In-4°, 418 feuillets, papier.

**1608.** — Arpentement de partie de la juridiction de Penne, notamment de la paroisse de Saint-Aignan, par noms de propriétaires. — Articles de Jean Labarthe ; — de Pierre Lacrompe, bourgeois ; — d'Antoine Roque, capitaine ; — une terre sans maître. — Quelques notes marginales sur des reconnaissances et baux à fief consentis en faveur de Jean de Gontaud de Saint-Geniès, seigneur de Cuzorn.

E. Supplt. 3506. (CC. 2.) (Registre.) — In-4°, 188 feuillets, papier.

**1608-1609.** — Fragment d'un registre d'arpentement comprenant les paroisses de Saint-Sernin de Magnac et de Saint-Martin de Mondoulens (De Modolas), par hameaux et par noms de propriétaires. — Articles : M. de Laroche ; — Christophe de Montalembert ; — Jean Deforgues ; — Jehan Cardelus ; — la demoiselle Descayrac.

E. Suppl. 3507. (CC. 3.) (Registre.) — In-4°, 254 feuillets, papier.

**1640.** — Arpentement de la paroisse de Ladignac par noms de propriétaires. — Articles : de Lachapelle ; — de Lapoujade ; — de Paloque ; — de Bourran ; — le chevalier de Montviel ; — Jean de Pechgary.

E. Supplt. 3508. (CC. 4.) (Registre.) — In-4°, 249 feuillets, dont les 11 premiers déchirés.

**XVIIe siècle.** — Arpentement des paroisses de Saint-Sylvestre et de Saint-Marcel, par noms de propriétaires. — Articles : les hoirs de Jean Hugo ; — le *gleisage* du Port de Saint-Sylvestre ; — Simon Delard, notaire royal ; — M. de Rogier ; — la vigne des pauvres ; — Herman Tancoigne, menuisier, de Villeneuve ; — Jehan Gravier, écuyer, sieur de Lasboynes ; — Antoine Gravière, notaire ; — Jacques Delard, écuyer. — Les propriétés sont très morcelées. La superficie de la paroisse de Saint-Marcel

est de 440 sexterées, non compris les biens de M. de Rigoulières.

E. Supplt. 3509. (CC. 5.) (Liasse.) — 69 feuillets, papier.

**XVIIe siècle.** — Fragments de rôles des tailles, notamment de la paroisse de Montmarès, avec quelques notes sur les charges et décharges. Articles : Jean de Neymet, écuyer, sieur de Tantare; — Laurens Hector, écuyer, sieur de Sudre.

E. Supplt. 3510. (CC. 6.) (Registre.) — In-4°, 295 feuillets, papier.

**1615-1644.** — Charges et décharges pour les paroisses de Sainte-Foy et Grézac, Saint-Thomas, Saint-Just, Bonneval, Saint-Hilaire, Saint-Sylvestre, Saint-Marcel, Saint-Léger, Ayrens, Calvignac, Massoulès. — Division par hameaux et ordre chronologique avec des annotations entremêlées relatives à des mutations postérieures. — Articles : Jean et Jacques de Lard ; — Jean de Belcastel, sieur de Tropenac ; — Bernard de Falmont, seigneur de Roquebrune ; — Pierre Vidal de Monluc ; — Antoine Escalon, chirurgien.

E. Supplt. 3511. (CC. 7.) (Liasse.) — 20 pièces, papier.

**1699-1730.** — Procès-verbaux sommaires de vérification des comptes de la communauté de Penne par le subdélégué de Villeneuve. — En 1699, recettes 33,327 livres, dépenses 33,213 livres. — En 1704, recettes 50,571 livres, dépenses 50,161 livres. — En 1730, recettes 52,188 livres, dépenses 51,847 livres. — Sans autre détail.

E. Supplt. 3512*. (CC. 8.) (Cahier.) — 8 feuillets, papier.

**XVIIIe siècle.** — Fragment d'un rôle des tailles de la juridiction de Penne.

E. Supplt. 3513. (GG. 1.) (Registre.) — In-12, 70 feuillets, papier.

**1654-1669.** — Paroisse de Saint-Jean de Ladignac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Couderc, Bigé, Bonpa, Fournié, Mole, Chabrières, Séré, Casse, Lapeychonie, Richard, Albert. — Deux pages en caractères hébraïques. — Notes sur des partages de grain. — Quatre pages de recettes contre la jaunisse, les coliques, les maux de tête, les maux d'yeux, etc.

E. Supplt. 3514. (GG. 2.) (Registre.) — In-16, 100 feuillets, papier.

**1670-1686.** — Ladignac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Loubières, Gaufre, de Labadie, Moulinié, Costas, de Vassal, Dalché, Grenier, Tinchou, Brousse, Dellac, Bimenet, Fauré. — Dans la couverture, fragment d'une ordonnance imprimée de l'évêque Claude Joly, touchant les devoirs des prêtres à l'égard des malades.

E. Supplt. 3515. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-4°, 183 feuillets, papier.

**1685-1715.** — Ladignac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Blanché, de Robert, de Vassal, Capmas, Delmouly, Cendreau, de Filhol, Delboscq, Bayre, Delrieu, Vigoulès, Sigal. — Le cahier de l'année 1692 est en double.

E. Supplt. 3516. (GG. 4.) (Registre.) — In-16, 119 feuillets, papier.

**1716-1739.** — Ladignac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Amadieu, Richard, Breton, Mounaillé, Pourriol, Baillarguès, Coulombié, Pechgary, Germa, Chauderuc, Chabrit, Pélisson, Fournié.

E. Supplt. 3517. (GG. 5.) (Cahiers.) — In-4°, 113 feuillets, papier.

**1745-1771.** — Ladignac. — Baptêmes, mariages

et sépultures. Familles Brousse, Lafouillade, Malauset, Lombard, Jurquet, Dulac, Gramon, Bru, Palaï, Lascombes, Rabanel, Lagaline. — « L'an « mille sept cens soixante cinq, ce premier décembre « est né à Patras, maiterie de M. d'Escorbiac, Pierre « Filhol dit Huguet, fils naturel à Louis Filhol et « Jeanne Espagniol, qui disent avoir été associés « ensemble en présence de l'assemblée des protes- « tants par un prétandu ministre ou soi-disant véri- « table ministre selon eux. Quel triste évènement « pour ce siècle de mille sept cens soixante cinq que « de voir la religion protestante revivre avec vigueur, « ses exercices faits publiquement dans plusieurs « maisons de cette paroisse qui leur servent de tem- « ples. Dieu veuille par sa sainte grâce confondre « les ennemis de l'église ! Ce dict Louis Filhol, « catholique de sa naissance, en a fait les fonctions « jusques à l'âge de 26 ans, s'est perverti et a aussi « perverti son père, sa mère et deux de ses frères « et sœurs, pour s'associer avec Jeanne Espagniol, « religionnaire d'ancienneté. Le baptême de son fils « a été fait. » — Décès de Jean-Jacques d'Escorbiac, baron de Rouets, seigneur de Ladignac et Trentels, conseiller au Parlement de Toulouse, âgé de 81 ans, le 4 octobre 1771. — Note sur la concession d'un banc dans la chapelle de Saint-Michel, accordée par l'évêque d'Agen à Marie-Thérèse de Roussignol.

E. Suppl^t. 3518. (GG. 6.) (Cahiers.) — In-4°, 194 feuillets, papier.

**1772-1792.** — Ladignac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Prades, Martagoute, Bongrat, Granges, Desplat, Ménesclou, Richard, Couloumi, Vigé, Delfarguiels, Nasse, Groscassan, Faure.

E. Suppl^t. 3519. (GG. 7.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 111 feuillets, papier.

**1615-1630.** — Paroisse de Saint-Sernin de Magnac, matrice de celle de Penne. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Delard, de Gravier de Gayraud, Vidal, de Laroche, Broal, Lacroix, Fontagne, Blanquet, Berni, Rossignol, Delboscq, Tropenac, Marti. — En 1629 et 1630, années de peste dans l'Agenais, le nombre des décès ne paraît pas anormal, mais quelques sépultures se font le jour même du décès.

E. Suppl^t. 3520. (GG. 8.) (Registre.) — In-12, 53 feuillets, papier.

**1632-1641.** — Magnac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Ratier, Bouzeran, de Belcastel, Marquès, Raynal, Alary, Lartigue, Galbert, Alric, de Boutié, Taillade, Lavergne.

E. Suppl^t. 3521. (GG. 9.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 177 feuillets, papier.

**1641-1681.** — Magnac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Troupenac, Delbert, Ferrières, Ratié, Mourgué, Planque, Martel, Mourlès, Sanguède, Malauset, Carnéjac, Laurens, Barbet, de Labadie, du Gravier.

E. Suppl^t. 3522. (GG. 10.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 263 feuillets, papier.

**1684-1724.** — Magnac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Jullia, Renoux, Brouat, Vergnes, Joutgla, Montillet, Pouderous, Contréjouls, Monfort, Colombié, de Boutier, Bertrand, Vidal.

E. Suppl^t. 3523. (GG. 11.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 232 feuillets, papier.

**1725-1775.** — Magnac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Famille Fonroques, Baillarguès, Boyé, Pons, Albaret, Delrieu, de Montalembert, Brouat, Pradelle, Carles, Troupel, Maurel, Pinède.

E. Suppl^t. 3524. (GG. 12.) (Cahiers.) — In-4°, 197 feuillets, papier.

**1775-1792.** — Magnac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Delbert, Donadieu, Baisse, Alary, Caylas, Phialdès, Vaissière, Simard, Granat, Dufour, Garach, Albagnac.

E. Supplt. 3525. (GG. 13.) (Registre.) — In-4°, 172 feuillets, papier.

**1598-1624.** — Notre-Dame de Mercadiel, annexe de Magnac. — Baptêmes, et quelques sépultures, dont la mention est écrite de l'autre côté du registre, en le tournant sens dessus dessous. — Familles de Naux, Capmas, Delbreil, Vigouroux, Philippes, Sarrasin, Sabatié, Lafore, de Montalembert, Delard, Tibauld, Mary, Marty, Fontaine, Alary. — Les neuf dixièmes des actes portent de deux à dix signatures. — Rôles de la confrérie de Notre-Dame pour les années 1608 (16 noms) et 1609 (82 noms). Tous les magistrats, une partie de la noblesse et de la bourgeoisie font partie de cette confrérie.

E. Supplt. 3526. (GG. 14.) (Registre.) — In-8°, 50 feuillets, papier.

**1624-1653.** — Mercadiel. — Baptêmes. Familles Lafore, Layguerie, Fontanié, Rudelle, Delbalat, Patel, Denaux, Crouzat, Sarrasin, Canterel, Thimbault, Dugua, Mauroux, Gravière. — La série des actes de baptême s'arrête à l'année 1631. — Liste et itinéraires des processions. — Vœu fait par les habitants de Penne, en 1653. — Extraits du registre des messes de Notre-Dame de Peyragude.

E. Supplt. 3527. (GG. 15.) (Cahiers.) — In-folio oblong et in-12, 120 feuillets, papier.

**1631-1674.** — Mercadiel. — Baptêmes, de l'an 1632 à l'an 1648 ; mariages et sépultures, de l'an 1631 à l'an 1674. Familles Alric, Benard, Capely, Lacoste, Capmas, de Boutier, Roussignol, Planque, Largereau, Ferrières, Lambert, Devasc.

E. Supplt. 3528. (GG. 16.) (4 cahiers.) — In-4° et in-12, 112 feuillets, papier.

**1649-1671.** — Mercadiel. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bulit, de Boutié, Sicart, Montibus, Roudil, Lombard, Flamand, Gascon, Delboscq, Boulaygue, Desclauset, Chambaneau. Gaultier, Ladebat. — Quelques notes sur les redditions de comptes des marguilliers de 1657 à 1663.

E. Supplt. 3529. (GG. 17.) (Registre.) — In-4°, 191 feuillets, papier.

**1672-1708.** — Mercadiel. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Loubières, de Boutié, Fonsagrive, Bonnet, Roussignol de La Pagésie, Bourgoing, Labrunie, Briançon, Arnauldet, Patel, Lescases, Delprat, Boé, Delboscq, Auradou, Bruguière, Popie, Dasque.

E. Supplt. 3530. (GG. 18.) (Cahiers.) — In-12, 359 feuillets, papier.

**1708-1735.** — Mercadiel. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles d'Hébrard, Poujade, Ramondou, Castan, de Bonal, Dupré, Banneau, Brouat, La Faure, Héliot, Baboulène, Delbalat, de Baratet. — Mariage de François de Lard, écuyer, seigneur de Lacoste, et de Marguerite de Sarrasin (1729).

E. Supplt. 3531. (GG. 19.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 170 feuillets, papier.

**1735-1748.** — Mercadiel. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles de Montalembert, Maurel, Montagnac, de Boissi, Paganel, du Gravier, Petit, Boucher, Montaut, Noirit, Roux, Marcon de Landas, Popio, Mouillia.

E. Supplt. 3532. (GG. 20.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 174 feuillets, papier.

**1748-1772.** — Mercadiel. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Duga, Ratier, Mourguès, Duclos de Sarrazin, Boissonnade, Planque, Richard, Metge, de Masquard, Maurel, Tapie, Martin. — Procès-verbal de déclaration de témoins par devant le juge ordinaire pour suppléer à la perte de l'acte de baptême de Charles Glady. — Décès de noble Joseph Laurière de Moncaut, curé de Penne, âgé de 39 ans (1763).

E. Supplt. 3533. (GG. 21.) (Cahiers.) — In-4°, 174 feuillets, papier.

**1773-1792.** — Mercadiel. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Jurguet, Delpech, Gras, Bonis, Brel, Gastat, Lapeisonnie, Lasfargues, Birovieille, Lagarde, Doumas, Sarmoise, Larroque, Cassany, Maurel, Dupré.

E. Supplt. 3534. (GG. 22.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 198 feuillets, papier.

**1613-1671.** — Saint-Pierre du Port-de-Penne. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Vier, Daniel, Nautonier, Sarrazin, Capdeville, Patel, Clausel, Delport, Richandy, Froment, Campmas, Ferrières, Barasc, Griffoul, Labarthe.

E. Supplt. 3535. (GG. 23.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 200 feuillets, papier.

**1671-1716.** — Port-de-Penne. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Loubradour, Chalduc, Rouzières, Magna, Besse, Clavières, Carnejac, Philippes, Capelle, Pons, Delboscq, Mazer, Maynac, Amourous, Delbrel. — 8 abjurations en 1685. — 8 feuillets de parchemin d'un livre d'heures de la fin du XIIIe siècle servent de couverture à de petits cahiers.

E. Supplt. 3536. (GG. 24.) (Cahiers.) — In-folio, in-4° et in-12, 249 feuillets, papier.

**1710-1754.** — Port-de-Penne. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Paga, Cousin, Fauché, Tinchou, Garri, Carral, Daniel, Sansibra, Delbalat, Delcros, Gragné, Mazar, Sarrasin, de Cantagrel, Delbos, Albaret, Favart, Gayral, Murat.

E. Supplt. 3537. (GG. 25.) (Cahiers.) — In-4°, 189 feuillets, papier.

**1754-1792.** — Port-de-Penne. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Delcan, Lafons, Mariol, Berny, Caila, Malauset, Delfiguié, Dejouy, Boncarel, Raffi, Fonroques, Drouillet, Latour, Coste, Amat, Trubelle, Montayral.

E. Supplt. 3538*. (GG. 26.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 364 feuillets, papier.

**1642-1742.** — Saint-Aignan et Saint-Étienne de Laval, son annexe. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Paillé, Joutgla, Ducassé, Caylar, Lavergne, de Malvin, Dangiros, Hébrard, Azémard, Calcat, Pourriol, Lapescalie, Pouderou, Goudal, Delmouly, Bouscarrat, Montmarty. — Concession d'un tombeau dans l'église de Saint-Aignan, en faveur de Jean Campmas, moyennant la somme de 10 livres. — Rôle de ceux qui ont été confirmés par Mgr Joly. 56 noms.

E. Supplt. 3539. (GG. 27.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 275 feuillets, papier.

**1743-1792.** — Saint-Aignan et Laval. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Jérémie, Cassan, Pitiot, Lamothe, Baille, Rey, Sage, Roussille, Rouxé, Cabaillé, Tronchet, Monteladonne, Roudil, Sauzet, Sabattié, Delcos, Couderc, Berny, Cantarel. — Ordonnance de Mgr d'Usson de Bonnac, à la suite d'uue visite pastorale, faite le 9 octobre 1792, prescrivant des réparations à l'église et au mobilier de Saint-Aignan.

E. Supplt. 3540. (GG. 28.) (Cahiers.) — In-12, 181 feuillets, papier.

**1671-1749.** — Sainte-Croix de Penne et Saint-Pierre ou Notre-Dame d'Allemans, son annexe. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles de Labrunie, Rambaud, Méral, Lambert, Cabalié, Troupenat, Chalié, Doumergue, de Lard, Dupetit, Filhol, Lascombes, de Masquart, Sicard.

E. Supplt. 3541. (GG. 29.) (Cahiers.) — In-folio, in-4° et in-12, 103 feuillets, papier.

**1749-1792.** — Sainte-Croix et Allemans. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Delsuc,

Trenty, Dauzet, Carrères, Fournié, Landes, Berthoumieu, Marigal, Manet, Colonges, Bertrand, Baboulène, Escande, Mirabel.

E. Supp^t. 3542. (GG. 30.) (Cahiers.) — In-12, 268 feuillets, papier.

**1609-1676.** — Saint-Léger. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lixandre, de Jouy, Lagarde, de Bonnal, Roumège, de Lart, Colombié, Massabeau, Pélicié, Ratié, de Bigot, Bonfils, Pons. — La couverture du cahier de l'année 1642 contient le fragment d'un mandement d'un évêque d'Agen frappant d'excommunication tous ceux qui, ayant connaissance d'usurpations quelconques sur les biens de l'église, ne les révéleraient pas dans les six jours.

E. Supp^t. 3543. (GG. 31.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 273 feuillets, papier.

**1673-1791.** — Saint-Léger. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles de Bonal, Septfons, Delboscq, Escayrac, Troupenac, Baqué, Vidal, Lafage, Marty, Rabois, Alary, Marquès, Montels, Auradou. — En 1685, abjuration de Rebel, cavalier, originaire du Dauphiné, en quartier d'hiver dans la paroisse.

E. Supp^t. 3544. (GG. 32.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 207 feuillets, papier.

**1641-1792.** — Sainte-Foy de Penne et Saint-Clair de Grézac, son annexe. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Randanne, Pouzet, Fonroque, Brugières, Barrail, Pagua, Desordis, Brouat, Delbert, Fabart, Fialdés, de Lard, Laurens, Astié, de Lagrange, Delbos, Mouraby.

E. Supp^t. 3545. (GG. 33.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 186 feuillets, papier.

**1617-1743.** — Saint-Marcel, annexe de Port-de-Penne. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Langles, Vigoulet, Lavernye, Monfoux, Fauché, Hugon, de Lard de Saint-Beauzel, Metge, de Dordaygue, de Ferrand, Bienvenu, Terrières, de Masquard.

E. Suppl^t. 3546. (GG. 34.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 111 feuillets, papier.

**1747-1792.** — Saint-Marcel. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Massabeau, Pitote, Sennes, Noyé, de Rissan, Bixaudie, Maurel, Plancos, Teissère, Valette, Lombard, Labarthe, Lascombes, Dantous, Cassole, Chabrié.

E. Supp^t. 3547. (GG. 35.) (Cahiers.) — In-4°, 209 feuillets, papier.

**1658-1709.** — Saint-Martin des Cailles et Sainte-Foy des Cailles, son annexe. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Galibert, Granges, d'Hébrard, Cabanac, Blaquière, Couderc, Baboulène, Sicard, Debelmas, Méral, Fabart, Filhiol, Dasque, Barrère, Delpuch, Monié, Granges, Monjoye, Dejean.

E. Suppl^t. 3548. (GG. 36.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 223 feuillets, papier.

**1710-1792.** — Saint-Martin et Sainte-Foy. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Laforêt, Lafage, Daniel, Dadé, Massoulès, Trenti, Mazet, Béral, Delcan, Capelle, Gannax, Péjac, Rajade, Griffoul, Gilles, Cabanac, Roussel, Barran, Courtié, d'Hébrard.

E. Suppl^t. 3549. (GG. 37.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 104 feuillets, papier.

**1735-1792.** — Saint-Martin de Trémons-Petit. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles de Monfabès, Sajus, Roux, Noirit, Fauché, Lavergne, Metge, Vidal, Malateste, d'Albert de Laval, Goulfié, Fouissac, Toueilles, Cassé, Taillade.

E. Suppl^t. 3550. (GG. 38.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 260 feuillets, papier.

**1632-1792.** — Saint-Pierre de Noailhac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Tancoigne,

Bonpa, Bigé, Malauset, Pélisson, Baliargues, Ramondou, Bonis, Mathieu, Montagnié, Courech, Hugon, Grenier.

E. Suppl^t. 3551. (GG. 39.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 286 feuillets, papier.

**1730-1792.** — Saint-Sylvestre. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Taillade, Roudié, Terrière, Chaubar, Rivière, Costes, Bienvenu, Andrieu, Girard, Deluc, Campagnol, Galinat, Satgé, Fourestié, Martrou, Philippes, Delpech.

E. Suppl^t. 3552. (GG. 40.) (Registre.) — In-12, 70 feuillets, papier.

**1714-1738.** — Trentels. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Cadaïs, Doumergue, Delmouly, Dessouliès, Ponteils, Lamothe, Rabanel, Oulié, Barreau, Pons, Monmaillé, Terrières, de Mésanger. — 2 abjurations. — 33 pages de notes de Mésanger, curé de Trentels, sur tout ce qu'il a fait pour améliorer les dépendances du presbytère, restaurer l'église, accroître son mobilier : une étole de damas blanc, confectionnée par M^me de Lugat, religieuse à l'Annonciade d'Agen ; une chasuble ; une croix de fonte pour les processions ; le rétable, dont la menuiserie a été faite par Sirech, de Penne, et les deux tableaux de côté par Boissonnade, de Roquecor.

E. Suppl^t. 3553. (GG. 41.) (Registre.) — In-12, 81 feuillets, papier.

**1733-1749.** — Trentels. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Armaignac, Soulié, Bongrat, Delmouly, Dalché, Augier, Vidal, Grifoul, Four, Delbalat, Cadaix, de Pontajon, Duclaux. — 1 abjuration. — En 1735, mission prêchée par cinq Pères Jésuites, dont le P. Dupla, recteur du collège d'Agen

E. Suppl^t. 3554. (GG. 42.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 199 feuillets, papier.

**1750-1792.** — Trentels. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Chaise, Casse, Dalché, Labadie, Maury, Mouly, Delbos, Loubière, Allègre, Durieux, Laroque, Margueritte, Bayle, Devèze, Desclos, Vignal, Barran.

E. Suppl^t. 3555. (GG. 43.) (Liasse.) — Cahiers et feuillets détachés, in-4° et in-12, ensemble 164 feuillets, papier

**1620-1792.** — Fragments de registres paroissiaux de la juridiction de Penne. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Crouzat, Rousière, Sarrasin, Delard, Albaret, Delacoste, Salabert, Galan, Marsan, Bonpar, Solinhac. — Extraits d'actes délivrés par les desservants de paroisses étrangères.

E. Suppl^t. 3556*. (II. 1.) (Pièce.) — Parchemin.

**1471.** — Reconnaissances reçues au nom du duc de Guienne, Charles, frère du roi Louis XI, par Guillaume Avelin, notaire délégué du trésorier ordinaire d'Agenais, d'une redevance en oublies de 20 sols tournois, assignée sur sept tenanciers des paroisses de Port-de-Penne et d'Allemans par noble Alain d'Estrepouy *(de Podio extremo)*, en raison du bail perpétuel qui lui avait été consenti par le duc du fief noble de Castelgaillard, paroisse de Magnac.

E. Supp^t. 3557*. (II. 2.) (Registre.) — In-4°, 108 feuillets, papier.

**1517-1526.** — Minutes d'actes passés dans la juridiction de Penne par Jacques Chassan et Grayssac, notaires. — Reconnaissance en faveur de François de Raysac, seigneur de Cadres. — Engagement pris par Raymond Cayssaléri, prêtre, recteur de la paroisse de Monmarès, envers son neveu, Raymond Cayssaléri, qui se destine à la prêtrise. Il lui donnera : par an, trois charges de froment, un porc, d'une valeur de 30 sous tournois, un quarton de sel, 16 livres d'huile ; de deux en deux ans, un vêtement d'une valeur de 7 livres tournois ; un bréviaire et l'argent nécessaire pour faire ses études. — Testament de Raymond Combes. Il veut être enseveli dans le cimetière de Saint-Marcel, au tombeau de

ses pères. Cinq prêtres assisteront à ses funérailles et diront leur messe, et, de même, cinq prêtres, à la neuvaine et six, au bout de l'an. Chacun d'eux recevra 5 ardits. Une messe sera dite tous les jours pendant les neuf jours qui suivront sa mort, ce qui sera payé 9 sous tournois. On dira de plus une trentaine de messes pour le repos de son âme, qui seront payées 25 sous tournois. Il lègue à sa fille Eléonore 18 livres tournois, des robes et un lit, pour dot lors de son mariage. Legs à ses deux autres filles Bernarde et Naudine. Sa femme, Vidale Abesque, aura 3 livres tournois. Elle administrera toute son hérédité. Il institue pour héritiers ses fils Pierre et Étienne. — Testament d'Aubin Desenne. Il veut, à ses funérailles, à la neuvaine, au bout de l'an, quinze prêtres qui recevront, chacun, à chaque fois, 15 deniers tournois et la réfection corporelle. Il laisse l'administration de ses biens à Antonia Baugère, sa femme, qui aura le vivre et le vêtement, sa vie durant, si elle ne se remarie pas, et, au cas où elle se remarierait, elle reprendrait sa dot. Il lègue à chacune de ses filles Françoise, Jeanne et Antonia, 30 livres tournois, quatre robes, dont deux d'étoffe de couleur et deux d'étoffe faite dans la maison (*duas panni domus*), quatre draps et une garniture de lit; il institue pour héritier son fils Guillaume et pour tuteurs (*gubernatores bonorum et personarum*) Guillaume Champ, prêtre, et Bernard Granges. — Contrat de louage de Guiliaume Cabaroque, pris comme domestique par Jacques Chassan, notaire. Ce dernier s'engage à lui donner 3 livres tournois, valant chacune 20 sous, de gage annuel, une chemise de toile, une paire de sabots. Au cas où Cabaroque le quitterait avant la Saint-Jean, Chassan n'aurait rien à lui donner sinon les dépens. — Bail emphytéotique consenti par Antoine Labori en faveur de Jean de La Boissière, seigneur de La Roque et de La Bastide. — Contrat de mariage de Bernard Labori avec Alix Calmete, dont la dot est de 50 livres tournois et le trousseau de 4 robes, dont 2 à manches rouges. — Testament de noble François de Preyssac, seigneur de Cadres. Il veut être enseveli dans la chapelle de l'église de Saint-Amans, au tombeau de ses pères. Soixante prêtres officieront le jour de ses funérailles; autant, le quarantième jour après; autant, au bout de l'an, et, pour chaque fois, chaque prêtre recevra 20 deniers tournois sans réfection. On donnera aux pauvres, dans le cours de l'année du décès, 8 quartons de *méture*, transformée en pain, et une barrique de vin. Il lègue à sa fille Catherine, outre ce qu'il lui a donné quand elle est entrée en religion, le vivre et le vêtement pour l'avenir. Il lègue : à chacune de ses filles, Delphine, Antonia, Agnès et Françoise, pour leur mariage 300 livres tournois ; 200 livres tournois à chacun de ses fils François et Jean, et veut que son héritier pourvoie à leur entretien dans les écoles, au vivre et au vêtement suivant leur condition. Il lègue la moitié de ses biens à sa femme Marie de Pellegrue, sous la charge que ces biens reviennent, à la mort de ladite Pellegrue à son héritier universel, qui est son fils Jean. — Transaction au sujet d'un meurtre. Blaise Guarric, prieur de Saint-Marcel, accusé d'avoir tué Bertrand Guarric, était poursuivi par Bertrand, Jean, Bernard et Françoise Guarric, fils et fille de la victime, et Mondine Lagarde, sa veuve. François de Lard, seigneur de Rigoulières, s'était constitué le procureur du prieur de Saint-Marcel qui niait le crime ou invoquait cette excuse que, s'il avait contribué à la mort de Bertrand, c'était en cas de légitime défense. Pour mettre fin aux débats, Blaise s'engage à faire dire une messe pour l'âme du défunt tous les lundis pendant un an et à fonder un obit (20 février 1524-25). — Échange de domaines entre Herman d'Albert, seigneur de Brignols, et Guillaume Bodet.

E. Supplᵗ. 3558ᵃ. (II. 3.) (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1612-1618**. — Arrêts du Conseil privé maintenant Pierre Sarrazin dans ses fonctions de lieutenant assesseur criminel au siège de Penne. — (Don de M. Bouyssy).

### SAINT-SYLVESTRE (1).

### TRÉMONS.

E. Supplᵗ. 3559. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-12, 260 feuillets, papier.

**1605-1734**. — Saint-Pierre ou Saint-Jean de

(1) Cette commune, démembrée de celle de Penne, en 1853, n'a pas d'archives anciennes.

Trémons et Sainte-Quitterie, son annexe. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bouchayrou, Blaquière, Baset, Alary, Fouillouse, Fregofon, Auduy, Gascon, Lescure, Challes, Villeto, Coudere, Gourdon, Granges, Albaniac, Alaman, Lapeissonnie, Delprat, Delmouly, Chevallier, de Mayonnade, de Jean, Doumergue.

E. Supplt. 3560. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 181 feuillets, papier.

**1729-1762**. — Trémons, Moudoulens et Puycalvary. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Cantarel, Cavaillé, Brouat, Paganel, Fonroque, Barrère, Bordes, Delboscq, Montjoux, Daubarry, Roudil, Planque, Delsoliès, Lombart, Delbert, Capoulun, Donnadieu, Filhol, Péméja, Douniol, Frangé, de Lajonie.

E. Supplt. 3561. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-4°, 160 feuillets, papier.

**1763-1792**. — Trémons, Moudoulens, Puycalvary. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Fournié, Nasses, Sauzet, Bergues, Chambanneau, Mirabel, Raxade, Dupon, Maturin, Roques, Faga, de Cousseau, Guyon, Marty, Escadafals.

E. Supplt. 3562*. (II. 1.) (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1485**. — Reconnaissances et baux à nouveau fief consentis par divers tenanciers de la paroisse de Trémons, juridiction de Penne, en faveur de noble Bernard Pasquier, seigneur de Labastide.

TRENTELS (1).

E. Supplt. 3563*. (II. 1.) (Pièce.) — Papier.

**1651**. — Contrat passé entre Nicolas de Pontajon, écuyer, seigneur de La Chapelle Trentels, et les demoiselles Suzanne de Cayrose et Isabeau de Percy, mère et fille, au sujet de l'exécution du bail à ferme de la maison et métairie de Galayssac, louées pour 160 livres la première année et 240 livres chacune des trois années suivantes. — (Don de M. Bouyssy.)

(1) Cette commune, démembrée de celle de Penne, en 1839, n'a pas d'archives anciennes.

**Canton de Sainte-Livrade.**

ALLÈS ET CAZENEUVE (1).

DOLMAYRAC.

E. Supplt. 3564. (CC. 1.) (Registre dérelié et incomplet.) — In-folio, 305 feuillets, papier.

**1681**. — « Cadastre du territoire de la ville et » juridiction de Dolmayrac, duché d'Aiguillon, en » Agenois » fait par Étienne Orliac, Jean Gruelle et Alexandre Doumec, arpenteurs, habitants de Sainte-Livrade et de Monflanquin, « à raison de 54 lattes » ou escats au cartonnat, 8 picotins au cartonnat, » l'escat de 14 pieds carrés. » — Ordre des villages et hameaux. Confrontations. — Table dans l'ordre des articles. — Articles : Jean Calbiac, avocat ; — Pierre Dex, hôte de Notre-Dame ; — Jean Gazaud, notaire royal ; — Jacques Gazaud, charpentier et jurat ; — Antoine Dalhé vieux, tisserand et jurat. — Les professions sont indiquées et, dans cette juridiction de Dolmayrac, d'une superficie de 2,438 carterées se trouvent : le personnel de l'ordinaire juge, greffier, un huissier, 4 sergents royaux, un sergent ordinaire, un sergent ducal, un *mande* (valet de ville), 2 avocats, 2 notaires, un sous-régent, un praticien, 2 hôteliers, 4 bouchers, un maître arpenteur, 5 marchands, 7 meuniers, 5 tailleurs, 8 charpentiers, 3 *fustiers*, 4 tonneliers ou *barricquaires*, 8 maçons, un forgeron, 4 cordonniers, un savetier, un sabotier, un *trouillier* (presseur d'huile), 5 peigneurs de chanvre, un cordier, 3 sergers, 34 tisserands, un

(1) Cette commune ne possède pas d'archives antérieures à 1790.

tuilier, 13 bourgeois, de nombreux *brassiers* (ouvriers travaillant de leurs bras) et laboureurs. Parmi les jurats figurent un certain nombre d'artisans ; un laboureur est consul.

E. Supplᵗ. 3565. (CC. 2.) (Registre.) — In-folio, 455 pages, papier.

**1769.** — Cadastre de la juridiction de Dolmayrac. — Ordre topographique. Confrontations. — Table, dans l'ordre de la rédaction. — Articles : Jean-Alexandre de Gripière, seigneur de Moncroc et de Laval, lieutenant des maréchaux de France ; — Hyacinthe-Dieudonné de Ranse, écuyer, seigneur du Château Vieux ; — les communaux de la fontaine et du lavoir de Sept-ans.

E. Suplᵗ. 3566. (CC. 3.) (Cahiers.) — In-4°, 29 feuillets, papier.

**1751.** — Rôles des tailles des paroisses de Saint-Michel et Rides. — Sont notées comme biens nobles des propriétés du duc d'Aiguillon, de l'abbé de Pérignac, de Madame de Ranse.

E. Supplᵗ. 3567. (GG. 1.) (Registre.) — In-12, 141 feuillets, papier.

**1615-1644.** — Paroisse de Saint-Orens de Dolmayrac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Papon, Maurous, Molinier, Pojade, Lalaurie, Berbyé, Barthou, Fabre, Bergonier, Andrieu, Mauron, Reynal, Lafon, Annat, Malaure, Dupleix. — Le 15 mars 1622, décès ou sépulture de 7 hommes tués en allant au secours de Granges, parmi lesquels le capitaine Dufau, de la juridiction de Laugnac.

E. Supplᵗ. 3568. (GG. 2.) (Registre.) — In-12, 190 pages, papier.

**1645-1654.** — Saint-Orens. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Delpech, Labarthe, Beaux, Geyssely, Murat, Villard, Calbiac, des Cassaignes, Delcros, Masson, Lesglu, Boyssié.

E. Supplᵗ. 3569. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-8° et in-12, 146 feuillets, papier.

**1654-1677.** — Saint-Orens. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Chabaynac, Laroche, Bergonié, Viviez, Gazaud, Trémoulières, Baillet, Pébeyrac, Gaubert, Couderc, Benech, Augé. — Baptême de noble Géraud de Montpezat, fils de Jean, écuyer, sieur de Maransan (19 mai 1665). — Procès-verbal de la visite pastorale de l'évêque d'Agen, le 17 avril 1668.

E. Supplᵗ. 3570. (GG. 1.) (Cahiers et fragments.) — In-8° et in-12, 108 feuillets, papier.

**1674-1737.** — Saint-Orens. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Theuron, Costes, Capiel, Capsole, Raffie, Lasclotes, Sabbathié, Laroche. — Déclaration du curé Calbiac qu'il ne possède aucune chapellenie et ne jouit d'aucun obit ni legs pie.

E. Supplᵗ. 3571. (GG. 5.) (Cahiers.) — In-12, 230 feuillets, papier.

**1708-1759.** — Saint-Orens. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Espinasse, Roudil, Reigade, Montaigne, Rigaud, Teulet, Papon, Andrieu, Sagaren, Viela, Léger, Auradou. — Décès d'Alexandre de Gripière de Moncroc, seigneur de Moncroc et de Laroque, lieutenant des maréchaux de France (19 juin 1710). — Mariage de Jean-Caprais de Las de Brimont, capitaine au régiment de Saint-Simon, et de Marguerite de Viguier de Péleguignon. (17 avril 1709).

E. Supplᵗ. 3572. (GG. 6.) (Cahiers.) — In-12, 216 feuillets, papier.

**1759-1791.** — Saint-Orens. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Mauron, Castagnol, Touron, Lalanne, Lecofre, Boudio, Daunis, Vidart, Lioben, Renat, Rigaut, Teulet, Mourgues.

E. Suppl[t]. 3573. (GG. 7.) (Cahiers.) — In-folio, in-8° et in-12, 225 feuillets, papier.

**1626-1758.** — Paroisse de Saint-Cyprien. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bourbonesque, Bonneville, Barthou, Depène, Chastel, Guarsi, Puylaval, Gari, Loubat, Bouzeran, Allègre, Dalchou, Gazaud, Goy, Sarrasi, Maillé. — En 1653, depuis le 17 octobre, nombreux décès de la peste. 4 enfants de Jean Villard meurent le même jour et sont ensevelis par leur frère Pierre. Plusieurs décès dans des huttes.

E. Suppl[t]. 3574. (GG. 8.) (Cahiers.) — In-8° et in-12, 114 feuillets, papier.

**1737-1790.** — Saint-Cyprien. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Artisière, Faiet, Aurière, Boyer, Machefé, Dessoliès, Saint-Salbi, Molinier, Jugie, Dumichel, Coulombié, Jounquières, Delbreil. — 9 cahiers sont en doubles de ceux de l'article précédent ou de ceux de cet article.

E. Suppl[t]. 3575. (GG. 9.) (Cahiers.) — In-8° et in-12, 124 feuillets, papier.

**1633-1738.** — Paroisse de Saint-Michel de Lans, annexe de Cours. Quelques actes intéressent Cours et Quissac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Guirot, Sales, Trémolières, Sirben, Caubet, Fourcan, Faioles, Cornier, Arman, Noyrigat, Guillemot, Laporte.

E. Suppl[t]. 3576. (GG. 10.) (Cahiers.) — In-8° et in-12, 115 feuillets, papier.

**1737-1791.** — Saint-Michel. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Tropenat, Monmaillé, Baratié, Cayrou, Gardès, Duran, Haurat, Vidou, Gardel, Menaut, Delsol, Binet, Garde, Bergougnié, Laurens, Baboulène.

E. Suppl[t]. 3577. (GG. 11.) (Cahiers.) — In-8° et in-12, 246 feuillets, papier.

**1633-1716.** — Saint-Martin de Corailles de Lamaurelle. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Siphéras, Sabatier, Imbert, Spinou, Tarencle, Alaman, Mauron, Dubourg, Laborie, Debaux, Lassale, Peyssière, Lavergne, Fabre, Faba, Bourbon, Boyssié. — Procès-verbal de réconciliation du cimetière, cérémonie faite par Gineste, curé de Lamaurelle, en vertu des pouvoirs à lui accordés par l'évêque d'Agen. Le 8 décembre 1673, le dit cimetière avait été profané « par les violences et » effusion de sang humain que le nommé Jean-Vin- » cent de Gardès, sieur de Bassignac, y causa. »

E. Suppl[t]. 3578. (GG. 12.) (Cahiers.) — In-8° et in-12, 212 feuillets, papier.

**1718-1788.** — Lamaurelle. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Carles, Arfeille, Manec, Berbié, Barthou, Goudable, Péchaud, Sirben, Molinié, Salses, Goulinat, Tarisse, Auradou, Capus, Ginestet, Capele, Baratié.

E. Suppl[t]. 3579. (GG. 13.) (Liasse.) — 26 pièces, papier.

**1609-1780.** — Sommation par M. de Cours de Pauliac, au nom de son frère, curé de Dolmayrac, contre Jean Dazac, notaire royal, et Jérémie Malaure, fermiers de la portion de la dîme des chanoines de Montpezat, à l'occasion de 2 sacs de blé pour le service qui doit se faire tous les samedis dans l'église de Dolmayrac (1609). — Fragments de cahiers de sermons. — Minute, sans date (XVII[e] siècle) d'une requête des paroissiens de Dolmayrac à l'évêque. Ils déclarent qu'ils ne sont pas disposés à faire des réparations à l'église de crainte que le duc d'Aiguillon ne s'en empare; « ils en ont vu une expériance : « Monsieur le marquis de Richelieu donna au sieur » Plantey du Port la métairie de La Paillole dans » nostre jurisdiction sous certaine rente. Celui-cy la » répara et par là y feit de grandes aumentations du » revenu. Monsieur le marquis étant mort, Monsei- » gneur le duc dernier décédé opposa la substitution » et renvoya le dit Plantey, qui a perdu toutes les » dépenses qu'il y avoit employé. » — Notes sur les redditions de comptes des marguilliers de Dolmayrac de 1642 à 1699. — Inventaires du mobilier de l'église. — Correspondance relative à de petites réparations à faire aux églises de la juridiction. — Accord

pour le partage des dîmes entre Pierre Bernède, curé de Dolmayrac, et les chapelains de Notre-Dame de Montpezat (1738). — État des ornements de l'église de Saint-Cyprien.

E. Supplt. 3580[r]. (II. 1.) (Pièce.) — Parchemin.

**1777.** — Reconnaissance générale des habitants de Dolmayrac, en faveur du duc d'Aiguillon, pair de France, ministre d'État. On s'en tient aux termes d'une transaction passée, en 1613, entre les habitants et le sieur de Sourdeau, procureur fondé du duc de Mayenne. Les redevances sont : « un demy quar- » ton de froment, trois picotins avoine, le tout me- » sure d'Agen, suivant l'usage, et un sol en argent, » par carterée, ensemble un autre sol par carterée » pour tenir lieu du chapon, poule, cire et manœu- » vre. » — (Acquis de Saffroy, libraire, en 1886.)

## SAINTE-LIVRADE.

E. Supplt. 3581. (CC. 1.) (Registre.) — In-folio, 375 feuillets, papier.

**1660.** — Arpentement de la juridiction de Sainte-Livrade fait par Rigault et Orliac. — Ordre par noms de personnes. — Table. — Articles Jean Roche de Vènes; — Guillaume Chaubard ; — le sieur de Mathieu, bourgeois.

E. Supplt. 3582[r]. (FF. 1.) (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1771.** — Requêtes à l'ordinaire de Sainte-Livrade du sieur Gary, bourgeois, contre Benoît Lacoste, bourgeois. La cause du litige est un chemin de service qui traverse les propriétés des deux parties. — Pièces données par M. Castex, curé de Sainte-Livrade.)

E. Supplt. 3583. (GG. 1.) (Cahier.) — In-8°, 36 feuillets, papier.

**1579-1583.** — Église conventuelle et paroissiale de Sainte-Livrade et son annexe Saint-Martin de Momiart. — Baptêmes. Familles Rousseau, Dantin, Vistorti, Murat, Monteils, Compayrot, Lescure, Dalidou, Colombier, Delpon, Vidal, Estrade, Crussol, Court, Bru, Tassel, Boyé.

E. Supplt. 3584. (GG. 2.) (Registre.) — In-4°, 469 feuillets, papier.

**1591-1618.** — Baptêmes. Familles Juillac, Brosard, Murac, Pugela, Lacoste, Salvan, Aurières, Gouzon, Borie, Carretié, Tailharda, Colombié, Cassan, Lescure, Mercadié, Lapeyre, Lascombelles, Vincens, Cazettes, Sarrus.

E. Supplt. 3585. (GG. 3.) (Cahiers et fragments.) — In-4° et in-12, 91 feuillets, papier.

**1612-1699.** — Baptêmes et mariages. Familles Hébrard, Lahon, Malbec, Ventelon, Lalaurie, Galibert, Molinier, Verdier, Charretié, Allaux, Jacoubet, Auradou, de Mestre, Trémoulières, Flouret.

E. Supplt. 3586. (GG. 4.) (Registre.) — In-4°, 236 feuillets, papier.

**1624-1658.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles de Beynac, Deltour, Serben, Delpech, Bressegol, Taillarda, Lagacherie, Sarrus, Mariol, Alibut, de Lostal, Labrunie, Aurière, Rivos, Renac, Delboscq, Villot, Mouly, Goulinat, Falconnie, Lugues, Rousanes, Dupin, Chaubard. — En 1630 et 1631, années de peste, mortalité plus grande.

E. Supplt. 3587. (GG. 5.) (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, papier.

**1659-1668.** — Baptêmes. Familles Hébrat, Reyre, de Cours, Cruzel, Jullia, Berbie, Gary, Saumade, Monlaval, Murat, Tancogne, Thomie, Alaux, Péjan, Carmentran, Rigaud, Grand, de Roche, Jacoubet. — « Relation de ce qui s'est passé dans la ville » de Sainte-Livrade d'Agen dans la translation d'une » relique de la patronne de cette ville, le 29 août » 1666, en présence de Mgr l'evesque. » La relique, une côte, provenait de l'abbaye de Grand-Selves. A

la suite de cette cérémonie, l'évêque confirma 1,200 personnes le lundi et 2,200 le mardi et le mercredi, parmi lesquelles 14 religieuses du monastère de Fongrave et 6 religieuses ursulines.

E. Suppl. 3588. (GG. 6. (Registre.) — In-4°, 112 feuillets, papier.

**1659-1674.** — Sépultures. Quelques actes de baptême. Familles Salinier, Alchié, Deltour, Chopis, Broussart, Baysse, Labrunie, Arfel, Chassagne, Magne, Cambon, Dufau, Landes, Malbec, Masson, Gruelle, de Roche de Gamot, Monfourton, Marcilhac, Priam.

E. Supplt. 3589. (GG. 7.) (Registre.) — In-4°, 112 feuillets, papier.

**1668-1673.** — Baptêmes. Familles Goudable, Leglu, Griffoul, Pétoulière, Marquès, Pomarède, Piles, Lacoste, Billon, Maniac, Sirven, Cocoli, Salvan, Duclos, Papon, Rabanel, Debernard, de Lesparre, Védrines. — Ordonnance de l'évêque (1668). Il prescrit des réparations à faire au mobilier de l'église et au cimetière et la construction d'un presbytère. Les confréries seront interdites si elles n'ont pas des statuts dans six mois. Ordre aux titulaires des chapelles de produire leurs titres, aux syndics de l'hospice de rendre leurs comptes. Défense de tenir des foires les jours de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Michel, de tenir des marchés les jours de fête. Défense d'enterrer et de souffrir aucun banc dans l'église et dans les chapelles, s'il n'y a des titres pour ces privilèges. Réparations à l'église de Saint-Martin. Interdiction provisoire de la célébration du culte dans la chapelle domestique du château de Pauliac; le culte pourra y être rétabli après autorisation écrite. — Règlement imposé aux Pénitents. — Dénombrement des paroissiens; total, 3,249. — État des communiants dressé par hameaux.

E. Supplt. 3590. (GG. 8.) (Registre.) — In-4°, 153 feuillets, papier.

**1674-1692.** — Baptêmes, mariages, sépultures. Familles Renous, Popie, Espagnac, Mathieu, Daurade, Cruzel, Monceau, Dellaurès, Silvain, Vales, Galtié, Fargues, Rigal, Cursolle, Delpon, Delair, Bonneville, Bouchou, Brunet. — Note sur la publication des ordonnances du Parlement de Bordeaux de 1675 et 1676, de l'intendant d'Aguesseau, de l'évêque d'Agen prohibant les blasphèmes, les danses les jours de fête, défendant aux cabaretiers de donner à boire et à manger pendant les offices religieux.

E. Supplt. 3591. (GG. 9.) (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

**1692-1698.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Fourcan, Fabre, Bouby, Sabatié, Lourman, Lavayssière, Sartigues, Dios, Roux, Reymon, Malaure, Coqut, Arteil, Chauffier, Lacombe, Griffon, Descamps, David, Rives, Drulhe, Boussac.

E. Suppl. 3592. (GG. 10.) (Registre.) — In-4°, 469 feuillets, papier.

**1699-1724.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Reire, Delcros, Delrieu, Poumarède, de Barroussel, Mouly, de Menoire, Carrère, Couyba, Navarre, Colombié, Lambert, Martin, Laurens, Ballet, Salban, Cabié.

E. Supplt. 3593. (GG. 11.) (Registre.) — In-folio, 251 feuillets, papier.

**1725-1740.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Péberé, Bonneville, Constantin, Antoni, Delfour, Latière, Arsit, Delboubé, Grax, Boudet, Malateste, Sarasy, Cassaigne, Veyres, de Cours, Vallès, Vintimil, Malaure.

E. Supplt. 3594. (GG. 12.) (Registre. — In-4°, 177 feuillets, papier.

**1741-1747.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Alibert, Donnadieu, Delostal, Cendres, Joubès, Delbrel, Seignol, Lafon, Jabel, Benaud, Pasquet, Lébré, Demiramont, Dupin, Titon, Mons.

E. Supplt. 3595. (GG. 13.) (Registre.) — In-folio, 237 feuillets, papier.

**1748-1766.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Biole, Daurios, de Lartigue, Delpon, Feuillade, Taillebout, Teysède, Cruzel, Parès, Bégoule, Garau, Carles, Bax, Loubatié, Cassé, Brossord, Meuville.

E. Supplt. 3596. (GG. 14.) (Registre.) — In-4°, 353 feuillets, papier.

**1767-1777.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Mazilière, Abelan, Rainal, Chaubard, Gayet, Bastou, Lagoutte, Rives, Naulet, Rieulas, Bayles, Barrail, Descande, Redon, Daumic, Drouille, Dumas.

E. Supplt. 3597. (GG. 15.) (Registre.) — In-4°, 338 feuillets, papier.

**1778-1790.** — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Matelon, Rolland, Gontié, Larroche, Guisele, André, Deltour, Useran, Noubel, Bégoule, Mourguès, Froumenti, Gazaud, Crochepeyre, Bardet, Dalidou, Guillen, Pignol.

E. Supplt. 3598. (II. 1.) (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

**XVIe siècle — 1779.** — Papiers de la famille Jacoubet. — Notes généalogiques sur cette famille, originaire de Muret et fixée à Sainte-Livrade. Ces notes, en un cahier de vingt pages, rédigées au siècle dernier, se rapportent aux membres de la famille depuis 1561 jusqu'à la fin du XVIIe siècle. — Partages d'hérédités : entre Jean Jacoubet et François Védrines ; — entre Isabeau de Literie, veuve de Jean Jacoubet, d'une part, et messieurs de Jacoubet, Barroussel et Coquet. — Reconnaissances et pièces de procédure. — (Don de M. Lafargue, chef de division à la Préfecture).

## Le Temple.

E. Supplt. 3599. (GG. 1.) (Registre.) — In-4°, 170 feuillets, papier.

**1633-1672.** — Paroisse de Notre-Dame du Temple et Saint-Germain et Saint-Caprais, ses annexes. — Baptêmes. Familles Degros, de Labille, Bayle, Bouyé, Charrière, Delux, Fourcaud, Allègre, Préceptis, Malbec, Orliac, Tauran, Cappiel. — François Couquet, fils de Jean de Couquet, lieutenant principal au présidial. — Jean-François David, parrain François d'Esparbès de Lussan de Carbonneau, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur et seigneur du Temple de Breuil et de Sauvagnas (1667). — Henri de Cladech, parrain; Henri de Fumel, sieur de Monségur (1670). — Nombreuses signatures.

E. Supplt. 3600. (GG. 2.) (Registre.) — In-folio et in-4°, 156 feuillets, papier.

**1673-1698.** — Le Temple et ses annexes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Delfour, Taillade, Coulet, Griffoul, Loubat, Chaubard, Gouni, Péjac, Capus, Meydieu, Lambert, Gazaud, Molinié, Tarainque, de Coquet. — En 1685, 13 abjurations, parmi lesquelles celles de Jean et de Samuel de Bilhon, écuyers, et de membres de leurs familles. — Mariage de Charles Magne, notaire royal et lieutenant du Temple, et de Jacquette Bascault.

E. Supplt. 3601. (GG. 3.) (Registre.) — In-4° et in-12, 129 feuillets, papier.

**1701-1715** — Le Temple et ses annexes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Carbonel, Depenès, de Cladech, Estripaud, Barthou, de Bilhon, Gaulié, Metge, Boué, Fourchaud, Marciliac. — Baptême de Jean-Jacques Delard, fils de noble Jean, écuyer, sieur de Bordeneuve, et de Jeanne de Baratet (1712).

E. Suppl. 3602. (GG. 4.) (Registre.) — In-4°, 137 feuillets, papier.

**1715-1737.** — Le Temple et ses annexes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Paris, Malbet, Delard de Bordeneuve, Marliac, Tourtarel, Popie, Molières, Lespine, Dupont, Gaumetou.

E. Suppl. 3603. (GG. 5.) (Registre.) — In-4°, 113 feuillets, papier.

**1737-1779.** — Le Temple et ses annexes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lambert, Loubatié, Delbreil, Nègre, Boué, Genestet, Pougel, Mesard, Dupuy de Laforest. — Baptême d'Arnaud Goinabet, fils de Moïse et d'Anne Barbecane, « religionnaires, qui ont déclaré n'avoir pas » épousé en face de la Sainte Eglise » (1737). — Mariages : Alexandre de Costas, avocat, seigneur de Pechjoannenque, et Anne de Bilhon (1738); — Calbiac, sieur de Saint-Hilaire, ancien officier d'infanterie, et Marie Gayraud (1745). — Liste des enfants qui font leur première communion en 1749, 17 garçons et 19 filles.

E. Suppl. 3604. (GG. 6.) (Registre.) — In-4°, 85 feuillets, papier.

**1750-1766.** — Le Temple et ses annexes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Queilles, Mésar, Gautier, Fabre, Sapene, Cassaignes, Lormandet, Dupon, Tancogne, Marquès, Boudie, Lagarenne, Loubatié, Labarte, Fourcault.

E. Suppl. 3605. (GG. 7.) (Registre.) — In-4°, 152 feuillets, papier.

**1769-1792.** — Le Temple et ses annexes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Tapie, Lassalle, Farinel, Fort, Bouyssou, Lorman, Froumenty, Loubatié, Auradou, Cendre, Gratiolet, Bistorte, Fourcade, Séguy. — Baptême de Henri-Ignace de Montalembert, fils de Charles, chevalier, ancien officier de cavalerie, et de Catherine-Marie Dupuy de Laforest (1771). — Mariage de noble François Papon de Lamarsalle et de Jeanne Marliac (1784).

E. Suppl. 3606. (GG. 8.) (Registre.) — In-4°, 87 feuillets, papier.

**1786-1802.** — Le Temple et ses annexes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Daspe, Delson, Gris, Truchan, Rodier, Sézeret, Gouerre, Péjac.

E. Suppl. 3607.* (II. 1.) (Liasse.) — Cahiers in-folio de 12 feuillets, papier, et 2 photographies.

**1289-1759.** — Copies et cotes de documents faites par G. Tholin sur les originaux, fonds du Grand-Prieuré de Toulouse, archives départementales de la Haute-Garonne. Ce fonds intéresse aussi de nombreuses localités unies temporairement comme membres de la commanderie : Dominipech, Sainte-Foy-de-Jérusalem, Castelnaud-sur-Gupie, Saint-Sulpice de Rivelède, Saint-Jean de L'Herm, terres et maisons dans la juridiction d'Agen, etc. — Donation par Amanieu de Castelmoron à la maison du Temple de tout ce qu'il a de droits dans la juridiction du Temple et du tiers du péage sur le Lot. Tarif dudit péage (1289). — Dans la liasse V n° 1, texte des coutumes du Temple, du commencement du XIVe siècle. Ce document, sur parchemin, a beaucoup souffert et sa transcription intégrale est impossible. Le commencement et la fin manquent. — Enquête sur un paréage à passer entre le roi d'Angleterre et la maison du Temple relativement aux droits réciproques sur la nouvelle bastide à construire au lieu du Temple. Cette enquête mentionne les droits et prétentions du seigneur de Montpezat (environ 1320). — Transaction entre la maison du Temple et le seigneur de Montpezat sur les limites des possessions du Temple et leurs droits sur les limites des possessions du Temple et leurs réciproques (1477). — « Figurha des lymitas deu » Temple deu Temple deu Brulh », curieuse carte du XIVe siècle, avec des légendes et des vues du Temple (château flanqué de quatre tours), des enceintes fortifiées de Montpezat et de Sainte-Livrade. Ce plan paraît avoir été dressé à l'occasion des conflits qui donnèrent lieu à la transaction ci-dessus. Il est représenté

par deux photographies exécutées et données aux archives par M. Philippe Lauzun. — Trois registres de comptes, rédigés en partie par Bernard Gros, commandeur, qui y a ajouté des notes sur la culture, sur les plantations d'arbres fruitiers, des recettes de médecine et de ménage, un rapport sur l'état du pays, un état des découvertes faites par lui, un inventaire des archives (1), des notes sur les mesures employées dans le pays, des états : des rentes de la bastide de Castelnaud-sur-Gupie ; des procès de Bernard Gros ; des rentes de la maison du Temple, des plantations d'arbres fruitiers à Sallebruneau (1477-1483). — Procès-verbal de l'assemblée des trois états d'Agenais pour les élections des députés aux États-Généraux (1483). — Pièces du XVIIe siècle relatives à des procès entre les commandeurs du Temple et les habitants au sujet des droits de justice et des élections consulaires. — Registre des reconnaissances. — État des revenus et des charges de la maison du Temple. Notes prises sur les *améliorissements* et procès-verbaux de visite du Temple, au XVIIe et XVIIIe siècle, contenant la description du château (2). — Inventaire des titres de la Commanderie du Temple du Breuil fait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle : achat de la terre dite le camp de Pellacaribus (1256) ; — baux à fief du XIVe et du XVe siècle. Les *oublies* sont généralement d'un sou arnaudin par dinerade ou carterée.

### Canton de Tournon

TOURNON (3).

E. Supplt. 3608. (BB. 1.) (Registre.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

**1648.** — Jurades. — Les assemblés sont composées des juges, lieutenant et procureur du roi, des quatre consuls et des jurats. — Après les élections consulaires, on députe, selon l'usage, un consul pour aller saluer le duc d'Épernon, gouverneur, qui était alors à Agen. — Délibérations relatives au dénombrement des grains. — Requête d'Aymeric de Chatanier, sieur de Sainte-Foy, au duc d'Épernon, auquel il signale le trouble porté aux élections consulaires par quelques jurats de la R. P. R., qui ont intrigué et violé les statuts pour élire consul un de leurs parents. — Ordonnance du duc d'Épernon cassant cette élection. — On décide que l'Évêque d'Agen, qui a annoncé sa visite pastorale, sera reçu, comme l'ont été ses prédécesseurs, par les consuls en livrées, mais non avec le poêle et les honneurs réservés au Roi et à ses gouverneurs. — Le duc d'Épernon ayant désigné Tournon pour y assembler dix compagnies, on fait des démarches auprès de lui et auprès des capitaines pour obtenir d'être exonéré de cette charge. — Présent de truffes au duc d'Épernon. — Entretien d'une garnison pendant dix jours à raison de 80 livres par jour.

E. Supplt. 3609. (BB. 2.) (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1734-1740.** — Lettres de Boucher, intendant, aux consuls de Tournon. — Les consuls nommés en 1734, devront s'abstenir d'exercer leurs charges jusques à nouvel ordre. — M. de Sainte-Foy, établi depuis quatre ans à Villeneuve, ne peut pas exercer la charge de consul. — Les consuls doivent empêcher le sieur Lamothe de Carbonnière de continuer à démolir les remparts de la ville de Tournon (2 octobre 1739). — Si on a demandé plus de miliciens à Tournon qu'à Penne et à Monflanquin, c'est que cette juridiction n'avait pas gardé tous ses sujets. La gratification à donner aux miliciens volontaires pour leur engagement ne doit pas dépasser 30 livres. — Décisions relatives : au payement des gages des régents ; — à l'emprisonnement de l'auteur d'une rixe ; — aux réparations à faire aux églises de Péricard, Montayral, Couloussac.

(1) Une partie de ces notes ont été publiées dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1889, p. 115, dans un article sous le titre *Le livre de raison de Bernard Gros, commandeur du Temple de Breuil en Agenais sous Louis XI et Charles VIII*.

(2) Des plans et vues du château, dans son état actuel, exécutés par feu M. Pierre Benouville, architecte diocésain, ont figuré à l'Exposition universelle de 1889.

(3) Primitivement, le canton de Tournon ne fut pas divisé en communes. On détacha du territoire de cette commune unique, en 1837, le territoire des communes de Montayral et de Saint-Vite ; en 1876, le territoire des communes d'Anthé, de Bourlens, Cazideroque, Courbiac, Masquières, Thézac.

Les archives anciennes, qui d'ailleurs ne comprennent guère que des cadastres et des registres paroissiaux, n'ont pas été divisées. C'est donc à Tournon que se trouve l'état civil ancien des huit communes séparées.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3610. (CC. 1.) (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

**1665**. — Arpentement de la juridiction de Tournon. Paroisse de Courbiac. — Énumération des propriétés en série d'articles par noms de personnes. Les confrontations sont indiquées. — Table alphabétique des noms de propriétaires. — Articles : de Lugagnac ; — de Vezins ; — de Mirepoix ; — Debelmas ; — Pierre de Guillem, sieur de La Peyrade ; — Hélène de Fouissac.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3611. (CC. 2.) (Registre.) — In-folio, 317 feuillets, papier.

**1665**. — Arpentement des paroisses de Bourlens, Saint-George, Najejouls, Cazideroque. — Même méthode pour la confection de l'arpentement. — Articles : de Najejouls ; — Rousset ; — Galinat ; — de Monbeau ; — de Dondas ; — de Mayrade ; — de Fazas.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3612. (CC. 3.) (Registre.) — In-folio, 317 feuillets, papier.

**1665**. — Arpentement des paroisses de Tourrel, Anthé, Lamothe et Sombal. — Articles : M. de Lacapelle Biron, qui tient le château de Lamothe ; — M. de Vivan ; — Jean de Cazettes, juge royal de Tournon ; — de Listel ; — de Sainte-Foy ; — de Monbeau.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3613. (CC. 4.) (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

**1665**. — Arpentement de la paroisse de Cazideroque. — Articles : M. de Cazideroque ; — de Sainte-Foy ; — de Dondas ; — de Garroussel ; — de Mayonnade.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3614. (CC. 5.) (Liasse.) — 18 cahiers, in-folio, papier.

**1647-1700**. — Fragments de registres d'arpentement sans date (XVII<sup>e</sup> siècle). — Charges et décharges. Articles rédigés d'après deux méthodes, par ordre chronologique ou par notes inscrites sur les rôles des tailles.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3615. (CC. 6.) (Registre.) — In-folio, 342 feuillets, papier.

**1675-1688**. — Charges et décharges, notes inscrites dans l'ordre chronologique.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3616. (CC. 7.) (Liasse.) — 13 cahiers, in-folio, papier.

**XVII<sup>e</sup> siècle**. — Fragments de registres des charges et décharges inscrites sur les rôles des tailles ou par ordre chronologique.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3617. (CC. 8.) (Liasse.) — 27 cahiers, in-folio, papier.

**XVIII<sup>e</sup> siècle**. — Charges et décharges.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3618. (CC. 9.) (Registre.) — In-4°, 214 feuillets, papier.

**1649**. — Rôles des tailles. Simple liste des contribuables. Chiffres en regard des noms pour les payements par quartier.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3619. (CC. 10.) (Registre.) — In-4°, 229 feuillets, papier.

**1678**. — Rôles des tailles, suivis de l'état des sommes à imposer. Total 29,896 livres.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3620. (CC. 11.) (Liasse.) — 72 pièces, papier.

**1777-1787**. — États de répartition de la capitation dressés par paroisse. Simples listes des contribuables avec des chiffres en regard. Les quotités varient de 10 sous à 15 livres et rarement de 15 à 32 livres. — En 1778, rôles pour une capitation, dont le produit doit être appliqué à la restauration de trois églises.

E. Supplt. 3621*. (CC. 12.) (Liasse.) — 11 pièces, papier.

**1647-1655.** — Comptes de la communauté de Tournon se rapportant au temps de la Fronde, soumis à la vérification de François de Jeyan, commissaire subdélégué *ad hoc*. — En 1647, on a fourni l'étape à 5 compagnies du régiment de Guienne. — En 1648, le régiment de Guienne passe à Tournon le quartier d'hiver. — En 1649 « ont fourny, par ordre » de Son Altesse d'Espernon, une compagnie de » cent hommes de pied pour la guerre de Bour- » deaux avec les officiers, laquelle ils auroint adme- » née aud. Bourdeaux armées d'espées et mosquets » et balles ». Fourniture de 4,700 rations à de Marin, maréchal de camps et autres. — Aux consuls de Monflanquin 2,272 livres pour la subsistance de la compagnie de gens d'armes du duc d'Épernon et du régiment de Candale. — Autres sommes fournies pour l'entretien des gens de guerre de 17,231 livres. — En 1650, à l'extraordinaire des guerres 10,608 livres. — En avril, logement de la compagnie de cavalerie du sieur d'Aubarède et de deux compagnies de Saint-André Monbrun. — En 1653, à Barlan, consul de Villeneuve, 225 livres pour l'entretien des pionniers qui travaillent à la démolition de Villeneuve suivant les ordonnances de Vaillac, lieutenant général, du 14 août et du 4 septembre. — En octobre, passage du régiment de Champagne. — Le régiment de Coudray-Montpensier loge aussi dans la juridiction « où il auroit comis tous actes » d'hostilités et fait des despences quy excèdent la » somme de 60,000 livres ». 15 maisons furent en partie détruites. — Logement de la compagnie de cavalerie de Saint-Victor à Puycalvary. — Passage du régiment de cavalerie de Biron dans la paroisse de Masquière. — Pièce annexée au compte de l'année 1653 : requête des habitants de Tournon au duc de Candale, général des armées du Roi en Guienne. Ils demandent : de bénéficier de l'amnistie accordée par le Roi ; d'être dispensés de payer tous les arrérages dûs sur les tailles sauf 2,000 livres à lever ; d'être exempts de logements militaires, de gouverneur, de quartiers d'hiver ; le maintien des consuls en charge; l'assurance que nul ne sera recherché pour les démolitions de maisons ordonnées par M. le Prince et par M. de Conti, etc. Une ordonnance du duc de Candale, ratifiée par arrêt du Conseil d'État, accorde aux habitants de Tournon tout ce qu'ils ont sollicité dans cette requête. — (Pièces acquises de Lacaze, libraire).

E. Supplt. 3622. (CC. 13.) (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

**1682-1790.** — Fragments de registres des charges et décharges. — Lettres adressées à Ruffe, receveur substitut des domaines du Roi, relatives à des perceptions de droits divers. — Quittances délivrées par l'élection d'Agen pour des payements partiels d'impositions. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant une imposition de 8,200 livres sur la juridiction de Tournon pour les réparations à faire à la maison commune (12 avril 1785). — Listes des habitants sujets à la collecte.

E. Supplt. 3623. (CC. 14.) (Liasse.) — 200 pièces, papier.

**1735-1737.** — Comptes de la communauté. — Les recettes sont de 56,274 livres. — Payement pour les impositions : 53,717 livres. — Gages : des consuls, 100 livres ; de Razé, régent, 100 livres ; de Carrère, régent grammairien, 150 livres ; — de la régente, 100 livres ; du messager, 40 livres ; de l'horloger, 40 livres ; du valet de ville, 40 livres. — Aux consuls, pour le feu de la Saint-Jean, 10 livres. — Au prédicateur de l'avent et du carême, 150 livres. — Total de la dépense, 56,397 livres. — Le compte est rendu par le maire et les consuls, en présence de deux vérificateurs nommés par la communauté et d'un syndic. — Pièces justificatives : mandats ; quittances de payements partiels des impositions.

E. Supplt. 3624. (CC. 15.) (Liasse.) — 280 pièces, papier.

**1738-1746.** — Comptes de la communauté. — En 1743, ordonnance et rôle pour la levée du dixième sur les industriels et marchands. — En 1745, la recette est de 58,872 livres et la dépense de 58,822 livres. — Équipement de 4 miliciens, 167 livres. — Dans ce compte, divers articles sont laissés à la charge du comptable qui a négligé des recouvrements ou majoré certaines dépenses. — Pièces justificatives : mandats ; quittances.

E. Supplt. 3625. (CC. 16.) (Liasse.) — 149 pièces, papier.

**1748-1754.** — Comptes de la communauté. — En 1748, recette 56,941 livres; dépense 57,579 livres. — Les frais municipaux sont réglés par le Conseil d'État à la somme de 771 livres. — Pièces justificatives : mandats; quittances. — Requête à l'intendant de Paulin Momin, supérieur des religieux du Tiers-Ordre de Saint-François de Tournon. Il se plaint que ses religieux, au nombre de 5, manquent de tout. La communauté de Tournon leur doit 37 livres 10 sous, qui restent à payer des gages de l'un d'eux, qui avait exercé la charge de régent humaniste, et on leur refuse cette somme. Payé, en exécution d'une ordonnance de l'intendant.

E. Supplt. 3626. (CC. 17.) (Liasse.) — 346 pièces, papier.

**1756-1790.** — Comptes de la communauté. — En 1756, les recettes et les dépenses se balancent au chiffre de 49,959 livres. Le compte n'est pas détaillé. — Pièces justificatives de comptes divers et notamment quittances pour les payements partiels des impositions.

E. Supplt. 3627. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 244 feuillets, papier.

**1605-1656.** — Paroisse de Saint-Barthélemy de Tournon et ses annexes Saint-André de Carabaisses, Saint-Jean de Lucante et Saint-Basile de Tourrel.— Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Teissèdre, Soulié, Vitrac, Albert, Gamel, Vergé, Dorliac, Malmoux, Defaure, Delzoliès, de Mortafon, de Cahusière, Cavalié, Rafin, d'Orguelh, Aly, Castanié, Capoulete, Barthey, Vayssié, Vigouroux. — Table des baptêmes de 1605 à 1652.

E. Suppt. 3628. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-12, 357 feuillets, papier.

**1656-1671.** — Saint-Barthélemi et ses annexes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles de Reau, Longueserre, Delbalat, Labal, Troupel, Jaudounenc, Fournel, Dardes, Ratier, Campmas, Leyrix, Cantuech, Deshoulies, de Falmon, Valaret, Maynard, Lalbenque, Conil, Carle, Carmeil, de Fieux, Guiraudet. — Le 13 mai 1667, décès d'Antoinette de Montalembert, épouse de noble Jean-Louis d'Orguelh. — Le 25 octobre de la même année, décès d'une fille de la décédée et de J.-L. d'Orguelh, âgée de 8 mois, sans nom, puisque le baptême lui avait été administré dans la maison par le curé qui, depuis lors, n'avait pas pu faire les cérémonies à l'église. — Baptême sous condition de François Mourlès, lequel avait été ondoyé par une femme qui « ce seroit » trouvé chancelante sur la forme du baptesme. »

E. Supplt. 3629. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-12, 290 feuillets, papier.

**1671-1691.** — Saint-Barthélémy et ses annexes. Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Delerm sieur de Laboissonnade, Delfiguié, Labarthe, Breil, Pouzoulet, Pébrot, Lascombes, Recourt, Agar, Capespine, Raffy, Trouppel. — Le 29 mars 1673, sépulture dans l'église de Tournon de Jean de Lacave, curé de Lucante, « regretté universelle- » ment de tout son peuple pour sa grande vertu et » probité, auquel convoy ont assisté en corps les » religieux du Tiers-Ordre Saint-François establis » dans la présente ville ». — Le 21 juillet 1673, sépulture d'un soldat de la compagnie du capitaine de Marigni de Lafitte, de passage à Tournon. — Sépulture de noble Jean-Louis d'Orgueil sieur de Pellery « décédé estudiant à Cahors ». — Le 29 août 1677 « nous soubsigné Léonard de Fénis, prédica- » teur et missionnaire de la Compagnie de Jésus en » la ville de Tornon, par ordre de Monseigneur » l'évesque et comte d'Agen, sur le trouble causé » dans la maison du sieur Bernardou Dugal, paroisse » de Najejouls, par le sieur Lartigue fils, de la » R. P. R., concernant la conversion dud. Bernar- » dou père, et à la prière de M. Estienne Alryt, » prestre et curé de lad. paroisse de Najejouls, après » avoir requis maître Jean de Rattier, lieutenant » royal de ladite ville et juridiction, Jean Delboscq, » consul, Gabriel Montagne, substitut du procureur » du Roy, serions partis de lad. ville avec lesd. » sieurs de Rattier, Delboscq et Montagne et nous » serions rendus en la maison dud. sieur Bernardou » (alité) où estant, à la prière encore dud. sieur

» curé nonobstant l'empêchement dud. sieur Lar- » tigue » pour obtenir la déclaration d'abjuration, après quoi fut donnée l'absolution de l'hérésie. Ce procès-verbal est signé par tous les témoins. — En 1678, abjuration et profession de foi de Jean Lacam. — A la fin des registres des années 1679 et 1681, copie de la formule d'absolution des hérétiques. — En 1679, abjurations de Simonne Rattier, Moyse Cavalerie, Marc de Viex, Antoinette Baylet. L'acte de Baylet porte, entre autres signatures, celle de Trouvé, prédicateur. — En 1681, le curé, apprenant que des membres du consistoire de Tournon seraient allés voir Catherine Passe, nouvelle convertie, lui auraient fait faire la prière et donné de l'argent, requiert Audhuy, consul, d'aller interroger ladite Passe, sur la sincérité de sa conversion. Celui-ci consent et la déclaration de la nouvelle convertie est faite par devant plusieurs témoins. — Aucune abjuration n'est notée dans le cahier de l'année 1685.

E. Suppl^t. 3630. (GG. 4.) (Cahiers.) — In-4°, 297 feuillets, papier.

**1693-1754.** — Saint-Barthélemi et ses annexes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles de Guillem, Mathieu, Castanet, Clède, Fournel, Ladouze, Lafont, Bompa, Maynard, Lavayssière, Cantuech, Galau, Brienson, Dujardin, Dubernard, de Gironde de La Giscardie, Capoulun, Lacan, Clavières.

E. Suppl^t. 3631. (GG. 5.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 322 feuillets, papier.

**1755-1792.** — Saint-Barthélemi et ses annexes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Galbert, Delhoms, Gaillard, Gipoulou, Péchoultre de La Martinie, Valadié, Béral, Magnergue, Fonroque, Lacombe, Cavaillé, Mirabel, Mourgues, Rey, Lacan, Taffanel, Solacroup, Rambeau, Lestieu. — Table des années 1773-1775 :

| | Baptêmes | Mariages | Sépultures |
|---|---|---|---|
| 1781 ................ | 47 | 6 | 29 |
| 1782 ................ | 45 | 9 | 26 |
| 1783 ................ | 39 | 8 | 40 |
| 1784 ................ | 51 | 11 | 31 |
| 1785 ................ | 53 | 14 | 32 |
| 1786 ................ | 43 | 12 | 33 |
| 1787 ................ | 46 | 11 | 40 |
| 1789 ................ | 43 | 11 | 34 |

E. Suppl^t. 3632. (GG. 6.) (Cahiers.) — In-8° et in-12, 141 feuillets, papier.

**1641-1699.** — Paroisse de Saint-George de Bellaygue. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Brocat, Delrieu, Gourdon, Rivière, Capot, Vergnes, Pomiès, Coulombié, Bouyssou, Cadet, Niel, Cavalier, Combecave, Lagrimardie, Landié. — Rôles des heures d'adoration pour la confrérie du Saint-Sacrement. — Le 6 juin 1686, mariage de François-Gaston de Saint-Astier, chevalier, seigneur de Sauveterre, et de Marguerite de Germa. — Le 9 novembre 1740, baptême d'Henri-Ignace de Montalembert, fils de Charles-Gratien et de Louise de Lagoutte.

E. Suppl^t. 3633. (GG. 7.) (Cahiers.) — In-8° et in-12, 117 feuillets, papier.

**1709-1766.** — Saint-George. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bebengue, Pradelle, Cornier, Clavel, Cavaiié, Déjean, Vigié, Rivière, Roussilie, Desbans, Lorman, Delfiguié, Delcaillau, Monmaillé, Granges, Delart.

E. Suppl^t. 3634. (GG. 8.) (Cahiers.) — In-8° et in-12, 126 feuillets, papier.

**1667-1792.** — Saint-George. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Montagne, Fournié, Gourdon, Delrieu, Fillol, Alary, Gayras, Petméja, Lafont, Gary, Marceille, Fauché, Clabel, Lentignac.

E. Suppl^t. 3635. (GG. 9.) (Cahiers.) — In-8° et in-12, 167 feuillets, papier.

**1612-1712.**— Paroisse de Saint-Vincent de Courbiac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bonis, Caretie, de Vesins, Gastas, Radiade, Demons, Bru, Delbos, Couly, Andrieu, Pradier, Muret, Souquet, Rode, Rajade, Galau, Tournié, Hugon, Carratié.

E. Supplt. 3636. (GG. 10.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 205 feuillets, papier.

**1711-1759.** — Courbiac. — Baptêmes, mariages et Sépultures. Familles Cammas, Glories, Lavergne, Carles, Gaillard, Loubatières, Bissière, Dorliac, Poumière, Labroille, Barnac, Lachèse, La Poujade, Delfour, Boel, Lasserre.

E. Supplt. 3637. (GG. 11.) (Cahiers.) — In-4°, 208 feuillets, papier.

**1759-1792.** — Courbiac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Béral, Nauthonier, Juillia, Naresse, Lolmède, Courrech, Gougat, Debelmas, Germa, Vigouroux, Naudi, Foyssac, Déjean, Talamas, Fabré.

E. Supplt. 3638. (GG. 12.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 218 feuillets, papier.

**1619-1745.** — Paroisse de Saint-Pierre de Bourlens. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bonpar, La Cassaignie, Fornal, Lasserre, Rambaux, Barriquel, Gourdous, del Mestré, Berger, Salvan, Olmède, Lagrimardie, Lacombe, Estrade, Foulon, Rougé, Gramont.

E. Supplt. 3639. (GG. 13.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 203 feuillets, papier.

**1746-1792.** — Bourlens. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Fournié, Lamuech, Laffon, Roussel, Laporte, Capoulun, Rougé, Roudil, Guillaman, Bonal, Mouilla, Canole, Lougatières, Delvergé, Roussel, Delprat, Vergnes.

E. Supplt. 3640. (GG. 14.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 236 feuillets, papier.

**1617-1755.** — Paroisse de Saint-Saturnin de Thézac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Carle, Fabre, Caprespine, Troupel, Fouliouse, Dallis, Rauly, Delfour, Redon, Gourdon, Tardieu, Clède, Veyries, Delboc, Bessoti, de Gouges, Pélissier, Bannières, Fumel.

E. Supplt. 3641. (GG. 15.) (Cahiers.) — In-4°, 238 feuillets, papier.

**1755-1792.** — Thézac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Blanc, Auradou, Souquet, Lantuech, Delrieu, Pommiès, Laduguie, Cambon, Couloussac, Lasguignes, Delsons, Longayron, Labarade, Niel, Gastal, Triquet.

E. Supplt. 3642. (GG. 16.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 289 feuillets, papier.

**1604-1704.** — Paroisse de Saint-Pierre d'Anthé et ses annexes Saint-Caprais de Sombal et Sainte-Foy. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Péberac, de Jean, Cassanet, des Flans, Glory, de Falmont, de Lard, Tafanel, Raffi, Bonet, Lascombes, Crosaille, Pomié, Faure, Albert, du Castagnié, de Raymon de Falmont, Loubières, Lambert, Gacherie, Couret. — « Le 8 juillet 1607, a esté » béniste la clocle (*sic*) d'Anté, du pois de dix » quintalz ou environ, au nom de Dieu et à l'honneur » de St Pierre, et lui a esté donné pour parrin noble » Venture de Falmont, sieur de Fages, et pour » marrine madamoyselle Jeanne de Marsanez, » maries, et la susdite marrine a donné six aunes » de toile de Laval, présens M. du Garroussel, » Jacques de Lard, sieur de Boysse, Pierre Couret » dit Grand Saict et plusieurs autres et moy Rodolez, recteur. » — Dans le cahier de 1616, anciennement paginé, les pages 109 à 114 ont été lacérées, de même que les pages 141 et suivantes se rapportant à l'année 1622. — Quelques notes des comptes des marguilliers des années 1643 à 1679. Le mobilier de l'église est des plus simples ; le calice est d'étain. En 1646, on achète deux chasubles pour neuf livres ; elles sont fabriquées à Roquecor, avec de la laine « questée par la paroisse. » — Le cahier de l'année 1685, dans lequel devaient être inscrites des abjurations, manque.

E. Supplt. 3643. (GG. 17.) (Cahiers.) — In-12, 332 feuillets, papier.

**1706-1747.** — Anthé et ses annexes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Molinier,

Ramondou, de Bardin, Canet, Capredon, Mercadiel, Delmas, de Cladech, Gayral, Carmentran, Fouliouse, de Raymon de Fages, Bessières, Julia, Glori, Verniol, Estripeau, Lacam, Tafanel, Hébrard.

E. Supplᵗ. 3644. (GG. 18.) (Cahiers.) — In-12, 190 feuillets, papier.

**1748-1768.** — Anthé et ses annexes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bordes, Lafon, Brunet, Laramée, Bonnefoux, Salse, Fillol, Descazals, Mirabel, Aradel, Gaillardel, Bernays, Pradelle, Pitot, Lagacherie, Fontanié.

E. Suplᵗ. 3645. (GG. 19.) (Cahiers. — In-4° et in-12, 204 feuillets, papier.

**1769-1792.** — Anthé et ses annexes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Delpuch, de Bardin, Tarenque, Brel, du Gravié, Canet, Salvan, Vidal, Deshouliès, Delmouly, Costes, Clède, Blauzal, Marty.

E. Supplᵗ. 3646. (GG. 20.) (Cahiers. — In-4° et in-12, 295 feuillets, papier.

**1618-1700.** — Paroisse de Saint-Vincent de Masquières, juridiction de Bosc en Agenais. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Redon, Cappoulun, Raffy, de Guiliaman, Boudon, Rey, Labal, Bompas, Ferrenq, Mourguès, Debelmas, Vidal, Molinié, Fabré, Lapoujade, Mazé, Barrière. — 7 abjurations en 1685. — Jeanne Bertrand, morte en couches, le 7 août 1685, à 4 heures du matin, est ensevelie le même jour une demi-heure avant le coucher du soleil.

E. Supplᵗ. 3647. (GG. 21.) (Cahiers.) — In-12, 387 feuillets, papier.

**1704-1767.** — Masquières. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Caillau, Jolibert, Delfour, Cavalié, Lalbenque, Bon, Barrières, Merty, Laplaigne, Roux, Lolmède, Lacombe, Balsa, Laulanié, Aunac, Serre.

E. Supplᵗ. 3648. (GG. 22.) (Registre.) — In-4°, 111 feuillets, papier.

**1768-1792.** — Masquières. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bosc, Dinéty, Bonafoux, Bissol, Mercier, Barrières, Fourneil, Labruyère, Delbergé, Jolibert, Lavergne, Gouget, Deymar, Trenty, Ferreinq, Traversier.

E. Supplᵗ. 3649. (GG. 23.) (Registre.) — In-4°, 67 feuillets, papier.

**1602-1624.** — Saint-Gilles ou Gillis ou Egide de Cazideroques et Saint-Étienne de Najejouls. — Baptêmes. Familles Reyniès, Barbet, Pradele, Gamel, Salban, Troupel, Laurènes, Boussac, Marot, Renous, Vacqué, Soubira, Roux.

E. Supplᵗ. 3650. (GG. 24.) (Registre). — In-8°, 107 feuillets, papier.

**1633-1677.** — Cazideroque. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Séré, Mauzac, Montaniac, Delmas, Ramondou, Fouilhouse, Viste, Fonbosc, Gamel, Vacqué, Alric, Granié, Tinchou, Salesses, Dordaigues.

E. Supplᵗ. 3651. (GG. 25.) (Cahiers.) — In-12, 115 feuillets, papier.

**1670-1700.** — Cazideroques. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Breniol, Rattié, Pratmartin, Foulhose, Dordé, Grenier, Bonnet, Latier, Cassagne, Thémines, Guari, Naujac, Souliès, Perbosc, Pélisson, Capdeville, Carboules, Delfiguié, Maignac.

E. Supplᵗ. 3652. (GG. 26.) (Cahiers.) — In-12, 173 feuillets, papier.

**1708-1792.** — Cazideroques. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Delrieu, de Dordaygue, Delpart, Lamothe, Fajolles, Rataboul, Bru, Favart, Gare, Boutin, Planque, Delvalat, Audhuy,

Causse. — En 1710, concession d'un tombeau dans l'église, de 9 pans en tous sens, en faveur de Barthélemi Ratié, moyennant 3 livres et l'obligation d'entretenir le dallage au-dessus du tombeau. — État des communiants pendant le temps pascal : en 1725, 311 ; en 1726, 343.

E. Supplt. 3653. (GG. 27.) (Cahiers.) — In-12, 368 feuillets, papier.

**1654-1792.** — Najejouls. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Lafore, de Mothe-Lambert, Lacôste, de Foissac, Soubira, Tinchou, Cantalouve, Delpon, Plaigne, Longpech, Pagès, Cléri, Merlin, Déjean, de Boutié, Bécays, Fonroque, de Laborie.

E. Supplt. 3654. (GG. 28.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 172 feuillets, papier.

**1624-1709.** — Saint-Avit ou Saint-Vite de Dor, ou de Dorn, ou de La Poujade, aujourd'hui Saint-Vite. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bartes, Delrieu, Moullia, Dalché, Delcapoulun, Delboscq, de Lagoutte, Brégaut, Delcaillau, Lafage, Ladoux, Teschot, Séré, Rambault, Clède.

E. Supplt. 3655. (GG. 29.) (Cahiers.) — In-12, 118 feuillets, papier.

**1711-1792.** — Saint-Vite. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Pitot, Gary, Bru, Tinchou, Lafon, Lapèse, Calpernède, Cadaix, Pater, Delmouly, Méric, Filiol, Armaniac, Capmas, Auzely, Guitard.

E. Supplt. 3656. (GG. 30.) (Cahiers.) — In-12, 299 feuillets, papier.

**1668-1691.** — Saint-Martin de Mazières ou de Perricard, annexe de Montayral. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Martinès, Pouzoulet, Gourdou, Lansac, Rougé, Boisson, Combecade, Sicard, Estrade, Lagrimardie, Chauduric, Rigoula, Delcayrou, Ganibal. — Le 13 avril 1685, mariage de François de Lagoutte, chevalier, seigneur du Buscon, et de Marguerite de Bosredon.

E. Supplt. 3657. (GG. 31.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 175 feuillets, papier.

**1629-1691.** — Saint-Germain de Montayral. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles de Gourdon, Cavaroque, Connil, Pallice, Tartari, du Vila, Destieu, Groussel, Lescou, Lala, Pons, Vigié, Las Guarrigues, Planard, Auduy, Lavaissière, de Bardin, Roussille.

E. Supplt. 3658. (GG. 32.) (Cahiers.) — In-12, 142 feuillets, papier.

**1618-1693.** — Saint-André de Carabaysse de Lamotte d'Anthé, annexe de Tournon. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bruguière, Lauserte, Ramondou, Debretous, Lagarde, Bonnefous, Gibert, Longueserre, Domic, Laduguie, Troupel, Carrière. — En tête du cahier de l'année 1618, on lit ce fragment : « Ung prebtre lequel devisant avec « certains seculiers disoit en general comme la pre- « mière femme qu'il avoit confessée estoit adultère, « à quoy pour lors on ne print point garde, ne « l'aiant nommée en particulier. Quelque temps « après, un de ladicte troupe invita iceluy confessur, « lequel, estant arrivé à la maison, rencontrant la « maistresse d'icelle, il luy [dict] en bonne foy : Que « je suis aise, madamoiselle de vous avoir pour ma « première pénitante ! Le mary, quy se rencontra « là ne pasa pas sans observer ce mot, le rappor- « tant soudain au propos passé du confessur et ne « pouvant patianter que les invités fussent dehors, « lesquels avec le prestre aiant congé sans en faire « aucun semblant, estant donc séparés, il s'addresse « ausy tost à sa femme et, la tançant de luy avoer « faucé sa foy, luy fourre dans l'estomac quelques « coups de poignard, de quoy elle demura morte sur « la plase. Exemple digne [d'estre] bien remarqué « par les confesseurs. »

E. Supplt. 3659. (GG. 33.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 186 feuillets, papier.

**1705-1772.** — Saint-André de Carabaysse. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Simard, Delcros, Boudet, Cassanet, Fournelle, Borie, Laver-

gne, Lacan, Dultil, Poumiès, Delbrel, Buart, Bouissou, Trégan, Delcros, Mouravi, Deshouliès, Lalbenque. — Le 10 janvier 1712, décès de Jean-César de Montalembert, sieur de Bonnaire.

E. Supplt. 3660. (GG. 34.) (Liasse.) — Cahiers et feuillets détachés, ensemble 95 feuillets, papier.

**1633-1761.** — Fragments non déterminés de registres paroissiaux. — Fragments de cahiers de paroisses, aujourd'hui dans le Tarn-et-Garonne : Notre-Dame de Couloussac (1667-1683) ; Soucis (1681) ; Goux (1761).

E. Supplt. 3661. (GG. 35.) (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1736-1778.** — État de répartition de grain et d'argent entre les prêtres de Montech pour les obits qu'ils ont célébrés en 1737. — Ordonnance de Mgr de Chabannes, évêque d'Agen, à la suite d'une visite pastorale faite en 1737 à l'église de Saint-George de Belaygue : le porte-Dieu sera doré en dedans ; on achètera un petit ciboire ; les fonts baptismaux seront restaurés ; les registres de baptêmes, mariages et sépultures seront mis en état ; le confessionnal sera refait, etc. — État des pauvres de la paroisse de Couloussac, en 1778.

E. Supplt. 3662*. (II. 1.) (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1373-1577.** — Copies et cotes de pièces faites ou rédigées par Bosvieux, archiviste départemental, d'après les documents des archives des Basses-Pyrénées, cotés E. 286. — Donation faite par le roi Charles VI au comte d'Armagnac des château, ville et châtellenie de Tournon. Le seul moyen de recouvrer cette place forte, au pouvoir des Anglais, avait été d'offrir une rente de 200 livres à Menedut de Pensadez, chevalier, capitaine de cette place, qui la tenait pour le roi Édouard. Le comte d'Armagnac s'était engagé à payer cette rente (Décembre 1373). — Mémoire présenté au Grand Conseil par le duc d'Alençon, pair de France, comte d'Armagnac et seigneur de Tournon, et Marguerite de France, sa femme, afin d'être remis en possession de la seigneurie de Tournon, dont ils avaient été débontés par ordonnance de Martial Cortette, lieutenant général en la sénéchaussée d'Agenais, ou de Pierre Bruère, son commis, soi-disant commissaire pour la réunion du domaine du Roi aliéné en la sénéchaussée d'Agenais. Ce mémoire, sans date, contient un historique de la châtellenie de Tournon, depuis la donation de 1373 jusques au règne de François Ier. — « Advertissement faict par moy Guillaume de La « Favrerie, conservateur d'Armaignac, pour remons- « trer au roy et royne de Navarre en quoy consiste « la baronnie de Tournon, les droictz et valeur « d'icelle, a eulx appartenant en la seneschaucée « d'Agenoys. » A Valence, le 16 janvier 1545-46. — Enquête *de commodo et incommodo* faite par le juge général et d'appel d'Albret, pour le roi de Navarre, au siège de Nérac, au sujet de l'opportunité de distraire (probablement pour les ériger en une juridiction distincte) les quatre paroisses de Puycalvari, Trémons, Eyrens et Valeilles de la juridiction de Tournon (15 juin 1546). — Déclaration par laquelle le roi de Navarre accepte la démission du capitaine du château de Tournon et promet d'indemniser le cessionnaire, Noël de Majonade (5 octobre 1577).

E. Supplt. 3663. (II. 2.) (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 5 pièces, papier.

**XIIIe siècle.** — 1776. — Extraits des privilèges de Monségur en Bazadais, suivis d'une liste des consuls de cette ville. Ces documents ont été publiés d'après un exemplaire plus complet : *Privilèges de Monségur* par J.-B. Archu, Sauveterre, J. Chollet imp. lib., 1876, in-8°. — Contrat de mariage de Paul de Fazas et de Victoire de La Croix Gironde, passé au lieu du Crucifix, juridiction de Ferrière en Quercy. La dot de la future est de 18,000 livres (1776).

E. Supplt. 3664. * (II. 3.) (Registre.) — In-8°, 282 feuillets, papier.

**1502-1506.** — Minutes d'Anthérieux, notaire à Tournon. — En tête, table des actes. Trois modèles de *signum*, dérivant les uns et les autres d'anneaux ovales croisés. Dédicace du registre au Père, au au Fils, au Saint-Esprit, à la très sainte Vierge

Marie et à toute la Cour céleste. Les actes sont en forme sommaire et tiennent en moyenne dans une ou deux pages. Ils sont rédigés soit en latin soit en langue vulgaire.

*Droits féodaux.* — Vente de redevances seigneuriales et droits féodaux sur des terres sises dans la paroisse de Saint-George, consentie moyennant 100 livres tournois par noble H. de La Duguie, seigneur dudit lieu, en faveur de noble Auger Dantrey, seigneur de Lusignan (*Lesinhacum*) et co-seigneur de Lestelle. Cet acte est suivi : d'une reconnaissance des tenanciers en faveur de leur nouveau seigneur ; d'un pacte de réméré, d'après lequel le vendeur pourra racheter pour le même prix, durant une période de trois ans, tout ce qu'il a aliéné. — Bail à nouveau fief, consenti par noble Guillaume de Pellegrue et Jeanne Darvies, sa femme, seigneur et dame de Najejouls, en faveur d'Étienne Texier, moyennant 12 deniers tournois d'acaptes. — Reconnaissances en faveur d'Amaury de Balaguier, seigneur de Ginouillac. — Protestation de noble Armand de Laduguie contre Jean Pomiès, en raison des retards que celui-ci met à payer les redevances qu'il lui doit.

*Contrats de mariage.* — « Pactes matrimonials « passats entre Guillermus Bessieyra et Katharina « Salomona. » Le futur est originaire de la juridiction de Moret, diocèse de Rhodez. Il apporte à la communauté 14 moutons. Il affirme qu'il a dans son pays, des biens de son père, 25 francs tournois qu'il apportera à la communauté. La future fournira sa robe nuptiale, selon les coutumes du pays et ses facultés. — Pierre de Fumel et Agnès Alieyre. Le futur constitue en dot à la future, pour entrer dans la communauté, 28 livres tournois et, comme vêtements, une cote « panni ferrieti cum mostris viri- « dibus, unam gonellam panni palmele de Maseriis « cum manucis panni rubey, aliam gonellam panni « blanquey cum manucis etiam rubey ac aliam cotam « panni de nadien (dans d'autres actes, on trouve : « nadieu sive negre) cum mostris etiam viridis » ; un lit nuptial garni, un anneau. Ce contrat est suivi d'une donation d'un quart de ses biens, consentie par Étienne de Fumel en faveur du futur, son fils. — Plusieurs autres contrats contiennent des dispositions toutes pareilles : des dots en argent de 20 à 30 livres ; des vêtements du même genre et en même nombre. Le lit nuptial garni comporte ordinairement quatre draps et divers coussins et couettes.

*Testaments.* — Pierre Acquéry, laboureur, veut être enseveli dans le cimetière de Bourlens, au tombeau de ses pères. Trente prêtres seront convoqués pour le jour de sa sépulture et diront des messes de *Requiem* et les autres offices pour le repos de son âme et des âmes de ses parents. Même obligation pour le neuvième jour après son décès et pour le premier anniversaire. En chacune de ces occasions, ses héritiers seront tenus de donner à chaque prêtre 15 deniers tournois et la réfection corporelle ou deux doubles sans réfection. Il lègue au bassin du Purgatoire de Bourlens 12 deniers tournois ; à chaque bassin des autres quêtes 4 ardits tournois. Dans les deux années qui suivront le décès, trente messes de *Requiem* seront célébrées à partir du jour de l'anniversaire. Legs de 5 sous tournois à sa fille Antonia ; de 5 sous tournois aux héritiers de feu Jeanne sa fille. Il veut que sa femme Agnès Gravade reste « domna senhoressa et guber- « nataire omnium quorumcumque bonorum ipsius. » Au cas où elle ne pourrait pas s'accorder avec ses héritiers, il veut que ceux-ci lui fournissent chaque année 32 quartons de froment et de seigle, moitié de l'un moitié de l'autre, une pipe de bon vin, une barrique de piquette, un porc de la valeur de deux moutons, un quarton et demi de sel, 6 livres d'huile de noix, du bois selon qu'ils le pourront et 10 sous tournois ; de plus, tous les deux ans, une veste de leur drap, une chemise, une paire de souliers. Sa femme pourra tester et prendre sur les biens du testateur de quoi payer vingt prêtres pour les offices du jour des funérailles et de l'anniversaire. Il déclare avoir donné pour dot à son fils Jean l'aîné 9 livres tournois, à l'occasion de son mariage. Il institue pour ses héritiers, par parts égales, ses fils Jean l'aîné, Pierre, Bertrand et Jean-Le-Jeune. — Jean Poget veut que douze prêtres célèbrent les offices à son enterrement, autant le neuvième jour après, autant à l'anniversaire. Chacun d'eux recevra 15 deniers tournois et dînera suivant l'usage. Legs au bassin de Saint-Pierre d'Anthé. Il institue son fils Oddon héritier universel et lègue à chacune de ses filles 24 livres tournois, des vêtements et du linge. Il laisse à sa femme Jeanne de Lom la régie de ses biens et, au cas où elle ne s'entendrait pas avec ses héritiers, il veut que ceux-ci lui laissent une maison

meublée, 3 cartonnats de terre et lui servent une rente de 2 pipes de blé, savoir 11 quartons de froment, 11 de seigle, le reste de *mesture* ; un porc salé, un quarton de sel, une barrique de bon vin. — Les types des testaments ci-dessus sont communs. Tous ces actes débutent par une profession de foi et une recommandation de l'âme à Dieu, à la Sainte-Vierge et aux Saints. — Arnaud Reu, laboureur veut être enseveli dans le tombeau de ses pères ou dans celui de sa fille Bernarde. Il veut que tous les prêtres de la juridiction soient convoqués pour le jour de ses funérailles, pour la neuvaine et pour l'anniversaire. — Arnaude de Biran exige huit prêtres aux trois mêmes dates ; — Gailharde de La Poujade, onze prêtres aux trois mêmes dates. Ils recevront chacun par jour 5 ardits tournois et la réfection. — Codicille de noble Miracle de Morlhio ou de Savenssa, veuve de noble Augier d'Antrey, co-seigneuresse d'Estelle. Elle déclare que, par un testament nuncupatif, elle avait fait héritier son fils Jean, lequel est mort depuis. Elle institue pour héritier son autre fils François et lègue à chacune de ses filles Bertrande, Delphine et Catherine, 10 livres tournois ; à son fillâtre, Augier d'Antrey, 7 écus et des meubles. Elle rappelle qu'elle a déjà donné à ce dernier 311 écus petits.

*Fermes, colonage, gazailles.* — Arrentement et ferme de la moitié des dîmes de la paroisse de Lacaussade, consenti pour deux ans par le recteur de ladite paroisse moyennant 60 écus. Ces dîmes comprennent : le casuel ; la moitié des dîmes du grain, du vin, du carnelage ; le quart des dîmes du lin et du chanvre. Le fermier, Pierre Bonnafous, prêtre, s'engage à desservir la paroisse « omnibus « temporibus tam felicitatis quam pestis. » — Bail de colonage passé par Barthélemi de Lacombe en faveur de Pierre Molinié pour sa borie de Rayssac, paroisse du Treil. Le bailleur aura un quart des fruits et le colon les trois quarts. Ce dernier fournira toutes les semences et fera tout le travail. — Gazailles ou louage de bétail. Ces actes sont passés généralement sous la foi du serment, devant deux témoins et avec la clause : selon les usages du pays et les payements à effectuer à la Saint-Michel. Exemples : un bœuf et une vache pour un loyer annuel de 7 écus et 8 quartons de froment ; — un bœuf, une vache et une génisse de deux ans pour un loyer annuel de 7 écus et 10 deniers d'oublies, en évaluant l'écu à 27 sous tournois ; et pour le travail du bœuf 9 quartons de blé, moitié froment, moitié seigle ; — une vache et une génisse qui aura deux ans aux herbes prochaines, 5 écus et 10 sous tournois.

*Actes divers.* — Ventes : d'une propriété dite de Lacombe, paroisse de Sainte-Foy, mouvant des fiefs de nobles Guillaume d'Orguelh, seigneur de Lauture et Jean de Lavalette ou de l'Isle alias de La Yla, seigneur de Lavalette ; — de pièces de terre à Ladignac, consentie par Hugues del Carle, en faveur de noble Bernard de Foyssac, co-seigneur de l'Estelle, moyennant 3 livres tournois ; — de vigne à Najejouls, consentie par H. Rodet à Jeanne de Boville, épouse de Bernard de Lustrac, moyennant 7 écus. — Procuration générale donnée par Antoine de Roquefeuil, protonotaire apostolique, à noble Guillaume de La Casine, recteur de Najejouls et à noble François de Bosc. — Contrat pour la construction d'une maison passé par Raymond Acquié avec Jean Delmoli et François Lestortit, carriers et maçons. Les fenêtres seront munies, les unes de meneaux croisés, les autres d'un seul meneau horizontal (fenestras croseas ou meias croseas). Les deux cheminées seront à la Française (chamyneias francezas). Le prix convenu pour la taille des pierres et la bâtisse est de 7 écus et 26 doubles. — Emprunt par Jean de Guillem à noble François de Bosc, seigneur de Bosc, d'un écu d'or évalué 35 sous tournois, représentant le prix de 6 quartons de froment et 4 de seigle, qu'il vend à noble Guillaume de Pellegrue, seigneur de Najejouls. Il remboursera cette somme, empruntée le 20 mai, à la Saint-Michel prochaine avec les intérêts. Suit la reconnaissance de Guillaume de Pellegrue, qui déclare avoir reçu le grain et s'engage à payer 36 sous audit Guillem à la Saint-Michel. — Procès-verbal d'un accord entre le curé de Tournon et celui de Bourlens pour la sépulture de Barthélemi Delbost, paroissien de Bourlens, qui avait exprimé le désir d'être enseveli dans le cimetière de Tournon. On décide que le corps sera accompagné par le vicaire de Bourlens jusques à la Croix de Galhart et de là à Tournon par le clergé de cette ville.

*Observations diverses.* — On remarque qu'un certain nombre de personnes portent deux noms et prénoms différents : Johannes Crabespinas alias Johan Pane ; Arnaldus de Cahuseriis alias Naudonnet de Manenclaure ; Galhardus de Gozena alias de La

Cappera ; Johannes de Bosto alias Gresias ; Catherina Rasabauda alias Peliceria ; Bartholomeus Tinchou alias Calhau ; Johannes Pradela alias Johanicot de Las Vinhas ; Johannes de Vayssera alias Barreyro. Aux noms féminins le notaire donne parfois une forme féminine : la fille de Petrus Acquery s'appelle Acquiera ; la fille de Boyé s'appelle Boyera. — Personnages cités dans les actes : noble Harmand Raffin, seigneur de Péricard (Pech Rigard) ; Bernard de Foyssac, co-seigneur de L'Estelle ; Amanieu de Lagoutte, seigneur de La Poujade et de Cours (de Guta, dominus de Podieta et de Cortz) ; noble Antonia d'Armendarix, fille de Marguerite de Castelnaud, épouse de Jean Del Brel (de Brolhio) ; Bernard de Lustrac, seigneur de Lamotte ; Pons d'Aspremont, seigneur de Roquecor ; Pierre des Homs, seigneur de Touzac. — Mentions : des chapellenies d'Armand Vacquié, de Mostanh, de Riugaud ; — d'une porte de Tournon dite del Bousquet, par où l'on passe pour aller à la fontaine de Guilherme ; — de plusieurs portes à Najejouls, qui devait être ceint de murs. — Rapport de valeur entre les monnaies, la livre tournois étant de vingt sous : les moutons sont évalués à raison de 18 doubles et les doubles, à raison de 10 deniers tournois ; l'écu d'or vaut 35 sous tournois et les écus petits valent 27 sous 6 deniers ou 26 sous tournois.

(Le registre des minutes d'Anthérieux a été donné par M. Tamizey de Larroque, en 1893).

E. Supplt. 3665*. (II. 4.) (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1605-1744.** — Imposition d'une somme de 300 livres sur la juridiction de Tournon pour une liquidation de comptes. — Extrait d'une reconnaissance pour deux maisons et un lopin de terre, consentie par Jean Bos, en faveur de noble Élisander de Bardin, seigneur de Cluzel et de Montayral (1640). — Règlement d'un compte de 2,951 livres entre François de Lagoutte, comte de Lapoujade, et messire Pierre de Pontajon (1729). — Procuration donnée par Denis de Boutier, chevalier, seigneur de Lacardonnie et Najejouls, à Michel de Lamothe-Vedel, chanoine de l'église collégiale d'Agen, pour le représenter au bureau des insinuations. — Don de M. O. Bouyssy, maire de Castillonnès).

E. Supplt. 3666. (II. 5.) (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**XVIIe siècle-1772.** — Fragment d'une donation par contrat de mariage, signée de Bécays, de Guillem, etc. — Payement de 6 livres 10 sous de droits par Jean Vidal, notaire, pour l'acquisition d'une terre qu'il tenait de noble Jean de Bardin, seigneur de Montayral. — (Papiers donnés, en 1893, par M. H. Petit, employé de la mairie de Bordeaux).

E. Supplt. 3667. (II. 6.) (Cahier.) — 17 feuillets, papier.

**XVe-XVIIe siècle.** — Extraits d'un registre d'inventaire, du XVIIe siècle, conservé dans l'étude de M. Solacroup, notaire à Montaigut (Tarn-et-Garonne). Les pièces dont j'ai transcrit les cotes, généralement non datées, se rapportent en grande partie à Tournon. Des recherches, d'ailleurs insuffisantes, pour retrouver les originaux sont demeurées infructueuses.

## CANTON DE VILLENEUVE-SUR-LOT.

### Lédat (1).

### Pujols.

E. Supplt. 3668*. (AA. 1.) (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

**1309-1493.** — Copie moderne des coutumes de Pujols et d'une transaction entre les seigneurs et les habitants de Pujols au sujet de contestations sur quelques articles desdites coutumes et sur les redevances des habitants. D'après la transaction, en date de 1493, les habitants doivent payer au seigneur 40 livres par an pour l'ost et les frais des procès. Après leur élection les nouveaux consuls devront se

(1) Cette commune ne possède pas de documents antérieurs à 1790.

présenter au seigneur qui recevra leur serment. S'il refusait sans juste cause de recevoir ledit serment, les consuls nouveaux seraient installés après avoir prêté le serment par devant leurs prédécesseurs. Règlement des cens et des rentes, et du droit de pacage. (Latin). — Texte des coutumes de 1309, en langue vulgaire. Règlements pour l'ost, pour les fours à cuire le pain, pour la réception des habitants, pour la reconnaissance des fiefs, pour le payement des oublies, pour la vente du vin, pour les échanges, les ventes et les prêts, pour les successions. Pénalités pour le vol, pour le dommage causé au bétail, pour les coups et blessures, pour l'adultère. — Meubles, instruments agricoles, bétail qui ne peuvent être saisis. Droit accordé aux consuls de faire des règlements et des statuts. Obligations des propriétaires forains. Les consuls doivent être au nombre de six. Composition du tribunal et procédure. Règlement du duel judiciaire. Poids et mesures, etc. — Le texte des coutumes de Pujols a été publié dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. XVII, p. 54, et dans l'*Essai historique sur la baronnie de Pujols en Agenais* par l'abbé J.-B. Gerbeau, curé de Pujols, Agen, 1891, in-8°.

E. Suppl^t. 3669*. (AA. 2.) (Pièce.) — Parchemin.

**1450.** — Copie d'une transaction passée entre Jean de Labarthe et Guillaume de Pujols, seigneurs de Pujols, d'une part, et les consuls et habitants de Villeneuve, d'autre part, au sujet de certaines informations judiciaires, et des péages de Pujols et de Casseneuil. (Le bas de cet acte a été lacéré. La date de l'original de la transaction manque.)

E. Suppl^t. 3670. (CC. 1.) (Atlas.) — Grand in-folio, 139 plans.

**XVIII^e siècle.** — Troisième volume du terrier de Pujols, consenti à la diligence des sieurs Roy, Mondin et Cazemajor, feudistes. Ce volume contient 139 cartes ou plans visuels des différentes paroisses de la juridiction de Pujols, lesquelles cartes correspondent au premier volume du terrier. — L'échelle des plans n'est pas indiquée. Les constructions sont marquées en rouge ; les chemins en gris, en jaune ou en rose ; les délimitations des fiefs ou terres nobles sont marquées en jaune ; celles des terres non privilégiées en vert. Indication des contenances de chaque parcelle, avec renvoi au terrier. Noms des propriétaires. Les églises et grands édifices sont représentés les uns en plan, les autres en élévation. — Plan de la ville de Pujols. Paroisses de Pujols, Saint-Nicolas, Sainte-Foy, Le Mail, Bias, Cambes, Doumillac, Nouaillac, Collonges, Rouets, Saint-Martin du Peyrat, Saint Sulpice. — Dans la paroisse Saint-Nicolas ; maison noble du roi, appartenant à l'hôpital de Villeneuve, avec un moulin sur le ruisseau de Lalande, des fossés pleins d'eau, 6 tours flanquant les constructions en forme de trapèze ; tout à côté, des lignes pointillées indiquent les « vestiges d'un ancien chemin ; » — fiefs de la chapellenie Saint-Jean, — du chapitre de Sainte-Catherine, — de la chapellenie Saint-Blaise. — de M. le comte de Montaigu, — de M. de Carabelles, — du chapitre de Pujols, — de La Sylvestrie ou de Labarrade, — de Bonrepos, — de Labaye, — de M. d'Auriolles, — de l'abbaye d'Eysses. — Dans la paroisse Sainte-Foy : dépendances du château de Pujols, appartenant au baron de Razac ; — fiefs de l'abbaye d'Eysses. — Dans la paroisse du Mail : La Peyre Drèche, ancienne tour de La Bretonnie. — Dans la paroisse de Bias : fiefs de Brauval, — du comte de Montaigu, — de la chapellenie Saint-Blaise, — du Tiers ; — chapelle de Malausie. — Dans la paroisse de Cambes : fiefs de M. de Villemont, — du prieur de Cambes. — Paroisse de Doumillac : fiefs des religieuses de Notre-Dame. — Paroisse de Collonges : fiefs de M. de La Sylvestrie, — de l'hôpital, — de M. de Bonnefoux. — Paroisse de Saint-Martin de Peyrat : fief des commandeurs. — Plan du tènement de Lacassèdes, appelé autrefois de de Minjou, relevant par indivis entre M. le baron de Razac et de Pujols et M. le comte de Montaigu, baron de Tombebouc. — Plan de la ville de Villeneuve, rive gauche, avec l'indication des fiefs qui sont dans ladite ville et ses environs en la paroisse de Saint-Étienne et dépendent de la baronnie de Pujols et de la seigneurie de Teyssonnat appartenant au baron de Razac.

E. Suppl^t. 3671. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-12, 93 feuillets, papier.

**1656-1704.** — Paroisses de Saint-Nicolas et de Monestier, son annexe. — Baptêmes, mariages et

sépultures. Familles Pressouyre, Parrot, Taucoigné, Bruilhes, Depène, Jean, Casse, Thessel, Vilar, Bouet, Lasalle, Roche, Delfour, Girauld, Baneu, Condemine, Malauzet, Bourgon, Blaquière, Lagarde, Ginoulhac.

E. Suppl^t. 3672. (GG. 2.) Cahiers. — In-4°, 183 feuillets, papier.

**1716-1792.** — Saint-Nicolas. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bourlanges, Ayrat, Cazemajor, Montagne, Prades, Depenne, Lescazes, Costos, Delpon, Tarbelle, Sajust, Mégis, Bordes, Martin.

E. Suppl^t. 3673. (GG. 3. Cahiers. — In-4° et in-12, 292 feuillets, papier.

**1632-1720.** — Paroisse de Saint-Christophe de Cambes et de Saint-Pierre de Millac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Cassan, Mourgues, Flouret, Delard, Calmel, Gamel, Plantou, Texel, de Bap, Bécays, Bertran, Estradié, de Bompar, Moureau, Griffoul, Cavaillé, Barbarice, Descazals, Vergé, Cayrou, Tauriac, Renous, Alduy.

E. Suppl^t. 3674. (GG. 4.) Cahiers. — In-4° et in-12, 232 feuillets, papier.

**1722-1791.** — Cambes et Millac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Mouran, Alibert, Desplats, Berni, Philippes, Nicolau, Raynal, Roujol, Abouly, Sennes, Raffy, Delcasal, Roumec, Falques, Badimon, Cazemajour, Fauré, Cancé, Coustau, Pignol, Mauroux, Granié.

E. Suppl^t. 3675. (GG. 5. (Cahiers.) — In-folio oblong, in-4° et in-12, 223 feuillets, papier.

**1619-1682.** — Paroisse de Saint-Martin de Noailhac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Cabantous, Anglarès, Poujoula, Dalby, Raysac, Boyssière, Delbert, Escayrac, Cantagrel, Moli, Massou, Fourastié, Plantou, Astruc, Valdy, Garigou, Roudil, Delsol, Seudre, Fricouleau, Bergé.

E. Suppl^t. 3676. (GG. 6. (Cahiers.) — In-folio oblong et in-4° et in-12, 302 feuillets, papier.

**1665-1740.** — Noailhac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Constans, Carles, Roudil, Capiel, Laporte, Labarrière, Noyrigat, Bonnal, Manhia, Debat, Lescure, Izaman, Virevieille, Desclaux, Bounel, Alibert, Casse, Lafage, Batifolie

E. Suppl^t. 3677. (GG. 7. (Cahiers. — In-4° et in-12, 192 feuillets, papier.

**1741-1789.** — Noailhac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Carrère, Rousilier, Archou, Nicolau, Simar, Rabissé, Ribeyrol, Chalès, Estournel, Bedri, Simon, Savary, Albert de Laval, Andrieu, Boissière.

E. Suppl^t. 3678. (GG. 8. (Cahiers.) — In-4° et in-12, 255 feuillets, papier.

**1620-1700.** — Paroisse de Sainte-Foy. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Anthony, Roudil, Fourc, Marty, Bergès, Bos, Delsol, Cassé, Rouffier, Dufau. — Liste des nouveaux convertis en 1686, 33 noms parmi lesquels celui de Marguerite Daubus « sœur du ministre de notre ville de Pujols « qui s'en est allé, dit-on, en Angleterre. » — Baptême d'une cloche, parrain Claude-Timoléon de Pujols (21 septembre 1637).

E. Suppl^t. 3679. (GG. 9. (Cahiers.) — In-4° et in-12, 276 feuillets, papier.

**1710-1792.** — Sainte-Foy. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Familles Descayrac, Rouyré, Tarisse, Revel, Bouseran, Désoliès, Ratié, Perrot, Ginouillac, Cantagrel, Goumettou, Golse, Cancé, Mesté, Brouens, Lacassagne, Hauteserre, Monmaillé, Tarenque, Allemans, Jambert, Cammas. — Tables des années 1752 à 1783.

E. Suppl^t. 3680. (GG. 10.) (Cahiers.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

**1743-1767.** — Paroisse de Saint-Étienne du Mail. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Imbert, Barymont, Faure, Mousset, Magnac, Jullia, Beaumal, Pause, Vilate, Laurens, Besse, Condomine, Delbrel.

SAINT-ANTOINE.

E. Suppl^t. 3681. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-12, 167 feuillets, papier.

**1692-1733.** — Paroisse de Saint-Antoine de Ficalba et ses annexes Saint-Martin de Fontirou et Saint-André de Monberous. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bardet, Malère, Causse, Cassani, Delboscq, Rhodes, Baboulène, Garax, Labèle, Poujoula, Conte, Malgrat.

E. Suppl^t. 3682. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 240 feuillets, papier.

**1673-1792.** — Paroisse de Saint-Martin de Peyrat et Fontirou, son annexe. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Garrigou, Fontanié, Rodès, Anglarès, Lescure, Fourestié, Conte, Marti, Grenier, Fiancette, Fabe, Guadauset, Rangouse, Rebel, Jouard, Delbert, Pujols, Dulaurens, Castex, Cendrès, Genouillat.

E. Suppl^t. 3683. (GG. 3.) (Cahiers.) In-4° et in-16, 179 feuillets, papier.

**1702-1778.** — Fontirou. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bibiez, Lamy, Massoulès, Gravière, Huchard, Donadieu, Adrian, Noirit, Barrière, Lacoste, Delrieu, Boudiou, Gizard, Mazet, Péchimbert, Labounie, Calbet, Tourné, Bonnefoux, Rochepy, Marche, Pignol.

E. Suppl^t. 3684. (GG. 4.) (Cahiers.) — In-4° et in-16, 131 feuillets, papier.

**1692-1792.** — Paroisse de Saint-Jean de Rouets. Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Anglarès, Delbreil, Cassé, Boudil, Margarit, Avelan, Delboscq, Galaup, Bési, Brunet, Rouanès, Bourdelache, Griffoul, Baratié, Mazeau, Bourdarie, Dupré, Cabantous, Delrieu, Méral, Maurous, Boudié.

SAINTE-COLOMBE. (1)

SEMBAS.

E. Suppl^t. 3685. (GG. 1.) (Registre.) — In-folio, 536 pages, papier.

**1631-1791.** — Paroisse de Saint-Pierre de Lacenne. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dunan, Delriu, Julhia, Rieucrox, Bone, Ribot, Delbos, Lèbre, Chanié, Laporte, Girard, Boé, Lalaurie, Goudable, Sicard, Colombié, Dalbi, Masson, Charrou, Baile. — Table des naissances de 1767 à 1790. — Un cahier a pour couverture un mandement de l'évêque d'Agen, Gilbert de Chabannes, du 6 août 1746, prescrivant de chanter le *Te Deum* pour célébrer les victoires du Roi.

E. Suppl^t. 3686. (GG. 2.) (Registre.) — In-folio, 206 pages, papier.

**1661-1688.** — Paroisse de Saint-Euparque ou Saint-Cibard de Sembas et Saint-Pierre de Bourbon, son annexe. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dutreil, Aché, Mauron, Monié, Pélisson, Lajunie, Batifouilhe, de Carnéjac, Marabal, Malgrat, Galibert, Mérail, Auzeral, Laville, Souliès, Gérard, Boyssié, Labrunie, Ducasse.

(1) Cette commune ne possède pas d'archives antérieures à 1790.

E. Suppl^t. 3687 (GG. 3.) (Registre. — In-4°, 184 pages, papier.

**1662-1738.** — Sembas et Bourbon. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Broussard, Lacoste, Baylay, Cipharas, Gay, Fourès, Témini, de Saint-Lary, de Bonnaire, Marquets, Rebel, Lestrade, Tourreil. — État des menus grains recueillis à Sembas, en 1681.

E. Suppl^t. 3688. (GG. 4.) (Registre. — In-4°, 238 pages, papier.

**1692-1766.** — Sembas et Bourbon. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bechet, Guarrigues, Barratié, Dordé, Serres, Bilot, Vigué, Dutreil, de Bonnaire, Charmel, Jullia, Gaubert, Granet.

E. Suppl^t. 3689. (GG. 5.) (Registre.) — In-12, 140 pages, papier.

**1706-1735.** — Sembas et Bourbon. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Fumadères, Maronne, Labadie, Cantegreil, Uchard, Tauleron, Roche, Delbos, Alibert, Granet, Chalmel. — Le 19 décembre 1712, baptême de Sens Granet. Acte signé par Antoine Dupleix, écuyer, et Joseph Dangiros, écuyer. — Note des réparations et dons faits à l'église de Sembas, de 1710 à 1717, par Dorgouilhoux, recteur.

E. Suppl^t. 3690. (GG. 6. (Registre. — In-folio, 267 pages, papier.

**1752-1792.** — Sembas et Bourbon. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Delbos, Ponts, Juilha, Galibert, Gaubert, Méral, Fourès, Calbage, Goulinas, Bissière, Marabal, Bouseran, Rouquié, Malgrat, Léger, Bouchi, Roques, Bonat, Galinard.

## Villeneuve-sur-Lot.

E. Suppl^t. 3691.* (AA. 1.) (Registre.) — In-folio, 133 pages, papier.

**1680.** — « Inventaire général des tiltres, documens, dons, privilèges, status, franchises, libertés, prérogatives, immunités et coustumes de la ville et juridiction royalle de Villeneuve d'Agenois, faict par l'ordre de noble François de Burin, escuyer, seigneur de Bonrepos, sieur Jean Trilhard, bourgeois, sieur Pierre Landyé, bourgeois, sieur Henry Castagnier, bourgeois et consuls l'année 1680. — Faict par moy Bonneaut. » — Cet inventaire contient le texte complet de quelques actes, notamment des coutumes et statuts municipaux de Villeneuve, traduits en français. Il est divisé en huit parties : 1° Arrêts et sentences ; 2° privilèges ; 3° donations ; 4° création de cinq foires ; 5° lettres patentes des rois et des sénéchaux ; 6° procurations et quittances ; 7° transactions ; 8° vidimus et confirmations de privilèges. — Arrêts : décidant que sur les six consuls trois seulement seront changés chaque année ; — sur le privilège d'exemption du droit de franc-fief. — Confirmation des privilèges : par Louis duc d'Anjou, en 1371 ; — par Louis XI, en 1461 ; — par Charles VIII, en 1483 ; — par François I^er, en 1517, et par tous ses successeurs jusques à Louis XIV. — Donation par Amaury de Craon, sénéchal de Gascogne pour le roi d'Angleterre, d'une place où on bâtira une maison commune pour la vente du pain (1321). — Lettres patentes de Louis, duc d'Anjou, amnistiant les habitants de Villeneuve qui, ayant pris le parti du roi d'Angleterre, s'étaient refugiés dans d'autres villes. Ils reprendront possession de leurs biens, à la condition d'être désormais fidèles au Roi de France. Toulouse, 5 avril 1369. — Pièces relatives : aux droits des consuls sur les boucheries ; — aux livrées consulaires ; — aux prédications du carême et de l'avent que doivent assurer les abbés d'Eysses, curés de Sainte-Catherine. — Procurations données en 1527 et 1548 pour poursuivre l'établissement d'une sénéchaussée à Villeneuve. — Serment d'union des consuls et des habitants qui s'engagent à vivre et à

mourir sous l'obéissance du Roi et en unité de foi en la religion catholique, apostolique et romaine (23 novembre 1577). — Traduction des statuts municipaux arrêtés, en 1301, dans une assemblée des habitants convoqués par les consuls. Articles relatifs à la vente du blé et du vin et à quelques industries. (Pièce publiée dans la *Revue de l'Agenais*, année 1898, par M. Fernand de Mazet). — Confirmation desdits statuts par Pierre de Chantelle, lieutenant du sénéchal et par Guillaume de Cazes lieutenant de messire Yvon de Landon, juge ordinaire d'Agen. — Traduction d'autres statuts municipaux rédigés, dans les mêmes conditions, en 1312, suivis d'autres statuts, sans date, ensemble fort curieux sur les industries, la police, les usages admis pour le vêtement, les noces, les baptêmes. (Pièces publiées comme la précédente dans la *Revue de l'Agenais*.) — Traduction des coutumes données aux habitants de Villeneuve par Alphonse de Poitiers, en 1260. (Texte publié, avec une division en 46 articles, par M. Auguste Cassany-Mazet dans *Annales de Villeneuve-sur-Lot et de son arrondissement*, Agen, imp. P. Noubel, 1846, in-8°, p. 284). — Lettres de Louis, duc d'Anjou, lieutenant du Roi de France en Languedoc confirmant plusieurs privilèges octroyés par le comte d'Armagnac aux habitants de Villeneuve, notamment l'exemption de tous droits de péage. 1369-70. Texte latin et traduction française. — Traduction française d'un accord passé en 1287-88 entre Édouard, roi d'Angleterre, et les habitants de Villeneuve au sujet des vins transportés par ceux-ci à Bordeaux. Le droit dit de la grande coutume est de 5 sous 4 deniers tournois par tonneau. — Transactions passées entre les habitants de Villeneuve d'une part : et l'abbé d'Eysses, d'autre part, sur la dîme du blé, du vin et du carnelage (1305) ; — et les curés de Saint-Étienne et Sainte-Catherine, d'autre part, au sujet des tarifs des sacrements, cérémonies, sépultures (1305 et 1308) ; — avec les habitants de Penne et de Pujols pour la limitation de leur territoire (1304) ; — et les syndics des habitants hors les murs au sujet de la réparation des ponts et autres choses nécessaires à la ville (1502) ; — et les seigneurs de Pujols, Jean de Labarthe et Guillaume de Pujols, au sujet de prétendues violations des droits de péage, de justice et autres revendiqués par les seigneurs de Pujols. Les textes de ces transactions sont en traductions françaises. Ils ont été en grande partie publiés par M. Fernand de Mazet, *Revue de l'Agenais*, 1898. — Cotes de documents relatifs : à la marque des mesures ; — à la ferme du passage du Lot ; — à la prestation de serment du bayle et du bourreau. — Texte des « loy, usage, stille et « ordonnance pour la majorie des consuls de Ville- « neuve » (1537).

E. Suppl^t. 3692*. (AA. 2.) (Cahier.) — In-folio, 25 pages, papier.

**1301-1765.** — Extraits des statuts et privilèges de Villeneuve. Copie certifiée par Darfeuille, consul.

E. Suppl^t. 3693*. (AA. 3.) (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; fragments d'un sceau.

**1484-1625.** — Lettres patentes du roi Charles VIII confirmant les privilèges de la ville de Villeneuve octroyés par Louis, duc d'Anjou, frère de Charles VI et son lieutenant en Languedoc, le 5 avril 1369, ratifiés par Charles VI, au mois de mai 1371, et confirmés par Louis XI, au mois de février 1462. Ces privilèges sont les suivants : exemption de tout droit de péage dans l'étendue du royaume et du duché d'Aquitaine pour toutes les marchandises des bourgeois de Villeneuve ; jouissance et pleine propriété de la maison commune et de la place publique où se tiennent les marchés au pain et à la viande, avec le droit de percevoir la redevance imposée aux marchands qui tiennent des étaux sur cette place ; attribution aux consuls de la connaissance en première instance de toutes les causes civiles qui surgissent dans la juridiction de Villeneuve ; exemption pour tous les habitants de toute espèce d'aides et impositions ; droits : d'établir un impôt (souquet) sur le blé et le vin vendus en détail dans la juridiction, pour subvenir aux dépenses municipales ; d'acquérir et posséder, sans avoir à payer aucune finance au Roi, des fiefs, arrière fiefs et autres biens nobles dans l'étendue du duché d'Aquitaine, pourvu que ces biens n'emportent pas juridiction et n'excèdent pas une valeur de 500 livres en revenu ; de faire le change de l'or et de l'argent et de vendre le billon aux Monnaies royales ; de faire apporter dans la ville, soit par terre, soit par eau, telle quantité de

sel qu'on jugera à propos, et même de vendre ce sel aux forains de la juridiction sans avoir à payer aucune redevance; de refuser aux officiers royaux toute fourniture de blés, de vins ou autres marchandises, et tout prêt de lits ou autres ustensiles, sans qu'il ait été au préalable payé un salaire convenable; les assises de la sénéchaussée d'Agenais se tiendront toujours à Villeneuve, lorsque cette cour se réunira pour l'expédition des causes du ressort de ces assises; le bailli royal de Villeneuve ne peut faire aucune information criminelle sans avoir appelé les consuls, ou deux d'entre eux, à y assister; enfin aucun bourgeois ne peut être traduit hors de la ville et distrait de la juridiction du juge du lieu, sinon en cas de crime de lèse-majesté. — Confirmation générale et non détaillée de ces privilèges par lettres du roi François II. — Arrêt du Conseil, déchargeant les habitants de Villeneuve des droits prétendus par M. de Montferrand, en qualité de gouverneur de la ville.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3694*. (BB. 1.) (Liasse.) — 3 cahiers, in-4°, de 13, 18, 6 feuillets, papier.

**1555-1766**. — Listes des consuls de Villeneuve de l'année 1555 à l'année 1766 (publiées dans l'*Histoire de Villeneuve-sur-Lot* par M. A. Cassany-Mazet, Agen, imp. P. Noubel, 1837, in-8°, p. 143). — Pièces relatives à la réduction des consuls au nombre de quatre, qui fut obtenue en 1672 : décision de la jurade, qui propose cette mesure dans un but d'économie; — requête au maréchal d'Albret, dans laquelle on fait valoir qu'une réduction pareille a été faite à Rodez, à Cahors, à Villefranche, à Bergerac; — ordonnance du maréchal donnant satisfaction aux requérants; — homologation par le Parlement de Bordeaux, etc.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3695*. (BB. 2.) (Registre.) — In-4°, 41 feuillets, papier.

**1676-1677**. — Jurades. — Imposition de 455 quartiers à raison de 28 livres 5 sols par quartier. — Prévision des dépenses pour l'année, parmi lesquelles figurent 45 livres pour les gages de Régnault, organiste de l'église Sainte-Catherine; 200 livres pour les gages de Foix, régent, et 100 livres pour les gages de Lacrompe, autre régent. — Venue du maréchal d'Albret. A l'occasion de son entrée, le premier consul de Calbiac est insulté et menacé par Labarrière le Jeune. La jurade décide de poursuivre ce dernier par devant le Parlement de Bordeaux. — Passage d'une compagnie de cavalerie de Roussillon. — On fera encadastrer les maisons nouvellement bâties et rayer du cadastre l'emplacement de l'église nouvellement construite par les Annonciades. — Visite des travaux exécutés à l'hôpital.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3696*. (BB. 3.) (Registre.) — In-4°, 98 pages, papier.

**1689-1690**. — Jurades. — Prévisions pour les comptes de la ville. — Arrestation d'un jeune homme porteur de nombreux billets nommant beaucoup de nouveaux convertis de Pujols. On avisera M. de Saint-Ruhe ou l'intendant. — Copie d'une ordonnance du Roi sur les étapes. — La communauté doit fournir sept miliciens. — Plaintes contre Madame Coquart qui tient le bureau de poste et perçoit deux sols de port pour les lettres d'Agen à Villeneuve, ce qui est contraire aux anciens règlements. — L'évêque d'Agen se plaint que les chevaux d'une compagnie de cavalerie logée en ville soient tenus aux abords de l'hospice. On décide d'acheter une grange pour la transformer en écurie. — Ordonnance de l'intendant prescrivant aux consuls de Villeneuve de produire tous les titres d'après lesquels ils perçoivent le droit de carnelage.

Suppl<sup>t</sup>. 3697. (BB. 4.) (Liasse.) — 4 cahiers, in-folio, ensemble 115 feuillets, papier.

**1745-1768**. — Jurades. — Élections des consuls qui sont au nombre de quatre. — Nominations de syndics des milices. — Tableaux de ceux qui sont sujets à la collecte. — Procès-verbal d'une assemblée paroissiale, tenue sous la présidence d'un consul, pour la nomination des marguilliers. — Don de 250 livres pour contribuer à l'établissement d'une horloge au clocher de la chapelle de Notre-Dame de Gauch. Le cadran sera tourné vers le pont du côté de la

fontaine. — Réceptions de bouchers qui prêtent serment aux consuls. — Copie des lettres patentes du Roi relatives à la confection du terrier des comtés d'Agenais et de Condomois (1747). — Ordonnance des commissaires généraux désignant les notaires qui, dans chaque juridiction, auront qualité pour recevoir les déclarations des propriétaires. — Réceptions de boulangers et obligations qui leur sont imposées. — Les mendiants étrangers seront expulsés de la ville ; on leur donnera des vivres pour un jour. Le logement et l'entretien des pauvres du pays sont répartis sur les habitants. — Rapport au sujet des décisions prises par l'intendant sur diverses questions qui lui avaient été soumises : les biens ruraux de tous ceux dont la noblesse n'est pas reconnue doivent être encadastrés ; les réparations du pont doivent être confiées à M. de Virnard, ingénieur ; l'intendant fournira les moyens de pourvoir à la réparation des portes de la ville ; les bouviers des gentilshommes ne sont pas exempts des corvées pour le transport des équipages des troupes ; mieux vaut appliquer les corvées aux chemins qu'à l'entretien des fossés de la ville. — Décisions prises pour venir à bout de la résistance des prétendus privilégiés et établir une équitable répartition des impositions. — Incidents et conflits entre la jurade et le régent Rigal, qui prétend échapper au contrôle des consuls et n'avoir à recevoir des ordres que du curé. S'il était destitué par les consuls il aurait recours au Parlement. — Avis de la levée dans la juridiction de 4 compagnies de 50 hommes chacune (1758). — Deux cloches de l'église Sainte-Catherine seront refondues aux frais de la communauté, qui a le patronage de cette paroisse. — Requête de Géraud André, chapelain de Notre-Dame de Gauch ou du Bout du Pont à l'intendant, pour obtenir de rentrer en possession d'un logement qui lui avait été concédé. Ce petit local, attenant à ladite chapelle, était désigné sous le nom de La Citadelle. — Règlement pour les écoles, où, comme cela s'est fait de tous temps, deux régents latinistes donneront l'enseignement, l'un jusques à la quatrième, l'autre jusques à la Logique. Le règlement est relatif à la réception des écoliers, à l'assistance aux offices, aux examens, aux distributions de prix. — Défense de cueillir des feuilles de mûrier sur la propriété d'autrui. — Taxe de la viande en 1766 : la livre de veau, 10 sous, de mouton, 9 sous. — A l'occasion de l'entrée du maréchal duc de Richelieu, gouverneur de la province, on charge le sieur Michaud, ingénieur et géographe du Roi, de diriger les travaux de réfection de certaines rues. — Commission de gouverneur de Villeneuve, octroyée à François du Gravier, chevalier, capitaine. — Relation de la réception du duc de Richelieu, le 23 avril 1767. — Procès-verbaux des assemblées des cordonniers (19 délibérants), perruquiers et barbiers (18), tailleurs (20), maçons (19), charpentiers (20), sergers et tisserands (22), corps du marteau (33), chapeliers, menuisiers et tourneurs (24), aubergistes (21), marchands au détail, marchands en gros, assemblées qui ont pour objet de nommer des députés chargés d'élire les notables.

E. Suppl$^{t}$. 3698. * (BB. 5.) (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

**1748-1750**. — Jurades. — A défaut de grains qu'on n'a pu obtenir à Bordeaux, on achètera des fèves et du maïs pour la nourriture des pauvres. — Relation de l'enterrement de Pierre-Paul Boé, maître chirurgien juré, décédé dans l'année de son consulat. La dépense est de 63 livres. — Demande d'un rabais par les fermiers du poids, alléguant que la récolte de la prune a été nulle, ce qui leur a causé un notable préjudice. — Le curé de Sainte-Catherine demande, entre autres choses, une allocation annuelle de cent livres pour son logement, attendu qu'il n'a pas de presbytère. — Vaine démarche auprès de l'intendant pour obtenir que Sagrade, médecin, qui avait soigné les pestiférés sans en être indemnisé, fût déchargé d'une partie de son imposition. La jurade lui fait un présent de 180 livres.

E. Suppl$^{t}$. 3699. * (CC. 1.) (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1756-1772**. — Mémoire et consultation des avocats de Bordeaux au sujet du droit prétendu par certains habitants de Villeneuve de faire entrer leurs vins dans la ville sans payer d'octrois. Considération sur le texte des anciens statuts relatif à cette question et les justes modifications apportées à la coutume par les arrêtés municipaux. — Arrêt de la cour des Aides de Guyenne, ordonnant l'enregistrement d'un arrêt du Conseil et de lettres patentes qui

confirment le droit des habitants de Villeneuve de percevoir des octrois.

E. Suppl[t]. 3700. CC 2. (Registre.) — In-4°, 285 feuillets, papier.

**1647.** — « Cadastre et retaillh de la ville et « juridiction de Villeneufve d'Agenois, escripvant « audit arpantement M[es] Arnaud Campmas, consul, et « Jean Tancogne, notaires royaux. » — Ville et paroisses. — Notes marginales sur les mutations postérieures. — Articles : le sieur de Mothes, écuyer ; — Jacques Dulaurens, marchand ; — Jeanne de Laborie, damoiselle ; — Pierre Bergonié, jurat ; — Étienne Lorman ; — Guillaume Chaubard, bourgeois ; — Le sieur de Beaumont vieux, écuyer ; — François Delrieux, écuyer.

E. Suppl[t]. 3701. CC. 3. (4 cahiers.) — In-4°, 168 feuillets, papier.

**1647.** — Cadastre des paroisses de Saint-Étienne, Monestiès, Colonges, Saint-Sulpice-Rive-Lot, Trémons. — Articles : Jacques de Neymet, écuyer ; — le sieur de Claret, écuyer ; — Isaac Pradal ; — Pierre Manin ; — Guilhamothes, sieur de Monplaisir.

E. Suppl[t]. 3702. CC. 4. (Registre.) — In-4°, 162 pages.

**1647.** — Cadastre de la paroisse de Saint-Sernin d'Eysses. — Articles : Clément Arfeilhes ; — Étienne Bézy ; — Jean Barbari ; — Antoine Bourgade ; — Louis Aubert ; — Pierre Charry ; — Jean Delbert ; — Jean Dorde ; — Armand Dusault.

E. Suppl[t]. 3703. CC. 5. (Registre.) — In-4°, 196 feuillets, papier.

**1647.** — Cadastre de la paroisse de Courbiac, fait par Broussard et Matge. — Familles Bonroger, Fabar, Fauché, Malateste, Pappon, Sarrasy, Tancogne.

E. Suppl[t] 3704. CC. 6. (Registre.) — In-4°, 357 pages.

**1647.** — Cadastre des paroisses de Courbiac Roger. — Articles : M. de Roger ; — Jean de Davan ; — Lacrompe, sieur de Brandon ; — Géraud Machefer ; — M. Saint-Gruères ; — Pierre Pédamont ; — Jean Vigné.

E. Suppl[t]. 3705. CC. 7. (Registre.) — In-4°, 274 feuillets, papier.

**1647.** — Cadastre des paroisses de Trémons, de Sainte-Radegonde, de Crozat. — Articles : Antoine Desclaux ; — le sieur de La Sauvetat ; — Jean Lissandres ; — Antoine Maurès ; — Laurent Planche ; — Jean Truelle ; — Guilhem Pédamon.

E. Suppl[t]. 3706. CC. 8. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

**1647.** — Fragments du cadastre de la ville.

E. Suppl[t]. 3707. (CC. 9.) (Registre.) — In-4°, 135 feuillets, papier.

**1649.** — Cadastre de la ville, par quartiers. Indication des maisons et mention sommaire des propriétés rurales. Certains articles sont accompagnés de notes sur les mutations postérieures. — Maisons : des hoirs de Pierre Douzon, écuyer, sieur de Bélestat ; — de Jeanne Paganel ; — d'Antoine Roy, maître régent ; — de Bourguade, médecin ; — d'Antoine Alibert, bourgeois ; — de Nicolas de Méja, avocat.

E. Suppl[t]. 3708. CC. 10. (Registre. — In-4°, 818 pages, papier.

**1673.** — Arpentement de la juridiction, suivi d'une table. — Articles : Jean Amouroux, peintre ; — Jean Boyssié ; — André de Bap ; — Louis de Coquard, écuyer.

E. Supplᵗ. 3709. (CC. 11.) (Registre.) — In-4°, 159 feuillets, papier.

**XVIIᵉ siècle.** — Cadastre de la ville, par rues. — Articles : Pierre Descallon, bourgeois ; — Henri Montaigne, bourgeois ; — Pierre Darnald, conseiller du Roi, trésorier général de Guienne ; — Jean-Philip de Labat, sieur d'Auriolles ; — Ferréol Campagniol, marchand boutonnier ; — le sieur de Parazols, écuyer ; — Pierre Barrot, consul ; — Jean Crochepierre ; — Antoine Boissière, bourgeois.

E Supplᵗ. 3710. (CC. 12.) (Pièce.) — Papier.

**1776.** — Rôle du dixième de la ville et juridiction. La somme à répartir est de 4,237 livres. Ce rôle n'est qu'une liste des propriétaires avec le chiffre total de la contenance de leurs propriétés. Le barrême qui devait servir à établir la proportionnalité des charges n'est pas indiqué sur le registre. Parmi les principaux propriétaires figurent : Pierre Boissière, conseiller et secrétaire du Roi, 38 sexterées ; — Jean-Blaise de Laborie, avocat, 10 sexterées ; — Jean Danglade, bourgeois, 26 sexterées ; — François Sarrette, conseiller du Roi, son procureur à Villeneuve, 32 sexterées ; — Jean Delmas, 47 sexterées ; — Pierre Limousin, bourgeois, 62 sexterées ; — François de Frize, écuyer, sieur de Villas, 58 sexterées ; — Henri de Faure, écuyer, sieur de Mondoux, 118 sexterées ; — le sieur Lacrompe de Péchargon, 73 sexterées.

E. Supplᵗ. 3711. (CC. 13.) (Registre.) — In-4°, 369 feuillets, papier.

**1693-1774.** — Charges et décharges, dans l'ordre chronologique.

E. Supplᵗ. 3712. (CC. 14.) (Pièce.) — Papier.

**1752.** — Compte-rendu par Monforton, consul, trésorier de la communauté. — Total des recettes 2,663 livres. — Parmi les articles de la recette figurent : 50 livres pour le prix du portail de la porte de Pujols ; — 36 livres pour les matériaux du pont de la porte de Monflanquin. — Total des dépenses 2,767 livres. — Les consuls ont chacun 78 livres d'honoraires.

E. Supplᵗ. 3713*. (FF. 1.) (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1702-1775.** — Accord entre le curé de Sainte-Catherine et la jurade sur divers sujets de contestations. On adopte les articles suivants : les assemblées concernant les affaires de la fabrique seront faites dans l'église au son de la cloche ; celles qui concerneront les affaires politiques seront tenues dans la maison commune, au son de la même cloche. Détermination des rangs et du mode de vote dans les conseils de fabrique. Les marguilliers sortant de charge nomment leurs successeurs. Les titres pour les bancs et sépultures seront conférés par le curé et les marguilliers. Le sonneur de cloche est nommé par la fabrique ; il prête serment aux mains du maire et des consuls (1702). — Requête adressée au Parlement de Bordeaux par le curé de Sainte-Catherine, qui signale de nombreuses infractions à l'accord de 1702, commises par la municipalité (1760). — Ordonnance des consuls pour faire poursuivre un hôtelier qui avait fait entrer cinq barriques de vin étranger en contravention.

E. Supplᵗ. 3214*. (FF. 2.) (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1756-1772.** — Mémoire et consultation des avocats de Bordeaux au sujet du droit prétendu par certains habitants de Villeneuve de faire entrer leurs vins dans la ville sans payer d'octrois. Considération sur le texte des anciens statuts relatif à cette question et les justes modifications apportées à la coutume par les arrêtés municipaux. — Arrêt de la cour des Aides de Guyenne, ordonnant l'enregistrement d'un arrêt du Conseil et de lettres patentes qui confirment le droit des habitants de Villeneuve de percevoir des octrois.

E. Supplᵗ. 3715. (GG. 1.) (Registre.) — In-4°, 262 feuillets, papier.

**1536-1607.** — Paroisse de Sainte-Catherine. — Baptêmes. Familles Figac, Baugier, Rey, Laver-

nye, Carmentran, Lyssonat, Delpouch, Plaignes, Coulet, Maury, Sicard, Lamoynerie, Dalet, Mercadié, Poppiac, Lagacherie, Abellan, Barrot, Delvilla, Estruy, Delpon, Malausa, Ayma, Fontès, Bresquet, Desmases, Bon, Petit, d'Albert de Laval, Douzon. — Très nombreuses signatures remplissant parfois toute une page. Un petit nombre d'actes seulement sont antérieurs à 1550. Les formules ne diffèrent pas de celles qui furent en usage plus tard.

E. Suppl^t. 3716. (GG. 2.) (Registre.) — In-4°, 284 feuillets, papier.

**1597-1605**. — Sainte-Catherine. — Baptêmes. Familles Rou, de Faure, Montel, Aubert, Dupérier, Descazals, Carmentrand, Coquard, de Galaup, Salveterre, Lamouroux, Tonnadre, Bap, Fialdès, Rex, Delmas, Cayrou, Troupenac, Barroussel, Dulaurens.

E. Suppl^t. 3717. (GG. 3.) (Registre.) — In-4°, 289 feuillets, papier.

**1606-1613**. — Sainte-Catherine. — Baptêmes. Familles Fagou, Rioutz, Dalet, Baziliou, Rabanes, Lafaige, Boussac, Darnalt, Mourou, Degual, Dalchier, Bréat, Philibert, Salinières, Petit, Preysat, Boria, Lauzeau, Plantou.

E. Suppl^t. 3718. (GG. 4.) (Registre.) — In-4°, 292 feuillets, papier.

**1614-1621**. — Sainte-Catherine. — Baptêmes. Familles Delbosc, Fagou, Glady, Guiral, Labarrière, Nègre, Guillemotes, Gols, Crozat, Trézerieux, Bersegol, Bonnafous, Bourboul, Landes, Granges, Gayet, Cournaud, Brunel, Fillol, Limousí, Malateste, Dorde, Malauset, Alis, Delmas, Gayet, Laparre. — (Voir le registre coté E. Suppl^t. 3728, GG. 14.)

E. Suppl^t. 3719. (GG. 5.) (Registre.) — In-4°, 294 feuillets, papier.

**1622-1630**. — Sainte-Catherine. — Baptêmes. Familles Queilhe, Rodié, Pradal, Delard, Gontié, Molinier, Fraysse, Bonnefoux, Charbel, Beuech, Maurès, Brugière, Fauché, de Cieutat, Escalon, Pradal, Malauzat, Labarrière, de Monlau, Redon, Cendres, Cabannes.

E. Suppl^t. 3720. (GG. 6.) (Registre.) — In-4°, 275 feuillets, papier.

**1631-1639**. — Sainte Catherine. — Baptêmes. Familles Monbet, Brimol, Bouty, Naviac, Farguié, Campagnol, Gontié, Preyssas, Faure, Moly, Lafaurie, Beyres, Descazals, Fontarel, Henri, Tauleyrou, Castagnier, Laurens.

E. Suppl^t. 3721. (GG. 7.) (Registre.) — In-4°, 317 feuillets, papier.

**1640-1646**. — Sainte-Catherine. — Baptêmes. Familles Gires, Barjeaut, Marchaval, Bascaule, Bourboul, de Picart, Vivier, Peccary, Aymeric, Chapduc, Marrone, Cinquet, Tréfont, Cabili, Bouery, Duparant, Abarès, Costas, Petit, Carbonal.

E. Suppl^t. 3722. (GG. 8.) (Registre.) — In-4°, 291 feuillets, papier.

**1647-1660**. — Sainte-Catherine. — Baptêmes. Familles Barguelane, Pouy, Chonat, Roussel, Piscarou, Bienvenu, Roudil, Gouttes, Nègre, Bourilhou, Trastous, Vase, Menoire, Manieu, Gloris, Carnajac, Turba, Bonrogé, Pourbière, Favart.

E. Suppl^t. 3723. (GG. 9.) (Registre.) — In-4°, 312 feuillets, papier.

**1660-1673**. — Sainte-Catherine. — Baptêmes et sépultures. Familles Spire, Delbreil, Alibert, Doré, de Bure de Latour, Baboulène, Deburin, de Pontajou, Cabalié, Contrejouls, Hébrard, Labarrière, de Cieutat, Tauriac, Méja, Soulages, Delcazals, Lormède, Delayre, de Ribès, de Fumel, Roudil. — — Baptême de Jean de Neymet, âgé de 17 ans ou environ, fils de noble Jacques, sieur de Tantare (30 mars 1661).

E. Suppl[t]. 3724. (GG. 10.) (Registre.) — In-folio, 231 feuillets, papier.

**1666-1674.** — Sainte-Catherine. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Trabarès, Lartigue, Popio, Descoralies, Briniol, Ferrier, Ménoire, Pontajou, Coustas, Florac, Bourbon, Lacroix, Coupé, Pomié, Bonnet, Tanecogne, Escalon, Lafage, Cendres, Alsac, Papon, de Vassal, Massanès.

E. Suppl[t]. 3725. (GG. 11.) (Registre.) — In-folio, 277 feuillets, papier.

**1675-1688.** — Sainte-Catherine. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles de Parazols, Cayrou, de Landes, Castela, de Coquarel, Maydieu, Albarès, de Rans, Contréjouls, de Camiran, Vilart, Marrau, de Montagne, de Bourran, de Lagoutte, Fillol, Grifoul, Ramounet, Laborde, Danglade.

E. Suppl[t]. 3726. (GG. 12.) (Registre.) — In-folio, 284 feuillets, papier.

**1689-1699.** — Sainte-Catherine. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Fregefon, Mondot, Bardet, Mabalens, Lapeisounie, Viremondoy, Granges, Lecoq, Moissan, Cormié, Bosc, Beaune, Guion, Delac, Lauje, Dalby, Philipeau, Soufron, Labie, Poison, Bignau, Castex, Besse.

E. Suppl[t]. 3727. (GG. 13.) (Registre.) — In-folio, 256 feuillets, papier.

**1700-1715.** — Sainte-Catherine. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bonal, Calmet, Villeneuve, d'Astor, Ruffé, Druilhe, Cabanes, Limousin, Darfeuille, Malauset, Trompette, Noulabade, Salaber, Bouissou, Calbage, Tauran, Delmas, Bétenac, Cabanou.

E. Suppl[t]. 3728. (GG. 14.) (Registre.) — In-folio, 402 feuillets, papier.

**1716-1726.** — Sainte-Catherine. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Mexe, Jausiè, Rouyre, Fontis, Sales, Huguet, Pigounet, Ricard, Paute, Delord, Brousse, Baile, Viau, Bérard, Dalbi, Roux, Granié, Lougairou, Boucher, Popies, Berges.

E. Suppl[t]. 3729. (GG. 15.) (Registre.) — In-folio, 425 feuillets, papier.

**1717-1739.** — Sainte-Catherine. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bignal, Latour de Gamel, Labadie, de Monfavès, Cavalié, Boudon, Géraud, Casse, Sédan, Bastard, Tailliade, Bounal, Dalibert, Navarre, Sarrette, Aubart, Maydieu, de Vigne, Moulin, Vital.

E. Suppl[t]. 3730. (GG. 16.) (Registre.) — In-folio, 310 feuillets, papier.

**1740-1749.** — Sainte-Catherine. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Chafan, Brocs, Palot, Artigues, Barran, Grioton, Condon, Goudal, Lambergot, Ricard, Amblard, Armaniac, Cartel, Bergé, Cantagrel, Cairout, Jolibert, Baneau, Coupé.

E. Suppl[t]. 3731. (GG. 17.) (5 Cahiers.) — In-folio, 305 pages, papier.

**1750-1754.** — Sainte-Catherine et Saint-Sernin. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Monforton, Goudal, Fabre, Cassé, Bourlange, Mourles, Prudhomme, Lafage, Malauset, Philip, Delpech, Delzon, Carrié, de Costas, Laborde, Mounié, Fourestié.

E. Suppl[t]. 3732. (GG. 18.) (5 Cahiers.) — In-folio, 233 pages, papier.

**1755-1759.** — Sainte-Catherine et Saint-Sernin. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bouissou, Popie, Droulliet, Gay, Baladié, Douzon, Borie, Lavergne, Lafosse, Castex, Ratié, Mouly, Descayrac, de Mothes, Séguy, Roussane, Goffre, Graisac, d'Aubert, Delbos. — Tables pour les années 1758 et 1759.

E. Suppl[t]. 3733. (GG. 19.) (5 Cahiers.) — In-folio, 240 pages, papier.

**1760-1764.** — Sainte-Catherine et Saint-Sernin. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles

Donnadieu, Carrière, Pigonneau, Fourestié, Charbal, Delmas, Cournier, Taillade, Pauly, Renoux, Labadie, Vaissière, Casse, Delsuc, Bédri, Hortis, Gueyral, Bouyer, Campagnol.

E. Suppl<sup>t</sup> 3734. (GG. 20.) (5 Cahiers.) — In-folio, 320 pages, papier.

**1765-1769.** — Sainte-Catherine et Saint-Sernin. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Laborie, Conté, Vidal, Verdier, Albagnac, Barlan, Labie, Combrouze, Bonpa, Marty, Roudil, Grenier, Ducos, Guitard, Précepty, Tourengeau, Alary, Sarrazin, Duboys, Méral.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3735. (GG. 21.) (5 Cahiers.) — In-folio, 319 pages, papier.

**1770-1774.** — Sainte-Catherine et Saint-Sernin. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Chabrié, Duthil, Ladrex, Allement, Cabanac, Filard, Bonfils, Couybat, Bertrand, Galant, Mathieu, Massias. — 17 janvier 1770, décès de Marie-Jeanne de Casset, épouse de François Chevalier de Dugravier, écuyer, gouverneur de la ville de Villeneuve, pour lors à Saint-Domingue.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3736. (GG. 22.) (5 Cahiers.) — In-folio, 331 pages, papier.

**1775-1779.** — Sainte-Catherine et Saint-Sernin. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Pons, de Cantagrel, Mispoulède, Sirben, Centres, Vidal, Escudié, Canet, Péchade, Marquet, Landié, Laborde, Gamel, Delard, Paga

E. Suppl<sup>t</sup>. 3737. (GG. 23.) (5 Cahiers.) — In-folio, 376 pages, papier.

**1780-1784.** — Sainte-Catherine et Saint-Sernin. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Cabanes, Mariol, Boissière, Fialdés, Delsol, Mandat, Soulage, Mouazant, Vilate, Paganel, Galtié, Malateste, Blachière, Benexou, Baneau, Bonnet, Daban, Rabanel.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3738. (GG. 24.) (5 Cahiers.) — In-folio, 393 pages, papier.

**1785-1789.** — Sainte-Catherine et Saint-Sernin. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dauris, Escande, Pigniol, Lafeuillade, Garrigue, Delbos, Roques, Durengues, Sarrasin, Delcam, Rocher, Allègre, Badimon, Layé, Delerm, Rosier, Buisson, Laurens, Fontès.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3739. (GG. 25.) (2 Cahiers.) — In-folio, 337 pages, papier.

**1790-1792.** — Sainte-Catherine, Saint-Sernin et Villeneuve. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Labrousse, Lacoste, Moutié, Fauvel, Besse, Casse, Sauzet, Fray, Garrigou, Condom, Lespinasse, Crochepierre, Mondot, Delsuc, Michel, Vitré, Ladrech, Lormand, Raynal, Bardet, Dufour. — Le dernier acte inscrit par Menoire, curé de Villeneuve, est daté du 23 novembre 1792. Les actes qui suivent sont reçus par Henri Landié, officier municipal.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3740. (GG. 26.) (Registre.) — In-4°, 358 pages, papier.

**1607-1632.** — Paroisse de Saint-Étienne. — Baptêmes. Familles Delfelye, Rousset, Rodié, Monforthou, Barrière, Dufau, Crozat, Baran, Motos, Tousthous, Sigeyrou, Chaubanneau, Tournayre, Caze, Lirandene, Delospital, Gautié, Charry, Desclaux, Gaumetou, Delprat, Cougot, Ginolhac.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3741. (GG. 27.) (Registre.) — In-4°, 103 pages, papier.

**1633-1648.** — Saint-Étienne. — Baptêmes et sépultures. Familles Descayrac, Pizet, Goulomes, Grifol, Planton, Fontès, Trémolières, de Godailh, Maigna, Ramonnat, Pégaule, Lasmasières, Delsuc, Philibert, Rangouze, Alriq, Blagnac.

E. Supplt. 3742. (GG. 28.) (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, papier.

**1649-1671.** — Saint-Étienne. — Baptêmes et sépultures. Familles Papillon, Delcasal, Rousseau, Astruc, Péjac, Lompech, Aussel, Biscarrou, Seaune, Gontié, Lauras, Michelot, de Lacrompe, Dupuy, Pautard.

E. Supplt. 3743. (GG. 29.) (Registre.) — In-4°, 382 feuillets, papier.

**1672-1705.** — Saint-Étienne. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Albert, Boyssière, Gayral, d'Hébrard, de Beaumont, Lorman, Gayet, Faugé, Raoul, Masse, Rat, de Cours, Castagnier, de Fumel, Tancoigne, Galand, Broyat, Batifouilh. — 13 abjurations en 1685.

E. Supplt. 3744. (GG. 30.) (Registre.) — In-4°, 313 feuillets, papier.

**1706-1729.** — Saint-Étienne. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Cassé, Arade, Sigéron, Massou, Bétoulières, Aurières, Lespinasse, Descande, de Lard, Trueles, Luquet, Alègre, Boé, Gay, Brassac, Sabatié, Rigal, Gailhard, Marchet, Picouraille, Fauché, Martinau.

E. Supplt. 3745. (GG. 31.) (Registre.) — In-4°, 375 feuillets, papier.

**1730-1748.** — Saint-Étienne. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Capelle, Pouchon, Lourman, Destor, Raimon, Constans, Cabanes, Fabre, Galtié, Rigal, Déjoui, Latière, Ortigue, Demoulin, Giraud, Marti, Anglarès.

E. Supplt. 3746. (GG. 32.) (Registre.) — In-folio, 284 feuillets, papier.

**1749-1770.** — Saint-Étienne. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Laroche, Pascaude, Sarrasin, Alis, Philippes, Barlus, Vilars, Raynal, Marchet, Baneau, Salomon, Faussac, Blanc, Leroux, Laville, Lagacherie.

E. Supplt. 3747. (GG. 33.) (Registre.) — In-folio, 229 feuillets, papier.

**1771-1793.** — Saint-Étienne et Bias. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Vidal, Dordé, Gary, Guiraud, Boé, Martinet, Marcadiel, Bouroncle, Teulet, Cayla, Mansot, Poujoula, Paravis, Marty, Barral, Sirben, Granges, Bouzeran, Rabié, Girat, Mourguès, Dufau.

E. Supplt. 3748. (GG. 34.) (Registre.) — In-4°, 209 feuillets, papier.

**1626-1683.** — Notre-Dame de Bias. — Baptêmes. Familles Salelles, Compayrot, Vilard, Figeyrou, Vinial, Trentels, Thomas, Bardet, Anglarès, Gaumetou, Alègre, Capiel, de Durand, Delsons, Rouyre, Lajunie, Delbruel, Delmas, Tarenque.

E. Supplt. 3749. (GG. 35.) (Registre.) — In-4°, 270 feuillets, papier.

**1684-1735.** — Bias. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Caufour, Flouret, Golse, Luquet, Espagniol, Casse, Ensergues, Sabbatié, Anglarès, Fieux, Taillebarte, Delsons, de Durand, Tarenque, Figeac, Farié, Gatebure, Bouseron.

E. Supplt. 3750. (GG. 36.) (Registre.) — In-folio, 129 feuillets, papier.

**1736-1792.** — Bias. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Rainal, Froment, Bouti, Fillol, Bivers, Rives, Malère, Julia, Bouchet, Compayrot, Foussac, Papon, Mauroux, Chaille, Monjoy, Gloris, Castille, Barlus, Péjan, Fontès, Séguy, Bonis, Roques.

E. Supplt. 3751. (GG. 37.) (Registre.) — In-4°, 179 feuillets, papier.

**1617-1679.** — Saint-Pierre de Colonges et Saint-Sulpice-Rive-Lot. — Baptêmes, mariages et sépul-

tures. Familles de Barroussel, Delsolié, Faberot, de Lafabrie, Jullia, Filippes, Fonroque, de Gironde, Cance, Bap, Bruyère, Géraud, Bordes, Talpi, Bonnefoux, Fontanie, Salvan, Tesseil, Mauzac. — État des feux de la paroisse de Colonges.

E. Suppl$^t$. 3752 (GG. 38.) (Registre.) — In-f$^o$, 204 feuillets, papier.

**1680-1722.** — Colonges et Saint-Sulpice. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Sicard, Marty, de Lafabrie, Monméjean, Boissière, Mercier, Deffa, Bascaule, Druillès, Delprat, Charri, Pignol, Papou, Longueserre, Descairac. — 9 abjurations en 1685.

E. Suppl$^t$. 3753. (GG. 39.) (Registre.) — In-4$^o$, 180 feuillets, papier.

**1723-1758.** — Colonges et Saint-Sulpice. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Barbariche, Colombier, Soumaille, Touzac, Cassau, Mas soulès, Flouret, Berrier, Teste, Méja, Pouzoulat, Roulland, Chabrier, Boissieu, Feuillerade, d'Yvois.

E. Suppl$^t$. 3754. (GG. 40.) (Registre.) — In-4$^o$, 158 feuillets, papier.

**1759-1792.** — Colonges et Saint-Sulpice. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Rougé, Fabre, Marty, Lacoste, Lafon, Delcazal, Blanc, Marliac, Sabatié, Philippes, Sémirot, Cassanet, Cavalier, Fauré, Simard, Moulis, Tessel, Bouissou, Beliy, Guiral, Sirac.

E. Suppl$^t$. 3755. (GG. 41.) (Registre.) — In-4$^o$, 129 feuillets, papier.

**1614-1791.** — Courbiac et Sainte-Catherine. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Massabau, Rey, de Menvire, d'Escorailles, Delcam, Mercié, Bourlange, Malabal, Labarte, Girard, Bartet, Delbreil, Bongrat, Latierre, Carles, Sauzet, Lafosse. — Les actes de Sainte-Catherine, reliés par erreur avec ceux de Courbiac (1759-1792), se rapportent aux années 1614 à 1621.

E. Suppl$^t$. 3756. (GG. 42.) (Registre.) — In-4$^o$, 158 feuillets, papier.

**1620-1713.** — Courbiac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Favart, Lacase, Marti, Cambon, Arman, Cabailhé, Deler, Barbier, Lorman, Fauché, Ezeman, Rouyre, Lauzet, Bonroger, Laporte, Vidal, Bienvenu, Gébely, Gayet, Roque, Bernière, Gaston, Capdeville.

E. Suppl$^t$. 3757. (GG. 43.) (Registre.) — In-4$^o$, 169 feuillets, papier.

**1666-1715.** — Courbiac. — Baptêmes. Familles Mercié, Braulanges, Roques, Malateste, Laguiraudie, Garau, Mariol, Guy, Alric, Lascombes, Rossanès, Bienvenu, Gaston, Lescure, Giri, Salles, Estardié.

E. Suppl$^t$. 3758. (GG. 44.) (Registre.) — In-8$^o$, 205 feuillets, papier.

**1716-1757.** — Courbiac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Fauché, Sirvin, Giraud, Louvetaire, Bibié, Campmas, Fonbel, Duminge, Jeanbanau, Malateste, Courrance, Ramounat, Bourlange, Goulinat, Carles, Bourroncle, Massabeau.

E. Suppl$^t$. 3759. (GG. 45.) (Registre.) — In-4$^o$, 59 feuillets, papier.

**1670-1712.** — Saint-Pierre de Soubirous. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Delcan, Bonet, Capel, Vialcanet, Jauliard, Denoux, Delbex, Gendrole, Filibert, Coquard, Goudal, Donnadieu, Sirac, Arrou, Vidal.

E. Suppl$^t$. 3760. (GG. 46.) (Registre.) — In-4$^o$, 65 feuillets, papier.

**1713-1741.** — Soubirous. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Mures, Laroque, Cambrouse, Feilles, Terrière, Duparan, Goudal, Garrigou, Mouli, Pédamon, Vigoulette, Gérodie, Dauriol, Baysset, Gardelle, Auzeral, Delcam, Martineau, Charretier, Marquès, Villatte, Roquadet.

E. Suppl^t. 3761. (GG. 47.) (Registre.) — In-4°, 112 feuillets, papier.

**1742-1769.** — Soubirous. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Delcamp, Baysset, Gary, Mouly, Arnal, Rabanel, Guittou, Seunes, Astié, Vergnes, Dellaux, Terrières, Donadieu, Talames, Poujoula, Jot, Cancé.

E. Suppl^t. 3762. (GG. 48.) (Registre.) — In-4°, 149 feuillets, papier.

**1770-1792.** — Soubirous. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Mures, Laroque, Cambrouse, Feilles, Ferrière, Duparan, Goudal, Garrigou. Mouli, Pédamon, Vigoulette, Gérodie, Daurios, Baysset, Gardelle, Auzeral, Delcam, Martineau, Charretier, Marquès, Villatte, Roquadet.

E. Suppl^t. 3763. (GG. 49.) (Registre.) — In-4°, 171 feuillets, papier.

**1665-1721.** — Saint-Sulpice-sur-Lède, Saint-Sulpice-Rive-Lot et Lherm. — Baptêmes et mariages. Familles Sarrette, Sourel, Laurens, Soulage, Goutard, Berni, Ramon, Lajunie, Marchabal, Goutarel, Lompech, Barbari, Capnègre, Carnéjeac, Lacroix.

E. Suppl^t. 3764. (GG. 50.) (Registre.) — In-4°, 122 feuillets, papier.

**1722-1792.** — Saint-Sulpice-sur-Lède et Saint-Jean de L'Herm. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles de Coquard, de Paloque, Limousin, Roudié, Faure, de Papon, Gayraud, Rastelly, Lacroix, Marchaval, de Laborie, Simard, Goudail, Cambon, Teysié, Sourel, de Blanchaud, Plagnes, Augé, Rabanel, Piphèle.

E. Suppl^t. 3765. (GG. 51.) (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

**1669-1712.** — Saint-Sernin, annexe de Sainte-Catherine. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Castel, Laroche, Bessière, Couderc, Griffoul, Dugan, Baudet, Charbel, Fiancette, Terrié, Bardet, Rey, Poumiès, Couterau.

E. Suppl^t. 3766. (GG. 52.) (Registre.) — In-4°, 247 feuillets, papier.

**1713-1752.** — Saint-Sernin. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bertrand, Roumec, Gary, Duprat, Cassagny, Cassé, Giraut, Guillamote, Bercegol, Michel, Castex, Péchan, Daubet, Bonpa, Anglarès, Bruyère.

E. Suppl^t. 3767. (GG. 53.) (Registre.) — In-4°, 123 feuillets, papier.

**1702-1754.** — Saint-Germain de Tayssonnac et Saint-Hilaire de Roger. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles de Lard. Blanc, Ginoulhac, Cammas, Bienvenu, Cortète, de Dugravier, Delbreil, Lafon, Pignol, Montagne, Bordes, Menoire, Méral, Germa, Marsoullac, Nouvel, Granges.

E. Suppl^t. 3768. (GG. 54.) (Registre.) — In-4°, 137 feuillets, papier.

**1755-1792.** — Tayssonnac et Roger. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Delsuc, Salban, Mazillié, Juillia, Salles, Vilate, Pons, Marliac, Coulé, Lauzi, Cantagrel, Péchimbert, Desclaux, Garax, Carrère, Alary, Biers, Couder, Guy, Mirail.

E. Suppl^t. 3769. (GG. 55.) (Registre.) — In-4°, 182 feuillets, papier.

**1580-1719.** — Sainte-Radegonde. — Baptêmes et sépultures. Familles Cruzil, Delpech, Bonnefoy, Coudun, Rousseau, Turène, Vézi, Pujos, Delbrel, Latuque, Noyrit, Roudanc, Picau, Borie, Lafon, Lavergne.

E. Suppl^t. 3770. (GG. 56.) (Registre.) — In-folio, 204 feuillets, papier.

**1720-1790.** — Sainte-Radegonde. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Monet, Germa,

Marquet, Toulairou, Delsol, Laville, Monmarti, Malère, Deltour, Foydorat, Randanne, Lalaurie, Delbreil, Gary, Fauché, Armand, Laffon, Metgé, Vincent, Masson, Vidal.

E. Suppl<sup></sup>. 3771. (GG. 57.) (Registre.) — In-4°, 205 feuillets, papier.

**1692-1789.** — Saint-Pierre de Lamothe-Foy. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Cussac, Marcelle, Bonel, Cadais, de Vassal, Bonpa, Lalaurie, Chapdeu, Lasay, Delsuc, Paillé, Colombier, Tastaire, Pommier, Lavergne, Marone.

E. Suppl<sup></sup>. 3772. (GG. 58.) (Registre.) — In-4°, 166 feuillets, papier.

**1622-1672.** — Sainte-Anne de Monmarès et Courbiac. — Baptêmes. Familles Crochepierre, Dulaurens, Laguiraudie, Rivière, d'Escorailles, Campmas, Pizet, Lauzet, Charron, Deler, Baratier, Delboscq, Claret, Fonteix.

E. Suppl<sup></sup>. 3773. (GG. 59.) (Registre.) — In-4°, 137 feuillets, papier.

**1673-1767.** — Monmarès, juridiction de Penne et de Monflanquin. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dubois, Landès, Alis, Auréjac, Ramondous, Casse, Brouat, Méric, Paillé, Durengues, Lascombes, Antanet, Azémar, Aureille.

E. Suppl<sup></sup>. 3774. (GG. 60.) (Registre.) — In-4°, 115 feuillets, papier.

**1768-1792.** — Monmarès. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Berni, Golze, Martefous, Taillade, Causil, de Boche, Delsol, Colombié, Gleise, Pautar, Annat, Auseral, Cassé, Vincens, Lalaurie, Méric, Azemar.

E. Suppl<sup></sup>. 3775. (GG. 61.) (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

**1680-1765.** — Rôle du mobilier et des ornements de l'église de Saint-Pierre de Colonges et récolement dudit mobilier, qui est très simple, à chaque mutation de marguillier. — Adjudication aux enchères du rôle de héraut ordinaire de la confrérie du Saint-Sacrement dans la paroisse (de Saint-Étienne ?). Jean Buret, bourgeois est désigné comme plus offrant, 2 livres de cire. Il fait agréer pour « consorte » demoiselle Françoise Mouret (1730). — Lettres de l'intendant et pièces diverses relatives à un différend entre le curé de Sainte-Catherine et les consuls qui avaient fait mettre en place deux cloches dans cette église sans qu'elles aient été d'abord l'objet des cérémonies ordinaires du baptême. — Quittance d'une somme de 100 livres délivrée au sieur Chauby, trésorier de la chapelle de Notre-Dame de Gaux.

E. Suppl<sup></sup>. 3776. (GG. 62.) (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1741-1742.** — Devis des réparations à faire à l'orgue de l'église de Sainte-Catherine. — Lettre de l'intendant Boucher prescrivant de payer à Lépine, auteur des réparations, 1,300 livres qu'il réclame pour son travail. — Protestation de la jurade qui demande à l'intendant une seconde vérification des orgues, attendu que les réparations n'ont pas été faites d'une manière convenable.

E. Suppl<sup></sup>. 3777. (II. 1.) (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

**XIV<sup>e</sup> siècle — 1417.** — Fragment d'un acte en langue vulgaire. Vente par Bernard Ségui a Hélie Dauvit, prêtre, d'une pièce de terre située dans la paroisse de Bias. Ce fragment sert de couverture à un petit cahier de 16 pages, papier, de format in 8° contenant l'acte analysé ci-dessous, sans date (XV<sup>e</sup> siècle). — État des oublies qu'Esclarmonde de Palazols tient du seigneur Jean del Pugh, marchand de Villeneuve, et de dame Maynarde, sa mère. Ses tenanciers doivent lui payer : Mathieu Delbosc, une cartière 1/2 de froment; Guillaume

Delbosc, une émine et 1/2 cartière de froment, 3 deniers; Vidal et Pierre Boé, 8 sous 4 deniers; Guillaume Boé, 4 deniers; B. Boé, 11 deniers. Les propriétés taxées sont situées à Estirolimon (?), Laucoue, Lacoste, Lancasnigra, Malasage, au Frayssinet, à Lestan, à La Fonpeyrière, Malemort, à Lartigue, L'Abre, Sainte-Foy, el Pugh de Moncayrels, Lacouture. — Bail à fief consenti par Jean de Pujols, au nom de Guillaume de Pujols, son père, chevalier, seigneur de Pujols, en faveur de Pierre Clerc, de la terre d'Andals, paroisse de Bias, moyennant 12 deniers d'acapte à mutation de seigneur et 12 deniers d'oublies (1417). Langue vulgaire.

E. Supplt. 3778*. (II. 2.) (Pièce.) — Parchemin.

**1429.** — Contrat d'obligation pour un prêt d'argent consenti par Aymeric Boc, dit de Parazols, en faveur de divers bourgeois de Villeneuve.

E. Supplt. 3379*. (II. 3.) (Pièce.) — Parchemin.

**1462.** — Quittance d'Étienne Petit, receveur général en Languedoc, à Jehannon Castellan, grenetier du grenier à sel de Villeneuve (d'Agenais ?), de 340 livres tournois allouées à Guillaume de Varge, argentier du roi Louis XI. — (Acquis de Charavay, en 1893.)

E. Supplt. 3780*. (II. 4.) (Pièce.) — Parchemin.

**1465-1482.** — Notes tirées d'une liasse de documents du fonds du Grand Prieuré de Toulouse (archives départementales de la Haute-Garonne) relatifs à des conflits à main armée qui eurent lieu à la porte de l'église de Saint-Sulpice de Rive-Lède et dans les rues de Villeneuve entre les gens de Bernard Gros, commandeur de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, d'une part, et, d'autre part, les habitants de Villeneuve et Pons Hébrard, nommé par l'évêque recteur de Saint-Sulpice de Rive-Lède. Le droit de patronage et les dîmes de cette église étaient revendiqués concurremment par l'Ordre de Saint-Jean, par l'évêque, par le syndic de l'hospice de Villeneuve. L'origine des droits était d'autant plus douteuse que la cure était restée vacante un siècle par suite de l'entière dépopulation du pays causée par la guerre. Ces désordres donnèrent lieu à des enquêtes et le jugement des procès fut déféré au Parlement de Bordeaux par arrêt du Conseil du Roi du 19 octobre 1482.

E. Supplt. 3781*. (II. 5.) (Pièce.) — Parchemin.

**1470.** — Bail à nouveau fief par noble Bernard de Cours, seigneur de Tayssonac à Antoine, Jean et Benoit Bruchet d'une propriété et d'une terre de six sexterées sises dans la paroisse de Saint-Germain. Les devoirs sont de 20 sous et de 4 poules, autant d'acaptes; plus deux setiers de froment et un d'avoine. Ce bail annulle la baillette passée pour les mêmes fonds par noble Jean de Cours et Jeanne de Molas, père et mère dudit Bernard. — (Donné aux archives par M. l'abbé Dubois, curé de Saint-Pierre-de-Buzet.)

E. Supplt 3782*. (II. 6.) (Registre.) — In-4°, 81 feuillets, papier.

**1504-1518.** — Reconnaissances consenties en faveur de nobles Avit Hébrard, seigneur de Monfabès, Guyot Hébrard, sieur de Roy, Pierre Hébrard, seigneur de la Sylvestrie, Armand et Pierre Hébrard. La plupart de ces actes sont en langue vulgaire. Jean Orteben reconnaît devoir pour une pièce de vigne de la contenance d'une dinade, sise à La Calvétie, 3 deniers tournois de rente et autant d'acaptes. — Guillaume Galaup, pour une pièce de terre de 2 cartonnats, reconnaît devoir 12 deniers tournois de rente et autant d'acaptes. — Jean Chabrejouls, pour une maison à Villeneuve, 8 deniers de rente et autant d'acaptes. — Arnaud Cieutat, marchand de Villeneuve, pour une *borie* d'une contenance de 21 sexterées, 3 sous 6 deniers, 3 cartons de froment, 2 gélines. — Noble Pierre Oli, habitant de Lamothe-Fey, pour une vigne de 4 dinades, 6 deniers tournois de rente et autant d'acaptes. — Noble Jean de Brinhol, habitant de Villeneuve, pour une vigne de 4 dinades, 12 deniers de rente et autant d'acaptes. — Bernard de Cours, seigneur de Fontirou, pour une vigne 4 sous. — (Donné aux archives par M. l'abbé Dubois, curé de Saint-Pierre-de-Buzet.)

E. Suppl$^{t}$. 3783*. (II. 7.) (Pièce.) — Papier.

**1612**. — Concordat amiable, passé avec l'assistance d'arbitres et d'amis, entre de Gualaup, juge royal de Villeneuve d'Agenois, et de Guarrigues, lieutenant royal assesseur criminel et examinateur au même siège. Avant tout, on convient d'exécuter l'arrêt qui a été prononcé au Conseil Privé le 3 septembre 1609. On s'efforce de définir et de répartir les attributions et les émoluments. Par exemple « pour les procès criminelz ledit sieur de Galaup en » prandra deux et ledit sieur de Guarrigues le troi- » sième. » — « Règlement des officiers de Villeneufve pour la désance et l'exercice de leurs » charges », arrêté au Conseil de la Cour de la sénéchaussée d'Agenais. Les audiences doivent être tenues à jour fixe et les magistrats doivent siéger avec leurs costumes. Ils ne peuvent faire aucun acte judiciaire en dehors des audiences. Les copies de ces deux pièces, contemporaines des actes, ont été faites sans doute pour servir de renseignement. Elles sont dépourvues de signatures. — (Pièce donnée aux archives par feu M. O. Bouyssy, maire de Castillonnès.)

E. Suppl$^{t}$ 3784*. (II. 8.) (Liasse.) — 12 pièces, papier.

**1765**. — Subdélégation de Villeneuve. — Éclaircissements demandés par M. le contrôleur général concernant la forme d'administration des villes. Questionnaire et réponses des communautés. Ces réponses sont ainsi résumées, avec des réflexions personnelles, par Caune, subdélégué : « Résultat des « éclaircissements pris concernant la forme d'admi- « nistration des villes et bourgs. On procède partout « aux élections et autres délibérations de commu- « nauté à la pluralité des voix, sans scrutin. Les « assemblées sont convoquées par l'un des officiers « municipaux et toujours par celui du rang supé- « rieur. On sonne la cloche à cet effet et l'on se rend « dans la maison de ville. Chacun y prend sa place « et donne sa voix suivant le rang de son ancienneté « et les voix sont colligées par le président de l'as- « semblée, qui est le premier officier municipal pré- « sent. Il n'y a, au reste, que les anciens consuls, « que l'on appelle jurats, qui aient droit d'assister « aux élections et autres assemblées de communauté. « Il n'y a qu'eux qui aiént voix active pour toute « sorte de délibérations ; les autres membres de la « communauté ont voix passive pour être élus con- « suls, trésorier, etc... A Villeneuve on compte « environ 4,000 habitants. L'élection consulaire se « fait le 15 septembre. Chaque consul sortant de « charge fait démission. Un des jurats, ordinairement « le doyen, nomme un sujet pour chaque rang, qui « est élu par l'assemblée, s'il est trouvé propre, et « cette élection n'a pas besoin de confirmation. Il y a « un troisième consul alternatif en titre d'office. — « A Monclar, où il y a environ 1,000 habitants, on « suit la même forme. Il n'y a pas d'officiers en « titre. — A Penne, où il y a environ 400 habi- « tants, les ex-consuls proposent chacun deux can- « didats dont l'un est choisi par la communauté. Il « y a un maire alternatif titulaire. — A Casseneuil, « où l'on compte 1,100 habitants, l'élection consu- « laire se fait dans la même forme qu'à Penne et « elle n'a pas besoin de la confirmation du seigneur. « Il n'y a pas d'officier municipal en titre d'office. « — A Sainte-Livrade, où il y a environ 1,000 « habitants, à Montpezat 250, à Pujols 300, et à « Fumel environ 1,000, on nomme huit sujets et « le seigneur en choisit quatre. Il y a un premier « consul titulaire alternatif et mitriennal à Sainte- « Livrade. Il y en a deux à Montpezat. M. le duc « d'Aiguillon, seigneur des deux juridictions, a « payé la finance de ces deux derniers. Il n'y en a « pas à Pujols ni à Fumel. — Les consuls de « Fumel n'ont pas la police, qui est exercée par le « juge du lieu. — Dans les terres des seigneurs les « hôtels de ville n'ont d'autre revenu que l'excé- « dent des rôles d'impositions, dont les collecteurs « sont déclarés reliquataires lors de leur reddition « de compte. — J'omets les autres juridictions de « ce district parce qu'il n'y a ni ville ni bourg et que « ce sont des terres seigneuriales dont les consuls « ne sont à proprement parler que des collecteurs « que le seigneur nomme à son gré. » Suivent les réflexions personnelles du subdélégué sur les réformes à faire pour l'administration des villes.

E. Suppl$^{t}$. 3785*. (II 9.) (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1778-1785**. — États des pensions des invalides arrêtés par le subdélégué. Les invalides sont au nombre d'une vingtaine et leurs pensions sont de

400 francs par an pour un commandant, de 300 ou 250 pour un capitaine, de 200 pour un lieutenant, de 90 à 72 pour un sergent, de 54 pour un simple soldat. — (Pièce faisant partie d'un lot acquis de Chollet, libraire) (1).

SEIGNEURIE DE TEYSSONNAC (2).

E. Supplt. 3786*. (II. 10.) (Registre.) — In-4°, 29 feuillets, papier. Belle reliure.

**1534-1571**. — Reconnaissances en faveur des seigneurs de Teyssonnac pour des biens qu'ils possèdent à Teyssonnac, à Bias, à Villeneuve. Ces seigneurs sont : en 1534, noble Guillon de Cours, écuyer ; en 1559, noble Antoine de Cours ; en 1571, noble Marie de La Boissière, veuve d'Antoine de Cours.

E. Supplt. 3787*. (II. 11.) (Registre.) — In-folio, 247 feuillets, papier. Reliure portefeuille ornée.

**1592-1628**. — Reconnaissances passées en partie « dans le noble château et repaire de Teyssonnat, « en la paroisse Saint-Germa dudict lieu, juridic- « tion de Penne, » en faveur de nobles Claude de Gironde, écuyer, et Icharme de Cours, son épouse. — Historique dressé pour établir les successions des seigneurs de Teyssonnac ; Antoine de Cours épousa Marie de La Boissière, en 1546 ; leur fille Jeanne de Cours épousa, en 1574, Claude de Gironde ; duquel mariage est issu François de Gironde, qui épousa Comtesse de Chaunac, en 1604 ; duquel mariage est issu noble Louis de Gironde. — Les reconnaissances de 1611 à 1628 sont en faveur de François de Gironde. — Table. — Le premier feuillet manque.

E. Supplt. 3788*. (II. 12.) (Registre.) — In-folio, 908 pages, papier.

**1462-1618**. — Extrait général des titres de la seigneurie de Teyssonnac ; relevés des baux à nouveau fief, des transactions et des reconnaissances faits dans l'ordre chronologique. Ces résumés d'actes contiennent l'indication des redevances et les confrontations des terres. — Les deux premiers feuillets manquent. — Les plus anciens seigneurs de Teyssonnac sont : Bernard de Cours (1465-1481) ; Jean de Cours (1482-1510) ; Guyot ou Guillon de Cours (1513-1553) ; Antoine de Cours (1558).

E. Supplt. 3789*. (II. 13.) (Registre.) — In-folio, 698 feuillets, papier.

**1624-1749**. — Extrait général des titres de la seigneurie de Teyssonnac. Suite du registre précédent. Ordre chronologique. — Le 16 janvier 1740, dame Bonaventure de Gascq, baronne de Rasac, veuve de Louis de Gombaut, président de la Cour des Aides et Finances de Guienne, prend des lettres de chancellerie pour rendre l'hommage de la terre et baronnie de Pujols qu'elle avait acquise de Joseph-Samuel de Brunet, par contrat du 5 avril 1736.

E. Supplt. 3790* (II. 14.) (Registre). — In-folio, 146 feuillets, papier.

**1685-1692**. — Reconnaissances passées en faveur d'Isaac de Gironde, retenues par Me Antoine Vaissière, notaire royal.

E. Supplt. 3791*. (II. 15.) (Registre.) — In-folio, 397 pages, papier.

**1719-1726**. — Reconnaissances passées en faveur de Jeanne de Gironde de Teyssonnac, épouse de

(1) On conserve à la bibliothèque de la ville une plaque de cuivre sur laquelle sont gravés les armes de la ville et « l'arrest « de la Cour de Parlement pour le règlement des eslections « consullaires de Villenufve donné au rapport de M. de Les- « cure, en l'année mille six cens dix huit. »

(2) Les propriétés composant la seigneurie de Teyssonnac s'étendaient dans les juridictions de Penne, de Pujols et de Villeneuve. Elles sont actuellement unies, en majeure partie, au territoire de la commune de Villeneuve-sur-Lot.

Les registres provenant des archives de cette seigneurie et qui font l'objet des articles II-10 à II-17 ont été acquis, en 1896, de Mme Louis Drilhon, domiciliée à Saintes. Dans le nombre, se trouve un terrier remarquable par la beauté de ses plans à une grande échelle ; ils ont été exécutés dans les mêmes conditions que ceux qui intéressent Pujols et qui sont conservés dans les archives de cette commune.

Charles de Bosredon, écuyer, seigneur de la Garenne.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3792*. (H. 16.) (Registre. — Grand in-folio de 236 et 85 pages, papier, contenant 28 plans. Belle reliure, veau porphyre.

**1786.** — « Terrier de Teyssonnac, consenti en « faveur de Messire Joseph de Gombault de Rasac, « depuis le 30 du mois d'octobre 1764 jusqu'au 18 du « mois de juillet 1786. » — Ce terrier est suivi de la « liève raisonnée » de Teyssonnac. — Les plans se répartissent par paroisses : Saint-Germain (20 plans), tènements de Saint-Germain, de Taillefer, de Sallabeilles, des Huguets, de Teulcirou, de Crozat, de Fourmiguier, de Chalaret, de Prousal, de La Castagnade, de Rouire et Gaillard, du Comte, de Ceilliès, de Marie et de La Tuque del Mouly, de Gamel, de Lasmoulère, de Pile : Saint-Sulpice-Rive-Lot (4 plans), tènements de Belvy, de Barbe, de Leygues ; Saint-Hilaire-de-La-Grâce (4 plans), tènements de Pique-Mil, de Perdiguier, de Roussel-Laborie, de Crosille. — Type de la liève : Jean Tancogne possède 6 pièces de terre d'une contenance totale de 1 sexterée 97 picotins 2 escats, pour lesquelles il doit de redevances : froment, 4 picotins $\frac{3}{4}$ et $\frac{1}{16}$ ; avoine, 1 picotin $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$ et $\frac{1}{32}$ argent, 1 sou 5 deniers ; $\frac{1}{4}$ de poule $\frac{1}{9}$ et $\frac{1}{72}$ d'une ; manœuvre $\frac{1}{9}$ et $\frac{1}{96}$.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3793*. (H. 17. (Registre.) — In-4°, 98 feuillets, papier.

**1787-1792.** — Minutes de la correspondance de Joseph de Gombault de Rasac, chevalier d'honneur du Parlement de Bordeaux, seigneur baron de Pujols et de Teyssonnac. — Sur la garde, horaire des courriers de Bordeaux ou pour Bordeaux. Le courrier pour l'Agenais part de Bordeaux le lundi et le jeudi à midi et celui de l'Agenais pour Bordeaux arrive dans cette ville le mardi matin et le samedi matin. — Les lettres sont écrites du château de Rasac, près de Bergerac, de Libourne, de Bordeaux, de Villeneuve, de La Rue. — M. de Rasac charge M. Delboscq juge de Pujols, de s'occuper des envois de chapons et de dindes qu'il tient des redevances de Pujols et de Teyssonnac. — A Nyon, imprimeur du Parlement, à Paris, il réclame des pièces comprises dans son abonnement aux Édits et arrêts. — Vente de chênes à Teyssonnat pour 10,000 livres. — Règlement avec M. de Champier, curé de Saint-Barthélemi, pour droits de lods et ventes de 5,000 livres 13 sous. — Expédition d'une vache bretonne au fermier de Ribas. — Parmi les prérogatives de la maison de Lalande, le baron de Rasac cite le droit de porter le poële à la procession de la Fête-Dieu de la paroisse Sainte-Catherine. — Journées payées de 17 à 18 sous pour le travail des champs. — Réclamation à M. le chevalier Poulain d'une somme de 5,000 livres de droits de lods et ventes pour l'acquisition faite par lui au sieur d'Albert de Laval du domaine, château et fief de Bélestat, paroisse de Trémons-Petit. — Envoi à Delboscq, juge de Pujols, de la nomination des maire et consuls de Pujols, qui devront prêter serment entre ses mains (9 octobre 1788). — Commande d'arbres fruitiers à Murel, directeur de la pépinière de Toulouse. — Proposition d'achat de vin de Bordeaux, à 1,600 francs le tonneau, pour le marquis de Fumel. — États récapitulatifs des comptes des tenanciers, de ce qui leur est dû et de ce qu'ils doivent. — Aumône de 85 livres à distribuer à 17 pauvres. — Lettre au juge de Pujols, à propos de faits de chasse et de poursuites de braconniers. — Demande de renseignements au sujet d'un écrit qui accuse le juge de Pujols d'avoir apposé des affiches séditieuses faites pour ameuter le peuple et donner du blâme au seigneur (11 février 1790). — Lettres relatives : à la destruction des girouettes ; — aux privilèges anciens et droits des seigneurs de Pujols, à eux concédés lors de la fondation de Villeneuve. — Le 10 septembre 1790, expédition à M<sup>me</sup> de Rasac, à Bordeaux, des archives anciennes de Pujols et de Teyssonnac, du blé, etc. — Le 22 novembre 1790, M. de Rasac annonce qu'il répond à cinq requêtes présentées par la commune de Pujols ; il fera droit à une seule, concernant la démolition des fourches patibulaires. — Il se plaint du taux exagéré des impositions et de la prétention du Conseil Général de la commune de Penne de lui faire payer 1,200 livres de contribution patriotique. Il a fait sa soumission à Bordeaux pour cette contribution. — Correspondance relative au payement des frais de

rédaction du dénombrement des seigneuries de Pujols et de Teyssonnac.

E. Supplt. 3794*. (II. 18.) (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1271-1778.** — *Saisimentum* du bailliage de Villeneuve en 1271. Traduction, transcrite à la fin du siècle dernier, d'un texte publié dans le *Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*, t. XIII, 1897. — Copie d'un contrat d'échange passé, en 1605, entre François d'Hébrard et Arnaud de Cieutat pour des terres devenues plus tard la propriété de l'hospice de Villeneuve. — Mémoire anonyme concernant le rôle joué par les habitants de Villeneuve pendant la Fronde, envoyé par Boucher, intendant, à M. de Baratet, son subdélégué, pour éclaircir les faits énoncés. — Annotations marginales au sujet de ces faits et des exemptions et affranchissements de tailles accordés à divers particuliers par la communauté (1736). — Copies modernes de pièces relatives : aux droits et préséances des consuls ; — aux brigues qui se font pour le consulat ; — à la création de promenades sur l'emplacement des fossés ; — à la suppression de la charge de gouverneur de la ville et du château de Penne. — (Pièces données en 1898 par M. Fernand de Mazet, en même temps que celles du fonds de Villeneuve qui sont cotées : AA. 1, 2 ; BB. 1, 2, 3, 5 ; FF. 1.)

E. Supplt. 3795*. (II. 19.) (2 brochures.) — In-4° de 12 et 17 pages.

**1739.** — Factum pour Bersegol, pourvu de la cure de Bias et de Saint-Étienne de Villeneuve, contre Louis Ryssan, pourvu de la même cure. — Factum pour Ryssan contre Bersegol.

## CANTON DE VILLERÉAL.

### BOURNEL.

E. Supplt. 3796. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-folio, in-4°, in-8°, 240 feuillets, papier.

**1668-1773.** — Bournel, annexe de Montaut et Saint-Pierre de Montaut. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Baubié, Albre, Violate, Moulinié, Pixet, Ferran, Valse, Marzelle, Chatenier, Vincent, Rouxo, Auriel, Mauriac, Ruère, Rouchy, Lafaurie, Duluc, Delmon, Auzeral, Roux, Vignal, Pons, Lacaze, Taillarda, Rudelle.

E. Supplt. 3797. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4°, 151 feuillets, papier.

**1768-1792.** — Bournel et Montaut. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Alary, Quaire, Cambrouse, Vernet, Antoni, Lascombes, Benet, Chastres, Girodel, Destant, Grenier, Dastié, Gagnon, Roy, Tourny, Chaires, Conche, Chatrat. — Mariage de Jean-Joseph-Silvain Delmas de Grammont, écuyer, capitaine au régiment d'Enghien et Marie Tronche Duroc de Larive (1776).

### DÉVILLAC.

E. Supplt. 3798. (GG. 1.) (Registre.) — In-4°, 149 feuillets, papier.

**1642-1790.** — Paroisse de Saint-Barthélemi de Dévillac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Sarrasin, Marmié, Cassan, Lascazes, Sérougne, Testut, Berlugue, Léotard, Cambon, Albespeire, Costes, Pichet, Barbiguier, Rivière, Antignac, Marty, Grenier, Sales, Gausseran, Boissi, Cousteille, David.

### DOUDRAC.

E. Supplt. 3799. (GG. 1.) (Registre.) — In-4°, 126 feuillets, papier.

**1735-1792.** — Paroisse de Doudrac, du diocèse de Sarlat. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Goudal, Monerie, Chastres, Carrière, Guérin de La Chaise, Tournèdre, Virgine, Royère, d'Hautefort, de Lamothe-Ferrier, Beaubier, Bordes, Pichot, Lydon, Lassaigne, Faugère, Deville, Paular, Lassalle, Rigaud, Rousselin.

E. Supplt. 3800*. (II. 1.) (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

**1764-1788.** — Contrat de mariage de Jean-Philippe-Nicolas Halbron et de demoiselle Marie de Guérin. — Testament de Pierre-Armand de Guérin, écuyer, seigneur de Lachèze, paroisse de Doudrac. Il institue son fils Pierre-Armand héritier universel; il fait des legs de 2,500 livres à 3,700 livres à ses huit filles, dont quatre sont religieuses, et assure une pension viagère de 300 livres à Marguerite de Brayac, son épouse.

## Montaut.

E. Supplt. 3801*. (CC. 1.) (Cahiers.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

**1680-1681.** — Rôles des tailles de la juridiction de Montaut. Étaient consuls, en 1681, Jean Laurisesque, Jean Tronche, François Couret et Pierre Chanet. — (Donné aux archives départementales par M. Bouyssy, maire de Castillonnès).

E. Supplt. 3802. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

**1674-1708.** — Paroisses de Saint-Pierre de Montaut et de Bournel. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Laurisesques, Sales, Lafaurie, Mounayrou, Baubie, Auricoste, Lajoux, Aresse, Baratière, Nouzières, Costes, Chastres, Grellon, Faugière, Verninac, Serres, Lacombe, Toumaseau, Auroux, Gaigne, Persac, Malaret, Vignial, Pampoulie, Morel.

E. Supplt. 3803. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4°, 145 feuillets, papier.

**1710-1757.** — Baptêmes, mariages et sépultures. — Familles Vigot, Berlier, de Laplasse, Roudil, Mespliè, Balatier, Couturier, Lapeyre, Trémouline, Labaisse, de Calbiac, Rigaudie, Gardès, Monteil, Maurissou, Cassan, Laparre, Delpech, Bruyère, Boujou, Lapeyrade, Meyrac.

E. Supplt. 3804. (GG. 3.) (Cahiers.)— In-4°, 210 feuillets, papier.

**1757-1792.** — Baptêmes, mariages et sépultures. — Familles Delpic, Melet, Andreau, Bouyssy, Philippot, Burgaillière, Cabaillié, Aurière, Bourg, Delsol, Bataillé, Dutel, Plagne, Seguinel, Castillou, Triayre, Boyé, Chabrié, Soubriè, Jordy, Perry, Cousseil.

## Naresse (1).

E. Supplt. 3805*. (GG. 1.) (Pièce.) — Papier.

**1784.** — Ordonnance de l'intendant Dupré de Saint-Maur, prescrivant l'adjudication des travaux de reconstruction du presbytère de Naresse.

## Parranquet.

E. Supplt. 3806. (GG. 1.) (Registre.) — In-4°, 537 pages, papier.

**1687-1769.** — Paroisse de Parranquet, diocèse de Sarlat. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Antraygues, Balce, Bartucat, Bernet, Boisserie, Cambon, Cassang, Delmont, Dugat, Durou, Gouyou, Jandée, Labarde, Landes, Maniel, Marmier, Moreau, Roulland, Souffron, Thoumazou. — Table alphabétique dressée, en 1860, par Boisserie. 926 baptêmes ; 203 mariages ; 606 sépultures.

E. Supplt. 3807. (GG. 2.) (Registre.) — In-4°, 216 pages, papier.

**1770-1792.** — Parranquet. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Baron, Bidou, Caminade, Cassieux, Delayre, Faupuron, Lacaze, Maniel, Nouzières, Parreil, Planié, Sylvain, Soulage, Soulié,

(1) Pas d'archives antérieures à 1789 à la mairie de cette commune.

Goutouly, Grange, Grenier. — Table dressée par Boisserie. 350 baptêmes ; 49 mariages ; 350 sépultures.

RAYET.

E. Supplt. 3808. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 325 feuillets, papier.

**1645-1714.** — Paroisses de Saint-Michel de Monseyroux et Saint-Grégoire, son annexe, de Saint-Étienne, de Saint-Sibournet et de Rayet. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Borie, Dalot, Roche, Pauly, Bausson, Guarrigues, Granié, Tonadre, Raynal, Boyssario, Laporte, Tarriac, Lacombe, Roussil, Bernad, Berninat, Caminade, Delmon.

E. Supplt. 3809. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 257 feuillets, papier.

**1720-1792.** — Mêmes paroisses. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Janès, Flayac, Souchal, Delluc, Bruguière, Roumi, Gagnon, Queyrouse, Marche, Vasèle, Vergène, Marchou, Roubi, Reinal, Boiserie, Rageon, Laporte, Neuville, Moulierot, Marty, Nozières.

RIVES.

E. Supplt. 3810. (GG. 1.) (Liasse.) — Cahiers et feuillets détachés, 142 feuillets, papier.

**1759-1785.** — Paroisse de Rives. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Barissou, Bel, Boisserie, Queirouze, Terrible, Vernet, Leygue, Laménine, Arquier, Lafage, Causse, Giraudel, Bobier, Grange, Duthil.

E. Supplt. 3811*. (GG. 2.) (Liasse.) — 14 feuillets, papier.

**1640-1653.** — Fragments du registre de la fabrique de l'église de Rives. — Bail par Antoine de Noailles, prieur de Rives, des rentes, revenus et dîmes attachés audit prieuré, dépendant de l'abbaye d'Aurillac. — Concession de droits de sépulture dans l'église, accordés à Guillem Dellar, Jean Veyssir, Pierre Léotard, Hélie Giraudel. — (Donné aux archives, en 1880, par M. Fourquier de Boves).

E. Supplt. 3812*. (II. 1.) (Pièce.) — Parchemin.

**1319-1322.** — Vente de deux pièces de terre et pré, de la contenance de « la tersa part de x sextaygrades », consentie par Guillaume Delbrulh, dit Dicier, et Bernarde de Lavarène, sa mère, en faveur de V. de Lasuderie. Ces propriétés sont situées dans la paroisse de Naresse (d'Anaressas) et l'une d'elles est bornée par le chemin de Villeréal à Born. Acte en langue vulgaire, passé à Villeréal le 25 avril 1322. « Testes Io. Demayes, G. Destradas, « lo senhor en P. Coulo, prestre, Joh. de Lascumbas, Sabatier et ego Ramundus Flamenc, publicus « notarius Agenni, utriusque concensu, hanc cartam « scripsi, regnantibus dominis Karolo Francie rege, « Eduardo, rege Anglie, duce Aquitanie, et Amanevo « Agennensi episcopo. » — Suit la copie d'une procuration générale donnée par Gaillard de Castelnaud, prieur du prieuré de Rives, diocèse de Sarlat, à Pierre Moychet, recteur de Rives, diocèse de Sarlat, à Guy de Concous, moine, à Hélie de Pierre, clerc. Acte passé, le 15 juillet 1319, à Rives (apud Rippis), en présence de « magister Gervasius de Lasmarias, « Petrus de Canhaco, Vitalis de Pena, clericus, « Johannes Seguini, Guillelmus Blanc et ego Aymericus Tallafer, publicus notarius Agenni. » — (Don de M. Maurice Campagne).

SAINT-ÉTIENNE-DE-VILLERÉAL.

E. Supplt. 3813. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-folio et in-4°, 201 feuillets, papier.

**1725-1792.** — Paroisse de Saint-Étienne de Lezènes, annexe de Villeréal. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Boudon, Vistorte, Melet, Vigou, Vernet, Barde, Audibert, Bellevue de Capdeville, Lafabric, Pascalie, Mirabeau, Calot, Maillet,

Cayrouse, Soubès, Durieux, Benoît, de Conche, Ladevèze, Cabanel, Sigalas, Fabari, Mazeau. — En 1781, 22 baptêmes, 8 mariages, 9 sépultures. — En 1782, 24 baptêmes, 6 mariages, 6 sépultures. — Le cahier de 1792 est clos par Béchon, maire de Villeréal, le 13 novembre. A partir de cette date, il est continué par la municipalité de Villeréal.

### Saint-Eutrope.

E. Suppl^t. 3814. (GG. 1.) (Cahiers.) — In-8°, 60 feuillets, papier.

**1729-1755.** — Paroisses de Saint-Martin de Barbas et de Taradel. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Mouret, Bru, Lacroix, Costes, Joubé, Langaigne, Durrieux, Boyer, Charlet, Salesses, Delmas, Vernet, Doulut, de Gombeau, Fabré.

E. Suppl^t. 3815. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4°, 217 feuillets, papier.

**1719-1766.** — Paroisse de Saint-Martin de Born et ses annexes Saint-Just et Notre-Dame de Villas. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dubois, Fourcade, Granié, Millères, Trubelle, Cabrit, Baran, Marcou, Monteil, Pons, Aresses, Fillol, Daunou, Coulet, Dutil, Roubi, Abouli, Lucadou. — 23 juin 1728, mort d'Armand, marquis de Belsunce, seigneur de Born, âgé d'environ 90 ans. — Rôles des confréries de la Charité et du Saint-Sacrement. Le 24 avril 1733 « fut transporté de Monségur et le même jour inhumé dans « la chapelle de l'église de Born feu M. Hélie de « Belsunce, comte dudit lieu et ancien brigadier « des armées du roy. » — Le 17 août 1739, mariage de Joseph Dubreuil, maître d'armes, natif d'Aubeterre, diocèse d'Angoulême, avec Catherine de Cocugne, maîtresse de danse, native de Montluçon. — Trois morts subites en juillet-août 1762. — Sur la dernière page du cahier de 1766 on a inscrit une note, à demi lacérée, constatant qu'en 1785, les auteurs d'un charivari fait dans la paroisse de Cailladelles furent condamnés à trois jours de prison et à fournir à l'église un cierge destiné à être brûlé devant le Saint-Sacrement le jour du *Corpus Christi*.

E. Suppl^t. 3816. (GG. 3.) (Cahiers.) — In-4°, 129 feuillets, papier.

**1767-1792.** — Born et ses annexes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Mouli, Melet, Bourdiol, Julia, Girodel, Gaufre, Coupe, Sales, Bousquet, Simounet, Amblard, Faux, Brassié. — Mariage de Saint-Pierre Léger, élève de l'école royale de Lyon, maître maréchal-ferrant, avec Marie Vergnes. — 25 mai 1787, baptême de Marie-Caroline, fille de messire Pierre de Léotard, seigneur du marquisat de Born et d'Escandaillac, et de Marie de Lamouroux de Lapoujade de Léotard.

E. Suppl^t. 3817. (GG. 4.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 246 feuillets, papier.

**1702-1792.** — Paroisse de Saint-Eutrope d'Escandaillac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Laparre, Bénaben, Tourette, Dumon, Gras, Pareil, de Béal, Delmouly, Hugon, Moret, Sérougne, Albre, Delbos, Morel. — Le 28 juillet 1716, mariage de Jean Grenier, gentilhomme verrier, fils de noble Pierre Grenier, sieur de Lavignasse et de Marie de Bruyères, ses père et mère, de la paroisse de Notre-Dame de Biron, avec Françoise Dandrieu. — Ordonnance de Gilbert de Chabannes, évêque d'Agen, prescrivant des réparations à l'église et au mobilier et quelques achats.

E. Suppl^t. 3818. (GG. 5.) (Cahiers.) — In-12, 166 feuillets, papier.

**1711-1792.** — Paroisse de Notre-Dame de Lugagnac. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Maydieu, Gontié, Maligne, Gineste, de Larrivière, de Mestré, Bonal, Philippot, Gouyou, Vilar, Parrel, Domengie.

E. Suppl^t. 3819. (GG. 6.) (Registre.) — In-8°, 94 feuillets, papier.

**1645-1676.** — Paroisse de Saint-Pierre de Piis.

— Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Périé, Huc, Brousse, Coupé, Amblard, Aguilhe, Couderc, Palais, Laban, Marty. — « Le IX février « 1653, dans l'église de Piis, par moy curé soubz « signé les cérémonies du saint baptesme ont été « exibées à Thounie Laffon, fille de Marcial Laffon « et Izabel Laparre, conjoingts, du village de « Boissière, laquelle avoit esté baptizée dans le « château d'Escandaillac où elle naquit pendant que « l'armée du conte d'Arcourt, après avoir levé le « siège de Villeneufve, vint camper à Montflan- « quin. ». — « Le XI may 1662, par moy soubz signé « a esté ensepvely Pierre Basse, du village der « Carre, dans l'église Saint-Pierre de Piis, aagé de « 67 ans, lequel fut assaziné et tué de deux coups « de pistolet par la teste par deux personnes « habillées en damoiselles et masqués, le jour aupa- « ravant, environ l'heure de VII à VIII heures du « matin, près la fontène dudit village del Carre, « asistans à ladite sépulture deux pères augustins « du couvent de Montflanquin... »

E. Suppl^t. 3820. (GG. 7.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 231 feuillets, papier.

**1674-1792.** — Piis. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Sarrette, Serre, Calliac, Lascombes, Verdié, Marzelle, Audui, Gaubertie, Gui, Abouli, Gorre, Laffage, Bauri, Simard, Rey, Bru.

E. Suppl^t. 3821. (GG. 8.) (Cahiers.) — In-12. 9 feuillets, papier.

**1705-1714.** — Paroisse de Saint-Aignan. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Bousquet, Laroque, Toumazou, Guary, Courti, Boulé.

E. Suppl^t. 3822. (GG. 9.) (Cahiers.) — In-4°, 58 feuillets. papier.

**1743-1792.** — Paroisse de Saint-Amans. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Fiat, Laforest, Aresse, Teyssier, Fauché, Mérigon, Aubert, Boissi, Vernet, Guillou, Delmestre, Couli, Laparre, Ferron.

E. Suppl^t. 3823. (GG. 10.) (Cahiers.) — In-4° et in-12, 183 feuillets, papier.

**1712-1792.** — Paroisse de Saint-Vivien ou Sainte-Bibiane. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Rossaly, Friscaline, Boutou, Lastour, Charrios, Soubric, Borio, Griffon, Campagnol, Figeac, Gibert, Causse, Huguet, Dumengie, Philippot, Mensac, Davit, Sarrus.

E. Suppl^t. 3824*. (II. 1.) (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1682-1747.** — Extrait du dénombrement de la seigneurie d'Escandailhac de l'année 1682, époque où messire Antoine Deydie, chevalier, vicomte de Ribeyrac, était seigneur d'Escandaillac. Cette pièce est produite en 1715, époque où Josephe, marquise de Rébé, possédait la seigneurie d'Escandaillac. — Récapitulation des revenus de la terre et seigneurie d'Escandaillac, de 1743 à 1747. Les quatre métairies rapportent, par an, de 1,077 livres à 4,644 livres; la liquidation des rentes rapporte, par an, de 2,791 livres à 7,670 livres. — (Don de M. O. Bouyssy

## SAINT-MARTIN DE VILLERÉAL (1).

## TOURLIAC (1).

## VILLERÉAL.

E. Suppl^t. 3825*. (AA. 1.) (Pièce.) — Parchemin.

**1291-1581.** — Coutumes de Villeréal, sous ce titre : « S'ensuyvent les privilèges donnés aulx ma- « nans et habitans de la ville de Montréal, diocèse « de Périgueulx, par le roy Philippe, l'an mil deux « cens quatre vingtz et un au mois de may. » C'est une traduction abrégée d'un acte dont il existait un exemplaire en six feuillets et demi de papier, qui, en 1581, était aux mains de Guillaume Maurès, lieu-

(1) Pas d'archives anciennes.

tenant du roi à Villeréal. A l'occasion d'un procès avec les bouchers, les consuls de Villeréal de cette même année Jehan Brayac, Pierre Laurens, Antoine Roche et Giscard Vielfon, en firent exécuter la présente copie en forme authentique. Il y aura six consuls à Villeréal. Les habitants de la ville pourront marier leurs filles où bon leur semblera et faire pourvoir leurs enfants aux ordres de cléricature. Questions de droit et de procédure. Attribution des consuls en matière de justice. Règlements relatifs aux élections consulaires, aux marchés, aux boucheries. Le bailli et les consuls ont le droit de faire chaque année des établissements et statuts toutefois sans préjudice des droits du Roi et du conseil du sénéchal de Périgueux. — (Donné, en 1880, par M. Fourquier de Boves).

E. Suppl<sup></sup>t. 3826*. (AA. 2.) (Cahiers.) — In-4°, 23 pages, papier.

**1291-1581**. — Copie moderne de la pièce précédente, accompagnée d'une courte notice historique sur Villeréal.

E. Supplt. 3827*. (AA. 3.) (Pièce.) — Parchemin.

**1583**. — Ordonnance de la cour de la sénéchaussée d'Agenais sur l'entérinement des lettres patentes du roi Henri III confirmant les privilèges de Villeréal. — (Donné, en 1880, par M. Fourquier de Boves).

E. Supplt. 3828. (BB. 1.) (Liasse.) — 6 cahiers, in-4°, ensemble 249 feuillets, papier.

**1686-1702**. — Jurades. — Les consuls, au nombre de six, sont nommés par leurs prédécesseurs. Ils prêtent serment à l'église par devant le procureur ou le substitut de l'ordinaire. — Les tours et le clocher de l'église et la maison de ville exigent des réparations. — La communauté a logé, en 1686, quatre compagnies du régiment de Turenne ; les récoltes ont été peu abondantes et la misère est grande. — En 1688, les impositions sont de 13,190 livres. — Les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem refusent de payer les tailles pour les biens qu'ils possèdent à Tourliac. — Destitution d'un régent, remplacé par Jacques Dubois, avec l'assentiment de l'évêque d'Agen. — Marie Laporte, meunière, est condamnée à 5 livres d'amende pour avoir travaillé le dimanche. Cette somme sera appliquée aux vitraux du sanctuaire de l'église. — Les chemins seront réparés. La porte du *révelin* sera agrandie afin que le dais des processions puisse passer. — Mesures contre l'épizootie. Déclarations, sous la foi du serment, du bétail mort. — Copie d'une ordonnance du Roi portant des déclarations de peines contre les consuls et les échevins qui contreviennent aux règlements sur les étapes. — Transport à Bordeaux des armes saisies chez les nouveaux convertis (1689). — La communauté doit fournir 13 miliciens. — Antoine Laville est nommé messager pour faire le service entre Villeréal et La Réole. — Quatre compagnies du régiment de dragons d'Auvergne, logés en ville, ont commis tant de violences qu'à l'avis du passage d'une nouvelle compagnie, nombre d'habitants se préparent à déserter la ville. — En 1690 la misère est grande par suite des passages de troupes, d'une inondation, de la grêle, du manque de bétail, un tiers ayant succombé, en 1668, à l'épizootie ; la majeure partie des habitants sont « à la veille d'abandonner leurs biens « pour aller mendier leur pain. » — Taillable de l'année 1691 : Impositions diverses 14,626 livres; frais municipaux, 515 livres; non valeurs 182 livres. — Réception de questionnaires des intendants relatives à l'administration, à l'état des terres, à l'organisation des compagnies bourgeoises. — Contestations sur le choix d'un médecin. — En exécution des ordres du Roi, on plantera des poteaux indicateurs aux carrefours afin de pouvoir supprimer les guides entretenus pour accompagner les troupes en marche (1693). — État des frais municipaux tels qu'ils ont été arrêtés par l'intendant : gages du prédicateur 100 livres, du médecin 100 livres, du régent 80, des consuls 30 ; total 565 livres. — Réparations aux chemins et aux ponts sur le Drot. — En 1699, on propose la réélection du premier consul, attendu que le titulaire de cet office est interdit. — Déclaration des consuls, attestant qu'il n'y a dans la juridiction aucun bien noble ou joui noblement.

E. Suppl^t. 3829. (BB. 2.) (Liasse.) — Cahiers, in-4° et pièces détachées, ensemble 299 feuillets, papier.

**1701-1730**. — Jurades. — Une tolérance a été accordée pendant quelques années pour l'introduction du vin étranger, à cause des mauvaises récoltes. On en revient à la prohibition et les hôteliers qui contreviendront au règlement seront passibles de 1,000 livres d'amende. — Adjudication des boucheries pour la somme de 1,320 livres. — Réception de Mesplié comme médecin en remplacement de Doumergue, qui n'habite plus la juridiction. — En 1707, remise des fusils possédés par les particuliers. Ces armes, au nombre de 160, doivent être déposées à la maison commune de Villeneuve. — Démolition partielle d'une maison acquise de Léonard de Percy, écuyer, qui commandait la ville. — Les biens incultes et non valeurs de la juridiction sont de 144 sexterées. — Le sieur de Boissonnade, garde du corps, ayant présenté au Roi une requête pour obtenir la donation des fossés de la ville, on suppliera le Roi de ne point lui accorder cette concession. — Relevé des vignes de la juridiction fait en 1712. — En 1719, on décide de vendre quelques propriétés communales et d'appliquer l'argent qui en proviendra à la réparation des ponts.

E. Suppl^t. 3830. (BB. 3.) (Liasse.) — Cahiers, in-4°, 230 feuillets, papier.

**1733-1770**. — Jurades. — Nomination de répartiteurs des contributions. — Achats d'étoffe pour l'habillement des valets de ville. — Réception comme régent du Père Chabrié, de l'ordre des Minimes, qui enseignera le latin, l'écriture et l'arithmétique. — Lettres patentes du Roi confirmant la fondation à Villeréal d'un couvent des Filles de la Foi ou Nouvelles-Catholiques (1747). — Répartition des pauvres entre les habitants. — Tableaux de la collecte. — Arrêt du Parlement de Bordeaux interdisant la chasse à tous ceux qui n'ont pas un droit spécial (1753). — Conflit de préséances entre les consuls et le procureur du roi, ce dernier s'étant présenté le premier à l'adoration de la croix contrairement à l'usage. — Nomination de syndics des paroisses. — Note des travaux exécutés, en 1755 et 1756, sous l'administration de M. Martinet de Sevènes, premier consul, puis maire. — Extraits des ordonnances relatifs aux cas d'exemption des logements militaires. — Copies de reconnaissances en faveur de Jean-François de Larroque, chevalier, seigneur comte de Mons. — Les Filles de la Foi demandent que des réparations à leur maison soient exécutées au moyen de corvées. Cette requête est admise.

E. Suppl^t. 3831. (BB. 4.) (Liasse.) — Cahiers, in-4°, 231 feuillets, papier.

**1770-1790**. — Procès-verbaux des jurades, des assemblées de notables et d'officiers municipaux. — Discussions de questions de voirie. Il conviendrait de paver les rues. Défense de laisser vaquer les porcs dans l'enceinte de la ville. — La communauté a deux médecins attitrés ; leurs visites seront payées 12 sous pour la ville et 24 sous pour les paroisses de la banlieue. — Un régent révoqué déclare se pourvoir devant les cours souveraines. — Un garçon chapelier, étranger, qui avait fait du tapage et causé du trouble, ne pouvant produire un certificat de bonne vie et mœurs, est chassé de la ville. — Les Filles de la Foi tiennent deux écoles. Leur revenu est de 3,000 livres. — Requête à l'évêque pour obtenir la translation du cimetière. — État de ceux qui se portent garants pour des fournitures de blé de semence à distribuer d'après les ordres de l'intendant (1777). — Dénombrement des pauvres. Il y en a 150. — Requête à l'intendant pour être autorisé à donner un supplément de gage de 100 livres au régent latiniste. — Le 23 août 1789, création d'un comité permanent pour assurer le maintien de l'ordre et venir en aide à la municipalité. — Déclaration des revenus du prieuré de Rives et de la cure de Sainte-Sabine.

E. Suppl^t. 3832. (CC. 1.) (Registre.) — In-folio, 813 feuillets, papier.

**1636-1729**. — Extraits du cadastre de la juridiction. Simple liste des contribuables, portant en marge l'indication de la contenance de leurs propriétés, avec des blancs où sont inscrites les charges et décharges.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3833. (CC. 2.) (Registre.) — In-folio, 554 feuillets, papier.

**1650-1679.** — Charges et décharges, dans la même forme qu'au registre ci-dessus.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3834. (CC. 3.) (Liasse.) — 7 cahiers, in-folio, papier.

**1776-1784.** — Charges et décharges, dans la même forme qu'aux registres ci-dessus.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3835. (CC. 4.) (Liasse.) — 6 cahiers, in-folio, papier.

**1756-1790.** — Rôles des impositions diverses. Listes des contribuables avec les indications de la quotité à payer pour le vingtième, le second vingtième, les 2 sous pour livre du dixième.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3836. (CC. 5.) (Liasse.) — 9 cahiers, in-folio, papier.

**1771-1789.** — Rôles de la capitation. — Les quotités varient de 24 livres à 10 sous. Récapitulation par paroisses. Le total est, en 1771, de 6,701 livres; en 1789, de 6,969 livres.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3837*. (CC. 6.) (Liasse.) — 10 pièces, papier.

**1647-1655.** — États des impositions et comptes de la juridiction de Villeréal du temps de la Fronde, et des années qui précèdent, vérifiés, en 1655, par François de Jeyan, conseiller en l'élection d'Agen.

**1647.** — La taille est de 13,996 livres; le taillon, de 871 livres. — Par ordre du duc d'Épernon, du 2 avril, six compagnies du régiment de Guienne s'assemblent à Villeréal où elles passent huit jours. Dépense 2,246 livres. — Passage de trois compagnies, en avril, de trente maîtres du régiment d'Anjou en juillet.

**1648.** — La taille est de 7,574 livres; le taillon, de 1,188 livres; les impositions pour les subsistances, de 4,171 livres; les droits des officiers de 2,169 livres. — Cette année le passage des gens de guerre a coûté aux habitants de la juridiction 2,143 livres, mais les états détaillés qui avaient été faits de ces dépenses « auroit esté enlevés et brullés au « passage de l'armée du Roy commandée par le sei- « gneur de Mérenville, dans la maison du sieur de « Caminade, premier consul. »

**1649.** — Passage de gens de guerre et logements : en janvier, deux compagnies du régiment de la Marine; en mars, deux compagnies du même régiment; en avril, deux compagnies de chevau-légers du régiment d'Enghien ; en mai, une compagnie de chevau-légers du même régiment; du 11 juin au 6 août, cinq compagnies du régiment de la Marine logent à Villeréal, ce qui entraîne une dépense de 5,215 livres; le 5 août, passage de treize compagnies du régiment de la Marine.

**1650.** — En avril, passage du régiment de cavalerie de Beauvais ; en mai, passage de dix compagnies du régiment de Navailles, de vingt compagnies du régiment de Saint-Genès — En juin, dix compagnies du régiment de Palluau séjournent 8 jours et occasionnent une dépense de 3,938 livres. — Le 12 juin passent vingt compagnies du régiment de Broglie; du 8 au 11 novembre, quatre régiments de cavalerie « savoir le Grand Maistre, Chateaubrian, « Coudray, Monpanssier et Richelieu. »

**1651.** — Passage de quelques compagnies — M. de Biron, commandant des troupes en Agenais, est autorisé à prélever 9,000 livres sur les tailles d'Agenais. La juridiction de Villeréal lui paye 3,150 livres.

**1652.** — Par ordre de Biron, une garnison de six compagnies occupe Villeréal du 1<sup>er</sup> janvier au 2 mars. Coût 8,636 livres. — « Ledit seigneur de « Biron ayant été adverty que le régiment de Tasse « estoit logé en la juridiction de Castilhones contre « le service du Roy, il luy auroit coureu sus avec « deux cens maistres et cinq cens hommes de pied, « et, ce faisant, auroit logé avec toutes ses troupes « dans ledit lieu de Villeréal le 4<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> janvier. » — « Le seigneur de Biron ayant enjoint aux con- « seuls de ladite ville de faire garde dans la ville et « fort de Villeréal », on fournit du bois, de l'huile, de la chandelle, de la poudre pour ladite garde pendant huit ou dix mois. Coût 3,000 livres. — Répara-

tions au fort de Villeréal, 600 livres. — Contribution à l'entretien de la garnison établie au château de Monpeyran. — « Après que la garnison que ledit « seigneur de Biron avoit establye audit Villeréal en « fust sortye, ledit seigneur, ayant heu advis que « les ennemis du Roy ce vouloit saizir de la place, « il auroit envoyé le sieur Touzet gentilhomme de « sa maison pour la défandre et commander les habi- « tans. » — Le 17 juin, Biron ordonne aux habitants de lui envoyer 200 fusiliers à son château de Biron. — En exécution des ordres de Biron, des 15 et 17 juin, les consuls fournissent 13 paires de bœufs pour conduire le canon de Biron à Villeneuve. — Le 26 juillet, le comte d'Harcourt demande 20 paires de bœufs et tous les chevaux disponibles pour ramener le canon de Villeneuve à Biron. — Par ordre du chevalier de Créqui, du 16 septembre, on reçoit à Villeréal l'équipage des vivres de l'armée. — Le 25 septembre, Duplessis-Bellièvre réquisitionne 12,000 rations de pain pour l'armée.

**1653.** — En janvier, on fournit 4,000 rations de pain pour l'armée du Roi. — En avril, passage du régiment de Foix. — En avril et mai, sur l'ordre du duc de Candale, contribution à l'entretien de dix compagnies. — En juin, fourniture de 1,470 livres de pain. — En novembre, passage du régiment de Givry.

(Acquis de Lacaze, libraire, en 1880).

E. Supplt. 3838. (CC. 7.) (Liasse.) — 18 pièces, papier.

**1757-1792.** — Comptes de la communauté et pièces justificatives. — Vérification du compte du collecteur de l'année 1757. Total des recettes 42,271 livres, des dépenses 42,277. — Gages du médecin 200 livres, du régent 150 livres. — En 1759, réparation de l'église de Rives 887 livres, de celle d'Estrade 335, de celle de Parranquet 234, de celle de Doudrac, 293. — Reddition sommaire de comptes par Jacques d'Escayrac pour sa gestion comme maire ou consul pendant 19 ans jusques à 1789. Les chiffres sont parfois approximatifs. Comme recette figure la ferme des boucheries dont le produit varie de 200 à 300 livres. Les autres revenus de la communauté : droits sur la charcuterie, le souchet ou vinette, les écuries du Roi, ont rapporté fort peu et l'on n'a pas noté les chiffres exacts de ces petits revenus. Le compte est vérifié en 1792.

E. Supplt. 3839*. (FF. 1.) (Pièce.) — Papier.

**1594.** — Arrêt du Parlement de Bordeaux rendu dans une instance sur l'exercice de la justice entre Antoine Geoffroy, juge ordinaire de Villeréal, d'une part, et Jean de Boissonnade, Raymond Boissière et autres consuls de Villeréal. Le Parlement maintient ledit Geoffroy dans le plein exercice de sa charge. Dans les considérants de l'arrêt, on cite des actes d'après lesquels le juge ordinaire à Villeréal doit assister aux assemblées publiques pour les élections consulaires et les redditions de comptes, sous peine de nullité des décisions prises par ces assemblées. — (Don de M. Bouyssy).

E. Supplt. 3840. (FF. 2.) (Registre). — In-folio, 50 feuillets, papier.

**1783-1784.** — Plumitif des audiences de l'ordinaire. — Ordonnances d'ajournement, de défaut, déférant le serment, imposant une curatelle, prescrivant des exécutions de marchés. — Instances : de Pierre de Lascazes, marquis de Beauvoir, seigneur de Mazières ; — de Pierre Villeréal de Lassaigne. — Insinuation des lettres de priviléges accordées aux FF. Mineurs par lettres patentes du mois d'août 1777. Cette insertion est faite à la requête du couvent des FF. Mineurs de Montpazier.

E. Supplt. 3841. (GG. 1.) (Registre.) — In-12, 106 feuillets, papier.

**1610-1619.** — Paroisse de Notre-Dame de Villeréal. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Verne, Lebreton, Flayac, Garisson, Malet, Croze, Conche, Marche, Grellet, Passarieu, Benc, Giraudel, Roudie, Gendraut, Couly, Gibrat.

E. Supplt. 3842. (GG. 2.) (Registre.) — In-folio oblong, 35 feuillets, papier.

**1616-1627.** — Notre-Dame. — Baptêmes et sépultures. Familles Bergé, Salles, Arphel, Cibial, Robi, Laporte, Fiancette, Delteilh, Marche, Maures, Molenier, Poge, Bourgoin, Albyc, Mesure, Antignac.

E. Supplᵗ. 3843. (GG. 3.) (Registre.) — In-folio oblong, 73 feuillets, papier.

**1627-1635**. — Notre-Dame. — Baptêmes. Familles Martinet, Julia, de Peyrot, Molinier, Glady, Jaubert, Gouty, Roumegoux, Dutil, de Bourgoin, Souchal, Roussel, Cator.

E. Supplᵗ. 3844. (GG. 4.) (Registre.) — In-12, 55 feuillets, papier.

**1636-1642**. — Notre-Dame. — Baptêmes et mariages. Familles de Brayac, Grangè, Labatut, Dages, Bernat, Gary, Pary, Melet, Cathot, Danelous, Peyrouny.

E. Supplᵗ. 3845. (GG. 5.) (Registre.) — In-12, 104 feuillets, papier.

**1643-1660**. — Notre-Dame. — Baptêmes. Familles Léotard, Gendraut, Tancoigne, Thabel, Fraysse, Momeyron, Bariac, Roussel, Bernet, Brousse.

E. Supplᵗ. 3846. (GG. 6.) (Registre.) — In-12, 89 feuillets, papier.

**1660-1668**. — Notre-Dame. — Baptêmes. Familles Vernet, Filsac, Boussel, Veiret, Pigagnol, Malauric, Pugeol, de Bechon, Lantourne, Duga, Audebert, Griffoul.

E. Supplᵗ. 3847. (GG. 7.) (Registre.) — In-folio oblong, 85 feuillets, papier.

**1669-1674**. — Notre-Dame. — Baptêmes. Familles Andrac, Labarthe, Alary, Lartigue, Lapierre, Labatut, Carrère, Berniol, Melet, Devaux, Poupidou, Dumarès, Conche.

E. Supplᵗ. 3848. (GG. 8.) (Registre.) — Assemblage de cahiers in-4° et in-12, 350 feuillets, papier.

**1669-1713**. — Notre-Dame. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Granié, Saignettes, Laville, Deconche, de Gaume, Lacluse, Meyrac, Brugière, Ginchou, Boisset, Grenier, Jugla, Mousset, de Chamillac, Rivière. — 9 abjurations en 1685. A cette date, Lantourne, archiprêtre, curé de Villeréal, célèbre, dans une longue note, cette heureuse année au cours de laquelle « l'invincible monarque « Louys-Le-Grand, après avoir triomphé de tous les « ennemis de son estat, a aussy glorieusement triom- « phé de l'hérésie de Calvin. »

E. Supplᵗ. 3849. (GG. 9.) (Registre.) — In-4°, 408 feuillets, papier.

**1715-1763**. — Notre-Dame. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Mauiac, Reynon, Gaillard, Soulié, Lagacherie, Saynou, Ferrières, Jeandrot, Pelegri, Roche, Gouget, Faye, Nobières, Monget, Leclerc, Baudet, Rudelle, Boyé, Delbourg, Villeréal de Lassaigne, Curieux.

E. Supplᵗ. 3850. (GG. 10.) (Registre.) — In-4°, 380 feuillets, papier.

**1762-1792**. — Notre-Dame. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Familles Roumy, Aurigal, Campergne, Boys, Reyssen, Jouannel, Labouly, Serougne, Coulau, Miquel, Jacomy, Philipot, Fiancette, Testut, Bordes, Magat, Laval, Verdeyron, de Malleville.

E. Supplᵗ. 3851. (GG. 11.) (Liasse.) — Cahiers in-4° et in-12 et feuilles détachées, 224 feuillets, papier.

**1685-1791**. — Paroisse de Parisot. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Pichet, Brazac, Delmon, Berlugue, Beaumon, Mercié, Borie, Thoumas, Mounayron, Porrel, Montel, Bousquoliou, Parreil, Barrisson, Boisserie, Amiel, Rochat. — Nota : cette liasse est enveloppée dans une fort belle couverture de missel.

E. Supplᵗ. 3852. (GG. 12.) (Liasse.) — Cahiers, in-8° et in-12 et pages détachées, 306 feuillets, papier.

**1625-1754**. — Paroisse de Saint-Pierre de Rives, diocèse de Sarlat. — Baptêmes, mariages et sépul-

tures. Familles Castang, Léotard, Loubières, Garrigue, Joanel, Roux, Dubois, Antignac, Leygue, Bassel, Mercié, Granié, Trémolines, Debans, Gineste, Ardo, Ayguet, Caminade, Méric. — Ordonnance à la suite d'une visite pastorale en 1644. L'évêque de Sarlat prescrit la clôture du cimetière, le lambrissage du sanctuaire, l'achat d'un calice d'argent, la construction d'un presbytère ; il interdit tout banc et toute sépulture dans l'église à moins de titres authentiques.

E. Supplt 3853. (GG. 13.) (Liasse.) — Cahiers, in-folio oblong et in-4°, 156 feuillets, papier.

**1614-1656.** — Paroisse de Saint-Étienne de Lezènes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Dalot, Libureau, Faure, Baraval, Mesure, Brassié, Miravaux, Laffon, Meyneau, Valon, Faurie, Albié, Maury, Vernet, Coste, Juge, Gardès. — Durant les années de peste, 1629 à 1631, le nombre des décès reste normal.

E. Supplt 3854. (GG. 14.) (Liasse.) — Cahiers in-4° et in-12, 198 feuillets, papier.

**1660-1725.** — Lezènes. — Baptêmes, mariages et sépultures. Familles Giraudel, Bayol, Grival, Delmur, Lanegrie, Lescure, Maignié, Tesquet, Delluc, Sigala, Roussel, Baladie, Lamontaigne, Pousset, Berbéguier, Allègre, Salette, Mégé, Fonpudie.

E. Supplt. 3855. (HH. 1.) (Liasse.) – 11 cahiers, in-12, papier.

**1690-1759.** — *Fourleaux* ou mercuriales :

| | Froment. | Avoine. |
|---|---|---|
| 1690 | 2 l. 2 s. | 12 s. |
| 1693 | 4 l. 10 s. | 1 l. 5 s. |
| 1707 | 1 l. 13 s. | 13 s. |
| 1708 | 4 l. 4 s. | 1 l. |
| 1712 | 5 l. 8 s. | 1 l. 7 s. |
| 1717 | 1 l. 15 s. | 18 s. |
| 1724 | 5 l. 5 s. | 1 l. 9 s. |

La plupart de ces cahiers sont rédigés au greffe de l'ordinaire pour servir aux évaluations.

E. Supplt. 3856. (HH. 2.) (Registre.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

**1784 — An VII.** — *Fourleaux* ou mercuriales. — De 1784 à 1786, le blé se vend de 4 à 6 livres ; de 1787 à 1789, de 5 à 7 livres ; de 1792 à 1793, de 6 à 10 livres.

E. Supplt. 3857*. (II. 1.) (Rôle.) — Parchemin.

**XVIIe siècle.** — Fragment, sans date, de reconnaissances passées par le même tenancier, déterminant les rentes à payer au château de Monpeyran pour des propriétés sises dans la juridiction de Villeréal, tènements de La Moutolle, de Michel, de Fontilhomme, de Vignetton. Les noms du seigneur et du tenancier ne se trouvent pas dans ce fragment. — (Donné, en 1880, aux archives départementales par M. Fourquier de Boves).

E. Supplt. 3858*. (II. 2.) (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1755.** — Procès-verbal de saisie sur les biens de Grenier, sis dans la juridiction de Villeréal, faute de payer les redevances féodales dues à Alain Bach de Siorat, fermier de la seigneurie de Gavaudun. — Fragment, sans date (XVIIIe siècle), d'une consultation sur la valeur de baux emphytéotiques passés en 1465 et 1466 par le procureur d'Arnaud de Lustrac, en faveur des auteurs du marquis de Belsunce. — (Papiers donnés, en 1893, aux archives départementales par M. H. Petit, employé à la mairie de Bordeaux).



# TABLE

## DES NOMS DES COMMUNES ET DES PAROISSES[1]



(1) Le nom des paroisses est en *italique*. La table renvoie aux pages.

# IIe PARTIE

## Modifications et additions à la Série E. Supplément

La série E. Supplt est affectée aux documents appartenant aux communes et antérieurs à 1792, conservés dans les mairies ou déposés aux Archives départementales par les municipalités. L'inventaire de ces documents tient deux volumes, réservés : le premier, aux communes des arrondissements d'Agen (1) et de Marmande, livré au public en 1898 ; le second, aux communes des arrondissements de Nérac et de Villeneuve, qui a été achevé d'imprimer en 1903 et qui constitue, avec des additions et une table générale, le présent ouvrage.

Mais, depuis 1898 et 1903, l'inspection des archives communales m'a permis : 1° d'obtenir des municipalités le dépôt aux Archives départementales de Lot-et-Garonne d'un grand nombre d'articles qui figurent sur les inventaires comme conservés dans les mairies, et 2° de retrouver dans les communes une série encore plus considérable de documents qui avaient échappé aux investigations patientes de mon érudit prédécesseur M. Georges Tholin.

J'ai pensé qu'il convenait de dresser un état des uns et des autres ; des premiers, au nombre de 256, pour éviter aux érudits et aux chercheurs des fausses manœuvres et d'inutiles déplacements ; des seconds, qui forment un ensemble de 351 articles, pour compléter la série E. Supplément et lui donner sa véritable physionomie. D'où :

1°) Le *tableau* qui suit, où se trouvent cités avec leur *numéro d'inventaire* tous les articles qui ont été l'objet de *dépôt* ou de *réintégration*, et

2°) le répertoire numérique, publié à la suite, où figurent sous le titre d'*Additions à la série E. Supplément* les 351 articles que j'ai découverts dans les mairies et qui n'ont pas été analysés jusqu'à présent (2).

---

(1) Exception faite pour la commune d'Agen, qui a fait l'objet d'un inventaire spécial livré au public en 1884.

(2) Je rappelle que pour ces articles, comme pour ceux qui figurent dans l'inventaire analytique, ceux dont le numéro d'ordre est accompagné d'un astérisque se trouvent aux Archives départementales. Les autres, indiqués par un numéro d'ordre non suivi d'un astérisque, dans leurs mairies respectives.

1 Etat des articles inventoriés dans les deux volumes d'Inventaire de la série E. Supplément, entrés aux Archives départementales depuis l'impression de ces deux volumes.

### I. Arrondissement d'Agen

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| E Supplt. | 122 | Astaffort | Minutes notariales de Pierre de | |
| | 152 | | Mazanc | 1351-1354 |
| | | Caudecoste | Copies Bosvieux. | |
| | 153 | Cuq | Jurades | 1787-1788 |
| | 155 | | Etat civil paroissial | 1604-1647 |
| | 168 | Fals | Arpentement | 1664 |
| | 169 | | | 1736 |
| | 170 | | Charges et décharges | 1639-1662 |
| | 171 | | | 1668-1727 |
| | 172 | | | 1685-1740 |
| | 173 | | | 1739-1790 |
| | 186 | | Etat civil paroissial | 1624-1703 |
| | 187 | | | 1669-1699 |
| | 188 | | | 1700-1719 |
| | 189 | | | 1720-1744 |
| | 190 | | | 1744-1771 |
| | 191 | | | 1772-1789 |
| | 197 | Layrac | Jurades | 1609-1632 |
| | 198 | » | | 1636-1651 |
| | 199 | | » | 1651-1666 |
| | 200 | | | 1665-1673 |
| | 201 | | | 1702-1707 |
| | 202 | | | 1707-1715 |
| | 203 | | | 1716-1725 |
| | 204 | | | 1726-1735 |
| | 205 | » | | 1736-1749 |
| | 206 | » | | 1749-1760 |
| | 207 | » | | 1760-1767 |
| | 208 | | | 1767-1777 |
| | 209 | | | 1776-1782 |
| | 210 | | | 1782-1786 |
| | 211 | | | 1787-1790 |
| | 212 | | Terrier | 1751 |
| | 223 | | Cadastre | 1597-1770 |
| | 224 | | Travaux Publics | 1767-1783 |
| | 225 | » | Affaires militaires | 1730 |
| | 226 | | Procès de la ville | 1615-1697 |
| | 227 | | | 1716-1740 |
| | 228 | | | 1740 |
| | 229 | | | 1739-1785 |
| | 230 | | Police consulaire | 1730-1783 |
| | 231 | | | 1767-1790 |
| | 250 | | Bureau des pauvres | 1685-1709 |
| | 251 | | | 1685-1739 |
| | 252 | | | 1709-1744 |
| | 253 | | | 1744-1776 |
| | 254 | » | Prieuré | 1668 |
| | 255 | | Agriculture | 1727-1778 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| E. Supplt. | 256 | Layrac | Archives : inventaire | 1758-an VII |
| | 257 | Saint-Nicolas de La Baterme | Etat civil paroissial | 1675-1718 |
| | 258 | | | 1722-1739 |
| | 259 | | " | 1740-1759 |
| | 260 | | | 1760-1779 |
| | 261 | | | 1780-1792 |
| | 262 | Saint-Sixte | | 1608-1700 |
| | 267 | | | 1715-1717 |
| | 299 | Blaymont | | 1626-1691 |
| | 300 | | | 1626-1691 |
| | 301 | | | 1628-1692 |
| | 302 | | | 1692-1698 |
| | 303 | | | 1702-1725 |
| | 304 | | | 1726-1748 |
| | 305 | | | 1748-1762 |
| | 306 | | | 1762-1792 |
| | 307 | | | 1692-1748 |
| | 308 | | | 1749-1792 |
| | 309 | | | 1628-1692 |
| | 310 | | | 1628-1671 |
| | 311 | | | 1633-1702 |
| | 312 | | | 1702-1738 |
| | 313 | | » | 1726-1748 |
| | 314 | | | 1704-1747 |
| | 315 | | | 1773-1792 |
| | 316 | | | 1724-1793 |
| | 317 | | | |
| | 339 | Cauzac | Affaires ecclésiastiques | 1667-1785 |
| | 377 | | Archives du château | 1683-1720 |
| | 385 | Gandaille | | 1700-1725 |
| | 420 | Laplume | Impositions et comptes | 1617-1653 |
| | 421 | | Lettres royales | 1578-1755 |
| | 422 | | | 1563-1564 |
| | 423 | | Jurades ou recordz | 1558-1559<br>1576-1577 |
| | 449 | | Péage de Bruilhois | 1450 |
| | 597 | Moirax | Cadastre | 1756-1762 |
| | 666 | Sérignac | Coutumes | 1553 |
| | 752 | Aiguillon | Jurades | 1739-1779 |
| | 757bis | " | Comptes | 1715-1719 |
| | 894 | Clermont-Dessous | Affaires ecclésiasitques | 1468-1592 |
| | 1002 | Saint-Salvy | Cadastre | XVIIIe siècle |
| | 1047 | Madaillan | Etat civil paroissial | 1672-1740 |
| | 1048 | | » | 1641-1791 |
| | 1049 | | | 1665-1720 |
| | 1050 | | | 1722-1759 |
| | 1051 | | | 1760-1791 |
| | 1052 | | | 1579-1740 |
| | 1053 | | | 1741-1791 |
| | 1054 | | | 1702-1742 |
| | 1055 | | | 1745-1791 |
| | 1056 | | | 1726-1770 |
| | 1124 | Grayssas | | 1745-1792 |
| | 1149 | Puymirol | Justice consulaire | 1773-1778 |

## 2. Arrondissement de Marmande

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| E Supplt | 1459 | Laperche | Arpentement | 1787 |
| | 1495 | Saint Colomb | — | 1738 |
| | 1500 | Saint-Nazaire | | 1739 |
| | 1501 | | | 1740 |
| | 1513 | Gontaud | Coutumes | XIVe siècle |
| | 1516 | | Jurades | 1618-1631 |
| | 1550 | | Correspondance | 1657-1791 |
| | 1557 | | | 1703-1778 |
| | 1558 | | | 1706-1784 |
| | 1592 | | Comptes | 1653-1657 |
| | 1599 | | | 1691-1732 |
| | 1628 | | Intempéries et inondations | 1687-1787 |
| | 1657 | Marmande | Comptes consulaires | 1574-1575 |
| | 1658 | | Frais de guerre | 1428 |
| | 1725 | Taillebourg | Arpentement | 1725 |
| | 1732 | Virazeil | État civil paroissial | 1608-1704 |
| | 1733 | | | 1610-1712 |
| | 1734 | » | | 1620-1636 |
| | 1735 | | | 1673-1702 |
| | 1736 | » | | 1722-1744 |
| | 1737 | | | 1716-1766 |
| | 1738 | | | 1701-1731 |
| | 1739 | | | 1731-1761 |
| | 1740 | | | 1762-1795 |
| | 1741 | | | 1767-1793 |
| | 1830 | Mas d'Agenais | Comptes | 1676-1742 |
| | 1881 | Couthures | Jurades | 1586-1637 |
| | 1902 | Gaujac | Arpentement | 1746 |
| | 1903 | | État civil paroissial | 1626-1704 |
| | 1904 | | | 1704-1792 |
| | 1906 | Jusix | | 1607-1695 |
| | 1907 | | | 1694-1717 |
| | 1908 | | | 1718-1792 |
| | 1934 | Meilhan | Cadastre | 1671 |
| | 1971 | Caubon Saint-Sauveur | Arpentement | 1674 |
| | 2068 | Seyches | Jurades | 1670-1784 |
| | 2232 | Fauillet | Arpentement | 1703 |
| | 2281 | Tonneins | Jurades | 1724-1734 |
| | 2291 | | Arpentement | 1683 |
| | 2302 | | Jurades | 1735-1748 |

## 3. Arrondissement de Nérac

| | | | |
|---|---|---|---|
| 2494 | Casteljaloux | Hommages. Baux | XIVe-1671 |
| 2502 | Leyrits-Moncassin | Arpentement | 1671 |
| 2503 | | État civil paroissial | 1644-1768 |
| 2504 | | | 1769-1791 |
| 2505 | | | 1648-1735 |
| 2506 | | | 1706-1776 |
| 2507 | | | 1753-1792 |
| 2508 | » | | 1654-1776 |
| 2509 | » | | 1623-1753 |
| 2510 | » | | 1647-1754 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| E. Suppl$^{t}$ | 2545 | Ambrus | Copie Bosvieux | 1347 |
| | 2589 | Monheurt | Etat civil protestant | 1767-1791 |
| | 2601 | Razimet | Charges et décharges | 1702-1720 |
| | 2602 | | Jurades | 1712-1748 |
| | 2647 | Francescas | Jurades | 1675-1683 |
| | 2660 | | Comptes : enquête | 1632-1647 |
| | 2661 | | Tailles, impositions | 1735-1738 |
| | 2663 | | Comptes | 1626-1647 |
| | 2672 | | Procès | 1625-1662 |
| | 2722 | Moncrabeau | | 1691-1724 |
| | 2754 | Pindères | Vente, copie Bosvieux | 1333 |
| | 2785 | Feugarolles | Inventaire du Paravis | 1705 |
| | 2833 | Montgaillard | Arpentement | 1672 |
| | 2842 | Thouars | Jurades | 1658-1673 |
| | 2919 | Mézin | | 1649-1668 |
| | 3006 | Calignac | | 1628-1644 |
| | 3022 | Espiens | Comptes consulaires | 1779-1785 |
| | 3038 | Moncaut | Cadastre | 1779 |
| | 3045 | Montagnac-sur-Auvignon | Jurades | 1598-1634 |

4. **Arrondissement de Villeneuve**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| E. Suppl$^{t}$. | 3184 | Casseneuil | Jurades | 1539-1645 |
| | 3192 | | Etat civil paroissial | 1614-1638 |
| | 3230 | Paillolcs | » | 1600-1691 |
| | 3231 | | | 1689-1737 |
| | 3232 | » | | 1733-1768 |
| | 3250 | Castillonnès | Impositions | 1647-1653 |
| | 3344 | Fumel | Cadastre | 1770 |
| | 3349 | Fongrave | | 1628 |
| | 3351 | » | | 1749 |
| | 3366 | Monclar | Edits, lettres ordonnances | 1734-1789 |
| | 3367 | | Affaires communales | 1675-1787 |
| (1) | 3273-1 | | Jurades | 1767-1785 |
| | 3274-1 | | | 1785-1790 |
| | 3275-1 | | Tailles | 1705-1789 |
| | 3276-1 | | Impositions | 1733-1789 |
| | 3277-1 | | Collecteurs; trésoriers; comptes | 1669-1691 |
| | 3278-1 | | Impositions | 1745-1776 |
| | 3279-1 | | | 1746-1789 |
| | 3280-1 | | Arpentements et terriers | 1747-1770 |
| | 3281-1 | » | Charges et décharges | 1755-1763 |
| | 3282-1 | | Corvées | 1756-1782 |
| | 3283-1 | | Capitation | 1757-1788 |
| | 3284-1 | | Impositions | 1757-1788 |
| | 3286-1 | | Comptes | 1766-1790 |
| | 3287-1 | | Charges et décharges | 1663-1687 |
| | 3288-1 | | Travaux communaux | 1607-1789 |
| | 3290-1 | | Affaires militaires | 1734-1788 |
| | 3292-1 | | Procès | 1754-1788 |
| | 3294-1 | | Etat civil paroissial | 1634-1670 |
| | 3295-1 | | - | 1669-1691 |
| | 3296-1 | » | » | 1692-1699 |
| | 3297-1 | | » | 1694-1699 |

(1) On trouvera dans l'inventaire deux fois la même numérotation de 3272 à 3371. Pour éviter cette confusion et réparer cette erreur d'impression, la deuxième numérotation est accompagnée du chiffre 1. (*3275-1*.)

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| E. Supplt | 3298-1 | Monclar | État civil paroissial | (1699-1722) |
| | 3299-1 | | | (1699-1722) |
| | 3300-1 | | — | (1723-1731) |
| | 3301-1 | | | (1731-1751) |
| | 3302-1 | | | (1717-1793) |
| | 3303-1 | | — | (1751-1770) |
| | 3304-1 | » | | (1770-1792) |
| | 3305-1 | | Affaires ecclésiastiques | (1706-1788) |
| | 3307-1 | | Commerce et agriculture | (1723-1788) |
| | 3310-1 | | Hommage. - Sauvegarde | (1761-1762) |
| | 3312-1 | Montastruc | Cadastre | (XVIIIe siècle) |
| | 3313-1 | | | |
| | 3314-1 | | | (1715-1717) |
| | 3318-1 | | État civil paroissial | (1692-1792) |
| | 3364-1 | Monflanquin | Jurades | (1631-1641) |
| | 3365-1 | | | (1651-1661) |
| | 3366-1 | | » | (1666-1667) |
| | 3367-1 | | » | (1667-1669) |
| | 3368-1 | | » | (1669-1673) |
| | 3369-1 | | | (1673-1678) |
| | 3370-1 | | | (1678-1687) |
| | 3371-1 | | | (1702-1760) |
| | 3372 | | | (1718-1777) |
| | 3373 | | | (1778-1790) |
| | 3374 | | Arpentement | (1665) |
| | 3375 | | | (1665) |
| | 3376 | | | (1665-1666) |
| | 3377 | | | (1665) |
| | 3378 | | | (1666) |
| | 3379 | | | (1666) |
| | 3380 | | | (1665) |
| | 3381 | | | (XVIIIe siècle) |
| | 3382 | | Nobilité de terres. Arpentement | (XVIIe-XVIIIe siècles) |
| | 3383 | » | Charges et décharges | (1707-1730) |
| | 3384 | » | | |
| | 3385 | » | Cadastre et charges et décharges | (XVIIe-XVIIIe siècles) |
| | 3386 | | Charges et décharges | (1758-1789) |
| | 3387 | » | | |
| | 3388 | | | |
| | 3389 | | Capitation | (1750-1759) |
| | 3390 | | Tailles et vingtièmes | (1758-1792) |
| | 3391 | | Capitation | (1760-1773) |
| | 3392 | | Impositions | (1768-1790) |
| | 3393 | | Capitation | (1774-1779) |
| | 3394 | | Tailles et capitation | (1780-1783) |
| | 3395 | | Comptes de la commune | (1692-1751) |
| | 3396 | | | (1705-1727) |
| | 3397 | | | (1755-1788) |
| | 3409 | » | Inventaires et divers | (XVIIIe siècle) |
| | 3489 | Hautefage | Affaires militaires. | (1684) |
| | 3494 | | État civil paroissial | (1671-1739) |
| | 3496 | | | (1740-1776) |
| | 3566 | Dolmayrac | Tailles | (1751) |
| | 3598 | Sainte-Livrade | Papiers de la famille Jacoubet | (XVIe-1779) |
| | 3608 | Tournon | Jurades | (1648) |

## II. Additions à la série E. Supplément

---

## RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE

---

*Sous ce titre figurent tous les documents antérieurs à 1790 découverts dans les mairies de Lot-et-Garonne au cours des inspections de l'archiviste départemental, depuis 1898 et 1902, dates de l'achèvement des deux volumes d'inventaires de la série E. Supplément.*

*Tous ces documents, liasses ou registres, sont ici répertoriés par arrondissement, canton et commune, dans l'ordre alphabétique de ces diverses circonscriptions administratives, et rattachés par leur numérotation aux autres documents précédemment inventoriés dans les deux volumes de la série.*

*La plus grande partie est conservée dans les mairies. Les articles qui se trouvent déposés aux archives départementales se distinguent des autres, comme dans les deux volumes d'inventaire, par l'astérisque placé auprès du numéro d'ordre.*

---

## ARRONDISSEMENT D'AGEN

### Passage-d'Agen

E. Suppl. 18* bis. GG. 3 bis. (Liasse.) — 20 cahiers in-4°, in-8° et in-12, papier.

**1614-1735.** — Paroisse de Saint-Urbain de Dolmayrac et annexe de Notre-Dame de Sourdignac : baptêmes, mariages et sépultures.

### Saint-Hilaire

E. Supplt. 36* bis. GG. 15 bis. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

**1704-1708.** — Paroisse de Saint-Hilaire : baptêmes, mariages et sépultures.

### Astaffort

E. Supplt. 70* bis. FF. 1 bis. (Liasse.) — 2 cahiers de 31 et 32 feuillets papier, in-4° et in-folio oblong. Le premier couvert d'une charte de 1410, parchemin.

**1427-1450.** — Juridiction consulaire d'Astaffort : état des causes portées devant l'assesseur.

E. Supplt. 71* bis. FF. 1 ter. (Liasse.) — 11 pièces papier.

**1783.** — Procès entre Jacques-François Mignon, régent latiniste d'Astaffort, et Guillaume Senisson, aubergiste du même lieu.

E. Supplt. 81 bis. (FF. 12 bis.) — 11 liasses, papier.

**1721-1789.** — Procès intéressant l'ordinaire d'Astaffort. Pièces de procédure.

### Caudecoste

E. Supplt. 111 bis. CC. 9. — 4 liasses, papier.

**XVIe-XVIIIe siècles.** — Comptes de la communauté de Caudecoste. Correspondance.

### Cuq

E. Supplt. 153* bis. (BB. 1 bis.) (Cahier.) — In-4° 14 feuillets, papier.

**23 février 1772-3 septembre 1775.** — Jurades. — Délibérations des consuls de Cuq.

E. Supplt. 154 bis. (CC. 2.) (Registre.) — In-folio de 553 feuillets, papier.

**XVIIIe siècle.** — Cadastre de la paroisse de Cuq.

E. Supplt. 154 ter. (CC. 3.) (Registre.) — In-folio de 313 feuillets, papier.

**1785.** — Cadastre de Cuq.

E. Supplt. 154 quater. (CC. 4.) (Liasse.) — 3 cahiers in-folios, papier.

**1673-1785.** — Livres des charges et décharges pour la paroisse de Cuq et ses annexes : 1° de 1673 à 1685 ; 2° de 1685 à 1702 ; 3° de 1770 à 1785.

### Fals

E. Supplt. 167* bis. BB. 7. (Cahier.) — In-4° de 12 feuillets, papier.

**15 février-septembre 1789.** — Jurades.

E. Supplt. 182* bis. (CC. 16.) (Liasse.) — 132 pièces papier.

**1664-1790.** — Rôles des tailles dans la communauté de Fals ; de la capitation. — Comptes. Impositions diverses. (Pièces très endommagées par l'humidité.)

E. Supplt. 193* bis. II. 1 bis. Cahier. In-4°, 22 pages papier

**1777-1778**. — Inventaire des actes contenus dans les archives de la communauté de Fals.

### Layrac

E. Supplt. 208 bis. BB. 12 bis. Cahier. In-4° de 50 feuillets, papier.

**1778-1779**. — Jurades de la communauté.

E. Supplt. 211 bis. CC. 3 bis. Registre. — In-folio. papier

**1605-1684**. — Livre terrier de la juridiction de Layrac.

E. Supplt. 222 bis. CC. 11 bis. Liasse. — 2 cahiers de 18 et 33 feuillets. papier.

**1761-1789** — Charges et décharges.

E. Suppl. 238* bis. GG. 7 bis. Liasse. 51 cahiers. in-4°, papier.

**1747-1775**. — Paroisse de Layrac et annexes : baptêmes, mariages et sépultures.

E. Supplt. 251 bis. GG. 23 bis. Plan, papier.

**1734**. Plan du prieuré de Layrac. Explication du plan.

### Saint-Nicolas de la Balerme

E. Supplt. 259* bis. GG. 3 bis. Registre. — In-4°. de 85 feuillets, papier.

**1752-1789**. — Paroisse de Saint-Nicolas : baptêmes, mariages et sépultures.

### Blaymont

E. Supplt. 317* bis. GG. 20. Registre. — In-4° de 158 pages papier, rel. parchemin.

**1610-1842** — Mémoire des reynages qui se font six fois par an dans l'église de Notre-Dame de Blaymont (1610-1759). 75 pages. — Comptes des marguilliers et de la fabrique (1805-1823). 9 pages.

En tournant le registre sens dessus-dessous : confrérie de Notre-Dame de Blaymont : statuts, rôles des confrères. — Comptes des marguilliers. Désignations et élections. (1635-1795). 71 pages. — Nomination de fabriciens (1806-1812). pages 71-71.

### Cauzac

E. Supplt. 379 bis. II. 55. Liasse. — 1 pièce parchemin. 36 pièces, papier

**1588-1661**. — Archives du château de Cauzac : lettres ; commissions ; brevets.

### Saint-Maurin

E. Supplt. 393 bis. BB. 3. Registre. — In-4°, 188 pages papier.

**17 décembre 1775-1790** — Jurades de la communauté de Ferrussac.

E. Supplt. 393 ter. CC. 1. Registre. — In-folio. papier.

**XVIIIe siècle**. — Livre des charges et décharges de la communauté de Saint-Maurin.

E. Supplt. 393 quater. CC. 2. Registre. — In-folio de 161 pages. papier.

**1774**. — Livre terrier de la juridiction de Ferrussac, composée de 1022 carterées.

E. Supplt. 396 bis. GG. 3 bis. Registre. — In-4° de 10 feuillets, papier.

**1692-1705** — Paroisse de Saint-Maurin. Baptêmes, mariages et sépultures.

### Aubiac

E. Supplt. 412 bis. CC. 1 bis. Liasse. — 27 pièces. papier.

**1789** — Impositions, juridiction d'Aubiac.

E. Supplt 112* ter. CC. 1 ter. (Liasse.) — 2 cahiers de 35 et 12 feuillets et 2 feuillets, papier.

**1789-1790**. — Rôles de la taille (1789) et de la capitation (1790) pour Aubiac et sa juridiction.

E. Supplt. 113 bis. GG. 1. (Liasse.) — Cahiers et feuilles détachées, papier.

**1701-1762**. — Paroisse d'Aubiac : baptêmes, mariages et sépultures.

E. Supplt. 113 ter. GG. 2. (Liasse.) — Cahiers et feuilles détachées, papier.

**1762-1789**. — Paroisse d'Aubiac : baptêmes, mariages et sépultures.

### Laplume

E. Supplt. 117 bis. CC. 8 bis. (Registre.) — In-folio de 116 feuillets, papier.

**1703-1769**. — Livre des charges et décharges de la juridiction de Laplume.

E. Supplt. 571 bis. GG. 22 bis. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

**XVIIIe siècle**. — Expéditions d'actes d'état civil paroissial.

### Moirax

E. Supplt. 602 bis. GG. 1 bis. (Registre.) — In-4o, relié, papier.

**1648-1669**. — Paroisse Notre-Dame de Moirax. — Baptêmes du 28 juin 1648 au 27 octobre 1669.

E. Supplt. 632 bis. GG. 1 ter. (Registre.) — In-4o, relié, papier.

**1648-1674**. — Paroisse de Notre-Dame de Moirax. — Mariages du 15 octobre 1648 au 2 janvier 1674. — Sépultures du 28 juin 1648 au 27 octobre 1669.

### Sainte-Colombe

E. Supplt. 661 bis. GG. 17. (Liasse.) — In-4o, 1 registre et 2 cahiers, papier.

**1620-1668**. — Paroisse de Saint-Martin de Mourrens. — Baptêmes du 21 juin 1620 au 29 mars 1637 (1 cahier). — Baptêmes de 1636 à 1668 (registre). — En tournant le registre sens dessus-dessous : mariages de 1639 à 1667. — Décès du 12 septembre 1613 au 27 juin 1651 (cahier).

### Sérignac

E. Supplt. 666*-2. AA. 3. (Cahier.) — 8 feuillets parchemin.

**1646-1672**. — Hommage rendu à Louis XIV par la communauté de Sérignac en Bruilhois en 1661. — Droits et privilèges des consuls et des habitants en 1668.

E. Supplt. 666*-3. BB. 1. (Registre.) — In-4o, 266 feuillets, papier.

**1654-an IV**. — Jurade de Sérignac : délibérations du 25 octobre 1654 au 1 juin 1673. — En tournant sens dessus-dessous : 1o délibération du corps de ville de 1671 à 1679 ; et 2o de la municipalité de Sérignac, du 31 janvier 1790 au 15 frimaire an IV.

E. Supplt. 666*-4. CC. 1. (Registre.) — In-4o, 128 feuillets, papier.

**1664**. — Arpentement général de la juridiction de Sérignac par Jean Rivière, arpenteur de la juridiction d'Aubiac. Table alphabétique par prénoms.

E. Supplt. 666*-5. CC. 2. (Registre.) — In-4o, 66 feuillets, papier.

**XVIIe siècle - an II**. — Fragments d'arpentement du XVIIe siècle. — Inventaire des titres

existant dans le coffre et archif de la communauté Fourleaux de 1793 à l'an II.

E. Suppl^t. 666*-6. CC. 3. (Registre. — In-4°, 97 feuillets, papier. Manquent les 17 premiers feuillets.)

**XVII^e siècle.** — Arpentement de Sérignac.

E. Suppl^t. 666*-7. CC. 4. (Liasse. — 2 cahiers, l'un relié, l'autre broché, ensemble 73 feuillets, papier.

**1680 - XVIII^e siècle.** — Cadastre de la juridiction de Sérignac avec table alphabétique par prénoms; 5 feuillets. — *Idem*, cahier contenant 328 articles portant sur 917 carterées et 6 cartonnats.

E. Suppl^t 666*-8. CC. 5. (Liasse. — 2 registres reliés en parchemin.

**1685-1776.** — Registres des charges et décharges de la juridiction de Sérignac : 1° de 1685 à 1730 ; 2° de 1751 à 1776.

E. Suppl^t. 666*-9. CC. 66. (Liasse. — 3 cahiers, ensemble 92 feuillets, papier.

**1716-1752.** — Rôles de la taille et autres impositions pour Sérignac (1716), 26 feuillets. — Taille (1719), 30 feuillets. — Vingtièmes (1752), 16 feuillets.

### Laroque Timbaut

E. Suppl^t 701* bis. GG. 1 bis. (Cahier. — In-folio de 6 feuillets.

**1783-1791.** — Comptes des recettes et dépenses rendus par les syndics de la fabrique de Laroque.

### La Sauvetat de Savères

E. Suppl^t. 709* bis. AA. 2. (Liasse. — 3 pièces, papier.

**1789.** — Nomination des députés aux États-Généraux. — Cahier du Tiers-État de la communauté. — Comité permanent : élection.

E. Suppl^t. 709* ter. BB. 1. (Cahier. — In-4° de 102 feuillets, papier.

**1619-1635.** — Délibérations de la jurade de La Sauvetat.

E. Suppl^t. 709-4. BB. 2. (Registre. — In-folio de 303 feuillets, papier.

**1637-1674.** — Jurades de La Sauvetat. (Manquent plusieurs années qui n'ont pas été reliées et qu'on retrouve dans l'article suivant.)

E. Suppl^t. 709*-5. BB. 3. (Liasse. — 161 feuillets, papier.

**1642-1672.** — Jurades de La Sauvetat.

E. Suppl^t. 709*-6. BB. 4. (Liasse. — 183 feuillets, papier.

**1675-1699.** — Jurades.

E. Suppl^t. 709*-7. BB. 5. (Liasse. — 16 pièces papier.

**1628-1690.** — Administration des consuls. — Reddition de comptes.

E. Suppl^t. 709-8. CC. 1. (Registre.) — In-4° 159 feuillets, papier.

**1652-1703.** — Livre des charges et décharges de la juridiction de La Sauvetat.

E. Suppl^t. 709-9. CC. 2. (Liasse. — 2 registres, in-folios de 59 et 297 feuillets, papier.

**1710-1789.** — Livres des charges et décharges.

E. Suppl^t. 709-10. CC. 3. (Liasse. — 28 cahiers in-4°, papier.

**1629-1788.** — Impositions. — Comptes consulaires.

E. Suppl. 718. — II. 2. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

**1691-1781**. — Actes notariés intéressant La Sauvetat de Savères. Notaires : Fontanié, Lestrein, Barel, Meral, Dessolies, Vitrac, Richard, Rigade, Mourgues, Despaniol. — Minutes et expéditions.

### Aiguillon

E. Supplt. 710* (BB. 5). (Registre.) — In-folio de 83 feuillets, papier.

**1675-1781**. — Livre des jurades d'Aiguillon, à partir du 8 février 1675.

E. Supplt. 819 bis. CC. 67 bis. (Registre.) — In-folio de 119 feuillets, papier, rel. veau.

**1600**. — Arpentement général de toutes les maisons, places vuides et terres de la juridiction d'Aiguillon de l'année 1600, fait par Labédat, arpenteur de la ville de Nérac. — Contenance totale de 2780 carterées. — Tables alphabétiques par noms et par paroisses.

E. Supplt. 819 ter. CC. 67 ter. (Registre.) — In-folio de 325 pages, relié parchemin.

**1614**. — Arpentement général de la juridiction d'Aiguillon (année 1614), contenant 2950 carterées. Fabre, arpenteur. — Tables alphabétiques.

E. Supplt. 819-1. CC. 67-1. (Registre.) — In-folio de 260 feuillets, papier.

**1680**. — Arpentement, certifié par Claverie et Nicolas Prévot, arpenteurs, 2918 carterées. Tables alphabétiques.

E. Supplt. 823 bis. GG. 1 bis. (Liasse.) — In-4°, papier.

**1664-1749**. — Paroisses de Saint-Félix et de Saint-Pierre d'Aiguillon : baptêmes, mariages et sépultures.

### Bazens

E. Supplt. 878 bis. GG. 8 bis. (Liasse.) — 35 cahiers.

**1767-1777**. — Paroisse de Saint-Martial de Bazens : baptêmes, mariages et sépultures.

E. Supplt. 878 ter. GG. 8 ter. (Registre.) — In-4°, papier.

**1778-1793**. — Paroisse de Saint-Martial de Bazens : baptêmes, mariages et sépultures.

### Bourran

E. Supplt. 887* bis. CC. 1 bis. (Registre.) — In-folio de 53 feuillets, papier.

**1736**. — Arpentement de Bourran.

E. Supplt. 890* bis. GG. 1. (Registre.) — In-4° de 387 feuillets, papier.

**1657-1791**. — Paroisse de Coleignes : baptêmes, mariages et sépultures.

E. Supplt. 890* ter. GG. 2. (Registre.) — In-4° de 220 feuillets, papier.

**1636-1791**. — Paroisse de Saint-Vincent de Dominipech : baptêmes, mariages et sépultures.

### Clermont-Dessous

E. Supplt. 891 bis. CC. 1. (Registre.) — In-folio, 843 feuillets, papier, relié.

**1668-1694**. — Reconnaissances faites par les tenanciers de la seigneurie de Clermont-Dessous à Louis de Narbonne. — Table alphabétique par prénoms.

### Frégimont

E. Supplt. 920 bis. BB. 1. (Liasse.) — In-4°, 80 feuillets, papier.

**1709-1776**. — Jurades de la communauté de Frégimont (pièces détachées ; manquent de nombreuses années).

E. Suppl<sup></sup>t. 921 bis. (CC. 1 bis.) (Registre.) — In-folio, papier.

**XVII<sup></sup>e siècle** — Terrier de la juridiction avec tables.

E. Supplt. 922 bis. (CC. 3.) (Cahier.) — In-folio, papier.

**1783-1790**. — Charges et décharges pour la juridiction de Frégimont.

### Galapian

E. Supplt. 933 bis. (GG. 1 bis.) (Registre.) — In-4o, 95 feuillets, papier.

**1723-1737**. — Paroisse de Saint-Christophe de Galapian et ses annexes : Notre-Dame de Quintran et Saint-Pierre de Pompéjac : baptêmes, mariages et sépultures.

### Lagarrigue

E. Supplt. 937 bis. (GG. 1.) (Liasse.) — 4 cahiers, 1 registre in-4o, papier.

**1606-1702**. — Paroisse de Notre-Dame de Lagarrigue. Baptêmes, mariages et sépultures (1606-1698). — Baptêmes (1666-1671). — Baptêmes et mariages (1657-1665 et 1657-1666). — Baptêmes et mariages (1698-1702).

E. Supplt. 941 bis. (GG. 5.) (Liasse.) — 2 cahiers in-4o, papier.

**1638-1737**. — Paroisse de Saint-Jean d'Aubès. Baptêmes, mariages et sépultures, de 1638 à 1661 et de 1730 à 1737.

E. Supplt. 941 ter. (GG. 6.) (Cahier.) — In-12, papier.

**1742-1746**. — Paroisse de Saint-Avit, annexe d'Aiguillon : baptêmes, mariages et sépultures.

E. Supplt 941 quater. (GG. 7.) (Cahier.) — In-12 papier.

**1703-1709**. — Paroisse de Saint-Vincent de Gouts, annexe d'Aiguillon : baptêmes, mariages et sépultures.

### Port-Sainte-Marie

E. Supplt. 958* bis. (BB. 2.) (Registre.) — In-4o de 39 cahiers, papier.

**1727-1763**. — Jurades du Port-Sainte-Marie. Manquent les années 1729 à 1731 inclus, 1737 et 1738 et 1756.

E. Supplt. 958* ter. (BB. 3.) (Registre.) — In-4o, rel., papier.

**1764-1790**. — Jurades de la communauté de Port-Sainte-Marie.

E. Supplt. 999 bis. (GG. 38 bis.) (Liasse.) — In-4o et in-8o, papier.

**XVIII<sup></sup>e siècle**. — Extraits des registres paroissiaux du Port-Sainte-Marie.

E. Supplt. 1000 bis. (HH. 1.) (Liasse.) — In-folio, in-4o et in-8o, papier.

**1607-1821**. — Hospice du Port-Sainte-Marie : 1o délibérations du bureau (1697-1821). 2o Comptes des recettes et dépenses (1607-1790). 3o Testaments, dons, legs, fondations. Achat de rente. (Ces documents sont conservés au secrétariat de l'Hospice du Port-Sainte-Marie).

### Saint-Salvy

E. Supplt. 1001 bis. (CC. 1 bis.) (Registre.) — In-folio de 65 feuillets, papier.

**XVIII<sup></sup>e siècle**. — Arpentement de Saint-Salvy.

E. Supplt. 1002 bis. (CC. 3.) (Registre.) — In-4o de 137 feuillets, papier.

**1767**. — Arpentement général de la paroisse de Dominipech, juridiction de Montpezat. — Tables.

### Lacépède

E. Suppl<sup></sup>. 1011. — CC. 1. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, papier.

**XVIII<sup></sup> siècle.** — Charges et décharges. État des terres de la communauté de Lacépède.

E. Suppl<sup></sup>. 1017. — GG. 3. — Cahier. — In-4°, papier.

**1775-1791.** — Paroisse de Lacépède. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Mentions nombreuses d'abjurations.

E. Suppl<sup></sup>. 1021 bis. — GG. 10 bis. (Liasse.) — 3 cahiers in-4° et in-12, papier.

**1760-1775.** — Paroisse de Quillimont et de Lesterne. — Baptêmes, mariages et sépultures.

### Laugnac

E. Suppl<sup></sup>. 1026. — CC. 2. — Cahier. — In-folio, 98 feuillets, papier.

**Fin du XVII<sup></sup> - Commencement du XVIII<sup></sup> siècle.** — Terrier de la juridiction de Laugnac (Manquent les 4 premiers feuillets et la fin).

E. Suppl<sup></sup>. 1026. — GG. 1. (Registre.) — In-12, papier.

**1612-1636.** — Paroisse de Saint-Vincent de Laugnac. — Baptêmes, mariages et sépultures.

### Clermont-Dessus

E. Suppl<sup></sup>. 1108* ter. — BB. 1. (Liasse.) — 2 cahiers de 90 et 29 feuillets, in-4°.

**1634-1657.** — Jurades de Clermont-Dessus.

E. Suppl<sup></sup>. 1109* bis. — BB. 1 bis. (2 cahiers.) — In-folios de 7 et 87 feuillets, papier.

**1672-1678.** — Jurades. Nombreux passages de gens de guerre.

E. Suppl<sup></sup>. 1109* ter. — BB. 1 ter. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

**1739-1772.** — Jurades du 13 septembre 1739 au 22 novembre 1772.

E. Suppl<sup></sup>. 1109. — BB. 1-4. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

**1769-1789.** — Jurades : pièces annexes. Prestation de serment de maire.

E. Suppl<sup></sup>. 1110 bis. — CC. 1 bis. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

**1740-1790.** — Comptes des collecteurs. — Recettes et dépenses.

E. Suppl<sup></sup>. 1110 ter. — CC. 1 ter. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

**1726-1788.** — Tableaux des personnes aptes à remplir l'office de collecteurs. — Nominations ; élections de collecteurs.

E. Suppl<sup></sup>. 1110-4. — CC. 4-4. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

**1749-1783.** — Impositions. — Fournitures ; reçus.

E. Suppl<sup></sup>. 1111 bis. — CC. 2 bis. (Liasse.) — 5 cahiers in-folios.

**1701-1722.** — Capitation : rôles.

E. Suppl<sup></sup>. 1112 ter. — CC. 1. (Registre.) — In-folio de 250 feuillets, papier.

**1717.** — Arpentement de la juridiction de Clermont-Dessus.

E. Suppl<sup></sup>. 1112-1. — EE. 1. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

**1759-1783.** — Affaires militaires. Milices provinciales. Passages de troupes.

E. Suppl[t]. 1112-5. (FF. 1.) (Liasse.) — 37 pièces, papier.

**1768-1773.** — Police de Clermont-Dessus.

E. Suppl[t]. 1119-2. (GG. 8.) (Cahiers.) — In-folios et in-4°.

**1674-1718.** — Paroisse de Sainte-Victoire de Clermont-Dessus : baptêmes, mariages et sépultures.

E. Suppl[t]. 1119-3. (GG. 9.) (Cahiers.) — In-folios et in-4°.

**1718-1792.** — Paroisse de Sainte-Victoire : baptêmes, mariages et sépultures.

E. Suppl[t]. 1119-4. (GG. 10.) (Cahiers.) — In-4° et in-folios, papier.

**1627-1719.** — Paroisse de Saint-Pierre de Malaure, annexe de Clermont-Dessus. — Baptêmes, mariages et sépultures.

E. Suppl[t]. 1119-5. (GG. 11.) (Cahiers.) — In-4° et in-folios, papier.

**1720-1792.** — Paroisse de Saint-Pierre de Malaure : baptêmes, mariages et sépultures.

E. Suppl[t]. 1119-6. (GG. 12.) (Liasse.) — 23 pièces, papier.

**1674 - an III.** — Expéditions d'actes d'état civil ; feuilles détachées.

E. Suppl[t]. 1119-7. (HH. 1.) (Liasse.) — Un cahier et 4 pièces, papier.

**1758-1782.** — Grains. Secours accordés aux cultivateurs.

E. Suppl[t]. 1119-8. (II. 1.) (Pièce.) — Papier.

**1777.** — Quittance notariée intéressant Clermont-Dessus.

### Grayssas

E. Suppl[t]. 1120 bis. (CC. 1.) (Cahier.) — In-folio de 19 feuillets, papier.

**1784.** — Rôles du vingtième pour les paroisses de Saint-Pierre de Coupet et de Saint-Martin de Lavelanède.

### Puymirol

E. Suppl[t]. 1125* bis. (AA. 1.) (Pièce.) — Parchemin.

**XIV[e] siècle.** — Confirmation des privilèges de la communauté de Puymirol. (Don de M. l'abbé Marboutin, 1901).

E. Suppl[t]. 1126* bis. (BB. 1 bis.) (Registre.) — In-4° de 189 feuillets, rel. parchemin.

**1634-1639.** — Jurades de Puymirol. (Don de M. Daurée de Prades, 1905).

### Saint-Urcisse

E. Suppl[t]. 1201 bis. (GG. 4 bis.) (Cahier.) — 3 pages, papier.

**1764.** — Paroisse de Sainte-Croix : baptêmes, mariages et sépultures.

## ARRONDISSEMENT DE MARMANDE

### Bouglon

E Supplt 1212* BB. 1. Liasse 4 cahiers in-8°, papier

**1711-1788**. Jurades de 1711, 1751, 1787-1788.

E. Supplt 1212 bis BB. 2. Liasse. 4 cahiers in-folios et in-4°, papier.

**1756-1787**. Jurades : 1° du 1er juillet 1756 au 27 décembre 1767 (55 feuillets) ; 2° du 21 février 1768 au 3 mars 1769 (12 pages) ; 3° du 12 janvier 1777 au 7 novembre 1781 (in-4°) ; 4° du 5 décembre 1781 au 29 septembre 1787.

### Grézet-Cavagnan

E Supplt. 1225 bis. CC. 1. (Registre.) 41 feuillets, in-folio, papier.

**XVIIIe siècle**. Cadastre de la juridiction de Grézet, avec tables. Articles : Dupront, notaire royal, de La Malvirade, etc...

E Supplt. 1227 bis. GG. 3. Registre. In-folio dem. rel., papier.

**1741-1793**. Paroisses de Grézet et de Cavagnan : baptêmes, mariages et sépultures.

### Guérin

E Supplt. 1228 bis. CC. 1. Liasse. 3 cahiers in-folios, papier

**1771-1784**. Rôles de la taille pour les paroisses de la juridiction de Bouglon : 1771, 1778, 1781.

### Labastide-Castelamouroux

E. Supplt. 1231* bis. BB 1. (Liasse.) 2 cahiers et 1 pièce, in-4°, papier.

**1748-1766**. Jurades : 1748-1749 ; 1751 et 26 mai 1766.

E. Supplt 1232* bis. CC. 2. (Cahier.) In-folio, papier.

**1774-1775**. Rôle de la taille pour la paroisse de Moleyres.

E. Supplt. 1239* bis. II. 1. Pièce.) - Parchemin.

**1675**. Arrêt du Parlement de Bordeaux intéressant Labastide pour un contrat en revendication de gerbière et de bétail.

### Ruffiac

E. Supplt. 1219* bis. CC. 1. (Registre.) In-folio de 46 feuillets, papier.

**1688**. Cadastre de la paroisse de Ruffiac, avec charges et décharges.

### Sainte-Gemme-Martaillac

E. Supplt. 1253* bis. CC. 1. Registre. In-folio de 366 feuillets, papier. 3 feuillets arrachés.

**1672**. Arpentement général de la juridiction de Labastide-Castelamouroux en Albret : Paroisses de Labastide (98 feuillets) ; Martaillac (122 ff.) ; Uzan (50 ff.) ; Sainte-Gemme (96 ff.). Tables par paroisses et par prénoms.

### Castelmoron

E. Suppl^t. 1277* bis. (II. 1.) (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1767-1681.** — Dénonciation. — Opposition à un mariage. — Testament.

### Coulx

E. Suppl^t. 1281* bis (GG. 3.) (Liasse.) — 7 pièces papier.

**1654-1734.** — Documents sur l'ancienne paroisse de Brech.

### Baleyssagues

E. Suppl^t. 1351 bis. CC. 1. (Registre.) — In-folio de 271 pages, papier.

**XVII^e siècle.** — Arpentement général de la juridiction.

E. Suppl^t. 1351 ter. CC. 2. (Liasse.) — 5 plans, papier.

**XVIII^e siècle.** — Plans dressés à l'appui de livres de reconnaissances ou de registres d'arpentement indiquant grossièrement les délimitations et les contenances des propriétés dans la paroisse.

E. Suppl^t. 1353 bis. GG. 2 bis. (Liasse.) — Cahiers in-4^o, papier.

**1713-1723.** — Paroisse de Baleyssagues : baptêmes, mariages et sépultures.

E. Suppl^t. 1354 bis. GG. 3 bis. (Liasse.) — Cahiers in-4^o, papier.

**1772-1792.** — Paroisse de Baleyssagues : baptêmes, mariages et sépultures.

E. Suppl^t. 1355 bis. II. 2 (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1640-1779.** — Reconnaissance du fief tenu du marquis de Duras (1640), et transaction passée en 1779 au sujet de la dîme entre le curé d'Esclottes et Pierre Fourcaud, laboureur.

### La Sauvetat-du-Dropt

E. Suppl^t. 1380 bis. EE. 2. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

**XVII^e-XVIII^e siècles.** — Affaires diverses intéressant La Sauvetat de Caumont.

### Saint-Astier

E. Suppl^t. 1113 bis. GG. 1. (Liasse.) — 11 cahiers in-4^o et in-8^o, papier.

**1614-1790.** — Paroisse de Saint-Astier : baptêmes, mariages et sépultures.

### Villeneuve-de-Duras

E. Suppl^t. 1139 bis. (CC. 2. (Registre.) — In-folio de 219 pages, papier.

**XVIII^e siècle.** — Reconnaissances pour les ténements dépendant du Captalat de Villeneuve de Puychagut.

### Agnac

E. Suppl^t. 1113 bis. GG. 1 bis. (Registre.) — In-4^o d. rel. papier.

**1645-1697.** — Paroisse de Saint-Saturnin d'Agnac : baptêmes, mariages et sépultures.

### Allemans-du-Dropt

E. Suppl^t. 1115-2. CC. 1. (Registre.) — In-folio, 216 pages, papier.

**1744.** — Arpentement de la paroisse d'Allemans par G. Chayron, géomètre. Table.

E. Suppl^t. 1115-3. CC. 2. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

**1754.** — Arpentement de la paroisse d'Allemans par Chayron.

E. Supplt. 1145-4. (CC. 3.) (Registre.) — In-folio, 239 feuillets, papier.

**1754**. — Arpentement de la paroisse de Rougemont (Miramont?) par Guillaume Chayron. — Table alphabétique par noms. (Reliure défectueuse ; les feuillets 165-185 sont à la fin du volume.)

E. Supplt. 1145-5. (CC. 4.) (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, papier.

**1754-1755**. — Arpentement de la paroisse d'Aignac (Agnac) par Guillaume Chayron, arpenteur juré. — Table alphabétique des tenanciers.

### Lavergne

E. Supplt. 1165 bis. (CC. 1.) (Registre.) — In-folio, 595 pages, papier.

**1736**. — Arpentement général de la paroisse de Lavergne et de celle de Saint-Laurent. — Table alphabétique par prénoms.

E. Supplt. 1165 ter. (CC. 2.) (Registre.) — In-folio, 391 pages, papier.

**1737**. — Arpentement de la paroisse de Lamothe d'Alès commencé le 10 janvier 1737 par Jean Expert, arpenteur, et Jean Bugier, son apprenti.

E. Supplt. 1173* bis. (GG. 9.) (Cahier.) — In-4o, 31 pages, papier.

**1658-1727**. — Cahier des délibérations de la fabrique de Lamothe d'Alès.

### Miramont

E. Supplt. 1171 bis. (BB. 1.) (Liasse.) — In-4o, papier.

**1643-1784**. — Jurades de Miramont. Feuilles et cahiers : série incomplète ; nombreuses lacunes.

E. Supplt. 1176 bis. (CC. 2 bis.) (Registre.) — In-folio, 292 pages, papier.

**1704 (?)**. — Arpentement de la paroisse de Miramont. — Tables.

E. Supplt. 1177 bis. (CC. 4.) (Cahier.) — In-4o, 32 pages, papier.

**1773-1790**. — Livre des dépenses de M. Armand, trésorier de la communauté de Miramont.

E. Supplt. 1177 ter. (CC. 5.) (Liasse.) — 87 pièces, papier.

**1771-24 germinal an III**. — Mandats acquittés par Sarrat fils, trésorier de la communauté, puis de la commune de Miramont.

E. Supplt. 1177 quater. (CC. 6. DD. EE. FF.) (Liasse.) 11 petites liasses à répartir dans ces sous-séries.

**XVIIe-XVIIIe siècles**. — Impositions. Nominations de collecteurs. — Travaux publics. — Milices. — Pièces de procédures. — Expéditions d'actes notariés sur papier et parchemin.

E. 1183 bis. (FF. 1.) (Liasse.) — 17 cahiers, in-4o, papier.

**1755-1761**. — Déclarations et visites des vins particuliers recueillis dans la juridiction de Miramont.

E. 1181 ter. (HH. 1.) (Liasse.) — 2 cahiers, in-4o, papier.

**1752-1793**. — Tourleaux de la ville de Miramont de 1752 à 1758 et de 1781 à 1793.

### Puysserampion

E. Supplt. 1188 bis. (GG. 2.) (Cahiers.) — In-4o, papier.

**1735-1791**. — Paroisse de Saint-Jean de Puysserampion : baptêmes, mariages et sépultures.

### Roumagne

E. Supplt. 1189 bis. CC. 2. (Registre.) — In-4°, papier.

**1750**. — Arpentement de la paroisse d'Iffour.

E. Supplt. 1189-3. CC. 3. (Cahier.) — In-folio, 93 pages, papier. Cahier détérioré.

**1755**. — Arpentement général de la paroisse de Saint-Romain ou Romas, paginé 115-218. Tables.

E. Supplt. 1189-4. CC. 4. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

**1755**. — Arpentement général de la paroisse de Cadillac. — Table. — Cet arpentement, comme les deux précédents, paraît l'œuvre de Chayron.

E. Supplt. 118 *-5. CC. 5. (Cahier.) — In-folio de 72 feuillets, papier.

**1755**. — Arpentement de la paroisse de Cadillac. — Table alphabétique. (Don Barret : provient de la mairie de Roumagne.)

### Agmé

E. Supplt. 1521* bis. II. 1. (Cahier.) — In-4°, papier.

**1659-1697**. — Crouzilhes (Marie) : curatelle ; succession ; répudiation de succession.

### Beaupuy

E. Supplt. 1525 bis. CC. 1. (Liasse.) — 4 cahiers in-folios, papier.

**1780-1787**. — Charges et décharges de la communauté de Beaupuy.

### Gontaud

E. Supplt. 1617* bis. FF. 6. (Cahier.) — In-folio de 16 feuillets, papier.

**1786-1788**. — Ordinaire de Gontaud. Audiences du 6 septembre 1786 au 13 février 1788.

### Marmande

E. Supplt. 1610 bis. BB. 1 bis. (Cahier.) — In-folio de 12 feuillets, papier.

**1755-1773**. — Table alphabétique des arrêtés de la jurade du 8 mai 1755 au 25 mai 1773.

E. Supplt. 1612 bis. BB. 3 bis. (Registre.) — In-folio de 25 feuillets, papier.

**1768-1790**. — Procès-verbaux des séances de la jurade. En tournant sens dessus-dessous le registre : transcription des lois et décrets du 11 février au 17 août 1790.

E. Supplt. 1616 bis. CC. 1 bis. (Registre.) — In-folio de 251 feuillets, papier.

**1755**. — Dénombrement des maisons, bâtiments, places, jardins et autres possessions qui sont dans l'enceinte des murs de la ville de Marmande, et la cotisation. — Division de la ville en quatre quartiers : Labat, Puyguiraud, Lestang et Faugard.

E. Supplt. 1657 ter. CC. 17 bis. (Registre.) — In-folio de 167 feuillets, papier.

**1768-1787**. — Registre des mandemens décernés par Messieurs le maire et consuls depuis le 23 juin 1768 jusqu'au 11 septembre 1787.

E. Supplt. 1657-4. CC. 17 ter. (Registre.) — In-folio, 39 feuillets, papier.

**1787-1816**. — *Idem*.

E. Supplt. 1657*-5. CC. 17-5. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

**1702-1766**. — Comptes consulaires.

E. Supplt. 1672 bis. GG. 11 bis. (Registre.) — In-4°, papier, d. rel.

**1726-1792**. — Paroisse de La Madeleine : baptêmes, mariages et sépultures.

### Sainte-Bazeille

E Suppl^t 1721 bis. (GG 13 bis. Registres.) — 2 registres in-4°, dem rel., papier.

**1779-1792**. — Paroisse de Sainte-Bazeille : 1° baptêmes ; 2° sépultures.

E. Suppl^t. 1721 ter. (GG. 11. (Registre.) — In-4°, papier, d rel.

**1781-1872**. — Délibérations du bureau des pauvres de Sainte-Bazeille, puis du bureau de bienfaisance, du 7 novembre 1781 au 3 novembre 1872.

### Caumont

E. Suppl^t. 1716* bis. (AA. 1. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

**1606-1783**. — Correspondance de l'intendant avec la communauté (1612-1771), et de la communauté avec le Roi, le Parlement, l'Intendant et la Cour des Aides.

E. Suppl^t. 1716* ter. (AA. 2.) (Cahier.) — In-4° 6 pages, papier.

**1789**. — Cahier des doléances de la paroisse et communauté de Caumont.

E. Suppl^t. 1716 quater. (AA. 3.) (Liasse.) — 227 pièces papier.

**1631-1789**. — Correspondace : lettres adressées de Condom, Nérac, Marmande à la communauté (1639-1781), 120 pièces. — Correspondances diverses de 1631 à 1686 et de 1701 à 1789.

E. Suppl^t. 1717 bis. (BB. 1 bis. (Liasse.) — In-4°, papier.

**1630-1693**. — Actes de la jurade de Caumont.

E. Suppl^t. 1755 bis. (BB. 10. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

**1664-1771**. — Nominations de consuls. Listes des trésoriers et des fabriciens. Etats des charges et offices de la communauté. Actes des consuls.

E. Suppl^t. 1801 bis. (GG. 16.) (Liasse.) — 91 pièces, papier.

**1648-1846**. — Clergé catholique. — Instruction publique : écoles de Caumont.

E. Suppl^t. 1801 ter. (GG. 17.) (Liasse.) — 1 cahier et 4 pièces, papier.

**1669-1688**. — Culte réformé. — Etat civil protestant de Caumont de 1669 à 1672.

E. Suppl^t. 1801 quater. (HH. 1. (Cahier.) — In-4°, 7 feuillets, papier.

**1651**. — Taxe des grains et des denrées. Mercuriales.

### Fourques

E. Suppl^t. 1805 bis. (GG. 1 bis.) (Registre.) — In-4°, relié, papier.

**1642-1744**. — Paroisse de Notre-Dame de Fourques : baptêmes, mariages et sépultures.

E. Suppl^t. 1807 bis. (GG. 1.) (Registre.) — In-4°, 133 feuillets, papier.

**1720-1834**. — Comptes des dépenses de Pierre Foussat, syndic des pauvres malades de la paroisse de Fourques, suivis des comptes du bureau de bienfaisance. — Les 22 premières pages intéressent l'ancien régime ; les pages 23 à 27, la Révolution.

### Lagruère

E. Suppl^t. 1808 bis. (BB. 1 bis. (Registre.) — In-4°, dem. rel. sous le faux titre : d'Etat civil.

**1730-1739**. — Jurades de Lagruère en Condomois.

E. Supplt. 1808 ter. BB. 1 ter.) (Registre.) — In-4°, d. rel. avec des registres d'État civil paroissial.

**1748-1749**. — Jurades.

E. Supplt. 1809 bis. (BB. 2 bis.) (Liasse.) — 2 cahiers, in-folios, papier.

**1781-1782**. — Jurades.

E. Supplt. 1809 ter. CC. 1 bis. (Registre.) — In-folio. 173 feuillets, papier.

**1662**. — Arpentement de la juridiction de Lagruère en Condomois, fait par Pierre Farbos, de Samazan, et divisé en quatre paroisses. Table.

E. Supplt. 1809 quater. CC. 2 ter. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier.

**1662**. — Arpentement de Lagruère, avec table. Suite du précédent.

E. Supplt. 1810 bis. CC. 3.) (Liasse.) — 3 cahiers, in-folio, papier.

**1783-1789**. — Enregistrement des mandats émis par la communauté de Lagruère.

E. Supplt. 1811* bis. DD. 1.) (Cahier.) — In-4°, 17 pages, papier.

**1789 (7 décembre)**. — État des lieux en contestation entre le comte de Bruet et le sieur Laperche relativement au moulin de Camin et d'Oriol, dressé par Pierre-Thimothée Guyet, de Laprade, maître particulier de la maîtrise des eaux et forêts de Guyenne.

E. Supplt. 1811* ter. DD. 2.) (Liasse.) — 2 cahiers, in-4°, ensemble 14 feuillets, papier.

**1773-1781**. — Lagruère: 1°) comptes (1773-1775), 8 feuillets. 2°) délibérations des habitants de Lagruère, Fauillet, Le Mas, Sénestis, contre le comte de Bruet, à propos de deux gravières formées en Garonne (1781).

### Mas-d'Agenais

E. Supplt. 1837 bis. (FF. 1.) (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets, papier.

**1672 (8 mars)**. — Règlement de M. d'Aguesseau concernant la forêt du Mas d'Agenais.

E. Supplt. 1851 bis. GG. 18. (Liasse.) — 201 pièces, papier, et 1 parchemin.

**1711-1789**. — Hospice du Mas d'Agenais et bureau des Pauvres : comptes, quittances; fondations, testaments; procès; délibérations; correspondances; adjudications.

### Meilhan

E. Supplt. 1951 bis. GG. 19. (Liasse.) — In-4° et in-8°, papier.

**XVIIe siècle**. — Documents sur l'hôpital de Meilhan : rentes, procès, etc...

### Montpouillan

E. Suppt. 1959 bis. GG. 3 bis. (Registre.) — In-4°, 115 feuillets, papier, rel. veau.

**1621-1660**. — Paroisse de Saint-Étienne de Sendex : baptêmes, mariages et sépultures.

E. Supplt. 1960 bis. GG. 5.) (Liasse.) — In-4°, 12 cahiers, papier.

**1728-1792**. — Paroisse de Saint-Jean de Montpouillan et de Saint-Étienne, son annexe.

### Lévignac

E. Supplt. 2003* bis. II. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1733**. — Ordinaire de Lévignac : requêtes.

### Montignac-Toupinerie

E. Supplt. 2018* bis. CC. 1.) (Registre.) — 153 feuillets d'un registre dérelié, feuillets numérotés de 314 à 497.

**XVIIIe siècle**. — Arpentement de la paroisse de Montignac.

### Puymiclan

E. Supplt. 2030 bis. Liasse. — 2 registres, in-4o, reliés.

**1752-1791** — Paroisse de Puymiclan et ses annexes : baptêmes, mariages et sépultures.

### Saint-Avit

E. Supplt. 2037* bis. CC. 1. (Registre.) — In-folio. 163 feuillets, papier.

**1763** — Arpentement de la terre et baronnie de Saint-Avit.

E. Supplt. 2040* bis. II. 1. (Liasse.) — 8 pièces, dont un cahier et un parchemin.

**1654-1765** — Inventaire des meubles de Pierre Seguin, chirurgien. Contrat d'Étienne de Ferran ; actes notariés.

### Saint-Barthélémy

E. Supplt. 2056* bis. II. 3. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

**1669-1676** — Procès en crime de faux contre Lustrac de Canabazés devant le Parlement de Bordeaux.

### Saint-Géraud

E. Supplt. 2057 bis. CC. 1. (Registre.) — In-4o, d. rel. en parchemin.

**1742-1792** — Charges et décharges pour Saint-Géraud.

### Seyches

E. Supplt. 2068* bis. BB. 1 bis. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

**1671-1760** — Délibérations de la jurade de Seyches. Nombreuses lacunes. (Don de M. Barret. Ces actes proviennent de la mairie de Seyches.)

### Clairac

E. Supplt. 2089* bis. CC. 1 bis. (Liasse.) — 7 petits registres in-4o, papier.

**1658** — Arpentement général de la communauté de Clairac et des paroisses de Saint-Brice, Saint-Vincent, Clairac, Vaqué, Saint-Martin, Marsac, Tignagues. Un registre par paroisse, précédé d'une table des propriétaires par ordre alphabétique des noms.

E. Supplt. 2090 bis. CC. 2 bis. (Cahier.) — In-4o, papier.

**1748** — Table alphabétique de l'arpentement de 1748.

E. Supplt. 2101* bis. CC. 12 bis. (Registre.) — In-4o, 311 feuillets, papier.

**1710-1730.** — Rôles des tailles. Décharges. Impositions ; transferts. — Liste des biens nobles de la juridiction.

E. Supplt. 2126* bis. CC. 38. (Cahier.) — In-folio. 26 feuillets, papier.

**1768-1774.** — Registre des mandats délivrés par les consuls et signés du secrétaire-greffier de la communauté du 27 mai 1768 au 4 juillet 1774.

E. Supplt. 2209* bis. GG. 28 bis. (Cahiers.) — In-4o. ensemble 68 feuillets, papier.

**15 septembre 1744-1791** — Bureau des pauvres et de l'hôpital ; délibérations. Manque de 1771 à 1786.

E. Supplt. 2211* bis. HH. 1. (Liasse.) — 2 cahiers in-4o, ensemble 88 feuillets, papier.

**1755 (3 mars)-an X** — Mercuriales. Prix des grains.

## Fauillet

E. Supplt. 2228* bis. (BB. 1 bis.) (Cahier.) — In-4°, 15 feuillets, papier.

**1663-1667**. — Jurades de Fauillet du 6 septembre 1663 au 30 décembre 1667.

E. Supplt. 2252* bis. (CC. 21 bis.) (Cahier.) — 11 feuillets, papier.

**1705**. — États des dépenses faites par Gédéon Vincens et Jean Saby, consuls en 1705. Cahier trouvé dans le minutier Cailheton, notaire à Tonneins et provenant de la communauté de Fauillet.

## Tonneins

E. Supplt. 2292* bis. (FF. 1.) (Pièce.) — Parchemin.

**1714** (**26 novembre**). — Enregistrement par le Parlement de Bordeaux d'une délibération de la jurade sur la police des vins.

E. Supplt. 2294* bis. (II. 3.) (Pièce.) — In-4° 4 pages, papier.

**1735** (**16 avril**). — Loyer de bâtiments et terrain pour une manufacture de tabac à Tonneins-Dessous, concédé par la veuve Desclaux à Joseph Niquel, directeur de la manufacture de tabac de cette ville.

E. Supplt. 2291* ter. (AA. 1.) (Cahier.) — In-4°, 29 pages, papier.

**1641**. — Transaction entre le duc de la Force, seigneur de Tonneins-Dessus, et les habitants de la communauté passée le 4 avril 1641.

E. Supplt. 2309* bis. (CC. 5 bis.) (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

**1778-1788**. — Livre des charges et décharges de la juridiction de Tonneins-Dessus.

E. Supplt. 2310* bis. (CC. 6 bis.) (Liasse.) — 3 cahiers in-folios et 2 pièces, papier.

**1723-1780**. — Comptes rendus par les consuls et les collecteurs.

E. Supplt. 2327* bis. (DD. 1.) (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1777-1783**. — Rampe sur la Garonne. Devis pour l'agrandissement de la manufacture des tabacs par Leroy.

## ARRONDISSEMENT DE NÉRAC

### Anzex

E. Supplt 2371 bis. (GG. 1 bis.) (Cahiers. — In-4o, papier.

**1665-1673** — Paroisses d'Anzex et de Corbian : baptêmes, mariages et sépultures.

### Casteljaloux

E. Supplt. 2109-1. (CC. 1 bis. (Liasse. — 20 rôles, in-folios, papier.

**1743-1789** — Rôles de la capitation : paroisses de Casteljaloux, Saint-Raphaël, Belloc, Gassac, Le Sendat.

E. Supplt. 2109-2. (CC. 1 2. (Liasse. — 29 rôles, in-folios, papier

**1743-1772** — Rôles de la taille dans la ville et juridiction de Casteljaloux.

E. Supplt 2109-3. (CC. 1 3. (Liasse. — 18 cahiers, in-4o, papier.

**1743-1788** — Rôles des impositions du vingtième et du dixième

E. Supplt 2109-4. (CC. 1 4. (Liasse. — 17 pièces, dont 6 cahiers, in-folios, papier

**1743-1771** — Rôles d'impositions diverses pour réparations aux églises et presbytères (1743-1761). Rôles de capitation pour réparations aux eglises pauvres (1762-1768) ; rôles des dons gratuits (1767-1771.

E. Suppt 2117 bis. (CC. 9 bis. (Registre. — In-folio, 86 feuillets, papier

**1780** — Livre des charges et décharges pour Casteljaloux.

E. Supplt. 2119 bis. (CC. 11 bis. (Registre. — In-folio, relié, papier.

**1441-1519** — Comptes consulaires.

E. Supplt. 2119 ter. (CC. 11 ter. (Liasse. — 8 cahiers, in-folios, papier.

**1500-1592** — Comptes consulaires

E. Supplt. 2120 bis. (CC. 12 bis.) (Liasse. — 119 pièces, papier.

**1625-1753** — Comptes consulaires : quittances, mandats.

E. Supplt. 2121 bis. (CC. 13 bis. (Liasse. — 519 pièces, papier.

**1754-1773** — Comptes consulaires : quittances, mandats, etc...

E. Supplt. 2131* bis. (EE. 1. (Liasse. — 43 pièces, papier.

**1761-1789** — Affaires militaires. Instructions. Correspondance sur le passage des troupes et leurs formations.

E. Supplt. 2160 bis. (GG. 20 bis.) (Registre.) — In-folio de 196 feuillets, papier.

**1557-1583** — Hospice de Casteljaloux : délibérations du bureau.

E. Supplt. 2160 ter. (GG. 20 ter. (Registre.) — In-folio de 232 feuillets, papier.

**1583-1672** — Délibérations du bureau de l'hospice de Casteljaloux.

E. Supplt. 2187 bis. GG. 16 bis. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

**1720-1800** — Hospice de Casteljaloux : pièces diverses.

### Saint-Martin de Curton

E. Supplt. 2517 bis. II. 1. (Pièce.) — Parchemin.

**1689 25 février**. — Contrat d'accord, notarié, entre Ducastaing, lieutenant particulier du sénéchal, et Pierre Bridou, notaire à Saint-Martin.

### Monheurt

E. Supplt. 2589*. GG. 1. (Cahiers.) — In-folio et in-4°, ensemble 22 feuillets, papier.

**1767-1791** — Baptêmes mariages et décès protestants.

### Puch

E. Supplt. 2589* bis. CC. 1 bis. (Registre.) — In-folio, dérelié, 369 feuillets, papier.

**1639** — Arpentement général de la juridiction de Puch. — Tables par prénoms.

E. Supplt. 2590* bis. CC. 1 bis. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

**1676-1706** — Charges et décharges de la juridiction par noms de propriétaires.

### Razimet

E. Supplt. 2602* bis. II. 2 (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 50 et 176 feuillets, papier.

**1787-1788** — Lit de justice du 6 août 1787. — Etat des finances de la France de 1758 à 1776.

### Francescas

E. Supplt. 2647* bis. BB. 18 bis. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

**1683-1694** — Délibérations de la jurade de Francescas.

E. Supplt. 2659 bis. CC. 8 bis. (Registre.) — In-4°, dérelié, 133 feuillets, papier.

**1711-1785** — Charges et décharges. Table alphabétique.

E. Supplt. 2660 bis. CC. 9 bis. (Registre.) — In-4°, 520 feuillets, dont les premiers manquent.

**1622-1647**. — Enquête et vérification des comptes de la communauté par des arbitres.

E. Supplt. 2661*. CC. 10. (Liasse.) — 4 cahiers, in-folios, papier.

**1735-1738** — Rôles de la taille, de la capitation et du dixième.

E. Supplt. 2668*. CC. 17. (Liasse.) — 25 pièces et 3 cahiers de 79, 11 et 42 feuillets, papier.

**1636-1667** — Comptes de la communauté de Francescas.

### Lamontjoie

E. Supplt. 2687* bis. BB. 1. (Registre.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

**1640-1647** — Délibérations de la jurade de Lamontjoie.

E. Supplt. 2688* bis. BB. 1 bis. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1653-1740** — Actes de la jurade.

E. Supplt 2688 bis. (BB. 2 bis.) (Registre.) — In-4°. 222 feuillets, papier.

**1670-1790**. — Jurades, du 12 janvier 1670 au 11 mai 1673. Les actes de la jurade de Lamontjoie tiennent les 33 premiers feuillets du registre. A partir du feuillet 34 : enregistrement des lois et décrets pour 1790.

E. Supplt 2691 bis. (BB. 1 bis.) (Registre.) — In-4°, papier.

**1771-1777**. — Délibérations de la jurade.

E. Supplt 2691* bis. (BB. 1 ter.) (Cahier.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

**1777-1780**. — Délibérations de la jurade du 12 avril 1777 au 27 décembre 1780.

E. Supplt. 2692* bis. (BB. 5 bis.) (Cahier.) — In-4°, 11 feuillets, papier.

**1784-1786**. — Jurades du 7 septembre 1784 au 19 mars 1786.

E. Supplt. 2693 bis. (CC. 1.) (Cahier.) — In-4°, papier.

**1599-1640**. — Charges et décharges pour la communauté de Lamontjoie.

E. Supplt. 2693-3. (CC. 2.) (Liasse.) — 3 cahiers, dont un relié avec une charte en parchemin du XVIe siècle.

**1606-1721**. — Livre de la taille pour Lamontjoie et pour les années 1606, 1622, 1721.

E. Supplt. 2693*-4. (CC. 3.) (Liasse.) — 12 pièces, papier.

**XVI-XVII siècles**. — Rôles et comptes de la taille. Feuilles éparses.

E. Supplt. 2693*-5. (DD. 1.) (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1465-1669**. — Bail à fief du bois de Lamontjoie copie. — Visite des chemins de la juridiction.

E. Supplt. 2694 bis. (FF. 1 bis.) (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, papier.

**1784-1788**. — Justice consulaire de Lamontjoie : plaintes portées.

E. Supplt. 2699 bis. (GG. 5 bis.) (Liasse.) — 1 registre, 9 cahiers, in-4°, papier.

**1638-1707**. — Paroisse de Saint-Louis de Lamontjoie : registres de catholicité : 1638-1658, 1646-1652 ; 1655-1674 ; 1667-1672 ; 1674-1676 ; 1683-1690 ; 1695-1696 ; 1697-1699 ; 1702-1703, 1703-1707.

E. Supplt. 2700 bis. (GG. 6 bis.) (Liasse.) — 7 cahiers in-4°, papier.

**1706-1734**. — Paroisse de Saint-Louis de Lamontjoie : registres de catholicité.

E. Supplt. 2703* bis. (II. 1.) (Liasse.) — 31 pièces, papier.

**1605-1685**. — Actes notariés : mariages ; décès, successions, procès.

**Moncrabeau**

E. Supplt. 2719 bis. (CC. 9.) (Liasse.) — 15 cahiers in-4° et 25 pièces, papier.

**1706-1787**. — Rôles de la taille et autres impositions dans la juridiction.

E. Supplt. 2719-3. (CC. 10.) (Liasse.) — 47 cahiers in-4° et 9 pièces, papier.

**1709-1785**. — Rôles de la capitation. Instructions.

E. Supplt. 2719-4. (CC. 11.) (Liasse.) — 101 pièces, papier.

**1742-1793**. — Comptes des collecteurs. Correspondances. Mémoires.

E. Supplt. 2719*-5. CC. 12. (Liasse.) — 2 cahiers in-4° et 1 pièce, papier.

**1736-1783.** — Impositions spéciales : pour le presbytère (1736) ; pour l'église (1782-1783).

E. Supplt. 2720*. DD. 1. (Liasse.) — 6 pièces, dont 1 parchemin.

**1605-1789.** — Biens communaux : boucherie, halle, maison commune.

### Saint-Vincent de Lamontjoie

E. Supplt. 2715 bis. GG. 1. (Cahiers.) — In-4°, papier.

**1683-1791.** — Paroisse de Saint-Lary, diocèse de Condom : baptêmes, mariages et sépulture. — Table incomplète par prénoms.

### Boussés

E. Supplt. 2717 bis. GG. 1-5. — 5 volumes in-4°, dem. rel.

**1743-1792.** — Registres de catholicité : baptêmes, mariages, sépultures.

### Pindères

E. Supplt. 2752 bis. GG. 1 bis. (Registre.) — In-folio, papier.

**1721-1749.** — Paroisse de Saint-Pierre de Pindères : baptêmes, mariages et sépultures.

### Sauméjean

E. Supplt. 2755* bis. CC. 1. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

**1772.** — Livre d'arpentement de la paroisse de Sauméjean, commencé le dix-huitiesme febvrier mil sept cens septante deux par Paupollee et Breton, arpenteurs.

### Montesquieu

E. Supplt. 2816* bis. CC. 2 bis. (Registre.) — In-folio, 221 feuillets, papier.

**1775-1777.** — Arpentement de la juridiction de Montesquieu fait par Jean Crebessac, arpenteur, par ordre alphabétique de propriétaires. Ce registre, reproduction de E. Suppl. 2816, a été remis aux Archives par M. Faucher, archiviste de la Haute-Garonne, qui l'avait trouvé égaré à Montesquieu, dans ce dernier département.

E. Supplt. 2830*. II. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1710-1784.** — Inventaire des meubles. — Inventaires des archives de la communauté.

### Pompiey

E. Supplt. 2835* bis. CC. 1. (Liasse.) — 2 cahiers de 11 et 32 feuillets, in-4°, papier.

**1674-1680.** — Cadastre de la juridiction de Pompiey, avec table.

E. Supplt. 2835* ter. CC. 2. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

**1775.** — Arpentement général de la paroisse de Pompiey, juridiction de Durance. — Articles : Dudevant, duc de Bouillon, marquis de Lusignan, Cabiran de Cabannes. — Tables.

### Xaintrailles

E. Supplt. 2853* bis. BB. 1. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

**1660-1780.** — Actes de la jurade : baux ; règlements. Réparations par Nismes du pont de Lavardac et de l'église, etc.

E. Supplt. 2859* bis. II. 2 bis. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

**1414-1481.** — Cession faite par Borguine de La Leugue (de Lenca), épouse de Leberon de Lau, seigneur de Capmortères, à Carbonneau

de La Leugue, son oncle, de ses droits et biens (1411). — Accord entre Jeanne de La Leugue et Auger de Lau d'une part, et Honorée de La Leugue femme de Jean de Bernède, seigneur d'Arblade et Borguine de La Leugue, d'autre part, au sujet des terres de La Leugue et de Montledun (1418-1419). — Serment de Manaut de Lau et Carbonneau de Lau de garder et maintenir les habitants de Nolens et Casanove dans leurs libertés et franchises (1421). — Quittance de dot donnée pour Audine de Tuzaguet Saint-Lane par Manaut de Lau, seigneur de Lau et de Poudenas, son mari (1429). — Contrat de mariage de Jean de Pardaillan et d'Agnès de Lau : dot, 2000 florins de France (1481).

### Sainte-Maure

E. Supplt 2977 bis. GG. 1. (Registre.) — In-4° rel. ; papier.

**1693-1729.** — Sainte-Maure et Peyriac : baptêmes, mariages et sépultures (1693-1698). — Bans de mariage pour Sos (1728-1729). — Cahier des charges et décharges (1702).

### Sos

E. Suppl. 2992 bis. CC. 1. (Liasse.) — 3 cahiers brochés, in-4°, papier.

**1600-fin du XVII siècle.** — Arpentements de la juridiction de Sos pour les années 1600, 1639 et la fin du XVIIe siècle.

E. Supplt. 2993-2. CC. 1 bis. (Liasse.) — 5 cahiers, in-folios, et 1 registre broché in-8°, papier.

**1611-1681.** — Rôles de la taille et de la capitation.

E. Supplt. 2993-3. CC. 1-3. (Registre.) — In-folio et in-4°, papier; ensemble de cahiers brochés.

**1705-1730.** — Taille ; capitation ; souchet ; impositions diverses. Rôles et recouvrement.

E. Supplt. 2993-4. CC. 1-4. (Registre.) — In-folio, papier ; ensemble de cahiers brochés.

**1731-1751.** — Taille ; capitation ; dixième ; vingtième, impositions diverses. Rôles.

E. Supplt 2993-5. CC. 1-5. (Cahier.) — In-4° broché, papier.

**1726-1751.** — Mandements et ordonnances imprimés sur les comptes et impositions pour la communauté de Sos, provenant de l'élection d'Astarac.

E. Supplt. 2994 bis. FF. 2. (Cahiers. — In-folio et in-4°, papier.

**1579-1748.** — Pièces de la procédure intentée par le duc de Bouillon à la communauté de Sos pour refus de lui rendre hommage et de prêter serment de fidélité.

### Villeneuve-de-Mézin

E. Supplt. 3003 bis. GG. 2. (Liasse. — 2 cahiers in-4°, papier.

**1725-1792.** — Paroisse de Villeneuve : baptêmes, mariages et sépultures : 1° (1725-1760) ; 2° (1761-1792).

### Espiens

E. Supplt. 3021 bis. CC. 1 bis. (Registre. — In-folio, 162 feuillets, papier.

**1674.** — Cadastre. — Table par prénoms.

### Moncaut

E. Supplt. 3038 bis. CC. 2. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets, papier.

**XVIIIe siècle.** — Cadastre de la juridiction de Moncaut.

### Montagnac-sur-Auvignon

E. Supplt. 3066 bis. CC. 17 bis. (Cahier.) — In-folio, papier.

**1689-1712.** — État des non-valeurs dans la communauté de Montagnac.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3072 bis. GG. 2 bis. (Liasse.) — 2 cahiers, in-12, papier.

**1693-1695**. — Paroisse de Saint-Loup : baptêmes, mariages et sépultures.

### Nérac

E. Suppl<sup>t</sup>. 3091 bis. BB. 8 bis. (Registre.) — In-folio, 397 pages, papier.

**1766-1774**. — Jurades de Nérac du 21 mars 1766 au 1er novembre 1774.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3118* bis. EE. 3. (Pièce.) — Papier.

**1780, 24 janvier**. — Lettre aux consuls de Nérac du subdélégué de Marmande, qui réquisitionne des charpentiers pour la marine destinés au port de Rochefort.

E. Suppl<sup>t</sup>. 3150* bis. HH. 1. (Registre.) — In-folio, 100 pages, papier.

**1781-1793**. — Taxes des blés, pain, viande, etc., avec quelques notes de police, du 28 mars 1781 au 22 septembre 1793.

## ARRONDISSEMENT DE VILLENEUVE

### Beaugas

E. Supplt. 3173 bis. (GG. 13.) (Registre.) — In-folio. dem. rel., papier.

**1670-1792** — Paroisse de Sénezelles : baptêmes, mariages et sépultures.

### Cancon

E. Suppl. 3178 bis. (CC 5.) (Registre.) — In-folio de 283 pages, plus un cahier de 18 pages, papier.

**1776-1791** — Charges et décharges par ordre chronologique.

E. Supplt. 3180 bis. (GG. 2 bis.) (Registre.) — In-4o, rel., papier.

**1777-1792** — Paroisse de Saint-Martial de Cancon : baptêmes, mariages et sépultures.

### Casseneuil

E. Supplt. 3181 bis. (BB. 1 bis.) (Liasse.) — 21 cahiers, in-4o, papier.

**1661-1790** — Délibérations et actes de la jurade de Casseneuil.

E. Supplt. 3186 bis. (CC. 1 bis.) (Registre.) — In-folio, dérelié, 182 feuillets, papier. Manquent les 12 premiers.

**1759-1767** — Cadastre de la juridiction de Casseneuil.

E. Supplt. 3188 bis. (CC. 3 bis. Registre dérelié.) — In-4o, papier.

**1678** — Rôles des tailles de Casseneuil.

E. Supplt. 3191 bis. (FF. 1.) (Liasse.) — 4 cahiers in-4o et 3 pièces, papier.

**1745-1781** — Juridiction consulaire : audiences, suppliques, enquêtes.

E. Supplt. 3201 bis. (II. 1.) (Registre.) — In-4o, papier.

**1731** — Minutes de Lamartigne, notaire royal à Casseneuil. — Table.

E. Supplt. 3201 ter. (II. 2.) (Registre.) — In-4o, papier.

**1732** — Minutes de Lamartigne; table.

E. Supplt. 3201-4. (II. 3.) (Registre.) — In-4o, papier.

**1733** — Minutes de Lamartigne; table.

E. Supplt. 3201-5. (II. 4.) (Registre.) — In-4o, papier.

**1737** — Minutes de Lamartigne.

E. Supplt. 3201-6. (II. 5.) (Registre.) — In-4o, papier.

**1738** — Minutes de Lamartigne; table.

E. Supplt. 3201-7. (II. 6.) (Registre.) — In-4o, papier.

**1739** — Minutes de Lamartigne; table.

### Castelnau de Grattecambes

E. Supplt. 3205 bis. (GG. 1 bis.) (Liasse.) — 38 cahiers ou feuillets, in-4o, papier.

**1606-1770** — Fragments de registres pa-

roissiaux de Castelnaud, Saint-Pierre de Cailladelles et Saint-Sulpice de Caillac.

E. Supplt. 3207 bis. FF. 1. (Cahier.) — In-4o, 21 pages, papier.

**1643.** — Information faite par Jehan Bruguière, sergent royal de Cancon, à la réquisition de Jean de Boissonnade, docteur en théologie, prieur du Lédat, sieur de Marmande, Castelnaud, contre Jacques Garrigou, sergent royal à Cancon, et Pierre Charlet, son beau-frère.

### Monbahus

E. Suppt. 3221 bis. (GG. 6 bis.) (Registre.) — In-folio, papier.

**1775-1792.** — Paroisse de Monbahus : baptêmes, mariages et sépultures.

### Moulinet

E. Supplt. 3228* bis. (Registre.) — In-folio, 175 pages, papier.

**1733-1792.** — Cadastre de la juridiction de Moulinet, avec charges et décharges; un nom par page.

### Cahuzac

E. Supplt. 3210 bis. (FF. 3 bis.) (Liasse.) — 67 pièces, papier.

**XVIIIe siècle.** — Cour ordinaire de Cahuzac : fragments de procédure.

### Castillonnès

E. Supplt. 3249 bis. (CC. 2.) (Liasse.) — 6 cahiers cousus ensemble, 195 feuillets, papier.

**1743-1777.** — Cadastre de la ville et paroisse de Castillonnès, avec charges et décharges pour les années 1743, 1746, 1753, 1756, 1765, 1777. — Articles : d'Abzac, Dubois, Pimouguet, de Canet, Couturier, Debourg, de Saint-Surin, de Carbonnié, de Laborie, abbé de Cadouin.

E. Supplt. 3249 ter. (CC. 3.) (Cahier.) — 26 pages, in-folio, papier.

**1786.** — Cadastre pour les paroisses de Cavare, Celle et Roquedel, juridiction de Castillonnès.

E. Supplt. 3250 bis. (CC. 1.) (Liasse.) — 3 cahiers, in-folios, papier.

**1777-1790.** — Impositions. Capitation : rôles.

E. Supplt. 3262 bis. (II. 3.) (Liasse.) — 61 pièces, papier et parchemin.

**XVIIe-XVIIIe siècles.** — Papiers de familles diverses : contrats, reconnaissances, obligations; prises de voile.

E. Supplt. 3262 ter. (II. 1.) (Liasse.) — 7 pièces ou cahiers, papier.

**XVIIIe siècle.** — Divers : délibérations de la jurade appelant les capucins à Castillonnès (1728). — Récit de la bataille de Saint-Christophe.

### Ferrensac

E. Supplt. 3266 bis. (GG. 1 bis.) (Registre.) — In-4o, dem. rel., papier.

**1776-1792.** — Saint-Etienne de Ferrensac : baptêmes, mariages et sépultures.

### Montauriol

E. Supplt. 3283 bis. (GG. 1.) (Registre.) — In-4o, papier.

**1729-1791.** — Paroisse de Montauriol : baptêmes, mariages et sépultures.

### Sauveterre-la-Lémance

E. Supplt. 3317 bis. (II. 1.) (Pièce.) — Papier.

**1781.** — Vente de fonds faite par Bernard

Bidon, maçon, pour la somme de 220 livres, en faveur de Jean Vidal, notaire royal.

### Hauterive

E. Suppl. 3360*. GG. 1. (Registre.) — In-16, demi rel., papier.

**1616-1640.** — Paroisse de Notre-Dame de Pi[illegible] : baptêmes, mariages et sépultures.

### Monclar-d'Agenais

E. Suppl. 3366*-1 bis. AA. 2. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

**1724-1788.** — Limites de Monclar et de Casseneuil. — Dénombrement, foi et hommage de la communauté. — Lettre de compliments à l'intendant. — Vaisselle royale transformée en monnaie. — Mémoire sur l'état de la baronnie de Cancon. — Demande d'enregistrement de lettres-patentes accordant certains privilèges à la commune. — Convocation des États Généraux.

E. Supplt. 3271*-1 bis. BB. 9. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1736-1776.** — Assemblées et listes de notables. — Nomination par le Roi d'officiers municipaux. — Remise à la communauté d'une charge de consul. — Edit du Roi sur l'administration des villes et des bourgs.

E. Supplt. 3286*-1 bis. CC. 12. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

**1786-1790.** — Mandats acquittés de 1786 à 1790. Pièces justificatives de la comptabilité communale. — État des réparations effectuées à la halle, à la maison de ville et au clocher. — Entretien des cloches, etc...

E. Supplt. 3287*-1 bis. CC. 11. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

**1720-1783.** — Comptes du trésorier de la communauté (1755). Impositions : capitation, dixième. Rachat des corvées. — Revenus patrimoniaux de la communauté. — Renseignements demandés sur les gages des personnes à la charge de la communauté. Gages des officiers.

E. Supplt. 3289*-1 bis. DD. 3. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

**XVIII siècle.** — Corvées. Travaux sur la route d'Agen à Bergerac.

E. Supplt. 3291*-1 bis. (EE. 3.) (Liasse.) — 22 pièces, papier.

**1735-1779.** — Affaires militaires. Milices : règlements, ordonnances et lettres. Ustensile pour le bataillon de Bourbon en garnison à Villeneuve.

E. Supplt. 3293*-1 bis. FF. 3.) (Liasse.) — 15 pièces, papier.

**1717-1779.** — Justice et police. Réjouissances publiques : publications de paix. — Ordonnances de police.

E. Supplt. 3306*-1 bis. GG. 11. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1758-1778.** — Assistance. Secours aux convalescents.

E. Supplt. 3306*-1 ter. GG. 15. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

**1738-1858.** — Hôpital de Monclar. 1° État de ses biens. 2° arrêtés des comptes. 3° délibérations du bureau des pauvres.

E. Supplt. 3308*-1 bis. HH. 3. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

**1720-1777.** — Pain et blé. Vins. Droits sur les bestiaux ; beurre ; épizooties. — Manufactures, tanneries, toiles peintes. — Enquête sur le personnel des manufactures.

E. Supplt. 3310*-1 bis. (II. 3.) (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1756-1777**. — Correspondance; impositions.

E. Supplt. 3318*-1 bis. (GG. 5.) (Cahiers.) — In-folios papier.

**1692-1770**. — Paroisse de Saint-Pierre de Montastruc (Saint-Pierre de Cabannes) : baptêmes, mariages et sépultures.

E. Supplt. 3318-1 ter. (II. 1.) (Registre.) — In-12, papier. détérioré par l'humidité.

**1629-1752**. — Papiers de famille : registre de comptes de 1712 à 1752. — En tournant le registre sens dessus-dessous : 3 actes de Massias, notaire à Monclar, de 1629.

### Saint-Etienne de Fougères

E. Supplt. 3320*-1 bis (GG. 2 bis.) (Cahier.) — In-4°, 15 feuillets, papier.

**1652-1653**. — Registres paroissiaux de Saint-Etienne de Fougères.

### Saint-Pastour

E. Supplt. 3327-1 bis. (FF. 1 bis.) (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1773 (4 décembre)**. — Règlement de police pour la vente de la viande en dehors de la ville et juridiction de Saint-Pastour et portant défense au sieur Galoupet de tuer et vendre aucune espèce de viande sans autorisation.

E. Supplt. 3329-1 bis. (GG. 2 bis.) (Registre.) — In-4°, d. rel., papier.

**1692-1792**. — Paroisse de Saint-Pastour : baptêmes, mariages et sépultures.

### Tourtrès

E. Supplt. 3316-1 bis. (GG. 1.) (Liasse.) — 9 cahiers in-4° et in-8°, papier.

**1626-1790**. — Paroisse de Saint-Pierre et Saint-Paul de Tourtrès : baptêmes, mariages et sépultures.

### Gavaudun

E. Supplt. 3352-1 bis. (GG. 2.) (Registre.) — In-4°, cartonné, papier.

**1767-1792**. — Paroisse de Laurenque : baptêmes, mariages et sépultures.

### Lacaussade

E. Supplt. 3358*-1 bis. (GG. 3.) (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1785**. — Bureau des pauvres : comptes et inventaires.

### Monflanquin

E. Supplt. 3364*-1 bis. (BB. 1 bis.) (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1680-1777**. — Affaires municipales : fonctions des maires. Séances de la jurade. Dénombrement de la population effectué par elle en 1767. — Instructions sur les milices. Etat de l'hôtel de ville de Monflanquin.

E. Supplt. 3371*-1 bis. (BB. 8 bis.) (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1702-1778**. — Acte de jurade pour le renouvellement des consuls. — Location des écuries du Roi.

E. Supplt. 3381* bis. (CC. 8 bis.) (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

**XVIIIe siècle**. — Arpentement. Charges et décharges.

E. Supplt. 3389* bis. (CC. 16 bis.) (Liasse.) — 12 cahiers et 7 pièces, papier.

**1750-1774**. — Capitation : rôles et comptes.

E. Supplt 3390* bis. (CC. 17 bis.) (Liasse.) — 16 cahiers et 12 pièces, papier.

**1695-1783**. — Tailles : rôles, comptes des collecteurs. Ordonnances de l'intendant sur le recouvrement des impôts.

E. Supplt. 3391* bis. (CC. 21 bis.) (Liasse.) — 16 cahiers et 13 pièces, papier.

**1750-1783**. — Vingtième d'industrie : ordonnances, rôles et comptes.

E. Supplt. 3395* bis. (CC. 22 bis.) (Liasse.) — 27 pièces, papier.

**1767-1786**. — Comptes communaux. — Etats des revenus et charges de la communauté de Monflanquin.

E. Supplt. 3396* bis. (CC. 23 bis.) (Liasse.) — 259 pièces, papier.

**1662-1782**. — Comptes communaux. — Quittances : réparations aux églises ; frais de milice ; gages des régents ; loyers ; gages des valets de ville, des prédicateurs. Vérification des rôles de tailles. Paiement des rentes.

E. Supplt. 3396* ter. (CC. 24 ter.) (Liasse.) — 626 pièces, papier.

**1756-1779**. — Comptes communaux : quittances.

E. Supplt. 3397* bis. (CC. 25.) (Liasse.) — 5 cahiers et 2 pièces, papier.

**1767-1774**. — Rôles du don gratuit dans la ville de Monflanquin.

E. Supplt. 3397* ter. (CC. 26.) (Liasse.) — 50 pièces, papier.

**1688-1789**. — Droit de souchet. Ferme du pied fourchu. Réparation à la place, au puits, à l'horloge : paiements.

E. Supplt. 3397*-4. (FF. 1.) (Liasse.) — 81 pièces, papier.

**1667-1789**. — Signification d'actes de la commune portant nominations, décharges d'impositions, suppressions d'offices. — Sentences arbitrales ; transactions ; citations en justice. — Inventaires.

E. Supplt. 3408* bis. (GG. 12.) (Liasse.) — 143 pièces, papier.

**1747-1786**. — Refus de sépulture ecclésiastique : permis d'inhumer donnés par les maires et consuls de Monflanquin.

E. Supplt. 3408* ter. (GG. 13.) (Liasse.) — 13 pièces, papier.

**1767-1793**. — Syndics des pauvres : nominations. Comptes des rentes léguées aux pauvres de Lacaussade.

**Dausse**

E. Supplt. 3175 bis. (GG. 2 bis.) (Cahiers.) — In-8° et in-12, 131 feuillets, papier.

**1700-1747**. — Puycalvary : baptêmes, mariages et sépultures.

**Penne-d'Agenais**

E. Supplt. 3504*-1. (BB. 1.) (Cahier.) — In-4°, 156 feuillets, papier.

**1749-1767**. — Délibérations et actes de la jurade de Penne du 25 novembre 1749 au 18 mars 1767.

E. Supplt. 3501-2 (BB. 2.) (Cahier.) — In-folio, papier

**1768-1774**. — Jurades du 5 janvier 1768 au 14 novembre 1774.

E. Supplt. 3504*-3. (BB. 3.) (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, papier.

**1775-1780**. — Jurades du 30 mai 1775 au 26 juin 1780.

E. Supplt. 3501-4. (BB. 4.) (Cahier.) — In-folio, papier.

**1781-1785**. — Jurades du 23 janvier 1781 au 18 octobre 1785.

E. Supplt. 3501-5. (BB. 5.) (Cahier.) — In-folio, 396 pages, papier.

**1785-1791**. — Jurades; délibérations du 4 novembre 1785 jusqu'en 1790. Puis, de 1790 au 1er juillet 1791 : délibérations du conseil général de la commune. Page 68 : cahier du tiers-état de la communauté de Penne.

E. Supplt. 3510 bis. (CC. 6 bis.) (Liasse.) — 6 cahiers, in-folios, papier.

**XVIIIe siècle**. — Rôles de la capitation pour la juridiction de Penne.

### Le Temple

E. Supplt. 3599 bis. (CC. 1.) (Registre.) — In-folio, 479 feuillets, papier.

**XVIIIe siècle**. — Terrier de la juridiction du Temple. Manquent le 1er feuillet et quelques autres à la fin.

E. Supplt. 3599* ter. (CC. 2.) (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

**1779**. — Arpentement de la juridiction du Temple, composée de deux paroisses, Le Temple et Saint-Germain, fait, par ordre du seigneur haut-justicier et commandeur du Temple, M. de Polastron, par Vilette, d'Aiguillon, procureur fondé dudit seigneur. — Table.

### Tournon

E. Supplt. 3608 bis (BB. 1 bis.) (Cahier.) — In-4o, 29 pages ou pièces.

**1788-1789**. — Délibérations de la jurade du 7 octobre 1788 au 11 décembre 1789. — Assemblée du 6 janvier pour les États Généraux.

E. Supplt. 3623 bis. (CC. 11 bis.) (Liasse.) — 35 pièces, papier.

**1728-1787**. — Comptes de la communauté de Tournon ; quittances ; états de recettes et dépenses.

E. Supplt. 3626 bis. (FF. 1.) (Liasse.) — 5 cahiers in-4o et in-8o, 4 pièces détachées.

**1783-1789**. — Police de la ville ; justice consulaire : délibérations des consuls y relatives.

### Lédat

E. Supplt. 3667 bis. (GG. 1.) (Liasse.) — 18 registres ou cahiers, avec 2 de tables.

**1704-1792**. — Paroisse de Saint-Géraud : baptêmes, mariages et sépultures. — Tables.

E. Supplt. 3667 ter. (GG. 2.) (Liasse.) — 24 cahiers in-4o, in-8o et in-12, papier.

**1664-1792**. — Paroisse de Saint-Martin de Campagnac : baptêmes, mariages et sépultures. Tables de 1709 à 1712.

### Sembas

E. Supplt. 3687 bis. (GG. 3 bis.) (Registre.) — In-4o et in-8o, papier.

**1678-1738**. — Sembas et Bourbon : baptêmes, mariages et sépultures.

### Villeneuve-sur-Lot

E. Supplt. 3795* bis. (II. 20.) (Liasse.) — 5 plaquettes, in-12, papier.

**1652**. — Siège et levée du siège de Villeneuve : conduite des habitants. Relation et factum.

### Dévillac

E. Supplt. 3798 bis. (CC. 1.) (Liasse.) — 7 cahiers, in-folios et in 4°; 1 pièce papier.

**1719-1784**. — Rôles de la taille pour Dévillac, années 1719, 1746, 1748, 1774, 1775, 1784.

### Saint-Eutrope de Born

E. Supplt. 3813 bis. (BB. 1.) (Cahier.) — In-folio, 70 pages, papier.

**1789-1790**. — Délibérations du comité de la communauté de Born du 30 décembre 1789 au 27 février 1790.

E. Supplt. 3813 ter. (CC. 1.) (Liasse.) — In-folio et in-4°, papier.

**1697-1786**. — Fragments d'arpentement et de cadastre avec charges et décharges pour la juridiction de Born.

E. Supplt. 3813 quater. (CC. 2.) (Liasse.) — 3 cahiers, in-folios, papier.

**1787-1789**. — Rôles de la taille dans les paroisses de la juridiction de Born : Saint-Just, et Born.

E. Supplt. 3814 bis. (GG. 1 bis.) (Liasse.) — Cahiers in-4° et in-12, papier.

**1756-1791**. — Paroisses de Saint-Martin de Barbas et de Taradel : baptêmes, mariages et sépultures.



# TABLE GÉNÉRALE

## de la série E supplément

Les noms de personnes sont en romain; les noms de lieux en *italiques ;* les noms de matières en **caractères gras**.

Les chiffres renvoient **aux numéros** de la série E Supplément.

## A

## D

## E

## G

## H

## J

## K

## L

## M

## N

## Q

# R

## S

# T

## U



## V

# X

## Y



## Z

# TABLE DES MATIÈRES

## PREMIÈRE PARTIE



## DEUXIÈME PARTIE


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 14 15 17 04 016 5